Tome 76 Année 1955

I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 76

Année 1955

Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica

ABOUTS DE POUTRES REPRÉSENTANT LES QUATRE SAISONS
rue Saint-Pierre à Cahors

Rapport sur l'activité de la Société des Études du Lot en 1954

En vous exposant, dans mon rapport de l'an dernier, la situation de notre Société et la marche de ses travaux, je me réjouissais de l'essor qu'avait pris notre Compagnie sous la direction de son zélé président.

Je dois constater, avec satisfaction, que cet essor n'a fait qu'augmenter en 1954, tant par la diversité et la qualité des travaux communiqués dans les différentes séances locales et foraines et publiés dans les fascicules trimestriels que par le nombre de ses membres résidants ou correspondants, passés de 638 à 718 au 31 décembre dernier.

***

Mon rôle est précisément de vous faire connaître tous ces travaux, comme de vous signaler les confrères qui les ont écrits après de longues, délicates et patientes recherches, dans le but de les publier et d'en faire bénéficier autant ceux qui nous succéderont que le monde savant en général.

***

L'activité de la Société s'est, avant tout, manifestée par ses séances locales et foraines, et, en 1954, elles ont été particulièrement nombreuses.

Le 10 janvier, une séance publique s'est tenue dans une salle de la mairie. Le principal orateur fut M. l'abbé Tulet, qui donna une biographie de Bertrand de Griffeuilhe, né en 1105 à Civray-en-Poitou, décédé en 1169, qui fut le fondateur en France de plusieurs prieurés, et notamment des oratoires-prieurés d'Espagnac et de Laramière-en-Quercy.

Cette séance se termina, sous le titre « Pierres d'autrefois et collègues d'aujourd'hui », par des projections présentées par M. J. Fourgous et rappelant nos journées foraines depuis 1950.

Le 28 février, un peu plus d'un mois après, M. M. Labrousse, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, venait nous entretenir, en séance également publique, de « Cahors et du Quercy à l'Epoque Romaine ».

Le dimanche 23 mai, la Société allait tenir sa principale séance foraine annuelle en Haut-Quercy, à Lacapelle-Marival, après avoir fait halte à Livernon, à Assier, à Rudelle, à Aynac et à Leyme.

Les travaux suivants y furent traités :

— La préhistoire dans la région de Lacapelle, par M. A. Niederlender, conservateur du Musée de Préhistoire de Cabrerets.
— Le portail de l'église d'Assier, par M. le Docteur Cadiergues.
— Un maître sculpteur à Assier au XVIe siècle, par M. J. Calmon.
— La patte de griffon des clefs de voûte de l'église de Rudelle, par M. l'abbé Jean Depeyre.
— Un inventaire du château d'Aynac en 1753, par Mlle Lucile Bourrachot, sous-archiviste.
— Quelques notes sur Leyme, par M. J. Calmon.
— Transactions entre le seigneur et les habitants de Lacapelle, par M. Louis d'Alauzier, vice-président.

In fine, cette séance fut agrémentée par projection de vues photographiques régionales, présentées par M. l'abbé J. Depeyre.

Une deuxième séance foraine se tint au Foyer municipal à Figeac, le 26 septembre, mais auparavant avaient été visités : le château de Béduer (XVe-XVIIe s.), l'église de Fons (XIIIe-XVe s.), le village moyenâgeux de Cardaillac et le musée lapidaire de l'Hôtel de la Monnaie de Figeac.

A cette séance, les sujets di-dessous furent exposés :

— Un centenaire : Jules Malrieu, par M. Bézagu, ancien préfet du Lot.
— Les Figeacois et le grand commerce jusqu'en 1350, par M. L. d'Alauzier.

— Le minutier des notaires de Figeac et l'histoire locale, par Mlle Lucile Bourrachot, sous-archiviste.
— Les manifestations et les évolutions de l'architecture à Figeac, par M. Louis Corn.

Enfin, le 24 octobre, M. le Dr Cayla, de Neuilly, devait nous parler de « La place de l'habitation rurale dans le folklore et la civilisation du Quercy », où furent soigneusement étudiés les éléments de la maison quercynoise : l'escalier-perron, le bolet, la toiture et les intérieurs.

Ces sorties et ces conférences furent si appréciées que le Conseil d'Administration de la Société décida la publication dans le bulletin de tous les travaux qui y furent communiqués.

Mais il est d'autres études que je ne puis passer sous silence et qu'il est de mon devoir de mentionner dans ce rapport, ce sont celles qui furent présentées par des membres de la Société, au Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes, tenu à Montauban les 29 et 30 mai.

M. L. d'Alauzier y parla d'un spéculateur au XVIIIe siècle : « Le Cte de Maillebois et la forêt de la Grésigne ».

M. Prat, archiviste du Lot, y fixa « Les limites de la Province du Quercy d'après un document de 1552 ».

MM. Toujas, sous-archiviste de Tarn-et-Garonne, Daniel Ligou, professeur, Raymond Granier, membres correspondants de notre Société, y firent des communications sur la région de Montauban.

D'autre part, M. M. Labrousse fit connaître à la Société archéologique du Midi de la France le résultat des fouilles pratiquées autour des « Thermes » à Cahors.

Mais là, ne se borne pas l'activité de la Société. Son bulletin, qui forme en 1954 le Tome LXXV, comprend 280 pages, lesquelles renferment de fort précieux travaux dont la plupart furent lus en séance.

Nous en donnons la liste en ne signalant que les principaux :

— Les coutumes de Thémines, par M. Greslé-Bouignol, archiviste en chef du Tarn.
— Clochers et cloches du Lot au Moyen Age, par M. J. Fourgous.
— Un grand médecin quercynois : J.-P. Falret (1794-1870), par M. R. Mignat, inspecteur-rédacteur des P.T.T.
— Le folklore occitan quercynois : Mœurs anciennes et coutumes originales, par M. l'abbé S. Toulze.
— Pièce de monnaie de Juba II trouvée à Assier (Lot), par M. le chanoine A. Lemozi.

— Dictons sur le temps, par M. Jh. Maureille.
— L'église des Arques, par M. G. Bergougnoux, architecte des bâtiments de France.
— Des documents sur Champollion l'Egyptologue, par M. Louis Corn.
— Quelques notes sur la vie souterraine du Quercy, par M. Marcel Rolland.
— L'art de la pierre sèche dans les pigeonniers du Haut-Quercy, par M. le Dr A. Cayla.
— Le pillage du château de Lasfargues en 1792, par M. Louis Corn.
— Fouilles de l'Impernal, par M. Robert Tardieu.
— A propos d'une vieille statue de bois du Musée de Rocamadour, par M. l'abbé J. Depeyre.
— Une belle figure quercynoise : le Père Larnaudie, par M. l'abbé Dardennes, de Dégagnac.
— Un Quercynois d'adoption : le peintre André Wilder, par M. le Général Pierre Keller.

Et ce n'est pas tout, car en séances il fut question :

— De la découverte des fresques du xve siècle dans l'église de Saint-André des Arques, par M. l'abbé Latapie, desservant du lieu : fresques qui devront être classées.
— De l'Exposition d'Art marial quercynois à Gramat, organisée par M. le chanoine Levet, membre de la Société ; exposition qui attira de nombreux visiteurs.
— Des recherches historiques sur Laramière et ses environs, par M. l'abbé Gironde.
— Des archives du château de Blanat et des coseigneurs de St-Michel-de-Bannières, par Mlle L. Bourrachot.
— Des communications sur divers gouffres du Lot, par M. J. Fantangié.
— Des flammes postales pour le timbrage des lettres dans le département, par M. R. Mignat.
— De l'église de Cabessut et de son édification en 1854, par M. J. Fourgous, qui nous présenta également en projections commentées quelques vierges anciennes du Lot.
— Personnellement, j'ai entretenu la Compagnie à diverses reprises de découvertes d'archives ou de certains monuments.

Nous ne pouvons tout citer, car cette liste déjà fort éloquente s'allongerait un peu trop, et, dans tous ces travaux communiqués

ou parus, la préhistoire, l'histoire, l'archéologie, la spéléologie, le folklore y sont très heureusement évoqués.

De plus, extérieurement, la Société a été représentée par son président à l'hommage rendu au Dr Pélissier, ancien membre de la Société, à Luzech, et au festival Bourseul de Saint-Céré, prélude de la cérémonie par laquelle sera rétablie, en 1955, sous les auspices de notre Compagnie, la statue de ce grand savant.

Elle s'est manifestée encore à Gourdon et à Puy-l'Evêque où, à la demande de nos confrères M. le Sous-Préfet de Follin, de MM. les Maires Baudru et Marcouly, notre président avait accepté de donner, au nom de la Société des Etudes, une conférence d'histoire locale, illustrée par la photographie, devant le public scolaire et de la ville, comme il avait accepté également de présider la distribution des prix du Lycée Clément-Marot, prenant cette fois comme thème de son discours quelques « Glanes d'histoire » puisées dans les annales quercynoises.

Il y a donc lieu de se réjouir de l'œuvre de la Société et de sa prospérité, aussi dois-je remercier tous ceux qui contribuent à la rendre plus vivante. D'abord, les confrères qui nous envoient leurs travaux, puis ceux qui nous soutiennent pécuniairement par leurs dons et leurs cotisations majorées, ensuite les autorités municipales de Cahors, de Figeac, de Gourdon et de Puy-l'Evêque, ainsi que les autorités départementales qui nous accordent leur bienveillante protection. Mais nous avons tenu spécialement à témoigner notre reconnaissance au Conseil général en offrant à son Président, M. Gaston Monnerville, le titre de Président d'honneur de notre Société.

J'aurais, en effet, mauvaise grâce de ne pas reconnaître dans ce rapport que la Société des Etudes du Lot est une des Sociétés du Sud-Ouest qui se fait le plus remarquer par ses travaux variés et par la régularité exemplaire de ses publications, et dont elle cherche à augmenter l'intérêt par des illustrations. Il est bon de le remarquer, et même de le dire, sans forfanterie, parce que, en somme, c'est la vérité, que c'est une vérité qui fait mentir le proverbe, car celle-ci est bonne à dire.

***

Et, maintenant, qu'il me soit permis d'adresser des félicitations les plus sympathiques aux membres qui, au cours de l'année, ont reçu des distinctions honorifiques :

— A M. Georges Maurel, Inspecteur principal des P.T.T., fait officier d'Académie.

— A M. Jean Fantangié, Président du Groupe spéléologique ;
A M. Auguste Roux, Trésorier-Payeur général du Lot,
et à M. Jules Astruc, ancien négociant,
qui ont reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

— A M. J. Fourgous, Inspecteur principal honoraire des chemins de fer, notre si dévoué Président, qui compte 50 années de dévouement à la cause du Tourisme, et spécialement du Quercy, depuis une conférence faite en 1905 à Cahors pour la fondation d'un Syndicat d'Initiative, dont les promoteurs étaient MM. Daymard, Depeyre et de Fontenilles ; par ses conférences et ses publications au cours de sa carrière à la Compagnie d'Orléans ; par les ouvrages écrits dans sa retraite, il a mérité à de nombreux titres d'être nommé chevalier du Mérite touristique.

A tous, la Société, par mon entremise, leur renouvelle ses félicitations les plus chaleureuses.

***

Et, maintenant encore, je dois malheureusement rappeler les noms de ceux de nos confrères qu'il ne nous sera plus permis de revoir :

— M. le Prince Poniatowsky, beau et noble vieillard, devenu Quercynois d'adoption par sa présence dans sa propriété « Les Bories », près Pélacoy.

— M. J. Laval, étudiant, qui affectionnait, avec tant d'amour, sa petite patrie, Frayssinet-le-Gourdonnais, et sur laquelle il nous avait transmis quelques petites études.

— M. Gustave Sindou, Docteur en Droit, avocat parisien de talent, mais Quercynois d'origine.

— M. l'archiprêtre J.-Gabriel Gaillard, enlevé si rapidement et si tragiquement à sa chère paroisse de la Cathédrale.

— M. le chanoine Marcel Roussel, curé-doyen de Saint-Barthélémy, membre de notre Société depuis plus de 20 ans.

— M. Denugues, juge de paix honoraire de Puy-l'Evêque.

— M. Léon Bouyssou, notaire honoraire de Cahors.

— M. Dieudonné Baboulène, négociant à Cahors.

— Et, enfin, M. Marius Teyssonières, Ingénieur des Mines, membre de notre Conseil d'Administration depuis 1920, et dont la

vie administrative et même politique a été évoquée, avec tant d'émotion, dans la biographie que lui a consacrée M. J. Fourgous.

Plaise au ciel que, dans le rapport de l'an prochain, il ne soit pas fait état de semblables deuils.

⁂

J'arrive à la fin de ma tâche de Secrétaire général, tâche pour laquelle, de mon mieux, avec simplicité, et sans fleur de littérature, j'ai énoncé toutes les manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année écoulée et qui ont contribué à faire mieux connaître et mieux apprécier notre chère Société, car il est regrettable de constater, même à l'heure actuelle, que beaucoup de personnes l'ignorent, qu'elles sont surprises quand on leur en parle, et pourtant il est question d'elle depuis 82 ans.

J'ai nommé les érudits qui, en 1954, ont permis de publier leurs travaux, ainsi que ceux qui par des communications plus modestes ont rendu nos séances mensuelles si captivantes et si intéressantes, et je leur demande de poursuivre en 1955 leur attachement à la Société avec autant de dévouement.

Enfin, je termine ce rapport en renouvelant à notre si actif Président, M. J. Fourgous, la sympathie et la reconnaissance de nous tous pour la compétence avec laquelle il dirige les destinées de la Société des Etudes du Lot.

J. Calmon,
Secrétaire général.

CHRONIQUE

La séance publique à l'hôtel de ville de Cahors le 6 février

Le « tout Cahors » des grandes réunions assistait à cette séance présidée par M. Brottes, Préfet du Lot, auprès duquel se trouvaient S.E. Mgr Chevrier et M. le Docteur Calvet, Maire. M. Suquet, Secrétaire général des Services académiques, représentait M. Rouchette, Inspecteur d'Académie, alors à Paris par obligations professionnelles. On notait également la présence de Mgr Dablanc, Vicaire général, de M. Lenquette, Chef de Cabinet du Préfet, de M. le Capit. Sagols, Adjoint au Commandant de la Place, de M. Gayet, Conseiller général, de M. Dubernet de Garos, Président du Syndicat d'Initiative...

L'ordre du jour de la séance comportait après le rapport de M. Calmon, Secrétaire général de la Société des Etudes, sur l'activité de la Compagnie en 1954, quatre brèves lectures qui donnaient la physionomie d'une de nos séances habituelles par la variété des sujets traités. Nous n'en disons rien, les textes en étant publiés, de même que le rapport de M. Calmon, dans le présent Bulletin.

Une note charmante termina la réunion avec le chant d'un vieux Noël quercynois en occitan, « Lo jove pastre » (Le jeune pâtre), que l'Orphéon de Cahors voulut bien interpréter à la demande de la Société des Etudes et dont ce fut la première audition (1).

En conclusion, M. le Préfet, auquel le Président de la Société des Etudes, au début de la séance, avait donné la gratitude de ses collègues pour sa présence, exprima à son tour, en termes fort délicats, ses remerciements à notre Compagnie pour l'agrément qu'il avait pris à la réunion, en nous assurant de toute sa sympathie.

(1) Le texte de cette jolie pièce a été publié dans la conférence de M. le Chanoine Cubaynes sur « le folklore occitan quercynois », parue dans le 1er fascicule 1953 du Bulletin de la Société (p. 38).

En séance publique le 6 février 1954

UN DÉCOR DE LA GROTTE DE TOUR-DE-FAURE (1)

I. Les secrets de nos gouffres

Quelques anecdotes

S'il était possible de personnifier les gouffres, je serais tenté de leur attribuer deux caractères : le premier aimable, d'une taquine originalité, pleine d'imprévus anodins ; l'autre sérieux, dangereux et parfois sinistre. L'imagination aidant, et elle a grandement matière à se développer dans l'obscurité intégrale, j'ajouterais que nos spéléologues cadurciens n'ont été en butte jusqu'à ce jour qu'à l'esprit taquin du premier et ont pu éviter les pièges du second, grâce à leur attention et à leur prudence.

Les premiers réflexes de mauvaise humeur passés, nous devions en prendre définitivement notre parti et accepter avec une souriante philosophie ce que de nos jours on appellerait des farces de « casse-pieds ».

Farces : ces plongeons, au cours d'une marche tranquille aux igues d'Arcambal, à la Fontaine du Cuzoul, dans des salles parfaitement éclairées, l'eau se confondant par sa limpidité, sa transparence avec le sol calcaire.

Farces : cet acoustique amplifiant d'une cheminée au Roc d'Ooûcor. En opposition, à 20 mètres de hauteur, le jeune équipier qui me précède me crie soudain : « On frappe sur la paroi. » Et, dans le silence, nous écoutons en effet un léger : « Cloc ! Cloc ! ». C'était simplement le battement de mon cœur qu'il entendait, comme j'entendais parfaitement le sien. Un peu plus haut, à l'arri-

(1) Voir note à la fin de l'article.

vée d'une salle haute, il me crie : « Attention ! Eboulement ! » Au même instant, j'entends un ronflement saccadé et suis subitement entouré, comme mon camarade, de 300 à 400 chauves-souris, dont le battement des ailes assourdissant donnait l'impression d'une chaussée en crue.

Et cet acoustique absorbant du sinistre puits de sable, profond de 35 mètres, au fond du gouffre du Pendant. A 4 mètres, un équipier, en criant, n'est pas compris tant le son de sa voix est déformé et absorbé.

A Font-Polémie, alors que la pompe fonctionne normalement, faisant diminuer le niveau du lac, c'est encore l'œuvre de l'esprit des cavernes qui, sans motif apparent, provoque une hausse subite du lac, suivie d'une baisse alternée, créant ainsi 35 hausses et baisses successives, immenses et lentes pulsations d'un animal d'Apocalypse.

Combien d'autres originalités sont observées, telles que cette fermeté apparente d'un sol sablonneux dans lequel subitement, comme à Liffernet, l'on s'enfonce jusqu'à la ceinture. Egalement curieuses ces explosions de la Pescalerie à l'instant où, par suite de la vidange du bassin, l'air pénètre dans les galeries vierges.

Oui ! vraiment ! les esprits malins poursuivent les spéléologues ! Ne m'est-il pas arrivé, un jour, à l'igue de Lapeyre, alors que péniblement j'avançais en rampant, d'apercevoir à un mètre de mon visage un long serpent noir, droit, menaçant. J'amorçai un recul très rapide, la lampe dirigée vers ce danger, et reculerais sans doute encore si, tout de même, cet amour-propre humain toujours éveillé en nous ne m'avait heureusement arrêté. Avançant mon piolet, j'allais engager la lutte, lorsque je m'aperçus qu'il s'agissait d'une racine roulée, donnant l'apparence d'un reptile sur la défense. Quoiqu'averti, j'éprouvai une impression pénible, lorsque j'écartai avec mes mains, pour poursuivre ma promenade solitaire, cette racine noire, froide et humide.

Et ces mains invisibles que l'on retrouve dans presque tous les gouffres, qui vous saisissent, vous retiennent, paraissant vouloir vous entraîner dans quelques puits obscurs, et qui ne sont que de fines aiguilles de calcaire accrochant au passage nos combinaisons.

Vétilles ! Incidents anodins ! Mais, attention ! Le spéléologue doit tenir son esprit constamment en éveil. Il y a l'autre visage de la déesse Dis, le sérieux et sinistre visage. Il ne se prive pas d'exprimer son esprit maléfique et dangereux en semant partout des pièges pour interdire toute violation de son empire souterrain.

Esprit maléfique et dangereux dans ses constructions fréquentes

des planchers stalagmitiques, paraissant solides et épais, et qui, sans raison apparente, subitement s'amincissent à quelques centimètres, craquent et disparaissent sous les pas, entraînant à une mort certaine l'explorateur non cordé.

Dangereux l'esprit qui engendra, à l'igue de Bède, une crue subite de quinze mètres de hauteur, je dis bien de hauteur.

Dangereuses aussi ces colonnes de la grotte de la Carrière, respirant la solidité par leur grosseur et l'énormité de leur base, et qui cèdent au moindre appui ; les rocs de l'igue sans nom de Sauzet qui, comme en montagne, glissent à la vibration de la voix ; ce plafond d'argile de la Rivière du Frou-Madame qui se détache par carré de quelques mètres cubes.

Mais le spéléologue n'est pas toujours en contact avec ce que j'appelle, sans intention, l'esprit des cavernes. Il est fréquent que, dans ses explorations, il découvre des vestiges de vie.

A la grotte de Mortayrol, n'avons-nous pas découvert, après un rampage très long et très pénible..., une épingle à cheveux... comme en utilisaient nos grand-mères. Mystère ! M. David, de Cabrerets, présent, l'identifie comme appartenant à sa mère qui avait effectué avec lui l'exploration quelque 40 ans auparavant. Nous restons encore pleins d'admiration, nous, les initiés, devant cet exploit féminin.

A Bouziès, au cours des travaux effectués sur la route touristique, un coup de mine ouvre un puits de 10 mètres de profondeur. L'entreprise me fait appeler et, sur les indications du chef de chantier, je descends dans ce puits, qui, bouché à sa base par des éboulis, ne présentait aucun intérêt spéléologique.

En haut, le chef de chantier me dit : « Je commençais à me faire du souci.

— Et pourquoi, lui demandai-je ?

— Parce que, me répondit-il tout triste, il était tombé au fond une cartouche de dynamite amorcée. J'avais oublié de vous en parler. »

Sans commentaires.

Je ne peux pas non plus incriminer l'esprit des cavernes dans la douloureuse épreuve qu'a eu à subir l'un de mes équipiers à la nouvelle grotte de Tour-de-Faure que nous avons découverte récemment.

De taille au-dessus de la moyenne, à mon arrivée au fond de l'igue, je le trouvai assis, effondré devant la chatière basse dans laquelle il fallait s'étendre et ramper 15 mètres pour accéder aux immenses salles de l'intérieur. Il m'explique ses déboires : « Malgré

tous mes efforts, je n'ai pu passer. » Et, en effet, son état de fatigue, sa transpiration me prouvaient qu'il n'était pas resté inactif. Je lui demande s'il veut vraiment franchir ce passage. Sur sa réponse affirmative, je lui dis : « Alors, déshabille-toi. » Et, tiré en avant par deux équipiers, poussé par les pieds par un autre, il passe.

Le lendemain, couvert de bleus, contusionné, blessé, je le rencontre sur le boulevard, et, tout boitillant, il me dit simplement : « Vous savez, je suis très satisfait. »

Nous trouvons presque dans toutes les cavités des chauves-souris. Nous sommes, nous spéléologues, heureux de trouver des chauves-souris. Elles sont nos amies ; nous les aimons. Le seul grand refuge d'environ 10.000 sujets que je connaisse dans la région se trouve au Passage des Anglais à Bouziès, dans une grande et haute salle difficile d'accès. Nous les aimons en effet les chauves-souris parce qu'elles sont inoffensives et utiles, parce que aussi nous ne croyons pas, nous, ces légendes du vieux temps qui assuraient que ces oiseaux-rats s'agrippaient aux cheveux ou rendaient aveugles. Nous savons, au contraire, que si d'occasion, la nuit, elles rentrent dans une chambre ou s'approchent de personnes prenant le frais, ce n'est pas pour faire le mal, mais simplement par nécessité, pour manger les moustiques ou autres insectes attirés par la présence des humains.

Jamais une chauve-souris, même lorsque toute retraite lui est coupée, n'a attaqué un spéléologue. Elle se contente de voltiger, effrayée, en poussant de petits cris plaintifs.

Un membre du Conseil d'Administration de notre Société m'a signalé être revenu d'une grotte couvert de puces... couvert, c'est une expression... La présence de ces actifs insectes prouve que la grotte sert de refuge à des renards ou des blaireaux.

Nous avons remonté d'une profondeur de 55 mètres une petite souris grise. Aveuglée par le jour, apeurée, elle ne voulait plus quitter mon bras nu, sur lequel elle s'était accrochée. Je l'ai doucement placée sur le sol et, enfin remise, est allée se cacher sous une touffe de buis.

A Nougayrat, nous avons découvert un lapin vivant. Il avait fait une chute de 15 mètres. Du gouffre du Caire, une salamandre a été remontée. A Concots, et sur l'appel du propriétaire, nous avons sauvé une jolie petite chienne, tombée dans une igue assez profonde. Nous rencontrons aussi très souvent un autre rejeté de la nature : le crapaud.

Chauves-souris, crapauds, voilà toute la belle compagnie que nous côtoyons dans les gouffres ; à croire que les bêtes les plus

déshéritées de la nature viennent cacher leurs imperfections physiques dans l'obscurité. Elles ont, comme royaume, le pays des merveilles, domaines de fée, parsemés de châteaux des mille et une nuits, aux sols immaculés, aux parois roses, aux plafonds dentelés...

Avec elles, nous marchons... toujours émus par l'étrangeté des sites, le mystère des galeries sans fin... Comme dans un rêve... nous marchons...

Et, parfois, dans ces profondeurs noires, le silence des gouffres est rompu... Nous entendons au loin un air, une musique... La voix d'un des nôtres, accompagnée par les cloches des cavernes, chante la chanson du Groupe dont voici un couplet :

Suspendus dans le vide, grimpant sur les parois,
Nous vivons dans l'argile, heureux comme des rois.

Jean FANTANGIÉ.

Après sa communication, M. Fantangié présenta en projections 10 photographies de la grotte découverte en septembre dernier, par le Groupe spéléologique du Lot, sur la commune de Tour-de-Faure (canton de St-Géry, Lot), au Causse de Coudoulous.

Cette caverne, non accessible au public, dans laquelle on ne pénètre au fond d'un gouffre de 20 mètres que par un étroit couloir, nécessitant une marche longue et très pénible à plat ventre, est des plus curieuses par ses admirables concrétions et l'ampleur extraordinaire, non encore mesurée, de ses deux salles. On y remarque particulièrement une concrétion en forme de lustre, unique dans le genre, et nombre d' « excentriques » colorées. Une abondante floraison y forme de véritables bouquets minéraux, donnant l'impression d'une fossilisation spontanée.

II. L'art préhistorique de la grotte du Pech-Merle à CABRERETS, et sa place dans l'évolution humaine

Notre patrimoine préhistorique quercinois s'est récemment enrichi de nouveaux éléments intéressants. Complétant l'ensemble déjà connu de peintures et de gravures de la grotte du Pech-Merle, à Cabrerets, diverses figurations ont été découvertes dans une nouvelle galerie non encore aménagée : la galerie du Combel. Ces figurations, dont quelques clichés vous donneront dans un instant un aperçu, comprennent notamment des séries de ponctuations rouges, un groupe de trois rhinocéros, quelques têtes de bouquetin finement dessinées, et un félin.

Les représentations de rhinocéros et de félin offrent un intérêt d'autant plus grand qu'il ne s'en rencontre pas dans les autres parties de la grotte.

On ne saurait parler, dans une séance de la Société des Etudes du Lot, de la grotte du Pech-Merle sans citer le nom de notre éminent collègue, M. le Chanoine Lemozi. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de lui exprimer l'hommage déférent qui lui est dû pour ses savants travaux.

Nous remercions, d'autre part, M. Bessac, conservateur de la grotte, qui nous a aimablement donné, à M. le Président Fourgous, à M. Fantangié, Président du Groupe spéléologique du Quercy, et à moi-même, toutes facilités pour visiter la galerie du Combel non encore ouverte au public, et qui a également mis à notre disposition quelques belles photographies.

***

L'apparition d'un art figuré aux époques préhistoriques a pu quelquefois paraître surprenante. On a peut-être tendance à se faire une idée un peu trop générale des hommes de la préhistoire, sans se rendre exactement compte de la très longue durée des temps préhistoriques. Pour comprendre cette création artistique, il paraît

donc nécessaire de la situer dans le temps et dans le milieu. Tel est l'objet, peut-être un peu ambitieux, de ce bref exposé.

Bien avant *l'homo sapiens* il y eut *l'homo faber*, l'homme capable de confectionner un outil. La première trace d'un travail humain nous la trouvons dans ces outils de pierre grossièrement taillés en forme d'amande, que l'on désigne sous le terme de « bifaces ». A cette industrie rudimentaire et uniforme correspond un type humain dont on n'a retrouvé que quelques rares vestiges osseux d'une morphologie très archaïque, presque simienne par certains aspects.

Cette période de l'évolution humaine, qui a pu débuter il y a un million d'années, s'étend sur des centaines et des centaines de millénaires. En vertu du phénomène d'accélération que l'on observe dans l'évolution des groupes humains, un progrès en amenant un autre, les périodes suivantes seront plus courtes.

A ces premiers hommes, ou à ces préhominiens comme on les désigne quelquefois, qui connaissaient déjà le feu, succéda une humanité encore fort primitive, représentée par l'homme de Néanderthal, ou l'homme de La Chapelle-aux-Saints, localité de la Corrèze proche de notre département.

Cette race de Néanderthal, qui a pu connaître son maximum de développement il y a 50 ou 60 millénaires, utilisait un outillage un peu plus varié et manifestait un certain psychisme, comme l'indique l'existence d'un rite funéraire.

Elle fut remplacée, dans des circonstances non moins obscures que celles qui ont déterminé la disparition des races précédentes, par des hommes appartenant au type de *l'homo sapiens*.

Ces hommes, qu'ils appartiennent à la race athlétique de Cro-Magnon, ou à la race de Chancelade, de taille assez petite mais à la grande capacité crânienne, ne différaient des hommes actuels par aucun caractère physique essentiel. Ils possédaient des facultés mentales apparemment équivalentes, comme en témoigne l'ingéniosité de leur outillage de pierre ou d'os. C'est à ces hommes que l'on doit, notamment, les peintures et les gravures de la grotte du Pech-Merle.

Nous sommes alors à la période dite du Paléolithique supérieur, ou du Leptolithique, c'est-à-dire de la pierre légère. L'éminent préhistorien qu'est M. l'Abbé Breuil en estime la durée de 30 à 40 millénaires. D'autres préhistoriens adoptent une chronologie plus courte et pensent que la durée de cette période ne dépasse pas 15 millénaires. En toute hypothèse, on peut en situer assez exacte-

ment la fin, qui coïncide avec l'extrême fin de la dernière période glaciaire, aux environs de 8.500 ans avant notre ère.

La fin du Paléolithique supérieur marque la disparition totale du bel art animalier créé par une civilisation de grands chasseurs. Entre cette époque et la nôtre, il y aura ensuite, s'étendant sur deux à trois millénaires, une période de transition assez misérable : le Mésolithique. Puis, avant que commencent l'ère des métaux et les temps historiques, se place le Néolithique, période capitale caractérisée par une véritable révolution dans les techniques et par un accroissement considérable de la densité des groupes humains, grâce aux ressources nouvelles apportées par l'agriculture et par l'élevage.

***

Après avoir essayé de situer l'art préhistorique dans le temps, il paraît maintenant intéressant de le replacer dans son cadre naturel, dans le milieu biologique. Ce milieu, et principalement le climat, détermine étroitement à cette époque le genre de vie des hommes. D'une façon générale, le froid est vif et sec, le vent violent. L'homme recherche les grottes, les surplombs rocheux. Tout comme la vallée de la Vézère aux Eyzies, les vallées du Lot et du Célé offraient, avec leurs excavations, de nombreux abris. (Signalons toutefois que la grotte du Pech-Merle n'a pas été un lieu d'habitat). La végétation est pauvre. L'homme ne peut guère tirer sa subsistance que de la chasse. La faune est principalement une faune de steppe froide. Suivant les variations du climat, une espèce ou une autre apparaît dominante. D'abord le cheval, puis le renne. On rencontre encore le mammouth, le rhinocéros laineux, le bison, le bœuf musqué, le bouquetin, le mégacéros, qui était un cervidé à la gigantesque ramure. Parmi les carnassiers, hôtes des cavernes, citons l'ours, l'hyène et le félin, communément appelé « lion des cavernes » (en réalité il s'agit d'une espèce autonome, ni lion, ni tigre).

Les figurations que l'on retrouve sur les parois des cavernes représentent généralement des animaux. Les représentations humaines sont rares et d'une facture inférieure à celles des représentations animales. L'art de cette époque est un art réaliste. Les animaux sont très exactement figurés. L'artiste a su représenter, avec une étonnante mémoire visuelle, non seulement les formes, par exemple la bosse frontale, la courbure du dos et les longs poils du mammouth, mais aussi le mouvement.

***

Une question vient tout naturellement à l'esprit. Quel est l'âge de ces peintures ? Il est difficile, cela se conçoit, de donner une réponse précise. Les diverses figurations de la grotte du Pech-Merle ne datent d'ailleurs pas de la même époque. C'est ainsi que le panneau des chevaux est plus ancien que celui des mammouths. Si l'on se réfère à la chronologie proposée par M. l'Abbé Breuil pour l'ensemble du Paléolithique supérieur, on peut admettre pour ces peintures une ancienneté moyenne de 25 millénaires. Cette évaluation ne présente évidemment aucun caractère de certitude rigoureuse et n'a d'autre objet que de fixer un ordre d'ancienneté (1).

***

Examinons en terminant quelle signification on peut attribuer à ces représentations d'animaux. On s'est souvent posé la question de savoir s'il s'agit d'un art désintéressé ou d'un art magique en quelque sorte utilitaire.

La thèse de l'art pour l'art a été illustrée au siècle dernier par cette affirmation d'un préhistorien que « les loisirs d'une vie facile engendrent les arts ». On pense plutôt, aujourd'hui, que l'homme préhistorique dut livrer une lutte très dure pour son existence. Retenons à ce sujet, pour l'époque qui nous intéresse, ce qu'écrit M. le Professeur Nougier dans son étude « Art et Magie » : « La hantise du gibier convoité, du gibier difficile, du gibier rare, dut régner sans conteste en ce Paléolithique supérieur. Cette civilisation de chasse exclusive est une civilisation d'angoisse. » Plus loin, nous lisons : « A trente ans, l'homme est un vieillard dont les jours sont comptés. » Il est donc difficile d'admettre pour cette période la conception exclusive d'un art purement désintéressé et il semble que l'on doive faire une place à l'hypothèse qui tend à interpréter les figurations préhistoriques comme des manifestations de magie. En effet, la capture du gibier était la préoccupation unique, le souci vital des hommes de cette époque. De plus, pour des primitifs, la représentation d'un objet est bien souvent une véritable création. Elle prend

(1) A ce point de son exposé, M. Bouyssou présente quelques projections qu'il accompagne d'un bref commentaire. Il montre notamment les trois rhinocéros et les têtes de bouquetins figurés dans la partie la plus reculée de la galerie du Combel. Il présente ensuite un des groupes de ponctuations rouges, assez énigmatiques, que l'on voit dans cette galerie. Puis, revenant aux parties classiquement connues de la grotte du Pech-Merle, il fait apparaître successivement sur l'écran le panneau des chevaux et la grande fresque dite « chapelle des mammouths ». Il souligne les particularités de ces peintures ainsi que des animaux représentés. Enfin, il montre, en gros plan, un mammouth dont le dessin met particulièrement en évidence le talent de l'artiste préhistorique.

la même valeur que l'objet lui-même. L'image figurée d'un animal pouvait donc donner lieu à une pratique magique, à un rite d'envoûtement. Certains animaux sont d'ailleurs représentés percés de traits.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas contestable qu'un sens esthétique réel et profond ait aussi inspiré ce grand art animalier que l'on s'accorde, dans un grand nombre de ses manifestations, à qualifier d'admirable. Dans l'esprit de primitifs, la notion du Beau ne se distingue guère de celle de l'Utile. Si nous essayons nous-mêmes d'analyser le concept de la Beauté, n'apercevons-nous pas que ce qui nous apparaît comme beau est ce qui correspond aux normes et aux besoins de l'espèce, à une certaine harmonie naturelle dans laquelle l'espèce et l'individu trouvent leur place, tant sous le rapport des formes physiques que des aspirations spirituelles ? Il paraît donc assez vain de vouloir enfermer la pensée de nos ancêtres dans les catégories intellectuelles de notre temps. Mais ce qu'il nous est donné de comprendre et d'admirer c'est l'art véritable de leurs créations dont le moins qu'on puisse dire — et c'est peut-être une conclusion que vous attendiez — c'est qu'elles valent bien certaines manifestations d'art moderne.

H. Bouyssou.

Ph. J. Fourgous.

Peinture de la grotte du Pech-Merle
représentant un mammouth

LES CONSTRUCTEURS DU PALAIS ÉPISCOPAL
Mgr Le Jay et Mgr Briqueville de la Luzerne

III. CONSTRUCTION d'un PALAIS à CAHORS à la fin du XVIIe siècle et son HISTOIRE

Parmi les quelque 25 chefs-lieux de département du Sud-Ouest, un large Sud-Ouest allant de Perpignan à Moulins et à La Rochelle, Cahors, petite ville, se distingue cependant par l'ancienneté de son principal bâtiment administratif.

En effet, la Préfecture du Lot est l'ancien Palais épiscopal du diocèse de Cahors, reconstruit à la fin du XVIIe siècle.

L'Evêché antérieur. — Tout près de l'Eglise Cathédrale, au centre de la vieille ville, l'Evêché des XVe-XVIIe siècles, était situé dans le même îlot de maisons que le nouvel Evêché ; mais il était de surface bien plus réduite, occupant seulement l'emplacement de l'aile Est et de la moitié du bâtiment central de l'Evêché-Préfecture. Sa façade donnait sur la rue de l'Abescat et la place Saint-Jean (rue et place Clément-Marot actuelles) ; en arrière, le bâtiment était bordé par une bote ou ruelle, dite « Dernier l'Evêché », qui, passant sous deux ponceaux, reliait la rue de la Daurade à la Grand'Rue ou Rue-Droite (rue de la Préfecture actuelle).

Dans la partie donnant sur la place St-Jean, se trouvait la chapelle privée de l'Evêque, et l'extrémité Sud du bâtiment était reliée par un ponceau à la Cathédrale, où pouvait ainsi se rendre l'Evêque sans pratiquement sortir de son Palais.

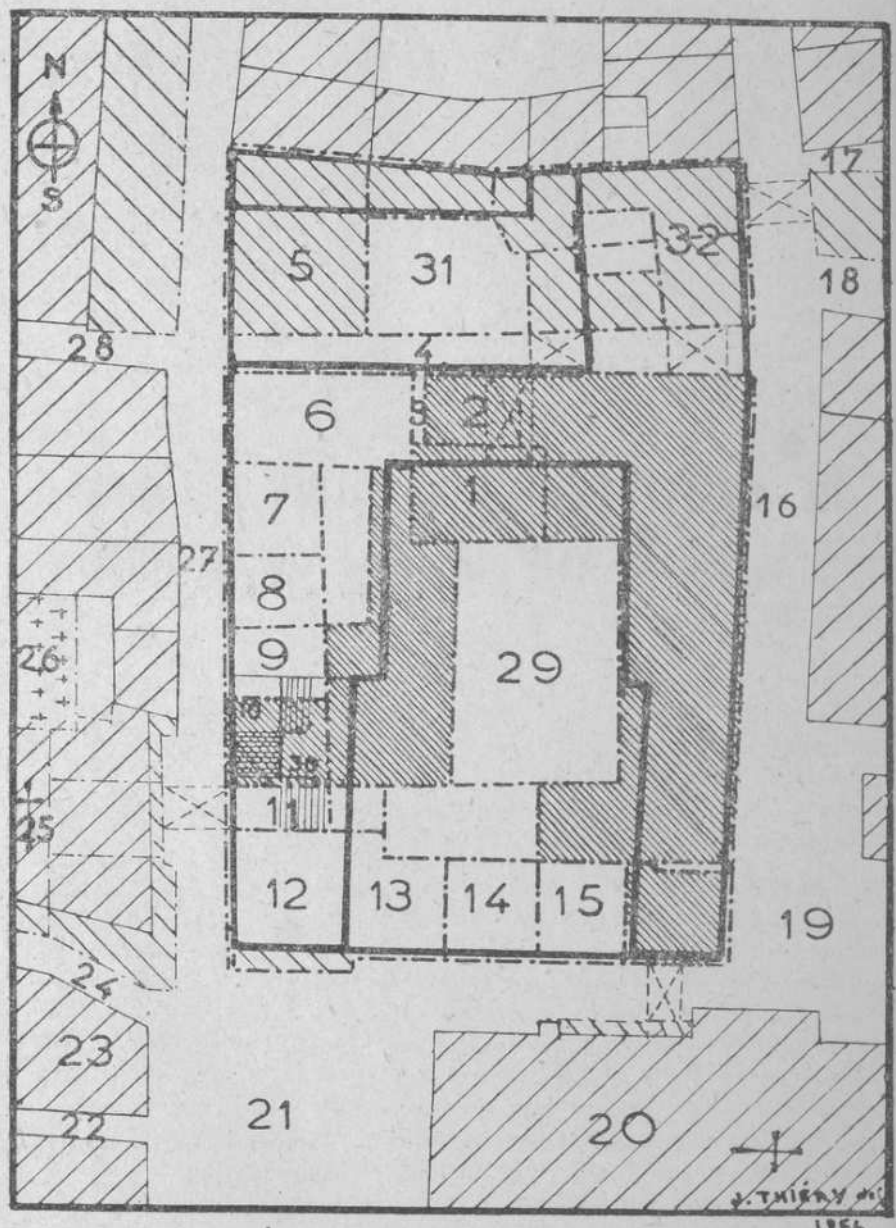

PRÉFECTURE DU LOT

Enfin, la chambre de l'Evêque était appelée « la Chambre violette ».

(Pour toutes les notes de topographie, se reporter au plan et à sa légende).

LEGENDE DU PLAN DE LA PREFECTURE DU LOT

(1) Chambre « violette ».
(2) Maison de Me Neulaty, notaire.
(3) Ruelle del Donat.
(4) Ruelle « dernier l'Evêché ».
(5) Maison de M. Vinhals.
(6) Maison Lacoste.
(7-8) Maisons Grèzes-Lhulié.
(9) Maison Teyssendié.
(10) Maison de Bellud.
(11) Maison Delparc.
(12) Maison Filhol.
(13-14) Maisons Guyot.
(15) Maison Panouse.
(16) Rue de l'Abescat = Rue Clément-Marot.
(17) Passage menant à l'église de la Daurade.
(18) Rue de la Daurade ou de la Chantrerie.
(19) Place St-Jean = Place Clément-Marot.
(20) Cathédrale.
(21) Place del mercat = Place J.-Chapou.
(22) Rue des Elus = Rue J.-B.-Delpech.
(23) Caminade de l'église St-Pierre.
(24) Rue du Collège de Rodes = Rue Maréchal-Foch.
(25-26) Eglise et cimetière St-Pierre.
(27) Grande Rue Droite = Rue de la Préfecture.
(28) Rue tendant à St-André = Rue Salvat.
(29-30) Cour et escalier d'honneur.
(31) Cour des bureaux de la Préfecture.
(32) Bâtiment administratif construit en 1876.

A Passages sous voûtes ou passerelles.
B Evêché antérieur à 1685.
C Constructions anciennes subsistantes.
D Constructions anciennes démolies.
E Limites de constructions anciennes.
F Limites de la Préfecture du Lot.

Construction du nouvel Evêché. — L'ancien Evêché avait bien été quelque peu agrandi à la fin du XVIe siècle par l'acquisition de quelques maisons voisines, telles celle du notaire Neulaty et celle de la famille de Bellud, donnant sur la Grand'Rue. Mais, lorsque la reconstruction de l'Evêché eut été décidée, Mgr Le Jay, Evêque de Cahors depuis 1681, procéda à l'acquisition de toutes les maisons mitoyennes (1).

En 1685, furent acquises quatre maisons, l'une donnant sur la Grand'Rue, qui appartenait à la famille Delparc depuis quelque 120 ans (2), et les trois autres donnant sur la place de la Cathé-

(1) Archives du Lot, III E 279/9 (notaire Soulié).
(2) En 1566, P. Delparc, dit Olivié, cordonnier ; en 1606, Me J. Delparc, notaire ; en 1650, Me J. Delparc, secrétaire en l'Université, et en 1685, Me P. Delparc, avocat.

drale : celle de la famille Panouse (3) et celles de la famille Guyot (4).

En 1686, la maison faisant l'angle de la place de la Cathédrale et de la Grand'Rue (5) fut vendue à la ville par M. Latour-Filhol. Le terrain nivelé fut donné en 1693 à Mgr Briqueville de la Luzerne, nouvel Evêque. Ce don fut confirmé en 1705.

De 1687 à 1689, furent acquises cinq autres maisons donnant sur la Grand'Rue, appartenant aux familles Lacoste (6), Lhulié-Grèzes (7) et Teyssendié (8).

Enfin, en 1696-1699, fut acquise la maison de M. Vignals, Conseiller au Présidial de Cahors (9). L'emplacement de cette maison démolie devint la cour arrière de l'Evêché et est actuellement la cour des Bureaux de la Préfecture.

Pendant ce temps, la construction du nouvel Evêché était commencée par le bâtiment de l'aile Est, sous la direction de l'Architecte « De Bry » (10).

Cette aile, bordant la rue Clément-Marot actuelle, fut édifiée en conservant au rez-de-chaussée six grandes arcades ogivales du bâtiment antérieur ; ces arcades étaient encore visibles avant le recrépissage récent des murs.

La construction du bâtiment central, puis celle de l'aile Ouest, suivit rapidement (11). En effet, cette aile, dans laquelle fut construit un grand escalier « à repos », c'est-à-dire à paliers (l'escalier d'honneur actuel), était achevée en 1689. Cette date est visible sur le linteau de l'une des fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur la cour ; les chiffres 16 et 89 encadrent un petit médaillon martelé.

A la mort de Mgr Le Jay, survenue au château de Mercuès, le 22 avril 1693, le gros œuvre du Palais était pratiquement achevé. L'inventaire fait au décès indique que les charpentes et les ardoises étaient rassemblées au 2e étage, tandis que les garnitures en

(3) En 1606, J. Panouse, 1er Me-chirurgien juré, et Suzanne d'Arnaud, mariés ; en 1625-50, P. Panouse, Me-chirurgien ; en 1678-85, Me J. Panouse, avocat.

(4) En 1634-50, Louis Guyot, apothicaire ; en 1685, Antoine Guyot, docteur en médecine.

(5) En 1550-1606, à la famille De Yssac, alias Vignals, magistrats ; en 1639-50, Me Guillaume Filhol, conseiller-secrétaire en la Chancellerie, Sr. de St-Géry ; en 1661-69, Me Mathurin Filhol, conseiller en la Cour des Aides à Montauban.

(6) Apothicaires de père en fils depuis 1596.

(7) A la famille Caucal, marchands de 1577 à 1648, puis à Claude Lhulier, dit Lamote, tailleur, et à Jeanne Lhulier, veuve de Guillaume Grèzes, procureur.

(8) En 1606-29, Me P. Coderc, notaire.

(9) Le montant des expropriations s'éleva à près de 12.000 livres, soit environ 140.000 francs, valeur 1914.

(10) Probablement François Dorbay, architecte des bâtiments du Roi, auteur du plan primitif de la cathédrale de Montauban (1693) (cf. *Bull. Soc. Archéologique du Tarn-et-Garonne*, tome LXXVII, 1950, pp. 41-43).

(11) Il y eut 15.000 livres de dons et 25.000 livres d'emprunts.

marbre jaspé des sept cheminées des salons étaient à pied d'œuvre, mais non encore montées (12).

Six ans plus tard, en août 1698, Mgr Briqueville de la Luzerne fit faire un devis général pour que soit enfin achevé l'intérieur du Palais (13). Le maître maçon P. Caussade, de Caussade, prit en charge les travaux pour 20.550 livres, à exécuter dans les quatre ans. Déjà, le grand escalier avait exercé une pression sur les murs qu'il fallut renforcer.

Tous les aménagements, parquets, carrelages, vitreries, plâtres, chambranles et toitures, furent exécutés dans les délais impartis, de telle sorte que le nouveau Palais épiscopal devint habitable en 1701.

Le bâtiment central reposait sur un péristyle de cinq arceaux. Au fronton de cette façade, se trouvait un grand médaillon, aux armes épiscopales, martelées au siècle dernier.

Donnant sur la place de la Cathédrale, il y avait une grande porte cochère entre deux plus petites. Enfin, dans l'arrière-cour, se trouvaient les écuries et un puits de 2,30 m. de diamètre.

Description intérieure du Palais. — Les inventaires faits aux décès des Evêques en 1741 et en 1766 permettent de faire une description des pièces et du mobilier de l'Evêché au XVIIIe siècle (14) :

Au *rez-de-chaussée* de l'aile Ouest : la loge du Suisse, puis deux remises abritant, en 1741, deux carrosses garnis de velours et taffetas rouges, et, en 1766, une diligence. Puis, après le vestibule du grand escalier, transformé en orangerie l'hiver, la « salle du commun », et les cuisine, office et dépense.

Sous le bâtiment central, le péristyle qui abritait, en 1766, trois chaises de poste, dont celle du marquis Lefranc de Pompignan.

Au rez-de-chaussée de l'aile Est : l'infirmerie, face à la Cathédrale, puis les bureaux du Secrétariat pour le service du diocèse et les Archives, dont elles étaient séparées par une porte en fer.

En 1766, il y avait dans la cour 240 pierres de taille pour la reconstruction du grand portail d'entrée.

Au *1er étage*, dans l'aile Ouest : l'appartement de l'Evêque, dont la chambre donnait sur la place, et son bureau de travail ; enfin, une tribune qu'avait fait construire Mgr de la Luzerne pour entendre la messe de la paroisse St-Pierre. Après le vestibule du grand escalier, la grande salle à manger, et, sur le côté donnant sur la

(12) Archives du Lot, B, 336.
(13) *Ibidem*, B 337.
(14) *Ibidem*. B 338 et 339.

rue, une chapelle privée et sa sacristie. Enfin, un grand salon donnant sur la cour arrière.

Dans le bâtiment central : un salon de compagnie et la chambre « verte », dont le lit et le mobilier étaient recouverts de damas vert.

Dans l'aile Est : la chambre « rouge », dont le lit à la duchesse et le mobilier étaient recouverts de damas cramoisi. Puis, la bibliothèque ou grande Salle synodale, où se tenaient les assemblées des prêtres du diocèse. En 1741, s'y trouvait une « chaise à portiers » qu'utilisait Mgr de la Luzerne, qui venait de décéder à 84 ans.

A l'extrémité de cette aile, et donnant sur la Cathédrale, se trouvait l'appartement dit « St-Charles », ainsi appelé en raison d'un grand tableau représentant le cardinal St-Charles Borromée (15).

Au *2e étage,* dans l'aile Ouest : l'appartement de M. le Chevalier en 1741 et de M. l'abbé de Bécave, vicaire général, en 1766.

Dans le bâtiment central : plusieurs chambres, dont celle de l'abbé de Trouy, en 1741.

Enfin, dans l'aile Est : un garde-meuble contenant notamment plusieurs tapisseries, puis les chambres des « officiers » et de la domesticité.

Outre le mobilier, il y avait de nombreuses tapisseries qui couvraient les murs du premier étage : en 1741, 15 tapisseries d'anciens Gobelins, représentant des animaux et des oiseaux dans de la verdure, 6 tapisseries de Bruxelles représentant l'histoire de Joseph, 5 tapisseries de haute-lice d'Angleterre représentant l'histoire d'Esther, et une tapisserie de verdure d'Aubusson.

En 1766, il y avait 4 tapisseries de Beauvais dans le grand salon, 7 tapisseries de haute-lice représentant l'histoire de Tobie, 2 tapisseries dites « siamoises » ou mousseline de soie, une tapisserie de damas de Rouen, une tapisserie de haute-lice représentant l'histoire de David, enfin 6 tapisseries de Flandre.

Parmi les nombreux tableaux, il y avait notamment ceux représentant Mgr l'Evêque de la Luzerne et le comte de la Luzerne, vice-amiral, Moïse sauvé des eaux, Moïse frappant le rocher, St-Charles Borromée, Louis XIV à cheval, Louis XV, et neuf tableaux de la famille royale. Dans la grande salle, il y avait des cartes géographiques : les gouvernements de Normandie, du Languedoc, et les généralités de Toulouse et de Montauban.

Dans le fond de l'âtre des cheminées étaient fixées de grandes

(15) Actuellement appartement dit du « Ministre ».

plaques ou taques de foyer aux armes des Evêques Le Jay et de la Luzerne.

Les lits à l'impériale, à la duchesse, à colonnes, à double tombeau, etc... sont décrits avec précision. Enfin, les livres de la bibliothèque et du bureau de travail des Evêques sont énumérés, ainsi que les documents d'archives, malheureusement trop succinctement analysés, ceux-ci étant perdus.

Période de la Révolution et de l'Empire. — A la Révolution, Mgr Nicolaï était Evêque. Il essaya bien de résister aux conséquences de la Constitution civile du clergé, mais, la situation s'aggravant, il dut s'incliner et quitter le Palais épiscopal le 20 février 1791 pour non-prestation du serment constitutionnel.

L'Evêché devint bien national et fut estimé 23.000 livres. Une première adjudication fut annoncée pour le 24 juillet suivant, puis l'adjudication définitive pour le 6 août et renvoyée au 27 septembre. La mise en adjudication fut de 24.000 livres. Il n'y eut qu'un seul enchérisseur, mais il s'inclina devant les délégués des administrations départementales, auxquelles le Palais fut adjugé pour 25.000 livres.

L'année suivante, l'architecte Périer fut chargé d'établir un projet d'utilisation des locaux. Il fut un moment envisagé d'installer le Tribunal civil au rez-de-chaussée. Cet aménagement n'eut pas lieu, et les Cours et Tribunaux restèrent groupés dans une partie du Collège National jusqu'à la création de l'Ecole Centrale (le Lycée Gambetta actuel).

Après avoir abrité les diverses administrations révolutionnaires, le Palais devint Préfecture avec l'entrée en fonctions du premier Préfet, Louis Bailly, le 3 mars 1800.

D'après le plan de l'architecte Billoin, les services départementaux furent alors ainsi répartis :

Au *rez-de-chaussée,* dans l'aile Ouest : le logement du portier, une remise de voitures, puis, après le grand escalier, le bureau des Poids et Mesures et la salle du Conseil.

Sous le bâtiment central, dans le péristyle muré, sauf l'arcade du milieu, furent aménagés une deuxième salle du Conseil et le bureau de Recrutement.

Dans l'aile Est, furent installés les bureaux des Finances, des Etablissements, du Secrétaire général et de la Sous-Préfecture.

Au *1er étage,* dans l'aile Ouest : le Bureau du Préfet donnant sur la place, la Salle des Pas-Perdus (salle du Conseil Général actuelle), enfin le salon à manger ou salon carré dit « Jaune ».

Dans le bâtiment central : la grande salle d'assemblée et un salon de compagnie.

Dans l'aile Est : l'ancienne salle synodale, en mauvais état, et les appartements particuliers du Préfet.

Au *2e étage :* la salle des archives dans l'aile Ouest et une série de chambres délabrées.

Période contemporaine (1815-1950). — Durant cette période, l'histoire de la Préfecture sera marquée par l'agrandissement des locaux administratifs et par divers aménagements intérieurs.

Pour agrandir la Préfecture au Nord, furent acquises deux maisons donnant sur la rue Clément-Marot : en 1823, ce fut la maison du sieur Vernet, ancien perruquier, puis, en 1825, celle du sieur Lafage-Murat, pour 2.200 fr.

Au rez-de-chaussée de ces maisons fut aménagé un logement pour l'archiviste du département (1830). Dans les pièces des étages furent installés, tant bien que mal, des bureaux ; mais il faudra attendre 50 ans pour que soit construit à leur place le bâtiment administratif actuel.

En 1833, dans une partie de l'ancienne salle synodale, furent aménagés des bureaux pour le Préfet et son secrétaire. L'autre partie de la salle fut affectée aux assemblées électorales à suffrage censitaire. Cette utilisation est encore attestée par l'inscription visible sur le linteau de la porte d'entrée de cette aile : « Bureau », puis, en surcharge : « Entrée du Collège électoral ».

En 1851, le grand portail de la cour fut reconstruit et l'on fit le projet d'aménager en appartement la vaste pièce du 2e étage de l'aile Est (1re Division actuellement).

En 1875, les deux maisons acquises en 1823-1825 furent démolies. La reconstruction du bâtiment administratif fut confiée à l'entrepreneur Guillaume Calvet et effectuée en 1876-1877.

En 1876, l'ancienne salle synodale fut convertie en salle à manger avec cheminée Louis XIV, et, en 1902, fut restaurée la pièce dite « Salon jaune », actuellement salon d'angle situé derrière la salle du Conseil Général.

Les services administratifs se développant après la guerre de 1914-1918, il fut envisagé en 1920 d'acquérir l'immeuble Bergon, au 3 de la rue de la Préfecture, pour y grouper quelques services départementaux. Ce projet n'ayant pas abouti, il fut décidé, l'année suivante, d'installer le service des Ponts-et-Chaussées au 2e étage de l'aile Ouest, à la place des Archives départementales qui, elles, furent transférées dans l'ancien couvent des Capucins, rue des Ca-

dourques. Par la suite furent aménagés, au rez-de-chaussée, des bureaux pour la Commission départementale et le Commissariat spécial, et enfin la 1re Division au 2e étage de l'aile Est.

Des embellissements intérieurs ont été effectués dans les appartements du Préfet : dans le Salon Rouge, de grandes glaces et un plafond à dorures ; dans le Salon Gris, une corniche avec, pour motifs, des aigles, soleils et feuillages ; dans un salon d'angle, des colonnes murales de style Second Empire, et dans le fond de l'âtre de la cheminée a été remontée une grande plaque de foyer aux armes de Mgr Le Jay, qui étaient : A l'aigle éployée fixant un soleil rayonnant au canton dextre du chef, accompagnée de 3 geais aux ailes éployées aux 3 autres cantons. Au-dessus du blason : chapeau d'archevêque à 4 rangs de houppes, casque de chevalier taré de face entre mitre et crosse (16).

Sur les murs des salons de réception ont été fixées cinq tapisseries de Beauvais, de l'époque Louis XV, représentant des sujets asiatiques de fantaisie et une scène pastorale. Ces tapisseries, provenant du château de Mercuès, furent classées par arrêté ministériel du 14 mars 1907, ainsi d'ailleurs que la collection des 81 portraits d'Evêques de Cahors, collection qui, elle, fut déposée à la sacristie de la Cathédrale (17).

En 1930, furent fixées sur les murs du grand escalier d'honneur des toiles du maître Henri Martin, de Labastide-du-Vert, près Catus. Sa méthode caractéristique en peinture s'appelait le « pointillisme ». Les cinq panneaux représentent des travaux de la vigne (labourage, vendange, etc...) dans des paysages de côteaux du Lot.

En décembre 1938, fut installée la nouvelle porte d'entrée de la cour d'honneur, œuvre du maître ferronnier Raymond Subes. Cette œuvre d'art, après avoir été exposée aux Arts décoratifs, fut donnée par l'Etat.

Le jardin de la Préfecture. — De l'autre côté de la rue Clément-Marot se trouvaient le couvent de la Daurade, l'église paroissiale Notre-Dame et son cimetière contigu. A la Révolution, ces bâtiments devinrent biens nationaux.

En 1808, le Conseil Général accorda une somme de 8.000 fr. pour l'achat à l'Administration des Domaines de l'ancien couvent pour qu'y soient installés les Tribunaux. Cette décision fut approuvée par décret impérial du 9 février 1810. L'église fut démolie, le cime-

(16) Deux autres plaques avec ces mêmes armes décorent le fond du foyer de deux cheminées du château de Mercuès.

(17) Dans l'inventaire de 1741, il est fait mention de cette collection de tableaux pour 68 évêques.

tière nivelé, et leur emplacement, transformé en jardin s'étendant jusqu'au Lot, fut annexé à la Préfecture à laquelle il fut relié par une passerelle. L'escalier decendant au jardin fut reconstruit en 1828 par l'architecte Malo. Puis, afin d'agrandir le parc, la maison du notaire Fournié fut acquise pour 6.600 fr., pour être démolie peu après (Ordonnance royale du 6 janvier 1830).

En 1854, le nouveau quai de ceinture de la ville devant prendre une large bande du jardin, un projet fut établi par l'architecte Lainé pour compenser cette réduction d'espace vert : ce fut d'acquérir les maisons entre la rue Daurade et la Cathédrale pour les démolir, de fermer les rues Clément-Marot et de la Chantrerie, et d'aménager ainsi un grand jardin contigu à la Préfecture. La ville accepta, sous réserve, l'abandon de ces tronçons de rues. Mais de vives protestations furent exprimées par les propriétaires menacés d'expropriation, et une adresse même fut imprimée et remise aux Conseillers généraux. Ce projet, vu le coût de l'acquisition des immeubles, dut être abandonné (18).

En 1938, la passerelle et l'escalier menant au jardin furent démolis et le jardin cédé à la ville pour le transformer en jardin public.

. . . . . .

Aucun événement politique d'importance historique ne se déroula dans l'enceinte de la Préfecture Cependant, nous pensons que nous ne pouvons terminer cette communication sans rappeler, même succinctement, le contre-coup des événements douloureux encore présents à la mémoire de tous.

En effet, à la fin de la guerre de 1940-45, le personnel de la Préfecture fut l'objet de représailles de la part de l'occupant et eut ses victimes de la Résistance. Le 17 août 1945, M. le Préfet R. Dumas inaugura une plaque de marbre à la mémoire des membres du personnel morts pour la Libération de la France :

Jean Quéraud, fusillé à Boissières, le 30 juin 1944.
Paul Salvat, fusillé de même.
Jean Piovesan, tué à Cajarc, le 23 juillet 1944.
Fernand Lafabrie, déporté en Allemagne.
Jacques L. de Pourtalès, déporté en Allemagne.

René Prat,
Archiviste en chef du Lot.

(18) Il est à remarquer que déjà en 1760, la ville avait envisagé d'aménager en jardin public l'emplacement des maisons de ce même îlot, en achetant en plus le jardin de l'Evêque (place Champollion actuelle). Mais les expropriations auraient coûté 77.000 livres. Aussi ce projet d'urbanisme avant la lettre n'aboutit pas. (Archives du Lot, E 10).

IV. Quelques œuvres anciennes d'orfèvrerie religieuse dans le Lot

Notre département possède dans ses églises un certain nombre de pièces anciennes intéressantes. La liste du mobilier classé comprend plus de 150 numéros et il en est bien d'autres qui ne sont pas encore visés par la loi de 1913 sur les monuments historiques. Il y figure notamment des objets d'orfèvrerie dont l'inventaire serait plus élevé sans les méfaits des guerres ou de modernes disparitions. Le pèlerinage de Rocamadour a dû être riche si l'on songe à son importance au Moyen Age et nos anciennes abbayes, de même que la cathédrale, ont dû recevoir bien plus de dons que ceux encore connus.

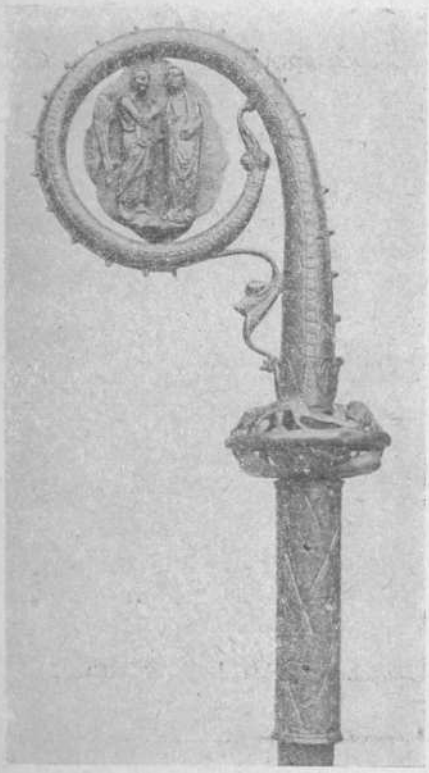

Crosse de Pons d'Antejac (voir p. 33)

Entre ces pièces d'orfèvrerie encore existantes figurent d'abord quelques reliquaires. Ces petits objets, destinés à contenir des restes d'ossements ou de vêtements de saints, ont affecté les aspects les plus divers, en forme, par exemple, de coffrets, de tours ou de modestes édicules rappelant des détails d'architecture.

Trois exemples du premier type sont possédés par les églises de Soulomès, de Lunegarde et de Lavergne. Ce sont des œuvres du XIIIe siècle de l'orfèvrerie limousine aux émaux champlevés, c'est-à-

dire avec des figures réservées en cuivre doré sur fond d'émail ; on avait précédemment des émaux cloisonnés, avec des figures émaillées sur fond de cuivre.

Le plus ancien par sa technique est celui de Soulomès, dont l'église fut jadis possession de l'abbaye de Marcilhac avant d'être à une commanderie de Malte. C'est un coffret de 13 cm. de long en façade formé de plaques de cuivre sur âme de bois, dont la partie avant porte trois bandes d'émail alternativement bleu sombre et bleu pâle, ornées de motifs géométriques. Sur le toit, trois appliques de cuivre doré en ronde bosse représentent de petites salamandres fort gracieuses à la bouche fine et aux oreilles bien marquées, dont l'œil est indiqué par un grain d'émail noir. Autre détail intéressant du coffret : la crête à jour en cuivre doré très caractéristique de l'orfèvrerie limousine. Les côtés portent, réservés et gravés, deux personnages. Le revers est orné de dessins géométriques quadrillés ou ondulés.

Les deux coffrets de Lunegarde et de Soulomès de 17 cm. en façade et 11 en hauteur, sont assez semblables comme facture et entièrement en cuivre. Le premier, fut à une église dépendant jadis de l'abbaye de Marcilhac. Le second, d'après une tradition, serait un don des de Valon, seigneurs, au XIIIe siècle, de Thégra et Lavergne.

Leur décoration est formée de figures d'anges à mi-corps, sortant des nuées et nimbés, présentés sur fond d'émail dans des cercles en pointillé formant cadre et d'une exécution assez fruste. Ce genre de sujets, avec des physionomies et des attitudes diverses, est assez fréquent sur les coffrets limousins.

Un autre type de reliquaire est possédé par l'église de Catus. C'est une monstrance en forme de tour cylindrique montée sur une tige et pouvant pivoter sur celle-ci. D'un grand fini de décoration, elle est remarquable par ses rinceaux gravés et ciselés et elle peut dater de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle.

Deux pièces d'ordre différent se trouvent aux églises de Prudhomat et de Tauriac. Lorsqu'on possédait une partie déterminée du corps d'un saint, on la rappelait par la forme extérieure du reliquaire. La collégiale de Castelnau-Bretenoux, au pied du château, à Prudhomat, possède ainsi le bras de saint Louis formé d'une âme de bois recouverte de plaques d'argent ciselé. C'est une belle œuvre du XVe siècle, intéressante par ses détails de vêtement où l'on remarque la manche de cotte de dessous assez simple et la manche de robe qui offre deux luxueuses bordures ornées de cabochons. Cette pièce a pu être un don du fondateur de la collégiale, Jean de Castelnau.

L'église de Tauriac, qui fut un temps à l'abbaye de Beaulieu, possède de son côté le chef de saint Agapit. On ne sait de façon précise ce que fut ce saint, dont une partie du crâne est contenue dans le reliquaire, car il y en eut plusieurs de même nom. Toujours est-il que l'œuvre est une pièce admirable du XIVe siècle, en argent repoussé et ciselé d'un modelé particulièrement soigné, portant la chevelure frisée généralement adoptée par les orfèvres du Moyen Age.

Une pièce de forme gracieuse, formée de trois étages, appartient au Pèlerinage de Rocamadour. Elle était destinée à l'exposition de reliques ou de la Sainte-Hostie. Au point de vue technique, elle affirme le gothique dans tous ses détails en s'inspirant dans sa décoration de formes architecturales. L'étage inférieur est une sorte de petit édifice orné d'un fenestrage flamboyant.

De l'ancien Trésor de Rocamadour subsiste également une croix processionnelle du XVe siècle, restaurée en 1620 par les chanoines. Elle est en bois de chêne recouvert de plaques d'argent estampées présentant comme fond général des guirlandes ornées de fleurons. Chaque face est ornée, en outre, de divers sujets sur le renflement précédant le trèfle dans les bras de la croix.

D'un côté, la Vierge et saint Jean sur les branches latérales ; en haut le Pélican, en bas Adam sortant du tombeau aux pieds du Christ, par une tradition médiévale d'après laquelle il aurait été enterré sur la montagne de la Crucifixion. Au revers, avec l'Agneau divin au centre, se voient les Symboles des Evangélistes.

L'Eglise de Saint-Rémi, près Labastide-Marnhac possède deux pièces anciennes. La première est un encensoir affectant la forme pyramidale et à pans coupés des objets du genre au XVe siècle par opposition à la forme sphérique des temps antérieurs. Sa décoration flamboyante fixe en outre son époque.

Le second objet est un calice du XVIIe siècle dont la coupe, à bord évasé comme dans tous les calices du temps, repose sur une tige coupée de nœuds ornés de fleurons et de têtes d'anges. Le bas de la coupe porte dans des médaillons des sujets empruntés à la Passion. La patène offre à son revers une Crucifixion.

Une dernière pièce, après une échappée vers diverses localités du département, nous ramènera à Cahors. C'est la crosse de Pons d'Antéjac qui fut évêque en 1236 et 1237 et dont le Trésor de la cathédrale possède également des plaques de gants en émaux champlevés.

L'objet est très complet. Le nœud porte sur deux zones reliées par

une bande horizontale de petits dragons enlacés, motif d'origine très ancienne, passés de l'art païen à l'art chrétien. La plaque de cuivre encadrée dans la volute offre d'un côté l'Annonciation, de l'autre la Visitation, avec des figures pleines de grâce et d'excellente exécution.

Je m'arrête sur cette dernière présentation pour ne point dépasser les quelques instants impartis ce soir à nos communications. Le sujet que j'ai abordé serait des plus vastes si on l'étendait aux œuvres mobilières diverses de nos églises (1). Il en est de peu connues ; d'autres sont peut-être à découvrir. Je souhaite que, pour assurer leur conservation, certaines puissent trouver place dans le Musée d'art religieux ancien que nous aurons prochainement, avec la collaboration de l'Administration diocésaine et de celle des Beaux-Arts, dans une chapelle du Cloître.

J. FOURGOUS.

(1) L'art de la boiserie a fourni au XVIIe siècle nombre d'œuvres intéressantes dans le Lot. Le pays a compté, avec le Gourdonnais *Tournier*, un maître-sculpteur auquel on doit la belle *chaire de Saint-Siméon* à Gourdon et divers rétables de la région. D'autres artisans, généralement inconnus, mais ne manquant pas de talent, produisirent, — citons comme exemples au hasard de la plume —, les rétables de *Montcléra, Villesèque, Montfaucon, Carnac, Montcabrier...*, le devant d'autel de *Saint-Jean de Grézels* représentant la Cène, les stalles d'*Aynac*, le bel ensemble de l'ancienne abbaye de *Leyme...*

Autre sujet d'étude : les statues de diverses époques, vierges, saints, groupes variés. Des premières, l'Exposition d'art marial de Gramat en août 1954 a largement montré la riche variété. Il existe, aux églises de *Carennac* et de *Saint-Pierre-Toirac*, de curieuses statues de saint Roch. Sainte Anne est représentée à la même église de *Carennac* et à *Gigouzac...* De belles Pietas se voient à *Teyssieu, Montredon, Peyrilles, Figeac...* La collégiale de *Castelnau-Bretenoux* possède un intéressant Baptême du Christ... Signalons aussi les Mises au Tombeau de *Carennac* et de *Francoulès*. — J. F.

Armoiries des D'Ulmet
(voir p. 41 et 53) (1)

Les archives du château de Blanat et les co-seigneurs de St-Michel de Bannières

La partie du département du Lot qui, au nord d'une ligne Souillac-Martel, est comprise entre les départements de la Corrèze et de la Dordogne, figure au rang des plus négligées par les historiens ou érudits du Quercy. On ne peut compter que trois ouvrages qui touchent à l'histoire de cet extrême nord du Lot ; encore ne s'agit-il pas d'ouvrages d'histoire à proprement parler, mais plutôt d'ouvrages de référence : « Le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu », édité par M. Deloche; « Les possessions de l'abbaye d'Obazine en Limousin et Quercy », du chanoine Albe, et enfin l' « Etat des fiefs du Haut-Quercy », de M. Champeval de Vyers. Lacoste ne souffle mot de cette région dans son « Histoire du Quercy ».

Ce fait tient peut-être à ce que la partie quercynoise de l'ancienne vicomté de Turenne se sent un peu limousine, attirée davantage vers Brive que vers Cahors. Cela tient aussi beaucoup au manque de documents historiques sur cette région. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de signaler les ressources du fonds de Blanat, aujourd'hui classé, aux Archives départementales, et d'en profiter pour esquisser un historique de la châtellenie de Saint-Michel-de-Bannières, relevant de la vicomté de Turenne.

Le château féodal de Blanat, encore habité, se trouve dans la commune de Saint-Michel-de-Bannières, commune limitrophe de la Corrèze et que traverse le ruisseau de la Tourmente. Ce château est un peu moins ancien que celui de Saint-Michel ; il date probablement du xve siècle, mais il gardé un aspect imposant. Les deux châteaux de Saint-Michel et de Blanat furent les résidences des deux lignées de co-seigneurs de Saint-Michel, avant d'être réunis au

(1) Dessin dû, comme celui de la page 55, à l'obligeance de M. l'abbé Couderc, curé-doyen de Vayrac, auquel nous adressons nos remerciements.

XVIIIe siècle dans la main d'un même propriétaire. Les archives du château de Blanat furent consultées au siècle dernier par M. Champeval qui n'en tira que peu d'indications pour son « Etat des fiefs du Haut-Quercy ». Finalement, ces archives furent données par le comte de Bernis, alors propriétaire de Blanat, à M. Ville, curé de Saint-Michel-de-Bannières. C'est celui-ci qui en fit don aux Archives départementales il y a une quinzaine d'années.

Le fonds du château de Blanat est avant tout constitué par les archives de la seigneurie, c'est-à-dire par des livres terriers, des lièves de rentes, des pièces de procès en matière féodale, des contrats d'achats de rentes ou de terres. Il n'y a pour ainsi dire pas d'archives de famille, contrats de mariage, testaments, lettres. Malgré tout, grâce à une suite assez régulière de livres terriers, il a été possible de rétablir à peu près intégralement la succession des co-seigneurs de Saint-Michel-de-Bannières, et, pour la même raison, ces archives seraient précieuses pour toutes recherches généalogiques sur des familles bourgeoises ou paysannes de la région, depuis Martel jusqu'à Turenne en Limousin. Nous laisserons ici de côté tout ce qui touche le Bas-Limousin, mais il est à noter qu'à rare exception près toutes les familles qui eurent des droits à la seigneurie de Saint-Michel étaient soit du Limousin, soit y avaient une grande partie de leurs possessions. C'est pourquoi les papiers de Blanat comprennent de nombreux terriers de Meyssac, Collonges, Saillac et des renseignements sur les seigneuries de Curemonte, Chauffour.

Les pièces originales ne remontent qu'au XVe siècle, mais grâce à divers recueils d'actes on peut remonter jusqu'au milieu du XIIIe siècle, évidemment avec quelques réserves prudentes, car on est à la merci des erreurs inévitables dans le cas de copies successives d'un texte primitif.

La châtellenie de Saint-Michel-de-Bannières comprenait essentiellement les deux paroisses de Saint-Michel et de Saint-Félix, ainsi que des biens éparpillés dans les paroisses environnantes, Vayrac, Condat, Saint-Denis et même une partie d'une paroisse disparue bien avant la Révolution, celle de Saint-Martin-de-Fargues, annexe de Saint-Denis. Mais ces biens situés hors la communauté de Saint-Michel relevaient en propre du seigneur de Blanat et ne dépendaient pas de la justice de Saint-Michel, indivise entre les deux co-seigneurs de Saint-Michel, celui de Saint-Michel et celui de Blanat.

La première famille dont nous trouvons la trace est celle de Saint-Michel, et cela au XIIIe siècle ; mais le chanoine Albe, dans son travail sur les possessions d'Obazine, la mentionne bien avant ce temps.

On ne sait si son origine est quercynoise ou limousine, mais elle avait des biens en Limousin, la co-seigneurie de Malemort au XIIIe, plus tard celle de Curemonte. Les membres de cette famille sont dits co-seigneurs de Saint-Michel, mais on ne sait si la seigneurie était partagée entre membres d'une même famille ou entre des familles différentes. Il est souvent fait allusion dans des procès à un partage de la seigneurie entre frères, partage qui serait intervenu en 1332, mais nulle part ne figure le nom des co-partageants. L'une des branches ainsi formée dut s'éteindre au XVe siècle, car nous voyons, en 1368, Louise de Saint-Michel et Aymeric Aymar, probablement son mari, vendre un quart de la seigneurie aux frères Garin et Guillaume Médici, de Martel.

A partir de cette date, nous avons deux lignées distinctes de co-seigneurs qui seront parfois alliées par des mariages, mais il faudra attendre le XVIIIe siècle pour que l'entière châtellenie n'ait plus qu'un seul seigneur. Jusque-là, la justice haute, moyenne et basse restera indivise entre les seigneurs de Saint-Michel et de Blanat, l'un et l'autre vassaux du vicomte de Turenne. Le vicomte de Turenne émit bien, à certaines reprises, la prétention d'être pour un tiers co-seigneur de Saint-Michel, mais il ne semble pas avoir soutenu bien fermement ses prétentions et la question fut définitivement tranchée par une transaction passée en 1600 entre les trois intéressés ; le vicomte délaissa gracieusement le tiers de la justice auquel il prétendait aux seigneurs de Blanat et de Saint-Michel sous condition qu'ils lui en feraient hommage.

Au XIVe siècle, nous trouvons mention de plusieurs familles qui portaient le titre de co-seigneur de Saint-Michel : les Aymar mentionnés précédemment en 1368, les Rinhac et les Longueval.

En 1416, nous trouvons un Antoine Aymar, co-seigneur de Curemonte et de Saint-Michel ; en 1428, il est dit marié à Marguerite d'Ornhac, sœur de Guillaume, co-seigneur de Seilhac ; en 1448, ils marient leur fille Jeanne à Elie de Cardaillac, co-seigneur de Curemonte. Antoine eut pour fils Hugon, qui est mentionné comme co-seigneur de Saint-Michel, de 1451 à 1470. Plus tard, un procès de 1500 nous apprend que Marie Aymar, co-dame de Saint-Michel, est fille de Bos Aymar et de Françoise de Longueval et petite-fille de Hugon. Le mari de Marie Aymar est appelé indifféremment Charles Aymar et Charles Foucault. Il y eut une famille Foucault, ou Folcaud, dont plusieurs membres sont dits co-seigneurs de Saint-Michel, mais on voit dans le présent exemple qu'il est difficile de dire jusqu'à quel point elle se confondait avec la famille Aymar. Selon le chanoine Albe, la famille Foucault aurait existé jusqu'au XVIIe siè-

cle, mais dans les archives de Blanat elle n'apparaît plus après 1500, pas plus d'ailleurs que la famille Aymar.

Nous possédons peu de renseignements sur la famille de Longueval, qui, elle, resta dans la région au moins jusqu'au XVIIIe siècle, mais qui, bien avant, dut certainement se défaire de tous ses biens à Saint-Michel. Nous trouvons, en 1353, un Géraud et en 1463 un Guy de Longueval, co-seigneurs de Saint-Michel.

La famille de Rinhac reste également très mystérieuse, car on ne la trouve mentionnée qu'au XIVe siècle. Noble Hélis de Rinhac, en 1326, Rigal et Barthélemy de Rinhac, frères, en 1328, possèdent des biens à Saint-Michel. En 1353, Guinot, écuyer, a une maison sise « au château de Saint-Michel ». En 1357, pour terminer un procès, Bertrand et Rigaud de Rinhac, d'une part, Guyon et Hugues de Saint-Michel, d'autre part, se partagent « les profits, clameurs, amendes et autres droits seigneuriaux » de Saint-Michel. Enfin, vers 1368 ou plus tard, nobles Barthélemy et Valère de Rinhac vendent la baylie ou viguerie de Saint-Michel, dite de Rinhac, à Garin et Guillaume Medici, bourgeois de Martel, que nous avons vu précédemment acquérir le quart de la seigneurie de Saint-Michel.

En 1463, un procès opposa les trois frères Aymeric, Jean et Etienne de Sironha, bourgeois de Martel et co-seigneurs de Saint-Michel, aux autres co-seigneurs de Saint-Michel qui étaient : Hugues Adhémar, Guy de Longueval, Guillaume de Saint-Michel, Jean Feydit, Gaubert de Blanat et Guyonne de Medico, sa femme. Les frères Sironha étaient héritiers du huitième de la seigneurie qui leur venait de Guillaume de Medici dont la fille unique, Raymonde, avait épousé un Sironha. Cette famille Sironha est mentionnée depuis le XIIIe siècle à Martel, dont plusieurs de ses membres furent consuls. Après ce procès, les deux frères, Aymeric et Jean, Etienne étant décédé, vendirent leur part de la seigneurie à Guyonne de Medico et Aymar de Blanat, son fils. Aussi les perdons-nous de vue, bien qu'ils aient continué de vivre à Martel, où on les trouve mentionnés sous les noms déformés de Chirogne, Chirougne, voire Chirengre, ou Sirunia. (Cf. le moulin de Sirogne, à Rocamadour).

Le fonds du château de Blanat contient de nombreuses indications sur la famille Feydit ou Faydit, qui furent seigneurs de Tersac à Cressensac. Ils possédaient à Saint-Michel-de-Bannières le château et domaine de Sarrazac. Plus tard, ils prétendirent que ces biens ne relevaient pas de la seigneurie de St-Michel, mais directement du vicomte de Turenne et qu'ils avaient droit au titre de co-seigneur de Saint-Michel. Le Parlement de Bordeaux les débouta de ces prétentions.

Quant à Gaubert de Blanat, mentionné au procès de 1463 comme co-seigneur de Saint-Michel, il ne semble l'avoir été que comme époux de Guine de Medico qui dut recueillir le huitième de la seigneurie ayant appartenu à Garin de Medico. C'est Aymar qui réunit à nouveau entre ses mains la totalité de la part de seigneurie ayant appartenu aux frères Garin et Guillaume Medici, à la fois comme héritier de sa mère et comme acquéreur de la part des frères Sironha. C'est depuis cette époque qu'il n'y eut plus que les deux séries de co-seigneurs de Saint-Michel mentionnés jusqu'au XVIIIe siècle. ceux de Saint-Michel et ceux de Blanat. Il semble, d'après les indications bien vagues de quelques procès, que ce soit Gaubert qui ait fait construire le château de Blanat.

Le procès de 1463 ne fait pas état d'un autre co-seigneur de Saint-Michel, par ailleurs beaucoup plus puissant que les autres, mais dont l'importance des possessions dans la châtellenie de Saint-Michel ne nous est pas connue, le baron de Cazillac. Au XIVe siècle son procureur arrente des biens à Saint-Michel et quelques reconnaissances en faveur du seigneur de Saint-Michel sont ainsi libellées : « Jean Ballagié, dudit lieu de Saint-Michel, de licence et autorité du seigneur, baron de Cazillac, co-seigneur haut, moyen et bas dudit lieu et de Saint-Michel, a reconnu tenir en fief de noble Bertrand de Saint-Michel, co-seigneur de Saint-Michel, Curemonte, La Chapelle-aux-Saints, etc... ». Dans un livre terrier figure une copie, très mauvaise, d'un acte du 6 juin 1466 par lequel noble et puissant seigneur Jean de Cazillac, seigneur baron du château et baronnie de Cazillac, « a donné, par donation pure faite entre vifs, à noble Bertrand de Saint-Michel, fils naturel et légitime à noble Guilhen, co-seigneur de Saint-Michel et Curemonte, tout et chacun des droits, biens et actions qu'il a et lui appartiennent par quelques titres que ce soit, audit lieu de Saint-Michel et au lieu de ... (nom illisible), en Quercy et aux appartenances de la paroisse et juridiction d'Estivals en Limousin », « en reconnaissance des services à lui fait et comme bien le méritant ». Cette donation, qui portait sur les rentes, la seigneurie et la juridiction haute, moyenne et basse de Saint-Michel, fut passée devant un notaire de Milhars en Albigeois. Pourtant, en 1479, on trouve encore mention de reconnaissances en faveur du seigneur de Saint-Michel portant la formule précédente, ce qui laisserait supposer que la donation n'eut pas immédiatement son plein effet, ou bien alors que l'une des deux dates est erronée, car il ne s'agit là que de copies postérieures d'au moins un siècle. Toujours est-il qu'au XVIe siècle il n'est plus question de droits du seigneur de Cazillac dans la châtellenie de Saint-Michel.

La famille de Saint-Michel conserva la seigneurie de Saint-Michel jusqu'au milieu du XVIe siècle et s'éteignit avec une fille, Sarrette, qui épousa François de Cosnac, faisant ainsi passer Saint-Michel dans les mains d'une famille limousine. Nous savons que François de Cosnac était protestant, car un procès mentionne plus tard qu'il fit élection de domicile à Saint-Michel « comme Seigneur du lieu pour y exercer tous offices de la religion réformée ». Cette branche, pour ainsi dire ignorée de la famille de Cosnac, conserva St-Michel jusqu'au début du XVIIIe siècle où la seigneurie passa à une fille, Louise, qui épousa Barthélemy d'Estresses, comte de Lanzac. Il n'y eut qu'une fille de ce mariage, Louise de Lanzac, qui fut la dernière grande-prieure de l'Hôpital-Beaulieu, et qui, alors qu'elle n'était encore que novice vendit, en 1759, tous ses droits sur Saint-Michel au Seigneur de Blanat qui était alors un Dulmet.

Parallèlement à la famille de Saint-Michel, la co-seigneurie appartenait à la famille de Blanat, d'abord famille bourgeoise de Martel, comme nous l'avons vu et qui dut être anoblie en la personne de Gaubert, époux de Guine de Medico. Mais leur anoblissement était encore de fraîche date lorsqu'à la procession du 15 août 1527, Bertrand, seigneur de Saint-Michel et son fils, firent quelques affronts au seigneur de Blanat, le traitant lui et les siens de « vilains bouchers », probablement en souvenir de leur origine.

La famille de Blanat s'éteignit à peu près en même temps que la famille de Saint-Michel, mais elle finit dans un sombre drame. En 1573, le seigneur de Blanat était marié à Gabrielle de Rilhac, fille de Jean, baron de Saint-Martin-Valmeroux en Auvergne. On était alors en pleine guerre de religion et la nuit du mercredi 4 novembre les habitants de Saint-Michel, ainsi que quelques Limousins qui avaient couché au bourg en revenant de la foire de Martel, entendirent un grand vacarme du côté du château de Blanat. Ils se portèrent dans cette direction et découvrirent, dans la salle basse du château, le corps du seigneur de Blanat gisant sur une paillasse, à peu de distance de lui, le corps de Pierre, son receveur, et, dans la chambre voisine, Gabrielle de Rilhac, étendue sur son lit, frappée de plusieurs coups d'épée à la gorge et à qui l'on avait arraché ses bagues. Nous n'avons qu'un fragment de l'enquête et personne n'y parle des circonstances de l'assassinat et encore moins des assassins présumés. Dans un article du « Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze », en 1884, le chanoine Poulbrière publia quelques extraits d'archives privées, dont il n'indique pas l'origine, sous le titre : « Violences exercées dans la vicomté de Turenne au XVIe siècle ». Ce sont des fragments d'enquête auprès

de témoins de la région de Martel et Cuzance, en 1581, et on y trouve le passage suivant : « Jean Martheniosse, couturier de Saint-Michel, dit qu'il fut fait prisonnier quatre ou cinq ans auparavant par le sieur de Saint-Chamaran qui demeurait à Castelnau-Bretenoux et conduit à Thégra. Il prétend avoir ouï-dire que ledit Maleville avait été accusé d'avoir tué, assassiné le sieur et demoiselle de Blanat, pendant la nuit, dans le lit, et qu'il fut, après information de justice, condamné à être mis sur la roue ; que cela se disait au lieu de Saint-Michel, près de la seigneurie desdits homicidés, sans qu'il le sache autrement. » Ce Maleville, époux de Jeanne de Valon, dame de Thégra, était, paraît-il, un déterminé capitaine huguenot de la suite de l'amiral de Coligny et commit, si l'on s'en rapporte à la présente enquête, bon nombre de méfaits dans la Vicomté.

Le dernier seigneur de Blanat n'ayant eu qu'un fils mort en bas-âge, la seigneurie passa après cet assassinat au père de sa femme, Jean de Rilhac. En 1577, ce dernier mariait sa fille Françoise à Guillaume de Cosnac, seigneur de Saint-Michel. Après ce Jean de Rilhac, il n'y eut que deux générations de cette famille des Rilhac qui possédèrent Blanat.

Jean de Rilhac, deuxième du nom, fut, ainsi que son fils François, seigneur de Nozières, Saint-Martin-Valmeroux, Pleaux, le Dognon et bailli des montagnes d'Auvergne au siège de Salers. Mais après eux nous voyons la seigneurie de Blanat passer à Charlotte de Rilhac, probablement fille de François, mais dont rien n'indique avec certitude la filiation. Son héritage alla à son mari, Antoine-Charles de Coustin, marquis du Masnadau, puis à leur fils François. Leur petit-fils, Anne de Coustin, reçut Blanat en donation dans son contrat de mariage et vendit la seigneurie pour payer ses dettes, en 1722, à messire Antoine de Chameyrac.

Le nouvel acquéreur était un militaire en retraite, ancien lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de Monviel, après l'avoir été au régiment de Saint-Aulaire. Sa filiation nous est totalement inconnue ; bien qu'il y ait une seigneurie et un château de Chameyrac dans la vicomté de Turenne, il ne paraît pas possible de rattacher cet Antoine de Chameyrac à une famille noble de ce nom disparue plusieurs siècles auparavant. En réalité, il semble sortir d'une famille bourgeoise d'Argentat, car, étant célibataire, il prit pour héritier noble Henry Dulmet, seigneur de Latour, dont il était un lointain parent. Or, une grand'tante de M. Dulmet avait épousé un Antoine Chameyrac, bourgeois d'Argentat.

A partir de 1745, date de la mort de M. de Chameyrac, la seigneurie de Blanat appartient à la famille Dulmet. Appelée Ulmet à l'ori-

gine, cette famille était de Meyssac où, de père en fils, l'on était avocat. La filiation suivie, d'après le fonds d'archives de Blanat, remonte à Jean, avocat au Parlement de Bordeaux, qui épousa Jeanne du Batut (1609), fille du sénéchal de Turenne. Cela nous mène un peu loin de la légende sérieusement exposée par le nouveau seigneur de Blanat dans un mémoire rédigé à des fins qui nous sont inconnues : « La famille Dulmet tire son origine du comtat d'Avignon. Les Dulmeto prenaient en 1200 la qualité de chevaliers et damoiseaux. Cela est établi dans leur généalogie qui est à la Chambre des comptes à Grenoble. Mon trisaïeul, un des cadets de cette branche, accompagna le vicomte de Turenne et se maria avec Dlle Jeanne du Batut, fille du sénéchal de Turenne. » En réalité ce furent seulement les enfants de Jeanne du Batut et de Jean Ulmet qui furent anoblis. Tous trois avaient abandonné la profession de leur père pour le métier des armes et l'aîné, Jean, fut anobli en 1641, alors qu'il était major au régiment de Turenne. Mais il mourut l'année suivante en Italie, suivi de peu par le plus jeune de ses frères, Antoine, capitaine au régiment de Tonneins. En dehors de trois filles, il ne restait plus qu'un fils, Henry, qui demanda le bénéfice de l'anoblissement précédemment conféré à son frère. Il l'obtint en 1644, alors qu'il était lieutenant au régiment de Turenne. Le testament de Jeanne du Batut et de son fils Antoine nous révèle que tous deux étaient protestants. Veuve, Jeanne du Batut se remaria également avec un protestant, Pierre Rogier, dont la fille, Madeleine, épousa peu après Henry Dulmet.

C'est une sœur de noble Henry Dulmet qui épousa un Chameyrac et c'est le petit-fils du même Henry qui hérita de la seigneurie de Blanat, après être devenu co-seigneur de Meyssac, son pays d'origine dont il acheta à Clément de Lavergne de Juliac le sixième du quart de la seigneurie qu'il détenait, soit 1/24.

Blanat resta entre les mains des Dulmet jusqu'à la Révolution. Le dernier Dulmet resta onze ans en émigration, se battit dans l'armée des Princes en 1792 et travailla ensuite dans une fabrique de porcelaine à Elberfeld. Ses biens furent administrés pendant son absence par son père qui mourut en l'an XI à 90 ans passés et par sa femme, Marguerite-Fleur de Caors de la Sarladie. Les domaines de Blanat et de Saint-Michel passèrent ensuite aux quatre filles d'Henry Dulmet et de Marguerite de Caors, dont l'une épousa le baron d'Aupias ; leurs descendants conservèrent Blanat jusque vers la fin du XIXe siècle. Entre-temps, en 1759, les Dulmet avaient acheté la seigneurie de Saint-Michel avec le château alors très ruiné, et devinrent ainsi les seuls seigneurs de Saint-Michel-de-Bannières.

En dehors des livres terriers, lièves et arpentements, le fonds de Blanat comprend surtout des pièces de procès, procès avec les tenanciers pour le recouvrement des rentes, procès avec les seigneurs du voisinage pour la mouvance d'une terre et enfin procès entre les co-seigneurs.

Les procès entre co-seigneurs furent très fréquents à Saint-Michel, même et on pourrait dire surtout lorsque ceux-ci étaient apparentés. En effet, les contestations furent particulièrement fréquentes et particulièrement âpres lorsque la seigneurie se trouva entre les mains de Jean de Rilhac, seigneur de Blanat, et sa sœur, Françoise, veuve assez tôt du seigneur de Saint-Michel, Guillaume de Cosnac. Devenue co-dame de Saint-Michel, Françoise de Rilhac soutint avec ardeur la prééminence de la seigneurie de Saint-Michel sur celle de Blanat et elle fit procès sur procès à son frère pour défendre les droits et prérogatives honorifiques des seigneurs de Saint-Michel. Ces droits et prérogatives avaient fourni la principale matière à controverse depuis deux siècles entre les deux lignées de co-seigneurs. On plaidait, on portait le différend jusqu'au Parlement de Bordeaux, puis lassé de la procédure et sous l'influence de quelque conciliateur on transigeait. La transaction était plus ou moins durable, mais en général, à la génération suivante, l'une des familles contractantes empiétait un peu sur les prérogatives qui lui étaient reconnues, et l'on entamait un nouveau procès. De 1463 à 1691, les archives de Blanat n'ont pas conservé la trace de moins de seize procès ou transactions à la suite de procès de genre. En 1677, l'évêque dut proposer sa médiation pour faire signer, au palais épiscopal, une transaction entre Charlotte de Rilhac et Jean de Cosnac.

Les droits disputés se composaient avant tout des droits de justice ; droit de nommer les juges de la châtellenie et droit d'avoir des prisons au château, et des droits de préséance à l'église et dans les les processions, des droits de litre et de tombeaux. En 1572, une enquête fut faite par Jacques de Linars, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Quercy, siège de Martel, en vue de déterminer les droits respectifs des co-seigneurs, alors en procès, François de Cosnac et Sarrete de Saint-Michel, sa femme, d'une part, Raymond de Blanat, de l'autre. L'enquêteur conclut que le château de Saint-Michel et le domaine y attenant relèvent de la seule justice du seigneur de Saint-Michel, tandis que le reste des paroisses de Saint-Michel et Saint-Félix relève en commun des deux co-seigneurs. Le seigneur de Saint-Michel a droit de tombeaux dans les églises des deux paroisses. Il a le droit de tenir prison en son château de préférence au seigneur de Blanat, « comme ayant le droit de la

moitié de la justice échue aux aînés de la maison de Saint-Michel, lors du partage de tous les biens de cette maison ».

Les stipulations de ce partage et la prépondérance qu'elle fondait en faveur de la seigneurie de Saint-Michel semblent avoir été entourées de suffisamment de brouillards pour ne pouvoir servir de base à décision juridique. C'est pourquoi, par la suite, au cours de divers procès, il fut réglé que les deux domaines de Saint-Michel et de Blanat relevaient uniquement de leurs propriétaires respectifs, tandis que le reste de la châtellenie était rigoureusement indivise entre eux, les deux co-seigneurs ayant exactement les mêmes droits, y compris celui d'avoir l'un et l'autre une prison distincte, les mêmes droits de litre et de tombeaux, et la nomination des officiers de justice ou leur révocation ne pouvant se faire que de leur commun accord.

C'est dans cet esprit que fut conclue la transaction du 2 juillet 1609. Elle réglait que le seigneur de Saint-Michel aurait l'exercice de la justice, de la Noël à la veille de la Saint-Jean, « auquel jour le seigneur de Blanat entrerait en exercice de ladite justice et que les préséances seraient dues à celui qui serait en exercice de préférence à l'autre ». Il fut également convenu que les seigneurs de Saint-Michel ayant leurs tombeaux dans le chœur, devant le maître autel, les seigneurs de Blanat pourraient faire avancer leur chapelle jusqu'à la hauteur du maître autel, ouvrir un arceau dans la muraille pour aller de la chapelle au maître autel et les tombeaux des seigneurs de Blanat seraient dans cette chapelle à la hauteur de ceux de Saint-Michel. De même les bancs des deux familles devaient être à la même hauteur de part et d'autre de la nef.

Conformément à cet accord, les seigneurs de Blanat firent agrandir la chapelle qui leur revenait et la bénédiction en fut fixée au 7 juillet 1620. L'éclat de la cérémonie devait être rehaussé par le fait que, le même jour, un des fils du seigneur de Blanat allait prendre possession du prieuré de Saint-Michel-de-Bannières, en présence de l'aumônier de l'évêque de Tulle. Dame Catherine de Sédières, épouse de Jean de Rilhac, seigneur de Blanat, se rendait donc à l'église, accompagnée de quelques dames et de quelques notables venus du Limousin, lorsque Gabriel de Cosnac, frère du seigneur de Saint-Michel, vint troubler le cortège. Il gifla la femme du procureur d'office qu'il accusait de ne pas l'avoir salué. Ce à quoi celle-ci répondit qu'elle n'avait pas à le faire, le sieur de Cosnac ayant voulu tuer son mari et l'ayant laissé pour mort. Gabriel de Cosnac s'était armé d'une arquebuse et une femme le suivait portant deux pistolets. Il proféra des menaces, déclarant ne pas vouloir laisser porter

atteinte aux droits du seigneur de Saint-Michel, son frère. Entré dans l'église, où il proféra quelques blasphèmes, il arracha des pages du missel et s'emporta même, paraît-il, jusqu'à allonger un vigoureux coup de pied à la dame de Sédières qui tomba. La vérité oblige à dire que, dans l'enquête, si les témoins confirmèrent unanimement toutes les menaces verbales ou blasphèmes proférés par Gabriel de Cosnac, ils ne confirmèrent pas qu'il ait frappé la dame de Blanat ; tout au plus esquissa-t-il son geste irrévérencieux. Il faut dire qu'au moment le plus âpre de la discussion, le curé, effarouché de ces violences, s'était retourné vers l'autel pour prendre Dieu à témoin, une dame était sortie chercher du secours, une autre, par ailleurs « courte d'ouïe », s'était prudemment retirée dans une chapelle d'où elle ne pouvait rien voir.

Ce détail mis à part, les témoins ne semblaient pas professer une grande estime pour le cadet de la famille de Saint-Michel ; plusieurs confirment qu'il a une maison au bourg « où il entretient une garse avec trois ou quatre bâtards » ; d'autres disent même cinq ou six. On ne sait la suite qu'eut le procès entamé au sujet de ces violences ; la dame de Sédières explique le retard qu'elle mit à demander l'enquête par « les mouvements et troubles de guerre ». Peut-être faut-il voir là une séquelle des guerres de religion. Gabriel était fils d'un protestant et son frère Henry épousa une dame de Saint-Aulaire, d'une famille protestante, laquelle se remaria avec un de Vervais, seigneur de Masclat, également protestant. Ce n'est là qu'un faible indice, les variations d'opinions religieuses et les divergences de foi dans une même famille étant monnaie courante à l'époque. Jean de Rilhac, mari de la dame de Sédières, était, notons-le, cousin germain de Gabriel de Cosnac.

Si ces procès n'ont plus guère qu'un intérêt rétrospectif, il y a par contre une autre catégorie de procès qui a gardé tout son intérêt d'actualité. Il s'agit des discussions sans fin qu'a soulevées et soulève encore de nos jours le droit, dit de vaine pâture, qui grève encore de sa servitude nombre de prairies dans le Lot. Il y aurait dans le fonds de Blanat matière à un travail sur cette question dont l'intérêt économique n'a pas faibli au cours des siècles, qui se pose dans de nombreuses communes du Lot et dont la meilleure illustration est justement le problème de la prairie dite de Saint-Michel, qui longe le ruisseau de Tourmente et se prolonge par les marais, aujourd'hui asséchés, de Cavagnac et de Condat.

Variable dans ses détails d'application, ce droit est fondamentalement le même partout : des prairies appartenant à des personnes privées restent, après la première ou la seconde coupe des foins, à la

disposition de tous les habitants d'une communauté ou d'un village qui ont le droit d'y envoyer pacager leurs troupeaux. Ces prairies diffèrent essentiellement des communaux du fait qu'elles sont morcelées entre des propriétaires. Cette servitude qui grève ainsi des biens privés est d'origine extrêmement ancienne, la plupart du temps fort obscure. Le plus souvent on l'attribue à des donations faites par des couvents ou des seigneurs à une communauté, mais cela sans preuve aucune. C'est ainsi que, pour Saint-Michel-de-Bannières, l'origine des droits des habitants du lieu sur la « prairie de Saint-Michel » est couramment attribuée à une donation de l'abbaye d'Obazine. Mais c'est là une tradition que rien ne permet de confirmer, ni d'ailleurs d'infirmer. Un des rares exemples où nous ayons une trace de l'origine de ce droit de vaine pâture est celui du Frau de Lavercantière, qui aurait été donné par le comte de Toulouse aux habitants (Archives du Lot, fonds Lacabane), lors de l'octroi de coutumes à la communauté.

Ce droit de vaine pâture a toujours donné lieu à des procès pour diverses raisons : d'abord le désir des propriétaires de le restreindre au minimum, voire même de le faire disparaître et le désir opposé des bénéficiaires, souvent gens du Causse privés de tout autre pacage à certaines saisons, d'étendre la période où s'exerce ce droit ; d'autre part, contestation entre les bénéficiaires et les habitants des communes voisines qui cherchaient à profiter de ce droit ; tendance des seigneurs du lieu à soumettre ce droit à la perception d'une rente en leur faveur. Tel qu'il s'exerce aujourd'hui à Saint-Michel, ce droit de vaine pâture a été en partie réglé par un arrêt du Parlement de Bordeaux de 1785. Mais les recherches entreprises dans le fonds de Blanat au sujet de ce droit nous ont mené beaucoup plus loin, sans pour cela qu'on puisse arriver à une conclusion, car la vaine pâture a été sujette à de nombreuses variations au cours des siècles. En effet, si la prairie de St-Michel est aujourd'hui partagée entre un certain nombre de propriétaires, il n'en a pas toujours été ainsi. Un grand cartulaire de la seigneurie de Blanat, dressé au XVIIIe siècle, nous donne copie d'un acte de partage des Raux de St-Michel entre les habitants de la communauté en 1746. Il fut fait 84 lots de ces prairies et les lots furent attribués par tirage au sort à raison d'un par feu. Ce partage se fondait sur une transaction de 1453 entre le seigneur de Blanat et la communauté de St-Michel, où, moyennant la redevance annuelle d'un quarton d'avoine et d'une géline, le seigneur de Blanat autorisait les habitants à enclore pour chaque foyer vingt journaux de pré et à en disposer à leur gré. Ces partages successifs visaient à organiser sur

une base plus solide la défense des intérêts économiques de la communauté contre les empiétements des habitants des communautés voisines.

Mais contrairement au seigneur qui prétendait que ces prés lui apartenaient et qu'il consentait à en accorder la jouissance aux habitants contre redevance, les habitants soutenaient que de tout temps ils avaient eu des droits sur ces prés, appelés tantôt Raux, Fraux, Frustum, Raysse, Brande, et que les seigneurs n'avaient fait qu'empiéter sur ces droits primitifs. C'étaient là les deux thèses en présence lors du procès qui, en 1500, opposa la communauté à Gaubert de Blanat et Guine de Metge, son épouse, seigneurs de Blanat. Finalement, le moyen terme adopté, d'ailleurs tout à fait classique, fut celui-ci : les habitants cédaient les Raux au seigneur de Blanat, et celui-ci les leur arrentait moyennant la redevance d'un quarton d'avoine et une géline, l'avoine à la fête de St-Julien, la poule à la Nativité. C'est cette redevance qui persista sans changement aucun jusqu'à la Révolution. Il est à noter qu'en dehors de cette « brande », les seigneurs de Blanat et de St-Michel possédaient d'autres prairies qu'ils arrentaient selon un taux différent.

Pour compléter cette revue du fonds du château de Blanat, disons qu'il nous fournit également nombre de renseignements sur de nombreuses familles du Haut-Quercy, tant bourgeoises que nobles, Lasserre de Conques, Certain de la Méchaussée, de Termes, Dunoyer de Sarrazac, Faydit, et surtout De Lachièze et Caors de la Sarladie, deux familles qui furent alliées à celle des Dulmet et dont le fonds de Blanat nous a conservé quelques papiers, en particulier un journal de Jean-Joseph de Caors, qui a été publié dans le *Bulletin de la Société* par les soins de M. le chanoine Ville. En citant des liasses de minutes des notaires De Lachièze à St-Sozy et Guitges à St-Germain, au XVIIe siècle, nous aurons fait un tour à peu près complet des ressources que peut offrir aux chercheurs le fonds d'archives du château de Blanat.

Lucile BOURRACHOT, *Sous-archiviste.* J.-B. CAMY.

FAMILLE DE SAINT-MICHEL

La famille de St-Michel est mentionnée tout au long du XIIe siècle par le chanoine Albe dans son ouvrage sur les possessions d'Obazine.

Les premières mentions d'individus isolés que l'on trouve dans le fonds de Blanat remontent au milieu du XIIIe siècle : noble Archambaud en 1250 ; noble Géraud, co-seigneur de St-Michel et du

château de Malemort, en 1265 ; noble Guillen, qui passe une reconnaissance en faveur de l'abbé de Beaulieu en 1281. La filiation suivie commence avec Hugues.

1. Hugues, co-seigneur de St-Michel en 1283.

2. Gérald ou Guiral, fils de Hugues. Dans son testament en 13.6 (le chiffre des dizaines manque), il se dit époux de Guarsilie, cite ses enfants Aymeric, Géraud et Marguerite (bien qu'il parle de ses filles sans mentionner d'autre nom), et fait héritier Bernard. En 1315, il dote sa sœur Sébélie, mariée à noble Géraud d'Antissac.

3. Bernard, héritier de son père Gérald. En 1296 et 1313, il est mentionné comme co-seigneur de St-Michel. En 1313, il est, avec son frère Géraud, co-seigneur de La Chapelle-aux-Saints, et il traite avec les autres co-seigneurs.

4. Guy, fils de Bernard, mentionné de 1319 à 1353. En 1331 et 1344, il est dit époux de noble Ricarde de Curemonte. Il semble s'être appelé également Guilhen.

En 1332, serait intervenu le partage de la seigneurie entre frères.

5. Bernard, fils de Guy, mentionné en 1345 et 1364.

Mentions d'un Hughes, ou Hugon, comme co-seigneur de St-Michel en 1328 et 1357, ainsi qu'en 1335, où il est dit neveu de Guilhen, également co-seigneur, puis en 1342 et 1369.

6. Jean aurait succédé à Bernard. Il est mentionné en 1403, 1434 et 1437. Sa filiation n'est pas indiquée, mais une liste schématique de l'ordre de succession à la seigneurie de Saint-Michel mentionne simplement : « mossen Bernard ha fach heretier Johan », puis : « Johan ha fach heretier Guilhen ».

Ramond, co-seigneur en 1350.

Aymeric, co-seigneur de La-chapelle-aux-Saints, arrente la brande de St-Michel en 1345.

Louise de St-Michel et Aymeric Adhémar, dit aussi de Saint-Michel, vendent le 1/4 de la seigneurie à Guillaume et Garin Médicis en 1368.

Bertrand, mentionné en 1400.

7. Guillaume ou Guilhen, co-seigneur de St-Michel et de Curemonte. Mentionné de 1455 à 1508. En 1467, il est dit marié à Jehanne de Tudels. En 1486, sa fille Jeanne épouse Jean de Sironha, bourgeois de Martel. Tous deux moururent avant 1521, date où il est question de leur fils et héritier, Alricus de Sironha. En 1486, il est fait mention de noble Ascasio (?), clerc, fils de Guillaume.

8. Bertrand, fils de Guilhen, mentionné de 1474 à 1527. En 1484, co-seigneur de St-Michel, Curemonte et La Chapelle-aux-Saints, il traite avec noble Jean de Camera pour la dot de Marguerite de St-Michel, épouse de ce dernier (acte passé à Tudeils). En 1486, il est mentionné au contrat de mariage de sa sœur Jeanne avec Jean de Sironha. Mention, sans date, de noble Catherine et de religieuse femme Antoinette, ses filles, de Michel, son fils (mentionné en 1527 et 1530).

9. Guillaume, fils de Bertrand. Marié à Jacquette de Cardaillac. Il est frère d'Antoinette, religieuse, de Catherine et de Michel, dont le sort est inconnu. Il semble n'avoir eu qu'une fille, Sarrette, car, après lui, le nom de St-Michel est porté par la famille de Cosnac. En 1525, il est fait mention de son frère, noble et religieux homme Pierre de St-Michel, de l'ordre de St-Benoît, prieur de Cornac et de St-Martin-des-Bois (1).

10. Sarrette, fille de Guillaume, dame de St-Michel, mariée à François de Cosnac. Mentionnée de 1559 à 1578.

FAMILLE DE COSNAC

1. François, marié à Sarrette de St-Michel, devint par ce mariage seigneur de St-Michel. Selon le « Grand Armorial de France » de de Morénas, il aurait été le fils aîné, déshérité par son père, de Louis, seigneur de Cosnac, et de Claude de Beynac. Il était protestant. On ne lui connaît qu'un fils, Guillaume.

2. Guillaume épousa en 1577 Françoise de Rilhac, sœur de Jean, seigneur de Blanat. Ce Guillaume est parfois appelé Jean. Il mourut avant 1599, date où sa veuve fit son testament. Ils eurent comme enfants : Jacques, mort jeune ; Henry, qui suit ; François et Jean, dont le sort nous est inconnu ; Gabriel, dit seigneur de St-Félix ou de Lascombes ; Rose et Gabrielle. Gabriel eut plusieurs enfants illégitimes ; son héritier fut son neveu Daniel.

3. Henry épousa en 1608 Françoise de St-Aulaire. Veuve, celle-ci se remaria à Samuel de Vervais, seigneur de Masclat. Henry eut au moins quatre enfants : Alexandre, qui suit ; Judith, Suzanne, mentionnée en 1632 comme religieuse dans un couvent du Périgord, et Daniel, seigneur de Teilhet en Limousin, où il se fixa. La descendance de Daniel est donnée dans le « Grand Armorial » de de Morénas.

(1) Selon Courcelles (vol. XI, article Taillefer), ce Guillaume aurait épousé le 24 octobre 1537 Gabrielle Grimoard, fille de Guy, seigneur de Frateaux.

4. Alexandre épousa en 1630 Judith de Gontaud-Saint-Géniès. Alexandre eut quatre enfants : Jean, qui suit ; Louise, Isabeau et Jacques qui testa en 1666 en faveur de sa mère et de ses deux sœurs. Judith de Gontaud fit son testament aussi en 1666 ; elle y mentionne deux enfants naturels de son mari, Louis et Jeanne.

5. Jean épousa en premières noces Marie de Lespes de Lostelnau, d'une famille de l'Agenais. Celle-ci fit son testament en 1686. En 1700, Jean de Cosnac était remarié à Françoise de Laporte, qui resta veuve avec cinq enfants en bas-âge. Nous ne connaissons le nom que de trois d'entre eux : Louise, Joseph et Jean-Barthélémy. Nous ne savons quel fut le sort des fils. Après Jean de Cosnac, la seigneurie de St-Michel alla à Louise de Cosnac.

6. Louise, dame de St-Michel, mariée en 1716 à Barthélémy d'Estresses, comte de Lanzac, fils de Barthélémy, seigneur de Gauléjac, Lanzac, Loupiac, et de Jeanne de Turenne d'Aubepeyre. Il semble que Louise soit la fille de Jean de Cosnac et de Jeanne de Laporte, bien qu'aucun document ne le prouve. De son mariage, elle n'eut qu'une fille, Louise, qui fut plus tard la dernière grande-prieure de l'Hôpital-Beaulieu. C'est elle qui, alors novice dans ce couvent, vendit tous ses droits sur St-Michel à Jean Dulmet, déjà seigneur de Blanat. Ce dernier avait précédemment racheté à Louise de Bergougnoux, seconde femme de Barthélémy d'Estresses, tous les droits que feu son mari avait pu lui laisser sur la seigneurie de St-Michel.

FAMILLE MEDICI, MEDICO OU METGE

1. En 1368, nobles hommes Garin et Guillaume de Médici, bourgeois de Martel, frères, achetèrent en indivis un quart de la seigneurie de St-Michel à Louise de St-Michel et Aymeric Adhémar. Guillaume a pour épouse Astrugue et Garin, Hélix (mention en 1323). En 1367, Guillaume était dit sieur de Malleville.

2. Jean, fils de Guillaume, tient en 1393 par indivis avec Garin des terres à St-Michel. On ignore quelle fut sa postérité.

FAMILLE DE SIRONHA

Mention de cette famille à Martel dès le XIIIe s. (en 1264, Raymond de Sironha est précepteur de l'Hôtel-Dieu de Martel ; en 1367, Guillaume est consul de Martel ; au XIVe s., un Guillaume est « regens balliviam » de Martel).

Raymonde, fille unique de Garin, épouse vénérable homme *Adhémar de Sironha*, bourgeois de Martel.

3. Pierre de Sironha, fils des précédents, épousa en premières noces Jeanne de Noailhac dont il eut deux fils, Aymeric et Jean. Il se remaria avec Guillerme de Blanat dont il eut un fils, Etienne.

4. En 1463, les trois frères Aymeric, Jean et Etienne entamèrent un procès contre les autres co-seigneurs de St-Michel, où ils soutiennent leur droit au 1/8 de la seigneurie de St-Michel provenant de l'héritage de leur grand-mère, Raymonde de Médico. Après ce procès, Aymeric et Jean, leur frère Etienne étant décédé, vendirent tous leurs droits dans la seigneurie de St-Michel à Adhémar de Blanat et Guine de Metge, sa mère.

5. Guine (ou Guinote) de Metge, dont on ignore la filiation, mais qui semble l'unique héritière de la branche fondée par Guillaume de Médici, apporta en dot à Gaubert de Blanat une partie de la seigneurie de St-Michel, dont les bories de la Limargue, de la Vayssière et de la Yssarte.

FAMILLE DE BLANAT

Famille de bourgeois et marchands, mentionnée à Martel dès le courant du XIVe siècle, dont un Pierre de Blanat, consul de Martel, lorsque la ville se soumit à Jean Chandos.

1. Gaubert, dont la filiation nous est inconnue, est mentionné depuis 1451 comme époux de noble Guinote de Metge. En 1463, ils sont dits co-seigneurs de St-Michel. Ils eurent au moins deux enfants : Adhémar, qui leur succéda à St-Michel, et Marot qui, marié à Jehanne Geoffraude, laissa pour enfants : Gaubert-Rousset, François, Jehanne, Ysabel, Jehanne et Daulphine. Gaubert, d'abord appelé « prudent homme », est qualifié noble à partir d'environ 1467.

2. Adhémar acheta avec sa mère, Guine de Metge, après 1463, le 1/8 de la seigneurie de St-Michel aux frères Sironha. On ignore le nom de sa femme. Il semble avoir eu pour fils et en tout cas pour héritier Gaubert. Il mourut probablement en 1482.

3. Gaubert fut marié à Antoinette de Capdenac, sœur de noble Louis de Capdenac et d'Hélidis, mariée à noble Gaspar Prudhomme. Ils eurent au moins quatre enfants : Raymond, qui suit ; Marguerite, mariée à noble Guy de Lapèze ; François, qui fut curé de Canhac ; Anne, à qui son frère Raymond constitua en 1541 une dot pour entrer religieuse à Espagnac.

4. Raymond est dit en 1554 marié à Marguerite de Sermur. Il est mentionné jusqu'en 1572. On ne sait s'il survécut à son fils unique, Guynot.

5. Guynot, marié à Gabrielle de Rilhac, fille de Jean. Un inventaire des titres du château d'Aynac (III E, 96-11, p. 575) mentionne un arrêt du Grand Conseil siégeant à Lyon ; arrêt du 25 octobre 1554, entre Marguerite de Blanat, femme de noble Guyon de Lapèze, et messire Jean de Rilhac, beau-père de noble Guion de Blanat. Le seigneur de Blanat (son nom n'est pas précisé dans l'enquête) et demoiselle Gabrielle de Rilhac, son épouse, furent assassinés en 1573. L'enquête ne précisa pas le nom des assassins. Quelques années plus tard, la seigneurie de Blanat était passée à noble Jean de Rilhac, père de Gabrielle.

FAMILLE DE RILHAC

1. Jean de Rilhac, époux de dame Françoise de Magne, baron de St-Martin-de-Valméroux, père de Jean, de Gabrielle et de Françoise de Rilhac. *Gabrielle* épousa le seigneur de Blanat avec lequel elle fut assassinée au château de Blanat en 1573. Comme il n'y avait eu de ce mariage qu'un enfant mort en bas-âge, la seigneurie de Blanat dut revenir à Jean, père de Gabrielle. Françoise épousa en 1577 Jean, dit Guillaume, de Cosnac, seigneur de St-Michel. Dans son contrat de mariage, elle dit renoncer à tous droits auxquels elle pourrait prétendre à raison du décès de sa sœur Gabrielle, dame de Blanat.

2. Jean, époux de Catherine de Sédières, fils de Jean et frère de Françoise. Aucun document ne précise s'il eut d'autre enfant que son fils François.

3. François, marié à haute et puissante dame, Louise Duboy. Il est dit seigneur baron de Rilhac, Blanat, Nozières, St-Paul, Pleaux, Le Dognon, baron de St-Martin-de-Valmeroux, bailli des montagnes d'Auvergne au siège de Salers. Mentionné en 1636, 1647, 1652. On ignore le nom de ses enfants et même s'il en eut.

4. Charlotte-Marie, dame de Blanat, mariée à Antoine-Charles

de Coustain, marquis du Masnadau, qui en 1685 est dit co-seigneur de St-Michel comme héritier de sa femme. Charlotte-Marie de Rilhac semble être la fille des précédents, mais aucun document ne donne sa filiation. Une Catherine de Rilhac épousa en 1657 Jacques Robbert, comte de St-Chamans, fils de François Robbert de Ligneyrac.

FAMILLE DE COUSTAIN

1. Antoine-Charles, époux de Charlotte-Marie de Rilhac, marquis du Masnadau, paroisse de Pageas en Limousin. Il eut pour fils :

2. François, marié à Anne de Bermondet. Mentionné comme co-seigneur de St-Michel et St-Félix en 1672, 1691, 1694. Il eut pour fils :

3. Anne épousa en 1721 Henriette de Beynac. Il reçut de son père, lors de son mariage, la seigneurie de Blanat qu'il vendit l'année suivante à messire Antoine de Chameyrac.

FAMILLE ULMET OU DULMET

Dans diverses reconnaissances passées en Bas-Limousin, on trouve mention d'une famille de *Ulmo* au xive siècle à Collonges. La pièce la plus ancienne concernant cette famille, et se trouvant dans le fonds du château de Blanat, est le contrat de mariage de 1566 entre Jean Ulmet, juge de Lostanges et Brivazac, avec Jehanne de la Forestié, fille de Libéral de la Forestie et de Sébastienne de Juyé. En 1578, ce Jehan Ulmet est juge à Collonges. Il testa en 1603, laissant pour héritière sa femme, mentionnant son frère Pierre et faisant des legs à ses enfants, Jean et Pierre.

Dans le courant du xviie siècle, nous trouvons trois frères, Jean, Antoine et Pierre. Jean fut procureur d'office de la juridiction de Flomond. Il habitait le village de Gimel, paroisse de St-Bauzille. En 1681, il est dit marié à Michelle Souleillet. En 1669, il est héritier de son frère Antoine et transige à propos de cette succession avec Toinette Bourzes, veuve de son autre frère Pierre, avocat à Meyssac. Il est fait mention, dans un autre acte, de sa nièce Isabeau Dulmet, à qui un Etienne Ulmet avait fait avant 1684 une donation.

La généalogie suivie ne commence qu'avec Jean, époux de Jeanne du Batut.

1. Jean Ulmet, reçu avocat au Parlement de Bordeaux en 1606. Décédé avant 1634. Il avait épousé Jeanne du Batut, fille de noble

Jean, seigneur de Lapeyrouse, et d'Isabeau de Contie. Jean du Batut, anobli en 1593, était sénéchal du vicomte de Turenne. Elle fit son testament en 1653 à Meyssac, dans un champ ; « craignant d'être atteinte de la maladie contagieuse dont la ville de Meyssac est affligée », elle demande à être enterrée « au cimetière de ceux de la religion prétendue réformée ». Bien qu'elle fût alors remariée à Me Pierre Rogier, avocat, elle ne mentionne que les enfants de son premier mariage : Henry Dulmet, écuyer, son héritier universel ; Isabeau, Marie et Antoinette, ses filles, respectivement mariées à sieur Dumond, sieur Poumélie et Antoine Chameyrac, bourgeois d'Argentat. Dans son testament en 1651, Me Pierre Rogier, également protestant, mentionne trois filles vivantes et ses trois petits-enfants : Pierre, Joseph et Jeanne du Faure. Sa fille Madeleine est fiancée au sieur Ulmet. Lors de son testament, il ne restait à Jeanne du Batut qu'un fils, Henry, qui suit. Ses deux autres fils avaient été tués à l'armée : Jean, l'aîné, aide de camp en 1640, anobli en 1641, ancien major au régiment de Turenne, tué en Italie en 1642 ; Antoine, capitaine au régiment de Tonneins, qui testa en 1634. Il était protestant. Ni l'un, ni l'autre ne laissaient de postérité.

2. Noble Henry Dulmet, lieutenant au régiment de Turenne, plus tard aide de camp, anobli en 1644, épousa Madeleine de Rogier. Elle testa en 1704, disant avoir eu quatre enfants : Jean (qui suit), marié à Françoise de Martine ; Joseph ; Jeanne, mariée à Pierre Nicolas, avocat, et Toinette. Henry Dulmet est dit co-seigneur de Meyssac, dont il avait acquis 1/24 en 1661 de messire Clément de Lavergne de Juliac.

3. Noble Jean Dulmet épousa Françoise de Martine, fille de Jean, avocat, et de Françoise Dalon. Il testa en 1736, sa femme en 1732. Il est dit seigneur de Latour, co-seigneur de Meyssac. Il eut pour enfants : Henry, qui suit ; Jean, prêtre ; Jeanne, mariée à Clément Lachièze de Campagnac ; Joseph, prêtre ; Pierre, diacre, et Marie. Son frère Joseph, sieur de Durfort (1), épousa Catherine Fortiats, dont il eut deux enfants : Jean (2) et Marie-Ester.

4. Noble Henry Dulmet, seigneur de Blanat et co-seigneur de Meyssac, épousa en 1715 Marguerite de Niveau, qui mourut avant 1730. En 1745, il hérita de messire Antoine de Chameyrac la seigneurie de Blanat avec la co-seigneurie de Saint-Michel-de-Bannières. Il eut de son mariage : Jean, qui suit ; Joseph, né en 1719,

(1) Durfort : petit domaine appartenant aux Dulmet et sis à Meyssac.
(2) Marié à Jeanne Sclafer de la Rode.

seigneur de Laserre, brigadier de chevaux légers, chevalier de Saint-Louis, plus tard officier municipal de Meyssac, qui mourut avant l'an II, ne laissant qu'une fille naturelle, Marguerite ; Jean-Joseph et Jeanne, morts jeunes.

5. Jean, seigneur de Blanat, co-seigneur de Meyssac, né en 1716, mort en 1806, épousa Catherine de Vézy, fille de Me Brandelin de Vézy, seigneur de Beauregard. Celle-ci mourut en 1762 à l'âge de 40 ans. Ils n'eurent qu'un fils, Henry. Jean Dulmet acheta la seigneurie de St-Michel et en 1786 celle de Mézels.

6. Henry, né en 1756 à Meyssac, officier de chevaux légers, il émigra en 1791, fit campagne en 1792 dans l'armée des Princes, puis travailla en Allemagne pour une fabrique de porcelaine et ne rentra en France que vers 1803. Il avait épousé en 1775 Marguerite-Fleur de Caors de Sarladie, fille de Jean-Joseph, officier supérieur, et de dame Marie Vidal de Lapize. Née en 1754 à Montvalent, Marguerite-Fleur hérita avec sa sœur, Mme de Lunegarde, du domaine de La Sarladie. Henry Dulmet eut quatre filles : Marie-Jeanne-Victoire, née en 1777, qui épousa le baron d'Aupias ; Louise, née en 1780 ; Marthe, née en 1783, mariée à Jean-Baptiste de Vielbans ; Rose, née en 1786.

Lucile Bourrachot.

Armoiries non identifiées figurant au plafond de la salle à manger du château de Blanat et, par 5 fois (clef de voûte et angles), d'une sorte de chapelle ou sacristie désaffectée de l'église de Saint-Michel.

DONS DE RELIQUAIRES A L'ÉGLISE DE CAPDENAC

La pièce GG 7 (1) (classement provisoire) du Fonds des Archives de Capdenac aux Archives départementales du Lot contient des détails curieux. Il s'agit d'un don fait, le 18 mai 1418, à l'église paroissiale par le prieur, Pierre de Melet. Ce dernier était moine, l'église étant un bénéfice dépendant de l'abbaye d'Aurillac ; il était prieur depuis juin 1395 au moins (2) ; il appartenait vraisemblablement à la même famille que Pierre de Melet, Méalet ou Mialet, seigneur de Méalet [commune de Fournalès (Cantal), non loin de Maurs], qui était coseigneur de Capdenac au milieu du XIVe siècle.

L'objet principal de l'acte est le don de deux reliquaires ; le premier était un ange en argent, qui nous paraîtrait d'un goût douteux ; il contenait du lait de la Vierge, relique assez fréquente au Moyen Age, et constitué, paraît-il, par des concrétions calcaires d'un blanc très pur provenant d'une grotte des environs de Bethléem ; le second était un bras de bois recouvert d'argent et contenait des reliques de saint Côme. L'acte avait aussi pour but de régulariser des donations antérieures de sommes d'argent, dont 10 livres pour aider à payer deux cloches qui avaient été fondues l'année précédente à Capdenac, sur la place, devant la porte de l'église.

Nous donnons ci-dessous le texte de l'acte de donation, en le réduisant à l'essentiel en omettant les formules et les clauses juridiques :

« In Dei nomine, amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo cccc xviii, et die xviii mensis madii, domino Karolo, Dei gratia Francorum rege regnante, noverint universi et singuli ....., quod existens et personaliter constitutus, coram me notario et testibus infrascriptis, religiosus vir dominus Petrus de Meleto, monachus et prior ecclesie de Capdenaco, Caturcensis diocesis, ..., dedit ..... propter Dei reverentiam et honorem ac

(1) Grosse originale.
(2) *Archives départementales du Tarn-et-Garonne*, A 230, f° 73 v°.

totius curie supernorum, et pro salute anime sue et fidelium animarum defunctorum omnium, ecclesie Sancti Johanis Babtiste de Capdenaco, et ad ejus servitium, necnon et omnium popularium dicte ecclesie et parrochianorum et parrochianarum ejusdem, ... reliquaria sequentia, scilicet : unam ymaginem argenteam, sive ex argento totaliter confectam, ut dixerunt, in et ad modum angeli, cum alis argenteis et cum thiara sive aureola desuper ejus caput etiam argentea, desuper deaurata, figuratam et lineatam, in cujusquidem pectore est quodam (3) argenteum sive quidam globus argenteus extra dictum pectus aparens et emergens ad modum mamille seu uberis mulieris, in quaquidem mamilla seu ubere est de precioso lacte Beate Virginis Marie, matris Domini nostri Jhesu Christi, ut dixerunt ; et plus, dedit, donavit ut supra dictum est dictus Petrus de Meleto aliud reliquarium appellatum seu dictum bracchium Sancti Cosme, desuper argentatum et desubtus ligneum, ut dixerunt, inter cujusquidem bracchii digitos manus est quadam pixis seu buxia, sive aliquid ad modum pixidis seu buxie figuratum, in quoquidem bracchio seu infra quoddam bracchium sunt digna reliquie dicti Sancti Cosme, ut etiam dixerunt. Item, ulterius dedit, donavit ut supra dictum est dictus Petrus de Meleto, decem libras turonensium parvorum ad opus incipiendum facere quamdam questam seu exactionem cum quodam bassino cupreo seu eneo in dicta ecclesia Sancti Johanis Babtiste de Capdenaco diebus dominicis et festis pro omnibus animabus defunctorum in purgatorio existentium atque ibidem penaliter laborantium et pro alienatione et liberatione earum a penis in dicto purgatorio eisdem inflictis. Item, ultra, et preter predicta, dedit, donavit, ut sepe supra dictum est, dictus dominus Petrus de Meleto alias decem libras turonensium parvorum ad et in subcidium et adjutorium seu juvamen factionis seu confectionis duorum cimbalorum magnorum noviter anno proxime dilapso factorum et manu operatorum et confectorum in platea communi de Capdenaco ante portam dicte ecclesie vel circa ad Dei laudem et honorem, necnon et totius curie supernorum, et etiam supra dicte ecclesie Sancti Johanis Babtiste et parrochianorum et parrochianarum ejusdem servitium plenariam et explectam perpetuis temporibus. Sine aliquam retentione quam non fecit in premissis nec in singulis eorum, nisi quod voluit et ordinavit idem dominus de Meleto quod capelanus, curatus sei vicarius perpetuus dicte ecclesie Sancti Johanis Babtiste de Capdenaco qui nunc est et qui erit in futurum quicumque sit ille, debeat et teneatur Deum orare et deprecari pro anima sua, videlicet

(3) Le notaire a oublié là un mot.

dicti domini Petri, et pro animabus omnium fidelium defunctorum. Disvestiens se in super idem dominus Petrus predictus et suos successores quoscumque seu quasi perpetuo de predictis reliquariis superius aliqualiter designatis datis et concessis ipsam ecclesiam predictam Sancti Johanis Babtiste de Capdenaco, seu prudentes viros Ramundum Rodella et Johanem Tauriac, anno presenti consules de Capdenaco, et ut consules et patronos et veros protectores dicte ecclesie, hic presentes, stipulantes et recipientes pro se et suis sociis conconsulibus, videlicet Guillelmo de Vitraco et nobili viri Johanis de Castro Novo, domino de Teuleto, absentibus, et aliis consulibus de Capdenaco eorum successoribus quibuscumque in futurum, per realem traditionem quam de eisdem reliquariis idem dominus Petrus de Meleto ipsis consulibus predictis fecit in et super cornu altaris Sancti Johanis Babtiste ecclesie sepe dicte investiendo .....
Acta fuerunt hec in predicta ecclesia Sancti Johanis Babtiste de Capdenaco, et in choro ejusdem ecclesie, et coram altari Sancti Johanis Babtiste, anno et die et regnante quibus supra, presentibus providis viris dominis Hugone de Naussaco, rectore seu vicario perpetuo dicte ecclesie de Capdenaco et Brengario Castelli, rectore seu vicario perpetuo ecclesie de Lavinhaco prope Capdenaco (4) diocesis Caturcensis, et ..... testibus ad premissa adhibitis specialiter et vocatis ; et me Giberto Sabaterii, clerico, auctoritate regia notario publico, qui de premissis notam sumpsi, ... et manu mea propria scipsi ..... et signo meo quo utor in instrumentis publicis auctoritate predicta, in fidem et testimonium premissorum requisitus signavi. »

L. D'ALAUZIER.

(4) Livinhac, aujourd'hui commune de Capdenac-gare, Aveyron.

FIGURE 1
Sépulture n° 3 de Rouqueyral
Ph. Jarige.

Sépultures néolithiques avec pierre-figure représentant la divinité tutélaire des tombeaux, à Tour-de-Faure, Lot

COMPTE RENDU PAR LE CHANOINE A. LEMOZI
avec dessins de l'auteur et photos de M. JARIGE

Historique de la découverte

Le mardi 25 janvier 1955, un ouvrier de M. Brugidou, entrepreneur à Tour-de-Faure, m'informa que ses camarades, occupés à la construction d'une maison, avaient découvert un crâne humain, etc... Le lendemain, j'allai visiter le chantier, situé sur la pente Sud de Rouqueyral. Le terrain, planté de pins, propriété de la famille de M. le Commandant Roger Fusil, se trouve aux abords de la route nationale 662, rive droite du Lot, un peu en aval du bourg de Tour-de-Faure.

Tombe plate (n° 1)

(voir fig. 2, squelette à droite)

Le crâne, découvert le 25 janvier, enfoui à 0 m. 55 de profondeur dans la terre végétale d'une pente accusant une déclivité de 60 pour 100, avait roulé sous l'impulsion de la pioche d'un ouvrier jusqu'au fond d'une tranchée profonde de 2 m. Le squelette allongé était orienté Ouest-Est, la face tournée vers l'Orient.

M. Dimanche, chirurgien-dentiste de Paris, a déclaré : « Sujet n'ayant pas dépassé la cinquantaine, ossature grêle, crâne peu épais, peut-être féminin, maxillaire délicat, dents moyennement abrasées, alvéoles des molaires absentes, en réalité complètement fermées, taille au-dessous de 1 m. 60. » Le squelette, sans coffre, reposait sur un lit de gravier-castine très dur. Ce dernier détail peut expliquer la petite profondeur de la fosse. Signalons enfin la présence de deux tessons de poterie grise, sans décor, qui paraissent anciens.

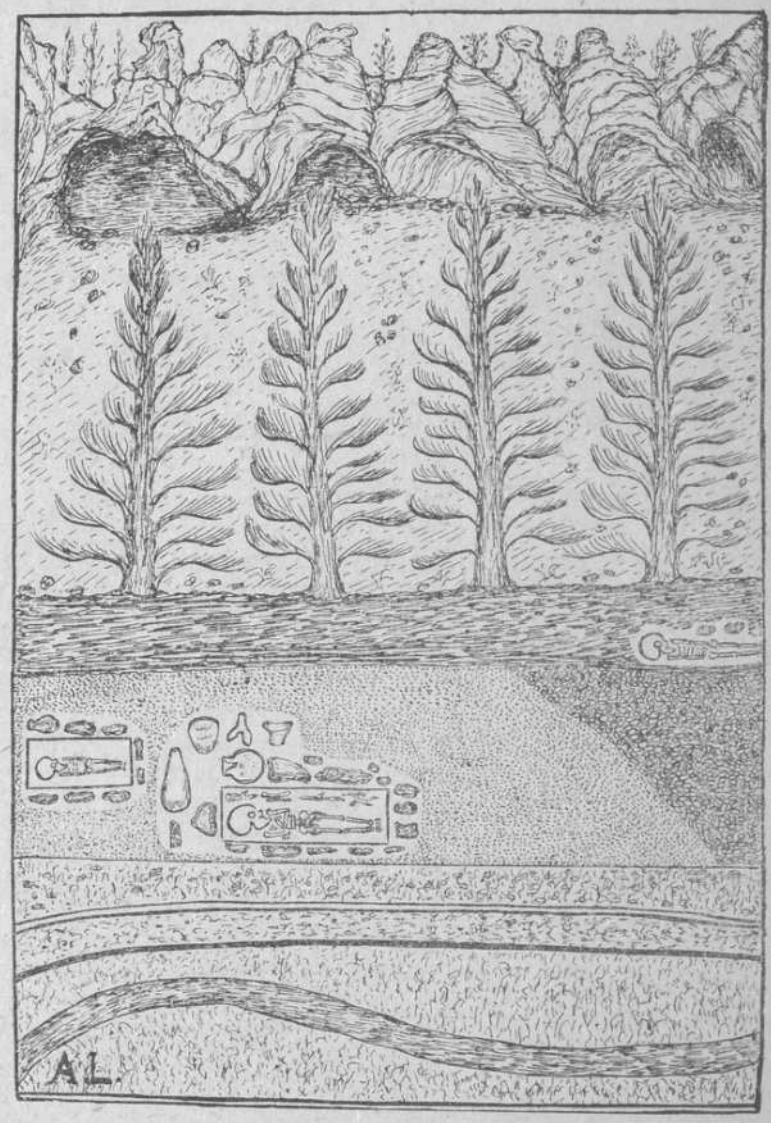

FIGURE 2

Vue générale de Rouqueyral à Tour-de-Faure (Lot) où trois sépultures préhistoriques ont été découvertes en janvier 1955.

De bas en haut : le Lot (rivière) ; la voie ferrée (Cahors-Capdenac) ; la route : une partie friche. Entre la friche et les pins, tranchée. A gauche de la tranchée, dans le sable, sépultures, en coffres, d'un enfant et d'un jeune homme, entourés de leur mobilier funéraire. Un peu plus haut, à droite, au-dessus du gravier-castine, dans la terre végétale, un adulte inhumé en tombe plate. Au-dessus des pins, la falaise avec ses grottes qui ont servi d'habitat.

Sépulture d'enfant (n° 2)

(voir fig. 2, squelette à gauche)

Vers le 4 janvier, l'équipe de M. Brugidou avait découvert, à 1 m. de profondeur, à l'Ouest de la tranchée et à une douzaine de mètres du squelette n° 1, dans une couche de sable fin, quelques ossements, fragmentés par inadvertance. Ils se rapportent à un enfant orienté Ouest-Est, qui n'a guère dépassé 3 ans, comme l'indiquent le crâne et la petite dimension d'un fémur et d'un tibia, dont les extrémités ont été fortement émoussées, parce que cartilagineuses. Quelques pierres calcaires avaient été intentionnellement disposées en bon ordre, tout autour, en forme de coffre protecteur. Une pierre noire très dure avait été recueillie, à proximité du squelette, par les ouvriers qui nous l'ont signalée. En réalité, elle était à égale distance de l'enfant et du squelette n° 3 que nous étudierons plus bas.

Hache polie

(fig. 3, à droite)

La pierre noire en question est une hache soigneusement polie, sans doute en basalte, du plus haut intérêt pour dater au moins

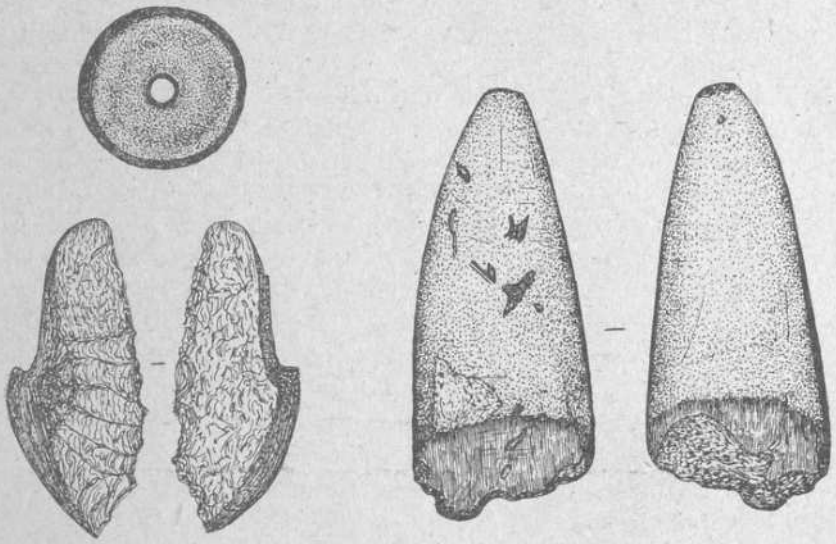

FIGURE 3

A droite : hache polie en pierre dure, trouvée à proximité des sépultures 2 et 3. — A gauche, en haut, fusaïole trouvée dans le sous-sol des grottes de Rouqueyral par M. Bach, instituteur à Tour-de-Faure. — Racloir-ciseau recueilli auprès des sépultures 2 et 3.

FIGURE 4
Vue externe de profil de la sépulture n° 3. — Ph. Jarige

approximativement les deux sépultures auxquelles elle est sans aucun doute liée. Longueur de la hache : 11 centimètres ; largeur maxima, côté du tranchant : 5 centimètres ; largeur maxima, du sommet légèrement convexe : 12 millimètres ; faces principales peu bombées ; bords latéraux, très légèrement équarris ; tranchant convexe, débordant et peu effilé ; forme générale sensiblement triangulaire ; épaisseur maxima : 22 millimètres ; piquetage intentionnel sur une face (celle-ci plus rosée), avec stries horizontales vers le tranchant ; traces de feu sur l'autre face un peu plus aplatie ; bris partiel du tranchant : détail peut-être d'ordre rituel.

Cette hache, vu sa forme, son tranchant plutôt mousse, ses bords latéraux très légèrement équarris, sa coupe transversale se rapprochant de l'ovale, etc..., peut être située dans le Néolithique II occidental et remonter à 4.200 ans environ.

Après ces considérations, la hache de Rouqueyral nous paraît (plutôt qu'un simple outil) une arme, une amulette ou un objet de culte, symbole de puissance et de protection, selon l'expression de G. Goury. Au Néolithique, dit-il, l'Etre suprême exerce sa puissance à l'aide de l'arme préférée, la hache en pierre polie. La hache devient l'attribut de la divinité, et on symbolise la présence de cette dernière en sculptant cet instrument significatif sur les parois des grottes, sur les pierres ou à l'entrée des tombeaux. Plus tard, au Chalcolithique, on lui rendra même un culte et elle sera confondue avec la divinité elle-même.

Découverte d'un squelette complet, en coffre composé de pierres protectrices, parmi lesquelles une pierre-figure du plus haut intérêt

(squelette n° 3)

(voir fig. 2, squelette du milieu, et fig. 5)

Le 26 janvier, vers 16 h., en ma présence, à 0 m. 50 environ du squelette d'enfant, la pelle de M. Brugidou heurta, au fond de la tranchée, une pierre aplatie, rougeâtre sur sa face supérieure. Nous l'avons dégagée sans difficulté. Aussitôt ont apparu les phalanges de deux pieds humains. Avec beaucoup de précautions et devant une douzaine de témoins, nous avons déplacé une quinzaine d'autres pierres calcaires, camouflées par une couche de sable très fin, juxtaposées avec ordre, en forme de coffre protecteur, de 1 m. 90 de long sur 0 m. 55 de large et de 0 m. 45 de haut.

Sous ces pierres, dans un lit de sable un peu terreux, parfois noirâtre, mêlé à quelques éléments calcaires, gisait dans la position allongée, orienté Ouest-Est, un squelette humain bien conservé. La tête était inclinée sur le côté gauche. L'avant-bras droit, ramené franchement vers le milieu de la poitrine, formait un angle aigu avec l'humérus, tandis que l'avant-bras gauche était placé en travers du thorax, dans la position à peu près horizontale, de telle façon que la main correspondante émergeait de quelques centimètres au-delà du cubitus droit, qui la recouvrait partiellement. Les jambes étaient bien allongées et les pieds joints. Tandis que la tête s'était affaissée de 7 ou 8 centimètres vers les premières côtes supérieures, la clavicule et l'humérus gauches, au contraire, se trouvaient sensiblement plus haut que les deux os similaires du côté droit : anomalie qui s'est produite, sans doute, dans la fosse et n'est pas la conséquence d'une déviation survenue avant la mort du gisant.

Sous la tête et sous le thorax, nous avons recueilli des objets fragmentés, apparemment calcaires, imitant d'assez près des « bois » de cervidé très fossilisés, ou du moins très décomposés. Si vraiment des « bois » sont représentés, il faut en conclure, vu leur décomposition très avancée, ou bien qu'ils sont plus anciens que le squelette, ou bien que, dans ce milieu, les « bois » se sont fossilises plus rapidement que l'os humain. Nous savons que plusieurs préhistoriens, en particulier M. St-Just-Péquart, ont découvert dans des sépultures anciennes des bois de cervidé protégeant le squelette (la corne comme la hache ayant symbolisé la puissance). Ce qui

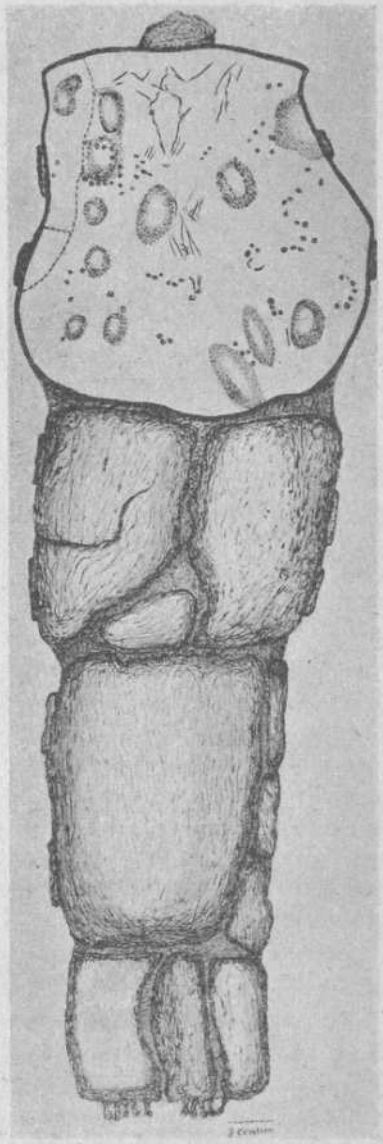

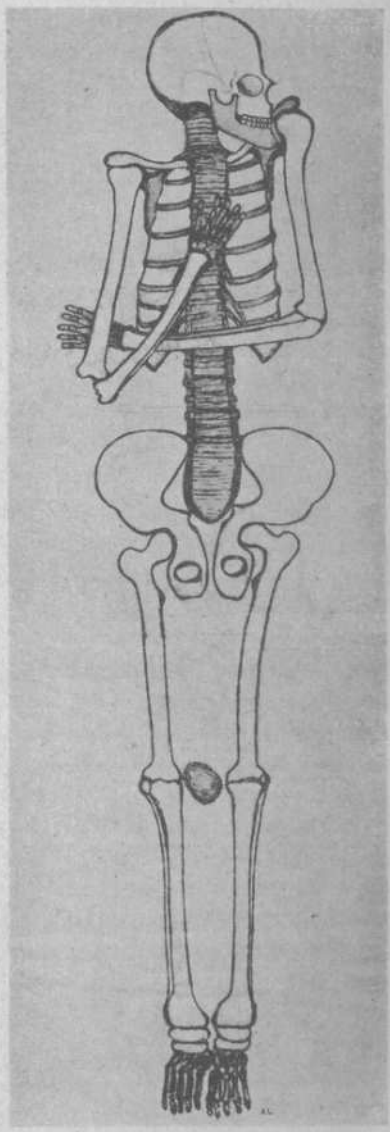

FIGURE 5

A droite, squelette de la sépulture n° 3, d'après calque sur l'original en place. — A gauche, vue plongeante du tombeau n° 3

frappe, à Rouqueyral, c'est l'accumulation de ces éléments sous le squelette, alors qu'ils sont beaucoup plus rares aux alentours.

Le sujet représenté (peut-être de sexe masculin) est svelte et de petite taille. Compte tenu de l'affaissement de la tête, produit par la pression du sable environnant, il semble que la taille ne devait pas dépasser 1 m. 58. Vu l'état des dents encore très peu usées aux extrémités des incisives, et l'absence des dents de sagesse, M. Dimanche, après un examen minutieux, a déclaré que le sujet n'avait pas atteint la trentaine. En résumé, dentition parfaite comprenant 28 dents, sans aucune trace de carie.

Auprès du squelette, les ouvriers ont découvert plusieurs pierres, de forme singulière (peut-être percuteur et meule dormante), et en particulier une pierre noirâtre très dure, de même nature que celle de la hache déjà décrite (9 cm. sur 7), de forme trapézoïdale, aplatie, usée, amincie sur les bords en forme de tranchant convexe. Cette pierre polie (fig. 6), qui porte de nombreuses stries (peut-être stylisations de barques funéraires), avec quelques traces d'ocre sur une face et une tache noire très adhérente sur l'autre, peut être considérée comme une hache, à tranchant peu effilé. Elle était associée à un petit racloir-ciseau grossier, extrait par percussion d'une pierre analogue à la précédente et rappelant vaguement l'industrie fruste campignienne en quartzite (fig. 3, à gauche).

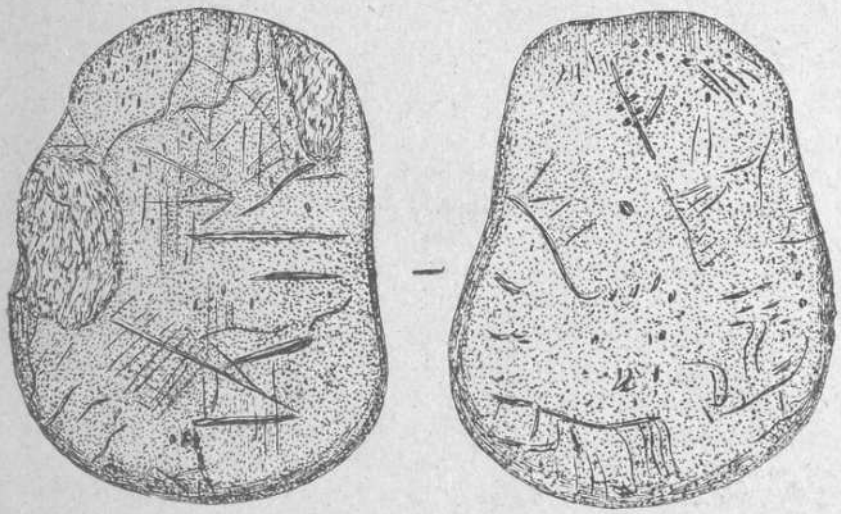

FIGURE 6

Hache en pierre dure trouvée à proximité des sépultures 2 et 3 avec gravures dont quelques-unes représentent peut-être des barques stylisées ? funéraires

Comment expliquer ces inhumations dans les pentes abruptes de Rouqueyral ?

M. Bach, instituteur à St-Cirq-Lapopie, a visité longuement plusieurs grottes ayant servi d'habitat, qui se trouvent dans la falaise, à une soixantaine de mètres des sépultures. Il a recueilli plusieurs tessons de poterie grise, mêlée à une fusaïole en terre cuite (fig. 3, en haut), enfouie dans une couche de terre compacte, à 40 cm. de profondeur. Des fragments de poterie analogue ont été trouvés par les ouvriers et par moi-même aux alentours d'un squelette. D'autre part, nous savons que les fusaïoles ont été utilisées à partir du Dommartinien. Il est permis de penser que les sépultures sont contemporaines de ces objets et que les fosses ont été creusées par les troglodytes de la falaise, qui ont trouvé, à proximité de leur habitat, à l'abri des eaux du Lot, un terrain sableux, meuble, très sec, favorable aux inhumations.

A quelque distance des sépultures, mais à un niveau bien moins élevé par rapport à la falaise et plus près de la route, quelques débris de tuiles à rebord et d'amphores gallo-romaines ont été recueillis, mais ces objets ne paraissent avoir aucun rapport avec les sépultures que nous venons d'étudier. Ici, comme en beaucoup de stations, plusieurs époques, quelquefois séparées par des millénaires, peuvent être représentées.

Composition du coffre de la sépulture n° 3

(voir fig. 1, 4 et 5)

Les sépultures en coffre, composées de petits murs en pierres sèches (blocaille), apparaissent chez nous dès les premiers stades du Néolithique. C'est le mode courant de sépulture, dit Goury, pendant le Néolithique, et il a persisté, en maints endroits, jusqu'au bronze. Pendant ce même laps de temps, on pratiquait parfois la sépulture en tombe plate, lorsque les matériaux lithiques manquaient, ou même pour les personnes de condition inférieure.

La sépulture n° 3 de Rouqueyral, la plus complète, se compose d'une sorte de coffre ou « caisson », réalisé avec une quinzaine de pierres, manifestement transportées, et disposées avec ordre, à cet endroit, pour servir de cadre protecteur, de reposoir au squelette qui gisait dans le sable. En réalité, nous avons ici comme un petit dolmen en miniature, précurseur des grands mégalithes, dont l'édification, chez nous, ne remonte guère au-delà du Chalcolithique.

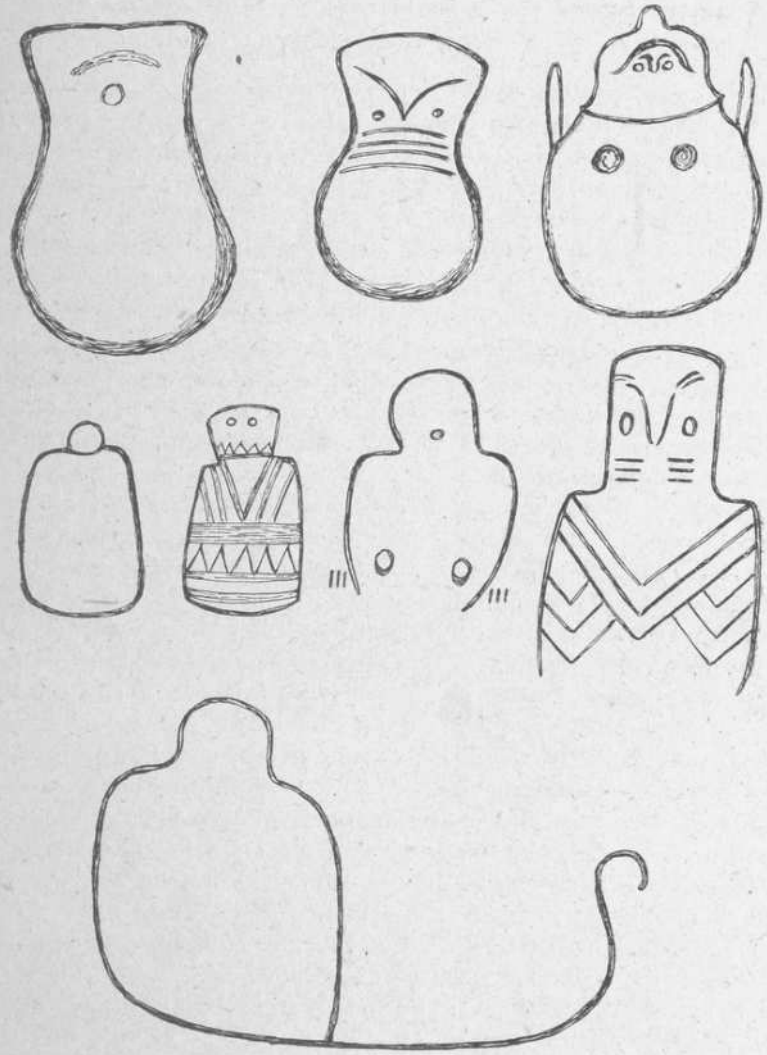

FIGURE 7

Quelques silhouettes de la déesse-mère, tutélaire des tombeaux — ayant des analogies frappantes avec la pierre-figure de Rouqueyral, — trouvées à Hissarlik, au Portugal, sur les dolmens français, etc...

En bas, reproduction de la déesse représentée sur barque des morts, au dolmen du Petit-Mont.

La pierre-figure de la sépulture n° 3 de Rouqueyral

(voir fig. 5 et 8)

Une des pierres dont nous venons de parler a attiré longuement mon attention. Choisie entre mille, étrangère au milieu géologique de la sépulture, épaisse seulement de 3 cm. environ, retouchée intentionnellement sur tout le pourtour et selon une ligne bien déterminée, elle affecte, selon toute apparence, la forme bien connue d'une idole tutélaire, schématisée en forme de « violon », selon le terme consacré par les préhistoriens, et à tête de chouette, idole fréquemment rencontrée au Néolithique et au début du bronze.

M. G. Gaudron (1951), fait remarquer que le Musée de St-Germain-en-Laye conserve un grand nombre de galets encochés, pour la plupart recueillis dans le Gard, et dont quelques-uns peuvent représenter ces idoles en « violon » préhelléniques, en d'autres termes des figurations cultuelles. Au Néolithique et au début du bronze, dit L. Siret, on rencontre surtout dans l'Espagne du Sud-Est des idoles de cette même forme et comparables à celles d'Hissarlik, en Troade, station où l'on a cru retrouver le site de la Troie homérique (voir fig. 7 pour comparaison).

Sur les vases de la 2e cité d'Hissarlik et aussi sur des pierres taillées en forme de « violon » (schématisation du buste humain), on trouve, d'après un éminent préhistorien, Joseph Déchelette, l'image d'une idole néolithique, qui rappelle les idoles sculpturales des tombeaux de la Marne. Les figurations de cette déesse préhistorique, ajoute-t-il, se propagent des côtes de l'Asie-Mineure et de l'Archipel de la Mer Egée, jusqu'aux Iles britanniques, par la péninsule ibérique et la Gaule. Sur les cylindres d'York figure la partie haute du visage de cette divinité. Mêmes dessins géométriques sur des vases d'argile et des plaques d'ardoise, au début du bronze.

Quelques idoles d'Hissarlik ont des amorces de bras, avec mains repliées sur la poitrine. Ce dernier détail apparaît sur un personnage de Lascaux interprété en magicien, sur une figuration anthropomorphe analogue de notre abri Murat (Rocamadour), sur une longue plaque schisteuse en forme de « violon », recueillie par nous dans l'abri des Cambous, près Cabrerets, etc...

Non seulement à Hissarlik, mais encore en Espagne, au Portugal (Anta da Acencha de la Borrega), on trouve, d'après Siret et Goury, des idoles en pierres aplaties, en forme de « violon », très schématisées, mais pouvant être maintes fois interprétées sans erreur, grâce à des plaques similaires plus complètes, plus détaillées et à coup sûr de même famille. Il est particulièrement intéressant de

les comparer à la grande plaque qui protégeait la tête du jeune sujet de Rouqueyral. La similitude nous paraît évidente, et la signification doit être la même.

Les statues-menhirs du Midi de la France, de l'Aveyron (voir belle collection de l'Abbé Hermet, à Rodez), du Tarn, du Gard, du Portugal, de la Grèce, de Millarès, etc... portent quelquefois des traits horizontaux ou des petites ponctuations. Pour Joseph Déchelette, c'est une représentation de tatouage ou de peinture corporelle. Plusieurs fois, les points ou les traits sont peints (fin du Néolithique). La pierre-figure de Rouqueyral a été vraisemblablement marquée de ponctuations analogues, en brun foncé, dont il reste encore quelques traces (voir fig. 8).

La déesse funéraire en Egée, Portugal, Languedoc, etc... était une divinité tatouée, ou tout au moins au visage orné de peintures. Si, bien des fois, l'on ne retrouve pas la même décoration du visage (traits ou ponctuations), c'est parce que ces images étaient polychromées et que les couleurs ont disparu. Cependant, on constate encore des traces légères de couleur jaune sur l'idole de Courjeonnet (Marne). Le travail du peintre complétait ou remplaçait même celui du sculpteur ou du graveur, ajoute Déchelette. En réalité, ces figurations étaient plus précises, quand les couleurs qui les rehaussaient avaient toute leur fraîcheur.

Outre que le tatouage pouvait parfois impliquer une idée de sacrifice, il était encore, dans certains cas, l'équivalent d'un masque simplifié, figuré. Grâce à ce dernier, la figuration enrichissait sa personnalité, en s'emparant des attributs des êtres représentés par ce déguisement, et devenait un surhomme.

L'idole égéenne devient plus rare, à mesure qu'on s'éloigne de la Méditerranée ; on la rencontre cependant en Scandinavie sur quelques vases.

Il y a quelques idoles masculines, mais c'est à l'idole féminine, génératrice et nourricière, qu'on confiait, semble-t-il, de préférence la protection des sépultures. « Il est permis de voir dans cette figuration primitive, dit Déchelette, l'image de la déesse tutélaire des tombeaux, qui, sans doute, se confondait avec la déesse-mère. »

Bien des millénaires avant le Néolithique, plusieurs squelettes d'époque moustérienne, découverts à la Ferrassie, et qui remontent à plus de 40 mille ans, étaient protégés, dans la région de la tête, par des pierres plates creusées en cupules, longuement étudiées par Capitan et Peyrony. L'idée de donner aide et protection aux morts est donc bien ancienne.

La partie haute de la figure de la déesse tutélaire des tombeaux

représentée en forme de « violon » rappelle souvent, plus ou moins, une tête d'oiseau de nuit, de chouette, complétée parfois par des yeux et un bec qui manifestement se rapportent à cet oiseau nocturne. Pour ne citer que quelques exemples, elle est représentée sous cette forme en Afrique (voir *Monuments funéraires de l'Afrique du Nord*, par Reygasse), en Palestine, à proximité des tombeaux (voir Dr Stéphen Chauvet), à Caramy (Var), ici entourée de têtes de morts, dans les tombes de la Gironde, de Malte, etc... Nous avons recueilli une pierre-figure analogue dans un tumulus du Valadié, commune de Lentillac-Lauzès (Lot).

Jean Przyluski, dans son ouvrage sur la « grande déesse », consacre un chapitre à cette puissante divinité, reine des morts, symbolisée par un oiseau nocturne, apparaissant, tour à tour, comme mère, nourricière, protectrice des défunts, conductrice des âmes, garante de la résurrection des trépassés. Ainsi en est-il dans les Cyclades. Nous savons, d'ailleurs, que la chouette servait d'emblème à Athéna ou Minerve.

La déesse protectrice des tombeaux a été représentée avec une tête de chouette, à cause de son cri lugubre, imitant la voix plaintive humaine ; ensuite, parce que la chouette est un oiseau de nuit et que le royaume des morts a été considéré comme le royaume des ténèbres ; enfin, parce qu'elle voit mieux dans la nuit que les autres oiseaux et que les hommes, et qu'elle symbolise bien, par le fait, la Divinité capable de guider les morts pendant le grand voyage.

La grande plaque calcaire de Tour-de-Faure (60 cm. de haut sur 43 cm. de large à son sommet), soigneusement retouchée, marquée de quelques traits gravés qui semblent se rapporter au visage et figurer un bec, parsemée de ponctuations atténuées et de cupules (celles-ci pouvant être en rapport soit avec les seins maternels, soit avec quelque rite de l'eau vivifiante), rappelle de très près les figurations en violon et à tête de chouette. Placée sans nul doute intentionnellement sur la tête d'un squelette qu'elle déborde de toutes parts, elle semble bien, à l'instar des figurations décrites plus haut, être la représentation schématisée, le signe, le symbole d'une puissance protectrice et vivifiante du gisant, enseveli avec tant de précautions sur les pentes de Rouqueyral.

Tandis que sur certains dolmens, ou autres monuments funéraires, est gravée l'image de la divinité tutélaire, à Tour-de-Faure c'est la pierre elle-même qui épouse la forme de cette figuration. Il y a, du reste, un détail qui a frappé les visiteurs, c'est que l'ensemble du coffre (plaque en violon et pierres juxtaposées qui la

prolongent) donne bien l'impression du schéma complet du corps humain (voir fig. 5, à gauche).

Un autre détail est digne de remarque. La position des bras et des mains du squelette n° 3 imite le geste d'un certain nombre de ces représentations tutélaires, étudiées plus haut, dont les bras sont ramenés sur la poitrine en un geste hiératique. C'est ce qu'on voit sur les stèles de St-Cernin, de Poustomy (Aveyron), des Maurels, de Puech-Réal (Tarn), de Collorgues (Gard), etc... Il est possible

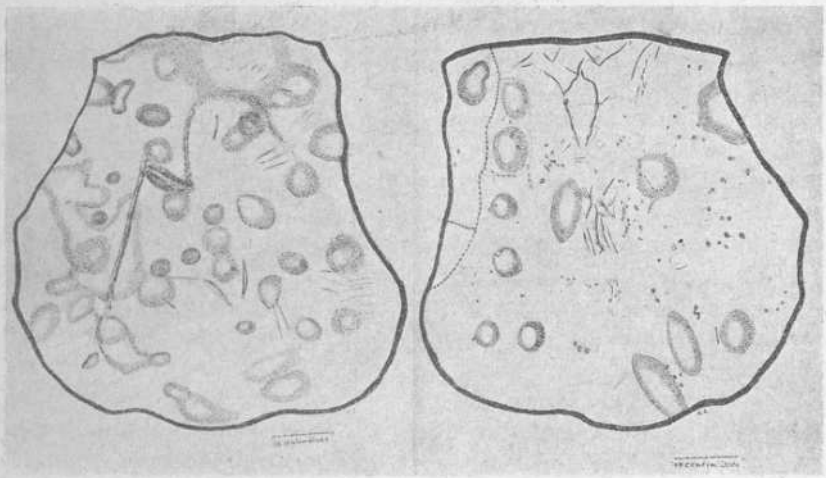

FIGURE 8
Idole en « violon », à tête de chouette de Rouqueyral.
A droite, face externe. — A gauche, face tournée vers la tête du squelette n° 3

que la position si singulière, si étudiée et si expressive des bras et des mains du jeune néolithique mésocéphale de Tour-de-Faure ne soit pas l'effet du hasard et puisse avoir une haute signification rituelle. Ce geste familier à la divinité tutélaire, devenu à travers les âges un geste sacerdotal et de bénédiction, comme aussi la disposition harmonieuse de l'ensemble de la sépulture, sembleraient indiquer un personnage de haute qualité (voir fig. 5, à droite).

Enfin, les os légers, les squelettes grêles, de taille médiocre, mais élancée, les dents magnifiques, etc..., découverts à Rouqueyral, sont caractéristiques d'une race néolithique qu'on retrouve à St-Georges-de-Lévézac, à St-Pierre-de-Tripiers (Lozère), à Beaucaire (Gard). De part et d'autre, on trouve des squelettes de petite taille, mais

assez élégante (1 m. 55, 1 m. 48, 1 m. 65 au maximum), avec une belle dentition et coffres, où les objets mobiliers sont rares.

Notre compte rendu touche à sa fin... La construction d'une maison sur l'emplacement des sépultures étant imminente, celles-ci, d'autre part, se trouvant exposées aux intempéries de la saison, et situées aux abords d'une route très fréquentée, nous avons cru plus prudent, d'accord avec les propriétaires, de recueillir sans plus de retard tous les documents intéressants et de les mettre en lieu sûr. Plus tard, ils feront l'objet d'une étude plus étendue.

Conclusion

La découverte, à Rouqueyral, d'une sépulture préhistorique en coffre, bien en place, surmontée d'une pierre-figure de grand intérêt, parfaitement conservée, ce qui est rare dans notre région, ajoute une intéressante page à la préhistoire de notre beau pays. Elle nous prouve qu'aux abords de nos cours d'eau poissonneux et de nos grandioses falaises jurassiques, où abondent les abris et les cavernes spacieuses, on peut, en fouillant avec soin le sous-sol, faire de précieuses constatations concernant les mœurs et les croyances de nos ancêtres, qui ont su confier leurs destinées aux Puissances supérieures. C'est ainsi que, peu à peu, se déchire le voile qui nous cache un riche et prestigieux passé.

Notre dernier mot sera l'expression de nos plus sincères remerciements à l'adresse de la famille de M. le Commandant Fusil, et de tous les autres, qui nous ont prêté un concours si compréhensif et si désintéressé (1).

Cabrerets, 31 janvier 1955.

Chanoine A. Lemozi,
Membre correspondant
du Ministère de l'Education Nationale.

(1) Nous ne saurions passer sous silence l'intervention et les précieux encouragements de la Société des Etudes du Lot.

ñà Escaza, commune de Fontanes
) (canton de Lalbenque)

La place de la MAISON RURALE, dans le FOLKLORE et la CIVILISATION du QUERCY

Il peut paraître superflu, qu'ayant déjà réalisé depuis dix ans quelques publications sur les habitations rurales du Quercy, j'accepte encore l'invitation de notre Président, mon vieil ami Jean Fourgous, pour en parler devant vous.

Mais un sujet que l'on a dans l'esprit se transforme sans cesse, tantôt par les observations nouvelles qui se présentent à vous, tantôt par les méditations qui en naissent.

Il n'est guère de village que je n'aie visité en Quercy ou dans ses alentours. J'ai pu ainsi relever qu'il y avait quelques variétés dans le type général des maisons ; mais, plus encore, j'ai pu noter que ce type général était très strictement limité à l'aire que nous connaissons au vieux pays des Cadourques, à notre Quercy.

Il m'est plus encore apparu, surtout en voyageant en d'autres régions, et même à l'étranger, que cette étude de l'habitat rural devait être reliée à celle des autres éléments de notre folklore ; qu'elle révélait un « genre de vie » commandé par des traditions.

Si l'on cherchait ces traditions dans tous les domaines, si on en marquait les frontières, on découvrirait les raisons d'être de la délimitation de ce pays du Quercy. Cette raison d'être, sur laquelle nous reviendrons, c'est une « civilisation régionale », une « civilisation paysanne », aux multiples manifestations traditionnelles.

Il ne peut être question d'étudier ici toutes ces manifestations. D'autres l'ont fait avant nous, pour certaines d'entre elles. Mais nous croyons pouvoir le faire pour l'habitat rural, parce qu'il en existe de nombreux exemples assez anciens, pour révéler une conception dont la tradition ne semble pas avoir subi de modifications notables dans les reconstructions successives.

Cependant, cet habitat, que nous connaissons tous, souvent dans nos propres demeures, fait partie de ces objets familiers que l'on n'a pas idée d'analyser, ni de décrire. Les actes notariés (contrats, successions, ventes), qui sont devenus nos documents d'Archives, les mentionnent, sans aucune description. On ignore, en les lisant, s'il y a des fenêtres, une porte, une terrasse, un pigeonnier ; la nature de la construction et sa date ne sont pas mentionnées.

La première étude didactique du Quercy, la « Statistique » de Delpon, en 1833, pas plus que le très scientifique guide de Vire vers 1910, n'en parlent pas. Les études géographiques récentes de Latouche, de Deffontaines, de Clozier commencent son étude. C'est un sujet presque vierge, et il semble que l'idée de l'étudier nous vienne au moment où nous sentons sa disparition prochaine. L'histoire reste toujours la science des changements. C'est à l'occasion d'un de ces changements que, par l'étude de l'habitat, nous pensons mieux comprendre la vie ancienne, et nous expliquer ainsi quelques-unes de ses survivances.

En quelque région que l'on soit, il existe toujours deux formes d'habitat rural : celle de l'homme qui n'a besoin que d'un abri, qui n'a aucune exploitation personnelle à travailler, qui vit de la location de son travail, de ses bras, la maison du « Brassier ». Elle est conçue de façon analogue dans tous les pays du monde ; seules diffèrent les traditions techniques de sa construction, parfois de façon profonde, même entre pays voisins. L'intérêt de leur étude est dans la recherche de ces traditions et dans la science d'utilisation des matériaux ; nous en verrons les répercussions dans la construction des habitations plus importantes d'étendue et de signification.

Ces autres formes de constructions, ce sont celles des exploitants (propriétaires ou métayers). Elles révèlent la conception de l'exploitation de la terre, l'importance ou l'exiguïté des domaines, les nécessités d'engrangement ou de séchage, les besoins d'abri pour le cheptel ou pour le matériel de culture ; elles révèlent les variétés de cultures. A ce degré, l'habitation n'est plus seulement un abri familial, elle est un « instrument de travail ». Et, par le travail qu'elle nous révèle, elle exprime la nature de la civilisation dans laquelle l'homme écoule sa vie ; elle exprime ici la « civilisation paysanne du Quercy ».

De la première forme de l'abri élémentaire du travailleur sans terre, nous ne trouvons plus que peu d'exemples (un peu plus dans le Haut-Quercy). La plupart ne sont plus habités (il n'y a plus

guère de « brassiers » dans notre pays). Notre civilisation est plus « paysanne » qu'elle ne le fut jamais.

C'est l'échoppe commune dans toute la France, telle celle illustrée par Péguy en Beauce, avec sa porte centrale en façade, une ou deux fenêtres, répondant à une ou deux pièces, le tout couvert d'un toit à forte pente, en tuiles plates à crochet, dites de Bourgogne.

En Quercy, une variété nous retiendra, parce qu'elle nous offre cette utilisation des matériaux, ces traditions techniques dont nous avons parlé : ce sont les maisons de pierres sèches. Les murs, la cheminée, le toit ne sont que des pierres superposées, sans mortier (Sabadel, Frayssinet-le-Gélat, etc...).

Ce type a dû être prépondérant ; on peut même penser qu'il a représenté le type originel de l'habitation. On conçoit la raison de cette tradition technique, si l'on se représente que, dans beaucoup de nos terroirs, aucune culture n'est possible, tant qu'on ne s'est pas débarrassé des pierres du sol. « L'épierrement est le premier horizon de travail du paysan quercynois ».

Le jeune berger commençait sa vie en débarrassant le champ de ses pierres et, plutôt que de les entasser en « Cayrous », il montait des murs à la limite des parcelles, il construisait des cabanes, parfois dénommées « Garriottes ».

Dans celles-ci surtout, il mettait tout son art, non pas d'habileté manuelle, mais de coup d'œil, pour choisir rapidement la pierre convenant à l'emplacement disponible. Et, lorsqu'il arrivait à la voûte qu'il montait par encorbellement, il savait lui donner une courbe élégante que nous admirons encore, et que nous retrouverons sur les pigeonniers, sur les fours et sur les absides d'églises. Nous reviendrons sur les toits de pierres, si communs même sur les châteaux et églises.

Il paraît plus difficile de nous orienter dans les descriptions des maisons de propriétaires ou d'exploitants, parce que, à première vue, leurs dissemblances apparaissent plus que leurs éléments communs. On ne peut leur reprocher une fastidieuse uniformité.

Cependant, à les analyser, on voit que, malgré leur agréable diversité d'aspect, il y a entre elles une unité de conception, où nous verrons s'exprimer une civilisation traditionnelle.

Avant tout, c'est une « maison-bloc », c'est-à-dire qu'elle comprend sous une même toiture, non seulement l'habitation, proprement dite, pour la famille, mais tout ce qui est nécessaire à l'exploitation. Lorsqu'on rencontre, en dehors de la maison, quelque grange ou étable, on peut être certain que, si l'on ne se trouve pas dans

un de ces exceptionnels grands domaines, il n'y a là qu'un agrandissement récent, ayant moins d'un demi-siècle.

Cette maison-bloc a une autre particularité : c'est une « maison-bloc en hauteur », ou plutôt à superposition. L'étage professionnel est au sol, et l'étage d'habitation directement au-dessus. Car, pour ces petits propriétaires, la surface nécessaire aux besoins de l'exploitation n'est pas supérieure à la surface nécessaire à l'habitation. « L'en-bas », resserre, chai ou étable, n'a pas à être plus étendu que « l'en-haut » où l'on habite.

Cette organisation entraîne deux particularités remarquables : la nécessité d'un « escalier extérieur », car on ne traverse pas un chai ou une étable pour pénétrer chez soi, et la nécessité d'une terrasse, car, la cuisine étant à l'étage, il lui faut une aire de plein vent à son niveau, pour exécuter certaines besognes pénibles à l'intérieur : c'est le rôle de la terrasse. Pour la rendre plus utilisable, on n'hésite pas à y construire parfois un évier supplémentaire ; on cherche surtout à l'abriter des intempéries, en la couvrant d'un auvent appelé « bolet » ou « balet », selon la zone dialectale.

La constance des escaliers extérieurs et des terrasses n'exclut nullement leur diversité de construction. Leurs dispositions sont multiples, les pierres bien choisies n'ont pas toujours la même coupe, et les piliers du bolet ont une diversité plus grande encore, sur laquelle nous reviendrons. Ces variations témoignent que chacun prenait une part active dans la construction de sa propre maison et lui donnait ainsi une personnalité. La tradition empêchait de faire monter ces constructions disparates, si pénibles, dans les banlieues urbaines, mais le soin que chacun prenait de sa propre construction évitait une uniformité, d'autant plus pénible à regarder qu'elle révèle l'absence d'idées personnelles. Une civilisation guide de ses traditions celui qui vit en elle ; mais elle n'étouffe nullement l'individu dans ses initiatives. Les types divers d'un canton à l'autre ne supprimeront jamais, nous le verrons, les diversités entre une maison et l'autre.

Une architecture rurale est toujours une architecture utilitaire, et sa beauté tient autant à sa parfaite adaptation fonctionnelle qu'à l'harmonie de ses lignes. Le pigeonnier, auquel tout le monde pense en ce pays, en est un autre exemple.

La nécessité des pigeons est évidente dans un pays de petites propriétés, où le cheptel de travail et, plus encore, le cheptel d'élevage étaient à peu près nuls, et ne pouvaient fournir aucune fumure.

A une époque où les engrais chimiques étaient ignorés, la « colombine » était l'élément fertilisant le plus facile à obtenir. On y tenait au point qu'elle se vendait encore, au milieu du siècle précédent, jusqu'à cinq francs le boisseau, écrit Delpon en 1833 ; on en précisait le partage dans les baux de métayage et on l'inscrivait dans les contrats de mariage, comme un élément envié de la dot.

Ces conditions sociales et ces raisons économiques n'auraient pu faire construire d'aussi nombreux pigeonniers, si les conditions juridiques avaient été, en nos régions, celles de la France du Nord, s'il y avait eu un « privilège » nobiliaire ou ecclésiastique dans la possession d'un pigeonnier. En principe, il y avait cependant un « droit de propriétaire ». Il fallait posséder autour du pigeonnier une aire suffisante pour nourrir sur ses propres terres ces bêtes voraces en graines et en insectes. Et les habitudes méridionales ne faisaient pas veiller avec rigueur à l'application des interdictions aux trop petits propriétaires.

L'aisance même de la famille, au moment de la construction, permettait différents types de pigeonniers. Au mieux, on montait un « pigeonnier-tourelle », en même temps que la construction même. La plus simple maison paysanne prenait une allure de manoir.

Parfois, ce « pigeonnier-tourelle » était construit plus tard, lorsque l'extension du domaine nécessitait plus de colombine, ou lorsque la famille avait plaisir et orgueil à faire savoir son élévation. Les raisons psychologiques venaient s'adjoindre aux raisons utilitaires.

Des terres un peu plus importantes, ou simplement un peu distantes de la maison, pouvaient faire élever un pigeonnier isolé. On utilisait pour sa construction cet « art de la pierre sèche » dont nous avons indiqué l'importance. Enfin, dans des périodes plus récentes, d'autres types ont été importés, en particulier les pigeonniers sur piles de la Moyenne-Garonne.

Si les moyens ne permettaient pas ces constructions, on réservait cependant aux pigeons une partie du grenier. Les trous d'envol se dessinaient dans l'angle des versants du toit, en un « pigeonnier-pignon » ; ou bien, ils s'ouvraient en « pigeonnier-lucarne », sur la forte pente du toit. D'autres fois encore, dans les régions où règne le toit méditerranéen à faible pente, ce « pigeonnier-lucarne » s'ouvre dans la partie de la façade qui répond au grenier. On y plaçait souvent une pierre bien choisie, taillée dans ses dimensions, pour l'adapter à la place disponible, et creusée de façon harmonieuse par les trous d'envol.

Ces toits que nous venons d'évoquer, en parlant du pigeonnier, représentent un élément dont le caractère est si apparent qu'on a voulu y voir un moyen de classification des habitations des différents « pays ».

Base fragile, parce que le toit est la partie la plus précaire de la maison : il est refait plus fréquemment qu'aucune autre partie, et, pour lui, on a souvent recours à des techniques ou à des matériaux importés. Les traditions techniques sont moins stables pour lui que pour toute autre partie de la maison.

L'étude des toits du Quercy nous le démontre de façon particulièrement nette, parce qu'il y a deux formes de pente aux toits, et quatre espèces de matériaux : la pierre, la tuile plate à crochet, dite « tuile de Bourgogne », la tuile-canal, enfin l' « ardoise de pays ».

Arrêtons-nous aux deux formes de tuiles. La tuile plate de Bourgogne, tuile française par excellence, est dominante non seulement dans le Haut-Quercy, mais jusqu'à la ligne du Lot lui-même. Les toits sont toujours à forte pente, comme nous le verrons aux toits de pierre.

Le toit de tuiles-canal, à faible pente, le toit méditerranéen, est incontestablement fort ancien dans le Bas-Quercy, comme dans les pays de Moyenne-Garonne, soumis à l'influence méditerranéenne. Mais il est une forme conquérante, allant jusqu'à franchir le Lot, en quelques endroits.

On en a le témoignage souvent au pignon de quelque maison, où des crépis différents attestent qu'on a dû exhausser le toit, agrandir le grenier, le jour où sont apparus des besoins de séchage pour des cultures nouvelles (maïs et tabac).

Les « toits de pierre » disparaissent, soit par ignorance de la technique de la « pierre sèche », soit parce que, l'aisance étant venue, il paraît malséant de se contenter d'un si pauvre matériau. Cependant, on en trouve des témoignages presque partout, parfois sous la forme de toits mixtes, conservant quelques rangées de lourdes pierres au plus bas de la pente : poids nécessaire pour empêcher tout écartement des versants formés par une charpente rudimentaire, sans ferme de traction, sans entrait, ni poinçon. Les pierres montées en tas de charge sur les versants empêchaient l'écartement des deux versants du toit.

Les toits d' « ardoises de pays », lourdes et épaisses, sont réservés aux régions adjacentes au Cantal et au Rouergue, d'où provient cette technique et ce matériau.

Ces variétés de toits ajoutent un certain élément de diversité

dans un type d'habitat, dont les caractères généraux, nous y reviendrons, sont parfaitement homogènes.

Notons cependant les autres éléments de diversité que l'on rencontre, non pas ceux qui existent d'une maison à l'autre, mais ceux qui traduisent une variété de village ou de canton, sans doute sous l'influence de personnalités locales manifestant leur influence dans les techniques de construction. Il y a ainsi des variétés de murs, des variétés de cabanes ou de pigeonniers.

L'escalier extérieur est toujours en belles pierres, mais il est parfois inscrit dans le plan quadrilatère de la maison. Il apparaît sous une arcade, et parfois la terrasse qui le prolonge s'ouvre au dehors par plusieurs arcades rappelant certaines maisons italiennes (Espère, La Madeleine, Castelfranc...).

Le « bolet » est soutenu fréquemment par de belles pierres, analogues à celles de l'escalier et de sa rampe ; ceci caractérise la région de Lalbenque et de Castelnau.

Tandis qu'au Causse de Limogne voisin, riche en pierres, on soutient le bolet par des montants de bois soigneusement charpentés.

Les « pigeonniers-tourelles » sont toujours quadrangulaires ; mais ils sont plus vastes dans la partie moyenne du Quercy que dans le Haut-Quercy. Là, ils appartiennent à la construction initiale de la maison ; ici, ils semblent souvent avoir été ajoutés après coup.

Pour les couvrir, on trouve les mêmes éléments que sur la maison : la pierre sèche sur les plus anciens, et généralement sans charpente, même sur les plus vastes, matériau qui a souvent été maintenu, même lorsqu'on a transformé les autres parties du toit de la maison.

La seule variation importante de la maison même s'observe dans le Bas-Quercy, dans sa partie affectée au Tarn-et-Garonne en 1808. L'absence de pierre faisait encore utiliser le pisé et la brique crue. On ne construisait pas en hauteur, le bolet devenait le « boletou », sorte d'appentis sur le sol même. La maison-bloc comporte sa grange et son étable sous le même toit, mais au sol également. Enfin, le pigeonnier s'élève à côté de la maison, pour ne pas charger des murs de faible résistance.

En Haut-Quercy, les petites maisons sans étage, ni escalier extérieur, par conséquent celles des « Brassiers », sont moins rares, parce que le pays comportait plus de grandes propriétés, ayant à loger bergers et journaliers pour leurs travaux. Elles n'excluent

nullement les maisons de propriétaires-exploitants, si caractéristiques, dont nous allons marquer les limites.

Avant de marquer leurs limites dans l'espace, il serait utile de rechercher leur ancienneté. Une civilisation existe par ses traditions, il faut en déterminer la date. Le problème est plus difficile en l'absence de documents d'archives. Nous pourrions nous contenter des dates inscrites sur quelques linteaux. Elles ont leur valeur, bien qu'elles puissent traduire le remploi d'une pierre ancienne ou, au contraire, l'indication d'une réfection ou d'un agrandissement.

Elles ne nous conduisent pas très loin dans le temps, puisque la majorité se situe entre les milieux des deux siècles précédents, avec comme extrême 1636 à Cuzac, à ma connaissance. Mais, comme en d'autres pays où il existe des documents, nous avons tout lieu de penser que les maisons relativement récentes, encore marquées par la tradition, ne font que reproduire un type dont l'origine se perd dans les millénaires.

Pour revenir aux notions certaines, nous resterons dans l'espace, et nous marquerons les limites de ces maisons d'exploitants, maisons à superposition, avec escalier extérieur, et pigeonnier.

La limite est nette au N.-E., où nous avons vu une infiltration récente du toit d'ardoise de pays, provenant du Cantal voisin. Mais le toit seul peut nous surprendre, la maison conserve le type traditionnel.

Au Nord de Cressensac, on voit apparaître la maison limousine, avec ses bâtiments de pierres bien appareillées, répartis autour d'une cour fangeuse, car l'élevage fournit du fumier. Bien des toits sont en ardoises fines ; mais le chaume, inconnu en Quercy (sauf sur quelques granges ou appentis), était ici de règle : les témoignages sont assez nombreux pour l'établir.

Vers le Périgord, la civilisation quercynoise a diffusé, à quelque distance, ses traditions architecturales. On trouve des maisons dont l'escalier extérieur témoigne de la disposition en hauteur, de la superposition de l'habitat à l'exploitation ; les pigeonniers ont souvent leur place et même sous la forme de pigeonniers-tourelles ou de pigeonniers isolés. Enfin, le toit de pierre en tas de charge est commun dans le Sarladais.

Vers l'Ouest, au contraire, dans cette région du Lot-et-Garonne où les brassages de population, rares en Quercy, furent nombreux, où la richesse de la culture ou parfois du commerce ont fait transformer les habitations, la conception quercynoise n'est guère repré-

sentée que par quelques pigeonniers isolés, affectant plutôt le type du Bas-Quercy, montés sur quatre piliers.

De ce côté du Bas-Quercy, il ne faut pas oublier que le pays s'étendait jusqu'au Tarn, à Moissac et à Montauban, détachés en 1808, pour former une partie du Tarn-et-Garonne. Nous avons vu que la conception de la maison restait la même, mais que la construction était différente, car le pays n'a pas de pierre. C'est le pays de la brique crue et du torchis. La maison-bloc est au sol, et tous ses éléments s'agglutinent au même niveau. L'appentis prolonge la maison ou protège la cuisine : on lui donne le nom de « boletou ». Et le pigeonnier est monté en dehors de la maison qui ne pourrait le soutenir.

La ligne, dont on a fait ici une limite administrative de département, est une frontière architecturale entre le pays de la pierre et le pays de la brique crue, cependant que vers l'Est de cette région, on retrouve des causses vers Caylus et St-Antonin, et donc la pierre sèche et des maisons quercynoises.

Ces limites d'un type d'architecture sont celles d'un « pays » qui n'a aucune unité géographique, qui n'a jamais été unifié politiquement sous un Prince, mais à qui on a donné tardivement, sur des cartes, dont la plus ancienne, relevée par Jean Calmon, est de la fin du XVIe siècle (1593), une unité politique sous un Sénéchal, dans l'obédience de la Guyenne. Il est clair que, pour fixer ces limites, on s'en est remis à la tradition humaine ; que celle-ci ne reposait que sur un « genre de vie » et sur une véritable civilisation. Jamais on n'a cherché la précision que l'on donne aujourd'hui aux limites d'un Etat, avec l'éventualité d'une fermeture policière et de conflits armés. Les frontières actuelles se jouent des hommes ; les frontières traditionnelles humaines, qui ont limité notre Quercy de temps immémorial, ont une toute autre valeur. Elles sont beaucoup plus durables (1).

La limite architecturale que nous avons indiquée n'était pas rigide ; les autres éléments de cette civilisation, bien connus dans leur nature, le sont moins encore dans leur délimitation et leur répartition ; il reste à les étudier, sans chercher à calquer leurs zones sur celles de l'architecture même.

On le fera pour les éléments matériels. En premier lieu pour tout ce qui touche aux cultures, dans un pays agricole et même paysan. L'araire est encore largement utilisée, il faut en étudier la répar-

(1) Lorsqu'on donnait le Quercy aux Anglais, par le traité de Brétigny, en 1560, on connaissait très bien ses limites ; mais on ne possédait aucune carte les délimitant.

tition. Les variétés de serpes, les « fessous », ne doivent pas être négligées.

Avec les instruments se révèlent des limites de techniques, telle celle du dépiquage. Nous pouvons aisément déterminer dans quelles régions on a dépiqué au rouleau, parce que le lourd rouleau de pierre n'a pas été détruit. Il reste inemployé dans un coin de la cour. Cette zone est curieuse, sa limite passe au milieu du pays même, par une ligne oblique de Caussade vers Puy-l'Evêque, pour gagner le Lot-et-Garonne et la Dordogne. On peut penser qu'au N.-E. de cette limite, on dépiquait au fléau, au « floxel », mais celui-ci ne nous a guère été conservé.

La disposition des pierres d'assalie est également spéciale au Quercy.

Ces limites sont à rechercher pour les moulins à vent, dont le dernier à fonctionner fut celui de Boisse, près de Castelnau-Montratier. Quelques pressoirs à huile fonctionnent encore ; certains ont même été modernisés, électrifiés.

La forme des puits, la forme des fours, l'usage de certains cuivres, celui des terres cuites sont à étudier. De même, les gestes traditionnels, tels la technique du portage sur la tête, avec le « cabessal », doit avoir eu une zone de tradition, dont la limite est aujourd'hui difficile à déterminer.

Une telle civilisation s'exprime encore par ses éléments intellectuels. Le principal est dans le langage, de tradition verbale presque exclusive, sans qu'il se soit guère modifié depuis l'époque que nous pouvons connaître. Jean Bonnafous, qui l'a étudié dans sa répartition, y reconnaît quatre zones dialectales, dont les limites ont une netteté rigoureuse, au point que certains villages, placés au point de rencontre de ces zones, n'ont pas le même dialecte dans leurs différents écarts. Ces variétés de la langue occitane se différencient plus encore des variétés parlées dans les pays voisins (Limousin, Rouergue, ou Périgord).

D'autres éléments intellectuels sont d'étude plus difficile, en raison de leur fluidité. Tels sont les chants, les contes, les dictons, qui se transmettent de génération en génération. Ils ont été bien relevés, sans être bien localisés ; cette recherche étant difficile, car un isolé peut les diffuser, comme un voisin peut apporter d'autres chants d'un pays voisin.

Notre pays est riche de beautés majeures, de monuments, d'églises ou de châteaux ; mais ces beautés mineures dont je viens de

parler sont beaucoup plus révélatrices de notre civilisation quercynoise ; elles en sont une expression parlante.

Conservons-les, lorsque nous le pouvons. Lorsque nous ne pouvons les conserver, recueillons-en les éléments dans nos publications, mais surtout dans un Musée des Arts et Traditions populaires, inspiré par celui du Palais de Chaillot et par ceux que quelques provinces nous offrent (Bayonne, Moissac, par exemple).

Tous les objets usuels y trouveront leur place. La maison y sera représentée par des maquettes, des dessins, des relevés, des photos bien localisés sur des cartes et croquis. Une bibliothèque recueillera les contes et les chants, sans négliger une phonothèque, où des disques et des films magnétiques conserveront pour les générations futures les sonorités harmonieuses des variétés de notre langue occitane.

Ces générations à venir sauront y retrouver les raisons de bien des survivances : car, une civilisation peut manquer d'éclat, elle laisse cependant en nous des germes de richesse intellectuelle et morale, que n'ont pas toujours les civilisations les plus brillantes, dont Paul Valéry a rappelé la fragilité.

Dr A. Cayla.

Gaufré Rudel « de blaia » et les armoiries de l'église forteresse de Rudelle en Quercy

Dans un intéressant commentaire, publié par le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* (T. LXXV, p. 161), M. l'abbé Depeyre recherche la signification d'armoiries, figurant une patte de griffon, sculptées sur les clefs de voûte de l'église fortifiée de Rudelle (canton de Lacapelle-Marival, Lot). Après avoir établi qu'il s'agit là d'une pièce du blason des Rudel de Bergerac, tenant indûment la place du lion héraldique des Cardaillac, propriétaires du domaine et fondateurs de la cité, notre distingué collègue de la S.E.L. nous soumet une proposition qui peut se résumer ainsi :

Les seigneurs de Cardaillac, fervents admirateurs des troubadours, enthousiasmés par les rapports de Uc de St-Circ, autre poète quercynois du XIIIe siècle, leur faisant revivre le roman légendaire de Jaufré Rudel, *prince* ou *seigneur de Blaye*, fiers, par ailleurs, de leur alliance avec les Rudel, co-seigneurs de Turenne, dont les armoiries étaient la patte de griffon, n'ont-ils pas, en même temps qu'ils érigeaient la cité en son nom, apposé cette figuration en l'église de Rudelle, pour témoigner leur admiration et leur attachement au héros de « La Princesse lointaine » ?

Le talent, l'érudition de M. l'abbé Depeyre lui ont permis de nous présenter cette séduisante hypothèse avec une maîtrise qui tend à lui faire rendre raison et du nom de la nouvelle bastide fondée en 1250, par Bertrand de Cardaillac, et des énigmatiques emblèmes de son église, en laissant peu de place aux prises de la polémique.

Pourtant, j'ose lui opposer son insuffisance de matières sur l'origine du nom de la localité et sa prénotion d'un Jaufré Rudel inconciliable avec les pattes de griffon de l'église forteresse de Rudelle-en-Quercy.

Sur le premier point, M. l'abbé Depeyre est affirmatif : Rudelle, dit-il, n'existait pas avant le XIIIe siècle, et M. le chanoine Albe est de cet avis, car ce nom apparaît pour la première fois dans la charte de fondation.

C'est en somme une argumentation systématique semblable à celle apportée chez nous par les partisans de la thèse Leyburn ; mais nous sommes trop prévenus ici sur ses imperfections (v. *Fozera sive Libornia*, app. p. 10, J. Ducasse) pour l'accréditer ailleurs sans examen.

M. l'abbé Depeyre a bien voulu me confier une partie de ses notes manuscrites, c'est donc grâce à son amabilité que j'ai pu recueillir le passage suivant de la charte constitutive de Rudelle :

« Les franchises sont données et octroyées à tous habitants qui sont et qui seront en ma terre appelée " Gua de Rudelle ". »

Il était de règle, en effet, dans les actes de cette nature, de préciser avec exactitude l'emplacement où devait s'élever la nouvelle fondation. Il devient alors évident pour nous que l'expression « Gua de Rudelle » désigne un endroit ainsi appelé avant l'intervention de Bertrand de Cardaillac en 1250.

En second lieu, pour étayer son hypothèse sur la concordance des pattes de griffon avec les armoiries de la famille Rudel de Blaye, dans laquelle il tient le troubadour Jaufré, M. l'abbé Depeyre l'appuie sur une définition très voisine de celle de P. Meller dans l'Armorial bordelais, où il est dit :

« Rudel, comtes de Blaye, vicomtes de Bergerac, seigneurs de Bergerac, Gensac, Pujols, Rauzan, Puynormand, Mouleydier, Pons, Monclar : famille connue dès le XIe siècle. Branche des comtes d'Angoulême. Emplois : un célèbre troubadour, etc... Armes : parti au I de gueules à 2 pattes de griffon d'or en fasces qui *est de Bergerac*, etc. »

Cet assortiment de titres ne peut convenir à la lignée « de Blaye » et provoque la disconvenance du sujet envers l'hypothèse envisagée.

En effet, s'il est vrai que les Rudels sont issus des comtes d'Angoulême par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême et Périgord au Xe siècle, il est exact aussi que les enfants naturels laissés par celui-ci se disputèrent sa succession et qu'il se forma au commencement du XIe siècle deux branches distinctes, dont l'une créa la maison de Blaye avec Guillaume II, 1er vicomte de Blaye, mort en 1028. (*Chronique d'Adhémar*, T. X, p. 150), et l'autre seulement vers la moitié du XIIe siècle, la maison de Bergerac, avec Hélie Ier de Bergerac (J. Charet, *Le Bergeracois des origines à 1340*, p. 259).

Soit, en nous reportant au temps du troubadour, mort en 1148, une maison « de Blaye », affirmée depuis plus d'un siècle, célèbre en Aquitaine par son rang et son influence à la cour d'Aliénor et plus tard à celle des princes anglais, tandis que de l'autre, retenue dans l'ombre de ses voisins puissants et ambitieux, la dynastie des comtes de Périgord s'épuise en luttes stériles, avant de créer la maison de Bergerac et sa plus illustre descendance.

On voit ainsi que l'assimilation des familles Rudel de Blaye et Rudel de Bergerac est une inconséquence que n'a su ou n'a pu éviter P. Meller. Il est juste toutefois de remarquer que le surnom « Rudel », multiplié et devenu patronymique à l'usage, a pu causer ces incorrections.

On trouvera mieux encore dans les rapports des historiens périgourdins confirmation de la descendance directe des Rudel de Bergerac par les comtes de Périgord.

L'abbé Lespine (publ. Courcelles, T. VI, Bergerac) suppute que le comte de Périgord, Hélie Rudel, las du poids de sa couronne, l'abandonna pour se retirer dans ses terres et devenir le premier seigneur de Bergerac.

Dessalle (*Histoire du Périgord*, T. I, p. 376-383) controverse cette opinion et sans preuves conclut au mariage d'un Rudel de Blaye avec la fille d'Othon, prévôt de Bergerac, mais Aug. Longnon (*Revue historique*, 1893) et Ch. Bémont (*Rôles gascons*, supplément au T. I, p. CXI) ont couvert de leur autorité les conclusions de l'abbé Lespine.

On peut aussi faire confiance à l'excellent travail de J. Charet (ouv. cité) dans lequel il analyse des chartes du cartulaire de Cadouin (p. 330 et suiv.) et les confrontant avec les réalisations de Stronsky dans la « Légende amoureuse de Bertran de Born » et la « Généalogie des comtes de Périgord », en tire cette affirmation péremptoire (p. 259) :

« Mais voici que dans la seconde moitié du XIIe siècle apparaît (à Bergerac) une nouvelle famille, celle des Rudel, qui supplante la première. Le premier de ses représentants, Rudel, fils de Rudel, est le descendant direct du comte de Périgord, Hélias V, surnommé Rudel, c'est-à-dire le gros. »

Il n'est donc plus permis de douter. Rudels de Blaye et Rudels de Bergerac n'ont en réalité rien de commun.

J. Charet, au surplus, nous apporte, p. 272, la reproduction du sceau d'Hélie Rudel le vieux, de Bergerac, fils d'Hélie Ier, et nous démontre irrévocablement que la patte de griffon est de Bergerac. Peut-être pourrions-nous en inférer qu'elle était aussi des cadets de Périgord.

Alors, et M. l'abbé Depeyre en conviendra avec nous, j'espère, son hypothèse ne peut acquérir vraisemblance qu'en faisant de Jaufré Rudel un seigneur de Périgord.

Cette conséquence, imprévue, bien sûr, est de taille à soulever maintes objections ou protestations qui, sous le couvert de la tradition et des éminentes autorités l'ayant affermie, tenteront de l'évincer.

On se doit pourtant, eu égard à la science reconnue de M. l'abbé Depeyre, d'admettre avec lui que les pattes de griffon apposées sur deux clefs de voûte de l'église de Rudelle ne sont pas sans signification et que cette corrélation voulue, sans aucun doute, des deux noms, allègue fortement ses suggestions. On lui tiendra gré aussi d'avoir permis, même sans intention, une plus large expansion des conjectures sur la personnalité mal établie de Jaufré Rudel « de Blaia, si fo molt gentils hom princes de Blaia » (Raynouard, T. V, p. 165).

Et pourquoi serait-il tellement téméraire d'imputer aux scribes et chansonniers moyenâgeux, dont la fantaisie ou la légèreté sont reconnues, une erreur de plus ? N'ont-ils pas pu conférer à notre troubadour, *grosso modo*, et peut-être seulement *de auditu*, un titre qui leur a paru conforme.

On l'a vu plus haut, Jaufré a vécu dans cette première moitié du XIIe siècle où, parmi les Rudels, seuls ceux de Blaye s'imposaient à l'attention générale. D'autre part, ses chansons parvenues jusqu'à nous en très petit nombre, des attributions restant même encore peu probantes, ne dévoilent rien de sa mystérieuse identité. Marcabru et Uc de St-Circ qui parlent de lui sont des imaginatifs et restent suspects.

Qui donc alors pourrait affirmer qu'un doute ne subsiste pas sur la véritable origine du « Prince de Blaye » et s'opposer efficacement à sa présence dans l'autre maison des Rudels, celle de Périgord, si sa place y est libre, aux côtés ou dans ces branches puînées envisagées par l'abbé Lespine ?

Que d'issues heureuses, alors, à l'énigme de Rudelle !

Ceci n'est encore que faible présomption, et les références héraldiques et généalogiques qui la commandent seront longues et difficiles à découvrir ; mais il est permis d'escompter l'intervention de compétences avisées et intéressées à la solution de ce nouveau problème : Le troubadour aux « paubres motz », Jaufré Rudel, ce prince de Blaye incertain, ne serait-il pas en réalité un enfant du Périgord ?

A. Courty.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES
de la Société des Etudes du Lot

Séance du 6 janvier 1955

Présidence de M. Fourgous

Présents : Mlles Frauziol, Pinède, MM. Dr Aillet, d'Alauzier, Bastié, Bouyssou, Calmon, Delfau, Haen, Jeune, Michelet, Mignat, Nastorg, Pourchet, Prat, Ségala, Thiéry.

Excusés : Mlle Bro, MM. O'Donovan, Fantangié, Iches, Gorses, Maurel, abbé Tulet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. Fourgous, après avoir exprimé ses vœux pour 1955 à ses collègues, adresse, au nom de la Société, ses condoléances aux familles de M. Baboulène et de Me Bouyssou, notaire, membres décédés. Puis, il offre ses félicitations à M. Jules Astruc, fait chevalier de la Légion d'honneur, à M. le Dr Vaysse, Conseiller général, élu Maire de Castelnau-Montratier, ainsi qu'à MM. les abbés Caumont, de Puy-l'Evêque, Conquet, de Castelnau-Montratier, Couderc, de Vayrac, Laville, de St-Céré, Sillié, de Latronquière, et Tulet, de St-Barthélémy, de Cahors, nommés chanoines, et à MM. les abbés Delpech, de Cabessut, et Dardennes, de Dégagnac, nommés chapelains de la Cathédrale, tous membres de la Société.

Enfin, M. le Président adresse ses remerciements à la Ville de Figeac pour son aide apportée à la Société, en vue de la publication du Bulletin.

Elections : Sont élus membres résidants de la Société : MM. Barthélémy et Salgues.

Présentations : Comme membres correspondants : M. l'abbé Barbier, curé-doyen de Salviac, et M. l'abbé Lafon (Etienne), curé de St-Martin-de-Vers, par M. l'abbé Dardennes et M. Fourgous ; — comme abonné au Bulletin : M. Cazala, par MM. Fourgous et Calmon.

Dons : de M. Bessac, une pochette de 10 photographies sur la grotte-temple du Pech-Merle, près Cabrerets ; de M. d'Alauzier, un tiré à part de son étude sur les prénoms féminins à Capdenac au XIVe s. (parue dans la *Revue Inter. d'Onomastique*) ; de M. Coly,

un sonnet intitulé « 1955 » ; de M. l'abbé Gironde, « Notes d'histoire sur Laramière » (*Voix du prieuré* de décembre) ; de M. l'abbé Toulze, un exemplaire de son livre « La Canta del faidît » ; de M. Lartigaut, un curieux mémoire du receveur de Cahors sur la Régie organisant le recouvrement des impôts par des porteurs de contraintes dans l'Election de Cahors (1757) ; du même, une notice sur deux chevaliers de l'ordre de Malte de la famille des de Gozon ; de l'imprimerie Coueslant, un agenda 1955 ; de M. Prat, un tiré à part extrait de la Revue de Médecine vétérinaire (nov. 1954) de la chronique d'histoire, consacré à des remèdes et des mesures prophylactiques contre la peste des animaux, d'après un document du XVIIe siècle.

La Société remercie les donateurs.

Rapport financier : M. Jeune, Trésorier de la Société, donne lecture du compte rendu financier pour l'année écoulée, qui est unanimement approuvé. Le Président lui adresse des remerciements pour sa gestion.

Publications reçues : Après avoir déposé sur le bureau le 4e fascicule de 1954 du Bulletin de la Société, M. le Secrétaire général adjoint rend compte des publications reçues : *Bull. du Borda* (3e trim.) ; *Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse* (1953) ; *Revue historique du Libournais* (4e trim.) ; *Revue de l'Agenais* (2e sem.) ; *Revue du Comminges* (4e trim.) ; les *Annales Sedanaises* (3e trim.) ; *L'Echo de Rabastens* (janv. 1955) ; *Le Médecin du Lot* (N° 7-8) ; *Aluta* (2e sem.) ; *Natural History* (déc.) ; *Revue Suisse* (N° 5).

Articles signalés : Après avoir mentionné dans la correspondance reçue la lettre de M. le Capitaine Barberet faisant part de la nomination par le Saint-Père du R.P. Gagnebet, dominicain, comme qualificateur de la congrégation du Saint-Office, ainsi que les vœux pour 1955 exprimés par M. R. Tardieu, de Luzech, M. le Secrétaire général adjoint signale la suite de la chronique intitulée « Vestiges du passé », par M. Mailhol, sur Lavercantière et Marminiac (dans *Le Patriote* des 15 déc. et 4 janv.), ainsi que l'article de M. l'abbé Latapie sur les fresques de St-André-des-Arques (dans *La Croix* du 10 décembre).

Communications : M. d'Alauzier, après avoir indiqué qu'à la séance de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, M. le Président, le Chanoine Gayne, a fait une communication sur les fresques de St-André-des-Arques, rappelle qu'au Musée des Augustins, à Toulouse, est actuellement ouverte une exposition de manuscrits

enluminés s'échelonnant du VIIe au XVIe siècle, où l'on peut voir notamment le Sacramentaire de Figeac (XIe s.), l'histoire des Juifs, de Josèphe, et, parmi les sculptures appartenant au Musée des Augustins, un chapiteau historié avec des cavaliers portant des écus armoriés provenant de Figeac.

M. Thiéry fait un exposé sur l'égout gallo-romain qui a été repéré en plusieurs endroits à Cahors et dont on peut tracer le cours sur 550 mètres, depuis la Chartreuse, pour se jeter dans le Lot, 15 mètres environ en amont du moulin du Périé. Il suivait probablement une route de 6 m. de largeur. Les coupes et le plan en ont été présentés ; M. Thiéry signale à ce sujet que la Compagnie des chemins de fer a conservé la partie comprise sur son terrain. Cet ouvrage est en assez bon état de conservation et mériterait d'être inspecté avec soin pour sa réfection et sa remise en service, pour son intégration dans le plan d'urbanisme de cette partie de la ville.

Puis, M. Thiéry commente ce que l'on a appelé le « mur calciné » découvert il y a quelque 40 ans sur l'Impernal de Luzech. Après avoir indiqué les méthodes pour la fabrication de la chaux, il démontre qu'il ne peut s'agir d'un mur proprement dit calciné et que ce mur très épais peut remonter à l'époque halstattienne.

Après avoir rappelé l'existence en l'église de Leyme d'une « Descente de croix », tableau « raccommodé » par J. Castel, M. Calmon signale deux autres tableaux de ce peintre originaire de Bannes : une « Crucifixion » en l'église de Felzins (1699) et un « Saint François de Sales » en l'église de Martel.

M. Calmon donne ensuite lecture d'une lettre de M. Ouvrieu, de Bécon-les-Bruyères, signalant que sa famille possède le 2e livre de raison de Michel Célarié, originaire de Bégous, dans lequel il relate des faits historiques de 1790 à 1835. M. Calmon lit les Commandements de la Nation en août 1789, extraits de ce curieux livre.

Enfin, M. Calmon, de la part de Mme la Comtesse de Vigneral, signale un article paru dans une revue russe sur la vie auprès des tsars d'un membre de la famille des Loubrayrie, J. de Laval, originaire de Montvalent (1767).

M. Delfau fait circuler, de la part de M. Arnaudet, surveillant général au Lycée d'Agen, une curieuse boîte-étui en fer, sur laquelle est gravée une inscription analysant le document qui s'y trouvait : « 3 janvier 1758, Arrest contradictoire du Conseil des Finances qui maintient le seigneur Baron d'Orguel dans la propriété patrimoniale de sa haute, moyenne et basse justice sur les parroisses de Maurous, Cabanac, Lacapelle et Touzac en Quercy ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 3 février.

Séance du 3 février 1955
Présidence de M. Fourgous

Présents : Mlles Bro et Frauziol, MM. Dr Aillet, Alazard, d'Alauzier, Bouzerand, Bouyssou, Calmon, Cantarel, Delfau, Fantangié, Guilhem, Haen, Jeune, Ladevèze, Maurel, Moulinier, Nastorg, Périé, Pertuzat, Pourchet, Prat, Salgues, Ségala, Thiéry, Chanoine Tulet.

Excusé : Dr Lombard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances : En ouvrant la séance, M. Fourgous offre, au nom de la Société, ses condoléances à la famille de M. Brunet, directeur du Cadastre à Tulle, décédé.

Félicitations : Puis, il adresse ses félicitations à MM. Baudru, maire de Gourdon, Juskiewenski, maire de Figeac, Fantangié et Camy (Jean), membres de la Société, nommés officiers d'Académie, ainsi qu'à M. l'abbé Meyniel, curé de Peyrilles, nommé curé de Bannes.

M. d'Alauzier, demandant alors la parole, annonce qu'il y a lieu de donner également des compliments à notre Président, M. Fourgous, Inspecteur principal honoraire des chemins de fer, qui, en reconnaissance de la propagande qu'il a faite dans toute sa vie administrative et privée en faveur du Quercy, par ses conférences, ses publications et son œuvre d'organisation, vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre du Mérite touristique. M. Fourgous, en le remerciant, se reporte par la pensée à l'année 1905, où trois regrettés membres de la Société, MM. Depeyre, Daymard et de Fontenille, associant la valeur culturelle du tourisme à sa portée économique, fondaient le Syndicat d'Initiative du Lot, en ajoutant qu'il fut heureux de prêter son concours à la réalisation par une conférence avec projections au théâtre de Cahors.

Elections : Sont élus membres correspondants : MM. les abbés Barbier et Lafon, et, comme abonné au Bulletin : M. Cazala.

Présentations : Comme membres résidants : Mme Casimir, rue A.-France, par MM. Calmon et Camy ; M. J.-P. Marmier, inspecteur des Contributions indirectes, villa « Les Chênes », avenue du Maquis, à Cabessut-Cahors, par MM. Fantangié et Maureille.

Comme membres correspondants : M. P. Deloncle, 12 *bis*, rue du Mont-Valérien, à St-Cloud, par MM. Fourgous et Prat ; M. J. Sastre, comptable agréé, 68, Bd Voltaire, Paris, XIe, par MM. les abbés Cocula et Dardennes ; M. Julian Pitt-Rivers, écrivain au château du Roc, à Fons, par MM. Salesses et Vertuel.

Est admis comme abonné au Bulletin : M. Boutarel, quai de Regourd, présenté par MM. Fourgous et Calmon.

A propos de la candidature de M. Deloncle, M. Fourgous signale qu'il fut boursier et prix d'honneur de la Société des Etudes au Lycée Gambetta à la fin du siècle dernier et qu'il a eu depuis une brillante carrière, notamment dans les sciences historiques et coloniales, et qu'il est également connu comme écrivain, ayant été en dernier lieu Secrétaire général du Comité du Centenaire du Maréchal Lyautey.

Dons : de M. Vertut, un exemplaire de la réédition de luxe de son adaptation de « Tristan et Yseult », écrit à Cabrerets ; de M. Coly, un sonnet intitulé « Jean Valjean » ; de M. Haen, un exemplaire du livre du Chanoine Sol : « La vie en Quercy des origines au XIe s. ».

La Société remercie les donateurs.

Publications reçues : Bull. Soc. Arch. Gers (4e trim.) ; *Soc. Sciences de la Corrèze* (Tulle) (2e sem.) ; *Soc. Antiquaires de Picardie* (1er semestre) ; *Soc. Ant. Morinie* (juin 1954) ; *Soc. Ant. Ouest* (3e trim.) ; *Revue Haute-Auvergne* (4e trim.) ; *Natural History* (janv. 1955).

Dans la correspondance reçue sont signalés : un dépliant-carte routière et touristique, édité par la Société Esso, offert par M. Castagné, membre correspondant, avec une vue de Rocamadour sur la couverture ; un bulletin de souscription au livre de Louis Planté intitulé : « Un grand seigneur de la politique, Anatole de Monzie (1876-1947) » ; une circulaire de la Fédération Languedoc-Pyrénées annonçant que son Congrès annuel se tiendra les 11-13 juin prochain à Albi ; son Bureau souhaiterait recevoir des communications sur des sujets historiques concernant le Tarn et l'Albigeois (dépôt avant le 21 mai à la Faculté des Lettres, 4, rue Lautman, à Toulouse).

Articles signalés : Dans *Le Monde* du 26 janvier, sur la naissance des départements, notamment du Tarn-et-Garonne, formé en 1808 en partie aux dépens du Lot ; dans la suite de la chronique intitulée « Les vestiges du passé », du *Patriote* (n° 2 de février), un article de M. Mailhol consacré à Mayrinhac-Lentour.

Communications : Au nom de M. le Chanoine Lemozi, M. Fourgous donne lecture d'une communication ayant pour titre « Découverte de sépultures préhistoriques en coffre avec pierre-figure en "violon" à Rouqueyral, commune de Tour-de-Faure ». Il s'agit surtout d'une sépulture qui contenait un squelette parfaitement

complet, conservé dans un lit de sable un peu terreux, l'avant-bras droit ramené franchement vers le milieu de la poitrine, l'avant-bras gauche placé en travers du thorax. La tête du personnage était protégée par une plaque calcaire retouchée intentionnellement sur tout le pourtour et affectant, selon toute apparence, d'après le Chanoine Lemozi, la forme connue d'une idole tutélaire schématisée. La découverte de cette sépulture bien en place, surmontée d'une pierre-figure du plus haut intérêt, et parfaitement conservée, ce qui est rare, ajoute une curieuse page à la préhistoire de notre pays quercynois.

M. Fantangié signale la curieuse présence d'une rotule entre les deux genoux du squelette et fait observer que la tête était très penchée d'un côté, position peut-être intentionnelle, et que les trois squelettes découverts (homme, femme et enfant) étaient très rapprochés.

Un vœu a été émis pour que la principale tombe soit reconstituée avec son squelette au Musée de Cabrerets.

Un vœu a été également formulé pour la restauration du rempart du cimetière de Cahors, écroulé sur 25 mètres le 20 janvier.

M. Prat, de la part de l'abbé Gironde, signale que, dans le journal mensuel *Nivernais-Morvan*, à Paris, M. Louis Mercier donne une série d'articles sur « La consécration de certaines plantes aux saints protecteurs et guérisseurs », tel le vélar qui, dans le Lot, est appelé herbe Ste-Barbe. Puis, il lit, de sa part également, le « Rôle des frais du consul Jean Neulat-Bosquet pour les affaires de Laramière en 1652 ».

M. Calmon signale la mise en place par M. le Doyen de Gramat, dans les deux collatéraux de l'église St-Pierre et se faisant face, de deux peintures sur toile de grandes dimensions, dans de magnifiques cadres sculptés et dorés, d'une « Descente de croix » de Van Dyck et d'une « Assomption » de Magni, datée de 1669, ainsi que d'une « Adoration des Mages » de l'Ecole de Rubens.

Puis, il mentionne qu'a paru, comme suite à l'Exposition mariale tenue en septembre dernier à Gramat, un compte rendu élogieux de cette manifestation, sous la plume de M. Marcel Décremps, dans *La France latine* de novembre 1954, article reproduit dans *L'Echo de l'Alzou* de février 1955.

M. Calmon lit enfin les titres du prieur de Duravel et Cazes en 1784, Bertrand de Beaumont, entre autres aumônier du Roi et vicaire général de Blois.

M. Moulinier donne lecture de son étude sur les traditions concernant des pierres couvertes recouvrant des trésors et qui se

soulèveraient à la Noël. Il rappelle également les légendes attachées à des gouffres tels que ceux de Touzac, Lentouy, du Mispoulié, près du Lemboulas, au fond desquels seraient des cloches qui sonneraient à certaines époques.

Séance du 3 mars

Présidence de M. J. Fourgous

Présents : Mme et Mr Gisbert, Mlle Pouget, MM. d'Alauzier, Bastié, Bourgeade, Bouyssou, Calmon, O'Donovan, Ducos, Haen, Ladevèze, Lagarde, Dr Lombard, Lonfranc, Michelet, Nastorg, Périé, Pourchet, Prat, Ségala, Thiéry, abbé Toulze, chanoine Tulet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. Fourgous, au nom de la Société, offre ses félicitations à M. Charrière, qui a reçu la Médaille militaire, et annonce que la séance de Gourdon est définitivement fixée au dimanche 15 mai. Il dépose d'autre part, sur le bureau, de la part de la famille de notre regretté collègue M. Teyssonières, une liasse d'articles recueillis par ce dernier concernant le Lot, et renouvelle par la voix du procès-verbal les remerciements qu'il a déjà personnellement adressés à Mme Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Sont élus membres résidants : Mme Casimir et M. J.-P. Marmier, et membres correspondants : M. P. Deloncle, M. J. Sastre, M. Julian Pitt-Rivers. Est admis comme abonné au Bulletin : M. Boutarel.

Présentations : Comme membres résidants : M. le Dr Lepère et Mme (7, rue St-Géry, Cahors), par MM. O'Donovan et Haen.

Comme membres correspondants : M. Cavalié (Hubert), contrôleur des Assurances Urbaine-Vie à Vaylats, et M. Delteil (Armand), maire de Vaylats, par MM. Fantangié et Prat ; M. Vignes (René), instituteur en retraite, 20, rue de la Révolution, à Montreuil (Seine), par MM. Claval et Prat.

Dons : De M. Coly, un recueil de poésies intitulé *Sous les deux ciels ;* de M. Bayrou, Président de la Société des Amis de St-Antonin, un guide illustré de St-Antonin ; de M. Prat, le repertoire des registres paroissiaux (ancien Etat Civil) conservés aux Archives départementales du Lot, suivi de tableaux contenant divers renseignements historiques sur les communautés du Lot.

La Société remercie les donateurs.

Publications reçues : Annales Sedanaises (4e trim. 54) ; *Bull.*

Soc. Arch. du Périgord (4e trim. 54) ; *Aluta* (1er trim. 55) ; *Le Lot Economique* de février ; *Natural History* de février.

Articles signalés : Comptes rendus de la séance publique tenue à Cahors le 6 février, dans divers journaux locaux.

Le Secrétaire général adjoint indique que des lettres de remerciements ont été reçues de MM. Baudru et Juskiewenski, nommés officiers d'Académie, ainsi que de M. l'abbé Lafon, admis membre correspondant ; dépose sur le bureau un bulletin de souscription à une plaquette de M. R. Pascal sur l'histoire de la culture de l'indigo-pastel à Albi.

Communications : M. Thiéry signale la découverte dans les fondations d'une maison en construction (angle N.-O. de la maison Capredon), à Cahors, rue Frédéric-Suisse, d'une mosaïque à très petits cubes (0,5 cm.), dénotant une contexture très rare.

M. Calmon fait connaître, de la part de Mlle Bourrachot, quelques renseignements sur l'église de Ferrières, recueillis dans la collection de l'abbé Dubois (Dossier Ferrières aux Archives départementales du Lot-et-Garonne). L'église primive de Ferrières était située à Dalon, dans la vallée de Mole ; en 1665, fut visitée la nouvelle église qui, un siècle plus tard, menaçait ruine ; aussi le service religieux fut-il célébré à Sérignac. L'église de Ferrières fut reconstruite en 1866.

M. Calmon signale d'autre part les très importantes observations faites par M. Latapie, sculpteur chargé du moulage de la frise et de la porte d'honneur du château d'Assier : la découverte de la date de 1535 gravée sur le balcon et la constatation de restes de peinture sur l'ensemble de la porte d'entrée.

M. le chanoine Tulet fait une présentation du récent livre de M. l'abbé Toulze, *La canta del faidit*. Il retrace d'abord à grands traits la vie de ce pur Quercynol, originaire de Gréalou, et son œuvre littéraire déjà importante, couronnée à plusieurs reprises par des Académies de poésie régionale, rappelant à ce sujet que notre collègue fut un disciple de M. le chanoine Cubaynes et de M. Marcel Decremps. Après avoir donné lecture d'un article de M. Contou sur l'ouvrage précité, destiné à la presse locale, mais dont son auteur a réservé la primeur à la Société des Etudes, il donne une analyse sommaire de *La canta del faidit* et en extrait quatre poésies : « Veillée », « Notre-Dame de l'Ile », « Rêves », « Rocamadour », ainsi que la fin de « L'Ode à la Terre », dont M. l'abbé Toulze veut bien donner lecture, avec toute leur finesse, dans le texte occitan.

Le monument Bourseul à Saint-Céré

On se rappelle qu'à la suite d'une communication sur Charles Bourseul, inventeur du téléphone, par MM. Maurel et Mignat (voir 3e fascicule du *Bulletin* 1952), la Société des Etudes du Lot avait émis le vœu que la statue de ce grand savant à St-Céré, détruite lors des événements de 1940, fût réédifiée sur l'ancien socle du monument.

Les efforts d'un Comité local, qui a pu recueillir les fonds nécessaires, ont abouti à un résultat.

Une nouvelle statue, réplique exacte de l'œuvre primitive, vient d'être mise en place.

Le 10 juillet prochain, aura lieu une cérémonie d'inauguration, sous la présidence de M. Gaston Monnerville, Président du Conseil de la République, et le patronage de M. le Préfet du Lot, de la Municipalité de St-Céré et de la Société des Etudes du Lot.

Notre Conseil d'Administration et le Comité local espèrent qu'un nombre important de nos membres tiendront à se rendre à St-Céré à cette occasion.

L'Annonciation (Photo Grély, Puy-l'Evêque).

L'église de Saint-André-des-Arques et ses peintures murales

Nous possédons en Quercy comme richesses archéologiques des fresques du Moyen Age découvertes dans des églises, sous le badigeon, par des prêtres chercheurs et persévérants ; il y en a à Rampoux, Martignac, St-Pierre-Liversou, Soulomès... Les plus récentes mises à jour se trouvent dans la petite église de Saint-André-des-Arques, canton de Cazals.

I. — L'Eglise

Saint-André est situé à une vingtaine de kilomètres de Gourdon, non loin de la grande route de Cazals à Castelfranc, sur les confins de la Bouriane, qui sépare le Quercy du Périgord.

A l'est, se dressent les côteaux calcaires de Gindou et de Montgesty, qui annoncent déjà les Causses de Labastide-Murat ; à l'ouest, l'horizon est barré par la sombre majesté des pinèdes de Frayssinet et de Montcléra. Plus près, l'église romano-mozarabe des Arques, monument historique, et le vieux château de Péchaurié

pointent vers le ciel, dominant toute la contrée ; à leurs pieds, serpente l'étroite vallée de la Masse, dont les eaux se déversent dans celles du Lot.

La petite église de Saint-André est délicieusement rustique. Construite au centre d'un mamelon verdoyant et blottie contre un bois de pins, elle se trouve isolée, à deux cents mètres environ de la route, avec une seule maison dans son voisinage. Autour d'un grand calvaire moderne, se pressent les stèles funéraires, car, à Saint-André, l'église garde les tombes, associant étroitement la prière des vivants à la mémoire des défunts.

Son origine est sans doute fort ancienne ; faute de documents, nous ignorons les circonstances de sa fondation. Les pièces historiques intéressant cet édifice sont des plus réduites. Nous savons que ce monument est signalé, pour la première fois en 1259, dans le livre des fiefs du comte Alphonse de Poitiers, frère du roi Saint Louis (Archives Nationales).

Dans le registre notarial de Puy-l'Evêque, conservé à la Bibliothèque Nationale (série F, f° 8573), il est fait mention d'une obligation passée, en 1290, en faveur de Pons de Saint-Gily, sans doute seigneur de Péchaurié, alors bayle du castel de Puy-l'Evêque, par un certain Pons de Savignac « que esta en la peroquia de Sant Andrea de las Arquas ».

En 1320, Guillaume de Garis, chevalier de Concorès, fait hommage à Bertrand de Guerre, seigneur de Mechmont, en présence du sénéchal du Quercy et du Périgord, pour les fiefs qu'il possédait dans les terres de Dégagnac, Saint-André, Vaysse, etc. (1).

L'historien Guyon de Malleville, de Cazals, dans son livre « Esbats sur le Pays de Quercy », nous apprend que, vers 1610, « l'église de Saint-Andriu des Arques était taxée de quatre livres de revenus, à fournir à l'Evêché de Cahors ».

Saint-André formait une paroisse jusqu'à la Révolution, ayant un curé résidant et faisant partie du doyenné et de la communauté des Arques. Nous connaissons les noms de plusieurs titulaires (2) ; en 1341 : Bernard de Salviac ; 1347 : Géraud de Béduer ; 1503 : Guisbert Calmel, qui résigna en faveur de son cousin Guillaume Pouget ; 1554 : Pierre Lacoste ; de 1694 à 1734 : Jean Loubière, qui signe, sur le seul registre, qui a été conservé (Archives du Lot, n° 368) ; en 1738 : Jean Touchet, et en 1759 : Jérôme Penel. En 1786, nous trouvons le nom d'Antoine Bargues, inscrit d'ailleurs sur l'unique cloche en bronze, avec cette mention : « Saint-André, priès pour nous. M. Rayet de Lesquirol : Parrain, Secrétaire du Roy.

(1) Guillaume LACOSTE : *Histoire de la Province du Quercy*, tome III.
(2) Notes manuscrites du chanoine Albe, Evêché de Cahors.

Saint-André, priès pour nous. Marraine : Demoiselle Marie de Vassal. M. Bargues, curé de St-André. A payé de son propre argent la cloche, 1788 † Delsouc fecit. »

En 1789, M. Bargues refusa de prêter le serment constitutionnel et fut remplacé par le prêtre Mercié, élu en avril 1791 par le Corps électoral. Dès 1796, il avait été question d'unir les deux paroisses de Vaysse — actuellement Péchaurié — et de St-André. Cette union se fit après la Révolution. St-André fut rétabli, au Concordat de 1801, dans son entier territoire, avec, en supplément, le village de Lauzeral, de Montcléra. Mais, en 1809, par une ordonnance épiscopale de Mgr Cousin de Grainville, évêque de Cahors, eut lieu le rattachement à la paroisse de Vaysse. Cette dernière, ayant perdu son titulaire en 1920, Saint-André est desservi, depuis cette époque, par le curé des Arques.

L'église appartient à l'architecture romane : abside voûtée en cul-de-four et recouverte en lauzes, clocher-mur ajouré d'une arcade unique, aujourd'hui dénaturée par l'exhaussement du toit, fenêtres étroites largement ébrasées, avec des murs d'une grande épaisseur, porte d'entrée en plein cintre et à double rouleau, donnant accès dans le cimetière. Pour remédier aux gouttières, on a malheureusement substitué, depuis plusieurs décades, des tuiles à crochet aux pierres plates qui abritaient la charpente de l'édifice.

L'intérieur, très simple, comprend une seule nef, longue de 8 m. 50 et large de 4 m. 60, couverte d'un lambris ; le fond est garni par une tribune rustique en bois, sous laquelle se trouve, dans l'angle droit des murs latéraux, une cuve baptismale sculptée, de forme cylindrique, ayant 0 m. 70 de diamètre, 0 m. 11 d'épaisseur et 0 m. 60 de hauteur. Le mur, décapé dans sa largeur, laisse apparaître, au milieu, à l'intérieur comme à l'extérieur, une arcade en plein cintre murée, avec son jambage primitif, large de 0 m. 90 et haut de 1 m. 80: c'est une ancienne porte, qui permettait de pénétrer dans l'église, sans traverser le cimetière. Les travaux de sondage ont d'ailleurs révélé, intérieurement, les dalles d'un escalier d'entrée et le décapage du mur, une deuxième arcade, en forme d'enfeu, murée par la suite. Le sol, à cet endroit, a été très exhaussé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Quant à la nef, elle fut rebâtie, après la guerre de Cent Ans et les murs, repris sur leurs bases anciennes ; leurs ouvertures élargies, en particulier, celle fort curieuse de la façade sud, à l'extérieur, avec sa double moulure curviligne, concave, en forme de cavet, dénotent l'influence de l'époque gothique.

L'abside est séparée de la nef par deux piliers, surmontés d'un arc triomphal ; elle renferme, au centre, l'autel primitif de pierre, en forme de table monolithe, longue de 1 m. 55, large de 0 m. 90,

et reposant sur une base maçonnée. On y a superposé postérieurement un tabernacle en bois avec gradins, formant un cloisonnage vertical qui constituait une sacristie, derrière l'autel. L'abside est percée, dans son axe, d'une fenêtre romane et entourée, à l'extérieur, d'une corniche continue, qui couronne également les murs de la nef et demeure recouverte par l'avancée du toit.

II. — Les peintures murales

Quand on entre dans l'église, on est tout de suite séduit par l'ensemble pictural qui revêt entièrement les parois de l'abside : personnages nombreux, aux figures hiératiques et archaïsantes. Ce sont les apôtres, avec leurs attributs, six à droite et six à gauche du chœur, puis la scène de l'Annonciation. Quant à la voûte, elle présente le Christ en majesté, entouré des symboles des quatre évangélistes : le taureau, l'aigle, l'ange et le lion, tenant chacun sa banderole. Enfin, les piliers figurent saint Christophe, l'Enfant Jésus et le Christ, attaché à la colonne de la Flagellation.

Permettra-t-on, à l'auteur de ces lignes, de faire, avant la description détaillée de chaque personnage, un court récit de leur découverte ?

Dans le courant de l'été 1954, je me rendais, à St-André, en

Vue d'ensemble des peintures

(Photo Grély).

compagnie du sculpteur Zadkine, en villégiature dans la contrée. Chemin faisant, nous nous entretenions amicalement des choses de l'art, des dernières expositions de l'artiste, à l'étranger, de son récent « Christ » de Caylus, de l'Ecole de « La Grande Chaumière », à Paris, où il est professeur avec Lipchitz. Gagné par la sympathie et la simplicité de ses propos, j'écoutais attentivement les enseignements du Maître. C'est ainsi que nous arrivâmes bientôt à l'église. Je lui manifestai mon désir d'enlever le badigeon dont elle était recouverte, quand notre attention se porta vers la voûte, sur un petit espace libre, de couleur gris bleuté ; on pouvait d'ailleurs apercevoir çà et là, mais assez malaisément, quelques taches sombres, transparaissant sous la chaux. « Essayez de voir là-dessous, me dit Zadkine, vous trouverez peut-être des peintures intéressantes. »

Je me mis à l'œuvre, sans tarder, enlevant lentement, écaille par écaille, avec un simple couteau, le plâtre de l'enduit. J'avais à peine commencé ce travail depuis quelques heures que des couleurs ocre et rouge apparurent à la lumière. J'avais donc sous les yeux ces précieuses peintures que l'intuition de l'artiste avait soupçonnées. On devine mon émotion et ma joie à mesure que, peu à peu, des personnages nouveaux se révélaient au jour. Après un mois et demi de labeur, l'abside entièrement décapée permettait d'apprécier cette merveilleuse révélation : des peintures anciennes d'une exceptionnelle richesse.

Nous allons maintenant en donner une minutieuse analyse.

1. Le Christ en majesté.

Sur la voûte de l'abside, constellée d'étoiles rouges, le Christ en majesté est assis sur un trône, en forme d'arc-en-ciel jaune. Il est drapé dans un ample manteau pourpre, la main droite levée, la gauche, soutenant, devant la poitrine, un globe, sommé d'une croix. La tête est coiffée d'une tiare monumentale, à trois couronnes, surmontée d'une croix tréflée ; les traits du visage, encadrés par une longue chevelure grise qui bouche à la hauteur du cou, se distinguent difficilement. On voit que les étoiles sont postérieures aux peintures, car plusieurs d'entre elles ont été reproduites sur les phylactères mêmes des évangélistes. On demeure très frappé par l'aspect byzantin de ce Christ, de grandeur plus que naturelle, manifestement inspiré du Pantocrator oriental.

Le Christ de St-André comme celui de St-Pierre-Liversou (Lot) et d'Ennezat (Puy-de-Dôme) est assis sur un trône, en forme d'hémisphère. Il n'est plus encadré par une mandorle, comme aux XIe et

XIIe siècles, tel qu'on peut le voir à St-Savin (Vienne), à St-Gilles-de-Montoire (Loir-et-Cher), à Argenton (Deux-Sèvres) et à Saint-Martin-de-Fenollar (Pyrénées-Orientales). Cette simple remarque permet déjà de dater l'œuvre, de la fin de l'époque gothique.

Le Christ est environné des symboles des quatre évangélistes, représentés dans les visions du prophète Ezéchiel (chap. I) et de l'apôtre saint Jean : « Au milieu et autour du trône de Dieu, écrit le voyant de Patmos, je vis quatre animaux, ayant chacun six ailes et remplis d'yeux par devant et par derrière. Le premier animal ressemblait à un lion, le deuxième à un jeune taureau, le troisième avait le visage d'un homme et le quatrième était semblable à l'aigle qui vole. » (Apocalypse, chap. IV) ; le lion ailé, dont le corps, dans sa presque totalité, est tombé, au décapage par suite du mauvais état du support, symbolise saint Marc ; il n'en reste que les pattes antérieures, le cou et la tête, dont la gueule ouverte laisse sortir une langue étrange ; l'ange, aux ailes déployées, représente saint Matthieu ; l'aigle, dont on aperçoit seulement les serres jaunes, les couleurs du corps ayant disparu, figure saint Jean et le taureau, à la queue recourbée en forme de panache, saint Luc. Ces animaux forment le tétramorphe classique qui accompagne toujours le Christ glorieux aux époques romane et gothique.

D'autre part, ici, le taureau et l'aigle sont placés à la droite, le premier, à ses pieds, et le second, en haut ; à gauche, le lion occupe le bas de la voûte et l'ange, le sommet. Si nous comparons cette ordonnance à celle des deux œuvres célèbres où les quatre animaux entourent le Christ, le tympan de Saint-Trophime, à Arles, et celui de Moissac ou même à celui de l'église voisine de Goujounac, nous voyons que, dans les trois compositions, le lion et l'ange se trouvent à droite, le taureau et l'aigle, à gauche. A Saint-André, il y a donc eu une interversion des places habituelles. Cette particularité semble indiquer une époque bien postérieure à la période romane, car on ne respecte plus la hiérarchie des animaux et déjà, dans ce bouleversement singulier, perce un souci de réalisme qui annonce la pré-Renaissance.

2. L'Annonciation.

L'imposte, à arêtes vives, des piliers se prolonge, autour du chœur, par un bandeau, taillé en biseau, qui sépare la voûte des parois latérales. Dans l'axe de l'abside, s'ouvre une fenêtre romane, dont l'ébrasement oblique représente en perspective une coupe de pierres multicolores ; de part et d'autre, on aperçoit la scène de l'Annonciation : à droite, la Vierge, en prière, vêtue d'une robe rouge et drapée d'un surcot, dont les plis opulents retombent,

à ses pieds, en forme de trîne grise ; les mains jointes devant la poitrine, elle est agenouillée sur son prie-Dieu où repose une Bible ouverte ; les deux montants parallèles de ce prie-Dieu sont réunis en accolade et peints en ocre jaune, avec deux arcs flamboyants, à la base. Au-dessus de la tête de la Vierge, vole une colombe, image du Saint-Esprit. La chambre (ou l'oratoire ?) est figurée par une coupe de carrelages rouges, symétriques, rayés de filets blancs. « Dans l'art du Moyen Age, écrit Emile Mâle, le lieu de l'Annonciation resta longtemps indéterminé. Dès la fin du XIVe siècle, l'usage s'introduisit de représenter la Vierge en méditation, dans une chambre : agenouillée devant un pupitre, elle lit dans un beau livre d'Heures enluminé, au moment où l'ange paraît devant elle. » (3).

Les mains, le cou, le visage et le nimbe dont la Vierge est auréolée, sont peints en noir. Pourquoi cela ? A défaut de textes, on sait néanmoins que cet aspect ne paraît pas remonter avant la fin du Moyen Age. D'où provient-il ?

« L'explication symboliste, qui assimile la Vierge à la Sulamite du Cantique des Cantiques (*Nigra sum, sed formosa,* Je suis noire, mais belle, I, 5) est un contresens iconographique, note Louis Bréhier. La Sulamite serait plutôt représentée par la Vierge orante, figure de l'Eglise. En réalité, explique le savant professeur, la cause de ce noircissement reste mystérieuse et on ne peut avancer que des hypothèses. Peut-être a-t-on voulu imiter, après les Croisades, les statues rapportées de Palestine, dont le visage pouvait être noir. Si nous établissons une comparaison avec les curieuses fresques extérieures de Rocamadour, peintes à même le rocher et qui représentent l'Annonciation et la Visitation, nous voyons que Marie et Elisabeth ont également le visage d'un brun foncé, qui fait songer à un type exotique et reproduit sans doute quelque icône byzantine. Les figures noires, bistrées, brun foncé ne sont pas rares sur les icones. La couleur noirâtre n'est pas une simple recherche d'exotisme, mais elle provient du modelé, adopté dans la peinture byzantine, qui remplaça les ombres vertes et lumineuses usitées au Xe et au XIe siècles par des ombres d'un brun verdâtre, qui leur donne une teinte très foncée. » (4).

Or, pendant tout le Moyen Age, de nombreuses icones byzantines, dont plusieurs passaient pour miraculeuses, furent importées en Occident. Beaucoup étaient reproduites en peinture ou sculpture, comme le prouve, à Clermont, la statuette vénérée de Notre-Dame-

(3) Emile Mâle : *L'art religieux à la fin du Moyen Age.*
(4) Louis Bréhier : *Les Eglises de France. Les Vierges noires.*

du-Port, inspirée d'une icone de la Vierge, qui est aussi une Vierge noire. Il est donc vraisemblable que, du désir d'imiter certaines icones, dont plusieurs, croyait-on, remontaient au temps du Christ, est née l'habitude de noircir les visages de la Vierge pour leur donner un aspect plus ancien et les rendre plus vénérables.

A gauche de la fenêtre, l'ange Gabriel, aux ailes déployées, fléchit le genou droit devant la Vierge. Il est enveloppé d'une aube blanche, recouverte d'une dalmatique rouge, dont les deux pans s'équilibrent en avant et en arrière, avec un souci visible d'harmonie et sont réunis par une agrafe en or quadrilobée ; il tient, à la main gauche, une hampe jaune fleuronnée, autour de laquelle s'enroule un phylactère blanc, sans trace apparente d'inscription ; sa main droite est levée, à la même hauteur que la gauche, le pouce et l'index tendus dans un geste d'explication ; il a le cou orné d'une collerette blanche, reliée à la dalmatique par un mince liseré jaune. Ses pieds, recouverts en partie par l'aube et la dalmatique, sont peints en noir.

3. Les apôtres.

Une bande décorative sépare le tableau de l'Annonciation de celui des apôtres. Ces derniers sont répartis en deux groupes, sur un même plan, de part et d'autre du chœur : six à droite et six à gauche. Ils sont tous revêtus d'une tunique de couleur différente et d'un manteau, de forme inégale, soit agrafés au cou et retombant sur les épaules, soit étalés en écharpe transversale ; la tête de chacun est auréolée d'un nimbe colorié, en forme de fer à cheval, qui se détache nettement en arrière. Ils tiennent, de la main droite, l'attribut qui les caractérise et, de la gauche, le livre des Evangiles qui figure le message divin, dont ils ont été les hérauts. Ils lèvent la face, dans une pose hiératique, vers le Christ glorieux de la voûte.

Les Actes des Apôtres de saint Luc donnent fort peu de détails sur les personnages eux-mêmes ; mais, de bonne heure, circulèrent de nombreux apocryphes orientaux compilés au ve siècle et repris par les écrivains médiévaux, en particulier par Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine. Selon ces récits, chacun d'eux avait évangélisé une contrée différente du monde. Pierre aurait apporté la foi à Rome, Paul (toujours classé parmi les apôtres), de Jérusalem à l'Illyrie, André à l'Achaïe, Jacques le Majeur à l'Espagne, Jean à la province d'Asie, Thomas à l'Inde, Jacques le Mineur à Jérusalem, Matthieu à la Macédoine, Philippe à la Galatie, Barthélémy à la Lycaonie, Simon à l'Egypte et Jude à la Mésopotamie.

On reconnaît les apôtres à leurs attributs, mais ces attributs eux-mêmes ne furent donnés d'abord qu'à quelques-uns et accordés aux

autres peu à peu. « A l'époque romane, dit Emile Mâle, les apôtres n'ont pas d'autre attribut qu'un livre. Seul, saint Pierre porte les clefs, en mémoire du pouvoir que lui avait donné le Seigneur de lier et de délier. Au XIIIe siècle, quand les apôtres se rangèrent aux deux côtés du portail, on commença à leur mettre entre les mains les instruments de leur supplice. Mais on n'était pas encore tombé d'accord sur le genre de mort de chacun d'eux. On retrouve dans Jacques de Voragine, à la fin du XIIIe siècle, la trace de ces incertitudes. L'accord se fit d'abord sur saint Paul, saint André, saint Jacques le Mineur et saint Barthélémy. Saint Paul reçut une épée parce qu'on ne pouvait douter qu'il n'eût été décapité. Saint André porte une croix parce que ses Actes disaient qu'il fût crucifié. Saint Jacques le Mineur tient une massue parce qu'il avait été assommé, au pied du temple de Jérusalem, par un foulon armé de son bâton. Quant à saint Barthélémy, il fut reçu, dès la première moitié du XIIIe siècle, qu'il avait été écorché vif, et on lui mit un coutelas à la main...

Quant à saint Philippe, saint Matthieu, saint Simon, saint Jude et saint Mathias, ils n'eurent jamais d'attributs parfaitement fixes. Ce n'est que dans le courant du XVe siècle qu'on vit s'établir la pragmatique, en vertu de laquelle saint Philippe et saint Jude furent représentés avec une croix, saint Matthieu avec une hache, saint Simon avec une scie et, saint Mathias, une hallebarde pour rappeler le genre de mort qu'on attribuait à chacun. » (5).

A Saint-André, les apôtres de droite sont campés pieds nus sur un gazon verdoyant, qui symbolise l'éternel printemps du paradis ; on aperçoit leur visage ovale, encadré par une longue chevelure qui descend jusqu'au menton ; l'emblème, qui permet de les identifier successivement, représente en général, avec quelques variantes, l'instrument de leur supplice. Le premier, saint Pierre (crucifié), à la barbe grisonnante, porte ici, non pas la croix, mais les clés symboliques. Ensuite, saint André (crucifié) tient une croix, qui reste encore droite au XIIIe siècle et prend ici une forme oblique, comme au XVe ; saint Mathias (empalé) a une hallebarde et saint Matthieu (décapité), une hache. Le cinquième et le sixième apôtres ont été presque totalement tronqués, à un siècle postérieur inconnu, par le percement d'une ouverture ébrasée ; on observe seulement la tête et la partie supérieure d'un attribut, difficile à reconnaître.

Les apôtres de gauche semblent encore plus hiératiques et stylisés que ceux de droite, sans doute parce que, les plis de leur vêtement ayant disparu à peu près complètement, le mouvement qui donne la

(5) Emile MÂLE : *L'art religieux du XIIIe siècle.*

vie a cessé d'exister ; on les distingue graduellement : le premier, saint Paul (décapité) tient le pommeau d'une épée ; l'emblème du deuxième est effacé, dans sa partie supérieure ; on remarque seulement deux lignes noires verticales et parallèles, qui pourraient être le bras d'une croix (saint Philippe, crucifié) ou le support d'un coutelas (saint Barthélémy, écorché vif), Le troisième est saint Thomas ; il porte une équerre jaune, comme à la façade de St-Honoré, d'Amiens, en mémoire du palais qu'il devait bâtir dans l'Inde, au roi Gondoforus. On sait que les architectes du Moyen Age l'honoraient comme leur patron. Ensuite, on voit saint Jacques le Majeur, fondateur du célèbre pèlerinage de Compostelle, en Espagne, avec le bourdon de pèlerin, comme aux portails de la cathédrale de Reims et de l'église de La Couture, du Mans. On observe nettement les doigts de pied de ces deux derniers apôtres. Les attributs du cinquième et du sixième ont totalement disparu.

Les visages, le cou, les mains et certains pieds de ces six figures, à l'inverse de celles de droite, sont entièrement peints en noir. Pourquoi cette différence ? Certains, comme M. Marc Thibout, qui assure « en avoir constaté de multiples exemples, surtout à partir du XVe siècle, pensent que le ton « chair » a dû virer au noir par suite de réactions chimiques, causées probablement par l'humidité ». D'autres croient qu'il s'agit de réfections maladroites, effectuées au XVIIIe et au début du XIXe siècle. A défaut d'explication scientifique, peut-être faut-il adopter ces hypothèses, pour la carnation noire des personnages de l'Annonciation. Nous avouons notre ignorance dans ce domaine, en espérant que les autorités qualifiées fourniront peut-être la clef de cette énigme.

4. Saint Christophe.

Les deux piliers, qui supportent l'arc triomphal, sont ornés de personnages, de couleur gris foncé, situés à la même hauteur que les apôtres ; la face principale représente, à droite, un saint Christophe géant, revêtu d'une sorte de justaucorps plissé, serré à la taille par une cordelière ; sous la coiffure, on voit les cheveux, qui retombent sur ses épaules. Plongé dans l'eau jusqu'aux genoux, il tient, de ses deux mains, une longue perche, au milieu d'un paysage luxuriant composé d'arbres et de plantes. Les nuages sont évoqués, au-dessus de sa tête, par une superposition de lignes noires ondées.

Saint Christophe se propose d'aller chercher, sur la face opposée, l'Enfant Jésus, de taille beaucoup plus petite, le front cerné d'un nimbe crucifère, qui lui fait signe de la main droite et dont la gauche soutient un globe, sommé d'une croix. Cet Enfant Jésus est placé parmi une végétation abondante sous laquelle on remarque

une tête de poisson, dont le corps a été entièrement dégradé par les traces d'humidité, encore apparentes sur le mur ; il faut sans doute y voir un ruisseau qu'il voulait traverser.

Pourquoi avait-on peint, dans cette modeste église de campagne, l'image de saint Christophe, dont l'histoire atteste seulement qu'il endura le martyre, en Asie Mineure, sous l'empereur Dèce, au milieu du IIIe siècle ? Son culte, répandu en Orient, devint très populaire en Occident au Moyen Age.

Sous l'influence des ordres religieux, apparaît, à cette époque, une forme nouvelle de la piété qui falsifie la vie du Christ et celle des saints. C'est un dominicain, Jacques de Voragine, archevêque de Gênes (1230-1298), qui accomplit pour l'hagiographie un travail analogue à celui qu'un franciscain italien, le pseudo-Bonaventure (1221-1274), avait réalisé sur l'Evangile. « Sa Légende dorée n'est qu'une adaptation du livre du chœur, connu des seuls clercs ; mais il en a fait un ouvrage populaire, qu'il a grossi de légendes nouvelles. Il a offert ainsi aux artistes un répertoire incomparable où toutes les conditions humaines, tous les pays les plus merveilleux sont représentés d'une manière vivante. » (6).

Si l'on en croit cette Légende dorée, saint Christophe, dont le nom signifie porte-Christ, avait un aspect terrible et une stature colossale ; sa taille était de douze coudées (environ six mètres). Ayant voulu servir le plus grand roi du monde, il se présenta chez celui qui gouvernait le pays de Chanaan. Ce roi chrétien faisait le signe de la croix toutes les fois qu'il entendait prononcer le nom du démon. A Christophe qui l'interrogeait, le roi lui apprit qu'il agissait ainsi de peur que la personne nommée ne lui nuise et ne lui enlève son pouvoir. « Alors, s'écria-t-il, puisque le diable est plus puissant que toi, je vais te quitter pour aller à son service. » Et c'est ce qu'il fit. Un jour, il remarqua que le diable, avec lequel il cheminait, se détournait de la route pour éviter une croix plantée sur le bord du chemin. Frappé de cette manœuvre, il lui dit : « Jésus-Christ, crucifié sur cette croix, a donc plus de pouvoir que toi, puisque tu le redoutes ; je t'abandonne pour me mettre à sa recherche et le servir. »

Un ermite, qu'il rencontra, lui enseigna les vérités de la foi et le baptisa. L'ermite, désireux de le faire avancer dans la voie de la perfection, lui recommanda d'abord de jeûner, mais le bon géant en était incapable. Il lui enjoignit alors de réciter des prières, mais Christophe s'embrouilla et n'en put venir à bout. L'ermite, connais-

(6) Louis Bréhier : *L'art chrétien, des origines à nos jours.*

sant mieux son néophyte, établit cet homme de bonne volonté au bord d'un fleuve rapide, où chaque année beaucoup de voyageurs se noyaient. Christophe prenait les passants sur son dos et, aidé d'un bâton, il franchissait le torrent.

Un jour, il entend la voix d'un enfant qui l'appelle, lui demandant de le transporter sur l'autre rive. Christophe le prend aussitôt sur ses épaules et, muni du long bâton, entre dans l'eau. Mais l'eau s'élevait peu à peu, l'enfant pesait de plus en plus et Christophe commençait à avoir peur. La traversée, effectuée péniblement, l'enfant lui dit : « Ne sois pas étonné d'avoir éprouvé tant de fatigues ; tu as porté sur tes épaules non seulement le monde entier, mais celui qui l'a créé, car je suis le Christ, au service duquel tu t'es voué. Plante ton baton dans le sable et demain, il sera couvert de feuilles et de fleurs. » Et il disparut.

Telle est la naïve légende qui a tant charmé nos aïeux et qui se trouve reproduite à St-André-des-Arques et à Rocamadour, sur le mur même où est plantée la prétendue épée de Roland et qui explique à sa manière ces deux figures étranges.

« Dans les livres d'Heures, dit Emile Mâle, dès la fin du XIVe siècle, saint Christophe est expressément invoqué comme le saint qui nous garde de la mort subite (7). C'est dans le cours du XVe siècle et même au XVIe que s'élevèrent dans nos églises ces nombreuses statues de saint Christophe, dont les plus gigantesques ont aujourd'hui disparu. On les plaçait près de la porte pour que chacun pût emporter l'influence du saint, comme un fluide mystérieux qui vous imprègne soudain et se retire avec lenteur. Dans les petites églises de villages, dans les pauvres oratoires des montagnes, où l'art savant des villes ne pénétrait pas, on rencontre parfois encore aujourd'hui une grossière peinture à moitié effacée qui représente saint Christophe ; on regardait l'étrange saint, on murmurait une prière et on s'en allait rassuré. » (8).

A Notre-Dame de Paris, une statue colossale de saint Christophe fut exécutée au XVe siècle par maître Vincent. Elle fut détruite en 1784 comme celle du saint Christophe d'Auxerre, en 1768. Citons aussi la peinture de Lassay (Loir-et-Cher), le saint Christophe monumental de la cathédrale de Tolède, en Espagne, et celui de Bourg-des-Maisons (Dordogne). Il ne faut pas non plus oublier, dans l'église de

(7) Bibliothèque Nationale, lat. 924, folº 329. Le texte dit :

Il nous garde de mort subite,
Et quiconque le requiert
De bon cœur, il a ce qu'il quiert.

(8) Emile MÂLE : *L'art religieux à la fin du Moyen Age.*

Lasbordes (Aude), la statue reliquaire de saint Christophe, en vermeil et en argent ; le saint y est représenté debout, le pied gauche enfoncé dans une mer poissonneuse, le droit affleurant la rive. Il s'arc-boute des deux mains sur un bâton fleuri et regarde l'Enfant à califourchon sur son épaule gauche, qui porte le monde d'une main et bénit de l'autre. Les deux personnages sont nu-tête, la chevelure frisée. La longue barbe du saint descend sur sa poitrine ; il est drapé dans un manteau de vermeil.

Ce magnifique exemplaire de l'art toulousain du XVe-XVIe siècle n'est malheureusement qu'une réplique, exécutée en Angleterre, d'un original qui se trouve au Métropolitan-Muséum de New-York.

La dernière peinture de l'église, sur une face du pilier droit, reproduit le Christ, attaché à la colonne de la Flagellation, la tête, cernée du nimbe crucifère au lieu de la couronne d'épines. Il y avait probablement un dessin analogue, sur le pilier gauche, ainsi qu'aux deux écoinçons de l'arc triomphal, mais il n'en reste à présent aucune trace.

Une large frise semi-circulaire, en forme d'échiquier à six rangées superposées de pointes de diamant coloriées, petites pyramides carrées, court en bas du chœur, soutenant tous les personnages.

Auteur. — Son nom est inconnu. Peut-être les peintures sont-elles l'œuvre d'un moine de grand talent, ami des arts. On sait qu'il y avait, aux Arques, un ancien doyenné bénédictin du XIIe siècle, dépendant de l'abbaye de Marcilhac (9). Seraient-elles plutôt d'un peintre étranger, appelé par le prieur ou par les seigneurs de Vassal, à Péchaurié, qui possédaient le territoire où est bâtie cette église ? Seraient-elles dues à la générosité de quelque donateur local ? S'il n'est permis de faire que des suppositions, il est certain que, de cette riche composition, se dégage une spiritualité romane, comme l'indiquent l'alignement archaïsant des apôtres et leurs attitudes hiératiques. Ce vaste ensemble pictural est sans doute l'œuvre d'un artiste populaire, qui avait déjà vu des fresques romano-byzantines et a su heureusement s'en inspirer.

Quoi qu'il en soit, cette découverte présente un intérêt considérable, aux points de vue historique et touristique, qui a déjà retenu

(9) LONGNON : *Pouillé, du diocèse de Cahors.*

Nous ne possédons guère de détails sur l'histoire du prieuré ; il fut cédé à l'abbaye de Marcilhac en 1280 par Raymond Péchauli, évêque de Cahors. Dans le procès-verbal de la visite de Simon, archevêque de Bourges, qui y passa le 18 avril 1285, avant de se rendre à Duravel, il est qualifié de « prieuré de l'abbaye de Marcilhac ».

L'église actuelle agrandie — monument historique — de style romano-mozarabe est celle de l'ancien prieuré.

l'attention des Beaux-Arts, du Touring-Club de France et de tous les spécialistes de l'iconographie médiévale.

Date. — Elle ne peut être davantage fixée avec précision. Malgré nos recherches, nous n'avons rien trouvé de concluant ; mais, d'après l'examen des peintures, on peut les attribuer à la fin du XVe siècle ; certains éléments, tels que la collerette de l'ange Gabriel, la tiare du Christ en majesté, le costume de saint Christophe, les deux arcs flamboyants du prie-Dieu de la Vierge, la coupe en carrelage de l'Annonciation permettent d'avancer cette date. C'est l'opinion de personnalités autorisées, comme celle de M. Paul Deschamps, qui écrivait, dans sa réponse à ma communication : « Ces peintures assez rustiques présentent un grand intérêt, au point de vue de l'iconographie. Je les crois de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe. » Cet avis rejoint celui de M. Marc Thibout : « Je ne pense pas que ces peintures puissent être antérieures à l'extrême fin du XVe siècle. Outre leur style, on ne rencontre pas, au XIVe siècle, un Dieu de majesté, coiffé de la tiare pontificale. »

Style. — Le procédé employé est celui de la peinture à fresques, c'est-à-dire avec des couleurs délayées à l'eau et exécutées sur un mur préalablement recouvert d'un enduit spécial. Les sujets, dessinés au moyen de traits, sont coloriés en teintes plates simples : l'ocre jaune, l'ocre rouge, le gris, le noir et le blanc.

Les peintures ont souffert des injures du temps, mais bien plus de l'humidité. Cependant, les traits sont en général accentués et l'ensemble très lisible. Elles relèvent d'un style fruste et populaire, où l'archaïsme savoureux s'allie heureusement à une réelle virtuosité et à une tradition immémoriale, dont le charme est partout prenant.

Cet héritage de nos aïeux constitue un précieux joyau. C'est en puisant dans ses richesses que nous avons composé ce modeste travail ; mais de nombreux problèmes non résolus peuvent encore tenter la curiosité des spécialistes et les beautés de cette œuvre d'art médiévale ne manqueront pas — nous l'espérons — d'attirer et de séduire les visiteurs de ce joli coin du Quercy.

Abbé Paul LATAPIE,
Curé des Arques et de Montcléra,
Membre de la Société française d'Archéologie.

Notes sur l'ancienne tapisserie du XVIe siècle de l'Eglise Cathédrale de Cahors

L'église de Montpezat-de-Quercy, dans le Tarn-et-Garonne, possède des tapisseries de haute lisse, offertes par Jacques Des Près, lors de son élévation à l'épiscopat en 1556.

Elles se composent de cinq panneaux, qui, déployés, mesurent 23 m. 887 de long sur 1 m. 887 de hauteur, représentant diverses scènes de la vie de saint Martin, évêque de Tours, patron de l'église. Elles furent fabriquées dans les Flandres.

Je n'en donnerai pas ici de description. Pour en connaître tous les détails, il suffit de se reporter à l'ouvrage de M. le Chanoine F. Galabert, curé-doyen, « Montpezat-de-Quercy. Sa collégiale. Ses Seigneurs », 1918.

Au début du XVIIe siècle, l'église Saint-Etienne de Toulouse possédait également dix-sept tapisseries rappelant l'Histoire de saint Etienne et des principaux évêques de Toulouse ; elles furent exécutées par le Montalbanais Jean Mazet.

Mais, bien avant Montpezat et Toulouse, la Cathédrale Saint-Etienne de Cahors avait la gloire d'avoir, elle aussi, des tapisseries qui ornaient le pourtour de son chœur et qui reproduisaient la vie et le martyre de saint Etienne, patron de la Cathédrale.

Si les auteurs quercynois ne font pas connaître leur existence, nous avons heureusement l'assurance de leur présence par l'Inventaire du Chapitre Cathédral dressé le cinquième août 1790 par les officiers municipaux de la commune de Cahors, assistés de Me Ramel, procureur de la commune....., en présence de M. Jean Courthade, prêtre, chanoine de l'église Cathédrale de Cahors et syndic dudit chapitre..... (1).

Cet Inventaire, relevé et publié par M. Paul de Fontenilles, dans le « Bulletin de la Société des Etudes du Lot », tome XXI, 1896, signale notamment page 11 :

(1) Arch. départ. du Lot, Q. 34.

« De là, nous étant transportés dans l'arrière-sacristie, nous y « avons trouvé des tentures de tapisseries représentant le Martire « de saint Etienne, etc., servant à tendre tous les alentours du « chœur, ployées dans ce moment. »,

et en note page 92 l'auteur ajoute :

« Nous avons déjà dit que cette tapisserie n'existait plus. ».

Jusqu'à ce jour, c'est tout ce que nous savions de ce trésor artistique. Il y a une dizaine d'années, ayant lu cet Inventaire, j'ai tenté quelques sondages pour en retrouver la trace, tant à Paris qu'en Angleterre. Le résultat fut négatif.

En faisant ces recherches, ce qui m'a le plus surpris, c'est le mutisme au sujet de ces tentures, qui pourtant existaient de son temps, de l'auteur de l'Histoire des Evêques de Cahors : Guillaume Lacroix.

Mais voilà qu'un document des Archives de la Gironde, découvert dans la collection de Jean Dubois, déposée aux Archives départementales du Lot-et-Garonne, vient nous fournir d'intéressants renseignements sur ces tapisseries (2).

Grâce à ce document, nous savons maintenant que ce fut « Jacques Aleman, prêtre, chanoine et chantre de l'Eglise Cathédrale de Cahors », qui traita pour l'exécution de tapisseries, comprenant « huyt pièces dont six grandes et deux petites », lesquelles devaient représenter l'histoire de « Monseigneur Saint Estienne » (patron de la Cathédrale), avec « Adrien Delat, marchand d'Anvers en Brabant ».

Ces tapisseries, une fois terminées, furent portées à Bordeaux pour être remises « entre les mains d'honnête dame Isabeau Bertault, veuve ». C'est chez elle que, le 9 mars 1506, « deux serviteurs dudit chantre, MM. Georges Josseran, prêtre, et Pierre Coustures », prirent livraison de la tapisserie en remettant pour prix de leur exécution la somme de deux cent quarante-deux (242) livres en ayant soin, en même temps, de protester et de dire « qu'ils ignorent la valleur réelle de la tapisserie » (3).

Jusqu'à la Révolution, ces panneaux furent tendus autour du chœur de la Cathédrale, sur une longueur de près de 35 mètres, suspendus très certainement aux deux barres de fer qui se voient

(2) Je dois à Mlle Bourrachot, sous-archiviste du Lot-et-Garonne, une copie de ce document et à qui j'adresse de chaleureux remerciements.

(3) Le document qui donne tous ces précieux renseignements est extrait des minutes de Jacques Turpaud (notaire à Bordeaux).

encore en avant de l'art triomphal, au-dessous de la galerie qui fait le tour de l'église, à 10 mètres de hauteur.

Comment se fait-il que, n'ayant pas été détruites par les Huguenots lors du sac de la Cathédrale en 1580 (4), ces tapisseries aient disparu à la Révolution sans laisser la moindre trace. D'autre part il est pénible d'admettre, vu leur importance, qu'elles aient été dévorées par les flammes révolutionnaires, alors que tant d'autres ornements ont été vendus à des particuliers.

Maintenant, peut-on espérer que ce trésor artistique, car c'était un trésor de valeur aussi importante que celui de Montpezat si admiré de nos jours, puisse être découvert dans quelque collection étrangère ?

C'est ce que je souhaite ardemment !

J. CALMON.

PIECE JUSTIFICATIVE

Archives de la Gironde
Minute de

Tapisseries

Jacques Turpaud
1506
9 mars

Jacques Aleman, prêtre, chanoine et chantre de l'église Cath. St-Etienne de Cahors ayant traité avec Adrien Delat, marchand d'Anvers en Brabant pour représenter sur des tapisseries Mgr St-Estienne. La tapisserie a été portée à Bordeaux et remise entre les mains d'honnête dame Isabeau Bertault, Ve.

Aujourd'hui, deux serviteurs du chantre, MM. Georges Josseran, prêtre, et Pierre Coustures, prennent livraison de la tapisserie « en « laquelle est portraicte et figurée l'istoire ou vie de Monseigneur « Sainct Estienne... estant en huyt pièces, six grandes et deux peti- « tes ».

Ils paient 242 livres en protestant qu'ils ignorent la valeur réelle de la tapisserie.

(Collection de Jean DUBOIS,
Archives départ. de Lot-et-Garonne).

(4) Vraisemblablement parce quelles se trouvaient à ce moment-là ployées quelque part et, de ce fait, non visibles.

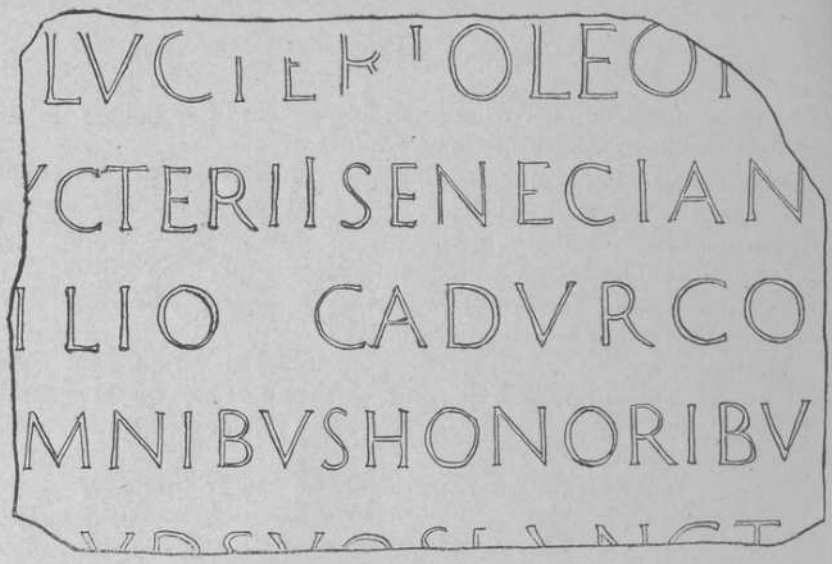

Une statue du Cadurque M. Lucterius Leo au sanctuaire fédéral des Gaules

A Lyon, la destruction toute récente du vieux pont de la Guillotière vient d'enrichir le patrimoine épigraphique de la métropole des Gaules. Les piles du pont avaient été, en effet, bâties, sur la fin du XIIe siècle, de blocs romains retaillés qui avaient été apportés du sanctuaire fédéral des Trois Gaules qui s'élevait, quelque 1.500 mètres en amont, sur la première terrasse du plateau de la Croix Rousse (1).

Le pont de la Guillotière a été détruit à la mine ; une partie de ses matériaux a été jetée dans les profonds du Rhône. Malgré tout, sept inscriptions gravées sur des blocs de calcaire ont pu être sauvées et

(1) Pour la topographie de Lyon à l'époque romaine, cf. Pierre WUILLEUMIER : *Lyon, métropole des Gaules*, Paris, 1953, p. 9, fig. 1, et plus particulièrement : A. AUDIN, J. GUEY et P. WUILLEUMIER : *Rev. des Etudes anciennes*, LVI, 1954, p. 299, pl. XVIII. Sur le site précis de l'Autel des Gaules, A. AUDIN : Le site de l'Autel de Rome et d'Auguste. *Bull. Soc. acad. arch. Lyon*, 1939, pp. 94-100.

viennent d'être excellemment publiées par MM. A. Audin, J. Guey et P. Wuilleumier (2).

Une de ces inscriptions, malheureusement fragmentaire, intéresse le Quercy puisqu'il ne s'agit de rien de moins que d'une nouvelle dédicace en l'honneur d'un Cadurque, M. Lucterius Leo, qui fut, au nom des Trois Gaules, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel fédéral du Confluent (3).

La pierre, dégagée de la seconde pile du pont en partant de la rive droite, a trouvé refuge au Musée des Théâtres romains de Fourvière. Retaillée lors de son remploi, elle n'a plus que 0 m. 90 de large, 0 m. 65 de haut, 0 m. 29 d'épaisseur. De l'inscription, subsistent les quatre premières lignes et le haut de la cinquième ; encore sont-elles légèrement amputées à leurs deux extrémités. Les lettres mesurent 0 m. 08 à la première ligne, de 0 m. 065 à 0 m. 07 aux deux suivantes, de 0 m. 06 à 0 m. 065 à la quatrième.

Le texte se lit facilement :

[M(arco)] Lucterio Leon[i, | L]ucterii Senecian[i, | f]ilio, Cadurco, | [o]mnibus honoribus[s | a]pud suos functo.....

« A M. Lucterius Leo, fils de Lucterius Senecianus, de la cité des Cadurques, titulaire de toutes les charges honorifiques chez ses concitoyens..... ».

Comme l'ont bien vu les auteurs de la publication, cette base honorifique qui portait une statue est la réplique de celle qui fut dressée par la cité des Cadurques au même personnage (4) et qui, gravée plus tard sur son revers d'une inscription funéraire chrétienne (5), est aujourd'hui conservée au musée de Cahors :

M LVCTER//
LVCTERII SENE
CIANI F LEONI
OMNIBVS HO

(2) A. Audin, J. Guey et P. Wuilleumier : Inscriptions latines découvertes à Lyon dans le pont de la Guillotière. *Rev. des Etudes anciennes*, LVI, 1954, pp. 297-346. L'article a paru au début de février 1955. Toutes les indications touchant la découverte des inscriptions et leur origine lui sont directement empruntées.

(3) A. Audin, J. Guey et P. Wuilleumier : *op. cit.*, pp. 338-340 (avec fac-similé p. 339) : inscription IV. Sur M. Lucterius Leo, en dernier lieu, M. Labrousse : A Cahors et en Quercy au temps des Romains. *B.S.E.L.*, LXXV, 1954, pp. 83-84.

(4) *C.I.L.*, XIII, 1541.

(5) Ed. Leblant : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle*. Paris, 1856, II, p. 349, n° 575 et pl. 78, n° 469. = *C.I.L.*, XIII, 1548 : *Conditus hoc tumulo tegitur/Gregorius exul,/exulis et Petri quem/posuere manus,/qui tamen Hispana natus/tellure supremum/conplet Cadurcis/morte deflenda diem.*

5 NORIBVS IN PA
TRIA FVNCTO
SACERD ARAE
AVG INTER CON
FLVENT ARAR
10 ET RHODANI
CIVITAS CAD
OB MERIT EIVS
PVBL POSVIT

M(arco) Lucter[io] | Lucterii Sene | ciani f(ilio), Leoni, | omnibus ho | noribus in pa | tria functo, | sacerd(oti) Arae | Aug(usti) inter con | fluent(es) Arar(is) | et Rhodani, | civitas Cad(urcorum), | ob merit(a) eius, | publ(ice) posuit.

« A M. Lucterius Leo, fils de Lucterius Senecianus, titulaire de toutes les charges honorifiques dans sa patrie, prêtre de l'Autel d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône, la cité des Cadurques (a fait ériger cette statue) à ses frais en reconnaissance de ses mérites. »

Au début du XIXe siècle, la pierre qui porte cette inscription servait de marche d'autel dans l'église de Pern (6), mais Lacoste donne Cahors pour son origine première : « Le monument (élevé à M. Lucterius Leo) ne subsistait plus au IVe siècle, écrit-il... De ses débris, on construisit un tombeau destiné à renfermer les cendres d'un certain Grégoire, Espagnol relégué à Cahors (7)... Ce tombeau était placé dans le faubourg Saint-Georges, le long de la voie militaire... C'était là le cimetière de la ville ; le lieu porte encore le nom de *Trépadou* qui, dans l'ancienne langue du pays, signifie *lieu des trépassés* (8). Dans la suite, ce monument ayant été détruit, un seigneur en fit porter les pierres que l'on avait déterrées par hasard en l'église de sa terre de Pern... » (9). Cette affirmation de Lacoste a toute chance d'être vraie : une statue officielle, érigée par la cité des Cadurques à l'un de ses plus hauts magistrats, ne pouvait guère se trouver qu'au chef-lieu de la *civitas* (10), et si la pierre n'avait pas

(6) Cf. LACOSTE : *Hist. du Quercy*, I, p. 102, note 1 et CHAMPOLLION-FIGEAC : *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, Paris, 1820, pp. 105-113. De l'église de Pern, située à 14 km. au sud de Cahors, la pierre fut transportée dans cette ville et déposée à la préfecture en 1819.

(7) D'après le texte de l'épitaphe donné ci-dessus note 5.

(8) Sur ce cimetière, cf. Armand VIRÉ : Le Quercy à l'époque romaine, *Rev. arch.*, 1940, II, p. 127.

(9) LACOSTE : *Histoire du Quercy*, I, p. 102, note 1.

(10) Admettant que l'inscription provenait de Pern, Armand VIRÉ : *op. cit.*, p. 135, a supposé que les domaines patrimoniaux des Lucterii devaient s'étendre dans la région ; l'hypothèse ne semble pas à retenir.

été à Cahors aux premiers temps chrétiens, jamais n'eût été gravée sur son revers l'épitaphe d'un fidèle qui est précisément mort dans la ville (11).

Cette inscription de Cahors autorise à rétablir au début de celle de Lyon le prénom disparu de [*M(arcus)*] et surtout à restituer dans la partie mutilée du texte le titre de prêtre de Rome et d'Auguste (12), d'autant plus nécessaire ici que la pierre vient du sanctuaire où les délégués des Trois Gaules élevaient des statues à leurs grands prêtres annuels (13).

Restitutions faites, le texte lyonnais n'apporte rien sur l'origine, la parenté ou la carrière de M. Lucterius Leo. Il ne diffère, en effet, de celui de Cahors que par des détails minimes.

A la troisième ligne, il marque expressément l'appartenance de Lucterius à la cité cadurque, mention inutile à Cahors vu le lieu de la dédicace, la qualité des dédicants et celle du bénéficiaire, indispensable, au contraire, à Lyon pour associer en un même hommage le grand prêtre du culte impérial et la cité dont il était le représentant.

A la formule de Cahors : *omnibus honoribus in patria functo*, se substitue à Lyon l'expression voisine : *omnibus honoribus apud suos functo*, qui est plus commune sur les bases honorifiques de l'autel du Confluent (14) et se retrouve notamment sur celle d'un autre Cadurque, Ti. Pompeius Priscus (15).

Enfin, tandis qu'à Cahors, la filiation de M. Lucterius Leo est intercalée entre son gentilice et son *cognomen*, à Lyon, elle se trouve rejetée après ce dernier.

Ces variantes ne sont que des broutilles épigraphiques et l'inscription lyonnaise n'offrirait pas grand intérêt si elle ne nous apportait la preuve que Lucterius, glorifié d'une statue à Cahors par ses propres concitoyens, reçut le même hommage à l'autel de Lyon de la part des délégués de toute la Gaule.

Venue du sanctuaire fédéral, la pierre retirée du pont de la Guillotière était, en effet, une base de statue et cette statue a presque certainement été élevée à Lucterius au nom des Trois Gaules, c'est-à-

(11) *C.I.L.*, XIII, 1584 (ci-dessus note 5) : *supremum conplet Cadurcis morte deflenda diem.*
(12) A. Audin, J. Guey et P. Wuilleumier : *op. cit.*, p. 338, proposent une restitution de la forme : *sacerdoti ad Aram.*
(13) Cf. C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, IV, pp. 437-438.
(14) *C.I.L.*, XIII, 1688, 1690, 1691, 1694, 1697, 1702, 1703, 1707, 1708, 1714.
(15) *C.I.L.*, XIII, 1686.

dire de la Lyonnaise, de la Belgique et de l'Aquitaine (16). A ce titre, elle voisinait avec celle d'un de ses compatriotes, de cet autre Cadurque, Ti. Pompeius Priscus, qui fut contrôleur général de la caisse fédérale des Gaules et reçut le même honneur des Trois Provinces (17).

Il n'est guère douteux que M. Lucterius Leo ne soit le descendant de Luctère, le compagnon de Vercingétorix et le dernier champion de la liberté des Gaules (18). Grand prêtre du culte impérial, il donne la mesure du ralliement à Rome de l'aristocratie gauloise et la statue que lui élevèrent ses compatriotes du Quercy à l'occasion de cette prêtrise est comme un symbole. Elle signifie l'oubli du passé, des cruautés de César à la prise d'Uxellodunum (19), et, plus encore, la conquête morale des esprits par le vainqueur. Le symbole s'élargit quand l'hommage n'est plus le fait d'une cité particulière d'Aquitaine, mais celui de toutes les cités gauloises réunies en une panégyrie solennelle à l'autel du Confluent. A ce titre, l'inscription de Lyon intéresse Luctère, le Quercy et toute la Gaule.

Michel LABROUSSE.

(16) En ce sens, A. AUDIN, J. GUEY et P. WUILLEUMIER : *op. cit.*, p. 338 et note 2. Exceptionnelles sont les statues élevées à l'Autel du Confluent par des cités particulières (*C.I.L.*, XIII, 1704).

(17) *C.I.L.*, XIII, 1686. Son titre officiel était *iudex arcæ Galliarum ;* sur ce titre, cf. P. WUILLEUMIER : *Lyon...*, p. 37-38.

(18) En ce sens, cf. C. JULLIAN : *op. cit.*, VI, p. 393, note 5 ; MUNZER, s. v° *Lucterius*, P.W. 2, XIII (1927), c. 1697 ; A. AUDIN, J. GUEY et P. WUILLEUMIER : *op. cit.*, p. 338-340 ; M. LABROUSSE : *op. cit*, p. 83-84. Sur Luctère, cf. CAES : *B.G.*, VII, 5,1, 7,1-2, 8,1 ; HIRT : *B.G.*, VIII, 30,1, 32 à 35, 39,1, 44,3.

(19) La clémence tant vantée de César n'a été, vis-à-vis des Gaulois, qu'un vain mot et un mensonge politique intéressé ; cf. Michel RAMBAUD : *L'art de la déformation dans les Commentaires de César*, Paris, 1953, pp. 292-293.

Notes sur les cheminées du château d'Aynac

Les deux grandes salles du château d'Aynac, qui se trouvent dans l'aile située à l'Ouest, possèdent, chacune, une belle cheminée, l'une en pierre, l'autre en bois. Ces deux cheminées sont classées.

Lors de la visite de la Société des Etudes du Lot, en mai 1954, quelques membres ont pu se demander si la cheminée de pierre, qui est la plus belle, avait bien été primitivement destinée au château d'Aynac ; cela, parce que les armoiries des Turenne, qu'on y voit sculptées, paraissent avoir remplacé des armoiries antérieures, bûchées à un moment donné. Cela semble ressortir de ce que la pierre a été creusée à l'endroit des armoiries primitives. Les armoiries actuelles, au lieu de ressortir plus ou moins bombées, comme c'est l'ordinaire en pareil cas, sont dans un creux de la pierre, ce qui est anormal. De plus et surtout, sur le bord des armoiries, la pierre n'a pas la même patine, ni le même poli qu'ailleurs.

Or, les Turenne ont été toujours seigneurs d'Aynac, aux XVIe et XVIIe siècles, auxquels appartiennent sûrement la cheminée de pierre et celle en bois. On ne voit pas quelles autres armoiries auraient pu figurer sur cette cheminée, si elle a bien été faite et sculptée pour Aynac.

C'est la raison pour laquelle on avait pu envisager l'hypothèse d'un remploi au château d'Aynac, lors de la restauration du château au cours du XIXe siècle ; j'avais d'abord cru que cette cheminée venait du château d'Assier, dépecé après 1768. Mais, dans l'inventaire des biens de la succession de Jean-Paul de Turenne d'Aynac marquis d'Aynac et de Montmurat, succession ouverte en 1733, il y a une partie concernant le château d'Aynac. On peut y lire : « Au premier « étage, dans le salon parqueté au bout de la dite salle, vers l'occi- « dent, à la cheminée de laquelle il y a plusieurs dorures et les « armoiries de la maison, d'un autre côté du dit salon en relief et « dorées, il y a trois pièces de bonne tapisserie de haute lisse... »

J'avoue que je ne suis pas absolument certain que la cheminée, dont il est ici question, soit la cheminée de pierre qui nous occupe ; la rédaction est peu claire ; peut-être est-il question de la cheminée de bois, adossée à la cheminée de pierre dans le même mur qui sépare les deux salons, car on voit en haut de la cheminée de bois les armoiries des Turenne, peintes sur un petit cartouche. Mais, comme il est question d'armoiries en relief, c'est-à-dire sculptées, dans l'inven-

taire, je pense qu'il est question de la cheminée de pierre, où les armoiries sont en relief, sculptées et sont à la place d'honneur.

De tout cela, il ressort que la cheminée était en place à Aynac en 1733. Il n'y a donc pas, je crois, à retenir l'hypothèse qu'elle aurait été réemployée. Tenons-la pour authentique et d'origine.
la vue de la gravure, faite sur une photographie, suppléera heureusement à la description. Il sera plus intéressant de rechercher les modèles qui ont pu inspirer les auteurs, très vraisemblablement locaux ou provinciaux, de cette cheminée.

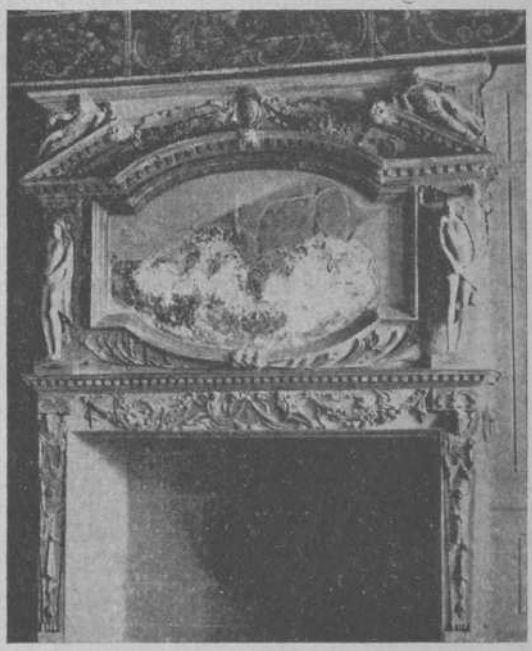

L'article ne concerne pas cette cheminée, mais la cheminée en pierre de la grande salle.

Cela est confirmé par le fait qu'on voit peint, en plusieurs endroits des grosses poutres du plafond à la française de la grande salle où est cette cheminée, le même chiffre qui est sculpté deux fois sur la pierre de la cheminée. Or, ces peintures des poutres paraissent remonter au XVIIe siècle, sinon au XVIe. Peut-être, tout au plus, ont-elles été rafraîchies. C'est donc que la pierre de la cheminée aux armes sculptées des Turenne est d'origine. Je reparlerai du chiffre sculpté et peint.

Il ne me paraît pas nécessaire de décrire la cheminée de pierre ;

Le château d'Aynac est une imitation assez fruste et en style « rustique » du splendide château d'Assier, bâti dans le deuxième quart du XVIe siècle. Je crois qu'il a été très fortement restauré au XIXe siècle. Mais la toiture des quatre tours rondes, bien restaurée, reste pareille à celle qui fut au château d'Assier, telle qu'on la voit sur les gravures datant d'avant leur démolition. Or, ce genre de toiture fut mis à la mode par les frères Delorme, architectes, et spécialement par Philibert Delorme, 1515-1570, au château de Valençay.

De quelle époque date le gros œuvre du château actuel d'Aynac, mises à part les réfections du XIXe siècle, visibles surtout dans la haute tour barlongue et centrale ? Il est assez difficile de le dire, en l'absence presque totale de tout indice caractéristique d'une époque et d'un style. Cependant, l'encadrement de deux ou trois ouvertures de la façade paraîtrait lui assigner la fin du XVIe siècle, ou même le XVIIe siècle. Les cheminées, et particulièrement la cheminée de pierre qui nous occupe, doivent donc être des environs de 1600.

On ne peut pas dire que ces cheminées soient de style Renaissance, caractérisé par l'emploi des ordres antiques. Elles ne rappellent plus du tout le gothique finissant en France de la fin du XVe siècle. Ces cheminées sont d'un style tout à fait nouveau et particulier, mis à la mode à Fontainebleau par des décorateurs plutôt qu'architectes, appelés en France par François Ier, le Florentin Le Rosso, ou maître Roux, 1491-1541, et le Bolonais Le Primatice, 1504, mort à Paris en 1570. Louis Dimier, qui a écrit les livres, définitifs semble-t-il, sur Le Primatice et Fontainebleau, dit : « La « décoration des salles accuse une différence totale avec ce qui « avait été fait et s'était vu auparavant. Elle étale une magnificence « inouïe et imite ce que l'Italie avait alors de plus éclatant... » « On « y voit régner un genre d'ornement, consistant dans l'emploi mêlé « de la peinture à fresque, de bas-reliefs et de stucs. Les sujets « peints y sont représentés dans de grands cartouches en saillie, « encerclés d'ornements de l'espèce la plus variée... » « L'inven- « tion de tout ceci n'appartient pas aux Français. Les artistes, « venus d'Italie, l'ont avant tous pratiqué chez nous. Cependant, « en Italie, rien de pareil ne s'était vu encore ; les Italiens du temps « l'appellent : « à la mode française ». François Ier, roi de 1515 « à 1547, goûta ce genre, et, de là, vint sa diffusion. » « Les che- « minées de la chambre de la reine, la chambre de la duchesse « d'Etampes, et la galerie du Roi », sont « en plus somptueuses et plus grandioses », ce que nous voyons à Aynac dans la décoration des deux cheminées où la peinture, les reliefs, se marient harmonieu-

sement. Les fresques sont encore un peu visibles sous les enduits modernes.

Ce genre d'ornementation influença grandement celui du Versailles de Louis XIV ; il a abouti au rococo et au style jésuite du XVIIIe siècle.

Les deux cheminées d'Aynac sont très caractéristiques de cette manière du Rosso et du Primatice. Sans doute ne sont-elles que l'œuvre d'un bon artisan de province, d'un médiocre sculpteur, peu familiarisé avec la ronde bosse et l'anatomie du corps humain. Nous regrettons que la partie peinte dans le cartouche central ait disparu. Nous signalerons que la richesse des cheminées de Fontainebleau a été imitée, oh ! de très loin, par l'incrustation de quelques carrés de marbre, de ce marbre cher aux artistes venus d'Italie, la patrie des marbreries.

J'en aurais fini avec les cheminées d'Aynac, si je n'avais à dire quelques mots sur le « chiffre » qu'on a sculpté en deux endroits du trumeau et qu'on a peint plusieurs fois sur les poutres de la grande salle. Ce chiffre est composé de la lettre F, de la lettre D et de deux lettres C, opposées.

Un chiffre est, toujours, composé d'une ou de plusieurs lettres juxtaposées ou superposées, de manière à n'en former qu'une seule en apparence ; c'est une marque désignant une personne, tandis que l'attribut ou l'emblème sont la représentation d'un objet, choisi plus ou moins arbitrairement.

Je dis, tout de suite, qu'on ne peut voir dans le chiffre d'Aynac le croissant, emblème de Diane de Poitiers, la maîtresse de Henri II, 1547-1559, comme plusieurs personnes l'ont cru, car le croissant a ses bouts effilés, tandis que les deux lettres C d'Aynac ont leurs extrémités soulignées par un renflement prononcé.

Les deux chiffres, absolument identiques, sont très soigneusement et finement sculptés dans la pierre de la cheminée, en relief de plus d'un centimètre. La forme des lettres est celle des majuscules du XVIe siècle finissant ou, plutôt, du XVIIe siècle.

Ce chiffre a été, je l'ai dit, très exactement reproduit en peinture en plusieurs endroits des grosses poutres de la grande salle. Mais alors qu'il était seul sur la cheminée, il est surmonté d'une couronne, qui paraît de marquis, sur les poutres. Je ne sais la date exacte où les Turenne d'Aynac recurent ce titre de courtoisie, mais ce doit être dans la seconde moitié du XVIIe siècle au plus tôt.

Je dis, ici, que la décoration peinte de ces grosses poutres comporte de nombreux petits panneaux, dont plusieurs sont de petits paysages représentant, outre la facade du château, les divers domaines dépendant de la seigneurie. Cette décoration s'apparente de très

près à celles, bien conservées, des châteaux de Lacapelle-Marival et de Carennac, tout en leur étant bien supérieure.

Deux hypothèses peuvent être faites, actuellement, au sujet de ce chiffre, quant à l'identification de la personne ou des personnes que les lettres rappellent : ou bien ce sont des Turenne d'Aynac avec leurs alliances, ou bien ce sont des rois ou des reines, auxquels les Turenne voulaient faire la cour pour s'attirer leurs bonnes grâces.

Dans cette seconde hypothèse, j'écarte Claude de France, femme de François Ier, morte trop tôt, en 1524. Peut-être pourrait-on retenir Catherine de Médicis, morte seulement en 1589. La lettre F pourrait s'appliquer à François Ier plutôt qu'à François II, dont le règne fut très court, 1559-1560. Mais je ne vois à qui attribuer la lettre D, car Diane de Poitiers ne peut être invoquée avec Catherine de Médicis ou avec François.

J'inclinerai donc à croire que c'est dans la famille des Turenne ou parmi leurs alliances qu'il faut rechercher l'attribution des trois lettres F, D et C. Mais je n'ai pas la généalogie complète des Turenne d'Aynac, entre 1550 et 1650 environ, qui pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Avant de clore cette petite étude, et comme complément à la question irrésolue du chiffre d'Aynac, j'ai trouvé sur la maison Janet, d'Assier, une belle pierre réemployée et venant sûrement du château. On y voit l'écu de la maison de France aux trois fleurs de lys, bûchées mais bien visibles. Au-dessous de l'écusson, il y a le chiffre de Diane de Poitiers, aux deux lettres D, apposées et combinées avec la lettre H, puis la lettre H seule, chiffre du roi Henri II, dont Diane était la maîtresse officiellement affichée et reconnue. C'était ainsi que les Crussal d'Uzès faisaient leur cour au roi de France.

Au château de Castelnau-de-Bretenoux, M. Mouliérat a réemployé deux morceaux d'une ancienne tenture au chiffre de François Ier. La lettre F est accompagnée d'une couronne qu'elle traverse. Ce chiffre s'apparente de très près à ceux qu'on voit du même roi aux châteaux de Blois et de Chambord, où la couronne est traitée d'une manière très fantaisiste, étant, tantôt celle de roi, tantôt celle de duc ou de comte. Je suis porté à croire que ces morceaux de tenture de Castelnau doivent provenir de l'ancien château, car les morceaux en sont de couleur, passée ici, moins passée là, assez fraîche ailleurs. M. Mouliérat a dû les trouver dans quelque maison de la région et les a, ainsi, sauvés de la destruction.

Abbé J. Depeyre,
Aumônier des Moniales Bénédictines,
de Lacapelle-Marival (Lot).

Arrivée des Augustins à Figeac

Dans ses *Annales*, Debons dit qu'on ignore la date de la fondation du couvent des Augustins de Figeac. Mais comme il en parle dans un chapitre consacré aux événements survenus au XIVe siècle (1), on admet en général le milieu de ce siècle pour la venue des Augustins à Figeac.

Dans une note parue dans le *B.S.E.L.*, d'octobre-décembre 1950, j'ai fait remarquer que les Augustins devaient être installés à Figeac dès 1278, si on peut alors ranger parmi eux les Frères de la Pénitence (2).

Je rappelle à ce sujet que l'ordre des Ermites de Saint-Augustin fut créé en 1256 par la fusion de diverses congrégations, dont celle des « Frères de la Pénitence de Jésus-Christ », appelés aussi vulgairement Frères du Sac, à cause de la forme de leur vêtement. A vrai dire, toutes les maisons des Frères de la Pénitence n'adhérèrent pas à l'union, tout au moins immédiatement ; c'est ainsi que leur couvent de Paris ne devint un couvent d'Augustins qu'en 1293 (3).

Le chanoine Albe était d'un avis différent du mien ; pour lui (4), les maisons des Frères de la Pénitence qu'on trouve à Cahors en 1273 et en 1274, et à Figeac vers la même époque, appartenaient au Tiers-Ordre de Saint-François. De fait, les Tertiaires portaient alors le nom de Frères de la Pénitence du Tiers-Ordre de Saint-François, et il est exact qu'à partir du milieu du XIIIe siècle certains commencèrent à vivre en communauté. Mais il semble qu'ils continuèrent d'abord à jouir de leurs biens, et qu'ils n'obtinrent qu'à

(1) DEBONS : *Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac*, 1829, p. 187. Cette page porte la date de 1344. Sourdès, dans ses « Flosculi Notitiæ Figeacensis », 1712, donne la date de 1310.

(2) La plus ancienne mention que j'ai relevée de la présence de ces Frères à Figeac se trouve dans le testament de Raymond de Castelnau, chevalier (Bibl. Nat. NAF 10, 188, f° 50, registre de Pons André, notaire à Capdenac). Ce testament est de 1278, en fin novembre semble-t-il, d'après les actes qui l'encadrent (le jour est illisible).

(3) Encyclopédie théologique de Migne.

(4) Inventaire raisonné des Archives municipales de Cahors, nos 87 et 88.

l'extrême fin du siècle le droit d'avoir leurs églises propres (5), ce qui rend l'hypothèse du chanoine Albe peu vraisemblable,

En ce qui concerne Figeac, on trouve, dans un registre du notaire de Capdenac, Pons André, un acte passé le 5 août 1279 dans l'église des « Frères de la Pénitence de Jésus-Christ » de Figeac (6), ce qui élimine les Tertiaires. Il reste à savoir s'il s'agit bien des Augustins, qu'on aurait encore désignés sous un nom périmé, ou des Frères de la Pénitence restés indépendants (7).

Dans la seconde hypothèse, ces religieux durent adhérer peu après à l'ordre des Augustins, car le testament du 1er mars 1298 (n.s.) de Bertrand de La Tour contient un legs au « couvent de Saint-Augustin » de Figeac (8). Il est donc certain que l'installation des Augustins à Figeac est antérieure à cette dernière date.

Les Frères de la Pénitence de Figeac n'étant pas des Tertiaires de Saint-François, il est très probable qu'il en était de même à Cahors (9). Notre confrère, le Père Agathange, a d'ailleurs bien voulu me signaler qu'il y avait aussi à Millau, à la fin du XIIIe siècle, des Frères « du Sac ou de la Pénitence ». Leur couvent, alors « désert » depuis de nombreuses années, fut affecté aux Clarisses par une bulle du Pape de 1327.

L. D'ALAUZIER.

(5) Le P. Frédegang, dans « Le Tiers-Ordre de saint François d'Assise », p. 72, cite une bulle de 1295 permettant aux frères et sœurs de la Pénitence vivant en Haute-Allemagne de construire des chapelles. Il ne mentionne pas d'autorisation antérieure à ce sujet.

(6) Arch. Dép. du Tarn, E 314, f° 21.

(7) La fondation du couvent serait donc probablement antérieure à l'union, donc à 1256, surtout dans le second cas. On avait en effet interdit tout recrutement aux couvents qui n'adhéreraient pas au nouvel ordre des Augustins. Cette interdiction ne fut pas observée, il est vrai ; on l'a vu par l'exemple du couvent de Paris ; il y aurait même eu des Frères de la Pénitence en Angleterre jusqu'à la Réforme. Mais les évêques ne durent pas autoriser la fondation de nouveaux monastères après l'union de 1256.

(8) Arch. Dép. du Tarn-et-Garonne, A 222, f° 32, Registre du notaire de Capdenac, Durand del Born.

(9) Admettant qu'il y avait alors des Augustins à Cahors et ne voulant pas les voir dans les Frères de la Pénitence, le chanoine Albe les a identifiés avec les Frères de Notre-Dame, cités en 1273 dans le testament de la veuve de Guiral de Gurembal (n° 87 d'Albe). Il s'agit plus probablement, comme l'a admis Daymard, de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci, fondé en Espagne en 1223.

Note sur l'origine de la Branche de GOZON de VALON établie au château de Thégra XVIe siècle

Dans son « Essai sur la famille de Valon, seigneurie de Thégra », Ludovic de Valon nous dit que l'héritière de Thégra, Jeanne de Valon, épousa en premières noces Antoine de Gozon, seigneur de Pruines, en Rouergue, qui fut l'auteur de la branche Gozon-Valon. Celle-ci se maintint 3 degrés, puis la seigneurie passa aux Gaulejac de Pecalvel et Besse.

Restait à préciser l'origine de cette branche par rapport aux Gozon d'Ays et à la branche aînée du Rouergue.

Nos recherches ont porté d'abord sur la seigneurie de Pruines dans la vallée de l'Aveyron, qui fut au Moyen Age à une famille de ce nom et plus tard aux Bancalis de Pruines. Il s'avéra très vite que les Gozon n'avaient rien possédé à Pruines.

Une carte de Hondius datée de 1623, « La partie méridionale du Languedoc », nous révéla l'existence du village de Prunes, qui est l'actuelle station thermale de Prugnes. Jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé trace des Gozon dans ce fief. Notons cependant que la seigneurie de Montagnol, située à quelques kilomètres de Prugnes et assez loin des domaines traditionnels des Gozon, leur appartenait au XIVe siècle.

L'ouvrage de Reybaud et Nicolas sur les grands prieurs et le prieuré de St-Gilles, publié à Nîmes en 1903, devait nous donner la filiation d'Antoine de Gozon. Il était fils de Jean de Gozon, seigneur de Mélac, Gozon, St-Victor, etc., et de Marthe de Teinturier de Montmaur. C'est le Jean III d'H. de Barrau (*Doc. géné.*, II, 677). De ce mariage, outre Antoine :

1) Jean de Gozon, qui épouse le 17 novembre 1556, devant Pierre de Manso, notaire à Montpellier, Marthe d'Azémar, et continua la branche aînée.

(1) En 1573 Simon avait épousé en premières noces Jeanne de Garceval, fille du Sgr de Recoulès, dont il n'eut pas de descendance. (H. Bousquet : Invent. arch. château de Vézins [2222]).

2) Simon de Gozon, seigneur de St-Victor, Pradels, Montmaur, Boutonnet, marié à Charlotte d'Azémar-Montlaur (1).

Par rapport à Gilibert de Gozon-Mélac, premier seigneur d'Ays de ce nom, Antoine de Gozon est exactement le fils de son cousin germain.

Il existe aux Archives départementales de l'Aveyron une sentence arbitrale du 8 septembre 1578 entre noble Guion de Nogaret, seigneur de Trelans, et Simon de Gozon, seigneur de Pradels, St-Victor..., tuteurs testamentaires des enfants de noble Antoine de Gozon, seigneur de Prunes, et de Jeanne de Valon, dame de Thégra.

A cette occasion est rappelé le contrat de mariage Gozon-Valon du 15-9-1560 devant Jacques André, notaire à Gramat. Le testament d'Antoine de Gozon du 4 novembre 1573 (Arnaud Mathis, notaire), François Roaldès, Docteur Régent de l'Université de Cahors, est parmi les témoins et signe. (Et. Chabrol, notaire de Villefranche-de-R., 1576-1578, p. 270).

Les Gozon de Thégra sont donc de la famille qui donna le grand maître des Hospitaliers Dieudonné de Gozon, aussi n'est-on pas étonné de voir incluses dans les armoiries des Clermont-Touchebœuf (voir Armorial d'Esquieu) les armes des Gozon, à la suite du mariage d'une fille de Jeanne de Gozon de Valon avec Jacques de Clermont, comte dudit lieu.

Notons pour finir que les archives départementales du Lot (F. 434) conservent une analyse due à Lacabane du testament de « Haute et puissante dame Jeanne de Gouzon, dame de Pécalvel, du lieu de Thégra, de Valon et autres places », petite-fille d'Antoine de Gozon.

Jean LARTIGAUT.

La découverte et l'exploration de l'Igue de Cabessut[1] dans les Causses de Tour-de-Faure

J'ai depuis longtemps acquis la certitude que, de tous les sports, la spéléologie est dans sa pratique le plus décevant.

Les échecs successifs s'étageant sur plusieurs années devraient être la preuve, chez le spéléologue, d'un caractère bien trempé, plein d'une persévérance rare, et d'un entêtement soutenu, c'est plutôt une âme d'enfant qui le tient constamment dans l'euphorie de l'espoir.

Lorsqu'il fait les premiers pas dans une importante galerie, qu'il s'allonge pour ramper dans un trou de renard, lorsqu'il descend les premiers barreaux de l'échelle ou qu'il grimpe dans une cheminée, il éprouve toujours la même émotion, faite de curiosité, d'enthousiasme et de mystère. Que va-t-il trouver ? Vers quels paysages, qu'il voit déjà dans son imagination, grandioses, va-t-il faire les premiers pas de l'Humain ? Et quelle déception, lorsqu'il se retrouve après les fatigants efforts d'une descente de plusieurs dizaines de mètres, devant une chatière trop exiguë, en présence de quelques carcasses d'animaux, jetés par nos paysans du Causse, profitant ainsi d'une inhumation facile.

Ces échecs successifs le guérissent-ils ? Non ! Il suffit que quelque propriétaire signale dans un bois un trou pour qu'il reparte avec le même naïf enthousiasme et la même espérance.

C'est dans cet état d'esprit que furent découvertes les deux immenses salles de l'igue de la Togne.

***

Depuis plusieurs années, M. Gabriel Cabessut, entrepreneur à Tour-de-Faure (2), m'avait signalé que, dans un bois de sa propriété,

(1) Du nom du propriétaire. On se rappelle que M. Fantangié a déjà signalé la grotte à la séance publique de février dernier.
(2) Vallée du Lot, canton de St-Géry.

au-dessus du Tunnel de Coudoulou, se trouvait un puits très profond.

En 1946, il avait, m'a-t-il dit, descendu au bout d'une corde, avec pelle et pioche, un ouvrier qui, pris de panique dans cette solitude noire, s'était fait rapidement remonter.

En 1947, Gabriel Cabessut descendait dans ce gouffre, l'explorait soigneusement, mais ne trouvait pas d'autres développements.

Même opération effectuée en 1953 par Mme Laurès et MM. Bernard et Laurès.

Je rencontrais par hasard le propriétaire et ayant un dimanche disponible organisais, sur sa demande, le 27 septembre 1954, une exploration.

L'équipe de pointe : Francoual, Maury, Murard, Nouyrit, descendait dans le puits, assurée par : Arrivet, Madeleine Baillagou, Baudin, Cabanes, Marcel Cocula, Pierre Cocula et moi-même.

Je m'excuse auprès du lecteur de donner tous ces détails : mais cette découverte étant la plus importante depuis la création du Groupe spéléologique, je désire donner à ce récit un relief à la mesure de... notre naïf enthousiasme. Le lecteur pourra avec nous revivre nos propres émotions, nos épreuves et notre joie. Peut-être à cette lecture de nouvelles vocations se révéleront-elles !

Le puits, recouvert en partie à son sommet, est d'une profondeur de 20 mètres. Les parois sont très lisses et partent en s'évasant en forme de pain de sucre. Les quatre explorateurs, soigneusement assurés, descendent allègrement. Il est vrai que, pour ces sportifs entraînés, ce double décamètre est une très petite épreuve. Le dernier, à son arrivée au fond, me crie : « Nous partons ! » Et l'un des nôtres en surveillance sur le bord extérieur de l'igue, nous attendons.

Nous n'avons attendu qu'une heure environ. Du fond, Henri Nouyrit m'appelle et me demande de descendre, précisant qu'ils venaient de faire une découverte « sensationnelle ». A la vérité, je n'étais pas très décidé, fatigué d'une exploration réalisée dans la matinée dans les rochers de Bouziès. Je devinais cependant le plaisir que procurerait ma présence à mes courageux équipiers, et, faisant déjà mentalement la part d'exagération que pouvaient provoquer de jeunes imaginations, je décidais de les rejoindre. Cette part n'existait pas et l'imagination avait en effet en l'occurrence matière à se développer.

Madeleine Baillagou, nouvelle venue au Groupe, demande à faire son baptême et rejoint les hommes de fond. Je descends moi-même suivi des yeux par l'équipe de surface. Je retrouve mes compagnons.

Ils m'expliquent qu'ils viennent d'ouvrir au marteau et ciseau, dans un calcaire tendre, un passage et qu'après un rampage de 15 mètres très pénible, ils se sont trouvés dans une salle immense.

Nous partons... Après une descente, ou plutôt un glissement de 15 mètres sur un très important éboulis, formé en grande partie par l'apport de très nombreux tombereaux de pierres de l'époque héroïque du dépierrage, nous arrivons devant la chatière ouverte quelques instants auparavant.

Il n'est pas croyable qu'un corps humain ait une faculté d'extensibilité telle qu'il puisse passer dans un espace aussi étroit. Les jambes en avant, nous glissons sur le dos, les bras levés dans le prolongement du corps. Ma tête casquée ne passe pas. Je dois remonter et quitter le casque. Après ce passage, un écartement nous permet de nous asseoir pour « reprendre notre souffle ». Le rampage sur le ventre commence, le casque poussé à bout de bras en avant, le dos frottant au plafond. Cette épreuve, très longue en vérité, ne s'étale que sur une quinzaine de mètres, heureusement... Enfin, le plafond se trouve dégagé. Nous pouvons nous asseoir et respirer à pleins poumons.

J'allume mon projecteur qui porte au-delà de 60 mètres et balaie l'espace qui m'environne. A peine puis-je deviner au loin une vague réflection sur une paroi et apercevoir quelques colonnes immenses qui, dans ce silence, nous impressionnent.

Je ne ressens plus la fatigue et sont oubliées toutes les épreuves passées, oubliées aussi par anticipation celles du retour.

Nous descendons dans cette immensité. Le sol tout concrétionné se trouve par de nombreux endroits coupé, formant un énorme carrelage. Nous descendons toujours au travers d'une forêt d'immenses colonnes et nous nous trouvons au milieu de cette grande salle, dans laquelle, précise l'un de nous, logerait facilement la cathédrale de Cahors. Nous nous approchons des côtés et passons devant toute la gamme des concrétions que l'on retrouve dans toutes les grottes, à croire que les formes, les couleurs, les grosseurs se sont rassemblées à dessein dans cette salle, transformée en musée pour une exposition.

Dans de nombreux redans, les côtés se prolongent en de charmantes chapelles. Dans l'une d'elles, nous nous reposons un instant, pénétrés par ce silence, ce calme. Notre cœur est à la joie. Nous nous trouvons parfaitement heureux de vivre quelques heures dans un lieu que nous aimons. Mieux que tous autres sportifs, parce que cette victoire s'est fait désirer plus longtemps, nous savons l'apprécier.

Et nous repartons à l'aventure dans ce paradis noir. A l'extrémité de la salle, nous découvrons un puits. Nous n'avons pas amené le matériel de sondage. Par la chute des pierres, nous attribuons à cette excavation une profondeur de 40 mètres. Il en a en réalité 75 Son exploration se fera au cours de l'été 1955.

Dans un prolongement, nous apercevons un large couloir qui débouche dans une seconde salle de dimensions plus réduites. Son plafond, ses parois, son sol, sont recouverts de calcaire. Parfois, à regret, nous nous trouvons dans l'obligation d'écraser au passage de véritables bouquets. C'est là que nous découvrons cette remarquable concrétion en forme de lustre ou de champignon renversé.

Le sol, recouvert d'un calcaire blanc, est formé par endroits de très nombreux gours de 2 mètres environ dans lesquels stagne une eau très limpide. Nous remarquons dans cette eau des squelettes de chauves-souris ; et dans une autre partie, des vieilles traces de guano prouvent que, dans le temps, cette salle servait de refuge à ces oiseaux.

Nous avons le regret de ne pas voir, au cours de cette exploration, aucune de nos amies. Pour ma part, je pense que ces traces sont antérieures à la construction du tunnel de Coudoulou, les très nombreuses explosions nécessaires à son percement ayant effrayé ces pacifiques oiseaux.

Le sol de cette seconde salle est par endroits recouvert d'une véritable végétation minérale, telle une prairie de corail rose.

De hautes stalactites résonnent en des tonalités différentes formant un carillon amplifié dans cette grande salle sonore.

Mais nous pensons soudain à ceux qui, là-haut, nous attendent avec une abnégation à laquelle, nous, les favorisés, nous rendons hommage. Et à regret nous quittons ce domaine seulement entrevu, nous promettant d'y revenir.

Nous y reviendrons !

Jean Fantangié,
Membre du Conseil d'Administration
de la Société des Etudes.

Notes sur le château et le village de Millac

L'actuel château de Millac fut construit par étapes :

1) Un texte de 1444 nous signale le « rocher et forteresse » de Villeneuve-de-Millac. Preuve que les fortifications du château, tours et remparts, existaient déjà à cette date. Mais il n'y avait pas encore de chapelle au château, puisque Raymond-Ameil de Penne ordonnait la construction d'une église où lui et sa famille pourraient entendre la messe (1).

2) Le testament de Guillaume de Lauzières-Thémines mentionne en 1504 la chapelle du château (2). Elle avait donc été construite pendant la deuxième moitié du XVe siècle.

3) Les travaux se sont poursuivis au XVIe siècle. La description du château par Delpon nous montre l'existence de thèmes décoratifs empruntés à l'art antique : grappes et ceps de vigne, Hercule combattant le lion de Némée. Ces thèmes ne sont apparus en Aquitaine qu'après 1520-1530. Les corps de logis n'ont donc pas été terminés avant le milieu de la Renaissance française.

Le gros de l'œuvre date ainsi du début du XVe siècle, avec des aménagements entre 1444 et 1560 et, peut-être, des ajouts ultérieurs (3).

I. — La construction du château : La conjoncture politique et économique

Plusieurs raisons expliquent la construction du château. Nous avons signalé ailleurs le rôle de la Bouriane comme marche militaire, comme zone frontière entre les domaines capétiens et plantagenets. Vers 1180 le Périgord est aux Anglais ; le château vieux de Millac, situé sur la rive gauche de la Relinquière, fait partie, avec

(1) Lacoste : *Histoire du Quercy.*
(2) Général de Mitri : *Généalogie des Lauzières-Thémines.*
(3) Voir dans le présent *Bulletin*, l'article de Mlle Bourrachot, qui complète le nôtre.

Salignac, Carlux, Fénelon, Domme, Gourdon, Montcabrier, de la ligne de fortifications qui monte la garde aux confins du Quercy.

Si l'on décide de construire une nouvelle forteresse à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle, c'est que les Anglais se sont emparés, vers 1377-1379, du château vieux de Millac et l'ont endommagé. Ils ont également ruiné les autres places fortes des Thémines, Gourdon et Nadaillac (4). Ainsi se fait sentir la nécessité d'une nouvelle forteresse, mieux située que l'ancienne, pourvue de bons ouvrages de défense, afin de résister à un éventuel retour offensif des Anglais. Sans doute désirait-on aussi une demeure plus agréable et plus proche du village de Villeneuve.

La conjoncture politique et économique permettait la construction du nouveau château : en 1392, Louis de Sancerre, Maréchal de France, nettoie le Gourdonnais des bandes anglaises et des compagnies (5). Et dès le début du XVe siècle commence l'effort de réorganisation des campagnes françaises. Le baron de la Bouriane attire de nouveaux habitants sur ses terres. Une série de baux à nouveau fief nous montre que Millac et ses environs sont mis en valeur de diverses manières : on défriche, on reconstruit des moulins, on exploite des mines de fer, des forges à la catalane apparaissent, on aménage des viviers, on élève du bétail (6). En même temps, les rentes foncières sont revalorisées. De telle sorte que la fortune seigneuriale se reconstitue, que le seigneur, un instant ruiné, est en mesure de faire de nouvelles dépenses. Il y a de l'argent, il y a des bras, puisque le pays se repeuple : la construction, puis l'agrandissement du château, sont donc possibles.

Millac n'est pas un cas isolé. Alors apparaît en Quercy et en Périgord une floraison de magnifiques demeures (châteaux de Lherm, Bannes, Fénelon, Fayrac, Lieu-Dieu, Le Claud, Salignac, Montal, Assier). Une province architecturale naît aux XVe-XVIe siècles, période qui contraste fortement avec le vide archéologique du XIVe siècle.

II. — La structure du château et du village

1) *Le château.* — Ce château était d'abord une forteresse. Tout le prouve : sa position sur une butte aux versants à pic ; son plan d'ensemble apparenté à celui de ces places où les deux enceintes ne

(4) MAUBOURGUET : *Histoire de Sarlat*, p. 86, et R. BULIT : *Gourdon, les consuls, la communauté*, p. 159.
(5) BULIT, ouvrage cité, p. 21.
(6) Note manuscrite d'E. Albe, article Millac, bibliothèque de l'Evêché de Cahors.

sont pas emboîtées, mais juxtaposées ; où l'enceinte la plus reculée est la plus forte : dispositif inverse de celui des forts des XIe-XIIe siècles. A Millac, en effet, la première enceinte qui renfermait sans doute les écuries et les communs n'était flanquée que de petites tours. Elle était séparée de la seconde enceinte par un fossé de 18 m. de large sur 6 de profondeur, lui-même compartimenté en deux sec-

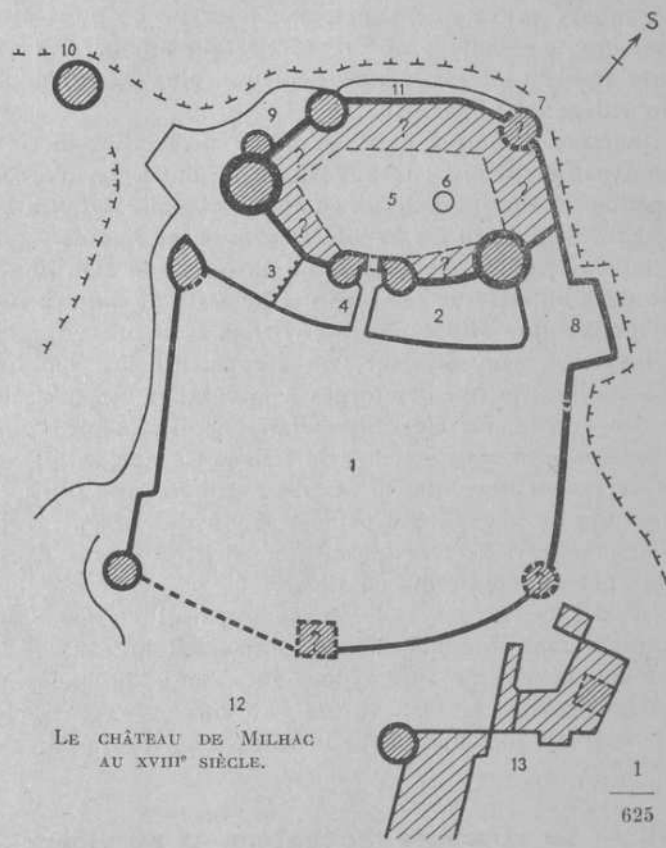

LE CHÂTEAU DE MILHAC AU XVIIIe SIÈCLE.

1. Première enceinte.
2. Fossé.
3. Dénivellation.
4. Pont-levis.
5. Deuxième enceinte.
6. Puits.
7. Grand mâchicoulis.
8. Bastion ouest.
9. Bastion est et poterne
10. Tour avancée,
11. Galerie.
12. Barry haut.
13. Maisons XVII-XVIIIe.
14. Escarpement.

teurs par une brusque dénivellation : une escalade était donc nécessaire à l'assaillant qui, venu de l'Est, côté où la butte est peu escarpée, essayait d'utiliser le fossé pour pénétrer au cœur de la place.

Quatre corps de logis, la chapelle et le puits, occupaient la seconde enceinte, isolée de toutes parts, la mieux protégée (7).

Du côté du plateau se dressaient les tours les plus puissantes et les plus massives. Leur examen nous montre que l'architecte a essayé de concilier deux systèmes défensifs : le plan d'ensemble, les tours rondes et hautes munies de mâchicoulis, appartiennent au style militaire du XIIIe siècle. Ce qui est nouveau, c'est la présence d'embrasures pour l'artillerie dans les parties basses des tours, notamment dans le fossé ; c'est aussi l'absence de donjon.

Cette forteresse était également une demeure résidentielle, comme nous le montre la description qu'en a laissée Delpon : galeries en cul-de-lampe dominant la vallée, style classique des façades ornées de sculptures, vastes appartements « aménagés avec plus de richesse que de goût », mobilier somptueux (lits aux courtines de velours, tapisseries) ; tous ces éléments composaient un ensemble de grande allure (8).

2) *Le village.* — Comme il fallut annexer près de la moitié du sommet de la butte pour y installer le château, l'édification de la demeure seigneuriale bouleversa probablement l'aspect de la bastide de Villeneuve-de-Millac qui avait été fondée avant 1240 sur ce rocher. Du village primitif nous ne savons qu'une chose : il ne possédait pas d'église et dépendait de la paroisse de St-Cirq-Madelon. C'était une minuscule agglomération qui n'offrait pas nécessairement le plan en damier caractéristique des bastides. Après l'installation en ce lieu d'une forteresse, le village prit peu à peu l'aspect d'un bourg.

Au-delà de la première enceinte du château s'entassaient les maisons des habitants : c'était le Barry-Haut. Ce noyau du village était-il lui-même entouré d'un rempart comme son nom paraît l'indiquer ? Aucun texte connu de nous ne mentionne l'existence d'un système de fortifications ceignant le chef-lieu de la Bouriane. Quelques indices nous permettent cependant de le reconstituer : il y a des bouches à feu dans le clocher de l'église qui surplombait le flanc abrupt de la butte et jouait ainsi le rôle de tour. Du côté de l'Ouest, le roc a été taillé et se présente comme une muraille verticale. Au Nord et à l'Ouest, un porche voûté et une arche en plein cintre fermaient deux des ruelles qui montaient au Barry-Haut. Le nom du quartier des Barres évoque peut-être un ancien système de fermeture. Villeneuve-de-Millac fut donc un village perché et fortifié.

(7) Voir plan cadastral 1833, Millac.
(8) Delpon : *Statistique du Lot*, I, p. 473.

Mais, du XVIe au XVIIIe siècle, la population augmentant, les nécessités de la défense se faisant moins impérieuses, les maisons descendirent alors de la butte et s'étirèrent le long de la route principale, celle de Gourdon à Grosléjac ; là, s'échelonnaient encore, au XIXe siècle, les boutiques des commerçants, des artisans et les auberges.

Si les remparts manquent, si la « maison neuve » du seigneur mentionnée dans un texte du XVIIe siècle a disparu, il reste l'église du XVIIe siècle et quelques demeures construites sous l'Ancien Régime : logis aux bâtiments en équerre, aux toitures mansardées ; presbytère dont les salons s'ornent des armoiries des Estrées. Ces demeures contrastent avec les maisons frustes, basses, mal aérées des paysans. Elles appartenaient à des notaires, procureurs, juges, surintendants de la Bouriane. Une petite bourgeoisie résidait au village et administrait le fief (9). Les grandes foires de St-Louis et de Ste-Catherine faisaient vivre des ouvriers (tisserands, forgerons), des boutiquiers, des aubergistes : plusieurs centaines de personnes venues de la Bouriane et des pays voisins se pressaient alors sur les places et les foirails de Villeneuve, achetaient ou vendaient bétail, vin, tissus, objets manufacturés, consultaient les médecins ambulants, se divertissaient devant les tréteaux des bateleurs.

Ce sont ces foires, autant que la présence du seigneur et de ses fonctionnaires, qui expliquent l'essor du village (10).

III. — Le déclin de Villeneuve-de-Bouriane

Les belles fortifications du château de Millac, comme celles de Bonaguil, semblent n'avoir guère servi. A vrai dire, elles étaient condamnées à l'inaction dès leur construction : au XVe siècle, les Anglais sont chassés du Quercy et refoulés vers le Bordelais ; il n'y a plus de frontière entre le Quercy et le Périgord. Au XVIe siècle, l'art militaire se renouvelle totalement et les ouvrages des époques précédentes deviennent démodés et inefficaces. A notre connaissance, la forteresse n'a eu à subir qu'un siège sans importance : celui des Croquants qui, en 1624, viennent attaquer mais en vain le Maréchal de Thémines (11). Au XVIIe siècle, le château est lié à tous les avatars de la famille de Lauzières-Thémines ; en 1619, le Maréchal de Thémines, en lutte contre les Gourdonnais, fait ren-

(9) De nombreux actes portent fréquemment la mention : X..., bourgeois de Millac.

(10) Voir les règlements des foires de Millac, mairie de Millac.

(11) E. Lafon : Monographie de Millac, aimablement communiquée par M. et Mme Bouyssoux, instituteurs à Millac, que nous remercions.

forcer ses défenses ; en mai, il reçoit les quelques soldats qui ont pu s'échapper du château de Gourdon assiégé par la population de la ville (12). La Bouriane et Millac, du XIVe au XVIIe siècle, ont donc fait figure d'une retraite où les Thémines se sont fréquemment réfugiés, ont recruté des hommes, ont trouvé des ressources.

N'ayant pas joué de rôle militaire important, le château a-t-il au moins servi de résidence ? Aux XVe-XVIe siècles il est habité presque en permanence par le baron de la Bouriane et nous voyons se dérouler dans ses murs la vie quotidienne des Lauzières : mariages, décès, transactions avec les habitants du village... Puis, à la fin du XVIe siècle, les séjours s'espacent. Le Maréchal de Thémines ne fait que de rares apparitions au château (le 12 novembre 1617 par exemple il y reçoit les consuls de Souillac) (13). Aux XVIIe-XVIIIe siècles, avec les ducs d'Estrées qui vivent à la cour, l'absentéisme devient la règle. La forteresse est alors une prison où l'on enferme les condamnés de droit commun. Dès cette époque disparaissent quelques-uns des officiers seigneuriaux.

La période révolutionnaire et les années qui la suivent voient mourir le château, propriété d'Alexandre de Lauzières-Thémines, évêque de Blois, le futur chef de la Petite Eglise. La demeure essuie en janvier 1790 un soulèvement des paysans de Millac, mais ne perd dans l'affaire que la girouette seigneuriale (14) : elle n'est pas démolie par les jacqueries de 1789-1790. Le 22 mars 1793 on charge le citoyen Taillade, officier municipal de Gourdon, de la vente des effets et du mobilier. Au mois de mai 1793, les administrateurs du district envoient à Millac des commissaires qui font saisir et enlever tous les objets propres au campement des soldats : matelas, couvertures, paillasses... (15).

Puis les bâtiments eux-mêmes sont divisés en lots et vendus aux habitants de Millac. Ceux-ci les revendent à des entrepreneurs de démolition ; le château devient une carrière. Les sculptures, lucarnes, cheminées, sont dispersées et ornent quelques demeures d'alentour. Ne subsistent aujourd'hui que les tours auxquelles les nouveaux propriétaires ont donné leur nom (tours de Flagnac, de la Mariotte, de Joseph, de Pierre, de Jacques, de Grégory).

Cent ans plus tard, dès la fin du XIXe siècle, le village lui-même décline : ses foires perdent leur importance puis, après 1939, disparaissent ; sa population décroît et tombe de 500 à 160 habitants ;

(12) Delpon : *Statistique du Lot*, II.
(13) Abbé Pons : *Souillac et ses environs*.
(14) E. Lafon, ouvrage cité.
(15) Archives départementales du Lot, série L, 128, n° 134.

ses maisons s'écroulent l'une après l'autre : le Pech de Millac n'est plus qu'un escalier de ruines fauves.

*
**

La naissance et la vie d'un tel ensemble ne sont donc pas des événements fortuits, sans rapports avec les grands courants de l'histoire. Des conditions politiques et économiques bien définies ont présidé à la construction du château. Sa longue décadence est liée à l'ascension sociale d'une famille et au déplacement des centres de gravité de la vie seigneuriale : du XVIe au XVIIIe siècle, le chef-lieu provincial, Cahors, puis la cour de Versailles, attirent la grande noblesse du Quercy. La vie régionale perd de son éclat. Vers 1789-1815, la forteresse disparaît en même temps que la classe qui l'a édifiée.

Le déclin du village a succédé à celui du château, mais avec un siècle de retard : c'est en effet seulement après 1850 que sont apparus les premiers linéaments d'une économie moderne, d'une société nouvelle ; après 1900 qu'ils ont atteint le village. Villeneuve-de-Millac, fondation seigneuriale, s'est écroulée comme la petite bourgeoisie et le petit artisanat rural, comme disparaissaient les foires, les courants d'échange à courte distance, les minuscules groupements régionaux, en même temps que s'effaçait dans la mémoire paysanne le nom de Bouriane.

André MIANES.

BIBLIOGRAPHIE

Roc-Amadour et sa couronne, par Pierre DE GORSSE. — C'est un charmant petit livre, dans la collection « *Sites de France* » de la librairie Privat, de Toulouse. Le nom de son auteur, membre d'honneur de la Société des Etudes, dit à lui seul combien l'ouvrage a su présenter l'atmosphère d'une vieille cité qui est, suivant l'expression des premières lignes, « un des plus saisissants parmi les hauts lieux de France sur lesquels souffle l'esprit ».

Le texte est précédé d'un avant-propos de M. Pierre Benoît, de l'Académie française, et comporte deux parties : Roc-Amadour, roche inspirée. — Cavernes et châteaux en Haut-Quercy. Il est en outre joliment illustré.

C'est un témoignage de plus en faveur de notre Haut-Quercy dont nous devons féliciter et remercier notre savant et lettré collègue.

Bêtes, mes amies, par M. Roger PECHEYRAND, membre correspondant à Fons. Il vient de paraître un nouveau tirage, en édition de luxe, de cet ouvrage dont M. Irague avait rendu compte dans le bulletin de 1950, p. 57. Editions de la Toison d'Or à Paris ; illustrations photographiques et couverture en couleurs. Prix : 850 F.

Journal de Richeprey. — Les importants mémoires de ce distingué économiste qui concernent le Rouergue et le Quercy sont publiés par les soins de notre collègue M. Guilhamon et édités par les Archives historiques du Rouergue. Le premier volume, qui intéressait cette dernière région, a déjà paru. Il est annoncé l'édition prochaine du 2e volume, relatif au Quercy. On peut s'adresser pour renseignements et souscription à M. Guilhamon, Proviseur du Lycée Victor-Duruy, à Mont-de-Marsan, qui apprécierait des adhésions de Lotois.

Un grand seigneur de la politique, Anatole de Monzie, par Louis PLANTÉ ; Paris, Raymond Clavreuil, éd. — Précédé d'une introduction relatant des entretiens de l'auteur avec M. Léon Bérard, l'ouvrage comprend trois parties visant plus particulièrement les origines de la vie publique de l'ancien ministre et les diverses manifestations de son activité. En dehors des pages concernant l'homme politique, qui forment la majorité du livre, on y relève un chapitre traitant du très fin lettré qui fut le fondateur et le réalisateur de l'*Encyclopédie Française*.

Un autre chapitre intitulé : « *Le provincial de France* », inspiré d'un manuscrit inédit des derniers jours de M. de Monzie (« *Province de ma vie* »), est plus particulièrement quercynois. Il évoque pittoresquement, avec quelques anecdotes, les jours de *Vialoles* et de *Révery*, où M. de Monzie aimait à recevoir, et parle aussi de Cahors.

CHRONIQUE

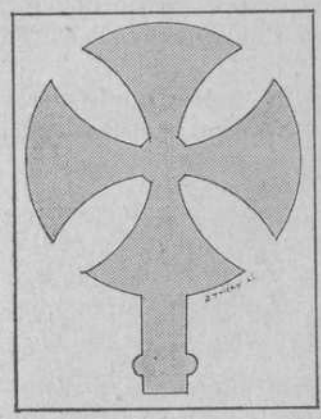

Sur trois pierres tombales provenant du cimetière de l'église disparue de St-Martin-de-Peyrissac[1]

Saint-Martin-de-Peyrissac était, autrefois, une paroisse située à deux kilomètres au Nord de Thémines et, à peu près, à égale distance de Thémines, d'Albiac et de l'hôpital des Maltaises d'Issendolus. Le lieu dit de Peyrissac est marqué sur la carte d'état-major.

Dans l'inventaire raisonné des Archives municipales de Cahors, 1re partie, XIIIe siècle, n° et page 18, du chanoine Albe, on lit dans le résumé d'une pièce du 24 octobre 1227, que le vicomte de Turenne promet le sauf-conduit sur ses terres à des marchands de Cahors depuis la vicomté de Limoges, au Nord, jusqu'au lieu dit de Peyrissac (*ad locune qui dicitur Perisac*), au Midi. Au Sud de Peyrissac commençaient les possessions des Cardaillac et des Thémines, branche détachée des Cardaillac, peut-être au XIIe ou XIIIe siècle. Le chanoine Albe dit, en note, que Peyrissac était près de Thémines et que la paroisse actuelle de Thémines, où se trouvait le château, aujourd'hui ruiné et presque totalement disparu, n'était, autrefois, qu'une annexe de Saint-Martin-de-Peyrissac. On faisait encore des sépultures dans le cimetière de Saint-Martin-de-Peyrissac au commencement du XVIIe siècle, alors que l'église était ruinée.

Dans le pouillé du XVIIe siècle, Peyrissac est appelé « de Pauriciaco ». L'église appartient à l'abbaye de Figeac, au moins depuis 1146 (*Doat*, tome 136, folio 53-2e). Le curé est àla présentation du prieur de Fons.

Saint-Martin-de-Peyrissac est ausi appelé Saint-Martin-de-Thémines au XVIIe siècle. La paroisse était dans l'archiprêtré de Thégra.

(1) D'après une communication faite à la séance du 5 mai par M. l'Abbé Depeyre.

Elle ne figure pas sur la carte de Cassini dressée au XVII-XVIIIe siècle.

Actuellement, un petit communal, situé entre trois chemins, forme un triangle de moins de cent mètres de côté. C'était là qu'étaient l'église et le cimetière, aujourd'hui envahis par un buisson impénétrable d'épine noire. Mais, il y a moins de cent ans, on en tirait, encore, des pierres travaillées que les voisins réemployaient.

De là sont sorties trois curieuses pierres tombales. La première sert de dessus de citerne chez M. Roland Delsahuc, à Peyrissac ; la seconde sert de linteau de porte dans une grange de Thémines, à droite de la mairie ; la troisième a été transportée à Assier à une époque indéterminée, réemployée dans un mur, aujourd'hui démoli ; elle sert, depuis une vingtaine d'années, de pierre tombale, dans le cimetière d'Assier, sur la tombe de l'abbé Landes, mort curé d'Assier.

Il est à signaler que Saint-Martin-de-Peyrissac était et est encore connu non seulement dans la région, mais aussi hors du département du Lot, par la fontaine pérenne et réputée miraculeuse où l'on porte les enfants malades. Cette fontaine, curieuse avec ses trois bassins superposés, est située à deux ou trois cents mètres au Sud de l'église disparue.

Non loin était une maladrerie près d'une autre fontaine ; mais il n'en reste que le souvenir avec quelques pierres travaillées.

Les pierres tombales sont constituées, chacune, par une belle pierre calcaire, légèrement bombée, mesurant un mètre cinquante de long, de cinquante à soixante centimètres de large et de moins de vingt centimètres d'épaisseur.

Sur le dessus de la pierre, sont sculptées en très bas-relief de deux à trois centimètres au plus des croix, de forme très particulière, qui occupent le haut de la pierre. Ces croix surmontent une hampe se prolongeant presque jusqu'au bas de la pierre et amortie par une petite base ronde ou triangulaire.

Ces trois croix, que la figure donnée ci-dessus dispense de décrire, sont *absolument semblables* ». Dans la région, on les prend pour des croix de Malte, à cause d'une lointaine ressemblance avec ces dernières, nombreuses dans les environs où les ruines de l'hôpital des Maltaises en ont dispersé plusieurs. Mais les croix de Saint-Martin-de-Peyrissac ne sont pas des croix de Malte. M. Meurgey de Tupigny, président de la société d'héraldique et de ségillographie et chevalier de Malte, spécialement compétent en la matière, consulté, a répondu : « Bien que la forme de la croix de Malte ait changé au « cours des siècles, je ne crois pas que, jamais, elle ait été dessinée « comme celle de Saint-Martin-de-Peyrissac. »

Enfin, ces pierres tombales ne sont pas celles de prêtres ou de religieuses, comme on le croit dans la région, à cause de la croix qui y figure. En effet, sur l'une se voit très bien un marteau de maçon et une équerre au-dessous de la croix, de part et d'autre de la hampe. Sur une autre, au-dessous de la croix et à gauche de la hampe, il y a comme deux pains de sucre renversés et accolés, dont je ne connais pas la signification. Sur la troisième, il n'y a aucun signe particulier d'aucune sorte, ni spécialement de prêtrise, comme serait une étole ou un calice.

A quand remontent ces pierres tombales. Elles sont bien conservées et probablement pas antérieures au XVe siècle, peut-être même au XVIe ; mais ce n'est là qu'une impression. Dans le même cimetière de Saint-Martin-de-Peyrissac, on a trouvé et il y a encore, paraît-il, quelques cercueils de pierre en forme d'ange qui peuvent dater du haut Moyen Age.

La similitude absolue de ces trois pierres tombales à la croix si curieuse était d'autant plus à signaler qu'autrefois on travaillait moins en série qu'aujourd'hui.

Mais qui dira d'où vient le modèle si particulier de la croix, reproduit à trois exemplaires identiques !

Notes historiques extraites d'un livre de raison

« Mémoire d'une allarme qui arriva le vingt juin mille sept cents quatre vingt neuf que tout le monde se mis seur les armes, qu'on disait que les brigans tuét (*sic*) tout le monde, que toute la France se soullevait touts dans le même jour et rien ne ce passa d'extras ordinere. »

« Mémoire d'une Révolution arrivé à Paris le 27 juillet 1830 que les habitans de Paris se sont battus pandant 3 jours contre la guarde du Roy et que le Roy a été obligé de partir avec toute sa famille dans un royaume étranger pour se sauver la vie, lui et toute sa famille et que le 1e aout à minuit le courrié il et arrivé à Cahors, il a porté cette nouvelle de la Révolution, il a porté le drapeau de tricolore : de suitte Bladinières ainé, le maire et le capitene de gendarme ils l'ont planté avec un hautre indi(vid)eu à la maison commune. »

« Mémoire d'un inondations dans le ruisseau de Vers qui ressemblait à un St-déluge qu'il anporta toutes les chauchées du moulin de Vers, il a arrivé le 25 septembre 1835. »

(Archives de la famille Arbouys, à Vers).

La journée foraine du Gourdonnais
15 mai 1955

Elle pourrait s'appeler la « *Journée des Châteaux* » : on en vit trois dans la matinée, Clermont, Pechrigal et Milhac.

Le premier est situé sur la commune de Concorès, près du hameau de Linars, au milieu des bois et dans une position dominante, bien choisi jadis pour sa valeur stratégique. Il est surtout fait de ruines, entretenues avec goût par la propriétaire actuelle, Mme Palluel. Du XIIIe siècle par son origine, il porte surtout la trace des XIVe et XVIe. On y voit encore une chapelle offrant une jolie voûte à liernes et de grands murs portant des restes de sculptures attestent qu'il dut s'inspirer à la Renaissance de Montal et d'Assier. Une tour à trois étages, restaurée, s'adosse à un reste des bâtiments d'habitation.

Pechrigal est un vieux manoir dominant la vallée du Bléou, près de Gourdon, que l'on aperçoit de sa terrasse ; dans l'ensemble, un petit castel en majeure partie du XVIe siècle, entouré d'un cadre de fleurs, que son possesseur d'aujourd'hui, M. Dreyfus, a judicieusement restauré. L'absence de ce dernier, retenu à Paris au dernier moment, n'a pas malheureusement permis à la Société des Etudes du Lot d'admirer l'intérieur, où ont été réunies des collections d'art.

Le plan du château forme un quadrilatère flanqué de tours d'angle, auquel donne accès un portail surmonté d'un écusson. La demeure appartint jadis aux d'Albareilh, seigneurs de St-Clair, puis aux Séguy et aux Lagrange Gourdon.

Milhac, dont il ne subsiste que des tours et des vestiges d'entrée, fut la forteresse de la Bouriane, à 7 kilomètres de Gourdon, sur les confins de la Dordogne, au sommet d'une roche escarpée, commandant la campagne d'alentour. Sa construction remontait aux XVe et XVIe siècles et il fut la résidence préférée des Thémines, co-seigneurs de Gourdon, qui ont joué à diverses époques un grand rôle dans l'histoire du Quercy. La Société des Etudes du Lot eut sur place, de la part d'un de ses jeunes membres correspondants, M. Mianes, une érudite évocation de la demeure dont Mlle Bourrachot devait reparler à la séance de l'après-midi.

Après avoir vu Milhac, avant de gagner Gourdon, on fit un arrêt à l'église de Payrignac. C'est un édifice d'origine romane et il en reste, du XIIe siècle, l'abside et le transept dont la croisée est couverte d'une coupole ovoïde. Sa principale curiosité est un tabernacle en bois sculpté et doré représentant, en une figuration assez rare sur une telle pièce mobilière, un pélican déployant ses ailes et s'ouvrant le cœur, symbole de l'Eucharistie.

Dans l'après-midi, les membres de la Société visitèrent la grotte préhistorique de Couniac, dont la voisine avait été vue en 1951. Elle est aussi belle — sinon plus — que cette dernière, dont on n'avait pas oublié le joli plafond aux fines aiguilles, et se trouve avoir grande valeur par les témoignages d'art et de magie qu'ont laissés sur sa roche nos plus lointains ancêtres : figuration de *cervus megaceros*, de bouquetins..., figurations humaines aussi, révélant des pratiques d'envoûtement. M. Mazet, qui est le principal artisan de la découverte de la grotte, en fit sur place un exposé sur lequel nous n'insisterons pas, un article devant être donné par lui dans notre prochain Bulletin.

A l'arrivée à Gourdon à 12 h. 30, il y avait eu à la Mairie une réception par la Municipalité. Elle donna lieu, dans un usage auquel la Société des Etudes est toujours très sensible, à un échange de politesse entre le Maire, M. Baudru, et le Président.

Et l'on fut ensuite à l'hôtel Notre-Dame-des-Neiges, chez Lacam, pour le déjeuner amical, fort bien servi, où l'on apprécia une poule farcie et des asperges de Prouillac. On voyait à la table d'honneur, près du Maire et du Président de la Société des Etudes, M. de Follin, Sous-Préfet, M. le Député Maurice Faure, M. Coulon, Conseiller général de St-Germain, M. Mazet, Vice-Président du Syndicat d'Initiative, M. Monzat, délégué de la Société des Etudes à Gourdon, auquel on devait beaucoup dans l'organisation de la « Journée », ainsi que Mmes Baudru, de Follin, Palluel et Calmon.

La séance eut lieu à 17 heures dans la grande salle du collège, aimablement mise à disposition par M. l'Inspecteur de l'Enseignement primaire. On entendit les communications suivantes qui feront l'objet du prochain bulletin : *Les origines géologiques de la butte de Gourdon*, par M. Monteil. — *La lavande dans le terroir gourdonnais*, par M. Barel. — *La sénéchaussée de Gourdon*, par M. Prat. — *Jean-Baptiste Cavaignac*, enfant de Gourdon, membre de la Convention, par M. Monzat. — *Notes d'après les archives du château de Milhac*, par Mlle Bourrachot. — *L'homme et la terre en Bouriane*, étude d'évolution sociale et économique, par M. Mianes. — Une exposition de dessins et photos de pigeonniers du Gourdon-

nais, par les élèves du Cours Complémentaire, avait été également organisée dans la salle de réunion.

Ont été présentés à la séance comme membres correspondants : Mme Bouyxou, institutrice à Milhac, par MM. Delmas et Monzat ; — M. Canou, Professeur au Cours Complémentaire de Gourdon, par MM. Delmas et Quéraud ; — M. Chastagnol, receveur central des Contributions Indirectes à Gourdon, par MM. Fantangié et Monzat ; — Mme Gire, Directrice d'Ecole à Gourdon, par MM. Delmas et Monzat ; — Mlle Mignot, assistante sociale à Gourdon, par MM. Calmon et Monzat ; — Mme Palluel, château de Clermont, par MM. Fourgous et Monzat ; — Mme Pouget, à Cahors, par Mlles Pouget et Aymès ; — M. Simon, Professeur au Cours Complémentaire de Gourdon, par MM. Faure et Delmas ; — M. Viers, de Lamothe-Fénelon, par M. Pechméja et l'abbé Pons.

Paysage près Notre-Dame-des-Neiges (Environs de Gourdon)

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES
de la Société des Etudes du Lot

Séance du 31 mars 1955 (1)

Présidence de M. Fourgous, *Président*

Présents : Mme et Me Gisbert, Mlles Bro, Frauziol, Pouget, MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Calmon, O'Donovan, Haen, Ladevèze, Maurel, Michelet, Nastorg et Prat.

Excusés : MM. Jeune, Dr Lombard, Mignat, Thiéry.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances : Des condoléances sont adressées à la famille de M. Gustave Mousset, commis principal des P.T.T., membre décédé.

Remerciements : A été reçue une lettre de remerciements de M, Deloncle, élu membre de la Société.

Présentation : M. Bach (Georges), comptable agréé, 9, bd Diderot, Paris, 12e, par MM. Fourgous et Calmon.

Elections : Sont élus membres résidants : M. le Dr Lepère et Mme, et comme membres correspondants : MM. Cavalié (Hubert) et Delteil (Armand) de Vaylats, et M. Vignes (René).

Dons : De M. Sastre, un chèque de 5.000 F ; de M. l'abbé Gironde : « La voix du prieuré de Laramière-Vidaillac » avec une étude sur l'étymologie des noms de famille de ses paroissiens.

La Société remercie les donateurs.

Publications reçues : Bull. Société Archéologique de la Corrèze (Brive, 1954), *Bull. Antiquaires de l'Ouest* (4e trim.), *Natural History* de mars.

Articles signalés : M. le Président signale dans la Revue « Historia », d'avril, un article sur l'inventeur du téléphone avec une interview de Mme Jauzac, fille de Charles Bourseul, par J.-L. Villet.

A ce propos, M. Maurel annonce que la nouvelle statue en bronze de Bourseul vient d'être remontée sans incident sur son socle à St-Céré, en attendant son inauguration officielle.

(1) Cette séance remplace celle normale du mois d'avril.

Sont signalés également : l'article de M. Contou présentant le livre de M. l'abbé Toulze « La canta del faidit » (*S.-O.* du 16 mars), un article de M. Robert Siohan sur « Une histoire de la musique de Combarieu et Dumesnil » (*Le Monde* du 24 mars). Dans le 4e volume de la « Gallia Regia » de Dupont-Ferrier, la liste des officiers royaux de la Sénéchaussée Périgord-Quercy au XIVe siècle ; dans *La Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest* (tome 25, fasc. 4), une étude de Mlle Pinède intitulée : « L'émigration des habitants du Lot en Amérique du Sud à la fin du XIXe siècle » (pp. 277-292), et une étude du Dr Mazières intitulée : « Etude de géographie de l'alimentation dans le département du Lot (1840-80) », pp. 293-312.

Communications : M. Fourgous donne lecture de l'étude de M. Labrousse sur l'inscription à Luctérius trouvée à Lyon dans le soubassement du pont de la Guillotière, lors de sa reconstruction. Ce pont fut bâti à la fin du XIIIe s. sur des blocs romains retaillés. Sur l'un d'eux est inscrite une dédicace à M. Léo Luctérius, prêtre de Rome et d'Auguste, à l'autel du Confluent. Cette inscription se rapproche beaucoup de celle conservée au Musée de Cahors et provenant des marches de l'autel de l'église de Pern.

M. d'Alauzier, après avoir fait préciser que la mosaïque à très petits cubes a été trouvée dans les fondations de l'angle N.-O. de la maison de M. Capredon, donne lecture de son étude sur l'arrivée des Augustins à Figeac. D'après certains documents, les religieux augustins étaient établis à Figeac, comme probablement à Cahors dès la fin du XIIIe siècle sous le nom des Frères de la pénitence de Jésus-Christ (acte du notaire Pons André de 1279).

M. Calmon signale, de la part de M. l'abbé Gironde, un certain nombre de documents d'archives intéressant le Quercy. Deux de ceux-ci, le registre du notaire Brugié, de Concorès (1774-1775), et le registre des reconnaissances féodales envers la famille de Vielcastel, de Marminiac (1599-1615), ont été acquis récemment par les Archives départementales du Lot. Puis de la part de M. le lieutenant Lartigaut, de Brive, il signale deux livres de raison du XVIIe siècle de la famille de Gozon, seigneur d'Ayx (commune de Saux), ainsi qu'une transaction entre le chapitre et la communauté du Vigan en 1694 pour le règlement de redevances, enfin un état des rentes de la baronnie de Castelnau-Bretenoux, dressé par Delfau en 1701 donnant une vue d'ensemble sur l'étendue de la baronnie et sur les cultures qui dominaient dans chaque paroisse.

M. Calmon fait ensuite circuler deux photos prises dans les caves

du 8, rue J.-B.-Delpech qui semblent bien indiquer qu'il y avait des arcades en plein cintre donnant jadis sur la place de la cathédrale. Ces constatations donnent lieu à un échange de vues sur la question controversée du niveau différent du sol de cette place au cours des siècles.

M. Prat, d'après les documents donnant des renseignements démographiques demandés par les intendants aux curés à la fin de l'Ancien Régime, signale les réponses faites par le curé d'Autoire en 1785-1786. Après l'indication du nombre de ses paroissiens (532), et des maladies qui frappaient les hommes et les bestiaux, le curé, à la rubrique des centenaires éventuels dans la paroisse, fait les remarques suivantes assez piquantes : « Il n'y a personne qui vive actuellement à cet âge sur la paroisse ; Hypocrate même ne sauroit les y faire parvenir, tant on y a du vin blanc et du vin rouge », et l'année suivante : « Presque toute leur récolte consistant en vin, il n'y a aucune espérance de les voir parvenir à cet âge, Hypocrate même peut-il ou vouleut-il se rendre habitant. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 5 mai.

Séance du 5 mai 1955

Présidence de M. Fourgous, *Président*

Présents : Mme Quercy, Mme et Mlle Pouget, Mlles Aymès, Combarieu, Frauziol, MM. d'Alauzier, Bastié, Bourgeade, Bousquet, Bouyssou, Calmon, Ducos, Fantangié, Jeune, Ladevèze, Lagarde, Lasfargues, Michelet, Pourchet, Prat, Salgues, Thiéry, Chanoine Tulet.

Excusés : MM. Guilhem, Maurel, Nastorg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

En ouvrant la séance, M. Fourgous rappelle la journée de la Société des Etudes qui doit se tenir à Gourdon le dimanche 15 mai prochain ; puis il signale que la cérémonie de la réinstallation sur son socle du Monument élevé à l'inventeur du téléphone, Ch. Bourseul, aura lieu à St-Céré le 10 juillet prochain.

Le Président attire en outre l'attention des auteurs de communication en séance ordinaire ou extraordinaire sur l'obligation de remettre un résumé de leurs communications pour insertion au procès-verbal.

Dons : de M. Marmiesse, un recueil de modèles de lettres pour les peintres, par Glaise ; — de Mme Jehanne Grandjean, *La Revue*

du Tanka international, de janvier 1955 ; — de M. le Chanoine Levet, de l'empreinte d'un cachet de cire rouge du Comité de Gramat, sous la Révolution de 1793, représentant une épée posée en pal, la pointe en haut sur laquelle repose un bonnet phrygien, accostée d'une oreille et d'un œil, avec pour légende en exergue : *Ils voient et entendent tout, traîtres tremblez ;* — du S.I. de Rocamadour, trois dépliants.

La Société remercie les donateurs.

Présentations : M. Lucien Reutenauer, négociant, 5, rue de la Chantrerie, à Cahors, par MM. Andrieu et Parazines ; — M. Pierre Calmon, contre-amiral, à Labâtie-Rolland (Drôme), par MM. Fourgous et J. Calmon.

Election : M. G. Bach est élu comme membre correspondant.

Publications reçues : Bull. de la Société archéologique du Périgord, Revue historique du Libournais, Revue du Cominges, Revue de la Haute-Auvergne (tous du 1er trim. 1955), *L'Eduen*, de mai, *Natural History*, d'avril.

Articles signalés : De M. Pecheyrand : « La mort des vieux moulins » (*Dépêche du Midi*, édition du soir, 15 décembre 1954), dans « Cahors », d'avril, un article signé H. D. sur l'œuvre du Dr Cayla ; de M. Jacques Houlet, conservateur des M.H., un article sur les vieilles pierres en Aquitaine avec photo d'un chapitre de l'église de Tauriac (Revue « Les Provinces », de mars) ; de M. Mailhol, un article sur les fresques de St-André-des-Arques (*Patriote* du 5 avril), un article sur Cahors et les roubinetaïres de St-Cirq-Lapopie, dans le quotidien belge « La Nouvelle Gazette de Bruxelles », du 10 octobre, par Jacqueline Hotyat.

Communications : M. Prat, de la part de M. l'abbé Gironde, informe du don fait au Grand Séminaire de Cahors, par M. P. Bories, de Villefranche-de-Rouergue, de la volumineuse correspondance de l'abbé Vedeilhé, prêtre réfractaire exilé en Espagne en 1793, supérieur du Grand Séminaire de Cahors en 1815, curé de la paroisse N.-D.-de-Villefranche-de-Rouergue.

M. d'Alauzier, à propos des fresques de St-André-des-Arques, indique que les personnages de gauche ont tous le visage noir, mais tous, sauf un, les pieds blancs. Il semble donc que l'on ne puisse opposer les personnages de gauche à ceux de droite qui, eux, sont blancs. La couleur blanche a dû virer au noir pour une raison qui reste à trouver.

M. Calmon, de la part de M. A. Pradelle, photographe, fait circu-

ler une photographie de Rocamadour se mirant dans l'eau de l'Alzou en crue l'an dernier. Puis il donne lecture de quelques renseignements sur les anciennes tapisseries du XVIe siècle qui décoraient le chœur de la cathédrale de Cahors.

M. Fourgous donne lecture de l'étude de M. l'abbé Depeyre sur trois pierres tombales à St-Martin-de-Peyrissac, près d'Issendolus.

Pour terminer la séance, MM. Lasfargues, des Quatre-Routes, font passer des films en couleur qu'ils ont pris en A.E.F., au Cameroun, en Egypte, à Baalbek, Jérusalem et en Grèce. Ces projections ont été admirées par tous les membres présents et M. Fourgous, en leur nom, en a vivement remercié les auteurs.

Séance du 2 juin 1955

Présidence de M. Fourgous, *Président*

Présents : Mlles Combarieu, Frauziol, Rey, MM. Bastié, Bernard, Cantarel, Ducos, Fantangié, Fialbard, Guilhem, Iches, Ladevèze, Maurel, Nastorg, Pertusat, Prat et Salgues.

Excusés : Mlle Aymès, MM. d'Alauzier, Calmon, abbé Latapie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse, au nom de la Société, ses condoléances aux familles de M. Léon Doumerg, Directeur honoraire de l'Ecole du boulevard Gambetta, et de M. Léon Besombes, de Figeac, membres décédés.

Puis il adresse les félicitations de la Société à M. Georges Héreil, Directeur général de la S.N.C.A.S.E., promu Officier de la Légion d'honneur et dépose sur le Bureau le livre récent de M. Louis Planté : « Un grand seigneur de la politique, Anatole de Monzie », en signalant un chapitre intitulé : « Un provincial de France », inspiré en majeure partie d'un manuscrit inédit des derniers jours de M. de Monzie, « Province de ma vie ».

Il signale également la parution chez l'éditeur Privat, de Toulouse, d'un petit livre illustré de Me Pierre de Gorsse, membre d'honneur de la Société des Etudes, intitulé : « *Rocamadour et sa couronne* ».

Remerciements : De M. G. Bach, élu membre correspondant de la Société.

M. le Dr Sanières, de Toulouse, ayant satisfait aux conditions statutaires, est élu membre perpétuel de la Société.

Elections : Sont élus membres de la Société : Mme Pouget, de Cahors, Mme Palluel, du château de Clermont-Linars, de Mlle Mignot, Mme Gire, MM. Canou, Simon et Chastagnol, de Gourdon, M. Viers, de Lamothe-Fénelon et Mme Bouyxou, de Milhac.

Présentations : M. le Dr Gouygou, 6, rue Albert-Sorel, Paris, 14e, présenté par M. le Dr Paillas et M. Prat ; — M. Georges Louradour, Président du groupement « Le Quercy », villa Georges, 1, rue Racine, Casablanca (Maroc), présenté par MM. Ladevèze et Calmon.

Publications reçues : Bull. Soc. archéologique du Gers (1er trim. 1955), *de la Société de Borda* (4e trim. 1954), *Revue de l'Agenais* (1er trim. 1955), *Société des Amis du vieux St-Antonin* contenant un article de M. A. Cavaillé, professeur à Montauban, sur la démographie de la région, *La Voix du prieuré de Laramière* (mai) contenant de nouvelles notes d'histoire locale et un article de M. Cavaillé sur la géologie de la région, *Le Dictionnaire topographique de la Seine-et-Marne*, par J. Hubert, *Natural History*, de mai, Mise à jour 1955 de la liste des périodiques conservés dans les services départementaux et des organismes privés du Lot.

Sont déposés sur le bureau, des bulletins de souscription au volume « Actes du Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes à Montauban », en 1954, ainsi que le programme du Congrès d'Albi des 11-13 juin prochains.

Article signalé : La réception au « Vin de Cahors » de personnalités russes de passage dans un restaurant rue Falguière (*Aurore*, du 7 mai 1955).

Communications : M. Fantangié fait une communication sur la découverte de l'igue et de la grotte de Cabessut (du nom du propriétaire du terrain) dans les causses de la commune de Tour-de-Faure. L'exploration en fut faite en septembre dernier par le Groupe spéléologique du Quercy qui, après des reptations sur le dos dans un étroit et bas couloir s'ouvrant au fond du gouffre, réussit à pénétrer dans deux salles admirables par leurs dimensions et leurs concrétions. M. Fourgous, en félicitant et remerciant M. Fantangié, exprime l'espoir que l'accès à cette caverne pourra être facilité et qu'un jour la Société des Etudes ira tenir une séance dans sa grande salle, aussi haute que la cathédrale de Cahors !

M. Fourgous donne lecture, au nom de M. l'abbé Latapie, de l'étude de ce dernier sur l'église de St-André-des-Arques et de ses peintures murales dégagées l'an dernier et dont il fait circuler des photographies. Ces fresques, qui représentent un Christ en majesté, les Apôtres, l'Annonciation et la légende de saint Christophe, pourraient être attribuées à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe. Cette étude très documentée paraîtra dans le 2e Bulletin 1955 de la Société.

M. Prat fait connaître que, dans une tranchée de la rue Frédéric-Suisse, à Cahors, ont été trouvés des chapiteaux et bases de colonnes jumelées provenant, semble-t-il, d'un cloître ; ces pierres, que les spécialistes datent du XIVe siècle, ont été déposées au Musée de Cahors.

D'autre part, il signale : avoir remarqué des sculptures au revers d'un bâtiment de l'ancien collège de Rodès ; avoir déterminé l'emplacement de l'ancien Tribunal des Elus, et localisé, en dehors de l'ancienne église des Augustins, des parties de leur couvent du XVe s. (voûtes en ogives, escalier à vis de pierre avec porte d'entrée sculptée).

En visitant également l'ancien grand bâtiment dit des Mirepoises, il y a remarqué une grande cheminée de pierre du XVe s. et noté que la partie reconstruite au XVIIe s. avait dû être faite par la famille des hauts magistrats de Pousargues en 1622 (portail sculpté et deux grandes arcades donnant sur la place de la Citadelle).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

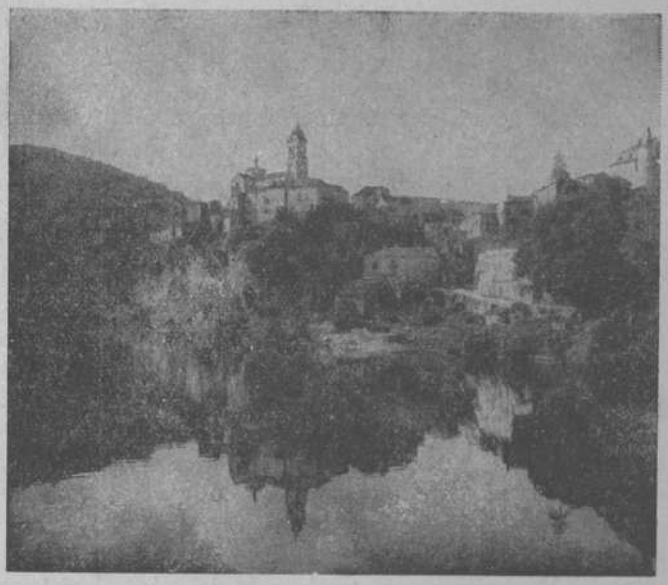

Un beau site lotois
La vieille bourgade épiscopale d'Albas

Cl. Dr Cayla.

Monument de Charles Bourseul

Inventeur du téléphone
dont l'œuvre appartient au monde
et le souvenir à Saint-Céré

Ph. Lumina.

Elevé à Saint-Céré en 1924
par souscription nationale.
Mutilé par les Allemands en 1942.
Réédifié en 1955 par l'initiative d'un Comité local
sous le patronage de la Société des Etudes du Lot

Voir l'article dans le présent Bulletin.

Echos de la séance tenue à Gourdon le 15 mai 1955

Jean-Baptiste CAVAIGNAC, enfant de Gourdon, membre de la Convention

Si plusieurs Cavaignac furent illustres, — entre autres le Général Louis-Eugène, dont le nom est associé aux grands événements de l'année 1848 —, les Gourdonnais revendiquent surtout, comme un des leurs, le Conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac, objet de ce bref propos.

J.-B. Cavaignac a donné son nom à l'une des principales artères de notre ville ; sa maison natale, au cœur de la cité, offre à l'admiration des visiteurs une porte sculptée (Mon. hist.), dont l'intérêt est accru grâce à une restauration récente, parfaitement réussie ; sa famille, — une vieille famille du terroir —, s'illustra dans l'administration, la magistrature et l'armée. Retenons, en passant, la noble figure de « Cavaignac père » (1), qui administra Gourdon au début de la Révolution française et dont l'histoire locale a justement gardé le souvenir (2). Au cours de l'année 1793, surtout, le maire Cavaignac eut maintes occasions d'affirmer son sens patriotique et son courage, tantôt s'opposant à la délivrance de Certificats de civisme obtenus par intrigue ou par faveur, tantôt prenant la défense de ses concitoyens arbitrairement arrêtés et détenus, en des circonstances mémorables telles que les émeutes consécutives au décret sur le recrutement (mars 1793) ou l'expédition punitive dans le Gourdonnais décidée par le Directoire du département (septembre 1793) (3).

Retenons aussi la brillante carrière du baron Jacques-Marie Cavaignac (4), l'un des braves d'Austerlitz, général de brigade pendant la

(1) CAVAIGNAC (Jean), avocat, père du Conventionnel.

(2) Il n'est pas inutile de préciser que toutes les pièces d'archives conservées à la mairie de Gourdon furent visées et annotées par J. Cavaignac, « Maire et 1er Consul ».

(3) Cf. Eug. SOL : *La Révolution en Quercy*, III, pp. 56, 97, 253.

(4) Jacques-Marie Cavaignac, frère du Conventionnel, né à Gourdon le 11 février 1773. Son nom est sculpté sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, ce qui est une référence ! Pour une information plus précise, cf. VIDAILLET : *Les hommes illustres du Lot*.

campagne de Russie, et dont le mérite militaire était si éclatant qu'aux distinctions impériales s'ajoutèrent les faveurs de Louis XVIII et de Louis-Philippe.

Mais revenons-en à Jean-Baptiste Cavaignac. Nous lisons, dans le registre des naissances, mariages et décès de la paroisse Saint-Pierre (années 1755 à 1765) :

« Jean-Baptiste Cavainiac, fils légitime et naturel à Monsieur Jean Cavainiac, avocat au Parlement, et à demoiselle Anne Condamines, est né le 23 février 1762, et a été baptisé le lendemain. Parrain : M. Jean-Baptiste Condamines, procureur, — marraine : demoiselle Antoinette Boitié. »

Signé : CASSAIGNES, vicaire,
Toinette BOITIÉ,
CONDAMINES.

Par une longue ascendance, par sa naissance et son baptême, J.-B. Cavaignac est bien un enfant de chez nous. Il n'oublia pas sa ville natale et, plusieurs fois, « il y parut, entouré de l'effrayant prestige de la dictature révolutionnaire ».

Que fut le Conventionnel ? Quel fut son rôle à l'Assemblée et aux armées de la République ? La célébrité de J.-B. Cavaignac, Montagnard, commence dans les premiers jours de 1792, au moment où se pose la question de savoir si Louis XVI *peut* être jugé. Question superflue, pense Cavaignac, qui fixe nettement les principes (5) : « Dans toute association, chacun des membres qui la composent, quelles que soient ses fonctions, quelque éminente que soit la place qu'il y occupe, est toujours sujet des lois, obligé d'y obéir, et soumis aux peines portées contre ceux qui les violent. Une transaction contraire serait nulle, parce qu'elle blesserait les bonnes mœurs en autorisant le vice et en assurant l'impunité du crime. »

A cela, une double objection :

Première objection : l'inviolabilité royale inscrite dans la Constitution. La déchéance de Louis XVI a été prononcée ; la royauté, abolie par la Convention, persuadée que « les rois, sous quelque constitution qu'ils gouvernent, sont toujours des tyrans ». Mais c'est insuffisant, affirme Cavaignac : « Un magistrat prévaricateur, coupable d'un crime capital, serait-il assez puni par la privation de sa place ? Et un roi est-il autre chose que le premier magistrat du royaume ? »

Deuxième objection : l'absence de loi préexistante au crime.

(5) Cf. *Etudes sur la Révolution*, Bibl. municipale de Cahors (Qy/0/684/9).

Qu'importe ! Que la nation, dit Cavaignac, suive « sa justice, son intérêt, le droit qu'a le peuple de punir... celui qui l'a trahi ». Et il invoque les précédents historiques : Rome n'avait pas de loi expresse contre les tyrans ; pourtant, Néron a été traîné à la voirie et Vitellius mis à mort. Le code anglais s'est référé au seul intérêt des nations pour faire juger et décapiter Charles Stuart. Et Cavaignac de rappeler le mot de Trajan présentant l'épée au grand prévôt de l'Empire : « Je te demande de t'en servir pour m'aider si je règne comme il convient ; mais je veux que tu t'en serves contre moi-même si j'agis autrement. » Il ne s'agit donc pas de savoir si Louis XVI *peut* être jugé, mais *comment* et *par qui* il doit l'être.

Arrive le procès proprement dit. L'attitude de Cavaignac est précisée par un très intéressant manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Cahors (6). Quatre questions, on le sait, étaient soumises au vote des Conventionnels. Les voici, avec, au regard de chacune d'elles, la réponse de Cavaignac.

1° Louis est-il coupable ? — Oui.

2° Y aura-t-il appel au peuple ? — Non.

3° Quelle peine sera-t-il infligé à Louis ? — La mort.

4° Sera-t-il sursis ou non à l'exécution ? — Non.

J.-B. Cavaignac se plaçait ainsi parmi les quelque 380 régicides de la Convention nationale (7), non sans expliquer et justifier son vote quant à la troisième question : « Je déclare qu'en conformité de la loi qui porte la peine de mort pour les crimes dont Louis est déclaré convaincu, Louis doit subir la mort. Le vœu terrible que je viens d'énoncer ne laisse dans mon âme d'autre amertume que celle qu'éprouve toujours l'homme sensible lorsque son devoir lui impose l'obligation de prononcer la mort de son semblable. »

Lourde responsabilité ! Et l'on comprend que Cavaignac ait recherché, avant même la restauration des Bourbons, d'opportunes protections ! On comprend aussi son désir d'afficher, en diverses circonstances, des opinions modérées ! Il est vrai qu'il avait peut-être d'autres raisons de se faire oublier, car le Commissaire aux armées de la République, autant que le Montagnard, s'était acquis une dangereuse notoriété.

Commissaire aux armées (8), il exerça d'abord sur les côtes de

(6) Fonds Greil : Manuscrit obligeamment mis à notre disposition par M. Henri Delfau, Bibliothécaire.

(7) D'où, en 1816, son exil en Belgique. Il mourra à Bruxelles le 24 mars 1829.

(8) G. Cabannes : *Portrait de Cavaignac dans la « Galerie des Landais »* (tome I, pp. 71-76).

l'Ouest, puis dans les Pyrénées-Orientales, d'où il fut envoyé en mission dans les Landes, sur les instances du Comité de salut public. Dans ce poste, surtout, il appliqua avec rigueur les purs principes jacobins, réquisitionnant, levant des impôts, traquant les suspects et les accapareurs, dénonçant la tiédeur de ceux qui, appelés, ne couraient pas aux frontières : de la « bonne besogne », peut-on lire dans le rapport adressé en avril 1793 à la Convention, par Cavaignac lui-même et son collègue Pinet, député de la Dordogne, qui précisent : « La ville de Dax paraît vouloir racheter ses fautes passées ; chez les Montois, le républicanisme échauffe tous les cœurs ; à St-Sever, les têtes des plus criminels sont tombées sur l'échafaud, les autres sont dans les fers... » Peut-on accabler Cavaignac ? Si la guillotine a fonctionné dans les Landes, on ne saurait affirmer qu'il ait prononcé lui-même des condamnations ; du moins partage-t-il la responsabilité des condamnations que d'autres ont prononcées. Mais, toujours dans les Landes, une autre accusation pèse sur la mémoire de Cavaignac à propos de l'affaire Labarrère (9). Dans son « Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et crimes commis pendant la Révolution française », Prudhomme accuse Cavaignac d'avoir abusé de Mlle de Labarrère, intervenue auprès de lui pour demander la grâce de son père, détenu à la prison de Dax. Au cours du procès, Cavaignac se défendit « avec beaucoup d'énergie, mais aussi avec une grande maladresse », ce qui n'est pas une preuve de culpabilité ! Ici encore, s'il y eut des responsabilités, elles furent partagées. En tout cas, comme tant d'autres de l'époque révolutionnaire, l'affaire Labarrère ne fut jamais éclaircie ; les historiens n'ont retenu que des présomptions, et le général Louis-Eugène Cavaignac ne craignait pas de proclamer hautement qu'il « se glorifiait de la mémoire de son père ». Au reste, s'il en était besoin, d'autres témoignages pourraient servir à la réhabilitation de notre illustre compatriote. Nous n'invoquerons, en terminant, que sa propre déclaration au Comité des Décrets de la Convention nationale (10) :

« Je déclare, sur mon honneur, qu'avant la Révolution, n'étant point émancipé, je n'avais aucune propriété, que ma profession d'homme de loi que je commençais à exercer ne me produisant pas encore le nécessaire, je n'avais pu former le moindre pécule de mes honoraires.

(9) E. Welvert : Questions révolutionnaires : Mlle de Labarrère et les Conventionnels Pinet et Cavaignac (*La Revue historique*, t. LVII, pp. 328-336).
(10) A. Mathiez : La fortune du Conventionnel Cavaignac (*Annales historiques de la Révolution française*, tome IV, pp. 171-172).
Milhac : domaine au milieu du XIXe siècle, fondé après un partage du terroir.

En 1790, mon père m'a émancipé et a joint à cet abandon de ses droits paternels une donation entre vifs d'une partie d'un domaine appelé Baragues que l'on pouvait évaluer alors de 6 à 8 mille livres. Cette donation annulée par l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse a recouvré sa validité par le rapport de cet effet rétroactif ; voilà ma seule propriété foncière.

Mon mobilier consiste dans mes effets et quelques livres. Je n'ai aucun effet précieux.

Je ne dois rien, si j'en excepte la dette sacrée que j'ai contractée envers un frère généreux jouissant d'une honnête fortune qui, depuis surtout la cherté des vivres, a prévenu mes besoins.

Il m'est dû par trois citoyens un total de quinze cents livres.

Je n'ai acquis aucun bien, ni directement, ni indirectement.

Je n'ai pas dans mon portefeuille de quoi vivre, même avec économie, jusqu'à la fin de ce mois. J'attends qu'on m'envoie quelques secours.

J'ai rendu un compte exact au Comité des Inspecteurs du palais national des fonds que j'ai touchés pour les frais de mes missions. Il a été imprimé et distribué.

Telle est ma déclaration pour la sincérité de laquelle j'engage mon honneur et ma vie.

Paris, le 20 vendémiaire, l'an IV de la République une et indivisible,

CAVAIGNAC, représentant du peuple. »

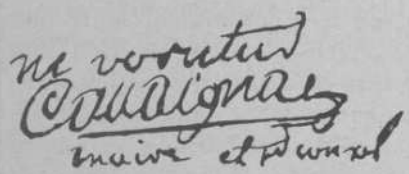

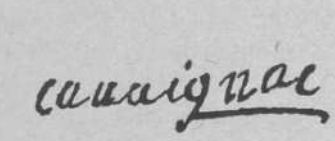

On a pu dire de Cavaignac ce qui a été dit de plusieurs autres : « un révolutionnaire timide, qui fut toujours du parti des vainqueurs ». Mais n'oublions pas les circonstances, souvent dramatiques, auxquelles il eut à faire face. Dans une carrière tout entière accomplie dans le trouble et le mouvement, les actes d'abnégation et de courage ne font pas défaut, et un hommage devait être rendu à cet enfant de Gourdon, mort obscur et oublié en terre étrangère.

Maurice MONZAT,
Instituteur au Cours Complémentaire de Gourdon,
Membre correspondant.

LE CHATEAU DE MILHAC DE BOURRIANE EN 1628

Le 1er novembre 1627 décédait à Auray l'un des plus considérables personnages de Bretagne, le gouverneur et lieutenant-général de la province, qui un peu plus d'un an auparavant avait succédé dans cette charge au duc de Vendôme. Portée par un soldat de ses gardes nommé Merlet, la nouvelle de sa mort arriva un peu plus tard jusqu'à Cahors, à Messire Antoine Hébrard de St-Sulpice, grand archidiacre de l'église cathédrale et abbé commendataire de Lagarde-Dieu. La nouvelle dudit décès ayant été confirmée par Me Pierre Dolive, docteur régent en l'Université de Cahors, conseiller du défunt seigneur, Messire Antoine Hébrard prit sans plus tarder le chemin de Gourdon et le 21 novembre il requérait Jehan d'Albarel, lieutenant-criminel de cette ville, de faire procéder à l'inventaire des biens laissés en Quercy par le disparu.

Feu M. le Gouverneur du duché de Bretagne était en effet un des plus grands seigneurs du Quercy, Pons de Lauzières-Thémines, Maréchal de France, ancien sénéchal et gouverneur du Quercy.

M. Jehan d'Albarel convoqua les proches parents du Maréchal, en particulier ses deux filles, Claude mariée à Jean de Gontaud, comte de Cabrerets, et Gloriande, épouse de Louis d'Arpajon, marquis de Séverac. Et l'inventaire commença le 24 janvier 1628, en présence de Jean d'Hebray, avocat au siège de Gourdon, représentant la veuve du Maréchal, dame Marie de La Noue. Le Maréchal possédait en Quercy, Rouffilhac, Prouillac, Thémines, Issendolus, Reyrevignes, Espédaillac, les Brasconnies et Quissac. L'inventaire fait brièvement mention des châteaux de Rouffilhac, qui est vide ; Prouillac, qui n'étant pas encore payé n'est pas inventorié ; Issendolus, où une seule pièce est meublée ; Reyrevignes, qui est en ruine, et Espédaillac, habité par Jehan Brunet, agent du seigneur de Thémines. Seul le château de Thémines est habitable et même habité, puisque lors de l'établissement de l'inventaire c'est là que résidera Mme de La Noue ; il y a une dizaine de pièces sommairement meublées et une haute tour est encore en état.

Mais le centre des biens des Lauzières-Thémines en Quercy c'est Milhac, capitale de la Bourriane et résidence de Pons de Lauzières, lorsqu'il venait dans la région. C'est le seul de ses châteaux qui

soit suffisamment meublé, et même abondamment meublé, comme pour y recevoir une nombreuse compagnie ou peut-être nombreuse garnison. Milhac, autrefois forteresse considérable puisqu'elle avait, dit-on, une dizaine de tours, avait dû encore jouer le rôle de place forte ou de centre de ralliement durant les guerres de religion, car nous verrons qu'elle conservait encore quelques moyens de défense.

L'inventaire porte sur quarante pièces, une chapelle, une galerie sur le devant. Sur un côté au moins Milhac a conservé un fossé. Sa chapelle se trouve derrière la galerie, complètement englobée dans le bâtiment habité. Deux tours seulement sont signalées, tout au moins comme habitables. Le corps de logis se composait d'un rez-de-chaussée et de deux étages. On ne peut guère tirer d'autres renseignements d'ordre architectural de l'inventaire de 1628, si ce n'est l'existence au fond de la salle principale d'un cabinet voûté qui était « tout peint ».

On peut juger du nombre assez élevé d'hôtes que pouvait recevoir Milhac en notant le nombre considérable de chambres et de lits qui s'y trouvent. La plupart des chambres portent un nom ; il y a la chambre de Monsieur, celle dite de la Salette, la grand-chambre, la chambre neuve, celle du Sénéchal, celle des pages ; la chambre des nourrices, une chambre blanche, celle de l'aumônier, reléguée sous les toits, les chambres de MM. Loubrieu et Trelhes, personnages dont on ignore le rôle au château, et, enfin, la chambre des tailleurs. Quant aux lits, il y en a 31 grands et deux couchettes. Les lits comportent en général deux matelas, deux couvertures et des coussins. Celui de Monsieur est de damas cramoisi avec de gros boutons de soie. Les matelas sont l'un de futaine grise, l'autre de satin vert. Un autre lit est garni de velours noir agrémenté de passementeries de Milan. Nous trouverions aujourd'hui cette teinte un peu funèbre pour une chambre, mais le velours noir jouait alors un rôle important comme tissu d'ameublement. On mentionne une chaise assortie non pas dans la ruelle, mais dans la « rue » du lit. Au-dessus du lit d'une certaine chambre il y a un « pavillon à la romaine de taffetas de Chine ». Enfin, comme ornement à la dernière mode, deux lits portent aux quatre coins des panaches de plumes blanches et noires ou blanches et rouges, avec aigrettes blanches.

L'ameublement de la chambre de M. de Thémines est complété par un fauteuil, cinq chaises, une table couverte d'un tapis de velours et deux coffres ; le premier contient pêle-mêle quelques livres sur l'art militaire, les œuvres de Du Bellay, un manteau en drap d'Espagne, plusieurs paires de bottes, un pourpoint de satin rouge, des chausses de velours. Le second coffre contient vêtements, épées et une paire de beaux pistolets.

Les sièges du château sont constitués, à part quelques rares fauteuils, par un grand nombre de chaises, dont certaines sont appelées caqueteuses, et une infinité de tabourets, escabeaux et escabelles, ainsi que des bancs. Après lits et sièges, le meuble le plus répandu c'est le coffre. On y met linge, vêtements, armes et livres. Certains sont appelés coffres-bahuts. Un seul meuble est nommément désigné du nom d'armoire. Peut-être peut-on ranger dans cette catégorie, au sens actuel du mot armoire, deux « petites garde-robes en bois ». Quant aux garde-robes proprement dites, ce sont de véritables pièces ; celles qui sont dites en bois sont certainement de vastes placards et non des meubles.

Comme grands meubles il n'y a que trois buffets. L'un d'eux est dit avoir quatre degrés et il constitue le principal meuble de la salle du château qui comprend en outre deux tables, deux chaises, quatre bancs recouverts de velours et un « petit banc à mettre les bouteilles et la cruche à eau ». L'ornementation de la salle se ramène à un tableau ayant pour sujet Pallas et fixé à la cheminée, et sept tapisseries dont les sujets sont tirés des Métamorphoses d'Ovide.

Les tableaux sont assez nombreux. Il y en a d'abord une série de 18 petits mentionnée en bloc, sans détail ; puis celui de la grand-salle, un autre représentant Atalante, quelques autres dont le sujet n'est pas indiqué et, enfin, les portraits du roi Henri IV, du Maréchal de Thémines, de feu Mme la Maréchale, c'est-à-dire de Catherine d'Hébrard de St-Sulpice, première femme de M. de Thémines.

On compte six séries de tapisseries, comportant au total 48 pièces, dont deux séries de verdures, les tapisseries de la salle, une série ayant pour sujet l'histoire d'Actéon, une autre sur la création du monde, une autre, enfin, l'histoire de Judith. A cela s'ajoutaient six tapisseries en cuir doré.

Une seule pièce donne une impression de luxe. C'est un cabinet attenant à la chambre du Maréchal. Là se trouve un grand et beau miroir, le seul de toute la maison. Ce cabinet est garni de tapisseries de soie, de diverses couleurs, avec tapis de table assorti et, au-dessus des tapisseries, il est lambrissé d'or et d'azur. Notons en passant qu'aucune horloge ne figure dans cet inventaire. Le cabinet comporte aussi quelques bibelots, dont un *Agnus Dei* en verre émaillé et un crucifix de verre.

Dans la seule armoire du château, placée dans une garde-robe au fond de la galerie, 32 ouvrages au total constituent la bibliothèque. Les plus nombreux sont des livres d'édification. La littérature est représentée par Ronsard, Du Bartas et les Commentaires de Monluc. Complétaient la collection, les statuts de l'ordre du Saint-Esprit, une

description du royaume de Pologne, des livres en « savoyard », c'est-à-dire en italien, et d'autres en espagnol. Une vingtaine d'ouvrages en ces deux langues étaient en outre relégués dans un galetas. Les distractions offertes par le château se trouvaient modestement complétées par un échiquier.

A l'autre bout de la galerie une autre garde-robe contenait un engin certainement peu familier aux Quercynois, puisque le rédacteur de l'inventaire le désigne par cette périphrase : « Un petit carrosse pour traîner à bras, y ayant une chaise de bois de chaque côté » ; le deuxième exemplaire de l'inventaire porte d'ailleurs « chose » au lieu de chaise. Ce moyen de locomotion n'était autre que la chaise à porteurs, dont l'usage se généralisa précisément sous Louis XIII.

Jetons un regard sur la vaisselle. Elle est en faïence, en étain ou en argent. Celle de faïence est fort peu nombreuse et très ébréchée. Celle d'étain comprend 32 plats aux armes de la maison de Lauzières-Thémines et deux douzaines d'assiettes, et est rangée à la cuisine avec les chaudrons de cuivre. Quant à l'argenterie, elle comporte 55 pièces, dont 23 plats, 6 assiettes, des aiguières, des saucières. Mais ce n'était là qu'argenterie courante, Milhac n'étant qu'une résidence secondaire pour le Maréchal de Thémines qui avait la majeure partie de son argenterie en Bretagne. Un homme d'affaire de Mme de La Noue avait été chargé de convoyer cette argenterie jusqu'en Quercy. Mais il avait jugé plus expédient de la laisser en chemin, quelque part dans un village du Poitou, et il doit s'engager à la représenter à Gourdon dans le délai d'un mois. Quant au linge du château, il se trouve au château de Rouffilhac ; il se compose d'une cinquantaine de draps, de 29 douzaines de serviettes et de 46 nappes.

Ni résidence de plaisance, ni demeure permanente, Milhac ne dut probablement qu'aux hasards de la guerre civile d'être habité. C'est pourquoi, à côté d'un ameublement plus utilitaire que luxueux, figure un armement assez important. En dehors des épées à poignées dorées et des beaux pistolets du Maréchal, le galetas, au-dessus de la grand-chambre, recèle 500 mousquets, 371 fourchettes pour lesdits mousquets, et un assortiment d'armures avec 122 corselets, leurs bourguignotes, brassards, tassettes et hausse-cols. Pour compléter la défense du lieu, la basse-cour abrite belliqueusement une pièce d'artillerie moyenne, une pièce de campagne et « six autres pièces plus petites de fonte verte », dont une est « crevée ». Des armes, non seulement Milhac en possédait, mais elle en prêtait ou vendait au besoin, si l'on en juge par les reçus pour 25, 30 ou 50 mousquets signés par un certain nombre de gentilshommes quercynois, M. de

Giniès, le sieur de Pompignan, le sieur de la Borderie, gendre de M. de Lalbenque, les de Punhiet.

Ces reçus étaient soigneusement rangés dans le « cabinet des papiers », avec tous les titres de la famille de Lauzières-Thémines, dont l'inventaire, assez sommaire, comporte 55 pages et 221 articles.

La première partie, la plus détaillée, nous retrace par petites notes sèches, par la simple énumération des titres des actes, les étapes de l'ascension de celui dont la carrière se déroula sous trois rois et fut rien moins que mouvementée.

Marié en 1580 à Catherine d'Hébrard de St-Sulpice, Pons de Lauzières est en 1595 capitaine du château de Domme, puis, la même année, conseiller d'Etat et proposé pour l'ordre du Saint-Esprit. En 1605, il reçoit commission pour capturer le sieur de Calvayrac et le capitaine Mathaly-Delcros. En 1611, c'est au comte de Panat et à son fils qu'il doit faire déposer les armes. Entre-temps, il a racheté la seigneurie de Reyrevignes au duc d'Uzès (1606) ; Henri IV a érigé pour lui Thémines en marquisat (1610) ; il est fait gouverneur de Domme, puis il rachète Thémines pour 80.000 livres au comte de Lauzun, à qui il avait dû l'engager et il se fait confirmer par la régente son marquisat.

Il assure l'arrestation du prince de Condé et, le 15 octobre 1616, le roi lui délivre des lettres patentes confirmant que c'est sur son ordre et absolu commandement que le sieur de Lauzières a effectué cette arrestation. Et Pons de Lauzières est fait Maréchal. Les honneurs viendront successivement le combler jusqu'à sa mort, mais les deuils s'accumuleront. En 1616 il rachète la seigneurie de Valady en Rouergue. En 1618 il acquiert Rouffilhac, pour trois quarts, à Ramond de Montagut, seigneur de Granel, et, pour un quart, aux héritiers de Marc de Lagrange. En 1618 il a séance et voix délibérative au Parlement de Paris. Il commande l'armée en Champagne à la place du duc de Guise (1617) et commandera en Guyenne en l'absence du duc de Mayenne (1621). En 1621, le roi lui donne la charge de mestre de camp du régiment de Navarre. Mais la même année à deux mois d'intervalle ses deux fils sont tués, le premier devant Montauban, le second devant Monheurt en Agenais. Le roi lui accorde la survivance de sa charge de gouverneur du Quercy pour son petit-fils, Pons-Charles, qui n'était alors qu'un enfant et il reçoit le gouvernement et la lieutenance-générale de la Bretagne, couronnement de sa carrière. Mais il aurait eu encore un autre titre dont malheureusement l'inventaire de 1628 ne fait pas mention. Environ un siècle plus tard, le duc d'Estrées, héritier des Lauzières-Thémines, fit faire un autre inventaire des archives de Milhac. Nous

n'avons malheureusement de ce précieux document qu'une copie fragmentaire et maladroite du XVIIIe siècle qui figure dans un manuscrit appartenant à la Société des Etudes du Lot, fonds Gary n° 277 et déposé à la Bibliothèque Municipale. Il y est signalé que dans un acte du 19 janvier 1618 la qualité de vice-roi du Canada aurait été donnée au maréchal de Thémines.

Cet extrait de l'inventaire fait par Jean et Jean-Baptiste Parayre, père et fils, natifs de Fontanes en Quercy, nous apprend entre autres détails qu'il y avait jadis près de Milhac un petit ermitage, dit l'ermitage d'Arciman, et que, le 27 février 1488, des fourches patibulaires, emblème du droit de haute justice, détenu par le seigneur de la Bourriane, furent plantées au Pech de las Crozos, sur la paroisse de Payrinhac.

Le reste de l'inventaire de 1628 consiste en l'énumération rapide des étiquettes de 88 sacs de papiers et parchemins concernant les seigneuries et les divers membres des quatre familles de Thémines, Cardaillac, Gourdon-Penne et Lauzières. Il est regrettable qu'à défaut de ces archives aujourd'hui dispersées ou détruites nous n'ayons pas au moins un inventaire plus détaillé du contenu de ces sacs qui ne furent même pas ouverts. L'un d'eux contenait par exemple des cartes et une description de la Bourriane. Néanmoins, les seules indications données par l'énumération de l'inventaire permettraient de compléter la généalogie des familles précitées, notamment celle des Thémines, la moins connue.

Le document dont je viens de faire état existe en deux exemplaires, le premier conservé aux Archives Départementales, le second à la Bibliothèque Municipale de Cahors. Ce second exemplaire est le plus curieux et ce pour deux raisons. D'abord il fut copié par un scribe moins lettré et porte ainsi des formes patoisantes de certains mots, comme les panaches de plumes des lits devenus des « penachous », à côté de certaines graphies fantaisistes comme « vouteulh » pour fauteuil. Ensuite, ce qui est plus intéressant, il fut annoté postérieurement, soit par l'héritier du Maréchal de Lauzières, soit par son homme d'affaires qui a indiqué en marge la destination que reçurent un certain nombre d'articles de l'inventaire. « M'a été remis » est la formule la plus fréquente. Quelques hardes furent données à des domestiques. Les mousquets furent vendus. On envoya à Paris ce qui avait le plus de valeur ou ce qui était encore au goût du jour : l'argenterie, les panaches de plumes, le lit de velours noir, de nombreux ouvrages de tapisserie en cours d'exécution, une garniture de chaise en brocatelle et un tapis de camelot violet brodé de soie. Le gros des meubles demeura à Milhac. Une grande partie des

tapis et des tentures, quelques chaises et des garnitures de cheminées, ainsi que quelques tableaux, allèrent à Cahors, « aux Archives », est-il précisé. Il s'agit évidemment des archives de l'évêché, puisqu'un peu plus loin nous trouvons mention de quelques objets, dont des garnitures de lit, envoyés à Mercuès, alors palais épiscopal. Les pièces les plus intéressantes, envoyées à Mercuès, ce sont les tapisseries ayant pour sujet la création du monde. Quant aux archives du château, une partie prit le chemin de Paris, quant au reste, aucune mention n'indique sa destination. Mais il resta encore sur place, puisqu'il y eut un inventaire des archives de Milhac du temps des d'Estrées.

Avec le Maréchal Pons de Lauzières Milhac dut voir disparaître tout ce qui lui restait d'intérêt. Après l'achèvement des guerres civiles ce n'était plus qu'un vieux château dépourvu de confort et que les héritiers du Maréchal, nous venons de le voir, dépouillèrent de ce qui pouvait lui rester de son luxe tout relatif. L'héritier du Maréchal, son petit-fils Pons-Charles, mourait, sans avoir été marié, à l'âge de vingt-six ans. Sa sœur portait les seigneuries des Thémines à la famille des ducs d'Estrées et Milhac lui aussi connut l'abandon définitif de ces châteaux du Quercy, trop éloignés de Paris pour que leur séjour pût tenter leurs riches propriétaires enchaînés à la Cour.

L. Bourrachot,
Sous-archiviste.

Origine du Château de Clermont à Linars par Concorès (Lot)

La première époque de cette construction féodale est du XIIIe s. Son origine remonte au Baron de Clermont, 6e fils de Saint Louis qui l'occupa. Sa position stratégique, dans un cadre verdoyant, avec sa construction médiévale, aux murs de 3 m. d'épaisseur, en faisait une forteresse redoutable, dans l'enceinte de Guyenne, parmi les domaines appartenant à la Couronne de France.

Flanqué de 4 tours aux murailles imposantes munies de plusieurs

meurtrières à boulets de pierre et à boulets de fonte (qui existent encore aujourd'hui), il était entouré de fossés ; on y accédait par un pont-levis ; un chemin de ronde et une tour de guet permettaient de le protéger.

En entrant se trouve une grande cour d'honneur pavée de gros cailloux de rivière ; au milieu, un vieux puits dont l'eau est à 23 m. de profondeur. A gauche est un remarquable petit corps de garde.

La première tour à gauche est celle de l'ancienne chapelle, aux voûtes romano-gothiques (classée M.H.). Elle servait pour le château, son nombreux personnel et les gens du village de Linars,

Entre les tours, de grandes salles, belles et imposantes. L'on voit encore l'emplacement de l'ancienne salle de justice avec les vestiges des pavés anciens.

Ce bel édifice dut subir l'occupation anglaise et les guerres de religion. Il fut ravagé, mais il fut restauré à l'époque du xve s., lorsqu'un Toucheboeuf, par suite de son mariage avec la M^se de Gavis, en 1449, se fixa à Clermont et prit le nom de Clermont-Toucheboeuf.

De cette époque, il reste de très jolies sculptures qui ornaient les voûtes des deux grands escaliers de pierre qui donnaient accès aux appartements seigneuriaux.

Le sous-sol se compose encore de deux étages de souterrains qui servaient de logement au nombreux personnel au service du seigneur de Linars.

On y voit encore le réfectoire, le four à pain, les cuisines.

Sous les tours d'angle, on remarque les voûtes en berceau et en coupole. Il y avait aussi des oubliettes et une prison.

Au dehors, sous la tour de la chapelle, existe la poudrière où s'entassaient les provisions pour la guerre et la chasse.

La famille de Clermont-Toucheboeuf l'occupa jusqu'à la Révolution de 1789. Ils durent fuir le pays, laissant les archives à un fermier, qui s'empara de tous les biens et brûla les précieux documents.

Cette famille et leurs alliés s'illustrèrent glorieusement au service de la France.

En dépit d'un long passé, ces vestiges restent encore là pour attester : le travail, le courage d'une époque de grandeur, de luttes, de foi et d'espérance, ainsi que la vitalité d'un pays qui reste toujours glorieux, même parmi ses ruines.

J.-O. Palluel.

Notes de Géographie historique sur la SÉNÉCHAUSSÉE de GOURDON (1487)

Sous l'ancien régime, l'administration judiciaire du pays était exercée dans le cadre des sénéchaussées et baillages. A côté des sénéchaussées principales, telle celle de Cahors pour le Quercy, il y avait plusieurs sénéchaussées secondaires ayant à leur tête un lieutenant particulier. Leurs attributions sont bien connues et notre propos n'est pas d'y revenir. Nous signalerons seulement que dans le document étudié ci-dessous sont exposées en *17 articles*, avec une grande précision, l'organisation et la compétence de la sénéchaussée secondaire de Gourdon et du greffe.

« Premièrement, audit Gordon aura à tousjours mais siège de séneschal de Quercy et y seront tenues assises de sept sepmaines en sept sepmaines sans aucune prorogation.

2° Item, que audit siège et assiziage seront meues et demenées et ressortiront par appel ou autrement ainsi que d'ancienneté les causes des habitans dudit Gordon et de tous autres lieux qui du temps du Roy Charles et de puis ont acoustumé d'y ressortir ainsi que cy après sera déclairé.

3° Item, que pour faire justice audit siège le séneschal de Quercy qui sera par le temps sera tenu d'avoir et tenir audit Gordon continuellement ung lieutenant clerc pour tenir lesdites assises au temps dessus dits en l'absence dudit séneschal et du juge-mage de Quercy et aussi pour administrer justice selon l'exigence des cas qui y surviendront.

4° Item, que aucun renvoy des causes des subgetz, manans et habitans dudit Gordon ne semblablement de tout le ressort dudit siège d'icelle ville ne sera fait par ledit séneschal, juge-mage ou lieutenant particulier d'un siège à un autre, comme à Caours, Montaulban ne ailleurs, Mais seront toutes lesdites causes décidées et déterminées audit siège de Gordon en la manière cy après déclairée si elles n'estoient renvoiées du consentement de toutes les parties ou par impétracion du Roy ou de sa chancelerie fondée sur cause raisonnable.

5° Item, que lesdits subgetz, manans et habitans des villes et ressort dudit Gordon ne seront tiréz hors dudit siège de Gordon en quelque manière que ce soit civille ou criminelle, réservé en cas de crime de lèzemagesté et par ressort d'appel en la court souveraine du Parlement de Thoulouse, ou qu'il y

eust lectres royaulx particulières au cas fondées sur supection ou autre cause raisonnable.

6° Item, que ledit lieutenant particulier qui sera audit Gordon pourra, en l'absence desdits séneschal ou juge-mage tenir et exercer court et jurisdicion et congnoistre de toutes matières tant criminelles que civilles et donner et faire tous appoinctemens, interlocutoires hors assise et remectre les causes et matières à tel jour et terme que bon luy semblera, sans passer toutesfoys les jours d'assise ensuivans si les parties ne le consentent, et en tout pourra faire selon que les matières le requerront, actendu que du temps du Roy Charles et de toute ancienneté a esté ainsi acoustumé.

7° Item, que lesdits séneschal, juge-mage et lieutenant particulier et ung chacun d'eulx feront faire bons registres, au vray et en bonne forme et honneste et en grant volume de toutes les causes, expédicions, appoinctemens et sentences qui se donrront et feront audit siège de Gordon tant en assise que dehors et ainsi que l'on a acoustumé de faire ès autres sièges de ladite séneschaucée ; et à ce seront contraints les greffiers et fermiers du greffe qui pour le temps seront, à paine de cent solz d'amende à applicquer au Roy et à commectre par eulx et chacun d'eulx pour chacune foys qu'ilz y feront faulte ?

8° Item, et ensuivant les ordonnances anciennement faictes et publiées audit pays de Quercy, dès l'an mil III°XXVII, les greffiers et fermiers du greffe qui seront pour le temps seront tenus de faire extraict et registre particulier de toutes les condempnacions, amendes et composicions qui seront faictes et déclairées au prouffit du Roy par lesdits séneschal, juge-mage ou lieutenant particulier audit siège de Gordon, et tant en assise que dehors, En mectant audit extraict le nom du debteur condempné en ladicte amende, la somme d'icelle amende et le jour de la condempnacion ou composicion et la cause pour quoy elle sera faicte ; Et seront tenus lesdits greffiers d'envoyer ledit extraict en telle forme que dessus à leurs despens au trésorier du Roy oudit pays de Quercy dedans leux moys après ladite condempnacion, affin que ledit trésorier puisse recouvrer par luy ou son commis ladite amende au prouffit dudit Sire ; Et en cas que lesdits greffiers seront négligens de ainsi le faire, ilz seront amendables envers le Roy pour chacune foiz en la somme de LX solz tournois.

9° Item, que ledit lieutenant particulier, en l'absence desdits séneschal ou juge-mage, pourra donner aux manans et

habitans de ladite ville de Gordon et du ressort d'icelle toutes provisions de justice, comme statut de querelle, debitis, adjournemens en cas d'appel et autres et ainsi que l'on a acoustumé de faire ès autres sièges de ladite séneschaucée.

10° Item, que ledit lieutenant particulier, en l'absence desdits séneschal ou juge-mage, pourra hors assise congnoistre et donner sentence sur le premier chief en matière de statut de querelle, faire et juger les récréances en matière de complainte en prinse de bestial ou d'autres meubles, donner tutelles, curatelles, faire inventoire toutesfoys qu'il sera nécessaire et donner provisions en matière d'alimens, de dot et de douaire et ès causes des misérables personnes et aussi ès matières d'eslargissement de prisonniers, de marchans pour le fait de leurs marchandises et de personnages estrangiers et généralement en toutes matières subgectes à provision selon disposicion de droit.

11° Item, que lesdites sentences et provisions faictes ès matières dessusdites et selon l'exigence d'icelles, ledit lieutenant, en l'absence desdits séneschal et juge-mage, pourra congnoistre de statut de querelle en second chief et du principal des matières dessusdites et semblablement de toutes autres matières personnelles, réelles, mixtes et autres ordinaires non subgectes à provision et y procéder ordinairement et hors d'assise et jusques à sentence diffinitive exclusivement et les procès instruits et mis en droit et en estat de juger seront renvoiéz ès prouchaines assises qui se tiendront audit Gordon pour y estre jugés et diffinis ainsi qu'il appartiendra par raison.

12° Item, que lesdits procès ainsi mis en estat de juger seront diffinis et déterminéz aux premières ou secondes assises qui se tiendront audit siège de Gordon, après que lesdits procès auront esté mis en droit et entièrement fournis devers le greffe, Et seront rapportéz par ledit lieutenant particulier s'il les a visitez ou par autre personnage, Auquel ilz seront bailléz par lesdits séneschal, juge-mage ou par ledit lieutenant sans les transporter hors ladite ville de Gordon, Et ou cas que ledit séneschal ou juge-mage ou celluy d'eulx deux qui tiendra en personne lesdites assises ne jugeront diffinitivement lesdits procès ; En ce cas, lesdites deux assises passées et en l'absence desdits séneschal ou juge-mage, ledit lieutenant particulier pourra juger diffinitivement lesdits procès hors assise et tout ainsi que l'on eust peu faire, lesdites assises tenans, affin d'abréger justice et évicter longueur de procès.

13° Item, que, oultre ce que dit est, ledit lieutenant particulier pourra, en l'absence desdits séneschal ou juge-mage, congnoistre, décider et déterminer par sentence diffinitive et hors d'assise, de toutes petites causes de debtes personnelles jusques à la somme de cent sols et au dessoubz.

14° Item, que audit Gordon aura seau (*sic*) et greffe continuellement, lesquels seront arrentéz et bailléz à ferme au prouffit du Roy au plus offrant et derrenier enchérisseur, ainsi que de tous temps est acoustumé de faire.

15° Item, que les habitans de ladite ville de Gordon et du ressort d'icelle ne semblablement autres qui ne seront point dudit ressort ne pourront commectre ne faire commectre les matières qui de leur nature devroient ressortir audit Gordon hors ledit siège par reliesvement d'appel, debitis, statut de querelle ou autres provisions de justice, Et si aucuns reliesvent leurs appellacions par devers ledit séneschal ou juge-mage, Néantmoins si elles sont dudit siège de Gordon, ilz ne les pourront introduire ne mectre ailleurs, Et s'ilz le font, lesdites appellacions et impétracions seront tenues pour non recevables, nulles et non vallables et seront les appelans et impétrans condempnés en amende arbitraire envers le Roy à l'arbitrage desdits séneschal, juge-mage ou dudit lieutenant particulier audit Gordon et aux despens des parties ; Et à ceste cause pourront estre traits et mis en procès à la requeste du procureur du Roy ou de son substitud audit Gordon.

16° Item, que ledit procureur général du Roy en ladite séneschaucée aura audit Gordon ung substitut, homme notable, pour conduire les matières et affaires du Roy tant criminelles que civilles en son absence et y faire ce qu'il appartiendra, lequel il pourra révocquer à son plaisir en y commectant autre personnage souffisant et ydoine.

17° Item, que toutes les causes et matières et tous les procès qui estoient pendans audit siège de Gordon par devant ledit séneschal ou son lieutenant et lesquelz, par vertu desdites lectres d'abolicion dattées comme dessus, ont esté renvoyées ès sièges de Montaulban et de Caours et n'y ont esté finies ne terminées jusques à présent ny appoinctées en droit, Et semblablement tous autres procès qui, au moien dudit renvoy et abolicion de siège ont esté introduitz audit Caours et Montaulban, Et lesquelz par leur droit ressort doivent estre demenéz audit Gordon et ne sont finiz ne terminéz ne appoinctéz en droit audit Montaulban ou Cahors seront remis et rapportéz

audit siège de Gordon pour y estre jugéz et diffinis ainsi qu'ilz eussent peu estre si n'eust esté ledit renvoy et abolicion de siège et sans ce que l'on en puisse faire jugement ni décision ailleurs que audit Gordon. ».

Le 18e et dernier article est particulièrement intéressant pour la géographie historique du Lot. En effet, y sont énumérées les paroisses et communautés qui relevaient de la sénéchaussée de Gourdon.

Il a bien été établi des cartes sur lesquelles sont indiquées les limites des administrations de l'ancien régime (Atlas de Brette, cartes historiques départementales concernant Lot, Haute-Garonne, Aude, Corrèze, Tarn-et-Garonne).

Les cartes antérieures à la Révolution, sur lesquelles sont indiquées ces limites administratives, sont rares, sommaires ou incomplètes.

Aussi est-il intéressant de trouver des documents fournissant des renseignements précis sur ces points de géographie historique.

Or, dans les archives communales de Gourdon est conservé l'un de ces documents dans la liasse cotée FF2.

C'est le procès-verbal d'un différend concernant les sénéchaussées du Quercy en 1484-1487, différend qui, vu les procédures et les attendus, a dû faire couler pas mal d'encre et faire crier à l'époque.

Dans ce document sur parchemin, rare et caractéristique, composé de deux peaux cousues d'une longueur totale de près de 1 m. 70 (0 m. 75 et 0 m. 93), sur 0 m. 65 de large, et tout au long d'un texte de 235 lignes, sont exposées les procédures, protestations, enquêtes et poursuites engagées pour le rétablissement de la sénéchaussée de Gourdon, dont la suppression avait été obtenue à la suite de requêtes abusives.

Aux Etats Généraux réunis à Tours du 15 janvier au 11 mars 1484 s'assemblèrent les « Gens des trois états » du royaume, qui étaient pour le Quercy, l'Evêque de Cahors, le Sire de Castelnau-de-Bretenoux, le Vicomte de Bruniquel, Me Etienne Palhasse, de Figeac, et deux praticiens (c'est-à-dire homme de loi) représentant les villes de Cahors et de Montauban.

Ces deux derniers, quoiqu'ils n'en aient pas reçu mandat exprès, présentèrent requête au nom des trois Etats du Quercy où ils exposaient que le Quercy était « grandement foulé et chargé », en raison de la pluralité des sièges du Sénéchal, et qu'il était besoin, « pour le bien de Nous (c'est-à-dire du Roi) et de la chose publique » du pays de Quercy, de casser et abolir les sièges du Sénéchal en les villes de Figeac, Lauzerte, Gourdon et Martel, et de les réunir aux sièges de Cahors et de Montauban.

Peu de temps après, une ordonnance pour la suppression de ces quatre sièges de sénéchaussées fut prise par le Roi qui, plus tard, devait reconnaître qu'il avait été « non adverti de la vérité de la matière ».

L'assemblée des trois Etats du Quercy, désavouant les requérants, s'opposa à l'impétration (c'est-à-dire à l'enregistrement) de l'Ordonnance en la Cour du Parlement de Toulouse. Les habitants des villes des sénéchaussées ainsi supprimées protestèrent également, firent appel au Grand Conseil du Roi et y exposèrent notamment que, « par privilèges accordés et confirmés par Charles VII et Louis XI », ils ne devaient pas être « tirés hors des limites de leur juridiction », et que depuis 300 ans ces villes avaient joui d'un siège de Sénéchal « pour le soulagement du povre peuple » qui, autrement, se verraient contraints d'aller plaider à Cahors et à Montauban.

Les deux praticiens, et « leurs aliéz et complices », s'efforcèrent bien, par tous les moyens, de faire durer le procès et de faire maintenir la suppression des sénéchaussées susdites, suppression qui, évidemment, était avantageuse et faite, comme il est dit dans le texte, « à leur prouffit particulier ».

Un conseiller, Me des requêtes, Me Etienne Pascal, fut envoyé enquêter auprès des consuls et des syndics du Quercy. Les requérants de Cahors et de Montauban ne s'étant pas présentés, défaut fut pris contre eux. Au Grand Conseil du Roi, les conseillers examinèrent les conclusions des enquêtes qui étaient favorables aux protestataires.

Le 29 avril 1487 enfin est signée à Château-Gontier une Ordonnance royale pour le rétablissement pur et simple des quatre sénéchaussées secondaires.

Le conseiller du Roi, Me Philippe Baudot, gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne, fut chargé de l'exécution de ces lettres royaux. Après s'être transporté au siège de la sénéchaussée de Lauzerte, le conseiller se rendit à Gourdon le 31 août suivant où, sur « la place commune » de la ville, lecture fut faite de l'Ordonnance : en 17 articles y sont exposées explicitement la composition et les attributions du lieutenant du sénéchal de Gourdon. Dans un 18e et dernier article sont énumérées les 65 lieux et paroisses qui relevaient du siège du lieutenant du sénéchal de Gourdon : à savoir, classés par canton :

9 du *canton de Gourdon :* Gourdon, St-Romain, Rouffilhac, St-Cirq et Souillaguet, St-Clair, St-Projet, Le Vigan et la terre de Bouriane (Milhac, Payrignac, St-Cirq-Madelon) ;

4 du *canton de Gramat :* Le Bastit, Carlucet et Beaussac, Lunegarde ;

7 du *canton de Labastide-Murat :* Labastide-Fortunier (et plus exactement Fortanier), Goudou et Soiris, Beaumat, Ginouillac, Montfaucon et Vaillac ;

11 du *canton de Payrac :* Payrac et Camy, Calès, Bonnecoste et le Mont-Ste-Marie, Lamotte-de-Marsault (c'est-à-dire Lamothe-Fénelon), Loupiac, Mareuil, Masclat, Nadaillac et Reilhaguet ;

10 du *canton de St-Germain :* Concorès et Linars, Frayssinet-(le-Gourdonnais), Lamothe-Cassel et Murat, Montamel, Peyrilles, St-Chamarand, St-Germain et Soucirac ;

7 du *canton de Salviac :* Dégagnac, Lavercantière et St-Martin-le-Désarnat, Rampoux, Salviac et Thédirac ;

6 du *canton de Souillac :* Belcastel, Meyraguet et La Treyne, Le Bastit-St-Hilaire, Lanzac et Cieurac, tous lieux situés au Sud de la Dordogne ;

7 du *canton de Cazals :* Les Arques et St-André, Cazals, Gindou, Marminiac et Boissiérette, Montcléra ;

1 du *canton de Catus :* Montgesty ;

2 en *Dordogne :* St-Etienne-des-Landes et St-Aubin-(de-Nabirat).

Si nous reportons sur une carte moderne le tracé des limites de la sénéchaussée de Gourdon, elle comprenait en gros les cantons de Gourdon, Payrac, St-Germain et de Salviac, une partie de celui de Gramat, la partie au Sud de la Dordogne du canton de Souillac, et la partie Nord du canton de Cazals.

Elle s'étendait en outre, à cette époque de la fin du XVe siècle, sur deux paroisses du département de la Dordogne : St-Etienne-des-Landes et St-Aubin-(de-Nabirat).

Depuis lors, durant les trois siècles qui s'écoulèrent avant la Révolution de 1789, il y eut quelques légères modifications, à savoir : Belcastel, Meyraguet et La Treyne furent rattachés à la sénéchaussée de Martel, et St-Aubin-de-Nabirat à la sénéchaussée de Sarlat.

Telle sera notre communication qu'un document heureusement bien conservé dans les archives communales de Gourdon nous a donné l'idée de faire sur un point de géographie historique du Lot.

R. Prat,
Archiviste départemental.

Origine géologique et évolution morphologique de la butte de Gourdon (Lot)

Nous allons essayer d'exposer très brièvement, et en élaguant le plus possible tout ce qui pourrait être par trop rébarbatif, quelle est l'origine, et comment s'est modelée au cours des temps géologiques la butte de Gourdon qui donne à cette petite ville son aspect si original et si pittoresque.

Certes, ce n'est point cet intérêt que recherchèrent les premiers Gourdonnais : les commodités de la défense offertes par le site exercèrent sur eux beaucoup plus d'attrait.

Il est à remarquer, à ce sujet, qu'il existe, en France, trois autres localités qui portent le nom de Gourdon et une quatrième, celui de Gourdan (Gourdan-Polignan).

A notre connaissance, deux d'entre les trois premières sont installées sur un site défensif, analogue à celui dont nous avons à parler.

Le Gourdon des Alpes-Maritimes se perche, à 760 mètres, sur un piton escarpé d'où l'on peut apercevoir la Corse et d'où l'on pouvait, autrefois, voir venir de loin et défier les pirates sarrazins qui ravagèrent si longtemps nos côtes méditerranéennes.

Le Gourdon de Saône-et-Loire est également perché sur une butte défensive.

Quant au Gourdon de l'Ardèche et au Gourdan de Hte-Garonne, le temps nous a manqué pour savoir s'ils présentent les mêmes conditions (1).

De toute façon, nous laisserons aux éminents toponymistes de notre Société le soin de rechercher, à moins qu'ils ne possèdent déjà la réponse, si l'étymologie de Gourdon offre quelque rapport avec la particularité de son site.

Cela dit, entrons dans le vif du sujet.

I. — Origine géologique

La masse rocheuse escarpée qui couronne la butte conique de Gourdon, et sur laquelle se dressait autrefois un château-fort aujourd'hui rasé, est constituée par une roche relativement peu commune en Quercy où les calcaires dominent.

(1) Nous avons pu constater récemment que Gourdan est situé au bas d'une des trois hautes buttes coniques qui s'élèvent au Sud de Montréjeau, sur la rive opposée de la Garonne.

C'est un *grès très dur, d'une sorte particulière*, que notre compatriote, l'abbé Bergougnoux, savant géologue, a particulièrement étudié au cours de sa révision de la carte géologique de Gourdon. Aussi on ne comprend guère pourquoi l'indication des gisements de ces grès ne figure plus sur la nouvelle édition de cette carte. L'abbé Bergougnoux avait noté, avec juste raison, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse*, qu'il y avait lieu de donner à ce grès le nom de *quartzite*.

Les grès ordinaires sont formés de *sable quartzeux* aggloméré par un *ciment* le plus souvent apporté par les eaux d'infiltration. Ce ciment peut être de nature extrêmement variable et l'on distingue des grès siliceux, calcaires, ferrugineux, etc... Suivant la nature du ciment et le degré de soudure des grains de sable entre eux, il résulte une grande variété dans la dureté des grès.

Dans les grès siliceux, les grains de sable et le ciment sont de même nature. Mais les grains sont des fragments de quartz (ou silice cristallisée), alors que le ciment est formé de silice amorphe (calcédoine ou opale).

Le passage des grès siliceux aux quartzites a lieu lorsque le ciment s'est cristallisé lui aussi. Et cette cristallisation du ciment ne se fait pas au hasard, mais en complétant la forme cristalline des grains de sable plus ou moins usés ou brisés, de sorte qu'ils paraissent être soudés directement entre eux sans ciment interstitiel.

Il en résulte des roches extrêmement dures et compactes, dont certaines se forment spontanément à l'intérieur des grès (comme à Fontainebleau et aussi à Gourdon), mais dont d'autres sont de véritables roches métamorphiques.

Les grès et les quartzites se rencontrent d'ordinaire à l'intérieur des sables qui leur ont donné naissance et où l'on peut souvent distinguer toutes les étapes de leur genèse, depuis de toutes petites boules, jusqu'à des bancs de grandes dimensions. La nature du ciment a d'ailleurs pu changer et beaucoup de grès siliceux proviennent de grès calcaires où la silice a remplacé le carbonate de chaux.

En présence d'un grès ou d'un quartzite, le géologue peut se poser de nombreuses questions :

— D'où provient le sable originel ?

— Quels sont les causes et le processus de sa transformation en roche cohérente ?

— Quel est l'âge géologique du dépôt du sable ?

— Quel est celui de sa transformation en grès ?

S'il est possible de répondre parfois avec précision à toutes ces questions, cela n'arrive pas toujours, et c'est ici le cas. En particulier, l'absence quasi-totale de fossiles ne permet pas de dater ces couches sédimentaires d'origine continentale, avec toute l'exactitude désirable.

Il serait vain de vouloir entrer ici dans des détails qui font l'objet de controverses courtoises entre spécialistes. Il faut attendre que de nouveaux éclaircissements viennent s'ajouter à ceux qu'ont apportés MM. Clozier et Fénelon dans leurs ouvrages respectifs sur le Quercy et le Périgord. Des synthèses comme les leurs, même prématurées à certains points de vue, deviennent à certains moments plus utiles qu'une foule de travaux d'analyse. On finirait par se perdre dans un chaos. Ces synthèses orientent les nouvelles recherches qui viendront confirmer ou infirmer leurs interprétations et en suggérer d'autres au besoin.

Il n'est pas interdit au simple amateur de participer à ces recherches. L'amateur qui connaît bien sa petite région apporte assez souvent de l'eau au moulin du spécialiste, étant en général mieux placé que ce dernier pour observer longuement les faits naturels.

Heureusement, les généralités acquises permettent de présenter notre sujet de façon suffisamment claire. Ici, la connaissance de l'âge des couches sédimentaires importe bien moins que celle des processus de leur évolution morphologique.

Le sable originel appartient à la formation désignée sur la carte géologique de Gourdon par le terme *Sidérolithique et sables du Périgord*. (Notons en passant que M. Fénelon pense que les sables du Périgord n'existent pas dans la région gourdonnaise. Il ne s'agit sans doute que d'une question de définition de ce terme).

A l'époque où ces dépôts ont commencé à se former, la région était définitivement émergée, mais un golfe marin bordé de lagunes s'étendait encore jusque dans le sud du département du Lot. C'était pendant le Tertiaire et, très probablement, pour la majeure partie de ces dépôts, au cours de sa première moitié (Eocène-Oligocène).

Un climat tropical activait la décomposition sur place des calcaires plus ou moins marneux du Jurassique et du début du Crétacé supérieur en argile de décalcification, tandis que les calcaires gréseux de la fin de ce Crétacé se transformaient en sables. Ces argiles et ces sables sont plus ou moins ferrugineux, d'où leur nom de Sidérolithique. Ils présentent des teintes rougeâtres ou jaunâtres caractéristiques.

Sur cette basse plaine bordière de la mer, des fleuves descendus du Massif Central viendront, par la suite, répandre d'autres sédi-

ments détritiques, sableux et graveleux, qui se mêleront aux premiers.

Il est bien difficile de préciser davantage l'âge de ces formations si complexes qui continueront à être remaniées *jusqu'à nos jours* par le ruissellement.

Des soulèvements du sol, provoqués par les poussées pyrénéennes et alpines, détermineront, avec les glaciations quaternaires, de nombreux cycles d'érosion que géologues et géographes s'efforcent de démêler et de dater.

De ces dépôts silico-argileux, il ne reste plus que de faibles lambeaux sur les Causses, mais ils se sont conservés en grande partie et parfois sur une grande épaisseur dans la région gourdonnaise. Ils donnent à cette région son aspect verdoyant qui contraste si fort avec l'aridité des Causses.

C'est dans ces amas de sables que, en certains points (et dans des conditions et à des époques qu'il n'est pas encore possible de préciser), se sont soudées des masses gréseuses dont l'une d'elles forme aujourd'hui le sommet de la butte de Gourdon.

Son socle conique est formé par les sables argileux du Sidérolithique, reposant eux-mêmes, en partie, au Nord et à l'Ouest, sur les calcaires gréseux jaunes du Crétacé et, à l'Est et au Sud, sur les calcaires marneux du Jurassique. Ces derniers ont l'avantage de former parfois un niveau de base relativement imperméable qui alimente certaines sources et puits de la région. Quant aux premiers, ils ont servi, tirés sans doute en grande partie des carrières de Roque-Meyrine, à édifier les vieilles maisons et les vieux monuments de Gourdon qui leur doivent cette belle et chaude teinte ocre si agréable à l'œil.

Voilà ainsi suffisamment définie l'origine géologique de notre butte.

II. — Evolution morphologique

Il est tout naturel de se demander comment une masse de grès qui a pris naissance dans les profondeurs du sol d'une plaine sableuse se trouve aujourd'hui perchée au sommet d'une butte conique, dominant ainsi le pays d'alentour.

C'est ce que nous allons essayer d'expliquer brièvement, avec l'aide de quelques croquis schématiques.

Cette explication est basée sur le *principe des états intermédiaires* qui s'illustre ici d'une façon particulièrement simple à saisir. Pour expliquer la formation de la butte de Gourdon nous prendrons d'abord une comparaison grossière sans doute, mais *juste* (il faut

toujours se méfier des comparaisons, car tout ce qui nous paraît vraisemblable n'est pas vrai).

Un chemin en pente vient d'être rechargé et, dans ce rechargement, il existe des blocs plus gros noyés dans des éléments plus fins. Supposons qu'il n'est pas goudronné. Au cours d'un hiver pluvieux le ruissellement aura tôt fait de creuser des ravines dans cette surface plate et de dégager, en quelques mois, les gros blocs qui feront d'abord saillie, puis arriveront à se déchausser complètement et, finalement, à rouler sur le chemin.

Le processus a été rapide et vous avez pu assister à toutes les phases de la transformation. Mais notre vie est bien trop brève pour que nous puissions saisir des traces de vieillissement sur la face de la terre : elle se ride avec trop de lenteur. Le creusement des vallées, le dégagement des collines, la surrection des montagnes, la destruction de leur relief, les avances et les retraits de la mer, sont des processus qui ne sont point à l'échelle humaine et qui donnent *l'impression de l'immobilité.*

Le principe des états intermédiaires nous permet de suppléer à la brièveté de notre vie. Il consiste à rechercher, dans l'espace, ce qui a lieu dans le temps. L'évolution ne se fait pas partout avec une égale lenteur. Pour des causes diverses, elle est à peine commencée ici et elle est presque terminée là.

Il suffit de savoir distinguer, parmi les formes variées du paysage, celles qui offrent entre elles certaines analogies d'évolution et de savoir ensuite les classer dans l'ordre convenable, pour voir se dérouler le film qui retrace cette évolution.

Il faut bien dire que, le plus souvent, l'explication ne résulte pas de cette rigueur méthodique, mais qu'il y entre une bonne part de travail inconscient. Lors des courses à travers la campagne, la mémoire a enregistré ces aspects au hasard des rencontres, mêlés à une foule d'autres. Un jour, en méditant un paysage, tout se décante et se clarifie. L'explication qu'on ne recherchait pas du tout à cette heure se présente à l'esprit tout joyeux de cette trouvaille. Le principe ne devient plus alors qu'un moyen de contrôle pour en éprouver la solidité.

Voyons maintenant comment se présentent classés ces divers aspects.

L'antique plaine sableuse qui bordait le Golfe d'Aquitaine, à l'aurore des temps tertiaires, peut s'évoquer de l'étroite esplanade du château rasé de Gourdon, à la nuit tombante. Lorsque l'ombre du soir fond dans une même masse violette les contours de toutes les collines, elle ne laisse apercevoir, sous les dernières clartés du

SCHEMAS DE L'EVOLUTION MORPHOLOGIQUE DE LA BUTTE DE GOURDON (Lot)

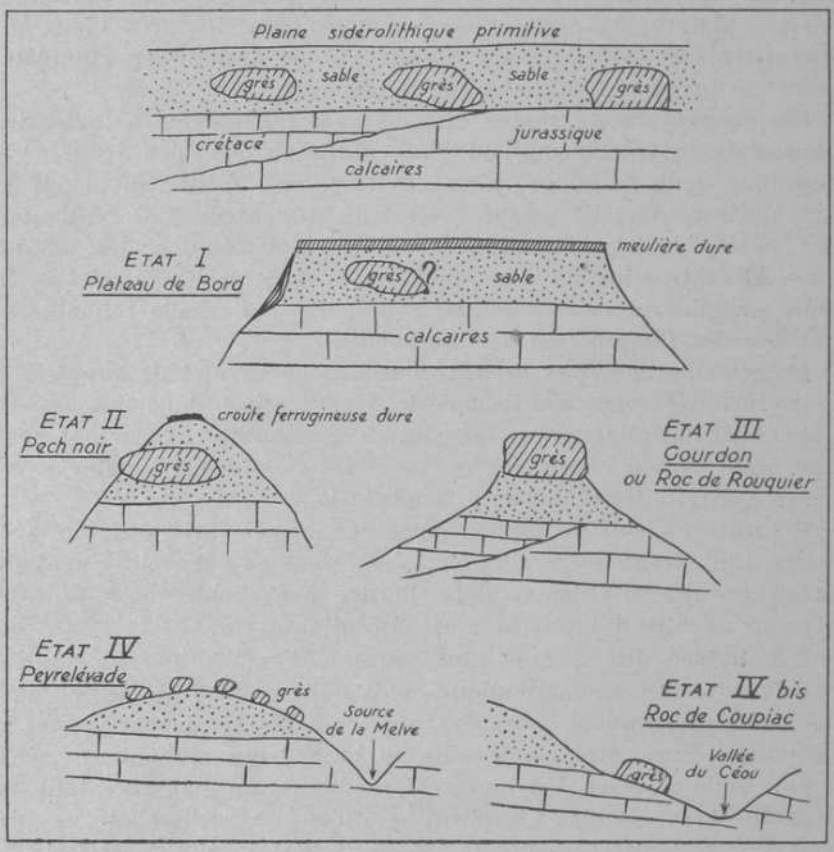

La basse plaine primitive, bordière du golfe tertiaire d'Aquitaine, se soulèvera graduellement de plus de 300 mètres au-dessus du niveau marin pendant le tertiaire et le quaternaire. Les attaques de l'érosion qui résulteront de ce soulèvement donneront les états successifs I, II, III, IV ou IV *bis*.

ciel, qu'un vaste horizon circulaire qui paraît partout à la même hauteur.

De cette antique plaine, disséquée maintenant par tout un réseau de vallées et de vallons, il reste encore aujourd'hui un lambeau assez étendu qui se distingue facilement, en plein jour, du moutonnement des sommets des autres collines : c'est le plateau dit « *plaine de Bord* », entre Grosléjac et Domme, qui marque sur l'horizon, au Nord-Ouest, une longue ligne horizontale très nette. (L'on pense, dit-on ces temps-ci, à y installer un terrain d'aviation militaire). La meulière qui en recouvre la surface et qui a pris naissance au fond d'un ancien lac des temps tertiaires (au Sannoisien) a protégé contre l'érosion, grâce à sa dureté, les sédiments plus tendres de la plaine sidérolithique sous-jacente.

Au Sud-Ouest, et à 3 km. à peine de Gourdon, se dresse une colline couronnée de pins et bien connue des Gourdonnais : le *Pech Noir*. Son sommet, loin d'avoir l'ampleur de la plaine de Bord, n'est plus qu'une étroite plate-forme allongée. L'érosion des vallons profonds qui l'entourent a dégagé autour de lui des masses sableuses tendres et lui a donné des pentes raides très favorables à la défense. Mais il n'a pas l'avantage, comme Gourdon, d'être couronné d'une masse rocheuse abrupte plus facile à défendre encore. A première vue, il paraît formé uniquement de sable (un peu argileux) et l'on se demande pourquoi il subsiste avec un relief aussi accentué, alors que les mêmes sables, autour de lui, ont été entraînés par le ruissellement. Une observation plus attentive montre sur son sommet des fragments nombreux d'une croûte ferrugineuse très dure qui, faisant office de toit, l'a protégé d'une usure rapide. Une prospection plus complète fait découvrir, sur son flanc Ouest, qu'il contient un noyau gréseux analogue à celui de Gourdon, mais qui commence tout juste à poindre hors des sables où il a pris naissance.

De l'autre côté du vallon, le *Roc de Rouquier* est bien dégagé des sables, mais il est trop caverneux et surtout l'érosion ne l'a pas encore suffisamment perché pour être tout à fait dans une position comparable à celle de Gourdon : les vallons qui l'entourent sont parcourus par de simples rigoles qui sont loin d'avoir la puissance érosive des ruisseaux qui coulent au pied de Gourdon.

A partir de la plaine primitive, nous venons donc de voir *trois états intermédiaires* analogues à ceux par lesquels a dû passer la butte de Gourdon avant de parvenir à son *état actuel*.

Mais cet état actuel n'est point un état définitif et la butte de Gourdon continuera à évoluer au cours des âges, à moins que la puissance des hommes (s'il en subsiste encore dans quelques mil-

lions d'années) ne devienne telle qu'elle puisse faire partout échec à la puissance érosive des forces naturelles.

Vers quel *état futur* s'achemine donc notre butte ? Existe-t-il, dans les environs de Gourdon, un exemple de ce qu'elle tend à devenir ?

Oui, il y en a même deux assez voisins d'ici, et l'avenir on peut le voir déjà.

La masse de grès quartzite, qui paraît si indestructible, a tendance à se débiter, par de profondes fissures, en blocs qui se détacheront les uns des autres et glisseront sur les pentes où ils se disperseront en un chaos, comme celui que l'on peut voir sur la hauteur de Peyrelevade, au Nord du vallon où coule la source de la Melve qui alimente en eau la ville de Gourdon. Ce chaos de blocs sont nombreux entre Loupiac et Peyrebrune. On les a qualifiés à tort d'erratiques. Vous voyez qu'ils n'ont pas été charriés de très loin par des glaciers.

Voilà l'avenir qui attend le Roc de Rouquier et le Roc de Gourdon.

Mais celui de Gourdon, plus haut perché, glissera sans doute d'abord presque tout d'un bloc avant de s'écarteler complètement. Ce glissement sera provoqué surtout par l'approfondissement des vallons qui se dirigent vers le Pont du Gué. Les flancs de la butte deviendront plus abrupts et le bloc finira par perdre son équilibre, et il commencera alors à descendre plus ou moins lentement.

Ou bien, son support devenant trop étroit, il pèsera trop sur les sables-meubles sur lesquels il paraît reposer. Il s'affaissera peu à peu jusqu'à ce qu'il arrive en contact avec la roche dure du substratum crétacé (à moins que sa racine profonde n'y atteigne déjà, mais cela ne semble pas être). Il descendra sans doute plus bas que l'actuel Tour de ville. Il se trouvera alors, d'une façon ou de l'autre, dans une position analogue à celle du *Roc de Coupiac*, situé près du bas de côte de la route de Cahors, lorsqu'elle atteint la vallée du Céou à l'Ouest de Costeraste.

Ce roc de Coupiac a dû, à l'origine, être perché à la même hauteur que celui du Rouquier ou du Pech Noir, dont l'altitude est voisine de celui de Gourdon (à 250 mètres environ). Il est actuellement au milieu d'un large vallon qui l'entoure d'une sorte de cirque et il semble bien reposer sur la roche compacte après s'être abaissé d'une centaine de mètres, en glissant obliquement vers la vallée.

Il est à peu près inconcevable que ce bloc de grès quartzite se soit cimenté dans la position qu'il occupe aujourd'hui. S'il en était

ainsi, ce serait l'écroulement de tout ce qui a été écrit sur le Sidérolithique et sur les cycles d'érosion tertiaires et quaternaires.

Voilà comment, après avoir retracé sa formation dans le passé, se dessine l'avenir de la butte de Gourdon. Mais il est si lointain pour nous, pauvres mortels, qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. Certes, quelques petits éboulements, quelques chutes de blocs détachés ne sont pas impossibles, même à brève échéance. Heureusement, dans la Nature, les changements se font, en général, tout doucement, d'une façon quasi-imperceptible. La transformation n'en est pas moins inéluctable.

J'espère que je ne vous ai pas trop ennuyés parce que je crois n'avoir pas été trop long. Vous voudrez bien m'excuser si je l'ai été plus que je ne le pense. Mais l'amateur de Sciences Naturelles est comme le pêcheur ou le chasseur : celui qui prend le plus d'intérêt à son récit, c'est lui-même. Sa manie a pour lui l'avantage d'ajouter un charme de plus aux aspects de la nature, parce qu'il a le plaisir de s'en expliquer les causes ou, tout au moins, de les rechercher. Et cette méditation lui donne les plus belles leçons d'une sereine philosophie.

Mais ce n'est pas uniquement une distraction de mandarin comme cela pourrait vous paraître aujourd'hui : les applications des Sciences de la Nature deviennent chaque jour plus nombreuses et il est utile que certains d'entre nous soient portés à s'y intéresser afin que tout le monde en tire profit.

Je voudrais surtout avoir réussi à vous faire entrevoir tout le charme, sinon, cette fois, toute l'utilité, qu'on peut trouver à se pencher sur les roches brutes. Elles ont un parfum d'ancienneté aussi agréable à respirer que celui de nos vieilles pierres taillées par la main de l'homme. Et je ne trouve pas, en somme, si ridicule cette évidente vérité qu'on attribue au guide qui fait visiter le plus bel ensemble historique et pittoresque de notre Quercy et qui, dit-on, commence son petit discours en disant :

« Mesdames et Messieurs, ce que nous avons de plus ancien, ici, c'est le rocher. »

G. Monteil,
instituteur itinérant agricole à Lanzac.

Note. — Il serait souhaitable de former, dans le sein de notre Société des Etudes du Lot, un groupe lotois de la Société amicale des géologues amateurs. Cette société a son siège à Paris, 61, rue Buffon (Ve). Elle a pour but de nouer des relations amicales entre les personnes s'intéressant à la Géologie, en les aidant dans leurs recherches et leurs travaux. Elle compte actuellement deux membres parmi nous.

G. M.

Les Grottes de Cougnac
près GOURDON (Lot)

Sur le plan préhistorique pur, la deuxième grotte, découverte en novembre 1952, à 250 m. de la première, peut être classée parmi les plus belles grâce aux nombreuses peintures qui, sur plus de 30 m., en décorent les parois.

L'ensemble de la décoration picturale de la grotte appartient au cycle Aurignaco-Périgordien. Les peintures sont soit au trait rouge, soit au trait noir. Certaines, primitivement effectuées au trait rouge, ont, par un deuxième artiste, été retouchées et rafraîchies au trait noir. Quelques-unes sont garnies de teinte plate.

L'obturation de l'entrée de la caverne, qui se situe à la base d'un abri sous roche, était telle que les peintures sont demeurées dans un extraordinaire état de conservation et de fraîcheur, à l'exception de certaines d'entre elles qui ont été oblitérées en partie ou totalement par des dépôts de calcite.

Elles sont ainsi authentifiées par le sceau des millénaires.

Les représentations animales de Cougnac comprennent notamment :

— des *Cervus-megaceros*. Deux de ceux-ci, dont un ne porte pas de ramure, présentent la particularité d'avoir le garrot très proéminent et accusé par une grosse tache noire. Le plus curieux est qu'ils portent chacun un collier figuré par un trait noir et du sommet duquel part un autre trait noir qui aboutit aux abords de l'aine. Qui plus est, leur position relative est telle que, par un bizarre effet de perspective, ils peuvent paraître attelés à la manière des bœufs de labour. Mais à peine d'anachronisme, il semble qu'il ne faille pas voir là un signe de domestication. Il est plus simple de penser qu'il s'agit, soit d'un mâle suivi de sa femelle, soit d'une femelle suivie de son faon. Les supposées pièces de harnachement ne seraient alors que des délimitations de coloration dans le pelage de l'animal ;

— des bouquetins. Parmi ceux-ci figure le plus bel animal peint dans la grotte. Pour les réaliser, l'artiste a su utiliser les heureux

effets de la couche stalagmitique sous-jacente. De par le galbe de la roche, il semble gravide et ses pattes enserrées dans des plis calcaires le font paraître revêtu d'une longue toison ;

— des éléphants. Ils sont glabres et ne peuvent donc être confondus avec des mammouths. Ils sont fort bien rendus.

Nous passons sur les nombreuses empreintes de doigts, les signes tectiformes et divers.

Mais l'intérêt primordial de la décoration de cette grotte réside dans trois figurations humaines.

La première représente un petit bonhomme, une sorte de « petit amour », privé de tête et de pieds. Il semble fuir rapidement devant les flèches qui lui sont décochées et dont trois sont déjà fichées dans la partie la plus charnue de sa personne.

La deuxième est un individu apode avec deux bras courts en forme d'ailes de pingouin, il est presque à quatre pattes. Sa tête, terminée par un museau pointu, est tournée vers l'arrière comme pour surveiller un ennemi qui l'a déjà percé de sept flèches.

La troisième est percée de trois flèches, son allure générale fait penser à un oiseau blessé, sa tête est celle d'un canard et ses jambes paraissent enserrées dans une jupe.

La grotte peinte de Cougnac peut s'enorgueillir de posséder les seules représentations picturales du *Cervus-megaceros*. Elle est la deuxième grotte (après Labaume-Latrone) dans laquelle figurent des éléphants. Elle résout un problème grâce à ses trois figurations humaines.

Elle apporte, en effet, la certitude que des pratiques d'envoûtement existaient vis-à-vis d'êtres humains alors que jusqu'à sa découverte la question était de savoir si les rares figurations humaines connues représentaient des individus transpercés de flèches ou les portant.

L'art des artistes préhistoriques qui ont œuvré à Cougnac avait atteint une très grande perfection. Les divers animaux qui y sont représentés procèdent d'un réalisme très sûr et d'une observation parfaite des modèles.

M.-J. Mazet.

Des Essences de Lavande dans la région Gourdonnaise

Le Département du Lot et en particulier la région gourdonnaise se caractérise par son terrain accidenté, son sol aride, ses nombreuses propriétés morcelées où l'on pratique la polyculture. Ces propriétés aussi petites soient-elles comprennent, à côté des parcelles de terrains fertiles, de vastes espaces incultes et improductifs dont le nombre et l'étendue se sont trouvés accrus considérablement par la disparition des vignes et des truffières. Les agriculteurs cherchèrent à rendre à la culture ces espaces devenus jachères improductives.

Peu nombreux étaient les végétaux susceptibles de pouvoir se développer sur de pareils terrains où le calcaire dominait. La lavande, plante calcicole par excellence, était toute désignée.

MM. Poujade de Rouffilhac et Bos du Vigan firent les premiers essais de la culture de cette labiée en 1935. Leurs plants venaient du Dauphiné. Je rappelle qu'au point de vue botanique le genre « Lavandula » comprend un très grand nombre d'espèces, mais dans la flore française, trois seulement sont représentées :

La lavande vraie (*Lavandula vera*).
La lavande Aspic (*Lavandula spica*).
La lavande Stoechas (*Lavandula Stoechas*).

Parmi ces trois espèces, seule la lavande vraie est officinale. C'est elle qui fournit l'essence de lavande vraie.

La lavande Aspic est connue des parfumeurs qui en tirent l'essence d'Aspic. La troisième a un intérêt moindre et n'est pratiquement pas utilisée.

C'est donc seulement la lavande vraie (*Lavandula vera*) qui est cultivée dans nos régions où nous la trouvons sous ses deux formes morphologiques : la forme *Fragrans* et la forme *Delphinensis*. L'expérience prouve que si nous plantons deux pieds de lavande vraie (*Lavandula vera*) dans deux terrains d'exposition différente, ces pieds, au bout de quelques années, se modifieront légèrement et donneront les deux sous-espèces que je viens de citer, en restant

cependant des espèces botaniques pures. On a toujours affaire à la lavande vraie.

La forme *Fragrans*, à rameaux nombreux et longs, aux feuilles à revêtement pileux, est rencontrée dans les lieux plus ensoleillés et dans les sols secs.

La forme *Delphinensis* avec ses rameaux plus petits, plus rigides, aux feuilles étroites et enroulées et aux fleurs plus violettes, est rencontrée dans les endroits plus humides.

La plantation de la lavande a pris sa plus grande extension à partir de 1941. C'est à partir de cette époque que M. Bos eut l'idée de réaliser ses propres semis. Il les réussit fort bien et, à l'heure actuelle, il approvisionne un grand nombre de planteurs de la région.

Je vais maintenant situer les diverses plantations de lavande de la région gourdonnaise. Elles se trouvent axées aux alentours des deux alambics de Rouffilhac et du Vigan.

L'appareil de M. Poujade est alimenté par les lavanderaies situées dans les communes de : Gourdon, Payrignac, Rouffilhac, Nadaillac, Vayssac.

Celui de M. Bos est alimenté par celles situées dans les communes de : Le Vigan, St-Cirq-Souillaguet, Vaillac, Soucirac, Ginouillac, Carlucet et Montfaucon.

Je vais maintenant vous montrer comment, une fois le terrain choisi, les planteurs procèdent pour créer ces diverses lavanderaies. D'abord, on effectue un labour profond de 0 m. 30 environ, on répand ensuite soit du soufre à raison de 100 à 150 kg. à l'hectare ou du sulfate de fer à raison de 200 kg. à l'hectare. On fait suivre cette opération d'un bon hersage. Le sol ainsi préparé, la plantation s'effectue dans nos régions toujours en automne. Le mois de novembre est celui qui convient le mieux. Les plants sont enfouis dans une tranchée, puis plantés en ligne en utilisant la raie de charrue ou le cordeau. Pour faciliter l'entretien de la lavanderaie (labours de printemps), les rangées doivent être distantes d'au moins 1 m. et l'écart des pieds d'une même rangée doit être de 0 m. 50 en sol médiocre et de 0 m. 90 à 1 m. en sol riche.

Certains planteurs prétendent que la lavande n'a pas besoin d'entretien, mais les plus nombreux et les plus avisés affirment le contraire, l'entretien augmentant et la production et la finesse de l'essence. Pour ces raisons, il est conseillé de procéder à un premier labour au printemps, en mars. On dénomme ce travail par l'expression locale : « Ouvrir les rangs ou ouvrir les pieds. » Le deuxième labour se fait courant mai. On dit alors : « On ferme les

rangs ou on ferme les pieds. » Au cours de l'été, on détruit par sarclage les mauvaises herbes, les buissons ou les ronces.

Les pieds manquants sont remplacés en octobre ou novembre par bouturage, marcotage ou semis. On effectue beaucoup, dans nos régions, le recépage vers la 10e année. On rase alors les pieds, soit à ras le sol, soit à 5 ou 10 cm. ; la plante se régénère et, pendant trois ou 4 ans, donne d'excellents rendements.

Bien que les moutons ne broutent pas la lavande, il faut éviter le passage d'un troupeau qui risque d'abîmer la lavanderaie par son piétinement.

Dans ce chapitre de l'entretien, je vais vous dire quelques mots au sujet des fumures et des engrais, ainsi que des maladies et des parasites.

En ce qui concerne les fumures, on a cru pendant longtemps que les lavanderaies n'en avaient pas besoin. C'était une erreur. Comme toutes les cultures, la lavande a besoin de leur apport, mais il faut savoir choisir parmi ces engrais. Les engrais minéraux, c'est-à-dire ceux que les agriculteurs achètent, doivent être écartés, car il a été démontré qu'ils favorisent la végétation, mais qu'ils n'influent nullement ni sur le rendement, ni sur la qualité de l'essence.

Les engrais organiques, fumier de ferme, crottin de brebis, sont seuls recommandés.

Les lavanderaies du Lot ne sont pas généralement trop affectées par les maladies et parasites. Des chenilles qui rongent les feuilles, des larves qui s'attaquent à la moelle des racines et causant d'importants dégâts aux lavanderaies éloignées de notre région les ont épargnées jusqu'à présent. L'agriculteur doit lutter pourtant contre le pourridié des racines ou *Pholiata præcox* que l'on trouve surtout dans les endroits humides. Il se présente sous forme de filaments blancs qui s'étendent sur l'ensemble des racines et des radicelles, sèchent complètement le pied de lavande. On le combat en trempant, avant leur mise en place, les racines des jeunes plants dans une solution diluée de sulfocarbonate de K ou mieux de formol.

Labour et binage sont, par la suite, nécessaires. Il semble que la *cuscute* est la plante parasitaire qui nuit le plus aux pieds de lavande. Il s'agit du *Cuscuta gracilior* et du *Cuscuta minor*. C'est une herbe à tiges filiformes qui s'enroulent autour de la labiée, s'y fixent à l'aide de suçoirs, l'épuisent et l'asphyxient rapidement. Pour s'en débarrasser, il faut arracher un carré plus grand que le carré attaqué. On brûle le tout sur place, on laboure et on replante seulement l'année suivante. Les fourmis font aussi de sérieux ravages dans nos lavanderaies. Elles enlèvent les fleurs mûres, dépouillent complè-

tement les pieds. Leur destruction est assez délicate, car les bouillies arsenicales et les pulvérisations de D.D.T. ou H.C.H. qui seraient le plus efficaces augmenteraient non seulement le prix de revient, mais détruiraient les abeilles ; car, dans nos régions, tout lavandiculteur est aussi un apiculteur.

D'une façon générale, la cueillette commence dans nos régions après le 14 juillet, c'est-à-dire une fois les fenaisons et les moissons terminées. Le moment le plus favorable semble pour certains celui où les cimes du milieu de l'épi sont fleuries. Pour d'autres, c'est celui où la corolle tombe et que les abeilles ne butinent plus les fleurs. Pratiquement, cette récolte s'effectue tout le long de la journée, mais les heures qui conviennent le mieux sont celles de la pleine chaleur. Il est recommandé de ne jamais cueillir la lavande par temps humide.

La cueillette de la lavande s'effectue par équipes. Chaque individu est armé d'une faucille à dents (laquelle permet de sectionner les tiges en tournant autour du poignet et de réaliser la coupe « champignon » si caractéristique du pied coupé). Ces hampes florales sont emmagasinées dans des toiles et les ballots sont dirigés le plus rapidement possible vers la distillerie.

La distillation devrait s'effectuer dans les deux mois qui suivent la cueillette. Après cette date, la lavande perd de son poids en essence. Si, pour une raison ou pour une autre, la distillation ne peut se faire pendant ce délai, il faut étendre les fleurs sur une aire ou, de préférence, sous un hangar ; ne pas dépasser une épaisseur de 0 m. 40 afin d'éviter tout échauffement et fermentation. Une sage précaution consisterait à aérer les fleurs matin et soir en les retournant avec la fourche.

Je vais aborder maintenant la question vraiment intéressante, celle des *rendements*. Pour être rémunératrice, une plantation doit avoir au moins une contenance de 50 ares. Le rapport est insignifiant la 1re année. On ne peut espérer plus de 100 à 135 kg. de fleurs fraîches à l'hectare. Dès la 2e année, elles atteignent 400 kg. à l'hectare et, à ce moment-là, les 2/3 des frais de plantation sont généralement couverts. La troisième récolte est trois fois supérieure à la seconde et le maximum de récolte en quantité se situe entre la 6e et la 7e année. Ils pourront atteindre, selon la fertilité de la terre, l'exposition, l'espacement des plants, de 2.500 à 5.000 kg. à l'hectare.

Un mot maintenant sur la fabrication des essences. — Dans le Gourdonnais, se trouvent deux alambics identiques fournis par les Etablissements Félix Evsseric, constructeur à Nyons (Drôme). Leur capacité est de 600 litres et peuvent contenir 150 kg. de plantes

vertes. Des précautions doivent être prises dans l'alimentation du foyer. Il est nécessaire de ne pas trop l'activer, car, en surchauffant, on nuirait à la qualité de l'essence. La paille restant après la distillation a une forte odeur de poire cuite. Elle sert de combustible mêlée avec le bois et a l'avantage de servir de fourrage pour les moutons et non les vaches. La durée de la distillation est environ de 3/4 d'heure à 1 heure.

Les rendements des essences sont variables d'une année à l'autre. Pour 100 kg. de fleurs fraîches, on obtient environ 0 kg. 800 à 0 kg. 900 d'essence.

La *production d'essence* de lavande dans la région de Gourdon se situe aux alentours de 350 kg. par an.

Marché de l'essence. — Cette essence est vendue soit à des grossistes ou à des parfumeurs de Grasse.

En 1944, le kg. d'essence se vendait 2.045 F. En 1945, on l'écoulait à 2.415 F. Il n'y eut pas de vente pour les années 1946, 1947 et 1948. En 1949, on écoula la production de l'année en cours et des stocks des trois dernières années à des prix variant de 1.600 à 2.000 F le kg. Les années suivantes, le prix monta, pour se stabiliser actuellement aux alentours de 5.000 à 6.000 F. Ce qui est d'ailleurs un prix nettement rentable.

Maintenant que je vous ai montré comment on obtenait cette essence, je vais très rapidement vous indiquer ses caractères physiques et chimiques.

Cette essence de lavande est un liquide légèrement jaune, très fluide, d'odeur forte caractéristique. Sa densité oscille entre 0,88 et 0.89. Elle se dissout dans 2,4 parties d'alcool à 70°. Le constituant chimique recherché des essences de lavande est l'acétate de linalyle. Cet *ester* est pour l'essence de lavande ce que l'alcool est au vin. Les essences de lavande, en général, en renferment de 35 à 55 %. Les nombreuses distillations fractionnées d'essence de lavande du Gourdonnais que *j'ai eu l'occasion d'effectuer* ont donné des titres variant de 43 à 55 %. Vous voyez par là, qu'au point de vue chimique, nos essences se classent parmi les meilleures.

De plus, à ces caractères chimiques remarquables s'ajoutent d'appréciables caractères *olfactifs*. Son *bouquet* est des plus fins et la fait très apprécier des parfumeurs.

Il est hors de doute que la culture de la lavande constitue d'ores et déjà une production intéressante pour les terres du Lot souvent inhospitalières par leur aridité à bien d'autres cultures.

R. Barel.

L'HOMME ET LA TERRE dans la BOURIANE

(Esquisse d'évolution comparée du niveau de vie et du statut social du paysan)

Si les seigneurs de la Bouriane nous sont connus grâce aux renseignements épars dans diverses publications (1), nous ignorons tout des paysans et des petites gens de ce pays. Cet essai ne vise point à combler cette lacune ; il se propose seulement de poser quelques problèmes. Nous voudrions esquisser les grandes lignes de l'histoire rurale, retrouver quelques maillons de la chaîne de l'évolution (2).

Cette évolution, nous l'appréhenderons d'abord au point de vue social et juridique : quelle fut la position du paysan de la Bouriane en face des classes dominantes ? Nous envisagerons ensuite la question du niveau de vie du paysan : dans quelles mesures l'amélioration du statut de l'homme a-t-elle provoqué une hausse de son niveau de vie ?

I. — Le milieu

Conditions naturelles, historiques et sociales : trois ensembles de phénomènes ont pesé sur la vie rurale de la région, et leur conjonction a donné un climat humain particulier qu'il convient d'étudier.

1. Le milieu naturel.

Le milieu naturel ne favorise point l'homme. Dans ce pays de karst (3), l'humidité n'est présente qu'au fond des vallées encaissées, c'est-à-dire dans une partie très restreinte du terroir. Encore gênait-elle le paysan plus qu'elle ne l'aidait : l'eau stagne dans les bas-fonds qu'envahissent roseaux et joncs. Dès le XVIe siècle, les vallées de la Melve et de la Germaine n'étaient que des chapelets d'étangs et de marécages (St-Cirq-Madelon). Par contraste, le plancher des poliés, perméable à l'excès, est absolument sec : les plaines

(1) Voir dans le présent fascicule l'article de Mlle Bourrachot.

(2) Ouvrages fondamentaux de Marc Bloch, les *Caractères originaux de l'histoire rurale française*, et Daniel Faucher, la *Géographie agraire*.

(3) Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre étude : « La Bouriane, essai de Morphologie », à paraître en 1955 dans *La Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*.

du karst représentent cependant la partie utile du terroir, celle où s'étendent précisément les cultures. Inconvénient majeur pour la plante qui ne peut suppléer à la sécheresse atmosphérique par les réserves hydriques du sol.

Le sol est pauvre. Très meuble certes, il est plus aisé à travailler que les lourdes glèbes des terreforts. Mais son *p*H, voisin de 4,5, manifeste une forte tendance à l'acidité. La Bouriane était réellement un pays de terre froide, un ségala. On peut donc parler ici de « domaine marginal », au sens économique du terme, c'est-à-dire d'une zone où les rendements et les profits sont nettement inférieurs à ceux des contrées environnantes (4). Les terreforts, le plateau meuliérisé de Bord, la vallée de la Dordogne, certains causses eux-mêmes, faisaient figure de bons pays en regard d'une Bouriane médiocre. On comprend qu'en période de crise agraire cette zone ait été abandonnée la première ; que lors des disettes, — en 1716, par exemple, année de sécheresse exceptionnelle (5) —, les habitants aient dû s'expatrier.

L'emprise du milieu physique était donc forte, et elle explique encore bien des traits de l'organisation du terroir. La trame des champs et des bois s'est calquée sur un relief karstique compartimenté, tout en alvéoles et en cloisons (6). L'homme a abandonné aux broussailles et aux bois les pechs rocailleux, les « termes ». Il n'a mis en culture que les surfaces sablonneuses des plaines. Comme celles-ci sont espacées et séparées par de véritables murailles, c'est par taches que l'occupation humaine s'est étendue à la surface du pays. Ici, mieux que partout ailleurs, on peut parler de colonisation par alvéoles, de terroirs-clairières.

La toponymie, les textes médiévaux, nous apportent quelques lueurs sur l'organisation des campagnes. Il est frappant de constater que les noms en *ac*, à l'étymologie incertaine, s'appliquent presque exclusivement aux villages. Les hameaux, les fermes isolées portent presque toujours des noms modernes : la Lande, la Vergne, les Cent écus. Ceci nous fait soupçonner une mise en valeur du pays par étapes, une évolution complexe. Sans doute les noms en *ac* témoignent-ils d'un premier réseau de villages, — peut-on oser dire de villas ? —, remontant au moins à la période gallo-romaine. Mais est-ce à cette même époque qu'apparut la division du terroir en manses, c'est-à-dire en domaines d'un seul tenant, correspondant à

(4) Fourastié : *Machinisme et Bien-être*, p. 133.
(5) Inventaire général des titres et documents de la baronnie de la Bouriane, page 24, fonds Gary.
(6) On consultera les photographies aériennes de l'Institut Géographique National.

des unités d'exploitation et des unités fiscales ? Nous ne pouvons que constater le phénomène, non le dater. Ainsi savons-nous, par un acte de 1459, que les manses — ou « maynes » — du Sale, de Vayssac, de Roquedeval, des Peyrouses, se partageaient les environs de Millac (7).

Les manses étaient en principe indivisibles. Mais, au XIIe siècle, ils sont déjà disloqués, subdivisés en unités secondaires ; alors apparaît fréquemment le terme de « borie », qui s'est maintenu jusqu'à nos jours et a peut-être donné son nom à la Bouriane (8). La borie, c'est semble-t-il l'exploitation agricole, grande ou petite, la ferme avec son environnement de champs et de bois, Rien de comparable à la villa gallo-romaine ou au manse : c'est le village et son terroir qui a succédé à la villa ; du manse qui a disparu, il ne subsiste, au XIIe siècle, qu'un souvenir.

La dispersion intercalaire de l'habitat remonte donc, dans la Bouriane, au moins au XIIe siècle. Et en même temps que les bories se multiplient, que les hameaux et les fermes aux noms modernes s'éparpillent dans les clairières, les forêts reculent sous l'effort des défricheurs : habitants de villages gonflés par la pression démographique, moines de l'abbaye clunisienne du Mont St-Jean, fondée en 1119 et consacrée par le Pape Calixte II lui-même (9). Dès cette époque les champs viennent cerner le pied des pechs : la surface cultivée connaît son maximum d'extension. C'est seulement au XIVe, puis au XXe siècle que les friches envahiront à nouveaux les plaines : aux XVIIIe et XIXe siècles que les labours iront heurter une seconde fois le pied des pechs : les cloisons karstiques ont constamment joué le rôle de bornes infranchissables pour les cultures ; et, à l'intérieur de ce cadre rigide, la surface cultivée s'est tour à tour rétrécie et dilatée.

2. La situation de la Bouriane.

L'alternance des guerres et des paix explique ces fluctuations de la surface cultivée. L'histoire de la Bouriane est fertile en avatars qu'explique la situation du pays, placé à l'intersection de plusieurs lignes névralgiques :

— la route de Paris à Toulouse et celle de la vallée de la Dordogne ne passaient pas assez près du centre de la Bouriane pour avoir favorisé la vie de la région et provoqué l'essor de son chef-lieu, Ville-

(7) Notes manuscrites de E. ALBE, article Millac, archives de l'Evêché de Cahors.
(8) Roger BULIT : *La Borie de Loumenat.*
(9) E. ALBE : *Histoire du Mont Saint-Jean.* Brochure aimablement communiquée par M. Jean Calmon que nous remercions vivement.

neuve-de-Millac, cette bastide avortée qui n'est demeurée qu'un village. Il semble qu'au contraire le voisinage de ces routes, sillonnées par les armées, ait apporté au pays plus de torts que de profits. Elles avaient, aux XIIe-XIVe siècles, un intérêt stratégique que nous ne soupçonnons plus : la voie Paris-Toulouse était le grand trait d'union entre les provinces septentrionales et méridionales du domaine royal, puisque la vallée du Rhône était en partie terre d'empire, puisque le seuil du Poitou était aux mains des Plantagenets. La vallée de la Dordogne, encadrée de forteresses, faisait figure de boulevard, permettant le passage entre les deux moitiés de l'Aquitaine septentrionale, l'anglaise et la française ;

— à ces deux axes sensibles s'ajoutait une troisième ligne, ou plutôt une zone étirée du Nord au Midi : c'est la frontière mobile qui séparait les domaines capétiens et plantagenets (10). Si l'on s'appuie sur les travaux de MM. Calmette, Perroy, Boutruche, on s'aperçoit qu'elle passa précisément dans la région gourdonnaise. Les châteaux de Domme, Fénelon, Carlux, Millac, Nadaillac et Gourdon faisaient partie de cet ensemble de fortifications « qui, de la côte saintongeaise à la moyenne Garonne, à travers le Périgord, le Quercy, l'Agenais, hérissaient la campagne de leur double ligne de murailles » (Perroy). La conséquence de cette situation, c'est la multiplication des coups de mains et de combats dans la région. Les châteaux sont enlevés un à un par les Anglais : Nadaillac, Domme, reçoivent des garnisons anglaises qui ravagent au XIVe siècle la Bouriane (11).

C'est donc par une forte sensibilité aux crises, crises agraires de sous-production, crises politiques, parfois les deux conjointes, que se caractérise la vie de cette région.

3. Le milieu social.

Au Moyen Age, le pays était organisé militairement de manière à pouvoir résister à ces attaques. La Bouriane était en effet une baronnie englobant 8 paroisses (12), c'est-à-dire une entité juridique, militaire et économique dont le chef était en même temps haut jus-

(10) J. CALMETTE : *Atlas historique*, et Ed. PERROY : *La Guerre de Cent Ans*. Sur les autres places de cette zone frontière, voir l'article récent de M. L. D'ALAUZIER : La Communauté de Montcabrier au XIVe siècle, *S.E.L.*, 1952, 4, avec une bibliographie dont on consultera les titres suivants : VIGIÉ : Les Bastides du Périgord, 1907, et ALBE : Les Suites du Traité de Paris de 1259 pour le Quercy, *Annales du Midi*, 1911 et 1912.

(11) Voir les ouvrages fondamentaux de Roger BULIT : *Gourdon, les seigneurs, les consuls, la communauté*, et Jean MAUBOURGUET : *Le Périgord méridional*.

(12) Paroisses de Saint-Cirq et Millac, Nadaillac, Payrignac, Lacapelle-Fajoles, Nozac, Rouffilhac, Prouillac, le Mont Saint-Jean.

ticier (fourches patibulaires de Cougnac), capitaine d'une troupe d'hommes d'armes (aux XIVe, XVe, XVIe siècles), enfin propriétaire de domaines étendus (13).

Mais ces prérogatives n'appartenaient pas au seul baron. Nous pouvons noter ici l'extraordinaire enchevêtrement des juridictions qui caractérise le régime féodal. Au-dessus du seigneur, un suzerain : le baron de Gourdon jusqu'en 1294 ; puis, à partir de cette date, le Roi de France. Au-dessous, une foule de petits nobles, — les Durfort, les Vassal, les Massaut, quelques communautés religieuses ou laïques comme le chapitre du Vigan, le prieuré du Mont St-Jean, les consuls de Gourdon, se partagent la juridiction moyenne et basse dans la plupart des paroisses. Il existe donc une première catégorie sociale, celle des gentilshommes campagnards, personnages qui ne possèdent souvent qu'une seule seigneurie et que leur pauvreté oblige à exiger avec âpreté le paiement des rentes.

La proximité de Sarlat et surtout de Gourdon, petits centres urbains riches en hommes de loi et en fonctionnaires, explique l'apparition d'une autre classe qui, dès le XVe siècle, s'interpose entre baron et paysans : celle des officiers seigneuriaux et royaux, toute cette équipe de roturiers aisés qui administre le fief. Notaires, juges sergents, régisseurs, sont le plus souvent originaires des villes voisines. Ils prennent une place d'autant plus importante que le régime féodal s'altère, que le régime seigneurial évolue. Possédant déjà le droit d'ordonner, ils ne tardent pas à s'approprier une partie du sol. Ainsi naît, à l'ombre de la noblesse campagnarde, une petite bourgeoisie rurale (14).

Le baron est évidemment le personnage le plus important de l'échiquier social (familles de Gourdon, XIIe-XIIIe s. ; Thémines, XIIIe-XIVe s. ; Lauzières-Thémines, XVe-XVIIIe s. ; Estrées, XVIIe-XVIIIe s.) ; jusqu'au XVIe siècle, il réside fréquemment sur ses terres. Puis c'est l'ascension des marquis de Lauzières-Thémines et des ducs d'Estrées : se succèdent plusieurs sénéchaux du Quercy, un maréchal de France, des gouverneurs de l'Ile-de-France, un évêque, qui vivent à la cour ou aux armées et laissent leur fief aux mains de leurs officiers. Les paysans sont donc de plus en plus détachés de leur seigneur, de plus en plus en contact avec les administrateurs de la baronnie : la bourgeoisie joue un rôle de plus en plus grand dans les affaires régionales.

(13) Voir notamment R. Bulit, ouvrage cité, et G. Lacoste : *Histoire du Quercy*.

(14) Notes manuscrites de Servantie, curé de Millac, où sont transcrits des documents des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. Deux exemplaires inédits.

LES BARONS DE LA BOURIANE
du XVIIe au XVIIIe siècle

MAISON DE GOURDON

Guillaume de Gourdon-Salviac ..... (vers 1244).

MAISON DE THEMINES

Gisbert II ..... (vers 1264-1284).
Guillaume II dit de Gourdon ..... (1284-1318).
Gisbert III ..... (1318-1323).
Gisbert IV ..... (1323-1340).
Gisbert V ..... (1340-1360).
Guillaume IV ..... (1360-1379).

MAISON DE CARDAILLAC-THEMINES

Marquès ..... (1379-1421).

MAISON DE PENNE-THEMINES

Raymond Ameil ..... (1421-1453).

MAISON DE LAUZIERES-THEMINES
BRANCHE AINEE

Dorde ..... (1453-1488).
Guillaume ..... (1488-1513).
Louis ..... (1513-1558).
Pierre ..... (1558-1570).
Jean ..... (vers 1570-1589).
Pons ..... (1589-1627).
Pons-Charles ..... (1627-1646).
Catherine ..... (1646-1684).

MAISON D'ESTREES

François-Annibal II ..... (1684-1687).
François-Annibal III ..... (1687-1698).
Louis-Armand ..... (1698-1723).

MAISON DE LAUZIERES-THEMINES
BRANCHE DE ST-BEAULIZE

Jean-Luc ..... (1723-1737).
Angélique-Sophie d'Hautefort ..... (1737-1789).
Alexandre ..... (1789-1791).

Toutes les modifications du milieu social, comme celles du milieu physique, eurent donc une incidence sur la vie des paysans. L'interaction des phénomènes économiques, politiques, sociaux, pose un double problème :

— L'organisation sociale sut-elle porter remède aux conditions géographiques défavorables qui pesaient sur la vie rurale de la Bouriane ?

— Quelle fut l'attitude des paysans en face d'événements aussi divers que les guerres, l'absentéisme seigneurial, l'essor de la bourgeoisie ? La masse des ruraux demeura-t-elle inerte ? Où vit-on dès le Moyen Age les villages de la Bouriane s'animer et agir ?

II. — La condition humaine : L'évolution du statut juridique

Trop rares sont les textes qui nous permettent de tirer le village de son anonymat. On peut cependant observer une continuité de la vie communale du XVe au XIXe siècle. En même temps s'améliore le statut juridique de l'homme. Ceci est d'autant plus remarquable que ni les conditions sociales, ni la structure agraire ne favorisaient la vie communautaire : les familles vivaient dans des fermes isolées dans les clairières ; l'existence de termes, bois et friches, où le bétail trouvait sa nourriture, n'imposait pas, comme dans les pays d'open-field, des servitudes collectives.

Mais il y avait au cœur des terroirs de vraies agglomérations : c'est au village que se sont manifestés les intérêts communs.

1. Les origines sont mal connues. En 1292, Gisbert II de Thémines accorde une charte de coutumes aux habitants de Millac et de la Bouriane (15) ; avant 1241, Villeneuve-de-Millac avait été fondée par un Gourdon : nous ne connaissons ni l'un ni l'autre de ces textes pourtant fondamentaux, puisqu'ils fixent véritablement le statut des habitants.

2. Le XVe siècle est moins obscur. La période qui va de 1440 à 1520 se caractérise du point de vue social par une double préoccupation :

a) Les barons s'efforcent de reconstituer leur fortune en mettant en valeur leurs domaines de la Bouriane. Il faut pourvoir en habi-

(15) R. Bulit, ouvrage cité, p. 91. Gisbert II de Thémines accorde également une charte de coutumes aux habitants de Thémines en 1262. Voir Greslé-Bouignol : Les coutumes de Thémines, *S.E.L.*, 1954, I. On peut se demander dans quelles mesures les coutumes de la Bouriane s'apparentaient à celles de Thémines.

tants les « héritages, repaires et villages devenus en ruines et inhabités ». Pour cela, on s'adresse à de véritables entrepreneurs de repeuplement, comme ces deux habitants de Gourdon, Guillaume Gilibert et Arnaud de Caseneuve qui, le 28 avril 1459, reçoivent à nouveau fief le tènement de Millac et Villeneuve — environ 7 km² — et s'engagent à y installer dans un délai de deux ans 6 habitants qui y fonderont « feu et domicile » (16). Ainsi apparaît le phénomène déjà signalé : le rôle de la cité gourdonnaise et de ses « hommes d'affaires ».

Toute une série d'autres baux à nouveau fief nous montre la préoccupation de ne négliger aucune ressource. On baille les terres tantôt à des particuliers, tantôt à des collectivités : vers 1516, c'est l'ensemble des habitants de Millac qui prend à nouveau fief le terroir de la Lande de Nozac aux parcelles encore si géométriques. Les baux à nouveau fief s'appliquent aux activités les plus diverses : mettre une terre en valeur, faire tourner un moulin, (Moulins d'Enchau en 1464, de Sous-le-Bois en 1518), exploiter une forge (Le Boucau, 1478) (17).

Ces actes prouvent le souci de revaloriser des cens devenus trop faibles : en 1467, on dresse le terrier des reconnaissances dues par les habitants de Villeneuve à Dorde de Lauzières-Thémines. En 1488, Guillaume de Lauzières-Thémines augmente encore le taux du cens (18).

Le résultat de cette politique économique, — générale en France —, c'est la reconstitution des fortunes seigneuriales ; c'est la possibilité de remplacer les anciens forts par de neuves et agréables demeures. Le retour à la prospérité agricole durant le XVe et le XVIe siècles n'est pas sans rapport avec la floraison des châteaux du Haut-Quercy et du Périgord (Fénelon, Millac) : tant l'art plonge ses racines dans la vie économique.

b) Les nobles n'ont pas été les seuls à profiter de ce renouveau. Les paysans ont su obtenir de leurs maîtres de substantiels avantages : le XVe siècle est pour Villeneuve-de-Bouriane l'ère des pétitions au seigneur, des doléances, des transactions. Alors disparaissent de vieilles charges comme les banalités : en 1459, les tenanciers obtiennent le droit de construire des moulins et des fours. Ils peuvent faire librement pacager leurs bêtes dans la vallée de la Relinquière, sous le château : permission précieuse à une époque où

(16, 17, 18, 19) E. Albe : Notes, Archives de l'Evêché de Cahors. M. L. D'Alauzier a bien voulu nous signaler qu'au XVe siècle les corvées ont pratiquement disparu en Quercy.

l'herbe était rare. En 1472, le 5e cas est supprimé et remplacé par une taxe : plus de service armé désormais. En 1479, une transaction abolit le guet au château, moyennant le paiement collectif de 3 sols par jour (19). Le système féodal n'a donc pas traversé sans dommages les crises du bas Moyen Age.

3. Si bien qu'au XVIe siècle les paysans ont déjà acquis une conscience, non de classe, — le mot serait trop fort —, mais de corps. Un embryon de vie communale s'instaure : c'est le régime du syndicat, au sens ancien du terme. « La plus grande et saine partie des habitats » — des laboureurs, des tisserands, des forgerons, des charpentiers — s'assemble « au son de la cloche pour traiter et délibérer des affaires de la communauté » et pour arrêter « d'une commune voix » telle ou telle décision : la construction d'une église, par exemple (séances du 8 avril 1522, du 5 mars 1644, du 8 mars 1645). Un syndic désigné à titre temporaire représente les paysans et défend leurs intérêts. Fait significatif, c'est au XVIe siècle le baron lui-même. Mais, au XVIIe siècle, les Thémines résident rarement à Millac. Les fonctions de syndic ne sont alors remplies ni par le seigneur, ni par son procureur, mais par un ou deux habitants aisés (Géraud Auniex et Joachim Salles en 1645) (20). Ainsi s'accentue le caractère populaire de l'institution à mesure que se desserre l'emprise nobiliaire. En dépit de l'absence d'une vraie municipalité (il n'y aura pas de maire à Millac avant 1789), une vie collective s'affirme.

4. Mais toutes les manifestations collectives de l'opinion paysanne ne s'insèrent pas toujours dans un cadre légal. Les revendications s'accompagnent parfois de révoltes.

Nous citerons deux exemples :

a) Au printemps de 1624, les Croquants du Quercy se révoltent et l'un des meneurs, Doüat, est précisément un habitant d'Auniac. Huit mille hommes selon les textes, au moins plusieurs centaines, armés « de faux emmanchées à rebours, bâtons à deux bouts et autres longs bois », parcourent le Haut-Quercy et ravagent les propriétés d'un certain nombre d'Elus récemment nommés : maisons abattues, métairies brûlées, vignes arrachées, prés labourés, tel est le bilan de leur action. Le 6 juin, une bande vient assiéger le maréchal de Thémines dans son château de Millac.

La raison du soulèvement ? Les paysans craignent une augmentation de la taille. Ils prétendent que les plus riches de la province

(20) SERVANTIE, notes manuscrites.

achèteront des offices pour être exemptés d'impôts et que leur part retombera sur le menu peuple. La lutte présente donc un caractère nettement social. Elle se termine par le massacre des Croquants par les troupes du maréchal de Thémines. Doüat est exécuté : « Et après lui avoir sorti le ventre, fut mis à quatre quartiers ; la tête est sur un poteau à Figeac, le reste dispersé par les villes du Quercy et le lundi 10e dudit mois, Barrau (un autre meneur) fut pendu à Gramat, lieu de sa naissance. » (21).

b) Le second épisode date de janvier 1790 : les paysans de Millac se soulèvent, plantent un « mai » à la porte du château, y suspendent la girouette seigneuriale, les cribles et les mesures servant à la perception des grains (22).

1624, 1790 : ces deux événements distants d'un siècle et demi ne sont pas sans analogie. Leur rapprochement prouve que les troubles de 1789-1790 ne sont que l'aboutissement d'une longue chaîne d'insurrections paysannes dirigées contre les classes supérieures et réprimées par elles. Et ce courant débouche sur le XIXe siècle : alors apparaissent successivement à Millac une commune avec un maire. puis le droit de vote pour tous les paysans. L'histoire sociale semble close. Le statut juridique de l'homme est parvenu à un sommet. Il n'y aura plus au XIXe et au XXe siècles d'émeutes agraires dans la Bouriane.

Recul des droits féodaux au XVe siècle, constitution d'une communauté d'un syndicat aux XVIe-XVIIIe siècles, apparition d'une commune et d'un maire élu au XIXe siècle : nous n'ignorons point ce qu'un tel tableau a de schématique. Il nous manque certes le point de départ de la chaîne de l'évolution, et bien des maillons intermédiaires. Il nous est difficile d'imaginer la courbe du phénomène : Doit-on concevoir l'amélioration de la condition sociale du paysan comme le fruit d'une lente et uniforme progression ? Ou comme une ascension par brusques étapes que séparent des stagnations, peut-être même des reculs ? On voit, par exemple, en Aquitaine, plusieurs seigneurs retirer une à une les concessions qu'ils avaient consenties aux paysans : retrouverons-nous dans la Bouriane des faits analogues ? Seules des recherches plus approfondies nous l'apprendraient.

Il n'est pas moins malaisé d'apprécier la situation morale des habitants et des petites gens en face du noble. Quelques traits seu-

(21) *Défaite des Croquants en Quercy*, par le Maréchal DE THÉMINES, le 7 juin 1624. Factum, fonds Gary, Bibliothèque municipale, Cahors.
(22) E. LAFON : *Monographies communales*, voir Millac.

lement de la mentalité seigneuriale nous sont parvenus. Actes de brigandage : en 1341, les Thémines font assassiner un habitant de Gourdon, Faydit Pelegry. En 1343, ils font assaillir sur le pont de la Melve, à St-Cirq-Madelon, deux marchands se rendant à Sarlat : Géraud Ricard et Géraud de Mandirat, qui sont arrêtés et emprisonnés au château de Millac (23). Attitudes de mépris : en 1624, le maréchal de Thémines, ne voulant souiller son épée avec le sang des Croquants, les charge, un simple bâton à la main.

Un fait atténue les traits précédents : il ne semble pas que le baron ait arbitrairement disposé des terres du paysan. Du XVe au XIXe siècles, nous trouvons les mêmes familles sur les mêmes domaines : une telle continuité semble prouver que le laboureur de l'ancien régime était pratiquement propriétaire de sa tenure.

Cependant les doléances répétées du menu peuple, les troubles agraires, puis leur disparition aux XIXe-XXe siècles, nous permettent de poser un ensemble de problèmes :

— Quelle est la cause profonde de ces doléances et de ces troubles ? Est-elle d'ordre moral ou d'ordre économique ?

— La disparition des troubles à notre époque s'accompagne-t-elle de la suppression des causes qui les avaient provoqués aux siècles précédents ?

III. — La condition humaine : La stagnation du niveau de vie

1. Millac : vie bourgeoise et forte population.

A première vue, certains faits semblent prouver la prospérité du Millac de jadis. C'est d'abord la présence de son gros château et de ses familiers. Nous avons la preuve que les seigneurs ont longtemps résidé ici : presque en permanence au XVe siècle, fréquemment au XVIe. En 1509, Catherine de Lauzières épouse dans la chapelle Guillaume de Toucheboeuf ; en 1537, ces mêmes murailles voient mourir Jean de Lauzières. Onze ans plus tard, Marguerite de Lauzières épouse Galiot de Turenne. Le maréchal de Thémines lui-même séjourne à Villeneuve (24).

Tout autour du seigneur vivent ses fonctionnaires. Il y a à Millac une petite bourgeoisie qui ne se confond pas avec la classe paysanne : surintendant, juges, procureurs seigneuriaux, notaires royaux. Ci-

(23) R. Bulit, ouvrage cité.
(24) Abbé Pons, Souillac.

tons les familles Hébray, Chassaing, Noyret, Viale... Tout ce monde se fait construire des logis d'apparence cossue : bâtiments en équerre, toitures mansardées, portes dans le goût du XVIIIe siècle, cheminées ornées de plaques armoriées prouvent une certaine aisance. Dans les salles du grand presbytère, les Estrées font peindre leurs armoiries. Les Lauzières-Thémines s'efforcent de faire du château une demeure agréable : « Toutes les portes étaient décorées de pilastres d'un ordre composé dont les chapiteaux se rapprochaient du dorique. Ils portaient des figures presque en plein relief représentant des sauvages qui combattaient des lions ; ces groupes étaient soignés et d'une exécution finie. Des guirlandes de ceps de vigne, chargés de feuilles et de fruits, sculptés sur du grès, entouraient les croisées à l'extérieur. L'intérieur offrait des appartements vastes et décorés avec plus de richesse que de goût. Les peintures seules étaient remarquables : elles rappelaient différents traits de l'histoire ancienne et moderne. Les plâtres dont les murs de la chapelle étaient intérieurement revêtus représentaient des sujets tirés de la Bible. » (25).

Sous l'ancien régime, château et maisons bourgeoises donnent donc au village l'apparence d'un gros bourg.

Du XVe siècle au XIXe, la population s'accroît sans cesse : vers 1450, le pays est à peu près vide ; en 1522, un texte nous signale 25 chefs de famille, ce qui doit représenter un minimum de 150 habitants (26). Le maximum est atteint au début du XIXe siècle avec environ 500 habitants dont la moitié vivent au chef-lieu communal. Dès le XVIIe siècle, le village s'agrandit, fait craquer les limites du Barry haut, descend de son rocher et s'étire le long de la route : type classique d'une évolution de l'habitat liée au retour de la sécurité.

Le cas de Millac n'est pas une exception. Les autres communes de la Bouriane sont, elles aussi, fortement peuplées.

Au XVIIIe siècle :

Lacapelle-Fajoles	649	habitants
Nozac	557	—
Rouffilhac	587	—
Prouillac	520	—
Payrignac-St-Cirq-Millac	910	—
Nadaillac	340	—
Mont-St-Jean	37	—

Soit 3.600 habitants pour l'ensemble de la Bouriane (27).

(25) DELPON : *Statistique du Lot*, I, p. 473.
(26) SERVANTIE, notes manuscrites.
(27) COMBARIEU : *Dictionnaire des Communes du Lot*, voir les communes intéressées.

2. Les signes de pauvreté.

Mais une vaste demeure seigneuriale, des maisons bourgeoises cossues, une forte population, ne signifient pas nécessairement prospérité de tous.

A cet égard est significatif le témoignage de l'agronome anglais Arthur Young qui passa dans la région le 10 juin 1787 (28). A Souillac, il contemple une vallée si « admirablement cultivée » que « rien ne peut surpasser la fertilité exubérante de ce lieu ». Puis ce sont les environs de Payrac, les confins de la Bouriane. Le châtaignier apparait et ses fruits jouent dans la nourriture du paysan le même rôle que la pomme de terre en Irlande : si la récolte est faible, la disette menace. A Payrac, pour la première fois depuis le début de son voyage, Young remarque un grand nombre de mendiants. Nulle vitre aux fenêtres. « Dans tout le pays, écrit-il, les filles et les femmes de paysans ne portent ni chaussures ni bas ; les laboureurs, à leur travail, n'ont ni sabots, ni chaussettes. C'est une misère qui frappe à sa racine la prospérité nationale, une large consommation des pauvres ayant bien plus de conséquences que celle des riches. La prospérité d'une nation repose sur sa circulation et sa consommation. Le cas de pauvres s'abstenant de tout objet en cuir et de lainages devrait être considéré comme un mal de la plus grande importance. Cela me rappelle la misère de l'Irlande. »

Pour le XIXe siècle, nous possédons d'autres sources. Delpon note, vers 1830, la médiocrité de l'habitat de la Bouriane. Les fermes ne sont que de petites maisons d'une ou deux pièces. Une enquête agricole de 1855, qui vante les récoltes de Payrignac et de Millac, signale que la châtaigne joue toujours un rôle important dans l'alimentation paysanne (29). Mais déjà la pomme de terre, encore inconnue vers 1810, est largement consommée et avec elle disparaissent les disettes.

Au XXe siècle, ce tableau ne se modifie guère. Certes, l'alimentation s'améliore. Depuis 1914, on consomme de plus en plus de viande. Millac cesse d'être un pays du seigle, un pays où, selon le dicton local, « il faut deux couteaux pour couper le pain, l'un servant à racler l'autre » : tant la pâte était collante et le pain de mauvaise qualité. Sans doute, les habitants du Causse ne considèrent-ils plus avec mépris les garçons de la Bouriane, ce mauvais pays, et ne ré-

(28) A. Young : *Voyages en France*, édition Sée.
(29, 30, 31) B. Mazières : Etude géographique de l'alimentation dans le département du Lot entre 1840 et 1880. Voir aussi Mlle C. Pinède : L'Emigration des habitants du Lot en Amérique du Sud à la fin du XIXe siècle. *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, XXV, 1954. G. Monteil, M. Léonard. *Enquêtes agraires*, 1953.

pugnent-ils plus comme autrefois à leur donner leurs filles en mariage. Cependant bien des traits du passé subsistent. L'habitat ne s'est guère amélioré et de nombreuses maisons datent de 1830. Cheval et bœuf de labour n'ont pas encore éliminé l'âne, insuffisamment robuste, mais qui vit de peu et dont le coût n'est pas trop élevé. Comme ceux du XVIIIe siècle, les paysans du XXe siècle allaient nu-pieds il y a quelques années. Les budgets familiaux, calculés par les services agricoles, montrent une insuffisance de ressources qui confine parfois à la misère (30).

La conséquence de cette misère c'est la dépopulation. Certains vont à la ville ; d'autres quittent même la France : la Bouriane contribua à alimenter vers 1865-1890 le courant d'émigration quercynoise vers l'Amérique du Sud (31). Le nombre des habitants diminue constamment :

Millac :

1880	424	habitants
1892	350	—
1905	338	—
1913	313	—
1923	232	—
1954	164	—

En même temps, la surface cultivée se restreint : de 1914 à 1933, les labours perdent 69 hectares, soit un quart de la superficie antérieure (32). Les propriétés ne s'agrandissent guère.

Vers 1910 :

— Nombre d'ha de terre en moyenne	par habitant	1,66
	par famille	6,22
— Nombre d'ha de terre cultivée	par habitant	0,94
	par famille	3,94

Vers 1930-40 :

— Nombre d'ha de terre en moyenne	par habitant	2,25
	par exploitant	13,21
— Nombre d'ha de terre cultivée	par habitant	1
	par exploitant	7

Mais ce ne sont là que des chiffres moyens. La réalité s'avère pire lorsqu'on tient compte des inégalités sociales. Sous l'ancien régime,

(32) Matrices cadastrales de 1833, 1914, 1933, Millac.

MILHAC : DOMAINE AU MILIEU DU XIXe SIÈCLE, FONDÉ APRÈS UN PARTAGE DU TERROIR

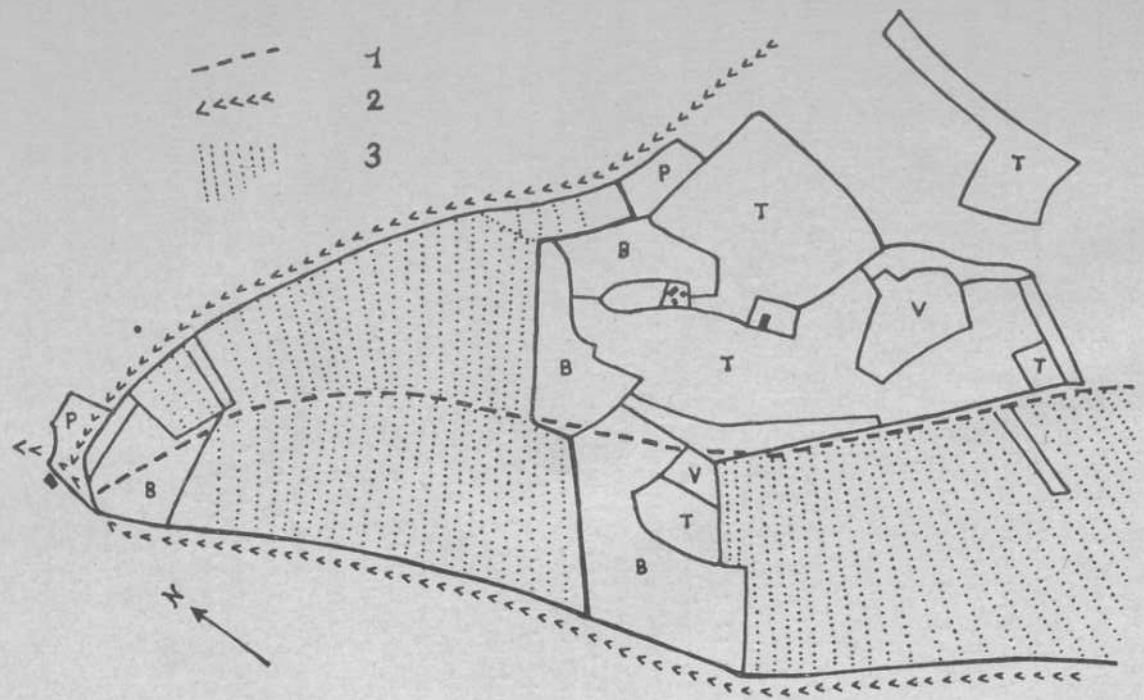

1) Ancien axe de partage.
2) Canaux du Moulin de Sous-le-Bois.
3) Parcelles en lanières.
T terre, V vigne, P pré, B bois.
Les parcelles du domaine de Hugues Viale ont été cernées d'un trait fort.

une partie du terroir appartient au seigneur (33). Sans doute, la réserve seigneuriale s'amenuise-t-elle sans cesse. Sans doute, les biens seigneuriaux passent-ils à la communauté vers 1789-94, peut-être auparavant. Le cadastre porte, en effet, la trace d'ancien partage : le bois et le champ de Millac sont découpés en longues et minces parcelles géométriques de même superficie qui contrastent de la manière la plus vigoureuse avec certains secteurs aux champs irréguliers. Elles témoignent du souci de répartir équitablement la terre entre les hommes. Mais l'égalité des héritages ne dure pas. Nous avons la preuve que, dès le début du XIXe siècle, apparaît une tendance au regroupement des terres. Des bourgeois de Gourdon achètent des propriétés dans la Bouriane et se constituent alors des domaines. L'un des plus caractéristiques est celui que Hugues Viale, avoué à Gourdon, se taille vers 1830 aux dépens des champs à lanières du Bois de Millac : il possède là 31 ha d'un seul tenant dont 11 de bois et 14 de labours, avec deux fermes et un moulin. 14 ha s'ajoutent aux précédents entre 1835 et 1860. Domaine très différent de celui des petits paysans par l'aspect même des parcelles qui sont vastes (parfois plusieurs hectares), trapues, et ont perdu la forme primitive de lanières ; original aussi par la nature de l'exploitation, puisque plusieurs hectares de vignes et de prés prouvent le souci de produire vin et bétail, non pour la consommation familiale, mais pour la vente (voir fig. page précédente).

Quelques paysans aisés, les Espaliat, les Courdurié, ont réalisé des concentrations analogues (34) : car la classe paysanne n'est point une. S'opposent les propriétaires les plus riches et les brassiers misérables. Au milieu du XIXe siècle, les 2/5 du terroir communal de Millac sont aux mains de six propriétaires seulement. Plus de 100 familles doivent se partager le reste : quoiqu'une partie de la population ne vive pas de l'agriculture, — dès le XVIe siècle, il y a à Millac des tisserands, des forgerons, des maçons, des charpentiers —, les propriétés de deux à quatre hectares ne sont point rares. Il en existe encore de nos jours (35). La dépopulation n'a pas

(33) Selon M. L. D'Alauzier, dès les XIIIe-XVe siècles, la réserve seigneuriale en Quercy est peu importante. Les seigneurs ne déclarent que des superficies correspondant au travail d'une ou deux paires de bœufs. Seuls, les bois semblent avoir échappé aux tenures paysannes. Que M. D'Alauzier, qui nous a communiqué ces renseignements, veuille trouver ici l'expression de notre gratitude.

(34) Des testaments du XVIIIe siècle montrent que quelques paysans n'étaient pas misérables. Marie Chevaydet, épouse de François Jardel, laboureur, possédait des bijoux en or (valeur 30 livres), plusieurs habits et manteaux aux couleurs vives, et léguait plus de 800 livres à diverses personnes.

(35) Quoique la propriété bourgeoise ait pratiquement disparu de la Bouriane. A Millac, le domaine d'Hugues Viale est dispersé à la fin du XIXe siècle.

libéré le sol : la terre de ceux qui partent demeure leur propriété, tombe souvent en friche. Les paysans qui demeurent n'en profitent point. Sont donc l'exception les domaines de 30 ha qui, seuls, permettraient l'aisance et un niveau de vie décent.

La persistance de la structure sociale d'il y a 150 ans explique donc le maintien d'une structure agraire archaïque. Le paysan du XXe siècle vit dans un cadre tracé par les défricheurs du XIIe siècle. La vieille organisation du terroir ne correspond plus aux nécessités de notre époque : exiguïté et éparpillement des parcelles, enchevêtrement extraordinaire des propriétés, imposent le maintien de la polyculture la plus arriérée. Il n'est point rare de voir 7 ou 8 cultures différentes voisiner sur une superficie de moins d'un hectare. Aucune plante de spéculation sinon le tabac. Aucune mise en valeur rationnelle des prés et des bois. Tout au plus, constate-t-on depuis 20 ans une faible augmentation du nombre des vaches laitières, un gain des bois de pin sur les landes :

	1914	1933
Millac : friches	138	28 ha
bois	74	205 ha

La Bouriane demeure un ségala qui n'a pas encore réalisé sa réforme agraire. A l'inverse du Ségala tarnais et rouergat, elle fait encore figure de mauvais pays en bordure d'un causse déclinant. Toujours sensible aux crises d'origine climatique, aux crises de sous-production, elle reste presque totalement imperméable aux crises de l'économie moderne qui affectent les zones d'agriculture très commercialisées, mais épargnent relativement les pays de polyculture pauvre. Cette semi-stabilité est la rançon de la médiocrité.

Conclusion

1. La confrontation du statut juridique du paysan et de son statut économique nous permet d'aboutir, pour la Bouriane, à une constatation essentielle : par opposition à la courbe du statut juridique, ascendante depuis 5 siècles, la courbe du niveau de vie enregistre une stagnation presque totale, — même depuis 1789. Nous pouvons donc conclure sans exagération que l'évolution des institutions, et notamment les progrès du régime parlementaire en France, n'ont eu qu'une faible influence sur l'amélioration de la condition paysanne dans la Bouriane.

2. L'étude des terroirs communaux et des propriétés nous permet de penser que la cause essentielle de cette stagnation du niveau de

vie est la persistance d'une structure agraire et sociale qui a survécu aux révolutions de 1789 et 1848. Comme l'ont montré les travaux de Marc Bloch et de M. Daniel Faucher, seule une refonte de la structure agraire pourrait harmoniser le statut social et le niveau de vie de l'homme.

3. Il ne semble pas que l'on doive déplorer le dépeuplement des villages de la région. L'émigration soulage, au contraire, une terre trop chargée d'hommes. Diminuant le nombre des exploitants, elle laisse la place nette pour la création de plus vastes domaines. Elle ouvre la voie à la réorganisation du terroir.

André MIANES.

ARMES DES ESTRÉES

Presbytère de Millac

Parti : au I, Ecartelé : aux 1 et 4, fretté d'argent et de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable, *qui est d'Estrées ;* aux 2 et 3, de... au lion de..., armé, lampassé et couronné de..., *qui est de...*

au II, Ecartelé : au 1, d'argent à un arbre de sinople, fruité d'or, *qui est de Lauzières ;* au 2, de gueules à un mouton passant d'argent, *qui est de Thémines* (1) ; au 3, de gueules au lion d'argent, à l'orle de 6 (2) besants du même, *qui est de Cardaillac ;* au 4, d'or à 2 (3) fasces de sable, au chef d'hermine, *qui est de Penne.*

(1) Ce devrait plutôt être deux chèvres d'argent passantes, posées l'une sur l'autre (cf. Esquieu).
(2) Ce devrait être 8 (cf. *ibidem*).
(3) Ce devrait être 3 fasces (cf. *ibidem*).

LA CANTA DEL FAIDIT [1]

L'auteur et l'œuvre

A la séance de la Société des Etudes du 3 mars 1955, le signataire de ces lignes avait la joie de présenter à ses collègues son confrère et ami, M. l'abbé Sylvain Toulze, membre correspondant, qui, pour la plupart des assistants, n'était pas un inconnu, puisqu'il avait donné au Théâtre Municipal, en 1953, sous les auspices de notre Société, une pittoresque causerie sur le folklore occitan et quercynois.

Sylvain Toulze est né le 9 janvier 1911, en plein Causse de Gréalou, d'une ancienne famille authentiquement paysanne. Il est à l'image de son prénom, de rusticité native, et de son nom, à résonance languedocienne ; c'est un rural humanisé, un fruit savoureux du terroir. Prêtre du diocèse de Cahors, il a suivi la carrière habituelle de ses confrères quercynois.

Mais *sa* grande aventure fut, comme pour tant d'autres, la longue captivité de guerre. Responsable de l'hôpital militaire du Stalag III D, à Berlin, du 23 septembre 1940 au 25 juin 1945, Sylvain Toulze a su nourrir ce temps d'épreuve d'une féconde méditation. Par-delà les tristes horizons germaniques, il a capté la lumière du Causse natal et peuplé son âme languide de rayonnants souvenirs. A l'âge de la maturité, où le voyageur se retourne sur son passé, cette halte crucifiante fut pour le « pauvre oiseau encagé » une merveilleuse remembrance.

« La Canta del Faidit » n'est autre chose que le chant de sa jeunesse (Ma jovença) réanimée par la nostalgie de l'exil.

Caitiu dins un païs plan luènh, soi revengut
a l'ostal, als endrechs, al temps de ma jovença,
fialar remembres qu'embelinan ma dolença ;
e n'ai tescut apèi la tèla de mon cant... (2).

(1) « *La Canta del Faidit* » (chants d'exil), poèmes occitans avec traduction française. Grand Prix de poésie Fabien Artigue, 1943, par Sylvain TOULZE, Cahors, Imprimerie A. Coueslant, 1954. Prix : 500 francs. En vente chez l'auteur : Presbytère de Trespoux, par Cahors (Lot).

(2) Captif dans un lointain pays, je retournai — à la maison, aux lieux, aux temps de ma jeunesse, — filer des souvenirs pour enchanter ma peine ; — et puis j'en ai tissé la toile de mon chant (Lettre dédicatoire).

A cette œuvre de circonstance, Sylvain Toulze était d'ailleurs depuis longtemps préparé. Ses premières études avaient révélé son goût des choses de l'esprit, et il avait eu la chance unique de rencontrer, au presbytère de Gréalou, ce très grand poète occitan qu'est J. Cubaynes. Le maître lui enseigna le métier et l' « enchanta » de ses poèmes :

Jos vòstres èls ai enregat mon canabal
e, la primièra garba, ò Mèstre, la vos dòni... (3).

Un autre félibre de « marque », M. Décremps (4), fut le catalyseur de sa pensée et le modérateur de ses élans

Al lum de la rason que ten lo Martegal... (5).

Il contribua fortement à élargir sa vision des lettres françaises.

Avant la guerre, le poète en herbe avait commis quelques milliers de vers, la plupart engloutis dans le néant ; il faisait des gammes et acquérait le doigté. Certes, il avait obtenu certaines distinctions (6). Mais le choc libérateur devait être paradoxalement... la captivité ! Avant même son retour au pays, l'exilé obtenait, en 1943, le Grand Prix de Poésie Fabien Artigue pour « La Canta del Faidit »... Dès lors, les récompenses académiques couronnent une maîtrise reconnue (7).

***

Tel est l'auteur...

Quant à l'œuvre, l'Epître liminaire la résume en un vers. Elle est pleine « *de baudor, de solel, e d'èime pairugal* ».

De « *baudor* », qu'est-ce à dire ? C'est tout ensemble l'élan juvénil, l'exubérance gasconne et la santé d'une enfance rurale, librement lâchée, « per pèchs e comba », à travers les vastes « termes » qui sentent bon le «garric ».

Le poète, se mirant dans son passé, campe gaillardement sa silhouette de « pastorel » :

(3) J'ai, sous votre regard, ouvert ma chenevière — et la première gerbe, ô Maître, vous revient (Lettre dédicatoire).

(4) Auteur d'un ouvrage récent : *Mistral, mage de l'Occident* (La Colombe, 1954).

(5) Aux flambeaux du bon sens que tient le Martégal (Epître liminaire).

(6) Grillon d'argent aux Jeux floraux scolaires de Castelnaudary en 1931 ; Prix Pujol en 1933 et Eglantine d'argent en 1941 aux Jeux floraux de Toulouse.

(7) En 1950, 1951 et 1953, Eglantine d'argent. Violette d'argent et Souci à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. L'abbé Toulze collabore régulièrement à la chronique de la poésie du *Gay Saber* (Revue de l'Ecole occitane). Notons également quelques poèmes manuscrits en occitan ou français, ces derniers montrant que l'auteur cultive aussi avec un amour passionné et un goût très classique la langue de Racine et de Bossuet.

Ambe biaudeta, esclòps montats, libres de classa,
un jorn, sus mos dètz ans, trobèri sus la plaça
lo curat : Corres ben plan quilhat uèi-matin... (8).

Avant d'être « gardaire de musas », notre gamin fut « gardaire d'œlhas »... Et cela nous vaut de charmants tableautins où l'on voit s'ébattre le petit berger, emmi ses ouailles, selon les heures du jour turbulent ou nonchalant, comme son camarade mistralien des garigues provençales.

C'est le départ des moutons dans le soleil d'été :

Lo bèl solel d'estiu rajòla ; alandi
lo cledon : acaumats, cap-baisses, los vacius
s'alargan ; lo can japa e galòpan de brius
e las lors coetas an tot còp d'estrementidas
per fòrbandir lo vòl de moscas enguerridas... (9).

C'est le retour vespéral au tintement des clarines :

Lo luscre de nonent acatava lo cèl...
Quand escotavi, en retenent l'alen, de brius,
se, dins l'espés escur, ausiai los agradius
e clars ressons de las esquilas ! (10).

Images bucoliques, mais dont la paix est souvent troublée par des exploits cynégétiques. A ceux qui s'étonneraient de trouver dans la « Canta » quatre poèmes dédiés à Nemrod je dirai que le fusil de l'abbé Toulze n'est pas une figure de rhétorique ! Certains détails bien vus révèlent un regard exercé, comme ce lapereau

Que repetinga, alisa al sèti un nasson prim,
s'estrementis d'una japada dins las brossas
e fuch, floqueton blanc, dins las palengras rossas... (11).

Enfin, ce sont les scènes familières de la vie rurale qui tissent, autour de cette âme candide, la trame, monotone et solide, des travaux et des jours : dépicages d'antan, la foire, fenaisons, longues veillées d'hiver...

(8) Avec blouse, sabots montés, livres de classe, — un jour, sur mes dix ans, je trouvai sur la place — le curé : « Tu marches bien quillé ce matin ! » (L'Ostal).

(9) Le grand soleil d'été ruisselle ; j'ouvre la claire voie : — en tas, le front bas, les moutons s'égaillent ; — le chien jappe et ils courent par bonds — et leurs queues ont de temps à autre des secousses — pour disperser le vol des mouches acharnées (Gardaire d'œlhas et de musas).

(10) Le crépuscule lentement voilait le ciel... — Quand, immobile et souffle court, je tends l'oreille — pour, dans les halliers noirs, saisir les attendus — et gais tintements des clarines (A las Boiguetas).

(11) Qui cabriole et lisse, assis, son nez menu, — sursaute à l'aboiement d'un chien, au fond des brousses — et fuit, houppette blanche, emmi les gramens d'or (Gardaire...).

Dans ce cadre naturel, parfumé de si doux souvenirs, l'auteur trouve son inspiration la plus authentique ; et sa poésie est d'autant plus vraie qu'elle reste plus proche du terroir. En revanche, elle perd de sa vigueur dès qu'elle indulge à quelque littérature. Je crois que la valeur du poème tient surtout à son réalisme. Tous les Languedociens sont réalistes, et plus spécialement les Quercynois, un Perbosc, un Cayrou, un Lafon... Les plus beaux vers de Sylvain Toulze montent de la terre vers le ciel, comme ces brumes colorées qu'aspire le soleil d'automne... Ne l'avoue-t-il pas lui-même ?

Mas los tèrmes e los genibres
m'emplenèron l'ama e los èls
de tot un fum de poesia... (12).

*
**

Oui, mais il faut le soleil ! « De *baudor*, de *solel...* ». Il emplit le rêve lumineux du « faidit » et transfigure ses évocations. C'est la lumière du Causse.

Je suis allé au Caire, près Gréalou, pour vérifier cette lumière. Hélas ! Depuis trente ans, le paysage s'est obscurci. La campagne herbue et verdoyante est devenue lande noire et stérile... Mais il reste le ciel, cet admirable ciel du Causse de Gramat, dont l'éclat mordoré fait resplendir les horizons.

Dans « l'espandi rossèl », qui est comme un halo de rêve,

Al cande lifradis dels colcants plens de ròsas... (13),

le « faidit » voit surgir « dins lo lum » toutes les images colorées de sa chère et lointaine patrie.

Combien de fois l'artiste n'a-t-il pas maudit son impuissance à décrire la splendeur des crépuscules ?

Qual sab los còps, atal, mos vèrs an avalit
de colèra, davant lo colcant tròp polit ! (14).

Reconnaissons toutefois que sa riche palette et son pinceau nuancé y ont assez souvent réussi.

Au loin, la ligne grecque des monts se marie avec le ciel (15)..., et s'efface le reflet vert du couchant dans la nuit perdue (16) :

(12) Mais les côteaux et les genièvres — me remplirent l'âme et les yeux — d'un grand halo de poésie (Caçaires).
(13) Sous le clair poudroiement des couchants pleins de roses... (Disparegut).
(14) Combien de fois ainsi auront péri mes vers — de colère, devant des couchants trop beaux (Epître).
(15) Pastorels. — (16) La porta da l'ostal.

Quand avalis lo trelutz verd
del colcant dins la nèch marrida...

Le soir tombe... Et l'ombre, lentement, aux vallons devient mauve (17) :

Quora l'ombra a moments dins las combas ven malva...

Voici que le soleil se couche au fond du ciel avant qu'aux frondaisons ne tremble au loin la lune (18) :

Ara que lo solel trescòla al fons del cèl,
abans que dins l'arbrum tremòle alai la luna ?...

C'est le retour de la fenaison, après une rude journée ; et la pensée de l'adolescent, bercée par les cahots du char, s'envole au-delà des fonds bleuis du ciel :

Tot es rais e creriai que vau sul lum rossèl
veire dins son palais la luna que se lèva,
del temps que l'estelum dins l'espandida nèva... (19).

Sur les vers de Sylvain Toulze, comme sur la terre d'oc, le « solel d'or », suivant les saisons et les heures, darde ses rayons ardents ou adoucis, et les riches sonorités occitanes en sont éclairées et réchauffées.

*
**

La troisième et principale source d'inspiration du poème est l' « *èime pairugal* ». Cette expression quelque peu sibylline pourrait se traduire par « sagesse héréditaire ». J'ai dit que l'abbé Toulze était issu d'une ancienne famille du pays. Il a donc hérité de ses ancêtres cet attachement au patrimoine, considéré comme l'extension du foyer domestique (ço nòstre), et ce bon sens terrien, à la fois solide et subtil, qui sont les vertus propres du « pagès » quercynois. Et il s'enorgueillit à juste titre d'appartenir à cette rude lignée (20).

Or, dans cette œuvre réaliste et descriptive, les vertus sont incarnées. Elles portent des noms : elles offrent à l'œil des silhouettes. C'est Félix de Linars, « òme de l'ancian temps »,

Corbet, la celha grisa, amb de mècas de pièl
qu'i davalavan sul copet, aviá la pèl

(17) La porta da l'ostal. — (18) Languina.
(19) Tout brille et l'on croirait partir sur un rais d'or — pour voir dans son palais la lune qui se lève — pendant que neigent les étoiles dans l'espace (Al prat).
(20) Strophe centrale de Velhadas.

rimada sus de mans cendrosas e venadas
e lo seu mocador carrelat podiá pas

jamai secar l'estela i pindolant del nas
dempèi tròpas longa annadas... (21).

C'est Pharaon du « Caire »

Lo paure vièl que tusoneja son fogal...
ambe sa pèl color d'aiga de nose,
sa tabatièra ont risca pas que degun pose !... (22),

qui rêvait de l'Empereur en butant la charrue.

Figures disparues, mais nullement effacées dans la mémoire fidèle de l'exilé...

Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée ? Et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison ?

soupirait le tendre Du Bellay.

Plus pessimiste est la songerie du « faidit » quand il évoque son « Ostal », et « La porta de l'ostal » et qu'il revoit sa mère, affairée et souriante :

L'ola gargòta e la mamà
s'espèrta tot parlar e rire ;
la taula s'acatà d'un pan
blanc coma los felhons d'un lire... (23).

Une ombre chère habite son âme : celle d'un père, trop tôt disparu. Elle lui inspire un délicat poème (24), qu'il portait en lui depuis quinze ans, et autour duquel s'est peu à peu cristallisé tout le plan du livre.

Quant à sa sœur cadette, il ne faut point la chercher dans telle ou telle strophe. Elle est partout, mêlée à tout. Bergère, elle a marché sur les pas du berger ; elle a partagé ses repas et ses jeux ; elle partage encore ses souvenirs ; elle fut le miroir de sa jeunesse ; elle reste l'inspiratrice de ses chants.

Et tout cela compose la « Maison » (« l'Ostal ») dont le « fai-

(21) Voûté, le sourcil gris, des mèches de cheveux — lui pendaient sur la nuque et il avait la peau — ridée, aux mains couleur de cendre et bien veinées, — et son fameux mouchoir à carreaux ne pouvait — jamais sécher la goutte à son nez suspendue — depuis de trop longues années (A las Boiguetas).

(22) Le pauvre vieux qui tisonne son feu — avec sa pelle couleur de brou de noix — sa tabatière où nul ne risque de puiser (Lo Faraòn).

(23) La marmite chante et maman — s'affaire et parle, souriante ; — la table se couvre d'un pain — blanc comme un pétale de lis (Somi).

(24) Disparegut.

dit » est cruellement séparé, et que, fin de race, s'il revient un jour, il trouvera peut-être morte...

Trobarai de parets nudas, e lo palon
tot suja, e montarà dins lo meune ostalon,
coma per acatar lo temps mòrt, una vièlha
olor de balajun, de tireta e de fèlha... (25).

***

De cette intime évocation, s'exhale un nostalgique effluve. Parfum discret, pudique, et d'autant plus émouvant. Comme ces ruisselets du Causse qui courent sous l'écorce calcaire, la sève poétique et le lyrisme sentimental circulent en profondeur, sous les images familières et les fraîches pastorales.

Tout poème de captivité comporte nécessairement le *thème du retour*. Dans la « Canta », ce n'est pas seulement le retour à la maison maternelle de Gréalou, mais aussi le retour — plus spirituel — à la Maison Maternelle de Roc-Amadour.

En fin de livre, l'exilé a voulu tresser une guirlande à Marie. A vrai dire, ces vers expriment moins l'élan mystique de la piété mariale (bien qu'il y soit perceptible) que l'attrait familial des Madones de chez nous. Ces quinze sonnets sont les quinze sations d'un chemin de lumière, « un camin de lum » (26), vers Notre-Dame, « pòrta de lum » (27).

Sur ce « camino santo », le pèlerin retrouve neuf sanctuaires aimés, parmi lesquels *Notre-Dame de l'Ile*, une perle dans un écrin ; cette délicate orfèvrerie, parant une pensée chrétienne, s'éclaire du sourire de la Vierge des eaux

Jos la carba de l'Olt que l'aiga linda tresca... (28).

Il retrouve surtout *Rocamador*, la « Reina de l'esclaire », qui abaisse sur notre terre consolée

La claror dels èls de la Vergina... (29.

Ainsi, la nostalgie s'ouvre sur l'espérance :

Ço que cercam de bada, al vòstre Paradis
Z'ò nos demesiretz dins lo Lum de la Glòria... (30).

(25) Je trouverai des murs dénudés, le foyer — plein de suie, et montera dans ma maisonnette, — comme pour recouvrir le temps mort, une ancienne — odeur de balayures, de tiroir, de ramée (L'Ostal).
(26) Portal. — (27) La porta de l'Ostal. — (28) Sous une anse du Lot que tresse l'eau limpide (Notre-Dame-de-l'Ile). — (29) La clarté des regards de la Vierge (Claror). — (30) Ce qu'en vain nous cherchons, dans notre Paradis, — Vous nous en comblerez par Lumière de Gloire... (Soscament).

Les méditations d'un prêtre soldat pouvaient-elles déboucher sur une plus belle vision que celle de l'Eternité ?

***

Faut-il faire à cette œuvre quelques critiques ? Certes, son plan est clair. En avant-propos, deux pièces sur la formation de l'auteur (31). Une première partie, qui constitue l'essentiel : tous les souvenirs qui ont à jamais marqué le poète (32). Une seconde partie, comportant plus de littérature et témoignant d'un métier très poussé (33). Enfin, l'élément lyrique du poème, d'inspiration familiale et religieuse (34).

Dirai-je que ce plan me paraît un peu trop riche ? Manifestement, plusieurs morceaux échappent à l'idée préconçue, tel ce petit chef-d'œuvre « Las campanas d'Antoï », digne du maître « egrègi », Antonin Perbosc, à qui il est dédicacé. Cette remarquable cantilène, comme d'ailleurs les sonnets à la Vierge, pourraient tout aussi bien figurer dans un autre recueil. N'est-ce pas affaiblir le thème du « faidit » que de les insérer artificiellement dans la trame de ses pensées ?

De-ci de-là on subodore quelques relents de rhétorique : « *Fomes peccati* », séquelles d'un péché de jeunesse ! Mais la sincérité du ton n'en est aucunement faussée.

Ma troisième remarque sera sans nul doute agréable à l'auteur, car il s'en fait lui-même un titre de gloire. J'ai dit que Sylvain Toulze était un hyperclassique (35). Il n'est, pour s'en convaincre, que de lire l'Epître liminaire, dans la ligne d'Horace et de Boileau, ainsi que de l'Ode finale : « Laus a la tèrra », large poème traversé d'un souffle épique. Ces deux pièces obéissent aux lois du genre.

D'aucuns préfèrent une inspiration et un style plus modernes ; et Joseph-Sébastien Pons, félibre autorisé, glissait à son confrère ce conseil : « Méfiez-vous de l'éloquence. »

Mais, son devoir rempli, le critique ne peut qu'applaudir chaleureusement à une œuvre si vraie, si riche, si émouvante, à un vocabulaire si coloré, à une poésie si musicale, et souhaiter qu'après les chants d'exil, notre barde carcinol nous fasse bientôt goûter et admirer les chants du retour :

En eles portaràs frucha d'eternitat... (36).

« En eux tu porteras des fruits d'éternité. » C'est notre vœu le plus sincère.

Jean TULET.

(31) Letra dedicatòria. — Portal. — (32) Per Pèch e Comba. — Çò nòstre. — (33) Mescladis. — (34) Penas e soscaments. — Aco de nostro Dòna. — Cant final.
(35) Note 7.
(36) Laus a la Terra.

L'inauguration de la statue de Charles BOURSEUL, inventeur du téléphone à Saint-Céré le 10 juillet 1955

Ce fut une journée de joie, à la suite de circonstances que rapportera dans les pages qui suivent le discours du Dr Laplaze.

L'affluence fut grande pour donner son hommage à Charles Bourseul à l'occasion de l'inauguration de sa nouvelle statue, venue de tous les points du Lot et des régions voisines, voire de Paris avec la grande Presse et les Services de la Radio Nationale (1). On notait aussi à Saint-Céré nombre de personnalités officielles, politiques et autres, et la famille des Postiers était largement représentée pour célébrer l'un des siens. Quelques descendants de Charles Bourseul avaient répondu à l'invitation du Comité d'organisation de la journée.

Un détachement du 14e R.I., avec son drapeau, était venu pour rendre les honneurs aux personnalités officielles et sa musique se fit entendre à divers moments de la journée, en un défilé par la ville et un concert, ainsi qu'au cours de la retraite aux flambeaux. Des remerciements doivent leur être adressés, ainsi qu'aux frères Lacombe qui, en survolant dans leurs avions St-Céré lors de l'inauguration de la statue, augmentèrent par ce geste le faste de la cérémonie.

Entre 17 et 19 heures, et à partir de 21 heures, un bal fort animé se tint place de la République.

A signaler également qu'un bureau temporaire des P.T.T. avait été installé place du Gravier, où se vendaient, avec timbre spécial, des cartes postales représentant Bourseul.

De gracieuses employées des Postes circulèrent enfin en ville toute

(1) Compte rendu de la cérémonie fut donné dans diverses émissions et le poste de Toulouse diffusa à 12 heures, le mardi 12 juillet, un long extrait du discours de M. Bonnefous, Ministre des P.T.T. La grande Presse mentionna également l'inauguration et consacra des articles à Charles Bourseul (notamment « La Croix », du 19 juillet). La Presse locale (*Sud-Ouest, Dépêche, Vie Quercynoise*) lui réserva de larges colonnes.

la journée, offrant des insignes représentant un appareil téléphonique.

***

Dans la matinée, avant l'inauguration de la statue, deux cérémonies avaient lieu, avec délégation du Comité Bourseul et de la Municipalité, l'une pour dévoiler une plaque commémorative sur la villa des Buissonets, avenue Victor-Hugo, où vécut l'éminent citoyen de St-Céré, l'autre pour le dépôt d'une gerbe sur sa tombe au cimetière de la ville.

11 heures : place de la République, arrivée des personnalités officielles venues de Cahors où avait eu lieu, à 9 heures, dans le nouveau hall de la recette principale des Postes, l'inauguration, par M. le Ministre E. Bonnefous, d'une plaque à la mémoire des agents ayant donné leur vie dans la résistance lors de la dernière guerre.

Après les honneurs rendus par le détachement du 14e R.I. avec sa musique, des gerbes étaient déposées par M. G. Monnerville et M. E. Bonnefous au pied du monument aux morts du sculpteur Cipriani, qui orne de façon magistrale l'entrée d'un frais jardin public, représentant un poilu sortant de la tranchée, le 11 novembre 1918, et levant son bâton en criant « Victoire » !

La cérémonie

11 h. 15 : le cortège arrivait au *square Bourseul* et prenait place devant le monument où lui sont d'abord présentés les membres de la famille Bourseul (1), ainsi que Mme Cipriani, veuve de l'auteur de la statue, et son fils.

Sur une sonnerie « aux champs », M. G. Monnerville dévoilait la statue qui était drapée dans un grand drapeau tricolore, et se succédaient alors les discours, dont l'annonce était faite par M. Baldy, Commissaire de police, ordonnateur de la cérémonie.

M. le Dr Laplaze, Président du Comité Bourseul, fit l'historique des faits et remit le monument à la ville. M. Segondy, maire de St-Céré, répondit en remerciant et en retraçant la vie de Charles Bourseul. M. Fourgous, Président de la Société des Etudes du Lot, s'associa à l'hommage rendu au grand savant, s'attachant par des

(1) M. Henri Jauzac, petit-fils de C. Bourseul, et Mme H. Jauzac ; Mlle Jauzac, petite-fille ; Mme Avezou, petite-fille ; le Dr Avezou et Mme Avezou, Mlle Avezou, arrière-petits-enfants. Avaient été invités, mais s'étaient excusées en raison de leur âge : Mme Jauzac, Mlle Jeanne Bourseul, filles de C. Bourseul.

anecdotes au Cadurcien que fut le Directeur des Postes du Lot, à l'humaniste et à l'homme privé. M. le Ministre E. Bonnefous, après avoir félicité tous ceux qui ont contribué à la réédification du monument et exalté l'œuvre de Bourseul, souligna le rôle humain et social du téléphone et l'importance que prennent chaque jour les télécommunications.

12 h. 30 : les personnalités officielles étaient reçues en un vin d'honneur à l'Hôtel des Postes, jolie demeure du XVIIe-XVIIIe siècle avec grand toit à mansardes, qui fut jadis l'Hôtel Reine de Lagarde, et dont M. Bonnefous, dans une visite rapide, admira les aménagements intérieurs dans le cadre d'autrefois.

Le banquet

Il eut lieu à l'Hôtel du Touring et comportait près de 150 couverts. Se trouvaient à la table d'honneur, autour de M. G. Monnerville et de M. E. Bonnefous, M. Segondy, Maire de St-Céré, M. Maurice Faure, Député du Lot, M. le Général Faulconnier, représentant le Général commandant la 5e Région, M. Rouvières, Directeur général des Télécommunications au Ministère des P.T.T., M. de Follin, Sous-Préfet de Gourdon, M. Paulhé, Directeur régional des Services Postaux à Toulouse, M. Brottes, Préfet du Lot, M. Baudru, Sénateur, M. le Dr Laplaze, M. Salesses, Conseiller général, M. Hoffstetter, Secrétaire général de la Préfecture, M. Boutonnet, Directeur régional des Télécommunications à Toulouse, M. J.-P. Abeille, Préfet de l'Aude, M. Fourgous, Président de la Société des Etudes du Lot, M. Cantagrel, Directeur des Postes du Lot.

On notait, parmi les autres personnalités : M. et Mme H. Jauzac, Mlle Jauzac, Mme Vve Avezou, M. et Mme Avezou, Mlle Avezou, membres de la famille Bourseul ; M. Bouissac, M. Carrière, et les autres membres du Comité Bourseul, M. le Colonel Bargues de Saint-Céré, M. Estival, Président de la Chambre de Commerce du Lot, MM. Maurel et Mignat, Inspecteur principal et Inspecteur rédacteur des Postes à Cahors, M. Jarige, Directeur régional des Postes en retraite, M. Calac, Receveur principal, et M. Gorses, Inspecteur principal des Postes à Cahors, M. Ducourneau, Directeur régional honoraire, M. Juskiewenski, Maire de Figeac, M. le Colonel Capber, commandant la subdivision militaire de Montauban, M. le Chef de Bataillon Denef, commandant la Place de Cahors, M. le Commandant de Gendarmerie Luquet, M. Glenadel, Directeur de l'Hôpital de St-Céré, M. Baldy, Commissaire de police, M. et Mme Royer, du groupe lyrique des P.T.T. de Paris, M. Luguel, Chef du centre des

P.T.T. de Cahors, le Conseil municipal de St-Céré au complet, M. Corbière, Ingénieur des T.P.E.....

A la fin du déjeuner, M. G. Monnerville prit la parole. Dans une brève et très fine allocution, il exalta à son tour l'œuvre de Charles Bourseul, tirant des leçons de la vie de cet homme modeste, tout entier à son travail dans le silence, à la manière d'un sage antique, et souligna, avec le caractère national de la manifestation qui venait d'avoir lieu, la permanence dans l'effort de réalisation qui caractérise l'esprit français. « Nous ne ferons jamais assez, dit-il en terminant, et suivant la devise des chercheurs, nous n'aurons rien fait tant que nous n'aurons pas tout fait. »

Au début de son allocution, au nom de M. le Ministre Bonnefous qui l'en avait prié, M. Monnerville avait en outre annoncé, aux applaudissements de l'assistance, que les noms de M. le Dr Laplaze et de M. Bouissac, Président et Secrétaire général du Comité Bourseul, seraient compris dans la prochaine promotion de Chevaliers du Mérite Postal.

Les discours

Discours de M. le Dr Laplaze, Président du Comité Bourseul

Dans le début de ce siècle vint résider à St-Céré celui que nous honorons aujourd'hui, Charles Bourseul. C'était un grand savant trop méconnu auquel manqua toujours l'aide qu'il méritait et qui avait eu la première idée du téléphone, réalisée par un étranger quelque 20 ans plus tard. Sa mort, survenue en 1912, ayant laissé à St-Céré la gloire de l'avoir eu comme citoyen, notre ville, en 1924, lui avait élevé une statue, où le sculpteur Cipriani le représentait debout, tenant en main un récepteur de téléphone.

Les tristes mesures, qui en 1942 envoyèrent à la fonte tant de bronzes respectables, nous enlevèrent ce souvenir. Le socle du monument resta sans couronnement avec sa seule inscription et les habitants de St-Céré, comme tous ceux passant par la ville, ne constataient pas sans grand regret l'absence de la statue. Sous l'emprise de ce sentiment, un Comité se forma en 1952 pour la rétablir ; il eut quelques débuts difficiles, mais se vit bientôt appuyé par la forte personnalité de la Société des Etudes du Lot, dont l'action à ce moment-là se trouva vraiment, — et je tiens à lui rendre cet hommage —, à l'origine de la réussite d'aujourd'hui.

Le 10 juillet 1952, cette érudite Compagnie, sur l'initiative de son Président, consacrait une séance à Charles Bourseul. Deux de ses membres, MM. Maurel et Mignat, Inspecteur principal et Inspecteur

rédacteur des Postes, y présentèrent une étude sur la vie et l'œuvre de cet homme de science qui constituait, en des pages précises et émouvantes, le premier travail d'ensemble sur le sujet. Après sa lecture, il fut décidé par la Société que cette étude paraîtrait dans son bulletin, avec le vœu que soit rétablie à St-Céré la statue de Bourseul.

Cette motion fut largement répandue en même temps que des exemplaires de la notice en vue de déterminer un mouvement d'opinion. Elle reçut un accueil bienveillant de la part de nombreux groupements et de personnalités, ainsi que de la Presse : la Revue *France-Illustration,* dans son numéro du 30 août 1952, s'associait notamment au vœu de la Société des Etudes du Lot.

L'œuvre du Comité s'en trouva d'autant facilitée et il reçut de divers côtés l'appui financier qui était nécessaire, en même temps qu'une aide morale fort précieuse. Je tiens à exprimer particulièrement sa gratitude au Conseil général, qui accorda une importante subvention, ainsi qu'aux villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Saint-Céré, et à de nombreuses municipalités du département. Notre reconnaissance ira également au public inconnu qui, sous diverses formes, répondit à nos appels.

L'actuelle cérémonie vient, une seconde fois, combler une injustice des hommes. Avant de terminer cette allocution, qui ne devrait être qu'un historique précédant les éloges que vous entendrez, j'ai pour devoir de remercier de leur présence, M. Monnerville, Président du Conseil de la République, M. Bonnefous, Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, M. Brottes, Préfet du Lot, MM. les Parlementaires et Conseillers généraux, MM. les Maires, et toutes les personnalités qui sont ici. Notre reconnaissance ira, de façon particulière, à la Municipalité de St-Céré, qui nous a toujours favorisés avec un esprit des plus généreux.

J'ai enfin un agréable devoir à remplir en saluant, au nom du Comité, les quelques descendants de Charles Bourseul que nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui près de nous. Nous savons avec quelle émotion ils avaient appris notre initiative. Qu'ils soient persuadés de l'honneur que nous avons à célébrer avec eux un nom dont ils sont fiers. Et que l'un d'eux, un de ses petits-fils, M. Henri Jauzac, soit spécialement remercié et félicité. Il avait, en 1942, dans de périlleuses circonstances (1), pu faire effectuer un moulage du

(1) M. Henri Jauzac, se trouvant traverser à Toulouse le hangar d'un marchand de ferraille gardé par les Allemands, où avaient été déposés les bronzes destinés à la « récupération des métaux ferreux », y remarqua, couchée à terre, la statue de son grand-père. Vivement ému dans sa piété de petit-fils et considérant cette effigie comme un bien de famille, il demanda à l'acquérir.

bronze de 1924. Il a offert au Comité et nous lui devons d'avoir, aujourd'hui, devant nous, la réplique exacte de la statue primitive.

Avec sa mise sur l'ancien socle, notre œuvre est terminée.

Je tiens cependant à remercier tous mes collaborateurs, et plus spécialement M. Bouissac, secrétaire du Comité, qui par sa volonté persévérante a été la cheville ouvrière de cette œuvre.

Au nom de notre Comité, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de remettre à la ville de St-Céré la nouvelle statue de Charles Bourseul.

Discours de M. Segondy, Maire de St-Céré

C'est le cœur plein de reconnaissance que je reçois, au nom de la population et pour elle, la statue de Charles Bourseul, rééditée par vos soins pour perpétuer le souvenir de notre illustre compatriote. J'en remercie le Président et les membres du Comité.

C'est grâce au Comité Bourseul, grâce à son dévouement inlassable, à son intelligente initiative, aux divers concours qui ont spontanément offert leur appui, que l'offense faite par les Allemands a été levée et que nous avons à nouveau un monument à la fois digne de notre cité et de celui que nous célébrons.

Je remercie M. le Président du Conseil de la République, M. le Ministre, M. le Préfet, et toutes les personnalités qui ont bien voulu nous honorer de leur présence et honorer en même temps la mémoire de notre grand savant trop méconnu. Au nom de la ville de St-Céré, veuillez accepter nos souhaits de cordiale bienvenue.

Je rends en particulier hommage à la Société des Etudes du Lot qui, la première, conçut la pensée de cette restauration et qui, par ses publications, créa opportunément un actif centre d'intérêt.

En vous remerciant tous pour vos divers concours très éclairés, je salue respectueusement les membres de la famille du savant, ici présents, qui, dans le plus intime de leur cœur, savourent aujourd'hui la revanche de l'affront naguère infligé par l'ennemi. A tous merci.

Qu'il me soit donc permis, en quelques mots très simples, de

Le dépositaire s'y refusa, se disant responsable d'un poids de bronze, mais sur de fortes insistances de M. Jauzac, consentit à lui laisser enlever clandestinement pour 48 heures l'œuvre de Cipriani en vue d'en faire prendre un moulage. M. Jauzac, accompagné de six personnes de confiance, se rendit alors sur les lieux avec une camionnette chargée de ferraille qui lui servit de prétexte à l'entrée dans le hangar. Profitant d'une inattention des sentinelles, il fit très rapidement charger la statue dans la camionnette. A l'heure fixée, la restitution se fit dans des conditions analogues. Ajoutons que M. H. Jauzac a offert à l'Administration des Postes ce moulage de la nouvelle statue. Il a été placé dans l'escalier central de la Recette Principale de Cahors.

J. F.

retracer rapidement la modeste, la trop modeste vie du génial inventeur Charles Bourseul.

***

Né à Bruxelles en 1829, il fit ses études au lycée de Douai, puis à celui d'Alger. Il entra dans l'Administration des P.T.T. en 1851 comme simple employé au Bureau télégraphique de Paris-Bourse. Il terminera sa carrière comme Directeur des Postes du Lot.

Tout jeune il se révèle comme inventeur. Esprit scientifique, Bourseul, affecté au service des transmissions, améliore les appareils qu'il utilise pour son travail. Cinq appareils télégraphiques inventés par lui sont déposés au Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.

C'est en étudiant la transmission de la phrase écrite qu'il fut amené à découvrir la transmission de la phrase parlée. Au préalable, il se livre à de patientes études des sons du langage, tout d'abord des points de vue acoustique et physiologique. Il est établi que lorsqu'il entreprit en 1854 de reproduire électriquement les sons articulés, Bourseul avait mûrement étudié la question et possédait des éléments sérieux de succès. Il est nécessaire de noter cependant qu'avant la découverte de Bourseul, relative à la transmission de la parole par l'intermédiaire du courant électrique, d'autres savants avaient étudié et réalisé la transmission des sons non articulés à distance par voix électrique. Mais c'est à Charles Bourseul que revient le mérite —, alors qu'il n'avait que 25 ans —, de la découverte du principe de la transmission de la parole et non plus des sons par l'intermédiaire du courant électrique.

Or, jeune et modeste fonctionnaire, il n'avait ni les moyens financiers, ni surtout le tempérament qu'il eût fallu pour faire agréer son invention. Découragé par ceux mêmes qui dans les sphères administratives et scientifiques eussent dû le soutenir, il abandonna ses expériences sur lesquelles, peu à peu, se fit l'oubli. C'est seulement 22 ans plus tard, en 1876, que Graham Bell réalise le premier appareil, perfectionné ensuite par Edison. Mais on est en droit de penser que Graham Bell eut connaissance des travaux de Bourseul En effet, dans un article de la « Grande Revue technique anglaise », du 25 août 1883, l'initiative de l'invention du téléphone est accordée à notre compatriote. Un autre article, publié dans « L'Illustration » du 21 novembre 1908, apporte la preuve irrécusable que l'invention du téléphone appartient à Bourseul.

En somme, il est établi qu'il existe une similitude très nette entre les travaux de Bourseul et de Bell, que leurs études sont les mêmes

et que, en 1854, Bourseul a énoncé la théorie exacte du téléphone et décrit le système complet que Bell a réalisé 22 ans plus tard.

Sans nul doute, la réalisation du téléphone est l'œuvre du savant américain. Mais on ne saurait refuser à Charles Bourseul la priorité de l'idée.

Charles Bourseul, au cours de sa retraite, s'était retiré villa des Buissonets, à St-Céré, où il mourut le 24 novembre 1912. Sa dépouille mortelle repose au cimetière de notre ville.

Voilà, Mesdames et Messieurs, esquissée à grands traits, l'œuvre du savant que nous célébrons aujourd'hui. Est-il besoin d'en dire plus long. Il nous suffira de constater les bienfaits d'une invention qui a fait le tour du monde pour vouer notre reconnaissance à ce trop modeste savant. Notre présence est le signe de notre vénération à l'égard de celui qui, en même temps qu'un bienfaiteur de l'humanité, fut un grand Français.

Discours de M. Fourgous, Président de la Société des Etudes du Lot

La Société des Etudes du Lot voit en ce moment avec joie la réalisation d'un vœu qu'a bien voulu rappeler M. le Dr Laplaze. Elle s'était associée depuis trois ans à l'œuvre du Comité Bourseul et c'est un honneur pour moi de l'unir aujourd'hui à l'hommage rendu par St-Céré à un grand savant, en présence de ses descendants, devant lesquels je m'incline à mon tour respectueusement.

Je dois le faire d'autant plus que, dans sa vie de travailleur, Charles Bourseul fut un peu nôtre.

En 1878, alors qu'il était Directeur des Postes du Lot, il fut reçu à deux reprises par notre Compagnie et présenta en séance des exemples de téléphonie à l'aide d'appareils construits par lui. Ce furent peut-être les premières expériences en public d'une création toute nouvelle, dont le Président de la Société des Etudes du Lot, en accueillant Bourseul, ne manqua pas de lui attribuer la première idée, en 1854, dans un article de « L'Illustration ».

Le 8 juillet, les appareils, reliés par fils, avaient été installés dans la salle de réunion de la Société, au deuxième étage de la Mairie, et dans celle de l'Orphéon, au premier. Des conversations animées s'échangèrent ainsi de l'un à l'autre des deux locaux.

Le 2 décembre, les expériences furent faites entre des points plus éloignés, distants de 1 kilomètre, la Mairie et le Château d'eau. Bourseul était dans le second centre, d'où il commentait les opérations et il y reçut par téléphone, en fin de soirée, félicitations et remerciements.

On vit Bourseul, dans les années qui suivirent, continuant ses expériences pour le perfectionnement d'appareils dans le jardin de sa demeure, à l'actuel n° 8 de la rue des Cadourques. J'en ai eu l'écho de la fille de son inspecteur qui, toute enfant, s'amusait à le voir faire et se rappelle que, dans ce même jardin, qui existe encore, elle reçut un jour de lui, avec sa petite amie Jeanne Bourseul, sa première leçon de géographie : il avait tracé sur un tapis de sable une carte de France et en expliquait les contours, montrant avec précision ce qu'étaient un cap, un golfe et une embouchure de fleuve. Charles Bourseul, qui était doux et patient, aimait d'ailleurs à enseigner. Il donna dans un établissement de Cahors des leçons d'électricité et sa profonde intelligence, qui abordait avec facilité les sujets les plus divers, se montrera, par la suite, dans un traité de chimie et une grammaire restés inédits.

Comme Cadurcien, nous avions, vous le voyez, motif à ne pas oublier Charles Bourseul. Peu de jours après sa mort, dans sa séance du 2 décembre 1912, la Société des Etudes du Lot devait déjà émettre le vœu, réalisé ultérieurement, que son nom fût donné à une rue de Cahors.

La cérémonie d'aujourd'hui honore St-Céré qui avait déjà senti en 1924, avec l'érection de la première statue, la gloire que lui donnait Charles Bourseul. Celui-ci, de son côté, avait été conquis, près de sa famille qu'il chérissait, par le charme de la petite ville. Après avoir été toute sa vie un incompris, n'ayant eu, de l'avis même des siens, « qu'un défaut, celui d'avoir été trop effacé et trop simple », il y vécut dans une douce philosophie ses années d'octogénaire, se reposant avec quelques pages d'Horace, de Virgile ou de La Fontaine, éblouissant encore ses voisins par le charme de sa causerie. Son souvenir restera dans le lieu aux côtés d'un autre chercheur, l'ingénieur Lauricesque, Sieur de Lagarouste, qui avait son laboratoire tout près d'ici, aux côtés également du poète Maynard et du maréchal Canrobert. Et aux générations locales, comme aux étrangers qui viendront s'asseoir dans le cadre fleuri de ce square, — auquel vous avez tenu, Monsieur le Maire, à donner son nom —, sa statue dira longtemps qu'au début du XXe siècle vécut à St-Céré un grand inventeur.

Discours de M. Bonnefous

Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones (Extraits)

En arrivant dans cette charmante ville de St-Céré, qui semble protégée par la nature contre le tumulte et l'agitation de notre

xxe siècle, j'ai été frappé par l'idée que c'était précisément dans ce cadre paisible, à l'ombre de ces collines verdoyantes, à proximité de ces belles régions touristiques, que l'inventeur du téléphone, Charles Bourseul, avait choisi de passer les dernières années de sa vie.

Ainsi, après avoir conçu cette invention prodigieuse qui allait porter jusqu'aux endroits les plus reculés les échos tonitruants de notre civilisation, Bourseul a su apprécier le calme et la tranquillité de votre région. Je ne retracerai pas les grandes étapes de cette vie, qui ont été parfaitement énoncées par le Maire et par le Président de la Société des Etudes du Lot, mais je voudrais, pour ma part, me pencher un peu sur la personnalité de celui que nous honorons et revenir aussi sur sa carrière administrative. Elles sont l'une et l'autre pleines d'enseignement pour un Ministre des P.T.T.

Je ne crois pas, et je tiens à le dire tout de suite, qu'il soit possible de contester à Bourseul le mérite de l'invention du téléphone. La collection de « L'Illustration », ainsi que le Maire l'a rappelé, et notamment ce numéro d'août 1854, ne le permet pas. Vingt ans avant les réalisations de Graham Bell, Charles Bourseul annonçait en termes prophétiques le téléphone, mais il décrivait aussi, en savant, son but et précisait son mécanisme tel qu'il fonctionne aujourd'hui encore.

Il était, en effet, un inventeur né. Il possédait à la fois l'esprit d'analyse et d'observation, le don de la synthèse, l'obstination du travail et cet éclair de génie qui permet à l'homme d'atteindre, tout d'un coup, par un raccourci mystérieux de l'intelligence, au sommet des connaissances humaines. Son invention du téléphone fut le résultat d'ailleurs d'une longue suite d'études et d'expériences.

Il s'intéressait à tout, donnant, — et vous l'avez rappelé Monsieur le Président de la Société des Etudes du Lot —, des leçons de physique, lisant des poètes anciens et modernes. Son esprit était toujours en éveil, et, dans son travail quotidien, il cherchait constamment le perfectionnement des appareils qu'il avait inventés. De cet esprit scientifique et de ces recherches pratiques sont nées ses réalisations et notamment les premières expériences de transmission de la voix par l'intermédiaire de l'électricité.

Il se heurta à une indifférence hostile qu'il ne chercha pas à surmonter.

Il se replia sur lui-même, explorant en homme désintéressé, en fonctionnaire consciencieux, les possibilités que son destin de fonctionnaire et de chercheur mettait à sa disposition. Si cette modestie a sans doute retardé de 20 ans la réalisation pratique du téléphone, du moins nous a-t-elle livré la figure attachante d'un grand savant,

d'un parfait honnête homme, et d'un serviteur exemplaire de l'Etat. Les échecs, les désaveux ne l'ont ni rebuté, ni aigri ; il a continué de vivre suivant sa vocation et son idéal. Recalé à l'école polytechnique, il n'en est pas moins devenu un grand savant. Je voudrais d'ailleurs vous raconter une anecdote ; lorsque Bourseul écrivit cet article prophétique sur le téléphone, il avait demandé, en fonctionnaire discipliné, l'autorisation à ses chefs de la publier ; l'autorisation lui fut donnée, mais accompagnée de la note suivante : « Ce jeune homme est invité à s'occuper de choses sérieuses. »

M. le Maire a rappelé que Bourseul était entré, en 1851, au bureau-télégraphe de Paris-Bourse. J'ajouterai qu'il gagnait à l'époque 900 F par an ; même à l'époque du franc-or, cela n'était pas beaucoup. Il réussit un tour de force en apprenant l'alphabet morse ; trois fonctionnaires seulement furent capables de cet exploit. Pour cela, Bourseul fut nommé au bureau de Luxembourg à 1.500 F par an. Il devait successivement franchir les autres échelons jusqu'au poste de Directeur des Postes du Lot. L'Administration des Postes n'était pas encore celle des P.T.T., puisque c'est l'invention de ce modeste fonctionnaire qui devait la bouleverser, en créant pour elle une activité et une industrie nouvelles. Ainsi, ce modeste fonctionnaire a devancé son Administration et gagné contre ses Chefs le procès qu'on lui faisait. Grâce à Charles Bourseul, ce qui n'était qu'au siècle passé l'Administration des Postes, puis des Postes et Télégraphes, est devenu aujourd'hui cette vaste organisation qui emploie 240.000 personnes et joue un rôle de premier plan.

*
**

Les P.T.T. ont pris depuis moins de 50 ans une extension incroyable et qui aurait étonné Bourseul lui-même malgré sa foi inébranlable dans le progrès humain.

. . . . . .

. . . . . .

La montée progressive des techniques nouvelles, les recherches dans le domaine des télécommunications font largement honneur à notre pays. Nos Centres d'études et nos laboratoires sont à la pointe du progrès et nombreux sont les pays en voie d'équipement qui font appel à nos ingénieurs. Il n'est pas un grand pays sans des réseaux de postes et de télécommunications aussi denses que possible. Ces réseaux sont devenus l'indispensable système nerveux de l'activité nationale et vous savez que, dans tout organisme normalement constitué, la rapidité de transmission est un facteur de succès. Le télé-

phone a un rôle humain évident. Il rompt l'isolement des campagnes et permet à ceux qui sont en danger de réclamer du secours. Il appelle le médecin, le vétérinaire, il aide à la lutte contre l'incendie. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que j'ai tenu à ce que notre Administration fasse un très gros effort pour que toutes les communes de France, surtout celles qui sont les plus reculées, les plus isolées, possèdent cette cabine publique qui doit être au service des usagers à toute heure du jour et de la nuit.

Les télécommunications ont joué un rôle social considérable et elles ont contribué ainsi à la démocratisation. La démocratie ne doit jamais en effet cesser d'être le régime politique dans lequel tout citoyen doit connaître l'action de ceux qui le représentent. Or, ce droit s'exerce dans des pays de liberté, tels que le nôtre, par l'intermédiaire de la presse, mais aussi par l'intermédiaire de la radio.

. . . . . .

. . . . . .

Les progrès des télécommunications ont eu aussi des conséquences sur les rapports entre Métropole et territoires d'Outre-mer.

M. Gaston Monnerville, que je tiens à saluer ici pour le rôle éminent qui est le sien dans la République, et plus encore pour son action capitale sur ce problème dont dépend le sort même de la France, ne me contredira sûrement pas si j'affirme que nous devons nous efforcer d'augmenter la facilité des échanges et des communications. Au siècle du Télégraphe, du Téléphone, de la Radio, demain de la Télévision, la mission éducatrice de la France prend un sens concret, car tous ces moyens techniques permettent de faire pénétrer l'influence bienfaisante jusqu'au cœur des déserts.

Si je me suis laissé entraîner à évoquer ce grand problème, c'est que je crois utile de dégager les conséquences matérielles de l'invention de Bourseul.

Bourseul croyait au progrès, il avait l'idéal des hommes de son temps qui doit rester le nôtre. Restons fidèle à sa mémoire en complétant son œuvre.

CHRONIQUE

La Grotte de Coudoulous. — C'est le nom que prend, en raison de sa situation, la grotte existant sur la commune de Tour-de-Faure, dont la découverte a été relatée dans notre dernier bulletin. Elle a reçu en juillet, sur invitation du Groupe Spéléologique du Lot, la visite du Président de la Société des Etudes et l'exploration en a été poursuivie pendant les trois mois d'été, ainsi que l'ont rapporté des comptes-rendus de Presse. Un puissant éclairage, qui avait été organisé lors d'une des descentes, a permis d'en découvrir toutes les beautés et le Groupe Spéléologique s'est également attaché à l'exploration d'un puits situé dans l'une des salles.

La 9e exploration de la grotte par ce Groupe Spéléologique, le 21 août, a dû malheureusement se terminer par un échec, un rétrécissement naturel des parois, infranchissable, s'étant présenté à moins 60 mètres dans le puits.

« Le Groupe abandonne Coudoulous, retirant cependant de sa « découverte à Tour-de-Faure, de ses travaux, de ses fatigues, la « simple satisfaction d'avoir doté le Quercy d'une richesse touris- « tique nouvelle dans cette vallée du Lot qui possède déjà le plus « beau village de France, St-Cirq-la-Popie, et la déesse des grottes, « Pech-Merle (Cabrerets).

« Et, reprenant la route dans les plateaux calcaires des Causses, « peut-être aura-t-il la joie de découvrir de nouveaux Padirac, « Pech-Merle, Coudoulous, Lacave ?... Peut-être... Ce sera, pour les « spéléologues du Groupe, que la partie commerciale n'intéresse « pas, autant de nouvelles émotions dans la pratique d'un sport « aimé, dans les lieux qui les enchantent, dans l'ambiance de leur « fraternelle amitié. » (1).

Notes d'histoire locale. Bretenoux en Haut-Quercy. — C'est la 2e édition d'une brochure intitulée « *Le Vieux Bretenoux* », de M. l'abbé Gouzou, curé-doyen honoraire de Bretenoux, parue en 1932 et depuis longtemps épuisée. Ce livret de 110 pages, agréablement illustré et qui relate de façon intérssante la vie de jadis d'une petite ville du Lot, est en vente chez l'auteur, à Girac (Lot).

(1) Jean FANTANGIÉ : *Dépêche* du 3 septembre 1955.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES
de la Société des Etudes du Lot

Séance du 7 juillet 1955

Présidence de M. Fourgous, *Président*

Présents : Mme Pouget, Mlles Bro, Frauziol, Pouget, MM. d'Alauzier, Bouyssou, Cantarel, Demeaux, Fialbard, Haen, Iches, Jeune, Ladevèze, Maurel, Michelet, Mignat, Prat, Salgues, Thiéry.

Excusés : MM. O'Donovan, Moulinier, Pertusat, Ségala, Calmon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. le Président, après avoir exprimé, au nom de la Société, ses condoléances à la famille de M. P. Deloncle, membre décédé, adresse les félicitations de la Société à MM. Monnerville, réélu, et Baudru, élu sénateurs, ainsi qu'à Mgr Dablanc, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Après avoir déposé sur le bureau l'affichette annonçant les manifestations pour l'inauguration du Monument à Ch. Bourseul à Saint-Céré, le dimanche 10 juillet, M. Fourgous donne à ce sujet lecture du discours qu'il prononcera ce jour-là au nom de la Société des Etudes ; d'autre part, il annonce qu'une séance de travail se tiendra le 25 septembre à Montcuq avec un programme, non encore définitivement arrêté, qui sera publié en temps utile par la voie de la Presse. L'ordre du jour comportera notamment un éloge du Général Puniet, de Montfort, originaire de Montcuq, par M. Guilhamon, proviseur, membre de la Société. Dans la matinée, pour répondre à diverses demandes, l'excursion sera poursuivie jusqu'à Moissac.

M. le Président signale également que le dimanche 6 novembre aura lieu à Cahors une manifestation littéraire à l'occasion de la pose par la Société d'une plaque commémorative sur la maison familiale d'Olivier de Magny sise à l'angle de la Place de la Libération et de la rue menant au portail Nord de la cathédrale. Cette manifestation sera précédée d'une séance solennelle au Théâtre avec conférence de M. P. de Gorsse, lecture de poésies d'Olivier de Magny et auditions musicales de pièces du XVIe siècle.

Elections : Sont élus membres correspondants de la Société : M. le Dr Gouygou, M. G. Louradour et M. Froidure (Gabriel), de Montcuq, ce dernier présenté par MM. Courbès et Jeune.

Remerciements : Ont été reçues des lettres de remerciements de Mme Palluel, élue membre de la Société, ainsi que de M. G. Héreil, pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Don : de M. Coly, une poésie acrostiche intitulée « La retraite ».

Publications reçues : Annales Sedanaises et *Bull. Société de Borda* (1er trim.), *Bull. Société Arts et Lettres de Pau* (1954), *Bull. Société Lettres de la Corrèze* (Tulle, 1er sem.), *L'Eduen*, de juin, *Mém. Acad. de Vaucluse* (volume consacré au Musée Calvet, 1954), *Revues historiques du Libournais et du Comminges* (2e trim.), *Recueil Académie des jeux floraux* (1955), *Aluta* (2e trim.), *Cahors*, de juin, *Actes du Congrès des Sociétés Savantes*, tenu à Alger (1954), *Le Lot économique* (juin), *Le Médecin du Lot* (n° 10), *Natural History*, de juin, *Revue Suisse* (deux numéros de 1955).

Article signalé : Dans la Revue religieuse *Cahors et Rocamadour*, du 5 juin, un article sur la réunion de la Commission d'Art sacré.

Est signalée également la parution du Répertoire des collections photographiques, édité par la Documentation, dans lequel sont mentionnées les collections du Dr Cayla et de M. Mailhol.

Enfin, il est donné lecture du sonnet de M. Albert Durand, intitulé : « A sa seigneurie très noble vin des côteaux de Cahors ».

Communications : M. d'Alauzier dit quelques mots sur le Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes, tenu à Albi en juin dernier ; des communications y ont été présentées par les membres de la Société suivants : MM. d'Alauzier, Granier, Ligou, Labrousse et Vanel, ce dernier avec un sujet lotois : sur l'administration consulaire dans les communautés locales du Quercy au XVIIIe siècle (région de Labastide-Murat et Lauzès). Il signale la découverte dans les archives de la Haute-Garonne, par M. Gérard, archiviste-adjoint, d'une pièce de Campistron intitulée « Juba, roi de Mauritanie ». A l'Assemblée générale de la Fédération, fut présentée la carte historique du Tarn-et-Garonne récemment parue.

M. d'Alauzier signale un prix fait du 13 septembre 1417 pour la construction d'un clocher à l'église de La Capelle à Figeac. Il devait être édifié sur la façade Ouest. Sa construction fut décidée pour employer un legs du tiers de ses biens fait à l'église par un marchand de Figeac, Jean de Melet. On sait incidemment qu'un autre tiers des biens de Melet, légué à l'église de N.-D. du Puy, fut utilisé,

au moins partiellement, à acheter des vitraux ; ceux-ci devaient être fournis par le « vitrier » de Rodez, Arquet de Larca.

M. Thiéry fait une importante communication sur les moulins du Lot. Après avoir indiqué les divers types de moulins à eau, à rouet, à cuve, à palette (un exceptionnellement dans le Ségala), à nef (en 1347 sur le Lot à Laroque-des-Arcs), à étages (Moulin du Saut et à La Pescalerie), il indique les types de moulin à vent à quatre ailes en général (exceptionnellement deux dans la région de Lalbenque), des moulins à vent accouplés (à Bach et Varaire), enfin le jumelage des moulins à eau et à vent (Laramière).

Les moulins à vent étaient groupés dans deux régions non boisées et plutôt sèches, d'une part de Montcuq à Limogne (une centaine), et, d'autre part, au Nord de la vallée du Lot, de Blars à Payrac.

Quant aux 957 moulins à eau, ils étaient échelonnés, parfois très rapprochés, sur 700 km. de cours d'eau. Les 33 moulins sur le Lot avaient en moyenne quatre meules.

Pour terminer, M. Thiéry étudie la puissance des moulins à vent et à eau et indique que c'étaient là des sources d'énergie non négligeables, actuellement perdues.

Cette intéressante communication donne lieu à un échange de vues sur la possibilité de réutiliser d'une façon moderne l'énergie éolienne.

La Sourdoire (1)

Le petit ruisseau
Qui, tel un joli lutin
Jase dans la nuit,
Semble conter à la brise
Les secrets de la prairie (2).

(1) Petit affluent de la rive droite de la Dordogne en Haut-Quercy.
(2) *Tanka* envoyé à la Société des Etudes du Lot pour son bulletin par Mme Jehanne Grandjean, membre correspondant Sur le *tanka*, voir 4e bulletin, 1954, p. 272.

Le Château de La Treyne
près Pinsac (Lot)
et ses œuvres d'art

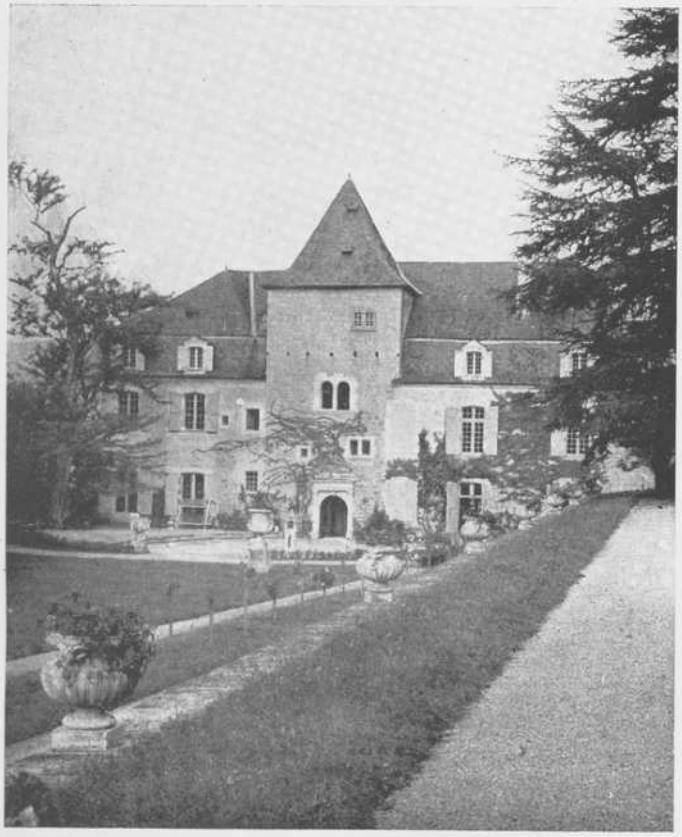

Ph. Studio Sta Photo

Façade sur le parc
(XIVe-XVIIe siècle)

Les notices qui suivent et qui se rapportent au château de La Treyne débutent par un historique dû à Madame la Marquise de Cardaillac (née Anne de Lamberterie), une des dernières du nom ayant occupé la demeure avant 1910.

Le château a été acquis en 1954. Les propriétaires y ont réuni dans une quinzaine de salles d'importantes et riches collections de mobiliers, peintures, sculptures, tapisseries, ivoires, faïences, bibelots... d'époques et de provenances diverses (Moyen Age à nos jours, France et étranger).

Dans une petite chapelle romane édifiée dans le parc du château avec des éléments provenant de l'église de Cuelar (province de Ségovie, Espagne), ont été réunies deux pièces de grande valeur, le tombeau de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, chambellan de Charles VIII, et le Sépulcre de l'ancien prieuré de Montgé (Seine-et-Marne).

Nous faisons suivre la notice sur le château de deux études les concernant de M. Paul Gouvert, expert des Musées du Louvre, et de son collaborateur M. Clément, et avons cru intéressant d'y joindre un aperçu sur l'église de Meyraguet, liée à l'histoire des seigneurs de La Treyne.

J. F.

Le Château de La Treyne est ouvert aux visiteurs de 9 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30 (sur demande en dehors de ces heures).

Prix d'entrée : 200 francs.

Le Château de La Treyne

Notes d'histoire et d'art

La tour carrée, la partie la plus ancienne du château, remonte au XIVe siècle. Un édit du Vicomte de Turenne, de 1342, autorise un Rouffillac à faire bâtir un fort au lieu dit La Treyne ; les Rouffillac possédaient dès le XIIIe siècle la terre de ce nom.

Sous le règne de Jean II le Bon, sous le pont amont, devant la chapelle de St-Benoît et sous le toit de la dite chapelle, Guillaume de Rouffillac rendit le grand hommage, l'hommage lige, à genoux, tête nue, les mains jointes à Roger de Beaufort, Vicomte de Turenne : pour le château ou fort, bâti ou à bâtir, au lieu de La Treyne, sur les bords de la Dordogne.

Le dit Vicomte avait le droit d'entrer dans le fort avec ses gens, d'y lever son étendard de six heures du matin à midi, et de faire crier trois fois : « Turenne de par le Vicomte ».

Le nom de La Treyne (1), porté par plusieurs châteaux des bords de la Dordogne et de la Garonne, paraît venir d'un grand filet : la *traîne*, servant à faire une pêche abondante dans certains endroits de la rivière, où la profondeur de l'eau et l'absence des courants s'y prêtaient particulièrement.

D'après la tradition, la tour, primitivement isolée, aurait été élevée pour la collection des impôts, peut-être aussi pour surveiller

(1) Nous avons adopté l'orthographe géographique actuelle. Certains actes anciens portent Latrayne, écrit parfois en deux mots.

la rivière, chemin suivi autrefois par les envahisseurs. Sa situation, l'épaisseur de ses murs percés de meurtrières, les fossés dont elle était entourée et dont on retrouve encore les traces, en faisaient un poste difficile à prendre.

La terre de La Treyne dut faire retour au Vicomte de Turenne car, le 14 mai 1462, le Prince de la Tour d'Auvergne, qui avait épousé en 1444 Anne de Beaufort, héritière de la Vicomté, donnait à son parent et aide de camp, Annet du Cluzel, la seigneurie de La Treyne. Galienne du Cluzel de La Treyne la porta en 1553 dans la maison de La Ramière par son mariage avec Pierre de La Ramière, dit le « Grand Capitaine ». Ce seigneur, ayant embrassé la religion protestante, entra dans l'armée de Coligny. Sa science militaire et sa bravoure contribuèrent puissamment à sa victoire de 1564 à La Roche-Abeille. Enfermé dans St-Jean-d'Angély, qu'il défendait contre les troupes royales commandées par Charles IX, il fut blessé d'un éclat de canon et mourut trois jours après.

Le Duc du Maine, frère d'Henri de Guise, commandant de l'armée catholique de Guyenne, quittait Martel en février 1585, se dirigeant vers Souillac par Creysse, tandis que le seigneur d'Hautefort marchait sur Beaulieu. Le Duc, voulant dégager la voie qu'il avait à parcourir, afin de se préserver de toute surprise dans les vallées, fit tomber les plus forts remparts des calvinistes sur les bords de la Dordogne. Pendant qu'un combat acharné se livrait sous les tours de Belcastel, des tourbillons de fumée s'élevant au-dessus du roc imprenable de La Treyne annonçaient aux Calvinistes que le château de Pierre de La Ramière était la proie des flammes.

La veuve de Pierre de La Ramière, après avoir vu son château incendié, fut persécutée comme femme de huguenot et obligée d'errer longtemps avec ses sept enfants pour se soustraire à la fureur de ses ennemis.

On ne connaît pas la date de la reconstruction du château incendié. Les de La Ramière le relevèrent de ses ruines, remplacèrent par un escalier Henri II l'escalier à vis, dont on retrouve quelques traces, et abaissèrent probablement à cette époque la tour carrée.

*
**

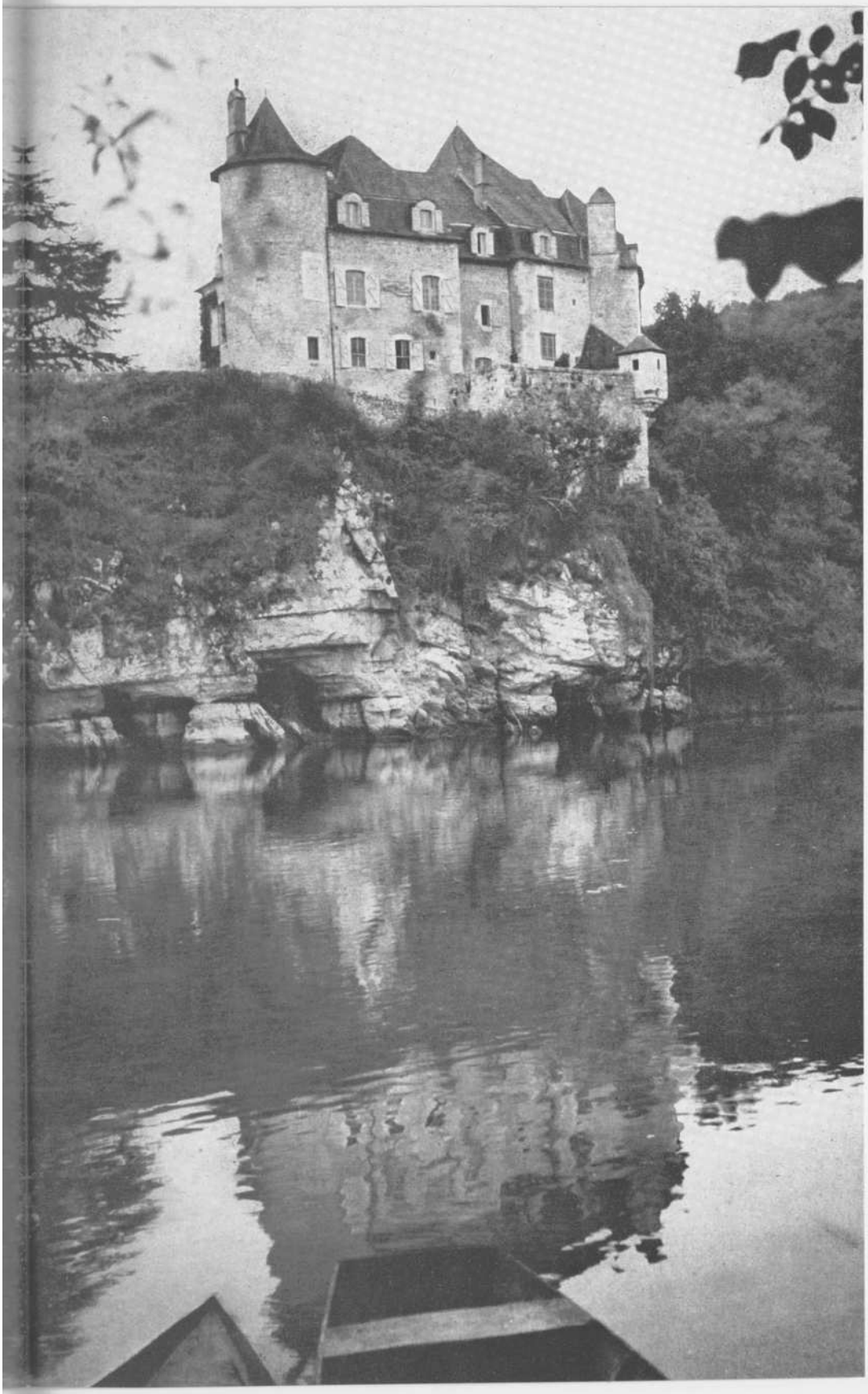

En 1711, la seigneurie de La Treyne fut portée dans la maison de Cardaillac par le mariage de Marie de La Ramière avec son cousin Jean de Cardaillac Vegennes.

François-Emmanuel de Cardaillac fit construire vers 1760, pour loger une très nombreuse famille, la partie du château qui regarde le midi et dont l'intérieur n'était pas terminé au moment de la Révolution.

Le château possédait, à cette époque, de grandes richesses intérieures : d'anciennes tapisseries décoraient les appartements et leur donnaient leurs noms : chambre rouge, chambre verte, chambre jaune ; elles ont servi par la suite à recouvrir les tabacs qu'on porte à l'entrepôt de Souillac. Seule, la chambre qu'occupait Galiot de Genouillac lorsqu'il venait se reposer chez sa fille Colette a conservé le nom de chambre d'Assier.

L'argenterie seule, venant du Marquis de Vareix, avait été portée de Lacapelle-Marival par trois mulets pesamment chargés ; elle a été vendue pendant la Révolution pour procurer des ressources aux émigrés.

Pendant la Terreur, un prêtre resta caché dans le château ; une trappe lui permettait de disparaître dès qu'un bruit suspect se faisait entendre.

Quelques familles pieuses se réunissaient dans la soirée du samedi pour entendre la messe, qui se célébrait dans la nuit du samedi au dimanche ; les plus édifiants de ces vaillants chrétiens étaient les Gars de Rocamadour. On a conservé comme une précieuse relique le meuble qui a servi de tabernacle pendant les mauvais jours.

A l'époque où les difficultés de voyage rendaient les passages d'évêques fort éloignés, il n'était pas rare de rencontrer des hommes et même des vieillards qui n'étaient pas confirmés. Vers 1750, Mgr du Guesclin, évêque de Cahors, donna la confirmation, dans la grande allée de La Treyne, à 3.000 personnes. Un autel fut dressé et les saints mystères célébrés à l'ombre d'un des plus vieux chênes du Quercy.

La Treyne était, il y a quelques années encore, entourée d'arbres antiques dont plusieurs avaient 7 m. de circonférence ; le dernier de ces vétérans a disparu en 1907.

Anne DE LAMBERTERIE,
Marquise DE CARDAILLAC.

Publié avec autorisation de M. le Marquis Galiot de Cardaillac, de Montréal (Canada).

Chapiteau roman
de la chapelle de La Treyne

Le prieuré du Saint-Sépulcre d'Allemagne à Montgé (Seine-et-Marne) et ses deux belles œuvres de sculpture actuellement au Château de la Treyne

Histoire du prieuré

Il existait autrefois, à quelques kilomètres à l'est de Dammartin-en-Goële, Seine-et-Marne, un petit prieuré, construit sur le versant nord-est de la montagne de Montgé, dominant ainsi la dépression de terrain où coule la Thérouanne, affluent de la Marne. De ce prieuré, isolé au milieu de la forêt, il ne reste plus actuellement aucune construction. Son histoire est très imprécise, les documents historiques manquent, et l'on ne peut que se rapporter à diverses traditions qu'il ne faut pas accepter sans réserve.

D'après certains auteurs, son fondateur fut Thibault, Comte de Champagne et Roi de Navarre, qui, au commencement du XIIIe siècle, le donna avec ses dépendances à des Chanoines d'Allemagne de l'ordre du Saint-Sépulcre.

Dom Toussaints du Plessis, dans son *Histoire de l'Eglise de Meaux*, parue en 1731, nous dit que le monastère était appelé Saint-Sépulcre d'Allemagne parce qu'avant d'être donné à l'Abbaye de Tyron, il avait appartenu à une communauté de religieux que l'on connaissait encore de son temps sous le nom de Chanoines Réguliers du Saint-Sépulcre d'Allemagne, et il renvoie à un ouvrage de

Pierre Hélyot (*Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*, Paris, J. B. Coignard, 1714-1719), où l'on retrace l'histoire des Chanoines du Saint-Sépulcre (2e partie, chapitre XVII, page 123 et planches 20, p. 114).

Dans le cartulaire de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron, publié par Lucien Merlet en 1883, nous trouvons la charte de la fondation du monastère : « de sancte sepulcro Meldensis dyocesis ». Lucien Merlet la date de vers 1145. Rien ne justifie pourtant, dans la partie publiée, cette date, et l'auteur ajoute (tome II, p. 56) : « La chapelle du Saint-Sépulcre de Montgé, devenue un des prieurés de l'Abbaye de Tiron, quitte son nom primitif pour prendre celui de Saint-Sépulcre d'Allemagne, à cause de la forêt sur les confins de laquelle elle était construite. »

L'origine en reste donc bien confuse.

On prétend qu'au XVIe siècle le prieuré fut dévasté et en partie détruit par les protestants. Des religieuses s'y installèrent. Plus tard, Mayenne occupa les bâtiments, mais Henri IV ne tarda pas à l'en chasser et y établit un poste de ses troupes.

Nous savons par une pièce des Archives du Ministère des Finances, datée de 1741, que le titulaire du prieuré du Saint-Sépulcre d'Allemagne était à cette époque le sieur Isaac-Ignace-Germain de Saint-Paul.

Au XVIIIe siècle, il n'y avait plus de religieux dans ce monastère. La maison priorale du Sépulcre avait été louée par bail du 28 mars 1768, passé devant Mariet, notaire à Meaux, à la Veuve Saint-Romain, au prix de 200 livres de loyer par an.

Les 15-16-17 avril 1776, à la requête de Pierre-François-Marcel de Loménie, écuyer clerc tonsuré du diocèse de Marseille, prieur commandataire du prieuré du Saint-Sépulcre d'Allemagne, eut lieu une expertise pour dresser l'estimation des réparations nécessaires aux bâtiments incombant à la succession du sieur Abbé Bertin, décédé, prieur de Sainte-Céline de Meaux et du Saint-Sépulcre d'Allemagne. Cette expertise décrit fort heureusement les bâtiments et nous apprenons par ce document la topographie des lieux à cette époque.

Les bâtiments du prieuré et sa chapelle

Les constructions de la ferme du Sépulcre comprenaient un corps de bâtiments pour le logement du fermier, ayant cuisine, fournil, laiterie, chambre à fromages, écuries et étables ; au-dessus du rez-de-chaussée, plusieurs chambres, dont une dominait le parc ; un grenier au-dessus.

Ce bâtiment, situé entre deux cours, mesurait 13 toises de largeur sur 23 pieds de profondeur. Une étable de 35 pieds sur 23 de profondeur s'élevait à côté du bâtiment principal. En retour de ces bâtiments et vis-à-vis de l'Hôtel prieural était une bergerie de 34 pieds sur 24.

Près de la porte cochère et de la porte cavalière étaient un cellier et une petite écurie avec chambre au-dessus.

Une grange de 16 toises de façade sur 19 pieds 3 pouces de profondeur s'élevait vis-à-vis de l'habitation du fermier.

La Chapelle du Saint-Sépulcre était un édifice mesurant à l'intérieur 34 pieds 4 pouces de longueur sur 12 pieds de largeur. Le sanctuaire terminé en rond-point était éclairé par deux fenêtres. L'autel était en pierre. Au centre de la nef, se trouvait un tombeau de pierre en relief représentant le Comte de Chabannes, fondateur de la Chapelle. Ce sanctuaire était plafonné et son dallage se composait de grands carreaux de terre cuite à six pans. Un petit clocher surmontait l'édifice.

Dans la cour de derrière se dressait un colombier à pied en forme de tour avec échelle tournante en dedans et bergerie au rez-de-chaussée.

Quatre toits à porcs de 26 pieds sur 16 étaient surmontés d'un poulailler plafonné. Près de là était un hangar de deux travées mesurant 35 pieds sur 19.

La maison priorale du Sépulcre formait un bâtiment ayant dans sa plus grande largeur 10 toises 1/2 sur 23 pieds de profondeur dans œuvre.

Le rez-de-chaussée comprenait un salon éclairé par quatre fenêtres, une salle à manger avec deux croisées, une cuisine avec dépendances à côté, éclairée d'une croisée, vestibule et corridor communiquant dans les diverses pièces.

Un escalier conduisait au premier étage, ayant à sa gauche un

vestibule éclairé de deux fenêtres, une grande chambre et deux cabinets. A droite, un corridor menait aux chambres, au nombre de trois, et à deux cabinets, le tout plafonné et carrelé de carreaux de terre cuite. Deux greniers, couverts en tuiles, surmontaient l'étage unique de ce corps de logis.

Différents actes passés en 1784 nous donnent quelques détails sur le domaine à cette époque. Le 19 septembre 1784, par bail passé devant Dumont, Notaire à Meaux, la ferme du Sépulcre, comprenant 95 arpents de terre, le droit de dîme sur 41 arpents, une pièce de 6 quartiers de terre et une autre de 2 perches à Silly, était louée à Martin Lhoste, laboureur, moyennant un loyer de 1.580 livres par an. Le parc, entouré de haies et d'une contenance de 35 arpents, était compris dans le loyer de la ferme. Le Prieuré possédait encore 114 arpents 51 perches de terres, loués par bail du 2 octobre 1784, moyennant 4.200 livres de loyer, au sieur Madelain, laboureur, à Oissery, et à la veuve Leduc, de Gesvres-le-Chapitre.

En outre, 34 arpents de bois situés près du Sépulcre complétaient le domaine du Prieuré, dont le revenu global était évalué en 1789 à 6.124 livres.

Frappé par le décret de l'Assemblée législative du 18 août 1792, qui prononçait la dissolution de toutes les communautés, le Prieuré du Saint-Sépulcre de Montgé cessa d'exister et ses biens, saisis comme propriété nationale, furent vendus aux enchères publiques au chef-lieu du district.

Le Prieuré au XIXe siècle

L'histoire du Prieuré, devenu ainsi, par suite de la Révolution, propriété particulière, nous est plus connue au XIXe siècle.

En 1820, M. Paultre de la Motte vendit cette propriété à M. Gail, membre de l'Institut, qui la transmit, trois ans plus tard, au Général de Montigny Turpin, qui en fit un rendez-vous de chasse, qu'il conserva jusqu'en 1839, y construisant une maison de campagne et restaurant la Chapelle.

Le propriétaire suivant, M. Marouzi, entreprit la construction du château actuel, qui prit le nom de Saint-Thibault, et releva les bâtiments ruraux du Prieuré. La propriété passa en 1852 à M. de Thurneyssen, qui, en 1858, la revendait à M. Laîné, principal actionnaire du Magasin Pygmalion, à Paris.

M. Laîné fit terminer le château, qu'il meubla richement, augmenta considérablement les bâtiments de la ferme et en étendit les dépendances. A l'entrée des jardins du château, il fit élever une petite chapelle, dans laquelle on plaça le groupe de la Mise au Tombeau, et la statue funéraire de Jean de Chabannes, Comte de Dammartin, provenant de l'ancienne chapelle détruite du monastère et dont nous nous occuperons plus loin.

Ainsi rétablie, cette chapelle redevint le lieu de pèlerinage qui avait attiré pendant des siècles la foule des pèlerins, chaque année aux fêtes de Pâques, mais, en 1877, M. Perret, ancien Conseiller d'Etat, ayant acquis la propriété, en interdit l'entrée au public et mit fin à cette antique coutume.

Au commencement du XXe siècle, M. le Baron d'Eichtal devint propriétaire de ce domaine.

Il ne reste plus à l'heure actuelle aucun vestige architectural de l'ancien Prieuré. Seul nous est parvenu le magnifique ensemble sculptural composant le mausolé de Jean de Chabannes, Comte de Dammartin.

Chapiteau de la chapelle romane
de La Treyne

Photo Studio Sta Photo

Le gisant
du tombeau de Jean de Chabannes

JEAN DE CHABANNES
Comte de Dammartin et son tombeau

Le personnage

Jean de Chabannes naquit en 1462. Son père était le célèbre Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin, Grand Maître et Grand Panetier de France, Conseiller Chambellan Ordinaire du Roi, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Michel. Sa mère était Marguerite de Nanteuil, son parrain fut le Duc de Bourbon.

Sa toute première enfance fut troublée par la disgrâce de son père, qui se réfugia en Allemagne, poursuivi par la vengeance de Louis XI, qui ne lui pardonnait pas d'avoir fait échouer son complot contre Charles VII. Antoine de Chabannes parvint pourtant à rentrer en grâce en 1468 et devint le confident intime de Louis XI, qu'il servit toujours avec le plus grand dévouement.

Dès 1470, Jean de Chabannes portait déjà le titre de Seigneur de Saint-Fargeau. A 13 ans, nous le trouvons se battant dans l'Yonne, où il est fait prisonnier à la bataille de Guipy.

A 15 ans, en 1477, le gouverneur du Comté de Dammartin, Philippe Babute, le présente au Roi Louis XI, qui était de passage à l'Abbaye Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis. Pris dans le service de la Chambre du Roi, il y resta sept ans et reçut un don de 5.000 livres en récompense de ses services.

Il se maria vers 1484, contre le gré de son père, avec Marguerite de Calabre, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, et fut toujours un peu en rébellion contre l'autorité paternelle. Pourtant, dès que son père fut mort, il semble qu'il consacra toute son activité à honorer sa mémoire.

C'est probablement sur son ordre que la Chronique Scandaleuse ou Journal de Jean de Roy, fut modifiée et transformée en une chro-

nique domestique destinée à mettre en lumière les grandes actions et les aventures de son père, Antoine de Chabannes. Il est assez curieux de constater que cette transformation s'accomplit simplement en ajoutant au texte primitif, transcrit presque sans modification, des souvenirs personnels ou des documents empruntés aux archives de la famille des Chabannes.

Il passa Chambellan à la Cour du Roi Charles VIII et reçut en 1485 une pension pour cet office. Bien que depuis son jeune âge il fut Seigneur de Saint-Fargeau, il est probable que son père avait dû conserver les revenus de cette terre car, en 1486, Jean éprouvait de sérieux embarras financiers, qui le forcèrent à recourir à un prêt usuraire de 348 écus d'or, dont le billet du 19 janvier, souscrit au profit du Sieur de Primauldaye, notaire et secrétaire du Roi, et causé pour prix de vente de 134 peaux de martes, ne fut remboursé qu'un an après la mort du père.

Ce n'est du reste qu'à cette époque que Jean devint Comte de Dammartin, Baron de Toucy, du Thour en Champagne et de Champignelles, Seigneur de Courtenay, de Marcy de Corvol d'Embernard, Villemomble, Charny, Saint-Maurice sur Aveyron, du Pays de Puisaye.

Il servit également sous Louis XII, mais il ne tardera pas à quitter complètement la Cour. D'un caractère naturellement sombre et mélancolique, il aimait le calme et la solitude. Il se retira dans ses terres, tantôt à Dammartin, tantôt à Saint-Fargeau, aimant à parcourir les grands bois de ces régions monté sur un cheval sans selle ni rênes, se laissant emporter par l'instinct de la bête.

Jean fit de nombreuses fondations pieuses et confirma toutes celles de son père.

Il perdit sa première femme en décembre 1488, presque en même temps que son père, décédé le jour de Noël de la même année. Marguerite de Calabre fut inhumée selon son désir à l'Abbaye de Chailly.

Devenu veuf, Jean se remaria avec Suzanne de Bourbon, Comtesse de Roussillon en Dauphiné et Ligny en Barrois, dame de Montpensier en Loudunois, fille aînée de Louis Légitimé de Bourbon (Comte de Roussillon et de Ligny, Amiral de France), et de Jeanne de France.

Cette Jeanne de France était la fille légitimée en 1465 du Roi

Louis XI et de Marguerite de Sassenage, et sœur consanguine bâtarde de la princesse contrefaite et maladive du même nom que Louis XI avait fait épouser en 1473 au duc d'Orléans (le futur Louis XII), dans le but d'éteindre la branche d'Orléans.

A l'occasion de ce mariage, Louis XI écrivit le 27 septembre 1473 au Comte Antoine de Chabannes :

« Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille « Jeanne et du petit Duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que « les enfants qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guère à « nourrir, vous avertissant que j'espère ledit mariage ou autrement « ceux qui iront au contraire ne seront jamais assurés de leur vie « dans mon royaume. »

Antoine de Chabannes ne se dessaisit jamais de cette lettre, qui était entre les mains de son fils lorsque le Duc d'Orléans monta sur le trône sous le nom de Louis XII, en 1498.

A peine arrivé au pouvoir, Louis XII voulut faire annuler son mariage avec Jeanne de France, fit commencer le procès de dissolution, et demanda la lettre dont Jean était détenteur.

La belle-mère de Jean, voyant dans le divorce du Roi un outrage à la mémoire de son père Louis XI et « un affreux malheur » pour sa sœur, pria son gendre « de ne pas bailler le document ni de bouche, ni par écrit », le menaçant même, s'il le livrait, de l'en faire repentir. Le Comte de Dammartin n'écouta que son devoir de fidèle sujet et remit au Roi, en même temps que la précieuse lettre, celle qui contenait les menaces de sa belle-mère.

L'Amirale de Bourbon les désavoua toutes deux, prétendant que son gendre était un faussaire qui avait fabriqué les lettres.

Le procès du divorce du Roi se termina le 12 décembre 1498 et la lettre de Louis XI au Comte de Dammartin fut une des raisons principales de la dissolution du mariage.

Certains auteurs prétendent que l'Amirale de Bourbon fit empoisonner par vengeance son gendre peu de temps après. La forte constitution du Comte résista temporairement au poison, mais il ne vécut que trois ou quatre ans sans jamais se relever du mal qui le minait.

D'autres auteurs le dépeignent comme assez peu scrupuleux et capable d'avoir fait fabriquer les lettres.

✕ ✕ ✕

Quoi qu'il en soit, Jean de Chabannes mourut entre le 17 mai et le mois d'août 1503, car nous savons que le 17 mai, le Bailly de Sens refusa de lui accorder mainlevée sur sa terre de Courtenay et au mois d'août suivant, Suzanne de Bourbon, sa veuve, ayant la « noble garde et légitime administration » d'Antoinette et d'Avoye de Chabannes, ses filles, présente un nommé Pierre Lecomte à Jean VII Baillet, évêque d'Auxerre, pour la place de Chapelain dans la chapelle Saint-Nicolas du château de Saint-Fargeau.

Ses historiens, ignorant le tombeau de Montgé, disent qu'il fut inhumé dans l'église de Saint-Fargeau et ne se basant probablement que sur l'épitaphe existant dans cette église :

C'est la démembrance d'excellent Comte
Jean de Chabannes, fils d'Antoine et son
successeur, qui eut deux nobles
Dames et sages en bon et féal mariage
Priez Dieu pour lui.

Cette épitaphe n'implique pourtant pas obligatoirement la présence du corps de Jean de Chabannes à Saint-Fargeau. Il y a beaucoup d'exemples à cette époque de restes de grands personnages répartis en plusieurs sépultures. Ainsi le corps de son propre père, Antoine de Chabannes, fut enterré à Dammartin-en-Goële, sous le magnifique gisant que l'on voit encore aujourd'hui à l'église, mais ses entrailles et son cœur furent inhumés à Saint-Fargeau, dans l'Yonne, sous un monument aujourd'hui disparu et dont il ne reste qu'une épitaphe gravée au XVIIIe siècle, disant :

Cy-Gît
Antoine de Chabannes
Comte de Dammartin
Seigneur de Saint-Fargeau et
du Païs de Puisais
Chevalier de
l'Ordre du Roi
Grand Maître de France sous Louis XI
Mort le 25 décembre 1488

Cette épitaphe, si le corps du Comte n'avait pas été retrouvé sous le monument de Dammartin en 1804, pourrait porter à confusion

et laisser croire qu'Antoine de Chabannes repose lui aussi à Saint-Fargeau.

Il est sûr que la même coutume fut suivie pour le fils. L'Eglise de Saint-Fargeau reçut le cœur d'Antoine, puis celui de son fils Jean, et le Comté de Dammartin garde le corps d'Antoine à l'Eglise Notre-Dame de Dammartin et le corps de Jean au Prieuré de Montgé.

Puisque nous admettons que le corps de Jean ne doit pas être à Saint-Fargeau, pouvons-nous avoir la preuve que le tombeau de Montgé soit bien sa sépulture. Aucun texte ne le précise, mais l'état de lieu que nous avons vu plus haut, établi en 1776 par Jean-Pierre Décalogue et Joseph Candar, mentionne d'une manière absolue l'existence, au milieu de la chapelle, d'un tombeau de pierre en relief représentant le Comte de Chabannes. Ce Comte de Chabannes ne peut être qu'Antoine de Chabannes, mort en 1488, ou son fils unique Jean, mort en 1503 sans descendance mâle. Or, nous savons qu'Antoine est enterré à Dammartin. De plus, les détails du costume du gisant indiquent l'époque de la fin de la vie de Jean.

Un rapprochement avec les portraits du Comte peut également nous instruire. On possède heureusement quelques représentations indiscutables de Jean de Chabannes. Le château de Saint-Fargeau conserve deux tableaux de sa famille. L'un représente Antoine avec sa famille et sur lequel figure son fils Jean, l'autre reproduit les traits de Jean de Chabannes, de ses deux femmes : Marguerite de Calabre et Suzanne de Bourbon et de ses cinq filles, Anne, Jacqueline et Anne, du premier lit, Avoye et Antoinette, du second. Sur ces deux tableaux, Jean a le même costume, mais sur le deuxième, ses traits ont un peu vieilli.

Il existe une troisième représentation également très intéressante dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, datant de 1497 (M.S. Fr. 955), intitulé « Les Marguerites historiales », et offert à Jean de Chabannes par Jehan Massue, valet de chambre du Comte, Prieur de Saint-Cornail, Receveur de Puisaye et Prévost de Montfermeil. A la page 17, une vignette représente Jean habillé d'une grande houppelande fourrée, assis sur un siège d'apparat, entouré de gardes armés de hallebardes, et recevant des mains de Jean Massue « Les Marguerites historiales ».

Sur ces trois portraits apparaissent les mêmes caractéristiques principales du visage imberbe et la même coupe de cheveux que présente le gisant du tombeau de Montgé.

A défaut de textes historiques précis, ces derniers recoupements nous permettent d'avoir la certitude que nous sommes bien en présence du tombeau de Jean de Chabannes.

Le tombeau.

De forme très simple, le tombeau conserve encore toute la tradition gothique du gisant, allongé sur la dalle funéraire, dont le plan est ici assez particulier, trapézoïdal, plus large à la tête qu'aux pieds, et présentant de chaque côté, à la hauteur de la poitrine du gisant, un ressaut. Ce ressaut se continue sur le soubassement et devait recevoir, incrustée, une plaque de marbre ou de pierre portant l'épitaphe malheureusement aujourd'hui disparue. A part ces ressauts et une plinthe moulurée tournant tout autour du monument, le soubassement reste absolument nu. La dalle, au contraire, de forte épaisseur et portant un ensemble de moulures assez compliqué qui, bien que composée d'éléments Renaissance, garde encore une

allure gothique, présente sur sa face supérieure un bel encadrement sculpté fait de balustres saillants et d'arabesques pris dans la masse de la pierre, encadrement au milieu duquel vient reposer le gisant lui-même.

La position du gisant est encore toute gothique. Jean de Chabannes repose les yeux clos, les mains jointes sur la poitrine. Sa tête couronnée est soutenue par un oreiller dont l'étoffe damassée est finement rendue. A son cou pend le collier de l'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI, et dont son père fut grand dignitaire. Il porte l'épée au côté et ses pieds s'appuient sur un lion.

Tout l'ensemble de cette sculpture est extraordinairement rendu dans ses moindres détails. Les ciselures des plaques d'armure, les mailles de la cotte, la poignée de l'épée, le collier de Saint-Michel, l'étoffe du coussin, tous ces détails sont magnifiquement traités, malgré l'usure inévitable des siècles, et ne nuisent pas à l'ensemble de la statue, qui reste très bien modelée et d'une très belle allure puissante et noble.

Si nous avons noté un léger sentiment gothique dans les moulures de la dalle supérieure et dans la position du gisant, nous devons reconnaître que tous les ornements scuptés sur l'armure, sur l'épée, sur le coussin, sont nettement Renaissance, ainsi que les balustres saillants formant encadrement. Nous retrouvons de ces balustres saillants formant encadrement sur des tombes de chanoines de Notre-Dame aujourd'hui disparues (mais reproduites par Roger de Gaignières à la fin du XVIIe siècle) et appartenant toutes à la première moitié du XVIe siècle (Jean Blanchet † 1543, Etienne Liger Chanoine † 1527, Gilles Brellier, Chanoine de Saint-Marcel, † 1522).

Cette comparaison nous ferait penser que le tombeau fut exécuté postérieurement à la mort de Jean. Cette impression nous sera confirmée en rapprochant notre gisant de la belle figure funéraire de Louis de Poncher, Conseiller du Roi, mort en 1521, exécutée ainsi que celle de sa femme, Roberte Legendre, par les sculpteurs G. Regnault et G. Chalaveau, et que l'on peut admirer au Musée du Louvre.

Chapiteau roman
de la chapelle de La Treyne

LE SEPULCRE

Sa place dans l'histoire de l'art

Vis-à-vis du tombeau de Jean de Chabannes et venant le compléter, il se trouvait dans la chapelle du Prieuré de Montgé une extraordinaire Mise au Tombeau d'une ampleur magnifique. C'est un très bel exemple du thème grandiose de l'ensevelissement du Christ, arrivé à son développement complet après une suite de transformations lentement accomplies à travers les siècles du Moyen Age.

Les plus anciennes représentations que nous connaissons de cette scène remontent au IXe siècle et elles diffèrent sensiblement de celles de la fin de l'époque gothique. La tradition transmise par les Evangiles y est mieux respectée, l'ensevelissement ayant lieu dans un tombeau taillé dans le roc, ainsi que le rapportent les Saintes Ecritures. Ce type fut suivi par les artistes byzantins, mais en quelques versions orientales, l'ensevelissement est plutôt suggéré : dans des fresques Cappadociennes à Toqule et dans les Evangiles de Pétrograd, le Sépulcre n'est pas représenté, Joseph et Nicodème portent simplement le corps en marchant l'un derrière l'autre. L'introduction d'arbres pour suggérer que la tombe est dans un jardin, comme l'indique saint Jean (XIX-40), n'était pas inconnue dans l'art oriental : un seul arbre est représenté dans le Gr.M.S. 74 de la Bibliothèque Nationale de Paris et dans le M.S. Copte n° 13 de la même Bibliothèque, le Sépulcre est entouré de bosquets. Dans ce dernier manuscrit, les deux porteurs ne se suivent pas, Joseph, qui porte les pieds du Christ, marche à reculons. En d'autres exemples byzantins, la Vierge et Marie-Madeleine suivent directement derrière le corps.

L'Occident fut influencé par les modèles orientaux. Dans les Evangiles d'Angers, la tombe est omise, et le disciple qui porte les

pieds marche en arrière. Sur une couverture de livre en ivoire du Musée du Louvre, le Sépulcre est une construction en moellons avec porte en plein cintre, les deux disciples portent le corps, la Vierge suit.

Vers le Xe siècle, le Sépulcre creusé dans le roc, conforme à l'Evangile, est abandonné et remplacé par un sarcophage ouvert, pour rendre l'action plus réaliste, en accord avec le type occidental d'ensevelissement. On attribue quelquefois, pourtant, cette transformation à l'influence du rite occidental et des cérémonies du Vendredi-Saint, entre autres, celle du *Depositio Crucis*, où la Mise au Tombeau fut symbolisée en plaçant une croix ou une hostie dans une représentation du Sépulcre, cérémonie qui avait déjà lieu dans la deuxième moitié du Xe siècle.

Pour cet ensevelissement symbolique, un coffre carré ou petit cercueil servait sûrement de Sépulcre et il est possible que le changement dans la représentation de la Mise au Tombeau fut dû à l'influence de cette cérémonie. Nous voyons ce type de Sépulcre dans les Evangiles d'Otto Ier à Aachen, dans le Dodex Echternacher à Gotha en Allemagne.

En Italie, les types occidentaux et orientaux se mêlent, mais pourtant, en beaucoup de versions, le Sépulcre septentrional est adopté, comme on le voit sur le mur de la nef de *S. Angelo in Formis*, où le corps du Christ étroitement emmailloté, à la mode byzantine, est descendu dans un sarcophage occidental par les deux disciples, et déjà il y a, à l'arrière-plan, la Vierge et saint Jean, première indication du groupe plus important que nous trouverons dans les Sépulcres du XVe siècle, et qui comprendra, outre ces deux personnages, les trois Saintes Femmes, Marie-Madeleine, Marie Mère de Jacques, et Salomé.

Ce n'est que durant le XIIe siècle que la Vierge s'émeut en pressant son Fils dans ses bras et que les autres figures trahissent leur douleur. Une fois cet élément introduit, il fut de plus en plus accentué, illustrant les premiers récits littéraires d'écrivains orientaux, tels que Georges de Nicomédie et Métaphratès, pour arriver au plein développement que la scène atteint au XVe siècle.

Bien que l'on trouve des Mises au Tombeau dès le XIIIe siècle sur des chapiteaux à Chartres, que Jacques de Baërze en avait sculpté une sur le rétable que lui avait commandé le duc de Bour-

gogne, et qu'Hans Decker en fit une en haut-relief à la chapelle de Saint-Wolfgang, à l'église Saint-Gilles de Nuremberg, il faut attendre jusqu'en 1454 pour trouver la véritable ordonnance de la Mise au Tombeau telle que la conçurent les artistes de la fin du Moyen Age.

Le 30 avril 1454, un riche bourgeois de Tonnerre, Lancelot de Buronfosse, fit don à l'Hôpital de cette ville d'un « Saint Sépulchre »

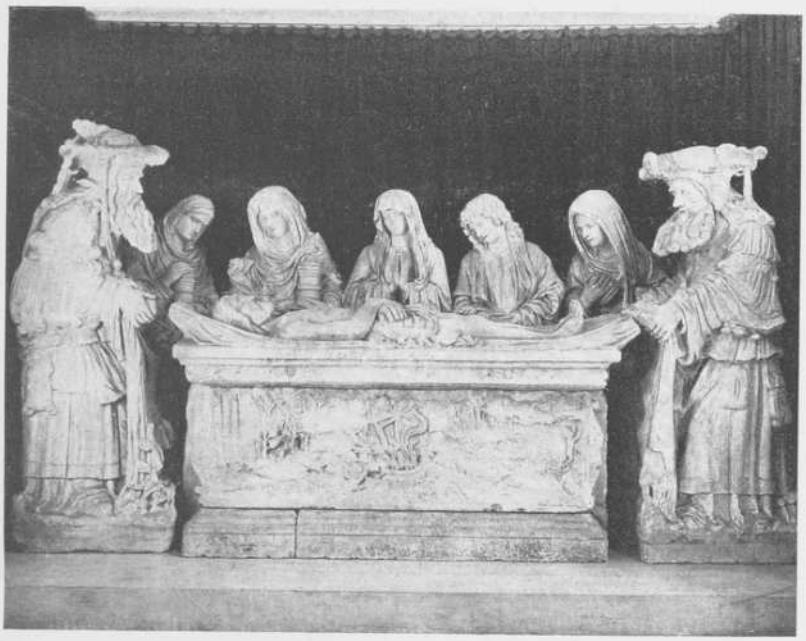

qui « est et sera pour le temps advenir une chose de bien grand prouffict et grand revenu », et en échange, le « Maître de l'Hôpital » s'engage à aller, le jour du trépassement du donateur, s'il décédait à Tonnerre, chercher processionnellement la dépouille mortelle pour la conduire et inhumer dans la chapelle même du Sépulcre. Les parents et amis du donateur devaient avoir, s'ils le réclamaient, le privilège d'être enterrés eux aussi dans cette chapelle.

Ce texte ancien du contrat, heureusement conservé, nous montre que déjà au milieu du XVe siècle, il y avait une relation entre la représentation de la Mise au Tombeau du Christ et l'existence de Sépultures toutes proches. Et en cela rien de plus naturel, comme le

note M. Mâle : « Il semblait rassurant de reposer auprès du tombeau de Jésus. On se couchait à ses pieds, confiant en sa parole et sûr de ressusciter avec lui. »

Ce caractère nettement funéraire, nous le voyons plus tard à Saint-Germain d'Amiens, où une dame Le Cat, donatrice, est enterrée sous la Mise au Tombeau (1522). A Saint-Michel des Lions de Limoges, un bourgeois et sa femme, qui avaient fait faire un sépulcre (1530), étaient enterrés dans la chapelle où il avait été construit. Vis-à-vis du tombeau de Raoul de Lannoy, dans l'église de Folleville (Somme), existait un sépulcre de même époque, aujourd'hui transporté à l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne). M. Crozet a établi dernièrement que la Mise au Tombeau, aujourd'hui à Notre-Dame-la-Grande de Poitiers provient de l'Abbaye de la Trinité de cette ville, et était destinée à recevoir la dépouille mortelle de Louis de Clermont, fils de Renée d'Amboise. Enfin, nous pourrions également citer la Mise au Tombeau du château de Biron (aujourd'hui au Metropolitan Museum de New-York), qui décorait la chapelle du château, aux pieds des tombeaux d'Armand et de Pons de Gontaud.

Ces exemples pris parmi beaucoup d'autres nous montrent que la présence d'une Mise au Tombeau près du Sépulcre de Jean de Chabannes n'est pas le fait d'un hasard curieux, mais que l'ensemble de ces deux monuments, que l'on peut dater certainement de la même époque, forme un tout homogène d'une très belle tenue architecturale, élevés ensemble dans un même but et avec le même sentiment.

Description du sépulcre

Ce qui frappe le plus au premier examen de cette Mise au Tombeau, ce sont ses grandes dimensions. Les personnages sont plus grands que nature. Au premier plan, Joseph d'Arimathie et Nicodème soutiennent le corps du Christ dans un grand linceul dont ils tiennent les extrémités, et s'apprêtent à descendre le Seigneur dans un tombeau en forme de sarcophage. A l'arrière-plan, au centre, la Vierge joint les mains en un geste de fervente prière, à sa gauche, saint Jean et une Sainte Femme, à sa droite, les deux autres Saintes Femmes, habituelles porteuses de vases à parfum, complètent le groupe. C'est en un mot la présentation classique de ce thème de cette époque, aucune nouveauté n'y est représentée,

et la composition en est très bien équilibrée. Les gestes sont sobres, aucun mouvement déclamatoire, la douleur est peinte sur tous les visages et par toutes les attitudes, mais elle est calme, silencieuse. A peine une crispation altère les traits de saint Jean. La Vierge regarde simplement le corps qui va descendre au tombeau, sa tristesse reste toute intérieure.

A droite et à gauche, immenses et recueillis, sans un geste inutile, les deux vieillards vont ensevelir le Christ. Ce sont les deux plus belles figures de tout le groupe et, je peux le dire, deux des plus extraordinaires représentations de Joseph et de Nicodème que l'on connaisse.

Il se dégage de ces deux personnages le sentiment qu'ils n'appartiennent plus à l'humanité, ce sont les surhommes que nous trouvons dans les œuvres de Claus Slûter ou de Michel-Ange, et qui sont ici vraiment dignes de porter le Christ au Tombeau. A leur grande taille, à leur port majestueux, vient s'ajouter un costume extraordinairement compliqué et d'une somptuosité théâtrale qui, par son étrangeté, ajoute encore au mystère des figures.

Cette somptuosité théâtrale nous rappelle que tous les sépulcres de cette époque sont des représentations plus ou moins exactes des tableaux vivants ou Mystères que l'on jouait à la fin du Moyen Age sur les parvis des églises. Dans la pénombre des chapelles, sous l'arc surbaissé qui encadre presque toujours ces monuments, ces personnages en ronde-bosse, grandeur nature, et souvent rehaussés de couleurs, donnaient la pleine illusion de la réalité et rendaient ainsi durable l'émotion qui étreignait les spectateurs lorsque la scène était jouée par les membres des Confréries.

Il est passionnant de suivre tous les détails de ces costumes, les bouffants d'étoffe légère qui sortent des crevés, les cuirs gaufrés aux écailles imbriquées, les ceintures ornées de ciselures, les grandes aumônières et les extraordinaires chapeaux à larges bords dont sont coiffés les deux personnages.

Etendu sur le linceul, le Christ est représenté complètement nu à l'exception d'un pagne. Il porte au torse la trace du coup de lance et a, aux mains et aux pieds, les blessures des clous qui le maintenaient sur la croix. L'allure en est majestueuse et l'anatomie très bien traitée.

Le Tombeau, dont toute la décoration est de pur style Renais-

sance a son devant illustré par un bas-relief très fouillé, sorte de tapisserie de pierre, au milieu duquel on retrouve, perdus dans ce luxuriant décor, les trois principaux actes de la vie de Jonas, traités sans ordre chronologique. Au centre, Jonas est jeté à la mer pour apaiser la tempête, à droite, Jonas est rejeté sur les bords de la mer par le poisson. A gauche, Jonas, aux portes de Ninive, attendant la destruction de la ville par le Seigneur, est incommodé par le soleil que l'on voit briller dans le ciel.

On retrouve la scène de Jonas rejeté par le poisson sur le devant du sarcophage de la Mise au Tombeau du château de Biron, et la présence de ces scènes ne doit pas nous surprendre : Jonas jeté à la mer et avalé par le poisson personnifie le Seigneur crucifié et mort. Jonas rejeté en vie sur la côte est le symbole de la résurrection. Quelles scènes pourraient mieux décorer le tombeau du Christ ?

Les cinq autres personnages assistant à la cérémonie et placés derrière le sarcophage sont également traités en ronde-bosse ; seule la partie postérieure des figures devant être appliquée au mur est restée brute. Ils sont de dimensions un peu plus réduites et traités que jusqu'à mi-jambe, sont posés sur une sorte de banc de pierre masqué par le sarcophage.

⁂

Il ne nous a pas encore été possible de trouver l'artiste à qui puisse être attribuée cette œuvre avec certitude. La plupart des sépulcres sont, du reste, souvent anonymes. On a cru même qu'ils étaient l'œuvre d'ateliers errants, spécialisés dans ce genre et besognant au gré des demandes, mais il a été impossible jusqu'à présent de suivre la marche de ces ateliers, et l'on est obligé de revenir à l'hypothèse d'ateliers locaux non spécialisés. Ces ateliers locaux n'en ont pas moins reçu des influences, quelquefois très lointaines

Il est indiscutable que les lourdes proportions des figures, l'aplomb sur leur base, l'énorme ampleur et les plis profonds des étoffes, la richesse des orfrois, rappellent indubitablement les caractéristiques de la grande école de Bourgogne, et plus spécialement celles des œuvres de Claus Sluter. Nicodème et Joseph d'Arimathie sont les dignes frères des grands Prophètes du Puits de Moïse à Dijon.

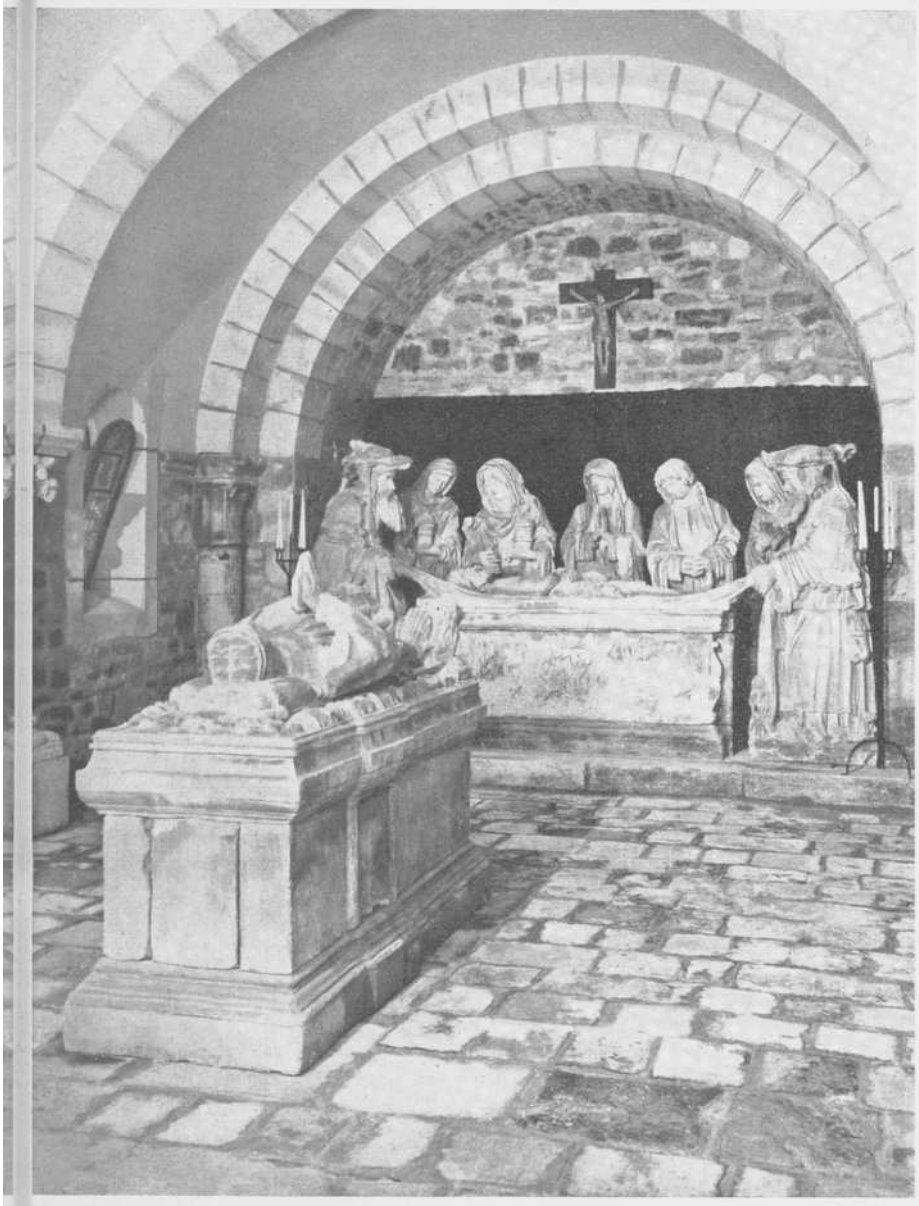

Ph. Studio Sta Photo

L'intérieur de la chapelle romane
de La Treyne

Le rayonnement de cette école bourguignonne a été tellement fort durant tout le XVe et le XVIe siècle que l'on retrouve des œuvres qui en sont imprégnées par toute la France et même jusqu'en Espagne et en Portugal. Rappelons seulement, sur le sujet qui nous occupe, la belle Mise au Tombeau du château de Combefa, près d'Albi, fait sous les œuvres de l'évêque Louis d'Amboise, vers 1490, où nous sommes obligés de reconnaître avec Mme M. de Bévotte, dans son ouvrage sur la sculpture à la fin de la période gothique dans la région de Toulouse, d'Albi et de Rodez, l'indéniable influence bourguignonne, influence que Paul Vitry retrouve également très marquée sur la Mise au Tombeau du château de Biron, dont nous avons déjà parlé.

Cette influence, aussi marquée soit-elle sur notre Mise au Tombeau, ne doit pas nous conduire à penser qu'elle fut exécutée en Bourgogne. Un détail technique nous arrête : la pierre qui a servi provient d'une carrière de l'Ile-de-France, et l'on ne peut supposer, à une époque où les voyages étaient encore très difficiles, un trajet aller et retour aussi long pour des poids aussi élevés. Le Sépulcre, s'il a reçu des influences bourguignonnes, a donc été exécuté soit sur les lieux mêmes du Prieuré, soit tout au moins dans les environs immédiats, cela ne fait aucun doute.

Si dans le tombeau proprement dit de Jean de Chabannes, nous avons trouvé quelques faibles réminiscences gothiques, elles nous apparaissent beaucoup plus nombreuses et plus fortes dans la Mise au Tombeau. Malgré tout le décor superficiel de la Renaissance italianisant que nous y trouvons, la structure même des statues reste foncièrement gothique. Toutes les figures y gardent les traces de la taille directe et subissent, comme dans toutes les œuvres du Moyen Age, la loi du bloc de pierre d'où elles ont été tirées.

Les deux grands vieillards sont à ce sujet très caractéristiques. Le lit de la carrière d'où provenait la pierre devait être de faible épaisseur, une cinquantaine de centimètres environ. Pour trouver une dimension suffisante à ces personnages, il a fallu placer le bloc debout, en délit, obtenant ainsi une hauteur et une largeur convenables pour d'aussi grandes statues, mais la profondeur fut nécessairement limitée à la hauteur du lit et il s'ensuivit que si l'artiste a pu développer normalement les figures en hauteur et en largeur, il a été obligé de tricher ses épaisseurs au détriment de la largeur

de la poitrine et des épaules. Il s'est tiré, du reste, de cette dangereuse difficulté d'une remarquable façon, traitant ses deux grands personnages comme une sorte de haut-relief, et donnant l'illusion, par une espèce de perspective des formes, que les deux statues sont normalement conçues.

Un petit détail très significatif montre jusqu'à quel point il fut gêné par le manque de matière dans le sens de la profondeur du sujet et par l'exécution de la sculpture en taille directe : le grand personnage de gauche, qui soulève la tête du Christ et qui représente Joseph d'Arimathie, porte sur la manche de son costume, à la hauteur du biceps, une série de cinq crevés qui laissent échapper un petit flot d'étoffe plus légère, très bien rendue. Quatre de ces flots d'étoffe sont traités très largement et saillissent grassement de la manche, mais le cinquième, qui se trouve au centre et à la partie la plus extérieure du bras, est traitée presque en gravure, car le sculpteur oublia ou fut dans l'impossibilité, pour donner toute son ampleur à ce petit détail, de lui sacrifier les trois ou quatre centimètres nécessaires d'une matière qui lui manquait si durement. Par contre, dans le chapeau, qui est en retrait de l'épannelage du bloc, les ornements sont aussi bien traités et en aussi fort relief, devant, derrière, ou sur les côtés.

Une autre caractéristique bien gothique que présentent ces statues est le soin de fortifier les parties faibles qui pourraient céder lors de la mise en place. C'est en un mot la vieille théorie de la construction gothique de la finition de la sculpture au chantier avant la mise en place.

Dans des statues de ce poids, il y avait un point faible : l'angle de la plinthe, qui, de faible épaisseur, risquait de casser par suite d'un calage maladroit. Ici, notre artiste a, comme dans beaucoup de statues du Moyen Age, trouvé la solution du problème. Il renforce ces angles par un amortissement qu'il refouille pour en faire jaillir une touffe de végétaux décoratifs du plus brillant effet et qui a permis à ces angles de durer jusqu'à ce jour.

Ces détails nous montrent un sculpteur réalisant son œuvre suivant les procédés gothiques ; il n'y a pas de maquette primitive, une simple silhouette des personnages, et le sculpteur recherche sa forme directement dans la pierre. C'est ce procédé qui donne la force et aussi la simplicité des masses de ces grandes statues.

L'auteur, en plus de cette technique gothique et française, a conçu son œuvre sobrement, l'attitude des personnages est calme, aucun geste excessif ne vient troubler la sérénité de la scène, et nous sommes encore loin des Mises au Tombeau agitées de provenance italienne. Ce calme, cette pondération sont encore en faveur de la thèse d'un sculpteur français.

Et c'est ici que l'œuvre devient plus intéressante encore en nous montrant les derniers rayons de l'art gothique à son crépuscule. Le Maître a derrière lui tout son passé, toute son éducation, toutes les méditations de ses ancêtres, tous les procédés de métier qui lui ont été transmis, mais il commence à subir les influences venues d'au-delà des Alpes et, sur le fond gothique de son œuvre, il exécute une broderie d'ornements nouveaux apportés en France par les artistes venus d'Italie. Nous sommes à une date des plus importantes de l'histoire de l'Art, nous assistons au début des progrès de la Renaissance des Arts Antiques sur l'Art si français du Moyen Age.

P. GOUVERT.
J. CLÉMENT.

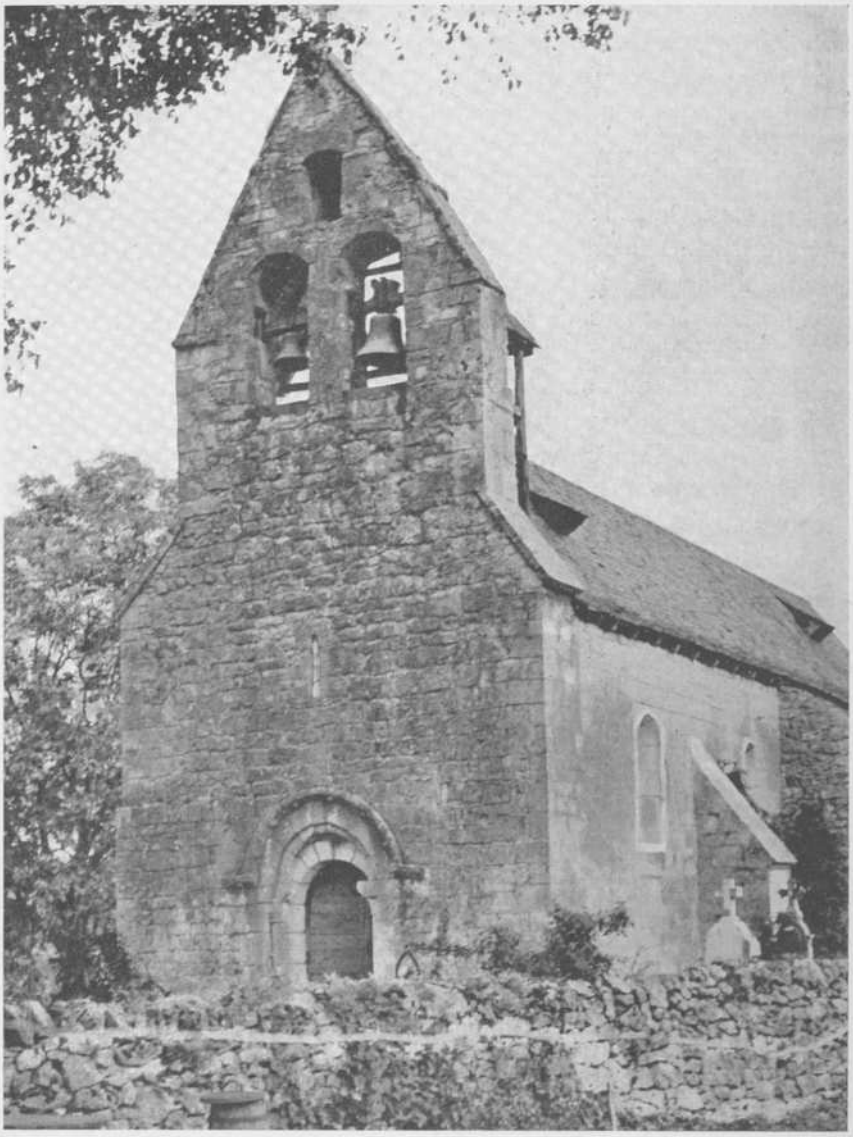

Ph. Bergougnoux.

Eglise de Meyraguet

L'ÉGLISE DE MEYRAGUET où ont été ensevelis des seigneurs de la Treyne

La petite église de Meyraguet, à 1.200 mètres environ du château de La Treyne, a été construite à deux époques différentes, très distinctes dans la bâtisse.

La nef, partie primitive, qui remonte à 1300, époque où les Rouffillac élevaient le fort de La Treyne, est construite comme cette tour avec du gros appareil.

Le transept et le chœur, bâtis en maçonnerie ordinaire, sont l'œuvre du Chevalier Annet du Cluzel, dont on voit les armes aux clés de voûte. Il fit ménager, dans un des contreforts du transept, une lanterne des morts destinée à réclamer aux vivants l'aumône d'une prière pour ceux qui reposaient autour de l'église.

Sous le sanctuaire, il fit creuser un caveau où les membres de sa famille ont été enterrés jusqu'à la Révolution. La pierre tombale qui fermait l'entrée de ce caveau, au milieu du transept, le représente couché dans l'attitude d'un homme qui se recueille, les mains appliquées l'une contre l'autre ; à ses pieds, un lion supportant ses armes.

Cette pierre est aujourd'hui dans la chapelle de la Sainte-Vierge, réservée depuis cette époque aux habitants de La Treyne.

En 1619, ces habitants n'étaient plus les du Cluzel, mais les de la Ramière, qui avaient embrassé la religion réformée. Gabriel Lascoux, curé de Meyraguet, se conformant à un édit de Louis XIII

interdisant la sépulture des protestants dans les églises catholiques, refusa l'entrée de l'église à la dépouille mortelle de Jean de la Ramière.

Les enfants de la Ramière firent alors pratiquer une brèche dans le mur extérieur de l'église pour aller déposer le corps de leur père dans le tombeau de sa famille.

A la suite de ce fait, l'église fut interdite, puis purifiée, avant d'être rendue au culte, mais Jean de la Ramière ne sortit pas du tombeau où il avait été enseveli.

En 1711, Marie de la Ramière ayant épousé Jean de Cardaillac, ils dotèrent l'église d'une cloche sur laquelle on lit leurs noms. Sur l'autre, on voit ceux de Gabriel et d'Anne de Cardaillac, 1887.

En 1886, le descendant d'Annet du Cluzel fit construire les voûtes de la partie bâtie par les Rouffillac et dota le transept de deux autels de marbre.

Chapiteau roman
de la chapelle de La Treyne

La journée foraine de la Société en Bas-Quercy

Elle eut lieu par un beau dimanche d'automne et débuta par une visite à Moissac, dont on sait le grand rayonnement au Moyen Age par son abbaye. Visite des plus instructives, car les membres de la Société étaient guidés par l'érudition de Mlle Vidal, conservateur du Musée et du cloître, qui accueillit le groupe de la Société des Etudes en lui exposant l'histoire de l'abbaye. L'exposé fut fait dans l'ancien logis abbatial, d'où Mlle Vidal situa du haut de la tour les anciens bâtiments du monastère. On parcourut ensuite dans la demeure un riche Musée spécialisé concernant l'histoire, l'archéologie et le folklore locaux, arrêtés à tout instant par de vieilles faïences, des poteries, des gravures anciennes, des vêtements d'autrefois, des souvenirs de la préhistoire et combien d'autres pièces précieuses. On alla ensuite au cloître d'une grande unité romane, dont une inscription apprend qu'il fut construit en 1100 par l'Abbé Ansquitil ; Mlle Vidal y commenta savamment les plus intéressants de ses chapiteaux qui présentent à la fois les types figuratifs, ornementaux ou historiés. Les membres de la Société des Etudes se rendirent enfin devant le riche portail de l'église Saint-Pierre, dont le Christ de l'Apocalypse amena pour eux une comparaison avec la figure moins austère de l'Ascension de Cahors,

A midi 30 on était à Montcuq pour une réception à l'hôtel de ville. M. Bourrières, maire, souhaita la bienvenue à la Société des Etudes du Lot en rappelant quelques grands noms de l'histoire de Montcuq ; notre Président lui répondit par des remerciements pour l'aimable accueil de la municipalité.

Le repas amical habituel eut lieu sous la halle, servi par le Restaurant Adrien, et fut présidé par M. Bourrières et M. le Conseiller général Lespinet, aux côtés du Président de la Société des Etudes ; un certain nombre de Montcuquois et de membres correspondants de la région y prirent part.

Après le repas, on alla à l'église Saint-Hilaire, vieille d'une histoire rappelée par M. le Doyen Montjoual, et à la Tour, dont M. d'Alauzier détailla les caractères archéologiques (sa communication est publiée dans le présent bulletin).

Entre ces visites et la séance, Mme et M. de Roaldès, nos collègues cadurciens, reçurent avec une bonne grâce charmante la Société des Etudes à leur château de Figeac. Notre Président répondit à une aimable allocution de M. de Roaldès, en évoquant le souvenir de Mme de Roaldès mère, qui avait accueilli la Société dans sa maison de Cahors en 1940, et en rappelant les séjours au château de l'éminent Dr Arthur de Roaldès qui, dans sa vie toute de science, de dévouement et de bonté, fut de longues années, à La Nouvelle-Orléans, un grand Français d'Amérique.

...Et ce fut le retour à Montcuq, où la séance se tint devant une assistance nombreuse dans la belle salle des Fêtes de la Coopérative fruitière.

Après quelques mots de bienvenue de M. Autefage au nom de cette dernière, et la formalité usuelle de la présentation de nouveaux membres (1), la réunion se poursuivit selon l'ordre du jour.

M. Fourgous céda la présidence à M. l'Ingénieur général d'Alauzier, Vice-Président de la Société, en hommage à la mémoire du Général Puniet de Monfort, dont M. Guilhamon allait retracer la vie parmi le milieu montcuquois du début du XIXe siècle. M. Calméjane-Course lui succéda en évoquant un autre enfant du pays de l'époque de Jean XXII, l'illustre prélat que fut Mgr Narcès. M. Prat présenta le livre de Raison du notaire Bénédicty, du début du XVIIe siècle, contenant de curieux renseignements sur la peste sévissant dans le pays à cette époque. On admira enfin un film en couleurs de M. Courbès, qui réunissait à la fois scènes rurales, types locaux, paysages, monuments, fruits et fleurs du pays.

(1) Ont été présentés : comme membre perpétuel, Mme Santiard, château de la Treyne, par MM. Fourgous et Calmon.

Comme membres résidents : M. Pujol, chef de Bureau à la Préfecture du Lot, 59, boulevard Gambetta à Cahors, par M. Thiéry et M. Prat ; — M. Couderc, à Cahors, par M. le Colonel Sala et M. Fourgous.

Comme membres correspondants : M. le Marquis de Cardaillac, à Montréal (Canada), par M. Prat et M. Fourgous. — M. Marcel Coulonges, employé à la B.N.C.I., à Poitiers, par M. Michelet et M. Prat. — M. le Dr Sylvain Buhot, à Paris, par M. Fantangié et M. Fourgous. — Mlle Jeanne Nuville, assistante sociale à Lanzac, par Mlle Mignot et Mlle de Materre. — M. Circal, maire de Creysse, par M. l'abbé Valran et M. Calmon. — M. Pierre Souladié, Directeur de l'Enregistrement à Paris, par M. Meulet et M. Fantangié. — M. Besse Maurice, commerçant à Montcuq. — M. Bourrières, maire de Montcuq. — M. Boulzaguet, adjoint au Maire de Montcuq. — M. Solacroup, négociant à Montcuq. — M. Planacassagne, Inspecteur central des Contributions indirectes en retraite à Montcuq. — Mme Decooninck, Institutrice honoraire à Montcuq. — M. Paul Goul, bijoutier-horloger à Montcuq. — M. Valat, pharmacien à Montcuq. — M. Bley Auguste, retraité à Montcuq. — Mme Gravier, commise du Trésor à Montcuq. — M. Pons (Bernard-Claude), docteur à Montcuq. — M. Renatau, industriel à Paris ; les 12 derniers présentés par M. Courbès et le Président de la Société des Etudes.

Le Général de PUNIET DE MONFORT

Inspecteur Général du Génie
Conseiller Général de Montcuq (1774-1855)

Le 30 janvier 1855 décédait à Paris le Général Joseph de Puniet de Monfort, qui garda toute sa vie un fidèle attachement à Montcuq, sa ville natale. Il fut le premier conseiller général élu du canton et y jouit de l'estime générale puisque son élection se fit à l'unanimité des votants. Aussi nous a-t-il semblé, qu'en ce centième anniversaire de sa mort, son nom méritait d'être tiré un instant de l'oubli.

C'est aux portes même de la ville, au château de Ventalais, que Joseph de Puniet de Monfort naquit, le 6 avril 1774. Son père, Arnaud de Puniet, se titrait on ne sait pourquoi du surnom de Monfort ; sa mère, Catherine de Laborie, était la fille du châtelain de Ventalais. Ce n'est pas chez ses grands-parents, mais dans la maison voisine de Saint-Jean, propriété de son père, que le futur général de Monfort passa ses années d'enfance à courir dans les champs et les prés du petit vallon de Saint-Cernin, en compagnie d'une dizaine de cousins et de cousines, tous enfants de M. de Puniet de Cavensac (1).

Quand il eut atteint sa dixième année, son père décida de le mettre en pension. Comme un fils de gentilhomme ne pouvait songer qu'à faire carrière dans l'armée, il sollicita pour lui une place de boursier dans un des huit collèges militaires qui préparaient alors leurs élèves à entrer dans les Ecoles militaires. Joseph de

(1) Guillaume de Puniet de Cavensac (1733-1817) était un frère cadet d'Arnaud de Puniet de Monfort, père du général. En 1764, il épousa à Arras une jeune veuve, Charlotte Marchand († 1787), qui, d'un premier mariage, avait eu une fille, Agnès-Thérèse-Ghislaine Caudron (1763-1851), la dernière châtelaine de Lastours. Du mariage Puniet-Marchand naquirent 13 enfants dont, entre autres, Henri-Marie de Puniet, dit le chevalier de Lastours, mort célibataire au château de Lastours le 22 janvier 1825 ; Charles-Etienne de Puniet, condisciple de Napoléon Ier, à Brienne, mort à Quiberon ; Louis, dit le chevalier de Puniet, avocat, maire de Belmontet, marié à Mde Borredon, dont il n'eut pas d'enfants ; Marianne-Françoise de Puniet, mariée en 1790 à M. Bernard Solacroup, avocat, maire de Montcuq pendant la Révolution, et mère de la baronne de Belmon ; Joseph de Puniet, mort célibataire en 1846 ; Julien de Puniet, décédé sans enfants en 1859 au château de Cavensac, fondateur de l'hospice de Montcuq.

Monfort fut affecté au Collège de Tournon. Dès la première année d'études, il prit la tête de sa classe et remporta presque tous les premiers prix. En 1788, le chevalier de Raynaud, Inspecteur général du Génie, le notait ainsi : « C'est bien le meilleur sujet de « l'Ecole ; il joint à de bonnes qualités un grand fonds de modestie, « le discernement d'un homme fait, l'innocence et l'aimable sim- « plicité d'un enfant de six ans. L'attention la plus scrupuleuse « n'apercevrait pas en lui l'apparence même d'un défaut. Il réussit « dans toutes les parties de l'enseignement. Il possède fort bien « l'arithmétique et la géométrie jusqu'aux surfaces. Il a besoin de « revoir le reste de la géométrie ; il entend bien l'allemand ; on est « content de ses progrès dans le dessin. »

A la suite de cet élogieux rapport, il fut envoyé, malgré son jeune âge, à l'Ecole militaire de Brienne, où l'on préparait les futurs officiers destinés à l'artillerie et au génie. On a dit à tort qu'il y avait été le compagnon d'études de Napoléon Ier. Le Puniet qui fut à Brienne le condisciple de l'Empereur était un de ses cousins de Cavensac, né à Montcuq en 1768 et fusillé à Quiberon en 1795.

De la carrière militaire du Général de Monfort, je n'en rappellerai que les principales étapes :

De l'Ecole de Brienne, Joseph de Monfort passa en 1789 à l'Ecole militaire de Paris, en qualité de cadet gentilhomme. Il y resta trois années, qui correspondent aux premiers temps de la Révolution, dont il accueillit avec sympathie les premières mesures. Etant par sa grand-mère maternelle d'ascendance protestante, il appartenait à ce que nous appellerions aujourd'hui un milieu libéral. Son père ne prit pas part à l'insurrection des nobles du Bas-Quercy en 1790 et même la désapprouva.

Envoyé à l'armée du Nord en 1793, il fut nommé Capitaine le 1er juin suivant ; il n'avait pas vingt ans. Chef de bataillon l'année d'après, il participa aux diverses campagnes d'Allemagne jusqu'en 1798. A cette date, il fut envoyé à l'armée d'Italie et commanda le génie à l'armée de Naples. Sous l'Empire, il fut surtout chargé de diriger les fortifications des places fortes du Nord de la France et de Paris. Le courage et la bravoure dont il avait fait preuve au siège de Stralsund lui valurent d'être promu au grade de Colonel, le 7 juillet 1807. Le 28 février 1809 il fut créé Chevalier de l'Empire, avec une dotation de 2.000 francs de rente. Pendant les campagnes de Russie et d'Allemagne il fut Chef d'état-major du génie de la Grande Armée. Dans la défaite de Leipzig, il porte une part de responsabilité. Le dernier jour du combat (18 octobre 1813), il reçut la mission de faire sauter l'unique pont sur la rivière Elster,

afin de retarder la marche des troupes ennemies et de donner à l'armée française le temps d'effectuer sa retraite. Ses ordres furent mal transmis et le pont sauta avant que les troupes françaises aient achevé de passer la rivière. Vingt mille soldats tombèrent de ce fait aux mains de l'ennemi ou se noyèrent en essayant de s'échapper. De ce nombre fut le prince Poniatowski, que Napoléon venait de faire Maréchal de France sur le champ de bataille même de Leipzig.

A la suite de ce malheureux incident, le Colonel de Monfort fut mis en état d'arrestation et conduit à Mayence pour être traduit devant une Commission d'enquête. Il n'eut pas de peine à se justifier. L'Empereur lui confia peu après la défense de la place de Mayence et, quand Paris se trouva menacé, il l'appela à la direction des fortifications de la capitale.

Rallié aux Bourbons, il fut nommé Commandant du génie de la maison du Roi et fait Maréchal de Camp. Après les Cent-Jours, il reprit son poste dans la maison du Roi.

Sous la Restauration, il fut successivement Inspecteur du Génie, Directeur du dépôt des Fortifications, membre du Conseil d'inspection de l'Ecole Polytechnique, Inspecteur du Corps des Sapeurs-Pompiers de Paris et, enfin, Inspecteur général du Génie en 1826, fonctions qu'il continua de remplir sous la Monarchie de Juillet. De 1832 à 1834 il fut chargé d'une mission d'inspection en Algérie auprès du corps expéditionnaire, à la suite de laquelle il fut élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Mis en non activité en 1836, il fut placé dans la section de réserve de l'Etat-Major général en 1839. Le Gouvernement de la Seconde République le mit à la retraite le 30 mai 1848, mais un décret impérial du 1er janvier 1852 le replaça dans la section de réserve de l'Etat-Major où il resta jusqu'à sa mort.

Le Général de Monfort est l'auteur de nombreux mémoires et ouvrages sur l'art des fortifications qui firent autorité sous la Monarchie de Juillet.

Pendant qu'il tenait garnison à Maubeuge, il avait épousé, le 30 septembre 1797, l'héritière d'une vieille famille du Hainaut Eulalie-Placide-Domitille Hennet de Courtefoy, morte à Paris le 26 août 1824, dont il eut trois fils et quatre filles (2).

(2) Les sept enfants du Général de Monfort sont : Arnaud de Monfort, colonel du génie, mort célibataire en 1881 ; Auguste de Monfort, général de brigade (1803-1880), marié à Mlle Clémence Matzkevitch, dont il n'eut pas d'enfants ; Gustave de Monfort, officier du génie, puis Jésuite ; Chrysoline (1799-1877), mariée à M. Lacoste de Lisle, dont postérité ; Clémence, mariée en 1826 à Charles Cayx, vice-recteur de l'Académie de Paris (1795-1858) ; Elisa, mariée à M. Chambert, dont postérité ; Joséphine, morte jeune.

***

Comment le Général de Monfort fut-il amené à faire de la politique ?

Bien simplement par suite d'un conflit familial qui opposa les de Puniet de Cavensac au chevalier de Folmont. Comme en ce temps-là l'esprit de famille était encore très fort, le Général prit le parti de ses cousins. Et comme M. de Folmont, alors député du Lot, était le chef du parti légitimiste dans le département, les de Puniet se rangèrent dans l'opposition. Lorsque Louis-Philippe eut remplacé Charles X, ils se trouvèrent de ce fait être les porte-drapeau du parti orléaniste.

Le premier incident entre les deux familles, jusqu'alors très amies, fut provoqué par un prône du curé de Belmontet, l'abbé de Guilhem de Lanzac, prêtre d'ancien régime au caractère assez violent qui, au cours d'une messe dominicale, s'était permis d'apostropher une de ses paroissiennes, Mme veuve Borredon, de Lapeyrière, à peu près en ces termes : « Aux trois maux dont le Créateur « a affligé l'humanité : la peste, la lèpre et la gale, il en a ajouté « un quatrième pour la paroisse de Belmontet, Madame Borre- « don. » (3).

Celle-ci ne laissa pas passer l'outrage. Elle s'en plaignit à l'évêque de Cahors, par l'intermédiaire de l'abbé Vincent Solacroup, vicaire général et oncle de M. de Folmont, alors Maire de Belmontet. M. de Folmont soutint naturellement Mme Borredon, mais les de Puniet, et en particulier Joseph de Puniet, alors conseiller municipal de Belmontet, étaient très liés avec l'abbé de Lanzac. Ils prirent donc le parti du curé, ainsi que leur demi-sœur, Mlle Caudron, châtelaine de Lastours, qui avait ce prêtre pour partenaire habituel au piquet.

Cependant, un membre de la famille de Puniet, le chevalier Louis, brouillé avec ses frères et sa demi-sœur pour des questions d'intérêt, prit tant et si bien parti pour Mme Borredon qu'il l'épousa.

Or, en 1826, le chevalier de Folmont, étant devenu député du Lot, voulut échanger sa mairie de Belmontet pour celle plus importante de Montcuq. Mais il eut la malicieuse idée de se faire remplacer à Belmontet par le chevalier Louis de Puniet, alors que la mairie aurait dû normalement revenir à Joseph de Puniet, conseiller municipal depuis dix ans. Le Général de Monfort n'aimait pas Louis de Puniet ; il nous dit que « c'était un mauvais homme et que toute

(3) Archives de la famille Solacroup de Ladevie, actuellement chez le baron de Flaujac, au château de La Cousse (Dordogne).

sa vie ses procédés à l'égard des siens furent odieux ». Aussi ne fut-il point fâché de mettre ses relations au service de son cousin, pour rendre la monnaie de sa pièce au chevalier de Folmont.

Donc, le 18 août 1828, Joseph de Puniet, de concert avec un de ses amis de Montcuq, M. Ducros, adressa une lettre au Ministre de l'Intérieur pour demander la destitution de M. de Folmont comme maire de Montcuq, sous prétexte que sa nomination était illégale, puisqu'il ne résidait pas dans la commune. Une des conditions à remplir pour être maire d'une commune était alors d'y résider, ou du moins d'y avoir une résidence. Or, M. de Folmont ne payait dans la commune de Montcuq que 28 francs d'impôt foncier et n'y possédait pas d'habitation. Le Ministre prescrivit au Préfet du Lot de faire une enquête. M. de Folmont était alors à l'apogée de son influence politique et le préfet se trouva fort embarrassé : « Les « actes de l'Administration de M. de Folmont lui ont valu l'affec- « tion de la masse des habitants de Montcuq, répondit-il au Minis- « tre. J'ai même pu juger que les hommes honorables comme « MM. Ducros et de Puniet, car ils méritent ce titre l'un et l'autre, « qui désireraient un changement dans l'autorité municipale y « sont surtout portés par une sorte de patriotisme de clocher. C'est « *l'étranger* beaucoup plus que l'administrateur négligent ou par- « tial qu'il rejettent en M. le Chevalier de Folmont... » « On pourrait l'inviter à se démettre volontairement de ses fonctions », suggère discrètement le préfet. M. de Folmont n'était pas homme à se laisser persuader, mais la Révolution de 1830 survint et le maire de Montcuq fut destitué.

Les opposants de la veille se trouvèrent être naturellement les soutiens du nouveau régime. Joseph de Puniet entra au Conseil municipal de Montcuq et fut sollicité pour prendre la mairie. De santé délicate et volontairement effacé, il préféra rester dans l'ombre. Il fit confier la mairie de Montcuq à son ami, Jean-Pierre Dandrieu, et lorsqu'en 1833 la loi sur l'organisation des administrations municipales eut prescrit qu'il y aurait dans chaque canton un conseiller général élu au suffrage censitaire, ce fut encore Joseph de Puniet qui suggéra la candidature du Général de Monfort. L'élection eut lieu le 10 novembre 1833 et ce fut un triomphe pour la famille de Puniet. Le Général fut élu à l'unanimité des votants : 27 il est vrai seulement, sur 61 inscrits. Sauf le châtelain de Pleysse, Charles du Bouzet, toute l'aristocratie du canton s'était abstenue. Elle entretint cependant par la suite de très amicales relations avec le nouvel élu. Ses principaux électeurs étaient des bourgeois, Joseph Barayre, maire de Lascabanes, Bousquet, propriétaire à St-Cyprien,

David, officier de santé à St-Matré, Vilas, marchand de grains à St-Pantaléon, etc...

Elu pour six ans (comme de nos jours), le Général de Monfort sollicita et obtint sans peine le renouvellement de son mandat en 1839. Il démissionna quelques mois avant l'expiration de ce second mandat et fut remplacé en 1845 par son ami Dandrieu.

Il est difficile de se rendre compte du rôle que le Général de Monfort a joué au Conseil général du Lot. Les procès-verbaux des séances sont rédigés très laconiquement et d'une façon tout à fait impersonnelle. Il n'est jamais fait mention des interventions des conseillers. Lorsqu'après 1840 on publia les procès-verbaux des séances, leur rédaction resta aussi laconique. Les membres du Conseil étaient répartis en cinq Commissions. Le Général faisait partie de la cinquième, celle des chemins vicinaux. On peut le considérer, sans risque d'erreur, comme le promoteur du premier réseau routier du canton.

Il fut très assidu aux réunions du Conseil général. Il est vrai qu'il n'y avait qu'une session par an, toujours au mois d'août, et dont la durée ne dépassait pas une huitaine de jours. Elle correspondait avec les vacances du Général en Quercy.

⁂

De 1820 date l'habitude prise par le Général de Monfort de revenir chaque année passer les mois d'été au pays de son enfance. C'est au château de Lastours, chez ses cousins, le chevalier de Puniet et Agnès Caudron, la demi-sœur de ce dernier, qu'il établissait alors sa résidence. « J'arrivais à Cahors le 1er novembre 1820, jour de la Toussaint, à neuf heures du soir, pour les élections, écrit-il dans son Journal. Un domestique de Lastours attendait avec deux chevaux. Le lendemain, je me rendis à ce château, où je fus reçu par son propriétaire et par Agnès Caudron avec tant de franchise et d'amitié qu'il me sembla être chez moi et, depuis, ce château est devenu mon domicile toutes les fois que je vais dans le département. Il y avait bien longtemps que je n'avais vu mes cousins, le chevalier de Lastours et Agnès. Je n'étais pas retourné dans le pays depuis le voyage que j'y fis en 1809, très peu de temps avant la mort de ma mère. Je cédai donc facilement aux instances qu'ils me firent de ne pas retourner tout de suite à Paris et de rester quelque temps chez eux. »

La mort du chevalier de Lastours, en 1825, ne modifia en rien cette habitude. Mlle Caudron, restée seule propriétaire du château

de Lastours, en ouvrit encore plus largement les portes à son illustre cousin. Ce n'était pas une personne banale que cette Mlle Caudron, Mlle Agnès, ainsi qu'on l'appelait avec une respectueuse affection dans le pays. La nature l'avait peu favorisée ; elle était petite et légèrement bossue, mais elle suppléait à cette disgrâce par une remarquable intelligence et beaucoup d'énergie. Elle avait la manie d'écrire et la tradition dit qu'elle trompait l'ennui de ses longs mois de solitude dans son immense demeure en écrivant des romans. Il est probable que la tradition se trompe sur ce point, mais il est certain qu'elle écrivait son Journal. Dans son testament, elle en confie le manuscrit au gendre du Général de Monfort, Charles Cayx, futur vice-recteur de l'Académie de Paris. Il n'est malheureusement pas parvenu jusqu'à nous.

Dès que le Général était installé à Lastours, la vieille demeure prenait un air de fête et se remplissait de bruit. Deux de ses filles, Mmes Cayx et Lacoste de Lisle, celle-ci avec ses six enfants, ne tardaient pas à l'y rejoindre. Le Général Lacoste de Lisle, un des petits-enfants du Général de Monfort, aimait dans sa vieillesse à rappeler le souvenir de ses voyages à Lastours, le souriant accueil de Mlle Caudron..., et ses frayeurs nocturnes lorsque le vent, agitant les grandes tapisseries à personnages de sa chambre, semblait la remplir de fantômes. En l'honneur de ses hôtes, Mlle Caudron tenait table ouverte. Chaque jour affluaient au château parents, amis, voisins et électeurs influents du Général. Le 25 septembre 1844, celle-ci, après avoir noté dans son Journal son retour à Lastours, ajoute : « Liline (Mme Lacoste de Lisle) arriva le lendemain avec ses enfants ; Mme de Belmon, ses filles et Aymar arrivèrent le même jour pour six ou sept jours. Nous y restâmes, Liline et moi, trois semaines. Pendant ce temps, il y eut plusieurs dîners, grands et petits ; enfin nous fûmes, en quelque sorte, toujours en fête. » En ce temps, les repas étaient la principale distraction d'une journée à la campagne. A Lastours, ils étaient toujours copieux, mais parfois singulièrement composés. Pendant ce même mois de septembre 1844, le Général nous raconte qu'étant rentré un jour chez sa cousine pour dîner, en emmenant quelques parents et amis, on leur servit un singulier dîner. « On avait tué la veille, écrit-il, un veau à Valprionde. Ce veau fit seul les honneurs du repas. Bouilli de veau qui avait fait la soupe, pieds de veau, ris de veau, un ragoût de veau et, enfin, un rôti de veau. Rien autre chose. On mangea rondement le bouilli, les pieds et les ris, mais tout le monde rebuta sur le ragoût et sur le rôti. » Autour d'une table abondamment garnie, il va de soi que la conversation était animée. Comme

l'hôte d'honneur faisait de la politique, on y parlait volontiers des affaires publiques.

Lorsqu'après 1841 le gendre du Général, Charles Cayx, fut devenu député du Lot et qu'il vint lui aussi de temps à autre se reposer à Lastours, le caractère politique des réceptions estivales de Mlle Caudron se précisa de plus en plus. Sa demeure devint le quartier général du beau-père et du gendre et, pendant quelques années, elle-même fit figure de puissance politique. Cette admiratrice attardée de la Monarchie légitime en vint ainsi, dans les derniers temps de sa vie, à tenir non pas un salon, ce serait trop dire, mais un cercle politique centre-gauche, paradoxe dont elle ne se soucia jamais, probablement parce que nos arrière-grands-parents n'attachaient pas encore une grande importance aux étiquettes politiques dont ils s'affublaient.

Si Mlle Caudron livrait volontiers son château au Général et à ses hôtes, elle n'aimait pas être dérangée dans ses habitudes. Au cours de ce séjour de fin septembre 1844 « nous fîmes, dit le Général, une pêche aux écrevisses dans la Séoune. J'en parle à cause du tracas que cela causa à la pauvre Agnès (Mlle Caudron). Elle qui habituellement nous envoyait coucher de bonne heure, quand elle vit au lieu de souper faire les apprêts de pêche, préparer les chandelles, une lanterne, une torche, elle fut troublée, bouleversée, n'osa nous s'y opposer, mais laissa bien voir combien cela la contrariait. Nous eûmes le tort de paraître ne pas nous en apercevoir et nous partîmes... Nous rentrâmes à neuf heures, ayant pris en tout une douzaine d'écrevisses et autant de petits poissons, et Agnès, s'étant rassurée et calmée, nous soupâmes gaiement ».

Mlle Caudron aimait en effet se coucher de bonne heure et cela obligeait ses hôtes à faire de même. « Le plaisir de nos réunions à Lastours était un peu troublé, nous dit le Général, par la petite manie de ma cousine, qui ne voulait se coucher que lorsqu'elle savait ou croyait tout le monde couché, ce qui nous privait de prendre le frais le soir au dehors ou même dans la cour. Nous trouvâmes cependant un moyen d'y suppléer ; nous montions tous dès neuf heures et nous laissions ainsi à Agnès la faculté de se coucher ; puis, au lieu de nous coucher nous-mêmes, nous restions ; nous faisions salon dans la grande chambre qui précède celle où je couchais. »

Le dernier séjour à Lastours du Général de Monfort est de l'été 1850. Quand il revint, en septembre de l'année suivante, il n'y eut plus pour l'accueillir qu'un vieux domestique, Cadet Lagard, gardien d'un mobilier sur le point d'être dispersé. La bonne cousine

Caudron était morte depuis le 4 mai et sa succession allait donner lieu à un procès retentissant entre le fils aîné du Général, le Colonel Arnaud de Monfort, et la Baronne de Belmon. Le Général avait voulu revoir ces lieux qui lui rappelaient tant de souvenirs familiaux. Le 17 septembre 1851, il rend compte à sa fille, Mme Cayx, de cet ultime pèlerinage : « J'ai eu le cœur bien serré, entrant à Lastours, en y trouvant tout si vide, lui écrit-il. La pauvre cousine ne tenait pas grand-place et cependant elle remplissait tout. Je souffrirai probablement autant en voyant vendre les meubles et cependant je désire voir au moins le commencement ; j'y resterais même jusqu'à la fin si je n'étais impérieusement rappelé... »

Jamais plus le Général de Monfort ne revint à Montcuq ; et à Lastours, où son souvenir et celui de Mlle Agnès ne sont pas encore tout à fait oubliés, l'immense demeure vide et sans âme depuis la mort de sa dernière châtelaine, achève de tomber en ruines...

H. GUILHAMON.

Présentation de la Tour de Montcuq

La colline sur les pentes de laquelle est situé Montcuq, et qui lui a donné son nom, est surmontée par une tour, en bon état, qui a dû servir de donjon.

Au Moyen Age, Montcuq a appartenu aux comtes de Toulouse, puis au roi (1). Le donjon a donc dû être construit par les officiers royaux ou comtaux.

(1) En 1463, le roi confirma les coutumes de Montcuq, qui, d'après les habitants, avaient été accordées par un comte Raymond, on ne savait plus lequel. Il est à remarquer que ces coutumes avaient été données pour tout « l'honneur » de Montcuq, et qu'en conséquence les consuls exerçaient leur pouvoir sur une vaste étendue du pays qui allait jusqu'au Lot, en suivant à peu près, sauf à Valprionde, les limites actuelles du département du Lot.

Il est un bon exemple des donjons quercynols des XIIe et XIIIe siècles, à une exception près, très importante il est vrai, dont je parlerai plus loin. Il ressemble en particulier au donjon de Luzech et à la tour Brunehaut de Bruniquel (2).

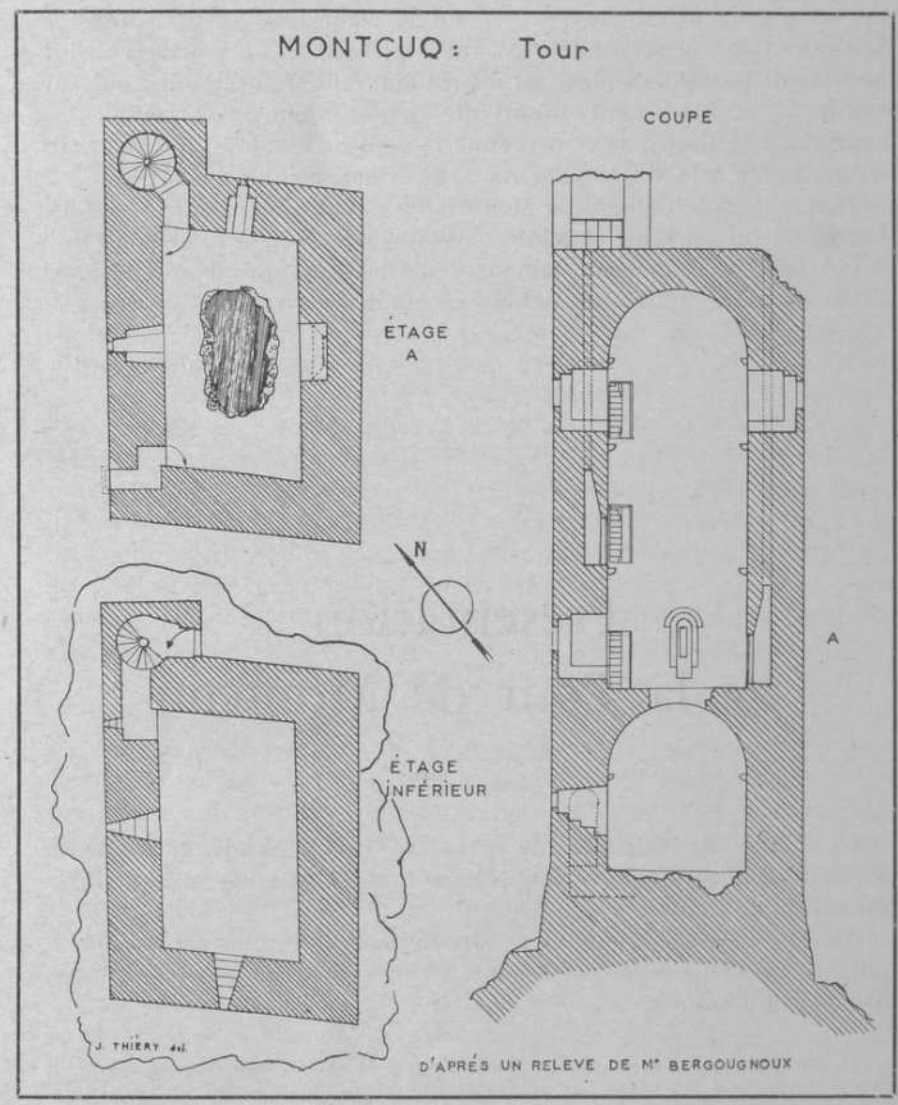

(2) Le haut de la tour Brunehaut a été démoli ; mais il reste des descriptions du XVIIIe siècle.

Il comprend une tour principale, grossièrement rectangulaire, d'environ 12 m. sur 8 m. 50 de côtés, et d'environ 24 m. de hauteur semble-t-il du côté sud-est ; une de ses diagonales est orientée à peu près nord-sud. L'épaisseur des murs à la base est d'environ 1 m. 90. Cette tour est flanquée d'une tourelle carrée, dont le côté nord-ouest est dans le prolongement de la face correspondante de la tour principale. Le donjon est découronné, mais il eut autrefois des mâchicoulis ; on voit la trace de corbeaux, et il en subsiste deux : un à l'angle sud et un autre dans l'angle rentrant que forment la tour et la tourelle (3).

Intérieurement, la tour principale comprend essentiellement deux parties.

La partie inférieure servait de magasin et, peut-être, accessoirement, de prison (4). La salle a environ 8 m. sur 4 m. 60. Elle est chichement éclairée par deux fenêtres très ébrasées, dont l'ouverture extérieure affecte la forme d'une meurtrière. Elle était couverte d'une voûte en berceau en plein cintre, dont la partie centrale est écroulée ; on peut supposer que, comme ailleurs, le centre de la voûte comportait une trappe permettant de descendre directement dans la partie inférieure. Des corbeaux se voient un peu au-dessous du départ de la voûte. Il y eut donc un plancher, et un étage intermédiaire.

La partie supérieure de la tour servait de logement. Elle est surmontée d'une voûte en berceau en plein cintre, qui supportait la plate-forme du donjon. Des corbeaux portaient deux planchers ; il y avait donc trois étages, que j'appellerai de bas en haut : A, B et C.

L'étage A a une cheminée sur la face sud-est ; il est éclairé par deux fenêtres, assez étroites, percées dans les murs nord-est et nord-ouest. B a aussi une cheminée, du côté nord-ouest, et deux fenêtres, mais ces dernières sont plus grandes que pour A ; elles se trouvent au sud-est et au sud-ouest. Enfin, l'étage C a trois petites fenêtres. Toutes ces fenêtres sont très simples.

Près de l'angle sud du mur nord-ouest, on voit aux étages A et B une porte ; en B, cette porte ouvre maintenant sur une amorce de couloir. En A, elle donne sur un couloir coudé en Z, pratiqué dans l'épaisseur du mur ; il aboutit à une ouverture dans le vide, mais ce n'est vraisemblablement pas la disposition ancienne ; dans cette partie du donjon, le parement extérieur du mur s'était écroulé ; il a

(3) Naturellement, les mâchicoulis peuvent avoir été ajoutés au donjon postérieurement à la construction du gros œuvre de l'édifice.

(4) On n'a pas pris la peine d'y araser une pointe de rocher qui émerge du sol.

été refait récemment. Il s'agit probablement de latrines (5) ; on en trouve au donjon de Luzech avec des dispositions analogues : porte dans un angle de la salle inférieure de la partie supérieure, couloir coudé (6). A Luzech, les latrines ne sont pas en saillie sur le nu du mur ; l'écoulement se faisait par un orifice ouvert obliquement dans le parement. A Montcuq, les latrines devaient plutôt se trouver dans des bretèches, comme aux remparts d'Aygues-Mortes, ou aux tours de Cardaillac par exemple ; il reste en effet un élément de corbeau sous l'ouverture du couloir coudé de l'étage A.

Au nombre près des étages de la partie supérieure les dispositions du donjon de Montcuq se rencontrent plus ou moins dans d'autres donjons du Quercy, en particulier dans ceux de Luzech et de Bruniquel. Mais, dans ces derniers, l'accès se faisait par une porte pratiquée à l'étage le plus bas de la partie supérieure, soit par une échelle, soit par un pont volant aboutissant à un rempart ou à un bâtiment situé près du donjon ; on accédait à la partie inférieure par une trappe percée dans la voûte, et aux étages supérieurs, par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs ; c'est à peu près ce que la Société des Etudes a vu, en 1954, dans les deux petites tours de Cardaillac. A Montcuq, au contraire, tous les étages (sauf l'étage intermédiaire de la partie inférieure) et la plate-forme sont desservis par un escalier à vis qui occupe la tourelle rectangulaire accolée à la tour principale, et l'accès au donjon se fait par une porte qui se trouve à la base de cette tourelle. C'est là une exception à une règle générale à l'époque, non seulement en Quercy, mais dans toute la France.

On pourrait penser, il est vrai, que la tourelle de l'escalier a été construite après coup, et qu'au lieu de latrines il y avait à l'étage A la porte d'entrée primitive du donjon, et, à l'étage B, une bretèche avec mâchicoulis, destinée à défendre cette porte. Dans ce cas, les différents étages de la partie supérieure de la tour auraient été desservis par un escalier intérieur en bois, puisqu'il ne reste aucun indice d'escalier autre que celui de la tourelle. Mais je n'ai pas vu dans la voûte de trace d'une ouverture permettant d'accéder à la plate-forme supérieure. En outre, j'ai souligné la ressemblance du couloir coudé de l'étage A avec les latrines de Luzech. Enfin, bien qu'il semble ancien dans cette partie de la construction, le parement extérieur du mur nord-ouest ne montre aucun signe de reprise à la jonction de la tour principale et de la tourelle. Tour et tourelle

(5) Voir plus loin une réserve à ce sujet.
(6) D'après Enlart, cette disposition avait pour objet d'éloigner les latrines des pièces d'habitation ; d'où le nom de longaigne parfois donné aux latrines.

paraissent donc bien avoir été construites en même temps. La disposition des lieux à dû obliger à adopter une solution inhabituelle ; le donjon étant sur une pointe de rocher, les constructions qui l'environnaient n'avaient pas une hauteur suffisante pour permettre d'accéder par elles à la partie supérieure du donjon.

Il resterait à dater le donjon de Montcuq. Les historiens locaux disent en général que les fortifications de Montcuq furent rasées en exécution des stipulations du traité de Paris, qui en 1229 mit fin à la Guerre des Albigeois. Il est exact que ce traité prévoyait expressément la destruction des fortifications de Montcuq, mais il y était dit aussi que certains châteaux et villes, dont Montcuq, devaient être livrés au roi pour dix ans, évidemment pour surveiller le pays et procurer des points d'appui en cas de reprise des hostilités. Ces places durent donc être livrées au roi, avec leurs fortifications intactes, et il est possible que l'on n'ait plus songé à exiger l'exécution stricte du traité quand le comte de Toulouse recouvra Montcuq (7).

Or, à part la porte extérieure de la tourelle d'escalier, qui a pu être refaite, il n'y a pas dans le donjon de Montcuq une seule ouverture ou voûte qui soit en arc brisé. Il semble difficile, dans ces conditions, d'attribuer au donjon une date de construction postérieure au premier tiers du XIIIe siècle. Il doit être antérieur à 1200.

Le donjon de Montcuq a été classé monument historique en 1904. Il a été réparé avec la participation de l'Etat, à la suite d'un marché de 1911 qui prévoyait : la reprise des soubassements et la consolidation du rocher ; l'arasement des maçonneries du haut de la tour et la pose d'une chappe en ciment sur la plate-forme ; le remplacement dans l'escalier des marches abîmées. Pour cette dernière réparation, qu'on estimait devoir porter sur environ 150 marches, on a dû en réalité remplacer l'escalier en pierre par l'escalier en ciment qu'on voit aujourd'hui. Depuis, peu avant 1939, on a rétabli le parement extérieur qui était tombé sur une grande partie du mur nord-ouest et sur une partie du mur sud-ouest.

L. D'ALAUZIER.

Les livres de RAISON du notaire BENEDICTY de MONTCUQ (XVIIe)

Que veut dire cette expression, « Livre de Raison » ?

C'est un registre de comptes, contenant notamment la liste des achats, ventes, créances, dettes, etc..., toutes notes dont l'intérêt semble devoir être au premier abord assez limité, essentiellement une comptabilité-gestion familiale.

Mais parfois les livres de raison contiennent des notes sur les événements contemporains, d'autant plus intéressantes qu'elles reflètent l'état d'esprit du moment où elles ont été écrites.

Le caractère historique et la variété de ces notes ont bien été mis en évidence par l'exposition organisée à Paris de nombreux livres de raison conservés dans différents dépôts d'archives en France.

A côté de notes sur des événements historiques (tel le passage de Louis XIII à Castelnau-Montratier venant de Toulouse), de notes généalogiques sur la famille de l'auteur du livre de raison, on a parfois la surprise de trouver des documents beaucoup plus anciens, tels les achats de produits pharmaceutiques faits par un apothicaire de Cahors au milieu du XVIe siècle (1).

On peut y trouver aussi des recettes de remèdes contre la migraine, pour les yeux, pour la colique, cataplasme pour mettre sur un carboucle (ou anthrax), etc..., etc...

Nous allons parler ici, plus particulièrement, de notes trouvées dans les livres de raison d'un des notaires de Montcuq au XVIIe siècle.

. . . . . .

Sept membres de l'importante famille Bénédicty furent notaires à Montcuq de 1506 à 1763. Dans leurs archives, nous avons trouvé trois livres de raison de Charles Bénédicty, notaire à Montcuq de 1623 à 1644.

A côté de notes purement professionnelles, le notaire a consigné quelques notes sur les événements contemporains et notamment sur

(1) R. PRAT : Les achats d'un apothicaire du pays d'Oc au XVIe siècle, dans la *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n° 145, juin 1955.

un fléau qui semait à nouveau l'épouvante : *la peste*, qui, heureusement, pour la dernière fois sévissait en 1628 en Quercy.

A travers ces notes hâtives, on peut suivre la marche de la contagion, sa virulence, assister à l'autopsie, on disait la « visite » d'un pestiféré. Les habitants étaient pratiquement désarmés devant ce fléau, et n'avaient guère de mesures prophylactiques. Ils restaient cloîtrés chez eux, ou bien gagnaient les fermes des environs.

Voici quelques-unes de ces notes qui montrent bien l'affolement des esprits devant cette maladie « pestilantielle » :

. . . . . .

« Le judi vingt deuxième juin audit an 1628, jour de la feste Dieu, la maladie contagieuse et pestilancielle c'est prinse (déclarée) dans la ville de Caors sur le soir, encores bien que le bruit estoit qu'elle y estoit auparavant, mais qu'on le tenoit caché, où sont mortz grand nombre de gens et la plus part des habitants quitèrent la ville. »

« A Castelnau, le dimanche vingt cinquième jour dudit mois de juin audit an 1628, ladite maladie c'est prinse à Castelnau et MM. les consuls dudit Castelnau en donnèrent advis aux villes ; auquel lieu de Castelnau, je y alla avec Me Pomies, recteur de St-Ilaire de Montcuq, le 29 dudit mois, jour de la feste de St-Pierre et St-Paul pour leur offrir acistance de la part de la ville. »

« A Salvaterre, le mardiz 5e dudit mois de juilhet audit an 1628, le sieur de Salvaterre a escript que ung serviteur de Roberet dudit Salvaterre estoit mort de ladite maladie pour avoir esté voir le filz dudit Roberet qui se tient près du Poget à une méterie. Dieu, par sa Sainte grace Nous veulhie conserver ce lieu ! »

« A St-Pantaléon, le mardy 11e dudit mois de julhet a esté mandé de St-Pantaléon que deux filz du notère sont touchés de la peste et le mardy 5 dudit mois Frézal, baille dudit St-Pantaléon moreust à ung sien plantier et sa filhe qui estoit venue de Caors, le vendredy 23 après la feste Dieu estoit morte qui leur charga le mal, et après y morurent ung grand nombre de gens. »

« Lauserte : le mardy 9 aoust 1628, la peste se prins à Lauserte et un enfant y moreust aux faubourgs, son père ayant fréquanté al Beaucaire où la peste estoit depuis quinze jours. MM. Pleisse, Carla, Frézal et moy feusmes ledit jour à Lauserte pour savoir l'estat de leur santé. »

« Et la maladie c'estoit prinze à Moissac huit à neuf jours auparavant où ils y sont mort grand nombre de gens. »

. . . . . .

Autopsie d'un pestiféré :

« Le mercredi pénultième d'aoust 1628 la femme de Anthoine Vilhard morguet, mon notaire de Bagat, est morte et a esté vizitée par Pierre Chalaret, Me Chirurgien, où a esté treuvé sur son estomac et espaules diverses taches noires où par ce moien on a jugé qu'il y a du venin et que la maladie contagieuse y est meslée ; et m'a esté injoint de demeurer et enfermé dedans ma maison avec ma famille, ce qu'a esté fait jusques au 9° septembre ; et après m'auroit falheu quiter ma maison et allé au lieu de Bru, paroisse de St-Daunès, maison de Me Jacques Iches, notère et Thomas Bru est demeuré jusques au lundy second d'octobre sur le soir et ma mère faulust que se retirat à la maison de La Mole à cause que Jeanne de Vilhard, fille dudit Morguet seroit morte huit jours après de la contagion ayant tenu secret le mort, et par ce moien nous serions infectés. »

. . . . . .

Jarnal, beau-frère du notaire, demeurant à St-Michel, « par dessus Caors » (St-Michel près Cours, probablement), est tenu à l'écart, dans la cabane d'un pré de sa métairie de La Mole où il se couche ; on lui remet des effets pour porter à sa femme réfugiée à Luzech.

La contagion se propageait donc dans le Bas-Quercy : le 22 juin à Cahors, elle atteint bientôt Castelnau, St-Pantaléon, Lauzerte le 25 juillet, Moissac le 1er août, enfin Bagat.

Montcuq ne sera pas épargné : « Le 22 janvier 1630, la famille de notre notaire quitte la ville et se retire en leur métairie de La Mole " à cause qu'une fille de Me J. Cuquel, notère, venait à mourir ". »

Le 16 février 1630, mort de son grand ami P. Nadal, marchand, qui est enterré près de la porte de son jardin. On dut procéder, à deux reprises, à la désinfection de la maison et de ses meubles.

. . . . . .

Par notre petite communication nous avons voulu indiquer ces curieuses notes, consignées par un témoin, notes qui pourront venir s'ajouter aux renseignements que l'on peut relever dans les actes des notaires de Cahors pour tracer la petite histoire d'un grand fléau.

R. Prat,
Archiviste départemental.

Communication de M. Calméjane-Course sur Mgr de Narcès

M. Calméjane-Course, n'ayant pas écrit en entier sa causerie, — qu'il a faite sur simples notes —, s'est excusé auprès de nous d'être dans l'impossibilité et au regret de la reconstituer.

Il nous a indiqué qu'il a notamment puisé ses renseignements sur Montcuq à cette époque, et sur l'illustre prélat, aux sources suivantes :

— *Mabillon.*

— Gallia Christiana, *t. I, p. 323.*

— Notice manuscrite sur Montcuq, *du chanoine Albe (Bibliothèque diocésaine).*

— Quelques notes sur Montcuq, *par M. le curé-doyen Montjoual* (Bulletin paroissial Montcuq, *mai 1937*).

— Monographie de Montcuq, *4.527, 1880-81.*

— Revue Religieuse de Cahors et de Rocamadour.

— Notice polygraphiée sur Montcuq, *par M. Bonnafous, ancien secrétaire de la mairie (obligeamment communiquée par Mme Vve Bonnafous).*

— Enfin et surtout, une notice manuscrite de M. le chanoine Albanès, du Chapitre d'Aix *(très aimablement prêtée par M. Montjoual, curé-doyen), qui a été la substance de son allocution, notice dont nous reproduisons ci-dessous la teneur.*

Notice de M. le Chanoine Albanès sur Armand de Narcès

Une bulle du 31 mai 1336 contient les noms de tous les Archevêques qui venaient de se succéder à Aix, depuis 20 ans, et les désigne l'un après l'autre comme s'étant remplacés mutuellement sans aucun intermédiaire. Ce sont : Le Cardinal Pierre Des Prés, Pierre Auriol, Jacques de Concos, et Armand auquel la bulle est adressée. Il n'y a donc pas lieu d'introduire ici, avec tous les historiens, un Archevêque, du nom d'Armand, qui n'a jamais existé. Le successeur de Jacques de Concos fut Armand de Narcès, de qui le nom, la patrie, les titres, la carrière sont parfaitement connus, et dont toutes les dates importantes peuvent être fixées sans aucune hésitation. Armand de Narcès, fils de Galhard de Narcès et de Guichare de Saint-Genès, était natif de Montcuq, dans le Bas-Quercy, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors, département du Lot ; c'est dans l'église paroissiale de la dite ville, et en la chapelle de Saint-Louis, qu'il y avait fait construire, qu'il se choisit plus tard sa sépulture. Il fut Docteur en droit, et professa à Toulouse en cette qualité ; il était l'un des professeurs de l'Université de cette ville, quand le Pape Jean XXII envoya aux docteurs toulousains le nouveau *Recueil des Clémentines* en décembre 1317. Bientôt, les titres et les bénéfices lui furent prodigués. Il devint d'abord doyen de St-Etienne-du-Tescou, au diocèse de Montauban, et pour lui permettre de continuer son enseignement du droit, le Pape le dispensa de prendre la prêtrise que cette dignité aurait exigée. C'était en 1318. Peu d'années après, il était chapelain du Pape, auditeur des causes du Sacré-Palais, conseiller de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui lui constitua au Chapitre de Montpellier (1325) une pension de cent florins.

En 1324, il fut fait chanoine de Chartres ; en 1326, chanoine de Cahors ; en 1327, prévôt d'Ingré (Loiret) ; en 1328, doyen de l'église de Chartres. Il avait ainsi atteint le sommet des prélatures mineures et, le 19 juillet 1329, Jean XXII le nomma archevêque d'Aix à la place de Jacques de Concos. Il n'était alors que sous-diacre (Inst. LI). Le sacre du nouveau prélat n'eut point lieu avant la fin de l'année ; car, au mois de décembre, il était encore en possession de ses béné-

fices que sa consécration devait faire vaquer. Nous avons de lui les hommages qu'il fit au Roi Robert le 19 avril 1330, et, le 19 avril 1331, à la princesse Jeanne, désignée comme future héritière de son aïeul. Deux mois après, il partait pour l'Espagne, où le Pape l'envoyait pour faire la paix entre le Roi de Majorque et le Comte de Foix. Ses lettres sont des 2 et 3 juin 1331 ; mais personne, jusqu'à présent, ne nous semble avoir connu cette ambassade, pas même Baluze, qui n'en a indiqué qu'une postérieure. L'Archevêque Armand signala son épiscopat par la visite des diocèses des évêques ses suffragants : ce qui nous paraît un fait unique dans l'histoire de cette métropole. Au mois de juin 1337, nous le trouvons en visite dans les paroisses du diocèse de Riez. Il partit pour visiter celui de Fréjus, après les fêtes de Pâques de 1338 et, à la fin de la même année, c'était le tour de celui de Sisteron. Nous connaissons plusieurs des ordonnances rendues par lui en cours de visite. Dans l'intervalle, il avait assisté au second concile de Saint-Ruf, où se trouvèrent réunis, en 1337, 20 évêques de nos trois provinces, c'est-à-dire tout l'épiscopat provençal, à l'exception de deux vieillards que leur santé empêcha de s'y rendre. En 1342, dès le début de son pontificat, Clément VI l'envoya pour réconcilier les Rois de Majorque et d'Aragon qui étaient sur le point de se faire la guerre ; et il sut les amener à s'en remettre au Souverain Pontife pour régler les questions qui les divisaient.

Il nous reste à fixer le jour de la mort d'Armand de Narcès. Tous les historiens, sans exception, ayant fait de lui deux Archevêques distincts, l'ont fait mourir deux fois, l'une en 1336, l'autre en 1348, indiquant à chaque fois le jour et le mois du décès sans trouver jamais une date véritable. Nous préciserons mieux qu'eux, et d'une manière définitive. Armand mourut en 1348, l'année de la grande peste. Il était à Aix au mois de juin de la dite année, lorsque la peste se mit dans son Palais et lui enleva ses serviteurs et ses parents. Le 23 juin, Guillaume Sabatier, son majordome, était atteint du mal, qui l'emportait rapidement, et faisait son testament. Le 7 juillet suivant, Gaillard de Narcès, son neveu, était frappé à son tour, et dictait le sien. L'Archevêque se retira, non loin de la ville, dans son château de Puyricard ; mais il ne tarda pas à être lui-même victime du fléau, et il mourut de la peste le 21 juillet 1348. Telle est la date officielle de la mort du prélat, et aucun doute ne peut subsister là-dessus, puisque, dès ce même jour, nous voyons les chanoines d'Aix, avertis du décès de leur Archevêque, pourvoir à l'administration du diocèse, le siège vacant. On transporta son corps à Aix, et on l'ensevelit à St-Sauveur, dans la chapelle de St-Grégoire. On y faisait son anniversaire la veille de Sainte-Madeleine.

En glorification de l'illustre poète de la Renaissance Olivier de Magny, né à Cahors

« Il est du vrai groupe central de la Pléïade, et comme mérite et comme talent, il y tiendrait bien le quatrième rang, sinon le troisième ».

SAINTE-BEUVE.

La séance solennelle au Théâtre du 6 novembre 1955

Une très nombreuse et très attentive assistance avait répondu à l'appel de la Société des Etudes du Lot, qui avait tenu à faire précéder de cette réunion l'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison familiale du poète, au n° 2 de la rue Clément-Marot. On remarquait dans cet auditoire d'importantes délégations des établissements scolaires.

La séance avait été placée sous le patronage de la Municipalité de Cahors, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse et de l'Inspection Académique du Lot.

Elle débuta, pour mettre l'assistance dans un cadre du XVIe siècle, par de la musique de Claude Gervaise, compositeur distingué du temps de Magny et musicien de la chambre de François Ier et de Henri II, dont l'exécution était assurée par un quintette du Cercle Musical sous la direction de M. Jean Buffet.

Puis M. Lafage, maire de Cahors, qui avait été prié par la Société des Etudes du Lot de présider la manifestation, prit place sur la scène, ayant près de lui le conférencier Me Pierre de Gorsse, le Président de la Société des Etudes du Lot, et M. Calmon, secrétaire général. En ouvrant la séance, il remercia cette Compagnie de son invitation, rendit hommage à son œuvre dans la vie intellectuelle de la ville et donna la parole à M. Fourgous.

Allocution du Président de la Société des Études du Lot

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Celui que nous honorons en cette séance naquit à Cahors en 1520 et ne retient pas aujourd'hui pour la première fois l'attention de notre Compagnie. A diverses reprises, depuis 1872, date de fondation de la Société des Etudes du Lot, sa vie et son œuvre ont figuré dans l'ordre du jour de nos séances et des articles de notre Bulletin ou des publications de nos membres lui ont été consacrés. MM. Dufour, Cambon, Greil, Loviot, ont parlé de lui dans diverses études ; deux fins érudits, MM. Jean et Alexandre Bergounioux, s'y sont particulièrement attachés, et le savant chanoine Foissac, pour lequel la généalogie des Quercynois n'a point de secrets, nous a révélé, avec son ancienne famille, ses actuelles parentés. Nous relevons dans son travail que deux filles de François Magny, procureur au Présidial de Cahors au XVIIe siècle, Antoinette, mariée à un secrétaire de l'Université, et Jeanne, qui épousa le conseiller Issala, ont laissé une descendance à Cahors et en Quercy. Par les Baudus et les Deloncle, du côté de la première, les Issala, Pélissié ou Belvèze du côté de la seconde, des familles d'aujourd'hui se rattachent à notre grand poète. Nous avons l'honneur de compter ainsi parmi nos membres des collègues, que je salue avec plaisir dans cette salle, ayant quelque gloire à un lointain cousinage.

***

Hors la Société des Etudes du Lot, Cahors, non plus, n'a pas oublié son Magny, pas plus que ce dernier n'avait oublié son Cahors, « son petit jardin, sa petite plaine et ses coteaux d'alentour ». On vous dira tout à l'heure ses jolis vers.

Il est une voie à Cahors, près de l'église Saint-Urcisse, qui porte son nom. Il lui fut curieusement donné en 1878, lors d'une révision des dénominations des rues de Cahors, par l'adjonction de

Magny au nom d'une impasse appelée simplement d'Olivier, sans qu'on sache de quel personnage il s'agissait.

Notre poète méritait mieux que cette impasse. La Municipalité de Cahors a été depuis plus heureusement inspirée en donnant le nom d'Olivier de Magny au nouveau square proche de la Préfecture.

Il y a quelque 45 ans, il fut question d'élever un monument à notre illustre compatriote. La Société des Etudes du Lot, qui avait eu précédemment l'initiative du monument Clément-Marot, s'était évidemment intéressée à ce projet, pour lequel une souscription était recommandée à la séance du 20 novembre 1911, mais par suite de diverses circonstances, l'idée fut abandonnée.

Notre initiative d'aujourd'hui sera plus modeste.

Si l'on possède maints portraits de Clément Marot, — notre Bibliothèque Municipale en est riche —, on n'en connaît aucun d'Olivier de Magny : les milieux de l'érudition et des Lettres ont fait à ce sujet de multiples recherches sans résultat. Mais nous avons à Cahors, en ce qui le concerne, une certitude, celle de connaître sa maison familiale, qui se trouvait en plein cœur de la vieille ville, non loin de la cathédrale. Avant la conférence de Mr de Gorsse, notre érudit collègue M. Calmon vous en parlera. Et nous irons tout à l'heure inaugurer sur cette demeure une plaque commémorative que son propriétaire, M. Dols, a bien voulu nous autoriser à y placer : nous lui en exprimons nos remerciements.

***

Dans la manifestation d'aujourd'hui, notre reconnaissance ira également à vous, Monsieur le Maire, qui voulez bien vous trouver à nos côtés et auquel nous devons en ce moment l'hospitalité du Théâtre. En nous témoignant votre sympathie dans la présidence de cette réunion, vous avez bien voulu songer que le successeur des Premiers Consuls de notre cité était également membre-né de notre Compagnie.

Vous me permettrez de remercier également, pour leur gentillesse, les quatre jeunes étudiantes qui liront tout à l'heure des œuvres d'Olivier de Magny et le quintette de notre sympathique collègue Jean Buffet, qui veut bien interpréter des airs de danses de la Renaissance de Claude Gervaise. Vous avez entendu au début de cette séance un air de « gaillarde » ; il sera joué dans un instant un de ces « branles » qui étaient en honneur aux bals de la Cour.

*
**

Et je me tourne maintenant vers Mᵉ de Gorsse.

C'est en effet à vous, mon cher collègue et ami, que nous devons surtout notre gratitude. Vous êtes évidemment aujourd'hui en premier lieu le délégué de la vénérable Académie des Jeux Floraux ; nous entretenons avec elle depuis 80 ans des rapports cordiaux et vous voudrez bien dire à vos confrères combien nous sommes sensibles à leur geste.

Mais vous êtes aussi pour nous celui qui, de Toulouse, vient à Cahors une seconde fois, et ce rappel me dispense, auprès de votre auditoire, d'une longue présentation. Personne n'a oublié, — j'en ai eu maints témoignages —, votre délicieuse évocation de Galiot de Genouillac lors de la célébration de notre 80ᵉ anniversaire en 1952. Vous avez depuis, près de votre activité d'écrivain, continué en France et à l'étranger votre œuvre généreuse de conférencier : je n'en veux pour preuve que votre mission dans les pays nordiques au nom de l'Alliance française, ce printemps dernier. Et laissez-moi ajouter que, malgré ces lointaines pérégrinations et votre amour bien connu des Pyrénées, vous n'oubliez point le Quercy : n'avez-vous point, récemment, publié un charmant volume sur Rocamadour, que vous avez qualifié si justement en première page « un des plus saisissants parmi ces hauts lieux de France sur lesquels souffle l'esprit ».

Je suis assuré, mon cher Maître, des applaudissements qui salueront tout à l'heure votre conférence.

Exposé de M. Calmon

Secrétaire général

La MAISON FAMILIALE des MAGNY à CAHORS

MONSIEUR LE MAIRE,

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Président M. Fourgous vient de me prier de parler de la maison des Magny à Cahors. Je réponds à son appel et je vais vous faire connaître tous les renseignements que j'ai pu recueillir.

Quelle était donc cette maison ? et dans quel quartier s'élevait-elle dans la cité de Cahors ?

Pendant longtemps on l'a ignoré, mais aujourd'hui le doute n'est plus possible. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les cadastres de 1500-1606 et 1650, mis en dépôt à la Bibliothèque municipale. Que disent donc ces précieux cadastres ?

Celui de 1500, le plus ancien que la ville possède, donne les confrontations suivantes :

« Ensec se lo alhivramen de Mestre *Miquel Magni*, notarii.

« Et primo ung hostal en la paroquia de la Daurada que se « confronta au l'ostal de Peyre *Malhabuo* et d'autre costat en « l'ostal de Moss. Peyre *Cadrieu* en la carrieyra per on hom va de « la Daurada al Pon Nuo que dona X s(ols) c(aorceus) de renda « et 1 d(enier) de ces Auriola. »

Val son drech ..... XX L(ivres) (1).

Le Cadastre de 1606, qui lui fait suite, mentionne que :

« M(aistre) *Bernard Magni*, notaire, tient une maizon à la par- « roisse de la Daurade, confronte d'ung cousté avec maizon de M^e « Dorde *Sabrery*, procureur, d'autre cousté avec petite ruelle qui va « à la petite bocherie, et du devant avec la rue que l'on va de la

(1) Bibliothèque Municipale de Cahors, A.M. 51, folio 41.

« grand esglize au pont neuf, contenant troys botiques au des-
« soubz. »

Val son drech ..... XXXVI L(ivres) (2).

Enfin, le dernier cadastre, celui de 1650, est plus précis, puisqu'il fournit quatre confrontations :

« Pierre *Magni*, bourgeois, tient maizon à rue de l'Abescat,
« confronte du devant à rue icelle, costé la placette des Petits
« Mazels, d'autre maizon de dam^lle^ Jeane *Gaillard*, fond maizon de
« Me Guillaume *Delsel*, huissier, ruelle entremj, contient quatre
« onces, alivré au troizième degré, doutze Livres .. XII H » (3).

S'il était encore nécessaire, après de telles précisions, de confirmer les confrontations mentionnées sur les dits Cadastres, on n'aurait qu'à consulter aux Archives départementales du Lot, dans le Fonds Lescale, un document découvert par l'inlassable chercheur que fut un de nos anciens et très érudit Président, M. le Dr Jean Bergougnoux, dont la Municipalité a donné son nom, pour honorer sa mémoire, à une rue du quartier que sa famille habitait.

« Il s'agit d'un acte d'affermage du 15 juillet 1684, par Jean
« Servantier, procureur-fermier judiciaire des biens abandonnés
« par feu Pierre Magny, bourgeois de Caors à Maître Aymard
« Richard, clerc audiencier de la Chancellerie du Présidial dudit
« Caors de la maison familiale des Magny située aud. Caors, sur
« la Place des Petites-Boucheries et rue du Salin. » (4).

C'est donc, dans cette rue du Salin, dénommée successivement au cours des siècles, suivant les caprices de Messieurs les Consuls, seigneurs de Lacapelle, Bégous, Cavanyé, Sainct-Cirici et aultres lieux :

au XIIIe siècle, rue Sainct-Jean,
au XVe siècle, rue de la Daurelaria,
au XVIe siècle, carriera qui va del mostier al pon nuou,
en 1650, rue de l'Abescat,
en 1685, rue du Salin,
en 1812, rue de la Préfecture,
en 1823, rue Clément-Marot,
en 1840, rue Léonce-Maron,
et en 1872, rue Clément-Marot, à nouveau, grâce à la sagesse

(2) Bibliothèque Municipale de Cahors, A.M. 55, folio 72.
(3) Bibliothèque Municipale de Cahors, A.M. 58, folio 84 verso.
(4) Louis Alexandre Bergougnoux : « Quelques rectifications et documents inédits sur Olivier de Magny, 1520-1561 et sa famille », *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. LVII, 1936, p. 453 à 468. — T. LVIII, 1937, p. 39 à 46.

des Conseillers municipaux de l'époque, appellation qui lui est restée depuis (5).

C'est donc dans la rue du Salin, ainsi nommée, en raison de la présence du Grenier à sel, rue qui reliait la grande église à l'église paroissiale de la Daurade et qui menait, en la dépassant du côté nord au célèbre Collège Pélegry, que s'élevait, à l'angle de l'ancienne Place du Change, la maison familiale des Magny, comme d'ailleurs il est précisé dans le document précité et dans les Cadastres.

*
**

C'est un grand immeuble rectangulaire du XIVe siècle, bâti entièrement en briques, comme il était d'usage, fortement remanié au XVIIe siècle, et qui se divise en deux parties dans le sens vertical.

Il comprenait un rez-de-chaussée avec arcades gothiques (actuellement il n'en subsiste qu'une, les autres sont en plein-cintre) avec trois boutiques en 1606. Au-dessus un entresol, partie de construction très commune dans les anciennes maisons de la ville ; puis un premier et un deuxième étages, séparés extérieurement par des cordons de pierre moulurés ; au-dessus encore, des greniers (genre Soleilho), dans lesquels l'air et la lumière pénétraient par une série de neuf arcades en anse de panier sur la rue et de trois sur la place.

Actuellement, sur les neuf arcades, deux ont disparu, une troisième a été aveuglée en partie, laissant apparaître un fragment de vitrail blanc ancien. Tandis que sur les trois de la place deux ont été aveuglées, au sujet de ces arcades-motifs, d'architecture très en vogue dans la ville au XVIIe siècle, il suffit de déambuler dans les rues pour s'en rendre compte, pourtant il est une particularité à signaler, c'est, qu'ici, l'intervalle qui sépare chacune d'elles sur la façade est bien moindre dans les arcades de gauche que dans celles de droite.

Cela tient, je crois, à la disposition et à la répartition des lieux et confirme cette division de la maison en deux portions distinctes.

Un escalier à vis, en bois, dessert l'entresol, les étages et les greniers ; les portes qui donnent sur l'escalier sont en anse de panier jusqu'au premier étage seulement. A partir de cet étage, l'escalier donne accès aux appartements de droite, qui ont leurs fenêtres sur la rue et sur la place, et aux appartements de gauche, qui sont éclairés par la rue et par une ruelle.

(5) J. Calmon et R. Prat : « Les Cadastres des XVIe et XVIIe siècles de la ville de Cahors (1500, 1606, 1650) ». Tome II, p. 6.

La clef de voûte de la porte d'entrée de l'immeuble est à pointe de diamant ; elle ne porte pas de date comme sur la maison voisine de la place (1642).

Autre détail curieux à signaler en passant, c'est l'existence de quatre anneaux en fer ou bannes entre l'entresol et le premier étage, sur la partie gauche de la façade. Ces bannes sont modernes, elles ont été placées à cette hauteur il y a quelques années pour y suspendre une enseigne de boucherie qui aujourd'hui n'existe plus. D'ailleurs, leur place est anormale à cette hauteur, car toutes celles qui sont encore visibles sur les murailles des immeubles de la ville sont toutes, sans exception, placées à côté des fenêtres des étages supérieurs ; elles servaient au Moyen Age, surtout, à suspendre des tapis ou tentures les jours de procession.

***

L'étude des Cadastres de la ville a permis de connaître les noms des principaux propriétaires de la maison habitée par les de Magny.

Il est question en effet :

en 1510, de Me Miquel Magni, notaire, marié à Marguerite Parra et père d'Olivier de Magny ;

de 1514 à 1577, de Me Jean Magni, qui succéda à son père Miquel dans la charge de notaire et qui était le frère d'Olivier ;

en 1606, de Me Bernard Magny qui, après la mort de son frère Jean, lui succéda comme notaire. Il avait épousé une demoiselle Derrua et était également frère d'Olivier ;

en 1622, de Me François Magny, procureur du Roi au Présidial de Caors, consul de la ville en 1605 et fermier du curé de Peyrilles. Il s'était marié avec demoiselle Marguerite de Carbonnel et était le fils de Bernard ;

en 1650, de Pierre Magni, bourgeois, avocat, époux de Catherine de Peyronenc ;

en 1676, de Me Pierre Magny, licencié en droit, notaire, secrétaire à l'Université de Cahors, marié en 1632 à demoiselle Marie de Valéry (6) ;

en 1685, de Jean de Boniffon, conseiller du Roi au Présidial ;

en 1814, de la famille Cantarel ;

en 1891, de la Veuve David (7), etc., etc.

Il s'ensuit donc que la famille de Magny occupa tout le XVIe et la

(6) Chanoine A. Foissac : « Note sur Olivier de Magny, sa famille, son actuelle parenté ». *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. XXXVIII, 1913. p. 138 à 144.
(7) J. Calmon et R. Prat, *ibidem*, t. II, p. 6.

plus grande partie du XVIIe siècle le même immeuble de la rue actuelle dénommée Clément-Marot.

***

C'est cette longue période d'occupation qui, il y a déjà deux ans, avait incité notre si actif président, M. Fourgous, après une nouvelle révélation de cadastres, à prendre l'initiative de faire apposer une plaque sur la maison familiale des Magny.

Il eut l'agréable surprise de se rencontrer avec un précédent confrère, M. Louis-Alexandre Bergougnoux, Docteur ès Lettres, qui avait eu la même idée dans une étude où il avait fait appel à tout ce que le Quercy « compte d'associations locales ou parisiennes, à la « Municipalité Cadurcienne, à nos grands parlementaires pour « demander de faire apposer, dès à présent, sur la muraille d'angle « de la rue Clément-Marot et de la place des Petites-Boucheries une « plaque de marbre qui rappellerait que, dans cette maison, était « né, avait grandi et était mort, l'un des plus illustres poètes de la « Renaissance, Olivier de Magny » (8).

Avec un tel appui, la Société des Etudes l'a facilement suivi, aussi avons-nous aujourd'hui une réalisation.

Dans quelques instants, Cadurciens, vous allez pouvoir lire sur une plaque de marbre scellée, au-dessus de la porte d'entrée de la maison portant le n° 2 de la rue Clément-Marot, cette simple inscription :

MAISON FAMILIALE
D'
OLIVIER DE MAGNY
ILLUSTRE POETE DE LA RENAISSANCE
1520-1561
DON DE LA SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT.

***

A l'avenir, les touristes et les étrangers qui, de plus en plus nombreux, visitent notre ville, qui rôdent dans ses rues pittoresques, passant devant cette maison, et qui liront l'inscription gravée sur cette plaque, constateront que, malgré les événements qui secouent la France et le monde, *Cahors se souvient de ses fils qui ont honoré leur petite Patrie.*

(8) L.-Al. Bergougnoux, *ibidem*, t. LVII, p. 468.

Conférence[1] de Me Pierre de Gorsse

Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux
Membre d'honneur de la Société des Etudes du Lot

Lorsque, au début de 1866, l'éditeur parisien Alphonse Lemerre donna une édition nouvelle des poètes de la Pléiade, il reçut de Sainte-Beuve la lettre suivante :

« Voudriez-vous bien, Monsieur, me permettre de vous demander une addition à votre Pléiade, mais une addition qui me paraît indispensable, si vous voulez à la fois satisfaire les amis de la vraie poésie du XVIe siècle et les fortunes modestes qui ne peuvent atteindre aux prix fous des ventes modernes ? Je vous demande donc de vouloir bien adjoindre à vos sept poètes un huitième, Olivier de Magny, un poète dont les recueils, aujourd'hui très rares, se vendent au poids de l'or, et qui est un charmant esprit : d'un côté, l'ami intime de du Bellay, qu'il complète ; de l'autre, l'amant favorisé de la *Belle Cordière*, dont il raille le crasseux mari. Il est du vrai groupe central de la Pléiade du XVIe siècle, et, comme mérite et talent, il y tiendrait bien le quatrième rang, sinon le troisième. »

Jugement flatteur dans sa brièveté qui tentait de faire sortir de l'ombre, dans laquelle il demeurait plongé depuis trois siècles, un grand poète qui reste néanmoins toujours assez peu connu. Ronsard cependant l'estimait, mais il semble qu'il se soit lourdement trompé lorsqu'il déclarait, dans un sonnet qu'il lui adressait :

Tu portes un nom qui défiera les ans.

Baïf le proclamait favori des Muses ; la critique du XVIIe siècle le plaçait aussitôt après Ronsard et du Bellay ; puis ce fut l'injuste

(1) Au cours de cette conférence, Mlles Gaston et Prévot, de l'Ecole Normale, Mlle Baillagou, du Lycée Clément-Marot, Mlle Druault, de l'Institution Notre-Dame, lurent plusieurs poésies d'Olivier de Magny : *Sur le tombeau de sa mère, — Nymphes du Lot, — Plaisirs de la campagne, — D'un baiser reçu de sa mie.*

oubli. Combien connaissent seulement aujourd'hui le nom d'Olivier de Magny ?

Mais voilà que la fidélité dans le souvenir de tout ce qui grandit la province vient d'inspirer à la Société des Etudes du Lot une cérémonie commémorative, replaçant dans l'actualité un poète qui, par la fraîcheur de son inspiration, la facilité de sa langue et la souplesse de sa versification, mérite de nous arrêter un instant.

Cahors peut se considérer véritablement comblée par les Muses ! Clément Marot et Olivier de Magny en sont les fils glorieux ; mais si l'un y est honoré, comme le mérite son génie, l'autre attend toujours son monument, et, sans l'heureuse initiative de la Société des Etudes du Lot, continuerait encore à être ignoré même par ses concitoyens.

***

En 1520, Michel de Magny, notaire et banquier de la bonne ville de Cahors, où il demeurait dans le quartier des Badernes, à l'ombre de la Cathédrale, devint père pour la seconde fois : sa douce épouse, Marguerite de Parra, lui donnait un deuxième fils, Olivier, qui, dès l'âge le plus tendre, manifesta une inclination très marquée pour les choses de l'esprit. Marguerite de Parra était bien faite pour favoriser un tel penchant ; d'une solide culture et d'une érudition profonde, elle était une de ces femmes de la Renaissance qui avaient plus de goût pour les lettres que pour les quenouilles. L'influence qu'elle exerça sur son cadet fut des plus considérables et Olivier lui a toujours manifesté une admiration sans bornes, évoquant sa sollicitude avec une délicieuse fraîcheur. Par contraste, les sentiments nourris par Olivier à l'égard de son père, furent plus réservés. Il n'ignorait pas qu'on lui préférait son aîné, auquel devait être dévolue la charge paternelle, et qu'on le considérait comme un rêveur, incapable de rien faire dans la vie. Marguerite de Parra soutenait cependant son inclination et, dès le printemps, partait avec lui pour la maison des champs. C'est dans cette thébaïde que le poète emplit ses yeux des images qui hantèrent sa vie.

Pour l'un de ses amis qui, plus tard, se rendra en ces lieux bénis, il demande aux Nymphes du Lot de réserver une chaude bienvenue :

Nymphes du Lot qui sous ses ondes
Tressez des chevelures blondes
D'un doigt pâlement coloré,

Saillez de vos séjours humides
Pour ouïr de mon luth doré
Les sons par qui les Pegasides
Me rendent en France honoré.
. . . . . .
Car si mon emprise n'est vaine,
J'irai bientôt des bords de Seine
Sur vos rivages amener
Les vierges qu'enfanta Mémoire
Pour vos mérites fredonner
Et faire qu'en bref votre gloire
Puisse la terre environner.
Et cependant, nymphes sacrées,
Allez dans vos plus belles prées,
Moissonner les plus belles fleurs
Afin d'en enjoncher les places
Par où le chantre des neuf Sœurs,
Pascal, le bien-aimé des Grâces,
S'en va goûter de vos douceurs.
. . . . . .
Montrez-vous donc, nymphes mignardes,
Montrez-vous librement gaillardes
A l'arrivée de mon Pascal
Et, sur la montagne prochaine,
Ou dessous les ombres d'un val
Ou par l'étendue de la plaine
Commencez de mener un bal.
. . . . . .

Après avoir suivi les cours du Collège Pélegry que fréquentaient alors les fils de la bourgeoisie, Olivier de Magny aborda l'Université de Cahors, dont il fut un élève moyen, préoccupé qu'il était de rêve et de poésie. Néanmoins, toute sa première formation intellectuelle, c'est à Cahors qu'il l'acquit, mais que pouvait faire ce pêcheur de lune s'il persistait dans sa ville natale où ne s'offrait à lui aucun débouché ; c'est alors que sa mère songea à la protection d'un puissant compatriote, Hugues Salel, abbé de Saint-Chéron, originaire de Cazals, qui jouissait à la Cour d'un très large crédit. Nanti d'une chaleureuse recommandation de l'évêque de Cahors, Olivier partit donc pour la capitale, gonflé d'ambitions et rempli d'espoir. Hugues Salel accueillit fort bien le jeune provincial et lui offrit de vivre auprès de lui, afin de compléter ses études sous la direction de Dorat et auprès de condisciples tels que Pierre de Ronsard, Joachim du

Bellay, Jean-Antoine de Baïf et Lancelot de Carle. Avec de tels émules, le jeune homme fit de rapides progrès. Il entendit parfaitement grec et latin et put s'adonner librement à sa chère poésie. Ces années d'études, ponctuées par un double retour en Quercy à l'occasion de la mort de ses parents, furent extrêmement profitables à Olivier de Magny et on peut affirmer que, sans la sollicitude de Salel, il ne serait jamais devenu ce qu'il était appelé à être un jour.

La mort de ce protecteur, grand ami des lettrés, lui-même estimable poète, laissa Magny désespéré et pratiquement isolé. Dans l'espoir de s'attirer les faveurs du Roi, il publia sa première poésie, *Hymne sur la Naissance de la Fille de Henri II,* dans laquelle il demandait, avec une timidité qui n'était pas sans gaucherie, la protection du monarque. Sa voix ne fut pas entendue, le Roi ayant reçu sans doute à cette occasion tant de poésies de tous genres, qu'il ne put distinguer, dans le nombre, ce qui eût mérité d'être récompensé. L'hymne de Magny ne témoigne d'ailleurs que du désir de plaire, sans sortir de la banalité de ce genre de compliment de circonstance. Sans se décourager, et se plaçant cette fois sous le patronage posthume de Salel, dont il donna à cette occasion des pièces inédites en annexe à son propre livre, Olivier de Magny publia, en 1553, ses *Amours.*

L'œuvre fut accueillie avec sympathie ; les poètes de la *Brigade,* collège poétique formé par les amis de Ronsard, qui devait prendre par la suite le nom de la *Pléiade,* mais alors que Magny était déjà mort, saluèrent avec faveur cette nouvelle recrue. Olivier y célébrait des maîtresses véritables ou imaginaires et, à côté de sonnets dédiés à des beautés réelles, telle Marie de Launay ou Marguerite de Gourdon, dont il déclara n'avoir pu vaincre la froideur, il glissait des pièces licencieuses qui expriment sa parfaite satisfaction auprès de moins cruelles, telles ses *Odes à Castianire,* qu'il aima non pour ses qualités intellectuelles ou morales, mais uniquement pour sa beauté et pour les plaisirs qu'elle avait su lui procurer. Inconnue et cependant réelle, Castianire eut les honneurs du frontispice gravé dans l'œuvre originale du poète, et ses traits parfaits, avec les moindres détails décrits par son amant, prouvent qu'idéalement belle, elle était bien digne d'inspirer mille folies.

Joachim du-Bellay n'hésita pas à affirmer qu'un nouveau Catulle était né. Les critiques estiment aujourd'hui ce parallèle inexact, non pas que Magny soit jugé indigne d'une telle comparaison, mais parce que son caractère amoureux, pour si osé qu'il puisse être, diffère de la débauche dans laquelle se complaisait le poète latin, car si Magny se montre parfois grivois, Catulle se révèle nettement grossier.

Qu'importe, le témoignage de du Bellay ne pouvait qu'asseoir la réputation de Magny.

Cependant, le protecteur espéré ne se présentait toujours pas et l'auteur, déçu, était profondément inquiet pour son avenir. Le jeune comte d'Enghien et de Soissons, Jean de Bourbon, aurait bien accepté de le prendre auprès de lui, afin qu'il puisse lui servir d'Homère et chanter ses exploits guerriers, mais Olivier eut dû, pour cela, ceindre l'épée et endosser la cuirasse, or, il n'avait aucun instinct militaire ; il condamnait les guerres et refusa un aussi périlleux emploi. Il était à ce point désemparé de rester sans emploi que les amis, qu'il avait connus chez Salel, s'employèrent à lui chercher le puissant personnage susceptible de le protéger. Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson, ayant daigné accepter la dédicace des œuvres de Salel que préparait Magny, devint du même coup le protecteur rêvé. Homme de confiance de Diane de Poitiers, totalement dévoué aux intérêts des Guise, bien en Cour auprès du Roi, Avanson avait eu une fortune rapide et son esprit habile venant de le faire désigner, en 1553, en qualité d'ambassadeur auprès du Saint-Siège ; comme il montait sa maison il accepta d'engager le jeune poète. En entrant à son service, Olivier allait connaître sa plus grande aventure.

***

Il existait, en ce temps-là, dans la vieille cité rodhanienne, une femme extraordinaire, aussi belle qu'instruite, aussi habile dans la musique et les travaux de broderie que dans l'art d'exprimer les passions en sonnets enflammés. Sa vie tenait de la légende et son rayonnement avait de beaucoup dépassé les limites de la province. On la nommait la « Belle Cordière », parce que le seigneur et maître d'une beauté si rare exerçait la profession de maître-cordier, alors fort en honneur sur les berges du Rhône où le chanvre arrivait en abondance de la Bourgogne, de la Bresse et du Dauphiné. Louise Labé était une personne peu commune ; d'elle, on a dit et écrit les choses les plus contradictoires, vantant sa sagesse et sa vertu, ou blâmant au contraire son besoin d'amour et sa domination sur les hommes. La vérité devait être à mi-chemin entre ces deux extrêmes, mais, quoi qu'il en soit, la « Belle Cordière » vivait entourée d'une cour d'adorateurs et sous la complaisante admiration d'un mari disposé à satisfaire toutes ses fantaisies.

Louise Labé était née en 1526 ; nous ne donnons cette date que d'une façon approximative, car aucun acte authentique ne la certifie. C'est elle-même qui nous la révèle ; supposons qu'elle n'a pas eu

la sotte tendance de se rajeunir. Elle était la fille d'un maître-cordier et de la troisième épouse de celui-ci, mais il paraît que la mère et la fille ne s'entendirent jamais parfaitement. Le père de Louise était à la tête d'une fort belle fortune et possédait plusieurs immeubles à Lyon, aussi avait-il pu faire donner une éducation brillante à cette fille qui, dès l'enfance, manifesta les plus heureuses dispositions pour les choses de l'esprit. Elle eut les meilleurs maîtres de la cité et, en peu de temps, entendit le latin de façon suffisante pour lire les auteurs dans leur texte ; elle parlait l'italien et l'espagnol aussi parfaitement que le français et, ce qui ne gâtait rien, elle excellait aussi dans tous les ouvrages habituellement réservés aux personnes de son sexe. Détail particulier : elle avait également appris à monter à cheval et à paraître en de brillants tournois dans lesquels elle maniait la lance avec autant d'habileté qu'elle tirait l'aiguille. Est-ce cela qui, de son propre aveu, lui procura « divers ennuis », alors qu'elle venait d'atteindre sa seizième année ?

Le Roi François Ier avait décidé d'aller conquérir le Roussillon, alors sous la possession espagnole et, pour se rendre sur le terrain des opérations, les troupes passèrent par Lyon. Pour une cause assez mal définie et sur laquelle glosent encore les historiens, Louise Labé décida de les accompagner à la guerre. Sans doute, avait-elle pour principe que « la femme ne devait plus être dédaignée pour compagne, tant dans les affaires domestiques que publiques, de ceux qui gouvernent et se font obéir », mais est-ce pour l'illustration d'un pareil principe qu'en voyant des soldats allant combattre, la jeune fille sentit soudain son cœur défaillir. Plus vraisemblablement, les doux regards d'un bel officier furent-ils pour cela plus décisifs. Quoi qu'il en soit, lorsqu'en 1542, le Dauphin donnait le siège de la bonne ville de Perpignan, dans laquelle Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, était fortement retranché, on pouvait voir, dans les armées du Roi de France, un gentilhomme toujours escorté d'un gracieux écuyer, dont le charme, presque féminin, intriguait bien des militaires. Qui était ce gentilhomme, on ne le saura jamais; pour l'amour de cet inconnu, Louise Labé avait abandonné les brouillards du Rhône afin de venir chercher, sous le soleil du Roussillon, les griseries d'une grande aventure.

« Elle apparaît donc à seize ans telle qu'elle restera toute sa vie, ne connaissant qu'Amour, n'obéissant qu'à lui, franchissant, avec toute l'audace de la passion, tous les obstacles, absolue dans cet amour comme peut l'être une femme pour laquelle tout ce qui existe au monde est amour, cherchant l'amour, le possédant, le perdant, puis cherchant de nouveau, cette infatigable pèlerine de Cythère, que

la médiocrité de l'homme ne décourage pas, qui s'imagine qu'il y a un autre amour encore au-delà de cet amour, et qui le poursuit avec une confiance païenne en la certitude de la volupté, qui la transporte de nouveau, après les abandons, les désillusions ; une femme qui a tenté de faire de sa vie un chef-d'œuvre de l'amour, sans se soucier des conventions sociales, des devoirs hargneux, des jalousies, des calomnies, qu'inspirent l'envie ou la vertu, — ou toutes deux si bien liées ensemble qu'on ne distingue plus laquelle conduit à l'autre —, et qui y est parvenue, ajoutant à cette joie des corps et des cœurs le couronnement d'un génie reconnaissant envers les sens de tous les plaisirs qu'ils lui ont accordés ; une femme qui a tout donné à l'amour, sans se soucier de mesurer ses dons à ce que les « convenances » exigeaient, ni de les proportionner à ce que donnaient eux-mêmes ceux qui les recevaient ; une femme qui a aimé les yeux fermés, aimé de tout son amour, sachant que cela seul importe et qui a reçu, par surcroît, le privilège d'exprimer ses nostalgies et ses joies dans les plus beaux sonnets qui soient au monde, à côté des sonnets de Shakespeare... », ainsi s'exprime Marcel Brion dans le chapitre qu'il consacre à Louise Labé, dans son livre *Les Amantes*.

Prise à son propre jeu, celle qu'on appelait « le capitaine Loys » chargeait avec les autres cavaliers, taillait de l'épée et

Lors en armes fière aller
Porter la lance et bois faire voler.

Cessant d'être un aimable travesti, Louise était devenue un véritable guerrier. Mais les combats exposent aux blessures, et celle que reçut Louise Labé, sous les murs de Perpignan, lui vint d'Eros et non de Mars.

Tout échauffé de ire,
Alors de sa trousse une chose il tire,
En décochant de son extrême force,
Droit il tira contre ma tendre écorce.

Treize ans plus tard, cette blessure restait encore saignante et le feu de l'amour qui, pour bien d'autres, se serait depuis longtemps éteint, ne cessait de brûler son cœur, au point que, devenue l'épouse d'un honorable commerçant, Louise Labé croyait devoir en faire l'émouvant aveu aux Dames de Lyon, à la fois surprises et attendries.

Quand vous verrez, ô dames lyonnaises,
Ces miens écrits, pleins d'amoureuses noises,
Ne veuillez point condamner ma faiblesse,

Et jeune erreur de ma folle jeunesse,
Si c'est erreur... Mais qui, dessus les cieux,
Se peut vanter de n'être vicieux ?
. . . . . .
Mais si en moi rien y a d'imparfait,
Qu'on blâme amour, c'est lui seul qui l'a fait !

Nouvelle énigme dans la vie de cette étonnante femme : quel était donc l'homme qui avait si fortement troublé la belle amazone de seize ans ? Elle ne le désigne elle-même que sous le nom de « l'homme blond aux verts lauriers ». D'aucuns affirment que ce serait le Dauphin de France, et la chose est fort possible. Mais daigna-t-il alors abaisser ses regards jusqu'à l'humble jeune fille qui le contemplait avec une ardeur si grande, honteuse de l'accoutrement qu'elle portait et qui pouvait la faire supposer une pervertie, simplement attirée par de fortes émotions ? Connaîtrons-nous jamais le secret de la « Belle Cordière » ? Etait-elle pure encore lorsqu'elle sentit en elle cette illumination qu'est le véritable amour, ou bien sa fugue lui avait-elle déjà révélé des choses habituellement ignorées alors par les filles de son âge ?

Louise Labé revint donc de la guerre douloureusement blessée, remplie d'une fièvre qui ne fut pas sans préoccuper sérieusement son père. Cette fille-soldat, cette héroïne de légende, sans cesse obsédée par sa grande aventure, devait au plus vite trouver un maître, aussi nul ne s'indigna lorsque M. Labé la donna en mariage à l'un de ses honorables confrères en corderie, Ennemond Perrin. Mariage de raison pour la jeune fille, puisque l'époux qui lui offrait son nom aurait pu être très largement son père. Mais celui-ci se montra compréhensif et bienveillant, fort épris aussi. Espérant se faire aimer avec le temps, il remplaça par d'affectueuses gâteries les avantages que les années lui avaient ravis. Malgré toutes ses attentions et ses sollicitudes, le cœur de Louise poursuivait son beau rêve et sa pensée constante la ramenait vers les remparts de briques pourpres de Perpignan où, dans une poussière d'or, elle revoyait, caracolant sur son beau destrier, « l'homme blond aux verts lauriers ».

Afin d'échapper à la monotonie des jours et bercer sa rêverie, Louise s'adonna à la musique, puis s'habitua à chanter des vers aux murmures de l'instrument :

Luth, mon compagnon de ma calamité,
De mes soupirs, témoin irréprochable,
De mes ennuis, contrôleur véritable,
Tu as souvent avec moi lamenté.

Le luth, cependant, n'allégeait point les regrets, ni ne calmait les désirs de l'esseulée. Pour atténuer sa nostagie, elle ouvrit un salon littéraire, très vite fréquenté par tout ce que Lyon comptait de beaux esprits. Par tempérament, Louise recherchait surtout la société des hommes, non parce qu'elle était sûre d'y plaire, mais parce qu'elle préférait naturellement « les jeux de la plume à ceux des fuseaux et des quenouilles ». Paradin, dans son *Histoire de Lyon*, dit « qu'il semblait qu'elle ait été créée par Dieu comme un grand prodige entre les humains ». Sa beauté s'était épanouie, sa renommée n'avait cessé de s'accroître et, autour d'elle, de nombreux « capitaines », attirés par ses vertus guerrières, et de multiples poètes, séduits par la tournure de son esprit, formaient une cour assidue. On parlait beaucoup d'amour dans cet élégant cénacle. Chantant les beautés de leurs maîtresses ou racontant de gaillardes histoires, les adorateurs tournoyaient autour de Louise comme des papillons dansent l'été autour d'une lampe. Le brave maître-cordier Perrin ne comprenait pas grand-chose à toutes ces fêtes galantes, mais, docile et peu encombrant, il estimait que tout cela n'était que littérature, sans autre importance, et, au fond de lui-même, il était assez fier de tous les hommages que recueillait sa femme.

Tout cela n'allait pas cependant sans quelques malveillances, malgré l'esprit tolérant d'une ville remplie d'intelligente admiration pour sa « Belle Cordière ». Louise avait aimé trop haut pour pouvoir désormais éprouver ce même sentiment à l'égard d'un humble mortel, et ses soupirs de volupté, les douloureuses plaintes exprimées dans ses sonnets parfaits, ne s'adressaient à aucun des adorateurs présents, mais bien à « l'homme blond aux verts lauriers » de sa jeunesse ardente.

C'est alors, qu'à l'automne de 1553, Olivier de Magny, se rendant à Rome avec son ambassadeur, eut l'occasion de la rencontrer. Il connaissait déjà sa réputation et vraisemblablement Louise n'ignorait pas sa propre renommée littéraire. La jeune femme devait avoir vingt-sept ans et rayonnait dans tout l'éclat de sa beauté. Olivier était de peu son aîné, il était fort plaisant de sa personne et apte à chanter l'amour comme pas un. Il semble qu'il y ait eu entre ces deux êtres un de ces véritables coups de foudre, qui effacent tous les souvenirs, suppriment toutes les retenues et embrasent le corps et l'âme de ceux qui s'en trouvent atteints. En voyant le poète, les vertueuses souvenances que, depuis treize ans, Louise portait à son « homme blond aux verts lauriers », se trouvèrent fort ébranlées. Jusqu'où allèrent leurs relations ? Nous connaissons déjà l'opinion de Sainte-Beuve. Pour Marcel Brion, la question n'est pas douteuse :

la jeune femme oublia la fidélité de corps qu'elle devait à son mari et la fidélté d'âme vouée au prince de sa jeunesse ; une liaison totale unit les deux amants et se manifesta dans des poèmes d'une passion rarement égalée. Par contre, pour Jules Favre qui, en 1885, a consacré une thèse de doctorat ès-lettres en Sorbonne à Olivier de Magny, il n'y aurait eu entre eux qu'exercices de poésie, compétitions dans le genre amoureux, sans que jamais Louise ait cédé à Olivier.

Peut-on jamais affirmer qu'une femme ait franchi le pas, lorsqu'on ne l'a pas fait en sa compagnie ? Des présomptions, certes, il en existe, des preuves, évidemment non.

« Dès qu'Olivier de Magny paraît, poursuit Marcel Brion, cette païenne devient une bacchante. Insoucieuse de sa réputation et de l'honneur d'Ennemond Perrin, avec ce sens absolu et immédiat du don d'elle-même, qui la met à l'abri de toute réserve, de toute hypocrisie, elle s'éprend du beau passant et elle apporte à sa passion cette fièvre charnelle qui la laisse insatisfaite, malgré toutes les étreintes, si bien que, pour elle, le poème n'est qu'un prolongement du baiser, une manière de poursuivre encore la volupté, de ressusciter le plaisir dans ce corps insatiable. »

Le jugement est peut-être sévère ; Marcel Brion se fonde pour justifier son verdict sur le sonnet du Baiser que Louise adressa à Olivier et qui constitue l'appel le plus osé à l'étreinte, en souvenir de caresses réellement reçues et données :

Baise m'encor, rebaise-moi et baise ;
Donne-m'en un de tes plus savoureux ;
Donne-m'en un de tes plus amoureux,
Je t'en rendrai quatre plus chauds que braise.

Las, te plains-tu ? Ça, que ce mal t'apaise,
En t'en donnant dix autres doucereux,
Ainsi mêlant nos baisers tant heureux,
Jouissons-nous l'un de l'autre à notre aise.

Etait-ce là de l'impudeur ou la simple franchise d'un plaisir éprouvé ? Il semble difficile de se livrer à pareil jeu sans en être soi-même l'esclave ou la victime.

Prosper Blanchemin, qui, voici cent ans, a publié les œuvres complètes de Louise Labé, considère que, si on étudie parallèlement ses poèmes et ceux d'Olivier de Magny, on y rencontre le même souffle, les pensées et les expressions y alternant comme l'écho d'un mutuel amour. Ce à quoi Jules Favre réplique : pourquoi ne pas admettre que, durant le séjour de Magny à Lyon, Louise Labé ait

décidé de traiter avec lui un même sujet, dans lequel il convenait de se répondre l'un à l'autre, jeu d'imagination dans lequel Magny put entrevoir le commencement d'un roman, mais que Louise Labé ne considéra jamais que comme un simple exercice poétique...

Quelle fut, dans la vie de la « Belle Cordière », la nature exacte de ses relations avec Olivier de Magny, laissons à chacun le soin de conclure comme il lui plaira.

***

Ce duo d'amour devait cependant n'avoir qu'un temps. L'ambassadeur d'Avanson, devant poursuivre son voyage, Olivier fut dans l'obligation d'exprimer d'émouvants adieux et de promettre un prompt retour. Afin de racheter l'absence, il y eut pour eux la possibilité d'écrire, et ce furent de nouveaux poèmes échangés, remplis de regrets et chargés de promesses :

Ne me laisse pas si longtemps pamée
Pour me sauver après viendrais trop tard,

gémissait Louise inconsolable, qui voyait avec effroi venir la trentaine et trouvait si plaisant l'amour d'un bel homme poète. « Ces amants, qui n'ont pas élevé leur union jusqu'au plan idéal, tout remués encore du souvenir des voluptés charnelles, estime Marcel Brion, sont incapables de trouver l'isolement dans cette certitude de la communauté spirituelle qui, pour d'autres, survit à la séparation. ».

Olivier de Magny s'abandonna donc aux ardeurs des brunes Italiennes, il connut les faveurs tarifées des courtisanes et les caresses désintéressées des comtesses romaines. Qui sait, peut-être, laissait-il traîner quelqu'un des billets enflammés que lui apportait le courrier, afin de montrer à ses nouvelles conquêtes de quelle passion brûlait pour lui une belle Lyonnaise...

Las ! que me sert que si parfaitement
Louas jadis et ma tresse dorée,
Et de mes yeux la beauté comparée
A deux soleils, dont l'amour finement
Tire les traits, causes de mes tourments ?
Où êtes-vous, pleurs de peu de durée ?
Et mort par qui devrait être honorée
Ta ferme amour et itéré serment ?

Louise se désolait :

O cœur félon, ô rude cruauté,
Tant que tu me tiens de façons rigoureuses,

Tant j'ai coulé de larmes langoureuses,
Sachant l'ardeur de mon cœur tourmenté !

Olivier écrivait cependant qu'il restait toujours dans une fidélité éternelle, mais vraisemblablement, par une question d'habitude, il se livrait à des exercices d'entraînement.

Combien trouva-t-il de maîtresses nouvelles, qui, à défaut d'autres avantages sur la « Belle Cordière », avaient l'incontestable supériorité d'être accessibles et présentes ? Nous avons dit qu'Olivier de Magny a toujours été porté vers la femme. Les belles « Nymphes de la Seine », qu'il évoquait déjà avec complaisance dans son *Hymne sur la naissance de Madame Marguerite de France*, n'étaient pas toutes symboliques. Marie de Launay lui avait inspiré quinze sonnets amoureux et peut-être n'avait-elle pas été aussi « idéale » qu'il le laisse supposer. « L'exquise gemne » qu'il adorait, Marguerite de Cardaillac, vicomtesse de Gourdon, fut une compatriote beaucoup aimée, mais fort peu consentante. Olivier lui parle le langage de l'espoir et jamais celui de la gratitude. Dans ses *Gayetez*, il n'exprimait qu'un amour malheureux, qui ne connut pas d'épanouissement partagé.

En vain, la guettait-il,

Finement blanche comme lait,
Doucette comme agnelet,
Effleurant comme marjolaine,
Dans un jardin l'autre semaine,
Qui penchant sa face et son sein
Cueillait un œillet de sa main,
Puis une belle rose blanche,
Puis une marguerite franche,
Puis du mastic, puis du muguet,
Afin d'en faire un beau bouquet.

. . . . . .

Il imaginait son amour caché dans une rose et frémit lorsque, l'ayant cueillie, elle mit,

Ainsi sous ce bienheureux voile
Qui couvre son téton jumeau,
Son bouquet mignonnement beau.

Mais la cruelle se doutait-elle de ce qui était aussi près de son cœur,

. . . . . .

Voilà comment Amour habite
Dans le sein de ma Marguerite.

Pour se consoler, comme tant d'autres, Olivier alla vers des maîtresses plus faciles. Dione, aussi prodigue que Marguerite, s'était montrée avare, Gironde, dont il paya les bontés de quelques pièces d'or, une autre dont il gagna le cœur un matin du mois de mai en lui offrant simplement une rose, une fille au fichu rouge qui lui exprima sa reconnaissance et sa joie pour un service rendu... L'amour sensuel, purement physique, s'exprime désormais sans limites, ni retenue dans les pièces de ses *Gayetez* où un fils du Midi, sans vantardise, mais avec reconnaissance, énumère ses agréables passe-temps.

Comment donc un homme aussi porté vers les choses sensuelles pouvait-il rester fidèle au souvenir d'une absente ? Les cris de passion, dont, sur les bords du Tibre, lui parvenaient les échos, ne l'incitaient qu'à calmer sa soif avec d'accueillantes Romaines.

Sans doute, écrivait-il à Louise,

Maîtresse je voudrais, je voudrais décrire,
Décrire bien le mal, le mal que j'ai pour toi,
Pour toi chanter toujours, chanter toujours
Qu'à la fin tu prendrais pitié de mon martyre.

Il avait beau lui affirmer :

J'avais fait de mes pleurs un fleuve spacieux,

l'Antoninè, ou toute autre maîtresse facile, lui firent oublier la « Belle Cordière ». Une inconnue le tenait « langoureux sur le fleuve romain », et il reconnaissait lui-même ne pouvoir se passer de l'amour.

C'est mon soutien et plutôt que je n'aime
La mer sera sans eau et sans astre les cieux !

Peut-être d'ailleurs tous ces excès expliqueront-ils la mort précoce du poète, à laquelle certaines courtisanes italiennes ne doivent pas être totalement étrangères.

Seulement, Olivier de-Magny avait déchaîné un véritable torrent dévastateur dans les veines de la « Belle Cordière », un torrent de volupté qu'il était désormais impossible d'endiguer.

Je vis, je meurs ; je me brûle et me noie ;
J'ai chaud extrême en endurant froidure :
La vie m'est trop belle et trop dure.
J'ai grands ennuis entremêlés de joie.

. . . . . .

Depuis qu'amour cruel empoisonna
Premièrement de son feu ma poitrine
Toujours brûlai de sa fureur divine,
Qui un seul jour mon cœur n'abandonna.

Lasse de tant gémir après un infidèle, celle qui pour Olivier avait sacrifié son noble amour envers « l'homme blond aux verts lauriers », n'ayant plus rien à perdre et tout à gagner, choisit alors un jeune amant au beau nom de pierre précieuse, Claude de Rubys, avocat, installé à Lyon après avoir fait à Toulouse de brillantes études et qui avait le grand mérite de n'avoir que vingt-deux ans à peine. On dit qu'il devait d'ailleurs être suivi par beaucoup d'autres dans les faveurs dévorantes de la « Belle Cordière ».

En octobre 1556, Olivier de Magny quittait Rome avec son ambassadeur et, le chemin de retour passant par Lyon, il espérait pouvoir reprendre le duo au point où il s'était interrompu trois hivers plus tôt, mais il trouva la place occupée. Ainsi, par les ardeurs jadis éveillées au plus intime de sa maîtresse, Magny était devenu responsable de l'appétit qu'il avait ouvert.

Evincé, le poète céda à un sentiment de jalousie, qui est loin d'être à son honneur. Blessé dans son amour-propre, bien plus peut-être que dans son amour, indigné de se voir préférer un jouvenceau, il s'indigna, non pas de la perfidie de l'infidèle, mais de la complaisance d'un mari dont il avait jadis loué la parfaite compréhension. Ce n'est pas Louise qu'il fustigea, mais celui qui avait à la fois l'honneur et la malchance d'en être l'époux. On vit alors circuler dans les salons de petits poèmes venimeux, ne laissant aucun doute sur l'infortune d'Ennemond Perrin.

Oh combien je t'estime heureux !
Qui vois les plaisirs plantureux
De ton épouse, ma maîtresse,
Qui vois l'or de la blonde tresse,

et sur ce thème, avec des allusions plus ou moins discrètes, il évoquait les multiples visites reçues par la belle.

Et toujours en toutes saisons,
Puisses-tu voir en ta maison,
Maints et maints braves capitaines
Que sa beauté chez toi a menés,
Et toujours, sire Aymon, y voir
Maints hommes de savoir.

Par un facile jeu de mot, répété à satiété, le rival préféré y recevait aussi son compte :

Entre ces parures et cet or,
Un rubis qui luit en sa bouche
Pour adoucir le plus farouche,
Mais un rubis qui sait trop bien
La rendre à soi sans être sien.

Jules Favre estime que si Olivier se comporta de la sorte, c'est bien parce que Louise Labé ne lui avait jamais rien accordé. Prosper Blanchemin y voit, au contraire, et plus vraisemblablement, l'évidente preuve d'un amour transformé en haine par la trahison de l'infidèle. Quant à Marcel Brion, il déclare que, par un revirement singulier, mais possible chez une pareille femme, Louise Labé revint alors vers Olivier, peut-être sans renoncer pour autant à Claude de Rubys.... Ce retour de flamme, en admettant qu'il ait réellement existé, ne devait avoir qu'un temps ; les affaires de son service appelèrent Magny en Dauphiné, puis à Paris, et Louise Labé, déliée par lui de sa fidélité mystique à « l'homme blond aux verts lauriers », poursuivit une chaotique existence dont les uns s'émerveillent et sur laquelle les autres lancent des anathèmes.

***

Nous avons laissé Olivier de Magny en 1553 tout à l'euphorie de son départ pour Rome. Dans un poème adressé à un de ses amis, sur son *Partement de France pour aller en Italie*, il se félicite de ce voyage, dont il se promet grande satisfaction :

Je m'en vais, Pascal, loin de toi,
Avec l'Ambassadeur du Roi,
Mon Avanson, qu'il me faut suivre
En cette antique cité libre
Que ceux que Cibelle enfanta,
Que ceux qu'une louve allaita
Battirent jadis sur le Tibre.

Il s'enthousiasme pour les « raretés..., les belles antiquités », qu'il va pouvoir enfin contempler. Il se réjouit aussi à la pensée de retrouver son cher Joachim du Bellay, également dans la Ville Eternelle, auprès de son oncle le cardinal. L'Italie, qu'il admirait en imagination et qu'il allait connaître enfin, n'était pas seulement la terre de la Poésie, c'était surtout la patrie de tous les Arts. Bien vite, il dut déchanter devant les lenteurs et les ennuis du voyage. Si la halte lyonnaise avait été un enchantement, et nous savons pourquoi, il dut se remettre en route, encore grisé par le souvenir des baisers de la « Belle Cordière ». La traversée des Grisons lui

fut un supplice ; l'inconfort des auberges, les rigueurs de l'hiver dans les montagnes, la tristesse de la solitude, après les heures passionnées embellies par la présence de Louise Labé ; tout cela constitua pour lui une dure épreuve ; aussi est-ce dans de fâcheuses dispositions d'esprit qu'il atteignit Rome.

Jean d'Avanson avait reçu du roi une mission diplomatique fort délicate, qu'il fut appelé à remplir auprès de trois papes successifs, pendant les trois années de son séjour romain. A son arrivée, Jules III occupait le trône de Saint-Pierre, auquel il avait accédé avec l'appui de Charles Quint. Il importait de le gagner à la cause française. M. d'Avanson s'y employait avec succès, lorsque le pape mourut à soixante-huit ans le 23 mars 1555. L'ambassadeur fut alors chargé d'assurer l'élection du cardinal de Ferrare, puisqu'aucun cardinal français n'avait la possibilité d'être désigné. Malgré le désir du roi, ce fut un Italien qui fut choisi en la personne du cardinal de Sainte-Croix, proclamé pape sous le nom de Marcel II. C'était un vieillard débile qui ne conserva la tiare que vingt et un jours, laissant à nouveau vacant le trône de Saint-Pierre dans la nuit du 30 avril. Un nouveau conclave désigna le cardinal Théatin, doyen du Sacré Collège, proclamé pape sous le nom de Paul IV. Cette élection fut habilement négociée par M. d'Avanson, mais les événements politiques se chargèrent par la suite de contrarier son action; il serait cependant trop long de suivre le déroulement de cette ambassade, avec ses heurs et ses malheurs auxquels Olivier de Magny demeura d'ailleurs totalement étranger.

Tenu à l'écart de toutes ces intrigues, alors que par sa situation il espérait les vivre au jour le jour, Magny ne fut employé qu'à des besognes subalternes ; son rôle de secrétaire ne consistant qu'à répondre au nom de son maître aux invitations mondaines qu'il recevait. Traité beaucoup plus en domestique qu'en collaborateur, il eut maille à partir avec un certain Rousseau, également secrétaire de notre ambassadeur, qui n'avait de cesse de le discréditer auprès de son maître et, non content de l'évincer dans la faveur d'Avanson, s'attaquait même à ses vers, dont il se moquait sans esprit, mais avec beaucoup de méchanceté. Contre cet intrigant, Magny sut trouver des expressions qui ne manquent pas d'énergie et il répondit à ces attaques avec des accents d'une rare force, défendant sans modestie son mérite méconnu. Joachim du Bellay n'était d'ailleurs pas mieux considéré par son oncle le cardinal. Occupé, lui aussi, à des besognes matérielles qui répugnaient à sa nature de poète, il se mit à écrire ses immortels *Regrets*. De son côté, Olivier de Magny exprima des sentiments identiques dans ses *Soupirs*, qui

furent publiés en 1557, par conséquent, une année avant les *Regrets* de Joachim du Bellay, alors qu'on croit volontiers que ses propres sonnets ne sont qu'une pâle imitation du poète angevin. Ils sont de la même veine et méritent une estime aussi grande.

L'entourage de M. d'Avanson constituait une véritable cour, à échelle réduite. Les rivalités, les vexations y étaient monnaie quotidienne. Si Magny eut fort à en souffrir, souvent sa plume satirique devint vengeresse et pour les stigmatiser, son tableau de Rome en 1555 avec ses intrigues, ses turpitudes et ses bouffonneries, sans atteindre l'audace des *Clés de Saint-Pierre*, montre un envers du décor qui est fort loin d'être édifiant.

Dans cette solitude, cependant remplie par de nombreuses aventures galantes —, Olivier de Magny pensait à son pays natal. Tout comme Joachim du Bellay évoquait

De son petit Liré la douceur angevine,

notre Quercynois songeait à Cahors et aux méandres du Lot :

Bienheureux est celui qui, loin de la cité,
Vit librement aux champs dans son propre héritage
Et qui conduit en paix le train de son ménage
Sans rechercher plus loin autre félicité.

Il ne sait que veut dire avoir nécessité,
Et n'a point d'autre soin que de son labourage,
Et si sa maison n'est pleine de grand ouvrage,
Aussi n'est-il grévé de grande adversité.

Ores il ente un arbre, et ores il marie
Les vignes aux ormeaux, et ores en la prairie
Il débonde un ruisseau pour l'herbe en arroser ;

Puis, au soir, il retourne, et soupe à la chandelle
Avec ses enfants et sa femme fidèle,
Puis se chausse ou devise, et s'en va reposer.

Il serait inexact de croire qu'Olivier de Magny n'a été obsédé que par les choses de l'amour et que sa poésie n'a pas su atteindre un ton de gravité qui fait parfois de lui un véritable moraliste. Déjà, dans ses *Soupirs*, nous rencontrons de sages et généreux conseils donnés aux puissants du jour, et au monarque lui-même, et nous retrouvons aussi ce ton dans les poèmes de la dernière partie de sa vie. Pour l'instant, laissons-le « chanter derechef l'amoureuse folie »

et ne suivons pas sa plume licencieuse dans la description trop intime de certaines scènes amoureuses, dans lesquelles il cherchait à s'étourdir des ennuis de sa charge et des chagrins que lui causait l'éloignement de « s'amie ».

*
**

Le retour en « plaisant pays de France » ne fut pas ce qu'Olivier de Magny espérait. Les amours de Louise Labé et de Claude de Rubys assombrirent des jours qui eussent pu encore être heureux. Magny quitta donc brusquement Lyon pour accomplir une mission en Dauphiné avant de rejoindre M. d'Avanson dans son hôtel parisien. Une grande satisfaction l'y attendait. Débarrassé des autres secrétaires qui, à Rome, n'avaient cessé de l'humilier, Magny jouit désormais seul de la confiance de son maître et, oubliant ses anciens ennuis et le dur servage romain, il s'empressa de déclarer que jamais grand seigneur ne sut « témoigner mieux le mérite d'autrui ». Ses *Odes* devinrent dès lors des chants de reconnaissance à l'adresse de ce maître jadis si redouté.

C'est ainsi qu'Olivier de Magny devint un familier du château d'Anet et de la Dame de Beauté, dont il se fit un chaleureux panégyriste. Diane de Poitiers, encore qu'elle ait eu peu de goût pour les poètes qui l'avaient bien souvent malmenée, dut lui avoir quelque reconnaissance pour tout le bien que Magny écrivit d'elle. Devenu une sorte de poète de Cour, tranquille et heureux, notre Quercynois était désormais de toutes les fêtes organisées par M. d'Avanson, devenu son protecteur beaucoup plus que son maître.

En 1557, notre poète fut chargé d'une mission dans le Périgord, le Rouergue et le Quercy. Ce voyage aurait dû lui procurer joie et plaisir ; ne l'envoyait-on pas dans le pays de sa naissance ? Mais il se sentait déjà atteint du mal qui allait bientôt l'emporter, aussi ce retour fut-il assez mélancolique. De plus, loin de son protecteur, Magny se sentait inquiet ; ne profiterait-on pas de son absence pour le supplanter ; la place était bonne, il entendait bien la conserver. Une heureuse nouvelle l'attendait cependant à sa rentrée à Paris, puisque, sur la recommandation de M. d'Avanson, le 31 mai 1559, il était nommé valet de chambre, c'est-à-dire secrétaire du roi. Ses ambitions les plus hautes se trouvaient donc comblées.

A la mort du roi Henri II, Olivier de Magny, maintenu dans sa charge, se crut autorisé à adresser à la régente des recommandations et des conseils qui témoignent de la hauteur de vues de son jugement. Le poète libertin se transformait en moraliste sévère, ses dix-neuf sonnets sur l'*Institution du Prince* atteignent la grandeur des

Quatrains de Guy du Faur de Pibrac. Selon l'expression de Jules Favre, « Magny, avec une gravité et une fermeté que nous ne lui connaissons pas encore, semble devancer Bossuet ». On est en effet surpris des hauteurs auxquelles s'élève ce jeune poète qui, jusqu'à ce jour, n'avait recherché que les plaisirs faciles et chanté les mignardises de l'amour. Il dit au jeune roi :

Il ne faut pas toujours le bon champ labourer,
Il faut que reposer quelquefois on le laisse,
Car quand chôme longtemps et que bien on l'engraisse,
On en peut, puis après, double fruit retirer.

Laissez donc votre peuple en ce point respirer,
Faisant un peu cesser la charge qui le presse,
Afin qu'il prenne haleine et s'allège et redresse
Pour mieux une autre fois ces charges endurer.

Ce qu'on doit à César, Sire, il le faut lui rendre.
Mais plus qu'on ne lui doit, Sire, il ne lui faut prendre,
Veuillez, donc, désormais, au peuple retrancher,

Ce que, plus qu'il ne doit, sur son dos il supporte
Et ne permettez plus qu'on le mange en la sorte,
Car, Sire, il le faut tondre et non pas écorcher.

Comment Catherine de Médicis prit-elle la leçon ? Le silence subsiste sur ce point et l'*Institution du Prince* ne figura pas tout d'abord dans les œuvres du poète. Ce chant du cygne, car c'en était bien un, montre que, sujet dévoué à la monarchie, Olivier de Magny savait, lorsqu'il était nécessaire, jeter un cri d'alarme pour faire entendre les conseils respectueux, mais fermes, qu'exigeait l'intérêt de la France.

De lui, nous ne savons désormais plus rien, sinon qu'en juillet 1561, sa place, devenue vacante par son décès, fut dévolue à Victor Brodeau, qui avait publié en 1540, à Lyon, les *Louanges de Jésus-Christ* ; comme on peut s'en rendre compte, l'inspiration des deux poètes était d'un genre totalement différent !...

Pour nous, Magny restera le versificateur plein de fantaisie, chantre des douceurs de vivre et de toutes les mignardises. Eut-il la vie qu'en lui-même il avait rêvée ? C'est peu probable. N'avait-il pas, dans un sonnet, légèrement bucolique et d'un tour fort gracieux, déclaré ce que par-dessus tout il souhaitait dans ce bas monde :

Ce que j'aime, au printemps, je le veux dire même :
J'aime à flairer la rose, et l'œillet, et le thym ;
J'aime faire des vers, et me lever matin,
Pour au chant des oiseaux, chanter celle que j'aime.

En été, dans mon val, quand le chaud est extrême,
J'aime à baiser sa bouche et toucher son tétin,
Et, sans faire autre effet, faire un petit festin,
Non de chair, mais de fruit, de fraise et de crème.

Quand l'automne s'approche et le froid vient vers nous,
J'aime avec la châtaigne avoir de bon vin doux,
Et assis près du feu, faire une chère lie.

En hiver, je ne puis sortir de la maison,
Si n'est au soir masqué ; mais en toute saison,
J'aime fort à coucher dans les bras de ma mie !

Le destin lui avait réservé une existence moins paisible...

Pour que la mort de Magny n'ait eu aucun écho dans la capitale, il faut qu'elle se soit produite loin de Paris, et nous pouvons imaginer que, sentant venir la mort, Olivier de Magny, qui avait tant abusé des plaisirs de la vie, ait voulu tenir la promesse faite au printemps de sa jeunesse folle :

Petit jardin, petite plaine,
Petit bois, petite fontaine,
Et petits côteaux d'alentour
Qui voyez mon être si libre,
Combien serais-je heureux de vivre
Et mourir en votre séjour.

Pierre DE GORSSE.

L'apposition de la plaque commémorative sur la maison familiale des de Magny

A l'issue de la séance au théâtre, M. Lafage, accompagné du Conseil d'Administration de la Société des Etudes du Lot et de nombreuses personnes ayant assisté à cette réunion, se rendit rue Clément-Marot.

La délégation fut accueillie devant la maison des Magny par M. Dols, son propriétaire, qu'entouraient quelques habitants du voisinage. M. Fourgous prit la parole pour rappeler à l'intention de ces derniers le sens de la manifestation et, en hommage à Olivier de Magny, sur la porte de sa maison de ville, fit lire par Mlle Baillagou sa charmante poésie, « A sa demeure des champs ».

Après cette lecture, M. Fourgous, au nom de la Société des Etudes du Lot, fit remise de la plaque à la ville de Cahors.

M. Lafage le remercia et confia à M. Dols, qui remercia à son tour, la plaque apposée au-dessus de la porte du logis.

En post-scriptum

Notre manifestation Olivier de Magny n'est pas restée ignorée au-delà du Quercy. Nous avons reçu d'un fin lettré de Saône-et-Loire, M. Roger Denux, d'Ecuisses, qui avait eu incidemment sous les yeux l'article de Mᵉ P. de Gorsse paru dans la « Dépêche de Toulouse » au lendemain de sa Conférence, une aimable lettre félicitant la Société des Etudes du Lot « d'avoir offert à ce beau poète un *regard d'actualité* et de lui avoir rendu sa place dans la Renaissance, une place qui, en effet, n'est pas loin d'être l'une des premières ».

M. Roger Denux est l'auteur d'un Recueil anthologique « *Ces roses-ci* », paru il y a 9 ans, qu'il a bien voulu nous offrir, — ce dont nous l'avons remercié — et où il a rendu un hommage mérité à notre grand Cadurcien.

Deux des poésies d'Olivier de Magny lues à la manifestation du 6 novembre 1955

I. D'un baiser reçu de sa mie

(*Extrait des « Gayetés »*)

Celle de qui les yeux m'ont pris,
M'alléchant d'une œillade douce,
Pliait un jour sur son giron
Un mouchoir.....

Tandis des ciseaux qui pendaient
Mal noués au flanc de la belle,
Glissant lentement descendaient
A mes pieds sous son escabelle.
Et moi qui l'aperçus soudain,
M'abaissant je les pris en mains,
Pour les rendre à ma Colombelle.

Elle adonc, d'une basse voix,
Me dit, allègrement humaine,
Tu pourras goûter quelquefois
Le fruit que mérité ta peine.
Je dis alors que ce serait
Toutes les fois qu'il lui plairait.

Aussitôt qu'elle m'entendit,
Nous écartant de la présence
De sa mère, elle me tendit
Sa bouchelette en récompense
Et d'un doux baiser savoureux
Me fit doucement bien heureux.

. . . . . .

Puissai-je encore par terre voir
Les ciseaux de ma nymphelette
Et les lui baillant recevoir
Un baiser de sa bouchelette.

II. A sa demeure des champs

(*Extrait des « Odes »*)

Petit jardin, petite plaine,
Petit bois, petite fontaine
Et petits côteaux d'alentour,
Qui voyez mon être si libre,
Combien serais-je heureux de vivre
Et mourir en votre séjour.

Bien que vos fleurs, vos blés, vos arbres
Et vos eaux ne soient près des marbres,
Ni des palais audacieux,
Tel plaisir pourtant j'y retire
Que mon heur, si je l'ose dire,
Je ne voudrais quitter aux Dieux.

. . . . . .

Toutefois il faut que je parte
Et faut qu'en partant je m'écarte
De vos solitaires détours
Pour aller en pays étrange
Sous l'espoir de quelque louange
Malement travailler mes jours.

. . . . . .

Mais soit qu'encore je revienne
Ou que bien loin on me retienne,
Il me resouviendra toujours
De ce jardin, de cette plaine,
De ce bois, de cette fontaine
Et de ces côteaux d'alentour.

CHRONIQUE

Quadruplées à Gigouzac (Lot) en 1642

Le dernier jour du moys de novembre mil six cens quarante deux ont esté exhibées les sacrées cérémonies du baptesme à Dam^ues Nicole, Louyse, Renée et Jeanne du Bosquet, filles de Noble Jean-Guy du Bosquet (1) et Dame Louyse de Ranconnet, seigneur de Gigouzac, maries.

Leurs parreins ont esté scavoir :

— de la Nicole, M. de Tanture ;

— de la Louyse, Noble Louys de Ranconnet, sgr d'Escouère et Louyse de Ranconnet, femme de M. de Biaubays (2) ;

— de la Renée, Noble François du Bosquet, Sr. de Velhies et Renée de Ranconnet, Dam^ue de Montroy et

— de la Jeanne, Noble du Bosquet, Sr. de Biaubays, et Dam^ue Jeanne de la Roque-Baynac, par moy soubsigné recteur.

(Signé) MOLINIER, *recteur.*

Arch. du Lot, Reg. IV E, 171/1.

Les armes des Estrées. — M. G. Desnues, membre correspondant, signale que la description des armes des Estrées, parue dans le 3e fascicule 1955 du Bulletin, peut être compléte de la façon suivante :

«...aux 2 et 3, d'or, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné de gueules qui est de La Cauchie ».

(1) Jean-Guy du Bosquet (Bousquet) se maria trois fois :

1° Le 24 août 1623 avec Marie de Guene, dont François du Bosquet.

2° Le 29 décembre 1631 avec Louise de Ranconnet, d'où vinrent sept enfants dont Jean-François Johaire.

3° Avec Antoinette d'Astorg, sans postérité.

Seigneurie de Gigouzac, par L. de Valon.

(3) Biaubays = Beauvais.

Bibliographie

« **Biographie d'un Théâtre** », par Jean GUILHEM, membre de la Société des Etudes du Lot, Cahors, Coueslant, 1955.

Dans un style alerte, M. Guilhem raconte l'histoire du Théâtre à Cahors et s'attache tout particulièrement à nous faire connaître les conditions dans lesquelles a été créé, puis transformé, le Théâtre actuel, dont la construction, d'un coût de 85.000 francs, remonte à 1835.

Après avoir évoqué les diverses pièces à succès jouées à Cahors, et cité les leaders politiques venus exposer leur programme, M. Guilhem émet certaines suggestions tendant à donner au Théâtre une vie plus active.

Brochure très intéressante et très instructive, élégamment éditée, à lire par ceux qui s'intéressent à la vie du Cahors artistique et littéraire.

R. MIGNAT.

Note concernant le 2e fascicule du Bulletin 1955

Par suite d'une erreur dans la répartition et la distribution de ce fascicule, celui-ci est complètement épuisé et manque à nos collections.

La Commission du Bulletin serait reconnaissante aux membres qui voudraient bien disposer de leur exemplaire au profit de la Société.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES
de la Société des Etudes du Lot

Séance du 6 octobre 1955
Présidence de M. Fourgous, *Président*

Présents : Mlle Bro, MM. d'Alauzier, Bardes, Calmon, Delfau, Fantangié, Jeune, Ladevèze, Maurel, Mignat, Pourchet, Prat, Puget, Thiéry.

En ouvrant la séance, M. le Président salue M. le Conseiller d'Etat Puget présent parmi les membres et adresse, au nom de la Société, ses *félicitations* à MM. Labrousse, professeur à la Faculté de Toulouse, Odet Delmas, Directeur d'école à Gourdon, R. Prat, archiviste du Lot, Roychette, Inspecteur d'Académie, membres faits Officiers de l'Instruction publique, ainsi qu'à Mme Gire, directrice d'école à Gourdon et M. André Sors, instituteur à Reyrevignes, membres faits Officiers dAcadémie.

Après avoir offert ses *condoléances* à la famille du chanoine Ville, aumônier à Gramat, de M. l'abbé Dardennes, curé de Dégagnac, membres décédés, M. Fourgous exprime, au nom de la Société, ses regrets de voir partir en avancement à Paris M. Jeune, le dévoué trésorier de la Société. M. Pourchet, sollicité, a bien voulu se charger de faire l'intérim jusqu'au prochain renouvellement du bureau de la Société et a été à cet effet, en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, nommé provisoirement membre du Conseil en remplacement de M. Jeune.

Une lettre de remerciement a été reçue de M. Dablanc, à l'occasion de la célébration de ses noces d'or sacerdotales.

Ayant satisfait aux conditions statutaires, Mme Santiard, du château de La Treyne, devient membre perpétuel.

Elections : Sont élus *membres résidants :* MM. Pujols (J.) et Coudere.

Sont élus *comme membres correspondants :* Mme Gravier, de Montcuq ; Mlle Decooninck, de Versailles ; Mlle Nuville, de Souillac ; MM. le Marquis de Cardaillac, de Montréal ; Bourrières (Marcel), maire de Montcuq ; Circal, maire de Creysse ; Dr Sylvain Buhot, Renatau (Henri) et Souladié (P.), de Paris ; Coulonges et Guignes, de Poitiers ; Besse (Maurice), Bley (Auguste), Boulzaguet (J.),

Joul (Paul), Planacassagne (Marcel), Pons (Bernard), Soulacroup (Louis) et Valat (J.), tous de Montcuq.

Présentations : Mme J. Verlhac, aux Quatre-Routes, par MM. Calmon et Delrieu ; M. Forest (Gabriel), industriel à Figeac, par MM. E. Bouyssou et Maurice Faure ; M. Lompuech (Gilbert), des P.T.T., à Figeac, par MM. Bouissac et Fourgous.

Dons : du chanoine Gouzou : « A Bretenoux en Quercy » (2e édition) ; — de M. Thiéry : Note sur l'égout dit romain de Cahors (Cours de la Chartreuse) ; — de Mlle Bourrachot : Complainte sur « L'horrible crime du hameau de Laborie, commune de Francoulès (Lot) » ; — de M. Prat : Les Achats d'un apothicaire de Cahors au XVIe siècle.

La Société remercie les donateurs.

Publications reçues : Aluta (3e trimestre), *Annales Sedanaises* (2e trim.), *Bull. Soc. Antiquaires de Picardie* (2e sem. 1954 et 1er sem. 1955), *Soc. de Borda* (2e trim.), *Soc. du Périgord* (2e trim.), *Soc. Archéo. Limousin*, tome 86 (1955), *Soc. Archéo. Béziers* (1954), *Soc. Ant. de l'Ouest* (1er trim.), *Soc. Ant. Morinie* (septembre 1954), *L'Eduen* (septembre 1955), *Le Lot économique* (septembre 1955), *Revue de l'Agenais* (2e trim. 1955), *Revue du Libournais* (3e trim.), *Revue du Tanka international* (avril), *Natural History* (septembre).

Avis : Les terrains entourant le domaine du château de Montal sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H.

M. le Dr Cadiergues, membre correspondant à Lacapelle-Marival, signale l'existence de deux grottes à prospecter dans la région.

Articles signalés : de la part de l'abbé Gironde, dans « *Le Rappel* », journal quotidien de la Wallonie, à Charleroi, du 28 juillet dernier, dans un article sur Cahors, il est indiqué que le vin de communion de l'église orthodoxe russe s'appelle toujours « vin de Cahors ».

Dans la Revue « Chez nous », de l'Institut St-Gabriel, de Cahors, paraissent, depuis avril 1953, des articles sur les hommes du Quercy : Alain de Solminihac, Jean XXII, Marot, Magny, etc...

De la part de M. d'Alauzier : un article du P. Agathange intitulé : « L'origine et la fondation des monastères de Clarisses en Aquitaine au XIIIe siècle », paru dans le fasc. 1-2 de 1955 de *Collectanea Franciscana*, à Rome. Parmi ces monastères, deux étaient en Quercy, ceux de Cahors et de Montauban. Le premier document qui parle du monastère de Cahors est de 1254. Celui de Montauban a été fondé en 1258.

Dans la presse locale, sont signalés les articles suivants :

Dans *Le Sud-Ouest :* Le groupe spéléologique poursuit son explo-

ration à la grotte de Tour-de-Faure (4, 15 et 20 août, 3 septembre), par M. Fantangié.

« D'hier et de demain vers l'avenir », souvenirs de jeunesse (1895-1955, 17 août), par M. E. Contou ; « Soleil et ombre sur Cahors » (27 août), par MM. Dr de Guiral et J. Bouzerand.

Dans *La Dépêche :* Mêmes articles sur les explorations de la grotte de Tour-de-Faure, par M. Fantangié ; — « Un brin d'archéologie : St-Michel-Loubéjou », par M. Lavayssière (6 et 16 août, 21 septembre) ; — Exposition d'art à Creysse en Quercy (13 août) ; — « Pierre Verlhac, troubadour quercynois » (24 août), par Segonne ; — sur l'abbaye de Marcilhac et les guerres de religion (12 septembre) ; — « La Vallée du Vers à l'heure d'août » (19 septembre), par Roger Pécheyrand et « Le moulin à vent de Cieurac » (24 septembre), par Roger Pécheyrand.

Compte rendu de la journée de la Société des Etudes à Montcuq et en Bas-Quercy (4 octobre).

Dans *Le Patriote :* Mêmes articles sur les explorations de la grotte de Tour-de-Faure, par M. Fantangié ; — « Chronique de Montvalent sous l'empire Veyssou, foyer de révolte » (3 août), par R. Pécheyrand ; — sur Sarrazac (10 août), Léobard (31 août), Belfort-du-Quercy (28 septembre), par M. Mailhol.

Dans *Le Monde :* Les fresques de St-André-des-Arques (30 septembre).

Communications : M. Fourgous rend compte d'une visite qu'il a faite récemment avec M. Calmon au château de La Treyne (commune de Pinsac, près Souillac). Cette demeure, en majorité de l'époque Louis XIII, a été acquise l'an dernier par M. Santiard, membre de la Société des Etudes du Lot, qui en a restauré les aménagements intérieurs où il a installé ses riches collections d'art, consistant notamment en un important mobilier ancien.

M. Fourgous donne à ce sujet lecture d'une notice historique sur le château qui lui a été remise par M. Santiard et communique des photographies de deux belles pièces des collections précitées que M. Santiard a fort heureusement présentées dans une petite chapelle romane, édifiée dans le parc, dont le portail et les chapiteaux proviennent de l'église abandonnée de Cuebas, province de Ségovie (Espagne). Il s'agit d'œuvres admirables du début du XVIe siècle : le tombeau avec gisant de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, qui fut un chambellan de Charles VIII, et une Mise au tombeau où se remarquent dans Joseph et Nicodème deux des plus extraordinaires représentations que l'on connaisse de ces personnages.

Les membres présents sont unanimes à rendre hommage à l'œuvre réalisée par M. Santiard au château de La Treyne.

M. le Conseiller d'Etat Puget fait part de la subvention accordée par le Touring-Club de France à M. le curé des Arques pour participer à l'entretien de la chapelle de St-André-des-Arques.

Puis il souhaite qu'il soit procédé à des travaux de colmatage des fuites de la Fontaine des Chartreux pour que les eaux bleues s'écoulent à nouveau dans les bassins de ce site réputé.

M. d'Alauzier parle des mariages à la fin du XIVe siècle, d'après les contrats de mariage reçus de 1386 à 1395 par Dujol, notaire à Figeac. Après quelques mots sur le régime dotal alors en usage, il donne des indications sur les dots (montants, délais de paiement) et sur la composition des « habits » et du lit nuptiaux qui étaient donnés à la femme par ses parents. En général, les habits comprenaient : une tunique et une cotardie ou gonelle, et le lit : un pulvinar, genre de couette, semble-t-il, une couverture et deux draps. Les filles étaient mariées baucoup plus tôt que de nos jours. Bien que l'âge ne soit que rarement indiqué, on trouve dans Dujol, pour 48 contrats de mariage, cinq filles de 14 ans et une de 12 ans.

M. Mignat signale que l'émission du timbre « Pont Valentré » à 12 F commencera le 17 octobre ; puis il fait circuler deux flammes d'oblitération représentant les monuments de Marcilhac et de Figeac.

Séance du 3 novembre 1955
Présidence de M. d'Alauzier, *Vice-Président*

Présents : Mlles Bro, Pouget, MM. Alazard, Calmon, Cantarel, Delfau, O'Donovan, Ducos, Ladevèze, Lagarde, Maureille, Maurel, Mignat, Nastorg, Périé, Pertuizat, Pourchet, Prat, Salgues, Ségala, Thiéry, chanoine Tulet.

Excusé : M. Fourgous.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

Membre perpétuel : M. le Marquis de Cardaillac, ayant satisfait aux conditions statutaires, devient membre perpétuel.

Condoléances : La Société des Etudes adresse ses condoléances émues aux familles des membres décédés : M. Hippolyte Amadieu, M. le Capitaine Henri Barberet et M. Marcel Roland.

Remerciements : M. le Secrétaire-adjoint donne lecture des lettres de remerciements des nouveaux élus membres de la Société : MM. Bourrières, maire de Montcuq, Dr Sylvain Buhot, Guignes, Solacroup, Soulladié, Mlle Duville.

Elections : Ont été admis comme *membres correspondants :* Mme J. Verlhac, MM. Gabriel Forest et Gilbert Lompuech.

Présentations, comme membres résidants : Mme Marguerite Dreuilhe, rue des Hortes, Cahors, présentée par M. Calmon et Mlle Aymès ; M. Since, proviseur au lycée Gambetta, à Cahors, présenté par MM. Fourgous et Calmon ; M. Soulié, intendant du Lycée Clément-Marot à Cahors, présenté par MM. Fourgous et Lagarde.

Comme membres correspondants : M. Couronnet, professeur en retraite à Lachapelle-Auzac (Lot), présenté par MM. Monteil et Chastagnol ; M. l'abbé Dubruel, curé de Pradines, présenté par M. le chanoine Tulet et M. Calmon ; M. J. Freycinet, pharmacien, 42, rue Gambetta, à Figeac, présenté par MM. Roquetanières et Fourgous ; M. Alexandre Georges, maître-ébéniste, Hôtel de l'Isle, Luzech, présenté par MM. Michelet et Calmon.

Dons : de M. d'Alauzier : une copie d'un acte du 9 mars 1507 relatif à des tapisseries commandées pour la Cathédrale de Cahors (Archives départ. de la Gironde, 3 E. 12214) ; — de M. l'abbé Bourdoncle, curé du Port-d'Agrès (Aveyron) : de l'ouvrage ayant pour titre : « Notre-Dame de Gironde » ; — de M. l'abbé Gironde : du bulletin, « La Voix du prieuré de Laramière » ; — de M. l'abbé Lemozi : Un grand éducateur, Albert Géniès (1874-1955), notes et témoignages.

Publications reçues : Revue de la Haute-Auvergne (avril-sept.), *Bull. Soc. Archéo. Périgord* (3e trim.), *Soc. Archéo. Gers* (2e et 3e trim), *Revue de l'Académie des Sc. et Lettres de Montpellier* (1944-1951, 2 vol.), *Revue du Comminges* (3e trim.), *Mémoire Soc. Amis de Villefranche-du-Rouergue* (n° 6), *Echo de Rabastens* (juillet et oct.), *Natural History* (oct.), *Le Médecin du Lot* (n° 11), *Revue du Tanka international* (juillet).

Le Bulletin de souscription de la plaquette de M. J. Guilhem, intitulée : « Biographie d'un théâtre (Cahors) » est déposé sur le bureau.

Article signalé : Dans *Le Hérisson*, du 6 octobre, a paru un article sur Bourseul et sur Joachim Murat.

Communications : M. Calmon lit, de la part de M. l'abbé Depeyre, une étude relative à « Trois bornes maltaises » de la région Assier-Reyrevignes.

M. le chanoine Tulet présente un petit livre très rare ayant pour titre : « Traité des corps saints de Duravel », par Jean de Vidal. Il a été imprimé à Cahors en 1664 chez Dalvy.

M. Prat donne lecture, de la part de M. l'abbé Gouzou, de son dernier travail : « Un prédicateur extraordinaire à Bretenoux (1815) ».

M. Maureille annonce qu'il fera à la séance de décembre une « Contribution à l'étude des fresques de St-André-des-Arques ».

La prochaine séance aura lieu le jeudi 1er décembre.

Séance du 1er décembre 1955
Présidence de M. L. d'Alauzier, vice-président

Présents : Mlles Bro et Pouget, M. le chanoine Tulet, MM. Alazard, Bouyssou, Calmon, Delfau, Ducos, Fantangié, Haen, Ladevèze, l'abbé Latapie, M. Mailhol, Maureille, Maurel, Mignat, Nastorg, Périé, Pourchet, Prat, Salgues, Thiéry.

Excusés : MM. Fourgous et O'Donovan.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Félicitations : La Société adresse de chaleureuses félicitations à M. le Colonel Massoubre, promu Commandeur de la Légion d'honneur.

Remerciements : M. Boulzaguet, de Montcuq, remercie la Société de son admission comme membre correspondant.

Elections : Sont élus *membres résidants :* M. Soulié, intendant du lycée Clément-Marot ; Mme Dreuilhe et M. Since. — *Membres correspondants :* MM. Couronnet, abbé Dubruel, J. Freycinet et Alexandre Georges.

Présentations : M. Robert Lescoul, 5, rue Not'campagne, à Savigny-sur-Orge (S.-et-O.), présenté par MM. Ladevèze et Alazard ; M. Raymond Pugnet, instituteur à Creysse, présenté par MM. Calmon et l'abbé Varlan.

Publications reçues : Bulletin d'histoire d'Auvergne (1954), *Société d'études de l'Aude* (tome XV, 1954), *Soc. de Borda* (3e trim. 1955), *Soc. des Antiquaires de la Morinie* (4e trim. 1954 et 1er trim. 1955), *Académie du Var* (1954), *Etudes Tsiganes* (4e trim. 1955), *Natural History* (nov. 1955).

Articles signalés : M. le Secrétaire général adjoint signale : un article nécrologique sur M. le chanoine Ville, par M. Calvet (*Stabat*, oct. 1955) ; — un article sur les fresques de St-André-des-Arques (*Revue du Touring-Club*, nov. 1955) ; — un article sur les aménagements modernes du Musée de Conques (*ibidem*) ; — le compte rendu de la conférence de M. de Gorsse sur Olivier de Magny (*La Dépêche*, du 10 nov.), *Sud-Ouest*, du 8 nov.) ; — un article sur une

Quercynoise de Labastide-Murat devenue princesse de Hohenzolern-Sigmaringen, par M. Caussat (*Dépêche*, du 8 nov.) ; — un article sur François Champollion, par M. Bugat (*Dépêche*, 1er déc.) ; — Belfort-du-Quercy et Linac (*Le Patriote*, 25 oct.-1er déc.) ; — annonce de la publication de la plaquette de M. Guilhem, « Biographie d'un théâtre ».

M. Prat fait savoir que les 10 monnaies du XIVe siècle, communiquées par Mme Arbouys, de Vers, furent l'objet d'une étude spéciale.

M. d'Alauzier indique que, dans *Le Martyrologe de Moissac*, il a relevé deux inscriptions relatives à Duravel : celle de la dédicace de l'église de Duravel en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Etienne et celle de l'arrivée des reliques de saint Pierre, saint Jacques, saint Vincent et saint Maxence.

M. Joseph Maureille souligne l'intérêt que présente, au point de vue de l'histoire celtique, les découvertes, par M. l'abbé Latapie, des fresques de Saint-André-des-Arques. Il y a en effet parmi les personnages un saint Christophe cynocéphale (peut-être par l'effet d'une retouche), mais typiquement gaulois, avec une abondante chevelure rousse, peut-être nouée en touffe sur la tête, une blouse celtique munie de longues manches, serrée à la taille par une ceinture, et des braies à larges jambes. Il s'appuie sur un arbre entier pour traverser une rivière qui le sépare de l'Enfant-Jésus figuré sur le pilier d'en face.

D'après M. Maureille, ces deux peintures ne seraient ni du même auteur, ni de la même époque que les autres et saint Christophe serait une substitution chrétienne à Gargan (Gargantua), fils de Bélen, grand dieu pancréateur des Celtes ; il rappellerait l'image populaire de Gargan. Sa présence à Saint-André-des-Arques expliquerait la survivance tenace, au cours du Moyen Age, du culte de Gargan dans cette région. Cette hypothèse, conforme à l'enseignement de l'école moderne d'études celtiques, est étayée par la présence, dans le voisinage de la résurgence de Ladoue qui donne naissance au ruisseau du Vivat, de nombreuses grottes, du dolmen des Trois-pierres, de chemins gaulois..., par le fait aussi que l'église principale des Arques est dédiée à saint Martin, que la Légende Dorée et la tradition associent à la lutte contre les géants.

S'il en est bien ainsi et tout porte à le croire, la découverte des peintures de Saint-André-des-Arques présenterait un intérêt extraordinaire, non seulement pour l'histoire locale, mais encore pour l'histoire mal connue de la civilisation celtique.

M. l'abbé Latapie fait connaître que, d'après M. Taralon, Inspec-

teur des Monuments historiques, ces fresques pourraient dater du début du XVIe siècle. Il signale qu'une autre figuration de saint Christophe, mais celle-ci, plus normale, est peinte dans la petite église de Notre-Dame-de-Saux, heureusement classée Monument historique en 1953.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 22 décembre, à 20 h. 30, et sera suivie de l'Assemblée générale pour l'élection de trois membres du Conseil d'Administration et pour le remplacement du trésorier (art. V des Statuts).

Séance du 22 décembre 1955
Présidence de M. d'Alauzier, *Vice-Président*

Présents : Mlle Bro, MM. Bouyssou, Calmon, Delfau, O'Donovan, Fantangié, Maurel, Michelet, Mignat, Pourchet, Prat, Thiéry.

Excusés : M. le chanoine Tulet, MM. Fourgous, Guilhem, Haen.

M. d'Alauzier donne lecture des vœux chaleureux adressés à la Société et aux familles de ses membres par M. Fourgous.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Viers, de Lamothe-Fénelon, et Vaillat, de Casablanca, ont également adressé des vœux à la Société.

Remerciements : M. G. Forest adresse des remerciements pour son admission comme membre correspondant.

Elections : MM. Lescoul et Pugnet ont été admis comme membres correspondants.

Présentations, comme membres résidants ; M. Glaser, négociant, rue Gustave-Larroumet, est présenté par MM. Thiéry et Pourchet ; Mlle Amade, Villa des Roses, à Cabessut, par MM. Allemand et Thiéry.

Comme membre correspondant : M. André Escudié, Directeur de l'Enregistrement, à St-Brieuc, par M. le chanoine Foissac et M. l'abbé Pons, de Lamothe-Fénelon.

Don : M. Guilhem offre à la Société un exemplaire dédicacé de son étude : « Biographie d'un Théâtre » (Cahors).

La Société remercie le donateur.

Publications reçues : Après avoir déposé sur le bureau un bulletin de souscription pour « Le Recueil des Travaux », de M. Elie Lambert, M. le Secrétaire général adjoint rend compte des publications reçues : *La Voix du Prieuré de Laramière,* contenant de nou-

velles notes historiques de M. l'abbé Gironde (dé. 1955) ; — *Les Annales Sedanaises* (3e trim.) ; — *Le Lot Economique* (décembre).

Articles signalés : un compte rendu de la conférence de M. de Gorsse sur Olivier de Magny, par M. Lonfranc (*Le Travail*, 26 nov.) ; — deux articles de M. Roger Pecheyrand : « La Vallée du Vers à l'heure d'août » et « Le moulin de Cieurac » (*La Dépêche du midi*, des 9 août et 19 septembre) ; — du même : « De Padirac à St-Georges-de-Montvalent, en passant par les enfers » (*La Dépêche*, magazine du 9 octobre).

M. Pecheyrand a publié une édition de luxe de son ouvrage : « Vous, encore, bêtes mes amies ». Enfin, la Société félicite M. Pecheyrand pour le prix de la Fondation Lange, que l'Académie française lui a décerné.

Communications : M. Prat signale une note de baptême de quadruplées dans la famille Du Bousquet, seigneur de Gigouzac (1642).

M. Mignat rend compte de l'ouvrage de M. J. Guilhem : « Biographie d'un Théâtre ». M. d'Alauzier décrit les deux tours carrées de Cardaillac. Ce furent certainement les donjons de deux des familles de coseigneurs de Cardaillac. Elles présentent des salles voûtées en arc de cloître (deux dans une des tours, une dans l'autre) avec des ogives de profil rectangulaire, sans clé commune, très primitives, du type de celles du porche de Moissac. Mais les chapiteaux et surtout les ouvertures des deux tours obligent à ne dater ces tours que du début du XIIIe siècle au plus tôt. Ceci peut conduire à réviser la date des ogives analogues qui se trouvent dans la crypte de Caniac.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents se réunissent en Assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Pourchet donne alors lecture du rapport financier pour 1955 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

MM. Calmon, Fantangié et Thiéry sont réélus.

D'autre part, M. Pourchet est confirmé dans ses fonctions de trésorier pour 1956.

Avant de lever la séance, il est annoncé qu'une séance publique se tiendra le dimanche 15 janvier, à 17 heures, dans la salle Gambetta de la mairie et que, de plus, la séance ordinaire aura lieu le jeudi 2 février, à 20 h. 30, au siège de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'étant réuni après la séance, il a été décidé de reconduire sans changement le Bureau de la Société pour 1956 qui se trouve ainsi composé :

Président : M. J. Fourgous.

Vice-Président : Comte L. d'Alauzier.

Secrétaire général : M. J. Calmon.

Secrétaire général adjoint : M. R. Prat.

Trésorier : M. Pourchet.

Commission du Bulletin : Les membres du Bureau et MM. Iches et Delfour.

TABLE DES MATIÈRES
du tome LXXVI

Rapport sur l'activité de la Société en 1954, par J. Calmon .. 3
Les secrets de nos gouffres. Anecdotes, par J. Fantangié .. 11
L'art préhistoirque de la Grotte de Pechmerle, par H. Bouyssou 16
Construction d'un Palais à Cahors au XVIIe s., par R. Prat .. 21
Quelques œuvres anciennes d'orfèvrerie relig. dans le Lot, par J. Fourgous 31
Les Archives du château de Blanat et les coseigneurs de St-Michel-de-Bannières, par Mlle L. Bourrachot 35
Dons de reliquaires à l'église de Capdenac, par L. d'Alauzier 56
Sépultures néolithiques... à Tour-de-Faure, par Ch. Lemozi .. 59
La place de la maison rurale... du Quercy, par Dr Cayla 73
Gaufré Rudel... et les armoiries de l'église de Rudelle, par A. Courty 84
Procès-verbaux des séances 88, 146, 230, 324
L'église de St-André-des-Arques et ses peintures murales, par abbé Latapie 97
Notes sur l'ancienne tapisserie du XVIe s. de la Cathédrale de Cahors, par J. Calmon 111
Statue du Cadurque Lucterius Léo..., par Michel Labrousse . 114
Notes sur les cheminées du château d'Aynac, par abbé Depeyre 119
Avenue des Augustins à Figeac, par L. d'Alauzier 122
Note sur l'origine de la branche de Gozon de Valon, par J. Lartigaut 126
La découverte de l'Igue de Cabessut à Tour-de-Faure, par J. Fantangié 128
Notes sur le château de Millac, par A. Mianes 132
Sur trois pierres tombales de St-Martin-de-Peyrissac, par abbé Depeyre 140

Journée foraine du Gourdonnais 143
Monument Charles-Bourseul 153, 217
J.-B. Cavaignac, enfant de Gourdon, par M. Monzat 155
Le château de Milhac en 1628, par Mlle L. Bourrachot 160
Le château de Clermont à Linars (Lot), par J.-O. Palluel 166
Géographie historique de Gourdon (1487), par R. Prat 168
Origine géologique de la butte de Gourdon, par G. Monteil .. 175
Les Grottes de Cougnac, par J. Mazet 184
Essences de lavande de la région gourdonnaise, par R. Barel 186
L'homme de la Terre dans la Bouriane, par A. Mianes 191
La Canta del Faidit (analyse), par Ch. Tulet 209
Le château de La Treyne. Notes d'histoire et d'art 235
Le prieuré de Saint-Sépulcre d'Allemagne à Montgé (Seine-et-Marne) et ses deux belles œuvres d'art actuellement au château de La Treyne 241
Jean de Chabannes, comte de Dammartin, et son tombeau 247
Le Sépulcre 255
L'église de Meyraguet 267
La journée foraine de la Société en Bas-Quercy 269
Le général Puniet de Montfort, par M. Guilhamon 271
Présentation de la tour de Montcuq, par M. d'Alauzier 279
Les Livres de Raison du Notaire Benedicty, par M. Prat 284
Communication de M. Calméjane-Course sur Mgr Narcès 287
En glorification de l'illustre poète de la Renaissance, Olivier de Magny, né à Cahors 290
Allocution du Président de la Société des Etudes du Lot 291
La maison familiale des Magny, par M. J. Calmon 294
Conférence de Mr de Gorsse 299
L'apposition d'une plaque sur la maison de Magny 319
Deux poésies d'Olivier de Magny 320
Chronique 322
Bibliographie 323

L'état économique et social du Quercy à la Révolution par M. le Chanoine Sol 337

L'état économique et social du Quercy à la Révolution

(Période 1789-1792)

par M. le Chanoine SOL

Avant-propos

Notre regretté Président d'honneur, M. le Chanoine Sol, décédé en 1953, avait, par testament, légué à la Société des Etudes du Lot les manuscrits formant la suite de ses travaux sur la vie sociale et économique du Quercy aux siècles passés, dont trois volumes [1], constituant sur le sujet une œuvre maîtresse, avaient paru de 1941 à 1950.

Répondant à son vœu et en hommage à sa mémoire, nous publions un quatrième volume ayant trait à la Révolution.

M. L. d'Alauzier, Vice-Président de la Société, et M. Prat, Secrétaire général adjoint, ont bien voulu assurer son édition. Nous leur adressons nos remerciements.

Le Président
de la Société des Etudes du Lot.

[1] *La Vie en Quercy des origines au* XIIe *siècle*, Paris, Aug. Picard, 1941, in-8°, 302 pages.

La Vie en Quercy au Moyen Age, Paris, Aug. Picard, 1944, in-8°, 672 pages.

La Vie économique et sociale en Quercy aux XVIe *et* XVIIe *siècles*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1950, in-8°, 477 p.

Préface

Les phénomènes économiques jouèrent un rôle important au cours de la Révolution et ils eurent des répercussions sociales.

Au moment où s'ouvre la période révolutionnaire, l'agriculture est presque partout, en Quercy, dans un état arriéré. Elle est entre les mains de paysans peu aisés.

Les procédés de culture sont primitifs. Les instruments agricoles restent rudimentaires. On n'y connaît pas généralement la culture intensive. L'élevage est presque partout assez médiocre. Aussi la productivité agricole est-elle assez maigre.

Le pays n'a guère qu'une petite industrie. Cependant, celle-ci se développe, dans les villes notamment. L'industrie rurale demeure stationnaire.

C'est dans le commerce que se sont produits certains progrès, et l'expansion économique qui en résulte s'accommode difficilement du régime politique et social en vigueur.

Contrairement ce que l'on croirait communément, la noblesse ne détient guère, en 1789, que 30 ou 40 % du territoire de la France. Dans le Haut-Quercy, le Limousin, la Haute-Auvergne, les nobles en possèdent même beaucoup moins.

Pour le clergé, d'une manière générale, il n'a, en moyenne, que le 6 % de toute l'étendue du sol.

Les paysans possèdent alors, en réalité, une grande partie des terres du pays. Dans certaines régions, le Limousin et le Languedoc par exemple, ils en ont le 50 %. Ils possèdent rarement moins de 30 %.

La bourgeoisie possède une partie importante de la propriété rurale dans les environs des villes.

Il en était tout autrement de la propriété foncière en Angleterre et dans la plus grande partie de l'Europe centrale. En Angleterre, la grande propriété noble a « peu à peu éliminé la petite propriété

paysanne ». Dans le Centre de l'Europe et dans la partie orientale, la propriété noble s'est étendue considérablement.

Les paysans français ne sont donc pas démunis de terre et ils désirent tout simplement voir diminuer les charges du régime seigneurial qui les gênent le plus. Ils n'acceptent pas du tout les usurpations des seigneurs sur les terres vagues ou les terrains incultes servant au pâturage du bétail. D'où certaines plaintes qu'ils feront entendre dans les cahiers rédigés en vue de la convocation des Etats généraux.

Les idées politiques du moment ont sûrement influé sur bon nombre des réformes opérées par la Constituante, mais l'origine du mouvement révolutionnaire est due aux faits économiques ou sociaux qu'on peut constater dans les derniers temps de l'Ancien Régime, indépendamment de la crise agricole qui sévissait et de la crise industrielle créée par le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre.

Cependant, la période même de la Révolution, très importante pour l'histoire sociale, a marqué plutôt un temps d'arrêt en ce qui concerne l'évolution économique proprement dite. La situation économique fut continuellement pénible pendant la Révolution.

Avant ces dernières années, les études d'histoire de la Révolution n'avaient guère eu pour objet le côté économique et social. Il y a eu heureusement un changement dans leur orientation.

La Révolution a été sociale et politique, non économique à proprement parler, mais elle transforma juridiquement l'économie.

M. Georges Lefebvre, professeur à la Sorbonne, dont il a été question dans notre Introduction générale de La Vie en Quercy, *s'est appliqué à mettre exactement en relief les liens qui unissent l'économique et le politique.*

Dans son importante monographie sur Les Paysans du Nord et la Révolution française, *publiée en collaboration avec Raymond Guyot et Philippe Sagnac, l'éminent auteur s'est demandé avec raison ce que les diverses classes ont gagné ou perdu à la Révolution, et il lui est apparu que « les masses ouvrières des villes et des campagnes ne retirèrent aucun profit substantiel de la Révolution ».*

Albert Mathiez a déclaré, dans un compte rendu consacré à cet ouvrage considérable, que le jugement du savant historien était « sévère », mais qu'il y souscrivait « en gros ».

Quoi qu'il en soit de l'opinion d'Albert Mathiez sur le travail en question, on ne peut contester que M. Lefebvre s'est révélé, dans son

volume, économiste et statisticien. Un des premiers parmi les historiens de la Révolution, il a donné une grande place à l'étude économique et sociale de la Révolution. Il a su regarder les événements d'en bas et non seulement d'en haut. On ne saurait, en effet, dédaigner le point de vue populaire.

A. Mathiez ne s'est jamais intéressé aux paysans qui, pourtant, constituaient la grande majorité de la population de la France révolutionnaire. Il a considéré la Révolution d'en haut, du point de vue des assemblées et des partis, et il ne s'est pas suffisamment occupé de déterminer avec précision « quels pouvaient être les besoins, les intérêts, les sentiments et surtout le contenu mental des classes populaires ». C'est là pourtant que réside le problème essentiel de l'histoire politique [1].

Au point de vue politique et idéologique qui dominait les études révolutionnaires s'est donc heureusement substitué ou, si l'on préfère, associé le point de vue économique et social. La Révolution a été ainsi ramenée au rang des autres périodes historiques.

Pour nos travaux, où il ne s'agit que d'histoire locale, ce qui importe le plus, c'est qu'on y trouve des matériaux pour la Grande Histoire. L'esprit systématique ne saurait y dominer. Mieux vaut y faire une large part à la simple analyse des pièces ou même à la reproduction des textes essentiels. Tous les petits faits peuvent être une contribution utile à l'histoire générale de la Révolution.

[1] En parcourant le tome II de l'Histoire de France contemporaine où G. Pariset a raconté l'histoire de la Convention, on se rend compte qu'il y a fort peu de choses dans cet ouvrage sur la crise des prix, sur celle des subsistances ; il n'y a qu'une simple mention au Maximum et rien sur le gouvernement économique du Comité de Salut public.

LIVRE PREMIER

1789

La misère est grande en Quercy, comme d'ailleurs dans toute la France. La faim poussa à des résolutions extrêmes.

Les Etats généraux se réunirent le 5 mai 1789. L'accord qui régna au début dans l'Assemblée fit bientôt place à la discorde.

CHAPITRE PREMIER

Les débuts de l'année

La bourgeoisie était parvenue à sa maturité. Le mouvement de 89 aura pour résultat définitif de conserver légalement sa puissance.

Une crise financière redoutable menaçait l'ordre public. Elle datait de loin, mais la guerre d'Amérique l'avait aggravée.

On pouvait tout craindre du chômage provenant du traité de 1786 et de la guerre d'Orient. Mais la cause principale et immédiate de la Révolution de 1789 fut la misère provoquée par la pénurie et la cherté des denrées qu'amena la mauvaise récolte de 1788. L'édit de 1787 autorisant l'exportation des grains vida les greniers et rendit particulièrement dures les souffrances des paysans et des petits artisans.

I

Les souffrances de janvier et février 1789
Disette, vie chère et misère

En janvier et février de l'année 1789, le froid fut très rigoureux ; jamais, depuis 1709, il n'avait été plus dur [1]. Les classes pauvres

[1] La gelée de janvier altéra les moindres charpentes en bois de châtaignier dans plusieurs communes des environs de Latronquière. Auparavant, les charpentes faites avec ce bois n'étaient jamais atteintes par le froid.

des campagnes comme celles des villes du Quercy trouvèrent cette saison d'autant plus rude que le grain était cher.

A vrai dire, le bas peuple avait faim chaque hiver depuis longtemps. Les salaires n'avaient pas augmenté dans la proportion du prix du blé. Trente journées de travail étaient requises pour le paiement d'une quarte de blé [2].

La récolte de 1788 avait été insuffisante partout, mais surtout en Quercy. La misère était donc naturellement à son comble.

Cependant, il y avait, un peu partout, dans les campagnes, un nombre plus ou moins considérable de ruraux qui n'avaient que leur salaire pour vivre. Lorsqu'ils n'avaient pas de travail ou que le pain était trop cher, il ne leur restait plus qu'à mendier. Au pays des causses se firent vivement sentir « les conséquences d'un hiver rigoureux » : les châtaignes, qui « formaient une part notable de l'alimentation du paysan », étaient gelées. Les classes pauvres de Lauzerte étaient réduites au désespoir. Dans cette ville, l'hiver semble avoir été, cette année-là, plus rigoureux qu'ailleurs, tellement le froid y fut vif et long. Le pain était « cher et rare ». De nombreux propriétaires, « soit pénurie réelle, soit calcul », maintenaient le prix du blé à un prix très élevé [3].

Même dans des communautés des bords du Lot, comme à Castelfranc, les habitants n'ont pas, en grains, le quart de leur consommation [4].

La hausse qui se produisit sur les denrées agricoles alarma tout particulièrement ceux qui, dans les communes rurales, n'avaient pas réussi à acquérir quelque lopin de terre et ne pouvaient ainsi récolter le moindre grain. Les journaliers, si nombreux alors dans les campagnes, en étaient là d'une manière générale. Par les chômages fréquents qu'ils subissaient à la mauvaise saison de l'hiver, ils ne pouvaient que trembler au sujet de leur nourriture. Ils étaient obligés d'aller de ferme en ferme pour rechercher du travail, et, s'ils n'en trouvaient pas, pour solliciter un morceau de pain.

Les mendiants étaient surtout nombreux dans les villes. Le 5 janvier, le maire de Figeac, Lagane, et les consuls de cette ville, Bladviel, Pailhasse, Tabarly, écrivirent à l'intendant de la généralité, M. de Trimond, qu'une misère noire affligeait le pays. Ils l'attribuaient à « la disette des grains de toute espèce provenant de la dernière récolte ». Pour eux, la misère de la ville et des sections

[2] E. Sol : *La vie chère dans le Lot*, dans *Annales du Midi*, 1932, p. 12.
[3] B. Taillefer : *Lauzerte*, p. 288, 289.
[4] Victor Fourastié : *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors*, 1908, p. 55.

environnantes était d'autant plus grande « qu'un froid excessif avait fait cesser les travaux particuliers et publics » [5].

A St-Céré, les grains manquaient à cause de la sécheresse de l'été précédent. On y était inquiet au sujet du pain [6].

Dans cette ville et dans les principales villes de la région affluaient des hordes de gens sans aveu et sans ressources. C'est dans ces centres surtout que le fléau de la misère fit des ravages et il fut impossible d'en conjurer la fureur.

Comment il fut porté remède à la situation. — Le gouvernement ne manqua pas de s'intéresser aux populations qui se trouvaient le plus dans le malheur. Il fit d'abord des avances de grains aux habitants de bon nombre de communes, en particulier à ceux de Lissac qui ne les avaient pas encore remboursées en 1793 [7]. Il accorda ensuite des secours. Le maire et les consuls de Figeac annoncèrent à l'intendant de la généralité, le 5 janvier 1789, que la misère avait provoqué une réunion des habitants « pour établir un bureau de charité ». Mais les ressources de cet établissement charitable ne purent suffire à porter remède à la misère de tous les pauvres. La municipalité adressa donc une requête à l'intendant, M. de Trimond, pour solliciter un secours. « Comme, malgré le zèle et la charité de nos concitoyens aisés, disaient le maire et les consuls de la ville dans leur lettre, nous prévoyons que les ressources du bureau seront insuffisantes, nous venons vous supplier de tendre une main secourable aux pauvres de notre ville et de porter l'état de leur misère aux pieds de notre roi. Sa bonté paternelle a annoncé, dans l'arrêt rendu en son conseil le 23 novembre dernier concernant le commerce des grains, que, malgré l'état pénible de ses finances, elle accorderait des secours plus considérables que dans d'autre temps, à la partie la plus indigente de ses peuples. Il n'y a point de ville qui soit plus dans le cas que la nôtre de participer à ses bienfaits... » [8].

L'assemblée générale des habitants avait eu lieu le jour même du 5 janvier, où fut rédigée la pétition municipale : « Le journalier, porte le compte rendu de l'assemblée, l'artisan et l'ouvrier, par suite de la disette des grains et la suspense de tous travaux à cause du froid, sont à la veille de manquer de pain. Il est encore une autre classe de citoyens qui souffre déjà des horreurs de la faim et du froid. Ce sont les pauvres mendiants, dénués de toute ressource ;

[5] Archives du Lot, C, 287.
[6] Henri Bressac : *Chronique de St-Céré*, 1929, p. 53.
[7] L. Saint-Marty : *Histoire populaire du Quercy*, p. 325.
[8] Archives du Lot, C 287 in-fine.

ils sont dans l'impossibilité de s'en procurer parce que le froid qui les glace les empêche de courir de porte en porte. Les habitants veulent aviser à semblable détresse au moyen d'un bureau de charité. Jamais circonstance ne fut plus critique pour eux et plus propre à animer en leur faveur le zèle et la charité des citoyens qui, par leur économie, peuvent faire des sacrifices. » [8].

Le bureau de charité, une fois accordé, fut organisé et l'on s'employa de toutes parts à porter secours à ceux qui étaient dans le dénuement. Le subdélégué Niel écrivait, le 8 janvier 1789, à l'intendant M. de Trimond : « Un bureau de charité fut établi hier pour la subsistance des pauvres. La commission intermédiaire (de Haute-Guyenne) a compris notre ville pour deux mille livres, dans la distribution de vingt-un mille livres dans la province, pour la subsistance des pauvres, soit de la ville, soit de la campagne. Ce secours, avec le produit des quettes (*sic*) que nous avons faitte (*resic*), nous donnera des moyens à secourir l'humanité souffrante. Mais nous avons lieu de croire à une insuffisance des fonds pour subvenir aux besoins de tant de malheureux. Il est vrai de dire que si le tems devenait moins rude et propre pour les travaux de la campagne, le nombre des pauvres diminuerait au moins de moitié. Mais la cherté des grains nous mettrait dans l'impossibilité de nourrir l'autre moitié... Nous avons déjà pourvu à deux grandes sales (*sic*) pour chaufer (*resic*) tous les pauvres. Dans l'une seront les femmes et dans l'autre les hommes. Il leur sera distribué de la soupe avec des légumes et du pain. Nous aurions préféré leur donner du ris (*sic*), s'il eût été possible de s'en procurer ici la quantité nécessaire. » [9].

Le 13 janvier, M. de Trimond répondit à la municipalité de Figeac : « ...Jusqu'ici mes sollicitations auprès du Gouvernement... n'ont eu d'autre succès que d'obtenir quelque ris que j'ai distribué il y a quelques jours, et j'ai fait passer à M. Niel, mon subdélégué à Figeac, tout ce que je pouvais destiner à votre canton. » [9].

Lauzerte reçut la somme de mille livres pour les pauvres. La ville fut avisée de ce secours le 4 janvier 1789 par une lettre des procureurs-syndics. L'assemblée provinciale de Haute-Guyenne avait voté 21.000 livres pour être distribuées aux malheureux des villes de première classe, à cause du froid, et Lauzerte devait en recevoir une partie. De plus, les pauvres de la ville eurent chaque jour un quart de riz bien préparé et une demi-livre de pain. L'assemblée provinciale fit distribuer le tout par les officiers municipaux de Lauzerte, les curés, les directeurs des bureaux locaux de charité et les Dames de la Miséricorde.

[9] Archives du Lot, C 287, *ibidem* in-fine.

D'après les ordres reçus, les pauvres devaient être choisis « de façon équitable », et réunis dans un lieu public chauffé. Le don devait être suffisant, mais, s'il ne l'était pas, la municipalité de Lauzerte devait faire appel « à la charité publique et à la bienfaisance des fortunés » [10].

A Moissac comme à Lauzerte, on reçut du riz, sinon de l'argent, pour les nécessiteux. La lettre suivante du subdélégué de cette ville et de la région, Fieuzal, adressée le 13 janvier à l'intendant, M. de Trimond, va nous renseigner sur l'accueil qui était fait à de tels envois de riz par les habitants nécessiteux, comme aussi sur la manière dont se faisait la distribution des secours procurés par le Gouvernement. L'impartialité n'était pas toujours la loi de tous les organes de transmission.

« Quelque léger que soit le secours que votre charité a obtenu du Gouvernement pour le soulagement des nécessiteux de votre généralité, je recevrai avec reconnaissance les douze cents livres de riz que vous avez bien voulu destiner pour mon département... Mais cette espèce de nourriture, dont on n'a pas beaucoup l'usage dans ce pays-ci, et que les pauvres regardent comme un triste secours, est peu appréciée des habitants qui sont accoutumés à n'être substantés que par du pain et des légumes.

« Je l'ai vu mettre en usage en 1778 et 1782 et il parut alors quelque mémoire qui rendoit le riz plus substentiel par une manipulation et mélange qu'on faisoit d'une certaine quantité de pain, et si vous en aviez quelque exemplaire, je vous supplie de m'en faire passer quelques-uns afin que je puisse indiquer le moyen de manipulation aux curés et autres personnes honnêtes de la campagne dans les communautés où j'en fairai (*sic*) la distribution.

« Je pense que, pour remplir vos vues de bienfaisance, les curés des campagnes et deux ou trois maisons non nécessiteuses sont les seuls à qui je puisse m'adresser pour que ce secours soit donné sans partialité. » [11].

Un autre moyen de porter remède à la situation fut d'exiger des municipalités la stricte observation de l'arrêt du Conseil du 23 novembre 1788. En vertu de l'article 3 de cet arrêt, il était défendu à tous les officiers de police, justice et des finances de s'immiscer directement ou indirectement dans le commerce des grains. Cette interdiction avait été portée pour maintenir dans une commune le blé qui pouvait s'y trouver.

[10] B. Taillefer : *op. cit.*, p. 288.
[11] Archives du Lot, C 287, *ibidem*.

L'intendant de la généralité de Montauban demanda la rigoureuse application d'une telle mesure, en vue de conserver à une population souffrant de la disette les grains qu'elle pouvait avoir récoltés. M. de Trimond écrivit en effet, le 11 janvier 1789, à un maire qui était en faute sur ce point, Arbus, de Montricoux : « Nonobstant les défenses portées par l'article 3 de l'arrêt du Conseil du 23 novembre dernier, vous avez entrepris à Montricoux le commerce des grains qui vous est interdit en votre qualité d'officier de police, ce qui donne lieu à des réclamations contre vous. Je ne doute pas que vous ne vous conformiez littéralement à l'arrêt du 23. » [11].

Des cas d'espèce furent toutefois soumis à l'intendant. Ainsi, à Souillac, le premier consul Doussot adressa à M. de Trimond, vers la mi-décembre 1788, un mémoire détaillé « pour que, nonobstant l'article 3 de l'arrêt du Conseil du 23 novembre dernier concernant le commerce des grains, il lui fût permis, quoiqu'il soit officier de police, de vendre 2.100 boisseaux de blé qu'il avait fait venir de l'étranger ».

Le 14 janvier, l'intendant répondit à Doussot que son rapport avait été mis sous les yeux du ministre (Necker). La demande pouvait être accueillie. Le premier consul était libre de vendre tous les grains qu'il avait fait ou qu'il ferait venir de l'étranger [12].

Il y eut encore le moyen des legs en faveur des pauvres. On en trouve dans les testaments des premiers mois de l'année 1789. Un testament du 20 janvier, signé par M. de Labondie, accordait aux pauvres de Ganic tous les arrérages d'une pension de 600 livres que ce personnage s'était réservée, et qui se trouveraient au moment de son décès. La pension en question était due par un ancien curé de cette paroisse, Pierre Terral, originaire de Lacaune (Tarn) [13].

Des prêtres de paroisse tâchaient de faire des emprunts sur leurs bénéfices, pour porter secours à leurs paroisiens. A Saint-Hilaire-de-Durfort, le prieur-curé Jean-Pierre Lonjou, docteur de l'Université de Toulouse, fut de ce nombre. Il demanda l'autorisation de faire un emprunt de 4.000 livres sur ses bénéfices « pour venir au secours » des plus malheureux de ses fidèles.

D'après une lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant de Trimond, du 1er mars 1789, le ministre Necker aurait reçu « une lettre et un mémoire » de l'évêque de Cahors en faveur de cette requête.

La demande de Lonjou fut ainsi jugée, le 25 mars, par l'Intendant de la généralité, dans un rapport adressé au contrôleur général

[12] Archives du Lot, C 287.
[13] Archives épiscopales de Cahors, Registre de Lamolayrette, 1er avril 1792.

des finances, M. de Villedeuil : « L'exposé n'en est que trop exact. La misère est si extrême, surtout dans la campagne, qu'il s'y commet fréquemment des vols, malgré les tournées que la maréchaussée y fait souvent, et la maison de Lonjou étant isolée se trouve fort exposée à être attaquée par les malfaiteurs que les circonstances multiplient. Il y a trois paroisses qui dépendent de son bénéfice, qui sont St-Martin, St-Hilaire et St-Paul del burgue. Il est obligé d'avoir deux vicaires. Il paye de fortes décimes et il passe pour être très zélé et très charitable. Il a donné trois mille livres, il y a peu d'années, à l'hôpital de Lauzerte, à condition qu'on y recevrait les pauvres malades de ses paroisses. Ce curé peut, en conséquence, ne pas avoir fait de fortes réserves, quoique son bénéfice donne, années communes : 6.000 livres au moins. Mais le crédit et la bonne réputation dont il jouit le mettent à même d'ouvrir un emprunt en son nom, proportionné et à ses facultés et aux besoins de ses paroissiens. Ce parti me paraît mériter la préférence sur celui de l'autoriser à faire un emprunt de 4.000 livres sur son bénéfice, ce qui ne serait pas sans inconvénient, étant lui-même âgé de 62 à 63 ans, et qu'il ne pourrait pas secourir rapidement ses paroissiens à cause du temps nécessaire pour remplir les formalités. J'estime donc qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du s. Lonjou. » [14].

« *Emotions populaires* ». — Dès les débuts de 1789, il y eut « des émotions populaires », dont la cause était la crainte de manquer de pain. Le peuple crut légitime d'arrêter les convois de grains, « dans un souci de sauvegarde immédiate ». Cette révolte était celle « de la famine ». Elle devait se tourner sous peu contre les impôts.

Au mois de mars, dans le Quercy et toute la Guyenne, tous ceux qui étaient dans la misère jetèrent des regards de convoitise sur les greniers où était enfermé le produit des dîmes. Ils s'assemblèrent et exigèrent l'ouverture de ces greniers ou « granges dîmeresses » et les pillèrent.

II

L'ordre de rédiger des doléances

La dernière réunion des Etats généraux du royaume avait eu lieu à Paris, le 26 octobre 1614. Ils n'avaient pas été convoqués sous Louis XIV, le Régent, Louis XV. Le roi Louis XVI ne manifesta son intention de les réunir qu'au mois de novembre 1787.

[14] Archives du Lot, C 287 (in-fine).

Le 5 juillet 1788, le Conseil d'Etat du Roi invita les savants et toutes les personnes instruites à renseigner le Garde des sceaux sur la convocation qui était en projet, et un autre arrêt du Conseil, du 8 août 1788, annonça les Etats généraux pour le 1er mai suivant.

Le 24 janvier 1789, fut décidée la procédure à suivre pour la convocation des assemblées préparatoires de chaque Ordre, la rédaction des Cahiers de doléances, et la désignation des futurs députés aux Etats généraux.

La joie fut universelle lorsque fut connu le règlement électoral du 24 janvier. Le Quercy, en particulier, conçut d'immenses espérances lorsqu'il sut que chacun pouvait faire parvenir jusqu'au souverain ses vœux et ses réclamations.

Les lettres convoquant les électeurs partirent au commencement du mois de février. Chaque ordre devait nommer ses députés. Dans l'ordre du Tiers, tout Français âgé de vingt-cinq ans et payant un impôt direct quelconque prenait part au vote. Les députés des trois ordres étaient nommés par bailliage ou sénéchaussée. Le clergé et la noblesse devaient se réunir au chef-lieu du bailliage ; ils nommaient directement leurs députés. Les hommes du Tiers s'assemblaient dans les paroisses et dans les villes et choisissaient leurs délégués. Ceux-ci devaient se réunir à leur tour au chef-lieu du bailliage et nommer leurs députés aux Etats généraux.

Les instructions électorales furent lues dans les paroisses le dimanche 1er mars, au prône de la messe et à l'issue des vêpres. Les membres du Tiers-Etat s'assemblèrent le dimanche suivant pour formuler leurs revendications.

La réunion se fit au son de la cloche, soit dans la maison consulaire, soit sous la halle ou dans « l'auditoire » du château du lieu. Il y eut de nombreuses assemblées qui se tinrent dans l'église même, à la sacristie, ou sur la place publique.

Les électeurs, dans les assemblées de paroisses, de villes, de bailliages, consignèrent leurs vœux dans des cahiers qu'ils remirent à leurs députés. C'est dans ces documents qu'on trouve les renseignements les plus précieux sur les besoins et les désirs des populations à cette époque [15].

[15] E. Sol : *La Révolution en Quercy*, tome I, 1re édition, p. 134-141, 2e édition, p. 87, 93-105.

III

Les vœux des Cahiers

Les Cahiers de doléances des six sénéchaussées quercynoises ne nous ont pas été tous conservés. On n'a pu retrouver, à part quelques Cahiers isolés, que ceux des sénéchaussées de Cahors et de Montauban, et une collection à peu près complète des Cahiers des paroisses de la sénéchaussée de Cahors.

Les Cahiers qui manquent n'ajouteraient probablement pas beaucoup d'inédit à ceux qui ont été conservés. De nombreux Cahiers formulent, en effet, des doléances et des vœux analogues.

Le scribe du Cahier fut le plus souvent le greffier de la communauté. Il n'en fut pas toujours l'inspirateur. Des Cahiers furent préparés par le curé du lieu ou un simple paysan, par un avocat, etc...

A Saint-Cernin-du-Causse, le Cahier est dû à la faconde d'un juge, M. Cambres, qui rédigea sans doute également celui d'Artix, tellement les deux Cahiers se ressemblent [16].

En parcourant les Cahiers du Quercy parvenus jusqu'à nous, on arrive aisément à connaître les besoins, les aspirations et les maux de nos pères. Leurs doléances paraissent d'ordinaire réellement fondées et leurs vœux très sensés.

Un cri fut poussé, toujours le même à peu près partout : la reconnaissance ! On se dit reconnaissant au roi d'avoir appelé ainsi la totalité de son peuple à lui exposer ses souffrances.

Les réformes sont considérées assez souvent du point de vue national. On se plaint que les impôts soient trop lourds. On réclame la réforme de la justice. On sait oublier ses misères particulières pour rechercher le bien de la nation.

Cependant, on ne néglige pas les intérêts provinciaux ou locaux. Presque tous les Cahiers demandent l'abolition des droits qui entravent le commerce des vins.

Les habitants de nos campagnes pensaient que le Roi établirait une certaine égalité et abolirait tous les abus, qu'il supprimerait la misère dont ils souffraient [17].

Il y eut des Cahiers réellement populaires et sincères, écrits en un style très rustique. Ces Cahiers furent en plus grand nombre qu'on ne pense, dans notre Quercy si dur, où la vie fut toujours difficile.

[16] Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 277 et suiv.
[17] L. Saint-Martin : *op. cit.*, p. 212-215 ; Henri Bressac : *Chronique de Saint-Céré*, p. 49, 50 ; E. Sol : *La Révolution en Quercy*, t. I, 2e édition, p. 118-139.

Pauvreté et misère. — « Sa Majesté, disait le Règlement royal, désire que, des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues, chacun soit assuré de faire parvenir jusqu'à elle ses vœux et ses réclamations. »

« La phrase a été retenue, a écrit Albert Mathiez, elle a été prise au mot. Les misérables ont cru que décidément toute l'autorité publique n'était plus tournée contre eux, comme autrefois, mais qu'ils avaient maintenant un appui tout en haut de l'ordre social et que les injustices allaient enfin disparaître. C'est ce qui les rend si hardis. De toute leur volonté tendue, de toutes leurs souffrances raidies, ils s'élancent vers les objets de leurs désirs et de leurs plaintes... » [18].

Les habitants du Quercy donnèrent leur avis dans l'espoir de faire cesser l'injustice de leur condition. En formulant leurs plaintes et leurs vœux, ils crurent vraiment réaliser la pensée royale.

Les plaintes qui sont formulées le sont d'une manière très sincère : le pays est vraiment pauvre, dans beaucoup de communautés ; les habitants y sont habitués à vivre de peu ; ils connaissent les plus dures privations.

A Crayssac (Catus), on se plaint d'une grande misère, notamment depuis le changement du sol causé par les ravines. Peut-être cette misère remonte-t-elle au xve siècle, la plupart des terres ayant été longtemps abandonnées. Les ravines, dont les travaux réguliers arrêtaient les ravages, dénudèrent une grande partie des coteaux [19].

D'après le Cahier de Maxou, l'indigence est complète parmi les habitants de cette communauté ; ils ne peuvent supporter plus longtemps le fardeau qui les accable [20].

A Pradines, presque tous les habitants ne vivaient que d'emprunts et des journées qu'ils trouvaient dans les métairies [21].

A Artix, l'infortune était complète : les habitants étaient nécessiteux [22].

La paroisse d'Aujols « fourmillait de pauvres », depuis quelques années surtout [23].

A Carnac, la misère était si grande qu'il y avait un quart des habitants de la communauté obligés « de manger du son » [24].

La paroisse du Boulvé et celle de Creyssens, son annexe, étaient

18 Albert Mathiez : *La Révolution française*, tome I, p. 42.
19 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 84.
20 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 231.
21 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 260.
22 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 13, 14.
23 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 16.
24 *Ibid.*, p. 51.

reconnues « pour être des plus misérables de l'élection de Cahors » [25].

La communauté de Cabrerets, qui jouissait de 12.000 quarterées de terre « au moins impropres à donner aucune espèce de produit », était une « des plus pauvres et misérables du royaume » [26].

A Caillac, les habitants étaient réduits « à une telle extrémité qu'ils gémissaient sous l'impuissance d'acquitter plus longtemps les impôts » [27].

La commune de Catus avait de très nombreux pauvres, dont les besoins étaient extrêmes ; la misère y était navrante depuis longtemps [28].

La communauté de Lalbenque se trouvait « dans une grande détresse » [29].

La communauté du Montat comprenait beaucoup de propriétaires, de cultivateurs, qui jouissaient, vingt, trente ans auparavant, d'un bien considérable, et qui étaient plongés pour le moment dans la plus affreuse misère. Le désordre y était « monté si haut » que plusieurs se jetaient sur les terres des autres et enlevaient toutes les productions et privaient ainsi le cultivateur de ses travaux et de ses sueurs [30].

A Lherm, la situation était tout à fait triste. Tout ce qu'on pouvait en dire était « bien au-dessous de la réalité ». La classe des agriculteurs, si utiles et si opprimés, qui jouissait à peine du nécessaire, ne pouvait plus porter le fardeau de la misère. Les travailleurs des champs ne semaient plus que dans les larmes et ne récoltaient qu'en gémissant des fruits qui n'étaient pas pour eux. Souvent, le produit d'une année ne produisait pas assez pour payer les impôts [31].

D'une manière générale, les habitants de Martignac étaient pauvres ; on n'y récoltait pas, d'ordinaire, « de quoi fournir la subsistance de la moitié des personnes qui composaient cette communauté » [32].

Il y avait, à Lamothe-Cassel, tellement de misère qu'on ne pouvait mettre en état le cimetière local, même après quinze ans d'interdiction, « non plus que la fontaine qui servait seule pour ledit bourg et qui était en très mauvais état » [33].

25 *Ibid.*, p. 30.
26 *Ibid.*, p. 35.
27 Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 39.
28 *Ibid.*, p. 59, 60.
29 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 182.
30 *Ibid.*, p. 199.
31 Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 215.
32 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 227.
33 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 187, 188.

A Parnac, où il y avait 312 habitants, tous cultivateurs, il ne restait pour chaque individu que la somme de trente-six livres, « par une supputation exacte depuis environ dix ans ». L'indigence ne pouvait qu'être très grande dans cette communauté [34].

La pauvreté des habitants de Pomarède était extrême [35].

D'après le Cahier de Salvezou, la meilleure preuve de la misère des habitants de cette communauté était qu'il n'y avait pas d'exemple que quelqu'un n'eût été réduit à la nécessité de se livrer au travail de la terre depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, « pour tâcher de manger du pain, que tant de fois il n'avait pas, malgré ses fatigues et ses sollicitudes ». Personne n'avait pu, dans cette paroisse, depuis plus d'un siècle, « se ranger dans la classe de ceux qui vivent du revenu de leurs biens, ni se donner aux arts libéraux » [36].

A Sénaillac et Domenac (Lauzès), la misère existante s'aggravait « par l'impuissance dans laquelle sont presque tous les particuliers de faire la dépense nécessaire pour la culture de leurs fonds » et par l'infertilité du terrain [37].

A Francoulès, les habitants étaient, en général, fort pauvres [38].

A Frayssinet-le-Gélat, il y avait « toutes les annonces de la famine pour les hommes, ainsi que pour les bestiaux », tellement était désastreuse la disette de toutes denrées dans la commune [39].

Effets de la misère : mendicité et crimes. — « Il y a longtemps, dit-on dans le Cahier de Lentillac-du-Causse, que le Gouvernement s'est occupé de bannir la mendicité du royaume, mais nous éprouvons que tous les moyens qu'on a pris jusqu'ici sont insuffisants. On a bien établi dans les villes des ateliers de charité pour y faire subsister les pauvres, mais les campagnes n'ont point cette ressource ; il y a cependant une infinité de misérables qui languissent dans la plus affreuse indigence et qui sont forcés souvent d'aller, contre leur inclination, chercher au loin ce que la charité pourrait leur procurer chez eux. D'autres, retenus par une mauvaise honte, n'osent point aller mendier et préfèrent quelquefois s'abandonner au crime pour se procurer l'absolu nécessaire. » [40].

A Pradines, les habitants étaient obligés de mendier dès qu'ils

34 *Ibid.*, p. 256.
35 *Ibid.*, p. 258.
36 *Ibid.*, p. 322.
37 Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 329.
38 *Ibid.*, p. 156.
39 *Ibid.*, p. 137.
40 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 210, 211.

étaient d'un certain âge ; tous les enfants, sans exception, demandaient l'aumône [41].

Au Boulvé, la mendicité était très répandue, mais, depuis quelques années, elle n'était plus « un moyen de sustenter les familles indigentes » [42].

A Cremps, commune de 158 feux, il y avait plus de 70 familles entières qui mendiaient leur pain journellement, le restant de la communauté étant obligé de les nourrir, sans qu'aucun étranger vienne à leur secours, pas même le prieur qui, ne résidant plus dans l'endroit, a trouvé le moyen de faire occuper sa place par un vicaire régent, auquel il ne donne qu'une modique rétribution [43].

A Saint-Martin-Labouval, il y avait de nombreux mendiants. D'après le Cahier de cette communauté, on devait défendre aux mendiants de quitter leur paroisse, leur domicile. On ne devait pas les recevoir dans les dépôts ou refuges de mendicité, dans celui d'Aussonne par exemple, situé près de Montauban, sans un certificat de bonne vie et mœurs. Les habitants de Saint-Martin considéraient la mendicité comme une « source ordinaire de mauvais sujets et naissance de voleurs » [44].

A Saint-Pierre-Lafeuille, la moitié des habitants étaient réduits à mendier leur pain [45].

Les propriétaires des villes tout comme ceux des campagnes, d'après le Cahier de Fages, étaient exposés « aux incursions des mendiants, des vagabonds et des voleurs », dont le nombre s'accroissait annuellement dans une progression excessive. L'impunité les rendait plus hardis et plus entreprenants. « Cet esprit de désordre, d'indépendance, de scélératesse, de rapine et de vol, dit-on dans ce Cahier, se glisse dans la plus basse classe du peuple ; les pères et les mères, dès que leurs enfants commencent à marcher, les accoutument à mendier ; ils les menacent de mauvais accueils, de punitions même, s'ils reviennent le soir sans être chargés de quelque butin. Les enfants s'accoutument insensiblement par là à la fainéantise, et de là il n'y a qu'un pas à la débauche et au crime, et, devenus grands, ils font trembler les honnêtes gens sur leurs propres foyers. Veulent-ils se plaindre, solliciter ou poursuivre la punition de quelque mauvaise action, le coupable menace de tuer, d'incendier, et il arrive souvent qu'il met à exécution ses menaces... La partie plaignante, le ministère public et le juge sont immolés à

41 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 260.
42 *Ibid.*, p. 30.
43 *Ibid.*, p. 92, 93.
44 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 297.
45 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 308.

son ressentiment ou obligés d'arrêter le cours des procédures, parce qu'ils n'ont pas la force en main, ni les secours convenables de la part de ceux qui doivent la leur procurer et la leur fournir. » [46].

D'après le Cahier de Sénaillac et Domenac, la misère et le désordre, joints à l'inaction de la justice dans les cas les plus graves, font « que nombre de personnes se portent à toutes sortes d'excès, en telle sorte que, dans les campagnes, dans les maisons elles-mêmes, il n'y a aucune sûreté. » Brigandages, meurtres, incendies, tout s'y commet impunément, sans que personne ose formuler la moindre plainte, crainte de plus grands malheurs [47].

Les populations ne pouvaient que demander, dans leurs Cahiers, la répression de tous ces crimes.

Les causes de la misère dont on souffre. — D'après le Cahier de Maxou, les habitants sont « assujettis à une censive très considérable qui absorbe la majeure partie du fruit de leurs travaux ». De là vient leur indigence. De plus, dans la même communauté, l'on se trouve dans la nécessité de vendre à des étrangers les fonds les plus précieux, « nouvelle source » de leur misère [48].

A Artix, la misère des habitants venait du sol lui-même, qui était sec et aride, fort pierreux. La moindre sécheresse faisait dépérir à vue d'œil la récolte, qui consistait en blé froment, en millet et en blé sarrasin. Le pays manquait d'eau, de fourrages, et était totalement dépourvu de pâturages ; il était fort éloigné des grandes routes et distant de cinq lieues de la ville la plus voisine, qui était Cahors ; les chemins pour y aller étaient affreux et impraticables pour les charrettes ; le froment était la seule denrée qui fût exportée et, encore, cette exportation se faisait à grands frais, attendu que tous les transports se faisaient à dos de mulets et qu'il fallait avoir recours aux paroisses voisines. Les impositions achevaient de ruiner les habitants [49].

A Bélaye, l'indigence des habitants provenait des montagnes qui environnaient la communauté et qui étaient pour la plupart stériles ; les ravines qui en descendaient avaient rempli de pierres les vallons, rendus par là improductifs [50].

A Cambayrac, les habitants attribuent à différentes causes la misère dont ils souffrent. Cette misère est provoquée « par l'élévation trop grande du chiffre des impôts, par les ravages que la ravine a

46 Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 118, 119.
47 Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 330.
48 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 231.
49 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 13, 14.
50 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 23.

causés, par les dettes qu'il a fallu contracter pour payer aux seigneurs les rentes constituées qu'ils ont dans la commune, par l'abus des séquestrages qui oblige des paysans à surveiller des terres de débiteurs mises sous séquestre et à négliger leurs propres récoltes » [51].

L'indigence constatée dans la communauté du Boulvé devait être attribuée principalement « à la mauvaise nature de son sol et à sa position ». Des côteaux élevés et d'une pente rapide formaient son enceinte ; les eaux pluviales qui en découlaient avec impétuosité dans le milieu du vallon avaient totalement ruiné et dévasté les terres qui étaient les plus fertiles et qui auraient pu entretenir la population [52].

La communauté de Brouelles était une des plus pauvres du Quercy « par l'ingratitude de son terrain qui est composé en majeure partie de côteaux très escarpés et infertiles, sujets au plus moindre ouragan (*sic*) », de sorte que le quart du terrain de cette communauté ne produit non seulement rien, mais qu'il gâte encore le quart du meilleur terrain des bas-fonds. Les terrains situés au pied de ces côteaux escarpés ont été diminués en certains endroits du quart de leur contenance « par le décombre que la rapidité des eaux y a entraîné ».

Les côteaux de cette commune, « anciennement en vignes et de bonne production », étaient, en mars 1789, « réduits à un état incapable d'aucune espèce de production ». L'état désastreux où était cette commune obligeait les habitants « à vendre les meilleurs fonds qui leur restaient, qui sont les prés, à des étrangers, pour leur subsistance ou pour payer leur cote d'imposition » [53].

La communauté de Cabrerets, « située dans le coin du monde le plus affreux et le plus abominable », n'avait pour ainsi dire d'autres possessions que « des rochers escarpés et des montagnes presque inaccessibles, couvertes de buis et d'autres mauvais bois, pour presque point de pacages ».

Les vallons de cette commune indigente, jadis productifs, sans doute parce qu'ils étaient imposés à une forte taxe, ne pouvaient donner aucune espèce de récolte, « le terrain ayant été enlevé par de fréquentes ravines ». « Les autres fonds, lit-on dans le Cahier, situés sur le bord de la rivière ou ruisseau du Célé, ainsi apparemment appelé à cause de sa rapidité, donnaient autrefois des récoltes honnêtes et récompensaient les cultivateurs de leurs soins et de

51 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 46.
52 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 30.
53 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 32, 33.

leurs travaux ; mais, aujourd'hui, ils ne produisent plus de quoi payer les impositions ou fournir aux frais de culture, tant ils ont été dégradés par les inondations réitérées de cette maligne rivière. » [54].

A Caillac, la pauvreté des habitants venait de ce que le pays était tout montueux, que les orages en avaient dégradé les deux tiers, « de manière que les travaux que l'on fait dans cette partie rendent à peine les impôts dont elle est surchargée ». L'autre partie de la commune se composait « d'un terrain fort léger et également sujet à l'eau », qui ne donnait presque de récolte que chaque deux ans [55].

La pauvreté de Calamane était due à la stérilité de tous ses côteaux, « qui, dans le principe, étaient d'une riche valeur » ; les dégradations et les fréquentes ravines qui les avaient abîmés avaient couvert de cailloutage ou de sable les bas-fonds. Les terrains de rivière, propres à la semence des divers grains, comme les bonnes terres de sur les côteaux, ne fournissaient pas la quantité de grains nécessaire à la subsistance des habitants [56].

A Cénac, les habitants sont pauvres parce qu'ils ne récoltent pas assez. « Nous sommes sur une hauteur très élevée, dont les tènements sont coupés par divers vallons et hautes montagnes, lit-on dans le Cahier de cette communauté, terrain la plupart stérile, autrefois rempli de bois dont la défriche faite par nos aïeux n'a laissé qu'un tas de pierres, à cause que le terrain est d'une qualité si douce et sablonneuse qu'il n'a aucune consistance, nombre de ces terres étant regardées pour non-valeur, et notre meilleur fonds si dénaturé qu'il produit à peine le double de la semence et dans son plus grand rapport de trois à quatre. » [57].

La communauté d'Escamps devait la pauvreté de ses habitants à son terrain aride, ingrat, sec et stérile par lui-même, « incapable de produire aucune fécondité malgré tous les soins et travaux discontinués qu'on lui donnait ». Le sol produisait à peine « pour faire face à la subsistance des manœuvres qu'il fallait y employer ». Le tiers du terrain était « en friche et indéfrichable à cause de la grande quantité de pierres qui couvraient sa surface ». Le second tiers était « en petit bois qui produisait à peine de quoi faire face à la consommation qu'on était obligé d'en faire ». Le troisième tiers était en très mauvais labours et en vignes. La commune ne produisait presque jamais le triple de la quantité des grains ensemencés [58].

[54] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 34, 35.
[55] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 39.
[56] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 41.
[57] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 72, 73.
[58] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 104.

La commune du Montat était pauvre parce que ses terres étaient dégradées au point qu'on n'y avait plus que des récoltes incertaines et précaires. « Autrefois, le cultivateur, lit-on dans le Cahier de la communauté, avait du superflu, et avec ce superflu il payait les impôts ; mais, aujourd'hui, la population ayant augmenté en raison de la plus grande étendue de terre défrichée, et les récoltes ayant diminué à proportion que les terres se sont détériorées, il n'y a plus de superflu... Les cultivateurs ne récoltent même pas pour leurs besoins de première nécessité. »

« Et, s'il arrive des années de sécheresse, porte encore le même Cahier, des années de grêle, des années de disette comme nous venons de l'éprouver, le cultivateur est obligé d'aliéner son meilleur fonds pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers, de manière qu'il ne lui reste plus que quelques friches de terres incultes. Il se trouve étranger au milieu de ses possessions, et obligé de mener une vie errante et vagabonde. » [59].

A Martignac, les ravines devenues fréquentes depuis une vingtaine d'années ruinaient les habitants. « Si les malheurs des temps, les grêles et les ravines qui désolent toute la communauté annuellement, lit-on dans le Cahier des habitants, continuent à affliger le peu de production qu'elle retire de ses travaux, elle sera hors d'état, non seulement de payer l'impôt et les charges seigneuriales, mais encore de pouvoir cultiver le peu de terrain qui restera sur les montagnes. » [60].

La misère était grande à Saint-Pierre-la-Feuille en raison du sol de cette paroisse, « composé d'un terrain pierreux et montagneux, sujet aux ravines », où il y avait très peu de blé et où les vignes en certains lieux ne produisaient pas pour payer les travaux. « La taille y est trop forte, lit-on dans le Cahier local, ainsi que la rente ; le seigneur occupant le terrain le moins mauvais : tout reste (retombe) sur la paroisse, pour les impositions... » [61].

A Pomarède, la pauvreté des habitants venait des fonds de cette communauté qui consistaient en un sable très léger. Les plus petites pluies entraînaient le sable « sur les bas-fonds » et les dégradaient entièrement [62].

A Sénaillac et Domenac, le bois qui y était, et qui manquait ailleurs, soulagerait un peu la misère de la communauté, si on pouvait l'exporter, mais les chemins étaient si affreux que c'était chose impossible, et ainsi personne ne se présentait pour en acheter [63].

59 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 198-199.
60 *Ibid.*, p. 228.
61 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 308.
62 *Ibid.*, p. 258.
63 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 329.

Les habitants de Francoulès étaient réduits à la pauvreté et même à la misère par la nature de leurs terres qui ne produisaient rien, et par les ravines et les grêles fréquentes, « si abondantes chaque année » qu'elles leur enlevaient la modique récolte qu'ils pouvaient y faire. De plus, les meilleurs fonds de la commune étaient couverts de pierres et de mauvais terrain que les orages entraînaient des montagnes. Les gens se trouvaient ainsi entièrement ruinés ; leurs champs étaient absolument « hors d'état de rien produire à l'avenir » [64].

A Gigouzac, des ravines annuelles avaient tellement détruit tous les bas-fonds que les habitants n'avaient plus que des terres de très mauvaise nature. Les montagnes ne montraient plus que le rocher et les bas-fonds étaient presque comblés de pierres. Les récoltes étaient si modiques « que le laboureur pouvait à peine cueillir de quoi vivre en travaillant son propre fonds ». Celui qui ensemençait ne pouvait pas espérer récolter quatre pour un [65].

A Frayssinet-le-Gélat, les terres avaient été abîmées, en 1788, de juin à septembre, par une grêle et des ravines effroyables. Depuis lors, la misère accablait les habitants de la commune. Les récoltes avaient été emportées, en effet, jusqu'à la semence ; les arbres avaient été détériorés ; les prés avaient été comblés de terre et de cailloux ; les clôtures avaient été abattues « par le terrain descendu des fonds supérieurs », de manière que tout semblait avoir changé de face comme par l'effet d'un déluge. Le pays allait être abandonné si on ne venait à son secours. Semblables accidents ont eu lieu dans des régions voisines de Paris et en Auvergne, et les populations avaient été secourues beaucoup plus que celles du Quercy, du moins celle de Frayssinet. Le pays était sans doute trop éloigné de la capitale ; on avait perdu de vue les malheurs survenus aux pauvres gens de cette commune et à ceux des autres communes du voisinage [66].

A Loupiac, de fréquentes ravines avaient, dans le passé, dégradé les terres pour les trois quarts. La gelée de l'année en cours, aussi mauvaise que celle de 1766, et la grêle des 7, 30 mai; 2 juin et 5 juillet de 1788, avaient ruiné le pays. La gelée qui venait de sévir, en particulier, avait emporté les trois quarts des noyers et des châtaigniers de la région, qui constituaient cependant sa principale ressource [67].

[64] *Ibid.*, p. 156.
[65] V. Fourasttié : *op. cit.*, p. 160.
[66] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 137.
[67] *Ibid.*, p. 220.

Les moyens de combattre la misère et la mendicité. — Il devenait urgent de travailler à supprimer la misère et d'abolir la mendicité. Il y avait là « la source de tous les vices », déclarait le Cahier de Fages. Les habitants de cette commune proclament qu'il fallait « trouver des remèdes et prompts et prochains pour punir et arrêter les brigandages, les vols et les rapines, et soumettre cette dernière classe du peuple, — celle des mendiants —, qui préfère se livrer à la mendicité qu'au travail » [68].

A Lentillac-du-Causse, le plus sûr moyen d'arrêter les désordres de la mendicité paraissait être « de détruire les bénéfices simples et d'accorder aux curés l'entière dîme de leur paroisse, ou, du moins, d'augmenter considérablement les (portions) congrues, afin de mettre les curés à portée de secourir leurs paroissiens dans l'adversité ». D'après le Cahier de cette paroisse, l'on voyait, en effet, très rarement les paroissiens d'un curé riche s'absenter de chez eux pour aller mendier [69].

D'après le Cahier de Luzech, le moyen d'extirper la mendicité et de rendre à l'agriculture les bras dont elle a besoin serait « de laisser en vacance les bénéfices consistoriaux du second ordre de chaque province à mesure qu'ils viendraient à vaquer, d'en faire verser les revenus dans une caisse qui serait établie dans ladite province, et d'y puiser dans le temps de calamité, lorsque les terres ne peuvent se faire, pour soulager l'humanité souffrante, et tenir la classe de ceux qui sont en état de travailler dans l'amour du travail en les occupant pour lors à des ateliers de charité pour réparer les chemins vicinaux et de communication d'une communauté à l'autre » [70].

Les habitants de Bélaye demandèrent que, dans chaque communauté, il y eût, une ou plusieurs fois dans l'année, des assemblées de paroisse pour discuter les besoins communs. Le sort des curés congruistes, « malgré le dernier bienfait du roi », était encore trop dur pour opérer le bien, secourir les pauvres, et les décharger d'une contribution de casuel aussi honteuse au service divin qu'onéreuse au peuple. Il devait être pourvu par un règlement général à ce que l'entretien des chœurs des églises de paroisse, la fourniture des ornements et le soulagement des pauvres ne fussent plus laissés à la discrétion des décimateurs qui, bien souvent, notamment dans cette année de calamité, laissent presque périr de faim les malheureux dont les bras les nourrissaient ; la portion qui devrait servir

[68] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 119.
[69] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 211.
[70] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 224.

à remplir ces divers objets devrait être prise proportionnellement sur le produit des différentes dîmes composant leur bénéfice [71].

A Aujols, l'on demandait l'institution, dans chaque paroisse, d'une caisse de charité sous la direction du curé, d'un officier de justice, des marguilliers et de quelques notables, dans laquelle chaque congruiste serait tenu de verser une somme de 300 livres, le gros décimateur une autre somme proportionnelle au revenu du bénéfice, et tous les autres curés dans la même proportion. Toutes ces sommes « seraient distribuées aux pauvres suivant les occurrences et la prudence des directeurs ».

D'après le Cahier de la même paroisse, personne ne révoquait en doute le droit imprescriptible et sacré des pauvres aux biens de l'Eglise, « et peut-être que la majeure partie de ces biens avait été donnée à l'Eglise en considération des pauvres ». Il fallait donc donner aux pauvres les moyens d'exercer ces droits utilement. Les habitants prétendaient que leur propre expérience en démontrait la nécessité : le gros décimateur de la paroisse — le collège royal de Cahors — en retirait plus de trois mille livres et ils ne retiraient aucun secours du revenu du bénéfice, parce que leur curé n'avait pas de quoi vivre et que le gros décimateur n'avait rien donné.

Cependant, les habitants d'Aujols reconnaissaient « le grand avantage » que le public retirait du collège royal, et il s'en fallait bien qu'ils exigeassent « une contribution pareille à celle d'un bénéficier simple » [72].

D'après le Cahier d'Arcambal, on doit pourvoir aux moyens de bannir la mendicité, « soit par des ateliers de charité destinés à la réparation des chemins vicinaux, soit par des impositions destinées au secours des malheureux que la maladie ou l'âge empêchent de gagner leur vie » [73].

A Réalville, dans la sénéchaussée de Montauban, on désirait qu'il y eût un règlement général, « prohibant aux collecteurs de faire aucun frais, sauf la saisie, sur les articles au-dessous de 50 livres, qu'après le mois d'août, temps auquel les pauvres ou gens malaisés peuvent seulement payer, les riches portant seuls dans ce cas la peine de leur négligence à acquitter leur cote échue d'imposition » [74].

A Saint-Martin-Labouval, on demande que, dans les années de grande misère, tous les bénéficiers, tant supérieurs qu'inférieurs,

71 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 23, 24.
72 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 16, 17.
73 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 11.
74 Victor Malrieu : *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Montauban*, 1925, p. 50 (art. 11).

puissent être forcés à donner le sixième de leur revenu, pour le soulagement des pauvres des paroisses de leurs bénéfices, et que le surplus soit fourni par les seigneurs et habitants, à proportion de leurs facultés [75].

D'après le Cahier de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, les curés, plus à portée de l'indigence de leurs paroissiens, sont les plus capables de la soulager, mais la portion congrue doit être portée à 1.200 livres et celle des vicaires à 400 livres. « Un évêque qui donne cinq cents écus de salaire à son cuisinier, au-delà de la nourriture, dit-on dans ce Cahier, ne refusera pas un tel honoraire au dernier prêtre de son diocèse, obligé par l'état (de sa fonction) de vivre honnêtement et forcé par l'humanité d'essuyer quelques larmes du pauvre, accablé de misère. » [76].

D'après le Cahier de Montauban, le Gouvernement devrait, dans les années disetteuses, étendre, sur le peuple des provinces, les mêmes bienfaits qu'il accorde à celui de Paris, en suivant les proportions que Sa Sagesse lui inspirerait [77].

D'après le Cahier de Parnac, les moyens qu'on croyait les plus « sortables » pour soulager le peuple malheureux étaient les suivants. Tout d'abord, il fallait supprimer ou proportionner au mérite ou au besoin une infinité de pensions que l'intrigue quelquefois a surprises de la bonté du roi. On devait détruire ensuite tous les anciens impôts, faire en sorte que la science du recouvrement et des droits de contrôle ne soit plus si arbitraire et si compliquée. Il ne devait plus y avoir que deux espèces d'impôts, le réel et le personnel. L'impôt réel devait être sous une seule dénomination ; toutes les terres du royaume devaient lui être assujetties. On devait suppléer à l'insuffisance de cet impôt par une imposition personnelle, à laquelle seraient soumis le clergé, la noblesse, tout comme les membres du Tiers. Il devait y avoir un fermier dans chaque commune ; il devrait verser le prix de sa ferme dans le trésor royal. Le Quercy devait être libre d'emmagasiner son vin dans la ville de Bordeaux, sans être assujetti à aucun lieu circonscrit, ni à aucun paiement de droits. On devait rétablir la navigation de la rivière du Lot et abolir les entraves s'opposant au commerce du vin sur la côte de cette rivière ; on faciliterait ainsi la vente des vins, qui était l'unique ressource des habitants de cette communauté [78].

A Lasbouygues, les secours ne venaient pas. Le Cahier de cette

[75] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 297, 298.
[76] *Ibid.*, p. 319.
[77] V. Malrieu : *op. cit.*, p. 28.
[78] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 256, 257.

communauté porte : « Rien de plus fréquent dans ce canton que les fléaux qui enlèvent tous les fruits de la terre ; rien cependant de plus rare que de voir répandre des secours sur ceux qui les ont essuyés. L'année précitée en est la preuve. Nous avons communiqué à nos administrateurs la misère profonde qu'elle nous fait éprouver, mais ils ont été sourds à notre réclamation... La nation assemblée sans doute ne nous refusera pas d'y compatir ; c'est de son zèle que nous espérons qu'après s'être pénétrée de la profondeur de la misère, elle obtiendra du monarque, par ses plus vives instances, non seulement la remise totale de nos impositions dans ce temps calamiteux, mais même la fourniture des semences nécessaires à nos terres, et, de plus, de vrais moyens de subsistance par les voies les plus promptes. » [79].

Au Montat, on demande que, pour soulager les propriétaires éprouvant des calamités et réduits à une certaine misère, on crée l'impôt d'un cinquième ou sixième au-dessus de l'impôt déjà existant. Ces fonds seraient déposés dans une caisse sûre, gouvernée par les Etats de la province. Ils ne serviraient qu'à soulager ceux que les grêles, les ravines, les sécheresses ou d'autres cas fortuits auraient privés de leurs récoltes. Pour prévenir la séduction et les erreurs, quand une calamité arriverait, dans une commune, des commissaires seraient nommés par les Etats provinciaux pour se rendre sur les lieux. Des renseignements seraient pris par eux sur place au sujet de la récolte qui aurait reçu quelque dommage. Dans le cas où la moitié d'une récolte aurait été emportée, la communauté ainsi éprouvée ne devrait payer, durant l'année en cours, aucun impôt. Le montant des impositions serait pris sur la caisse qui aurait été établie. Si le mal était plus grand, on devrait aider avec ces fonds les plus malheureux, soit en leur fournissant des semences, soit en les secourant pour leur subsistance.

Au cas où le nombre des communautés victimes de quelque calamité serait trop considérable, s'il absorbait et au-delà l'argent de la caisse, le roi devrait diminuer les impôts de la province « de tout ce qui serait nécessaire pour soulager les communautés maltraitées ». Il serait vraiment injuste, en effet, que celui qui aurait fait les frais de culture, de semence, etc..., et qui aurait le malheur de ne pas récolter pour renouveler ses travaux et ses semences, fût tenu de payer des impôts, alors qu'il n'aurait pas de quoi subsister.

S'il y avait des fonds de reste dans la caisse, on demandait, dans le Cahier, qu'ils fussent employés en moins imposé l'année suivante.

[79] *Ibid.*, p. 195, 196.
[80] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 202, 203.

On pourrait dire sans doute que *les besoins de l'Etat* ne le permettent pas, que le trésor royal doit toujours recevoir la même quotité d'impôts, mais, pour remplir les prétendus besoins de l'Etat, on ne peut « faire mourir de faim la moitié du royaume » [80].

Les populations malheureuses demandèrent surtout, pour le soulagement de leur misère, la constitution de bureaux de charité.

A Rouffiac, on demanda qu'il y en eût un par dix ou douze paroisses [81].

Au Boulvé, on voulait que les fonds répartis dans les bureaux de charité fussent distribués, en pleine connaissance, aux enfants dont les pères étaient hors d'état de les alimenter, jusqu'à ce que le développement de leurs forces les aurait mis en état de gagner leur vie par leur travail. « Il est sensible, dit-on encore dans le Cahier de cette communauté, qu'il faudrait des établissements de cette nature pour prévenir l'inculture et l'abandon de la majeure partie du sol de cette commune. » [82].

Des communautés se montrèrent hostiles aux maisons de force. Elles les considéraient plutôt comme « le tombeau de l'humanité qu'un remède contre la mendicité ». A Courondes, on demanda que ces maisons fussent surveillées par des Comités de personnes charitables [83].

Aucun soulagement n'est apporté aux maux dont on est accablé. — Les subdélégués des intendants, les curés eux-mêmes n'hésitent pas à reconnaître, à l'occasion, que les devoirs de charité ne sont pas toujours remplis à l'égard des malheureux par les propriétaires nobles, ni par les décimateurs ecclésiastiques.

Des Cahiers de paroisses vont jusqu'à révéler que des administrations ne répondent même pas aux communautés qui leur exposent leur détresse après avoir subi quelque calamité.

L'hôpital de Caussade avait été réuni en 1725, avec son revenu d'environ 600 livres, à celui de Montauban. Dans leur Cahier de doléances de 1789, les habitants de cette ville écrivirent : « Nous avons eu la douleur d'en voir la maison, indispensable pour casernes lors du passage fréquent des troupes, vendue par ledit hôpital de Montauban. Nous avons été obligés de racheter notre propre maison bâtie et entretenue à nos dépens. Notre ville a le plus grand intérêt au rétablissement de cet hôpital et au retour de ses revenus, qui augmenteraient bientôt par la bienfaisance de ses habitants. Ils

81 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 273.
82 *Ibid.*, p. 30, 31.
83 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 14, 15.

voient avec douleur les pauvres de leur ville refusés le plus souvent à celui de Montauban, où, plus souvent encore, ils ne peuvent être transportés. On a vu des soldats malades, venant de Cahors, mourir dans leur trajet à Montauban, faute d'hôpital dans notre ville, ce qui augmente les frais des convois militaires. »[84].

A Cénac, les habitants étaient désespérés : ils faisaient connaître leurs malheurs à l'administration de Haute-Guyenne, et celle-ci ne répondait même pas. On ne voyait venir aucun soulagement aux maux dont on souffrait. « Rien de plus fréquent, lit-on dans le Cahier de cette paroisse, que les fléaux qui enlèvent tous les fruits de la terre ; rien de plus rare que de voir soulager ceux qui les ont essuyés ; l'année présente en est la preuve. Nous avons perdu nos meilleurs fonds par des ravines si multipliées qui ont détruit toutes nos montagnes, en laissant les pierres dans les vallons, où nous avions nos prés et nos meilleurs fonds, qui sont irréparables pour les uns et inexprimables pour les autres ; ces pertes ont été représentées à nos administrateurs, qui n'ont rien répondu. Ce silence laisse nos calamités dans une persévérance désespérante, parce que, accablés d'un autre côté par une surcharge de rentes multipliées par les acaptes qu'on est obligé de payer à toutes les mutations, et de ces surcharges abominables et injustes, tout nous prouve qu'une administration étrangère est peu sensible à nos malheurs et n'a point à cœur de les faire cesser ; l'unique moyen est d'en réformer les abus. »[85].

A Frayssinet-le-Gélat, les habitants auraient exposé, aussi inutilement, à l'administration provinciale, leur détresse et leur urgent besoin, soit pour leurs semences, soit pour leur subsistance. Ils n'en avaient rien retiré, « sinon une suspension tacite du paiement des subsides, qui leur deviendra ruineuse en quel temps que ce soit, au point que, si les soulagements demandés sont retardés davantage, ce sera, suivant les apparences, un bouillon après la mort pour bien des gens »[86].

Revendications d'ordre économique. — La crise économique s'aggravant, les Cahiers réclamèrent des mesures hardies, comme l'aliénation des biens ecclésiastiques, l'abolition des droits seigneuriaux, ou tout au moins le rachat des droits seigneuriaux.

M. Henri Sée dit, cependant, dans son *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre*

84 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 7, 8 (art. 12).
85 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 71.
86 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 139.

mondiale, que les revendications sociales et économiques faites en 1789 « étaient bien moins radicales qu'elles ne le sont devenues par la suite ». « Les Cahiers du Tiers-Etat, dit-il, protestaient contre les abus du régime seigneurial, mais même les paysans, qui avaient le plus à en souffrir, ne réclamaient, en général, que l'abolition des abus, et la plupart n'espéraient, pour le mieux, que le rachat des droits seigneuriaux si abhorrés. » [87].

Dans son ouvrage *La Révolution française*, M. A. Mathiez dit d'une manière fort juste que le Tiers est uni contre les aristocrates, mais il a soin d'ajouter que ses revendications propres varient selon qu'elles émanent de bourgeois ou de paysans, de négociants ou d'artisans. D'après lui, toutes les nuances d'intérêt et de pensée des différentes classes se reflètent dans les Cahiers. « Contre le régime seigneurial, dit-il, les doléances des Cahiers des paroisses sont naturellement plus âpres que celles qui figurent dans les Cahiers des bailliages rédigés par des citadins. Pour condamner les corporations, l'unanimité est loin d'être complète. Les protestations contre la suppression de la vaine pâture et du glanage, contre le partage des communaux n'émanent que d'une minorité. On sent que la bourgeoisie, qui est déjà en possession d'une partie de la terre, se solidariserait au besoin avec la propriété féodale contre les paysans pauvres. Les revendications proprement ouvrières sont absentes. Ce sont des « maîtres » qui ont tenu la plume. Le prolétariat des villes n'a pas encore voix au chapitre. En revanche, les vœux des industriels et des commerçants, leurs protestations contre les pernicieux effets du traité de commerce avec l'Angleterre, l'exposé des besoins des différentes branches de la production sont l'objet d'études précises fort remarquables. La classe qui va prendre la direction de la Révolution est pleinement consciente de sa force et de ses droits. Il n'est pas vrai qu'elle se laisse séduire par une idéologie vide, elle connaît à fond les réalités et elle possède les moyens d'y conformer ses intérêts. » [88].

Les Cahiers de paroisses ou de corporations, de curés aussi, sont bien connus, tellement on s'est appliqué, depuis trente ans, à les retrouver et à les publier. Grâce à eux, nous pouvons être mis en contact avec les Français de 1789. Les Cahiers de bailliage en reprennent parfois les doléances avec exactitude, soit en les résumant, soit en les énumérant, quand elles restent particulières à une fraction du corps électoral.

[87] *Op. cit.*, p. 370.
[88] *La Révolution française*, tome I, p. 47, 48.

Mais tel n'est pas toujours le cas ; pour le Tiers-Etat, par exemple, la bourgeoisie, qui exerçait dans les assemblées de bailliage une influence prépondérante, a plus d'une fois laissé tomber les vœux des paysans ou bien les a atténués. Il est certain que, dans les régions du Centre, où les métayers étaient très montés contre les fermiers généraux, les Cahiers de bailliage n'en laissent le plus souvent rien voir.

Les Cahiers généraux sont une image fidèle de l'opinion, non de l'ensemble du Tiers-Etat, mais de la bourgeoisie [89].

Quand on veut comprendre la divergence des intérêts économiques qui se manifeste, au XVIIIe siècle, parmi les diverses classes de la société, et se rendre compte des catégories sociales qui apparaissent dans chacun des Ordres, on n'a qu'à parcourir les Cahiers rédigés au moment de la convocation des Etats généraux : Cahiers généraux des bailliages ou sénéchaussées, Cahiers des villes et des paroisses rurales, Cahiers des communautés de métiers.

En matière industrielle, d'une manière générale, la réglementation est combattue, ainsi que le régime des corporations de métiers. Mais les maîtres assemblés demandent le maintien de l'ancien régime corporatif ; ils souhaitent le maintien de leurs privilèges, s'élèvent contre l'emploi des métiers mécaniques, contre l'extension de l'industrie rurale.

En matière commerciale, les Cahiers demandent l'abolition des douanes intérieures, des péages et des octrois qui nuisent aux transactions, la libre exportation des produits manufacturés et des denrées agricoles. Les gros négociants se montrent partisans de la liberté économique. Le traité de commerce avec l'Angleterre, de 1786, est l'objet d'une réprobation unanime [90].

En ce qui concerne le Quercy proprement dit, dans certaines communautés rurales, à Frayssinet-le-Gélat par exemple, en raison de la stérilité du sol et du peu de production agricole, la population se plaint qu'elle ne peut trouver sa subsistance dans les terres qu'elle cultive, même dans les années les plus abondantes. Elle ne peut vivre que misérablement.

Les habitants de Frayssinet déclarent qu'ils ne pourront continuer d'habiter cette commune s'ils ne sont pas exempts de tous subsides et rentes. Même en obtenant semblable exemption, ils auront « le désagrément de se nourrir de plus mauvais vivres qu'ail-

89 G. Lefebvre : Compte rendu de l'ouvrage de M. Gaston Letonnelier, *Les cahiers de doléances en Dauphiné*, dans les *Annales historiques*, 1939, p. 177.
90 Henri Sée : *La France économique et sociale au* XVIIIe *siècle*, p. 178, 182.

leurs et d'être privés de bien des ressources qu'on trouve dans le reste du royaume » [91].

Dans la même communauté, on déclare le Tiers-Etat ruiné. Il n'y aurait de bien-être et de richesse que dans l'ordre du clergé et celui de la noblesse. On y demande de réprimer l'égoïsme par des impositions sur les choses dont le peuple peut se passer, comme sur l'usage de l'or et de l'argent qui ne sont pas monnayés..., comme aussi sur les objets d'ostentation, par exemple les carrosses, les chaises de poste, le trop grand nombre de laquais et de domestiques qui quittent la charrue « pour prendre le métier, au préjudice des campagnes qu'ils dépeuplent pour trop grossir les villes, sur les cartes et autres jeux qui, en entretenant la fainéantise des hommes et faisant perdre un temps précieux pour le travail, les arts et les sciences, les mènent à leur ruine ordinairement et à la friponnerie » [92].

Le Cahier de la même commune demande la création « d'une tontine du revenu excessif du clergé et d'une contribution volontaire des nouveaux mariés, de tous les états », en faveur des familles nombreuses.

Au delà d'un certain nombre d'enfants qu'auraient ces personnes mariées, on les placerait, « proportionnellement à la contribution versée », dans des écoles, « chacun eu égard à sa condition, aux dépens de cette tontine dont le produit serait immense bientôt » [93].

Partage des biens communaux. — A Saint-Cirq-Lapopie, on demande le partage des biens communaux. Il avait été déjà sollicité en 1787 pour « un bois commun très vaste », dans une délibération qui avait été adressée à M. de Villedeuil. Aucune réponse n'avait été faite à cette requête. Les habitants réitèrent leur pétition et demandent le partage du même bois « par égales portions entre les copartageants, en observant de défendre à chacun d'eux de défricher sa portion à peine d'en être privé et sa portion acquise au premier qui le dénoncerait » [94].

Défaut de police. — La police faisait parfois défaut dans les communes. Cependant, elle était indispensable à la tranquillité et à la sûreté des habitants. La communauté de Saint-Sauveur demanda donc au souverain « de charger tous seigneurs, juges, magistrats et autres qui nous gouvernent, d'établir à cet effet des commissaires

91 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 136.
92 *Ibid.*, p. 140, 143.
93 *Ibid.*, p. 151, 152.
94 Victor Fourastié : *op. cit.*, p. 285.

ayant pouvoirs suffisants pour son exercice ». Elle réclama un règlement pour les heures auxquelles les aubergistes ou cabaretiers devaient « s'abstenir de leur commerce souvent scandaleux, pendant les offices divins, les jours de dimanche et de fêtes ». Elle voulait qu'on sévît « contre les querelleurs, fripons, perturbateurs du repos public et autres de mauvaise vie », qu'on veillât à l'entretien des rues et chemins publics, aux poids, mesures et aunages [95].

D'après le Cahier de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, la police devait être « exercée et administrée alternativement », dans toute paroisse, chaque année, par deux notables [96].

A Corn, on signale le défaut de police dans les communautés rurales. De là naissaient les troubles, les dissensions, les inimitiés, en un mot tout ce qui troublait l'harmonie et l'accord. De là venaient les meurtres fréquents « qui font gémir l'humanité et portent dans l'âme de tous les citoyens l'alarme et la terreur ». Les habitants demandaient que, dans toutes les communes où le juge ne résiderait pas, il y ait une personne spécialement chargée de l'exercice de la police [97].

A Saint-Cernin, le Cahier porte : « La police n'est plus qu'un vain nom dans nos campagnes ; les seigneurs justiciers, livrés dans le faste des villes à leurs plaisirs ou à leurs affaires, établissent dans leurs terres un juge, rarement un procureur fiscal, et ils s'endorment pour ne s'éveiller qu'à l'échéance des pactes de la ferme. Que résulte-t-il d'une pareille négligence ? Toute sorte de vols, de brigandages, d'assassinats, de crimes de toute espèce. Le laboureur, ordinairement plus mal nourri que les chiens de son seigneur, voit ses bois coupés au pied, sa récolte enlevée de nuit, et avec bien de la peine peut-il sauver sous son rustique toit les misérables restes d'une mauvaise récolte. Il ne peut, de nuit, quitter le seuil de sa porte sans exposer sa vie, et, depuis quatre ans, l'assassinat de trois de nos plus honnêtes citoyens, massacrés dans le lieu même ou aux environs, nous prouve que la licence, la débauche et le crime ne connaissent plus de bornes. Si l'on nous demande la principale cause d'un si grand mal, nous la trouvons dans la multiplicité des cabarets qui, sous un crédit momentané, fournissent à l'excessive dépense des mauvais sujets, de jour et de nuit, et sans respecter le temps du service divin.

« Nous la trouvons notamment dans les maisons vouées à la prostitution, qui recèlent et hébergent des bandits toujours accom-

[95] *Ibid.*, p. 312, 313.
[96] *Ibid.*, p. 318.
[97] Abbé Péchal : *Corn*, p. 156.

pagnés de femmes de mauvaise vie dont ils changent tour à tour. On y a vu jusqu'à trente brigands rassemblés, ainsi que le bétail ou marchandises volés à 40 et 50 lieues, pour, par droit d'échange, en envoyer autant d'ici à la même ou plus grande distance... »

Les habitants demandaient que chaque seigneur fût obligé d'aller de temps en temps lui-même, ou d'envoyer un représentant, dans ses terres, d'y placer un juge intègre et sévère. Tous les étrangers sans aveu, arrivant dans la communauté, devraient être tenus de se présenter devant le procureur fiscal du lieu pour faire viser leurs certificats et passeports, faute de quoi ils devraient être arrêtés et punis [98].

D'après le Cahier de Soulomès, la police n'est pas connue dans cette commune, ni dans celles du voisinage. « La maréchaussée, trop éloignée et occupée sans doute ailleurs, n'y paraît presque jamais, peut-on lire dans ce Cahier. Aussi rien ne retient les malfaiteurs, qui se portent avec la plus grande facilité aux excès, aux assassinats même suivis de mort, que l'impunité constante de tous ceux qui sont commis depuis nombre d'années, dans nos environs, ne contribue pas peu à rendre plus communs, au point que le plus honnête homme et le plus pacifique est habituellement exposé. Les armes à feu sont très et trop communes, et l'on s'en sert pour toute sorte de mauvais usages. » [99].

A Artix, le Cahier porte également : « Dans nos campagnes, il se commet toute sorte de vols, de brigandages, d'assassinats de toute espèce, de sorte que les honnêtes gens sont exposés et osent à peine, dès le soleil tombé, sortir de leur maison. D'où vient tout cela ? C'est que la police ne s'exerce plus. Les seigneurs justiciers se contentent de mettre dans leurs terres un juge, rarement un procureur fiscal, qui est souvent sans pouvoir... Pour obvier à un mal aussi urgent, nous voudrions demander aux Etats généraux que chaque seigneur fût obligé de placer un juge d'une intégrité reconnue et un procureur fiscal, homme de mérite, et qu'il l'encourageât, par les gages et par les prompts secours qu'il lui donnerait, à mettre tout en usage pour parvenir à découvrir le crime et à faire punir les coupables. » [100].

A Sénaillac et Doménac, on est d'avis que les désordres qui troublent la tranquillité publique « pourraient disparaître ou du moins s'affaiblir par l'augmentation des brigades », qui étaient en trop petit nombre [101].

98 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 281.
99 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 331-334.
100 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 13.
101 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 330.

Les cabarets étaient très nombreux dans les villages et même le long des routes. L'ivrognerie était assez fréquente, bien qu'on bût beaucoup moins d'eau-de-vie que de notre temps et que l'alcoolisme fît alors moins de ravages.

D'après le Cahier de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, les cabarets ou auberges devenaient « la source et l'occasion de tous les désordres ». On demandait leur fermeture « pendant l'heure des offices divins et avant nuit close dans chaque saison de l'année ».

« C'est dans les cabarets, lit-on dans ce Cahier, que se fomentent les discussions, les vols ; un enfant pille la maison de son père, un père de famille enlève le pain et la subsistance à sa femme et à ses enfants, un domestique dévaste la maison de son maître, un débauché dérobe son voisin pour aller engloutir toutes ces rapines au fond des cabarets. » [102].

D'après le Cahier de Puycalvel, « si on devait mettre des limitations à quelque commerce, ce devrait être à celui des cabaretiers ; il devrait leur être défendu de donner du vin aux gens de l'endroit où ils tiennent auberge ; la plupart des désordres dans les ménages ou autrement ne viennent le plus souvent que des excès dans le vin. D'ailleurs, les gens ne vont ordinairement dans les auberges de leur endroit que pour y manger le produit de leurs vols ou de leurs pirateries » [103].

Le bien général. — Un bien propre à une population n'est pas le seul objet de certains Cahiers. On sait y rechercher le bien général. Dans la communauté exclusivement agricole de Courondes, on sait avoir le souci de l'abolition de la peine de mort, sauf pour le crime d'assassinat, de l'institution de garanties pour la propriété et la liberté individuelle.

Le même souci des intérêts généraux s'affirme également dans le Cahier de Montauban, où l'on trouve tout un plan de réorganisation de la France et où l'on réclame la liberté illimitée de la presse [104].

Le cahier de Saint-Sernin-du-Causse renferme également des généralités sur l'impôt, l'agriculture, les banqueroutes, la police, l'éducation, l'administration de la justice, le contrôle, les douanes, les abbayes, alors que les habitants étaient très malheureux et qu'il eût été même sage de s'occuper simplement des intérêts matériels de la population locale [105].

102 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 318.
103 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 267.
104 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 18-28.
105 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 277 et suivantes.

Gouvernement des provinces et des paroisses. — A Saint-Martin-de Vers et Lauzès, on demande que chaque province continue de se gouverner « par son droit et ses coutumes » [106].

Dans les campagnes tout particulièrement, les délibérations des communautés étaient depuis longtemps très irrégulières, dit-on dans le Cahier de Saint-Martin-Labouval, « par l'impossibilité d'y faire comparaître tous les habitants ». S'ils y allaient, ils refusaient de donner leur avis. Aussi demande-t-on un règlement qui permette de forcer tous les contribuables payant 20 livres de taille à y assister et à y rester jusqu'après les signatures, sous peine d'une amende qui soit applicable au soulagement des pauvres et à l'entretien des églises [107].

Régime féodal. — Le franc-alleu était toute terre qui ne reconnaissait pas de seigneur et qui n'était assujettie à aucune obligation féodale. La règle générale était alors : *Nulle terre sans seigneur*, et la présomption légale se trouvait toujours en faveur d'un fief. Il appartenait au propriétaire de prouver que sa terre était allodiale.

Or, la commune de Montauban demanda précisément « que la prétendue maxime *Nulle terre sans seigneur* fût abolie dans tout le royaume, notamment dans la province de Guyenne, régie par le droit écrit, qui n'admettait pas cette maxime. La région devait « jouir du franc-alleu » [108].

Le Cahier de Caussade « réclamait, contre l'article 383 de l'ordonnance de 1629, l'immunité de franc-alleu dont le Quercy, pays de droit écrit, avait joui autrefois, aussi bien que le Languedoc » [109].

D'après le Cahier de Réalville, la province du Quercy devait « être rétablie dans la jouissance du droit de franc-alleu qu'elle a conservé jusqu'à l'ordonnance de 1629. Cette loi, qui ne fut faite que pour l'intérêt du roi, a tourné aussi au profit du seigneur haut-justicier, et, par les extensions progressives qu'elle a reçues depuis son enregistrement, a porté de rudes atteintes au droit de propriété » [110].

A Septfonds, on demande l'autorisation de jouir de l'exemption du franc-alleu, ainsi que la province du Languedoc, parce qu'elle se trouve régie par le droit écrit qui ne l'admet point [111].

Justice. — D'après le Cahier de Montauban, on devait rendre la

[106] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 293.
[107] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 296.
[108] V. Malrieu : *op. cit.*, p. 21, 22 (art. 27).
[109] F. Galabert et L. Boscus : *La ville de Caussade*, Montauban, 1903, p. 281.
[110] V. Malrieu : *op. cit.*, p. 50 (art. 13).
[111] *Ibid.*, p. 54 (art. 9).

connaissance des faillites et des banqueroutes aux juridictions consulaires, « ainsi que la connaissance des trocs et ventes faites en foire, entre marchands, et celle des baux à ferme et sociétés qui se font entre particuliers ». La loi pénale contre le débiteur devait être la même dans tout le royaume [112].

A Caillac, on proteste contre les frais de justice et la vénalité des procès [113]. A Cambayrac, on se plaint des lenteurs de la justice.

D'après le Cahier de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, « le pauvre devrait être autorisé à plaider gratis, en constatant son état par les témoignages réunis de son curé et des principaux habitants de la paroisse qu'il habite ». Le juge devrait exercer gratuitement son ministère. Il ne devrait pas y avoir de droits du domaine pour le pauvre. Dans les cours supérieures, les procureurs devraient le défendre sans honoraires. L'avocat ne devrait pas lui refuser ses soins et ses conseils ; il devrait même se faire une loi et un devoir « de préférer la bonne cause du pauvre et de l'opprimé à celle du riche puissant » [114].

D'après le Cahier de Saint-Médard (Catus), on doit regretter « ces temps heureux où les sujets recevaient de la voix de leur roi la décision de leurs différends ». Ils ont fait une grande perte en n'ayant plus cet heureux avantage. « Quels abus ne se sont pas glissés dans l'administration de la justice, lit-on dans ce Cahier, par l'impéritie des officiers, qui ont été commis à cette auguste fonction, ou peut-tre même par leur mauvaise volonté ? O fatalité déplorable de nos mœurs, à quel point les choses ne sont-elles pas venues ! L'indigent ne peut être écouté dans aucun tribunal, pas même des premiers suppôts de la justice, faute d'argent : ce métal devenu si précieux à tout corrompu, même dans le sanctuaire de Thémis, qui est devenu un fléau... Il semble que de petits bailliages dans les petites villes seraient un remède aux abus, et le privilège de connaître de toutes matières en dernier ressort jusqu'à cinquante livres étoufferait cette multitude de procès qui traînent dans les cours supérieures, quelquefois des siècles entiers. Les officiers de ces bailliages, choisis dans la classe des avocats les plus versés dans le droit, seraient des juges intègres qui fixeraient l'attention du canton et attireraient des bénédictions en faisant disparaître cette multitude ignorante des soi-disant praticiens qui fomentent et soutiennent, souvent malgré même les clients, des causes à leur détriment. » [115].

112 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 25 (art. 54 et 57).
113 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 38.
114 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 318.
115 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 302.

A Puycalvel, le Tiers-Etat demande, « pour l'exécution de la justice, des gens sur les lieux ou à portée, parce que les moments sont précieux pour lui et qu'un déplacement ne peut que lui préjudicier ». Il trouvait même ordinairement, dans un voisin, un ami qui étouffait dans leur naissance les différends.

Les examens pour les capacités n'étaient pas assez rigoureux, d'après le même Cahier. Les seigneurs surtout admettaient pour officiers de leurs justices des gens « totalement impropres ». La vénalité des charges dans la magistrature avait des inconvénients graves. On ne devrait admettre à de pareilles charges que des jurisconsultes consommés [116].

Séquestre. — Quand une saisie avait lieu, on nommait un séquestre pour surveiller les biens et la récolte du débiteur, « dont les frais se trouvaient encore augmentés par cette nomination ». Le séquestre, qui remplissait bien sa charge, était dédommagé de ses soins aux frais du débiteur. Si, au contraire, ce séquestre s'était mal acquitté de sa mission, il se trouvait personnellement engagé au moment du règlement des comptes.

Quelques Cahiers ne purent que signaler les abus résultant de cette manière de procéder.

D'après le Cahier de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, on ne devait pas rendre responsable le cultivateur de la mauvaise fortune de ses voisins. On le forçait, par les séquestrations, d'abandonner ses propres récoltes pour aller percevoir celles de ses voisins. « La nécessité de pourvoir à ses besoins, dit-on dans ce Cahier, ne devrait-elle pas porter le cultivateur séquestre à préférer la perception de sa propre récolte à celle du cultivateur saisi ? Et alors le séquestre devient comptable envers le saisissant ; il est poursuivi, contraint par corps, traîné dans les prisons et arraché, pour des affaires étrangères, à sa famille et à la culture de ses biens ; dans ce siècle de lumière et de bienfaisance, une tyrannie si honteuse pour le caractère national doit enfin cesser. Qu'un créancier saisisse la récolte de son débiteur, que celui-ci en demeure séquestre et dépositaire, c'est là tout l'effet que devraient produire leurs engagements respectifs, sans qu'il soit permis d'en étendre la force, ni la rigueur sur des étrangers qui n'en ont fait aucun profit et qui n'y ont pris aucune part ; les séquestrations doivent être abolies... » [117].

D'après le Cahier de Fages, « les saisies sont un mal qui désole les habitants des campagnes ; ils en sont souvent les victimes. En

[116] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 267.
[117] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 315, 316.

effet, un créancier qui veut être payé, comme il est juste, livre sur contrat ou sur jugement à un huissier qui fait plusieurs voyages, dresse plusieurs verbaux, quelquefois à la sollicitation du débiteur, mais toujours à grands frais, sans procurer le paiement ; enfin, il fait des saisies des meubles s'il en trouve de saisissables, car, dans bien des maisons, cela est impossible... ». On demande une loi qui oblige le débiteur négligent ou de mauvaise volonté à payer ce qu'il doit, « sans recourir à des procédures longues, dispendieuses et ruineuses » [118].

A Cambayrac, d'après le Cahier de cette commune, le système des « séquestrages » réduisait tous les ans de quinze à vingt pauvres cultivateurs à la plus grande misère. On y traitait une telle loi de tyrannique. « Ces pauvres gens, disait-on dans ce Cahier, dans le temps précisément qu'ils ont besoin de faire leur peu de récolte, sont obligés de veiller sur celle des autres, sont exposés à des querelles, à des meurtres et presque toujours obligés à payer pour ceux qui les ont commis, parce qu'il est impossible de remplir toutes les formalités ; pourquoi ne pas tout simplement faire séquestrer le débiteur lui-même et, s'il y a quelque perte à faire, pourquoi la faire endurer à ceux qui ne doivent rien ?... » [119].

A Mercuès, les séquestres ruinaient un grand nombre de personnes. « Il faut que de pauvres paysans, lit-on dans le Cahier de cette commune, quittent et abandonnent leurs récoltes pour aller ramasser celle d'un autre, et au moindre manquement on s'en prend à eux. Ils sont emprisonnés et obligés très souvent de payer, avant de sortir de la prison, des créances qu'ils n'ont pas faites, avec des frais énormes, au lieu de condamner un débiteur à donner (une partie) du fonds à son créancier en paiement à l'estimation d'experts, s'il ne payait pas dans un délai qu'on accorderait. » [120].

A Boissières, on demande que le « séquestrage n'ait plus lieu comme une chose indigne, qui ravale la condition de l'homme en l'assujettissant à la contrainte » [121].

A Cazes, la communauté fait des vœux pour l'abolition « de l'injuste loi du séquestrage » [122].

A Puy-l'Evêque, le Cahier porte : « Citoyens misérables, qui, jour et nuit, épuisez vos forces et votre santé dans l'exercice constant des travaux les plus pénibles, nous plaidons votre cause, nous demandons la suppression du séquestre. Quoi de plus injuste, en effet,

118 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 121.
119 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 47, 48.
120 *Ibid.*, p. 240.
121 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 29.
122 *Ibid.*, p. 69.

que cette loi qui ruine dix familles à la fois, pour les écarts d'un seul homme ? Quel moyen pour y remédier ? Il s'en présente un bien naturellement, c'est d'accorder la contrainte par corps contre le principal débiteur. Alors l'homme, tranquille et réglé par ses intérêts, ne sera point exposé à être enlevé des bras d'une épouse qu'il aime ; ses enfants ne seront plus en danger de perdre leur subsistance par la privation d'un père chéri. Ils n'auront pas encore le désagrément de voir leur petite fortune se détruire. Et pour quoi ? pour des débiteurs mal intentionnés ; pour quoi ? pour des dettes auxquelles ils n'ont eu aucune part... » [123].

Les incidents provoqués par les séquestres ne purent qu'être très fréquents. C'était surtout dans les pays surchargés et pauvres, où les saisies étaient nombreuses, qu'on sentait l'inconvénient des séquestrations.

Dans le Cahier de Puylaroque, on peut lire : « Le laboureur craint peut-être moins son propre créancier que celui de son voisin. La charge de séquestre est pour lui un fléau si redoutable que la grêle. Si le séquestre perçoit, non seulement il abandonne sa propre récolte, mais il est exposé aux mutineries du débiteur saisi ; il faut porter plainte, exposer des frais et toujours perdre ; s'il ne perçoit pas, il devient le débiteur du saisissant et contraignable par corps. Chaque saisie entraîne un procès, vente judiciaire, taxe de peine et soins ; le débiteur est dépouillé, et rarement le produit des fruits équivaut à l'état des frais ; tout est perdu par le débiteur sans que le créancier y gagne. Une loi qui abolirait le titre de séquestre et assujettirait le débiteur à la contrainte par corps après un délai serait reçue avec des transports de joie dans nos campagnes et attirerait au roi les bénédictions de leurs habitants. » [124].

L'abolition de la séquestration ne pouvait qu'être reçue « avec transport », dans cette communauté, surchargée et pauvre, où les saisies étaient fréquentes [125].

Confiance et désir de bonheur. — D'une manière générale, dans les Cahiers, les communautés expriment leur confiance dans l'action de leurs députés pour faire aboutir leurs revendications. Elles les rendent responsables de la défense de leurs intérêts.

« Nous avons lieu de croire, déclare la commune de Lasbouygues, qu'ils emploieront tout leur zèle à faire valoir le cri de malheureux, et qu'ils sauront reconnaître dans leurs fonctions le titre le plus honorable et le plus digne de l'humanité. » [126].

123 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 271.
124 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 43 (art. 7).
125 Razoua : *Puylaroque*, p. 184, 185 (art. VI).
126 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 196.

Les populations soupirent après le bonheur. Pour elles, « il ne consiste pas à vivre dans l'indépendance, dans le faste, dans le luxe, dans le désir d'amasser des richesses ». Il se réduit simplement « à avoir un peu de pain arrosé de sueurs et de larmes » [127].

Les Cahiers des paroisses où se trouvent les doléances et les vœux des habitants de nos campagnes quercynoises sont des plus précieux. Ils renferment les principes que l'Assemblée Constituante fera triompher, en particulier celui de la suppression des droits féodaux, si favorable aux paysans pauvres.

[127] Cahier du Montat (*Ibid.*, p. 197).

CHAPITRE II

L'état de l'agriculture

En 1789, les progrès réalisés dans l'agriculture se trouvaient très faibles. La Monarchie avait travaillé presque en vain à transformer cette branche de l'activité nationale. Le défaut d'argent explique semblable résultat. Une dame du Garric, à Leyme, pouvait faire une exploitation conforme aux progrès modernes, parce qu'elle avait les capitaux voulus, mais les simples cultivateurs, qui étaient sans ressources importantes, en étaient incapables. Par ailleurs, des intérêts contradictoires dressaient trop les uns contre les autres les paysans aisés et les pauvres.

I

Les terrains quercynois

Dans ses *Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89, 90*, Arthur Young a dit de la France qu'elle possédait un sol et une agriculture qu'on pouvait placer « à un très haut rang parmi les meilleurs en Europe ».

Dans la réalité, la terre d'une province française — celle du Quercy en particulier — était loin de produire autant que le sol d'Angleterre, par exemple. Les terres quercynoises n'étaient pas fameuses.

A Artix, le terrain était sec, aride, très pierreux. Bélaye avait des vallons improductifs et des montagnes stériles. Les fonds étaient secs et arides à Blars. Les terrains de Boissières étaient ingrats.

Le Boulvé avait des terres ruinées et dévastées dans les vallons ; ses côteaux élevés étaient arides. Le terrain de Caniac était exposé à la sécheresse. Cénac n'avait plus ses bons fonds d'autrefois à cause des ravines fréquentes qui avaient abimé les montagnes.

La communauté de Niaudon, qui contenait en étendue, « mesure et perche de Cahors, 769 quarterées 3 quartons 3 boisseaux et, en réduction, 269 quarterées 2 quartons 1 boisseau », avait les quatre cinquièmes de la contenance totale en montagnes et côteaux. Ces terrains, autrefois complantés en vignes, se trouvaient, après le

défrichement, d'un assez bon rapport, mais les pentes et les inclinaisons étant très précipitées, les ravines annuelles avaient entraîné les terres, dégradé les bas-fonds, comblé et ensablé les prairies. Les montagnes en étaient ainsi devenues « infertiles » et les bas-fonds exposaient les propriétaires à des réparations ruineuses [1].

A Nuzéjouls, le sol était très aride et très pierreux. A Pradines, le peu de biens-fonds situés en rivière qu'elle possédait était sablonneux et exposé aux continuelles incursions du Lot qui n'est pas du tout encaissé de son côté. Les sept huitièmes de biens de la communauté situés dans le Causse étaient en partie abandonnés et en friche ; le reste était sans bois et planté en vignes, stérile et tellement exposé à la ravine que, dans peu de temps, il ne pouvait rester que des rochers à nu [2].

Brouelles avait des côteaux escarpés, infertiles ; ses vallons produisaient peu.

Le tiers du sol de Calvayrac consistait en montagnes, « d'une culture impossible en raison de l'appauvrissement où les ont conduites insensiblement les ravines multipliées, desquelles on ne peut pas les défendre ».

A Cazes, le quart des terres était en friche, un quart en était abandonné, un autre quart en bois-taillis de mauvaise venue et un quart enfin situé dans un vallon très étroit, sujet au moindre ravin.

A Cours et Gironde, il y avait un terrain très sec et très aride, à cause de ses montagnes « hérissées » que les ravines avaient dégradées.

Labastide-Luzech (ou du Vert) avait un sol « très montueux », sujet aux ravines qui dégradaient les bas-fonds.

A Prayssac, les terres, « sableuses et faibles », sont entraînées par les ravines, soumettant les cultivateurs à des réparations fréquentes. Il y a peu de prairies ; la commune n'a pas de bois. Les côteaux constituent au moins les trois cinquièmes de la contenance cadastrale : ils sont devenus stériles [3].

Puycalvel a « un terrain sec et aride, en grande partie inculte, impropre même aux pâturages » [4].

Puy-l'Evêque possède en étendue 2.436 quarterées de terre, réduite à 1.175 quarterées. Le quart de ses possessions consiste en une plaine ; un autre quart, en vignes sur les côteaux ; de l'autre moitié, un vingtième est en bois-taillis, un quarantième en prés dont le tiers est infertile, et le reste est inculte et abandonné [5].

[1] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 260, 261.
[3] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 263.
[4] *Ibid.*, p. 265.
[5] *Ibid.*, p. 269.

Caillac avait des terrains fort légers produisant peu et des montagnes improductives. Calamane a des côteaux stériles. Le territoire de Cambayrac était ruiné par les ouragans ; les deux tiers des terres n'étaient d'aucun rapport. Carnac avait de petites montagnes stériles et des vallons incultes ; le tiers des terres était en friches.

La production était très faible à Castelfranc. A Cremps, le tiers du sol était pierreux.

A Duravel et Montcabrier, le sol était hérissé de rochers et entrecoupé, presque à tous les pas, de côteaux le plus souvent arides ; la plupart des fonds avaient été dégradés « au point d'avoir diminué de plus d'un tiers de leur valeur ».

La communauté de Labouffie et Lamadeleine-d'Aussac avait un territoire de 2.891 quarterées [6], où la quantité des biens nobles absorbait ce qu'il y avait de mieux.

Lagardelle et Pescadoires, d'une contenance de 694 quarterées, avaient un tiers en côteaux et deux tiers en plaine. La communauté des Junies se composait de fonds sablonneux, que les ravines emportaient facilement.

Luzech se trouvait « dans un sol rétréci des plus ingrats ». Martignac avait un terrain ingrat.

Saint-Cernin a un sol entièrement détérioré depuis un siècle par les ravines ; la communauté manque de fourrages et totalement de pâturages [7].

Saint-Cirq-Lapopie est la commune la plus remplie « de montagnes escarpées et même inaccessibles, qui ont été entièrement ruinées par les ravines qui les ont réduites au roc ». On y remarque une gorge étroite et une plaine rendue infertile par les fréquents débordements du Lot [8].

La commune de Crayssac était située sur une élévation « presque couverte de rochers et de pierres et presque stérile les années qu'on n'a pas de pluies fréquentes et à la moindre sécheresse ».

Les terres qui pouvaient se cultiver, à Cras, étaient de très peu d'étendue ; celles qui pouvaient se travailler étaient dévastées annuellement par des ravines, « qui sablent le petit nombre de prés situés dans des vallons assez étroits ».

A Crégols et Trégoux, le terrain était généralement aride ; on y récoltait à peine la moitié des grains indispensables.

Le sol était très pierreux et très nu à Larnagol. Le Montat avait

[6] La quarterée valant un peu plus de 3.256 centiares.
[7] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 282.
[8] *Ibid.*, p. 284.

des terres dégradées. Le causse de Lentillac (Lauzès) était tout à fait aride. Mechmont avait un fonds mauvais.

A Fontanes-du-Causse, le sol était très ingrat ; les deux tiers des terrains étaient incultes. Le pays est rempli « d'aspérités rocailleuses qui s'élèvent au-dessus de sa superficie et rendent l'exploitation longue et dispendieuse ». Francoulès avait un terrain mauvais qui ne produisait rien.

A Gigouzac, les montagnes ne montraient que le rocher et les bas-fonds étaient très pierreux.

Grézels avait 2.000 quarterées de fonds, dont les deux tiers en côteaux et l'autre tiers en plaine. Les prés forment un vingtième du taillable ; ils sont couverts de gravier.

Mercuès, contenant 1.050 quarterées de terrain de toute qualité, consistait pour près de la moitié en côteaux qui étaient en friches ou détruits par les ravines ; le reste était en plaine, dont près de 400 quarterées en terre labourable, 140 en vignes, 10 en chènevières et 30 en prés.

A Saint-Denis (Catus), le pays est très montagneux ; une partie est en vignes, une autre en labour et une autre en bruyère. La vigne et le terrain de labour sont très peu fertiles ; la bruyère consiste en un très mauvais pacage [9].

Saint-Martin-Labouval est entouré de montagnes escarpées et presque impraticables, où il y a seulement une petite plaine côtoyée par la rivière du Lot, dont le terrain est devenu infertile à cause de fréquentes inondations et de ravines survenues depuis plusieurs années ; le reste des terres n'est qu'un causse sec et aride [10].

A Saint-Médard (Catus), se trouvent un causse sec et aride et un vallon très resserré dont une partie est en prés. La contenance en est de 1.729 quarterées, dont 500 au moins sont « infertiles et de non-valeur » [11].

A Douelle et Cessac, le sol n'avait d'étendue que 707 quarterées abonnées ; le terrain était en partie aride et pierreux ; les trois quarts étaient en montagnes qui étaient presque en friche à cause de ravines fréquentes ; le reste consistait en une petite plaine dont le terrain, très léger, était souvent lavé et emporté par de fréquentes pluies. La rivière du Lot, qui baigne cette commune dans son contour, avait déjà enlevé plus de vingt quarterées de terre et continuait d'en enlever les bords à toutes les crues d'eau.

Le sol était aride à Escamps. A Fargues, Farguettes, Bovila et

[9] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 288, 289.
[10] *Ibid.*, p. 295.
[11] *Ibid.*, p. 299.

Mascayroles, la moitié du terrain consistait en montagnes incultes à cause des fréquentes ravines et grêles dont on ne pouvait les garantir.

A Sauzet, le sol était dévasté depuis une quinzaine d'années par des grêles, des ravines ; la commune avait perdu le quart de ses fonds de terre [12].

Les terres de Ségos sont très ingrates, d'un travail très dur ; la plupart n'étaient pas susceptibles de culture [13].

A Soulomès, le fonds est en grande partie ingrat et presque stérile.

Le sol de Thouron est très montagneux, aride et sablonneux ; il est devenu « presque difforme par les dégradations affreuses qu'ont occasionnées les orages fréquents depuis plusieurs années ». Les prés y sont marécageux ; ils sont presque tous couverts de sable ; les terres labourables sont « détériorées à un point qu'elles ne donnent pas en production deux pour un » ; il n'y reste que quelques vignes dans les bas-fonds, celles des côteaux sont presque toutes détruites ; les deux tiers du reste sont couverts de bruyère, de chênes et de châtaigniers rabougris [14].

A Ussel, le terrain était mauvais. La ravine et les grêles avaient chaque année comblé les meilleurs fonds de mauvaise terre et de pierres ; les montagnes ne comprenaient que des rochers escarpés et se trouvaient entièrement ruinées [15].

La communauté de Nadillac était située « sur la croupe d'une montagne sèche, aride en partie et parsemée d'une infinité de pierres ». L'étendue en était « de 332 quarterées en réduction, dont le grand tiers n'est non seulement susceptible d'aucune culture, mais encore (est) absolument inutile pour le pacage des bestiaux, puisque les ravines, qui se sont annuellement succédé depuis un temps immémorial, ont découvert les rochers en ne laissant trace de terre dans la majeure partie des côteaux ». Les prairies situées au bas de ces collines sont entièrement dégradées ; elles ont été couvertes en partie « par le terrain mêlé de pierres qui s'est détaché » [16].

La communauté de Saint-Michel (Cours) était située dans un sol ingrat et stérile, dégradé depuis quarante ans par des ravines successives [17].

[12] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 324.
[13] *Ibid.*, p. 327.
[14] *Ibid.*, p. 335
[15] *Ibid.*, p. 344.
[16] V. Fourastié : *op. cit.*, p. 249.
[17] *Ibid.*, p. 303.

Saint-Paul-de-Loubressac (Castelnau-Montratier) se compose de côteaux dont les eaux emmènent tout le bon terrain [18].

Saint-Vincent-Rive-d'Olt a mille quarterées de rochers et mille quarterées de montagnes ne produisant absolument rien.

A Salvézou, le terrain est très ingrat ; les ravines ont presque détérioré tous les fonds de la communauté ; les côteaux avaient été dévastés, les vignes déracinées et les vallons comblés par des éboulements de terrains [19].

A Vers et Velles, les terres sont ingrates et stériles par elles-mêmes ; les trois quarts de l'étendue de la communauté ne sont que « des causses très arides, des montagnes pelées ou hérissées de rochers immenses et multipliés » [20].

A Uzech, le sol est inégal, coupé par des collines escarpées et ravinées ; il est inculte pour les deux tiers. Le reste est labourable, presque partout sablonneux, sec ou argileux. Les prés, tous dans les vallons, sont communément sablés et ravinés [21].

A Valroufié, le terrain était des plus ingrats ; il était sujet aux ravines et à la sécheresse [22].

La communauté de Vire comprenait des vignes, situées moitié dans la plaine et moitié sur les côteaux, qui avaient été dégradés par les ravines, et le reste consistait en terres labourables, taillis ou châtaigniers de très mauvaise production [23].

A Caussade, la plaine était ravagée tous les ans par trois ruisseaux « qui, dans des canaux infiniment trop étroits, sont obstrués encore par plusieurs moulins, dont le produit est de beaucoup inférieur aux pertes qu'ils occasionnent » [24].

La communauté de Septfonds avait des terres fort détériorées par suite de fréquentes grêles, ravines et autres fléaux du même genre. La plupart des fonds étaient en friche et incultes. Les meilleurs terrains étaient ravagés par des ruisseaux qui les traversaient [25].

Il serait intéressant de savoir combien il y avait, en 1789, dans chaque communauté rurale, de terrains employés à quelque culture et de terres inutilisées ou incultes. Mais les documents ne nous disent guère ce qui en était exactement à ce point de vue.

18 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 307.
19 *Ibid.*, p. 321.
20 *Ibid.*, p. 353.
21 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 348.
22 *Ibid.*, p. 351.
23 *Ibid.*, p. 356.
24 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 7 (art. 11).
25 *Ibid.*, p. 53 (art. 2).

II

La propriété paysanne

« A la veille de la Révolution, a écrit Henri Sée, c'est toujours la propriété foncière qui joue un rôle prépondérant. Le régime seigneurial s'est maintenu, mais, en réalité, sous forme de tenure, la propriété paysanne s'est fortement constituée et il suffira de l'abolition de ce régime pour la rendre pleinement autonome. » [26].

La question de la propriété paysanne se posa, en 1789, plus que jamais. Des écrivains vantaient la petite propriété et ils demandaient qu'on augmentât le nombre des petits propriétaires.

D'ailleurs, à cette époque, les paysans possédaient déjà une partie importante du sol et il est probable, même, d'après Georges d'Avenel, que la propriété paysanne absorbait alors, dans tout le pays, le tiers de la superficie cultivée [27].

Ainsi, les petites propriétés étaient nombreuses à Corn et dans beaucoup d'autres communes du Quercy, quoique moins importantes et moins productives qu'elles ne le sont de nos jours. Il n'y avait guère, en général, de roturier qui ne possédât quelques lopins de terre ; mais les beaux domaines étaient aux mains des privilégiés [28].

En 1789, l'expropriation des privilégiés fut complète et la propriété actuelle a été manifestement fondée sur la Révolution et par la Révolution.

Les décrets de la Constituante de 1790, de la Législative de 1791 et de la Convention de 1793 ont non seulement libéré la terre, mais encore ils l'ont morcelée à l'infini, « comme une poussière », dont nous pouvons être ou sommes détenteurs actuellement.

En Quercy, tout particulièrement, depuis la Révolution, un des caractères de nos propriétés paysannes est leur morcellement. Généralement, les biens fonciers se trouvent disséminés.

Il en est ainsi surtout dans les zones fertiles ; chaque cultivateur tient à y posséder un champ ; les champs voisins d'un village y sont également disputés âprement pour leur proximité en même temps que pour leur fertilité. Au moment des partages, par suite d'un désaccord entre héritiers, on divise un domaine important en parcelles, une à une, pour égaliser les chances.

Le morcellement des terres en culture n'était pas de date récente. Il existait depuis les temps de la féodalité.

[26] H. Sée : *Esquisse d'une Histoire économique et sociale de la France*, p. 361.
[27] Vicomte Georges d'Avenel : *Histoire de la Fortune française*, p. 225, 226.
[28] Péchal : *Corn*, p. 252.

La Révolution devait l'accroître considérablement, en émancipant la propriété paysanne, grâce à l'abolition ou tout au moins au rachat et à la réduction des droits seigneuriaux.

Il est juste cependant de faire remarquer qu'en 1789, la surface cultivée était beaucoup moins morcelée qu'en 1550. C'était depuis des siècles, donc, que le paysan montrait pour la terre un véritable amour, une réelle passion, qui lui faisait employer ses épargnes à l'acquisition d'un lambeau de terre longtemps convoité, « s'endetter souvent et se ruiner quelquefois pour y parvenir » [29].

La terre avait alors une plus grande valeur que précédemment. De 1750 à cette date, elle avait fait plus que doubler de prix, alors que les salaires étaient demeurés en arrière.

La proportion des exploitants, surtout des propriétaires qui pouvaient vivre indépendants, sans travaillier pour les autres, était faible dans cette région. Beaucoup plus nombreux étaient les paysans qui possédaient ou affermaient des terres, mais qui n'en avaient pas suffisamment pour vivre, et qui devaient soit exercer un métier ou faire un commerce, soit louer leurs bras de temps à autre comme journaliers.

III

Les droits collectifs de jouissance et les biens communaux

Les droits d'usage jouaient un grand rôle dans la vie rurale, sous l'ancien régime. Certains étaient de première nécessité, comme le droit de vaine pâture ou celui de glanage.

Par vaine pâture, on entendait alors la pâture des grands chemins, des prés après la dépouille, des guérets et des terres en friches, des bois de haute-futaie. Mais c'était surtout sur les terres vagues, sur une partie des communaux et enfin sur les jachères que les pauvres gens avaient le droit de laisser paître leur vache, leur chèvre ou leur âne.

Quant au droit de glanage, il était réservé aux malheureux du village, mais du village seulement. Il était réglementé. Une règle générale voulait que les glaneurs ne devaient rien prendre avant que l'on eût enlevé du champ la moisson, la dîme et le champart [30].

Le propriétaire d'une prairie n'avait droit qu'à la récolte du foin ;

29 Georges d'Avenel : *op. cit.*, p. 225.

30 Marion : *Dictionnaire des Institutions de la France aux* XVII*e et* XVIII*e siècles*, 1913, V° glanage [d'après un arrêt du Parlement de Paris (note des éditeurs)].

il n'en était maître que pendant trois mois et demi par an, de mars à juin ; les coutumes fixent soigneusement les dates : ici le 1er mars, là le 8, ailleurs le 15. Sauf cette période, les prés appartiennent à tout le monde. Chacun peut y faire paître son bétail ; c'est pour les habitants un bien public, comme la grande route pour les citoyens d'un même pays. « Une prairie ne pouvait donc jamais être enclose, dit le vicomte Georges d'Avenel, du moins complètement, puisque la généralité des habitants, pendant huit mois et demi par an, devaient y avoir accès. »

Aux prairies s'ajoutent encore les landes et les marais. Sauf quelques exceptions, le sol, pendant la moitié ou même la totalité de l'année, s'il s'agit de terres au repos, reste banal. Le droit de pâture n'est limité dans son exercice qu'en ce qui concerne le nombre des têtes de bétail que chacun peut ainsi envoyer chercher leur vie à travers champs. C'est 4 bœufs par charrue en Languedoc [31].

En 1789, l'indigent et le cultivateur proprement dit vivaient à la faveur des droits collectifs. Le paysan riche ou simplement aisé pouvait également en jouir comme eux.

Il y avait une réglementation de la culture pour quelques-uns de ces droits. Ainsi, la vaine pâture défendait de clore les prairies ; elle exigeait qu'on fît la moisson ou la fenaison partout, en même temps, conformément aux *bans*.

Les biens communaux ne comprenaient guère de bois, mais des terres vagues. Leur exploitation variait suivant les communes et les paroisses. Certaines les laissaient, en entier, à la vaine pâture. Les habitants y envoyaient leurs bestiaux.

En Quercy, les biens communaux avaient une faible importance. Il en était ainsi à Mouillac où, d'après le cadastre de 1789, la superficie des communaux et patrimoniaux était de 262 quarterées 2 quartons 3 boisseaux 11 onces, et celle des biens ruraux de 1.380 quarterées 2 boisseaux.

La propriété paysanne était si fortement constituée qu'on ne put toucher réellement aux droits collectifs de jouissance des paysans. On ne put supprimer la vaine pâture, ni opérer le partage des communaux, tellement la masse des paysans tenait aux pâtures communes dans les prés, les bois, etc... Les petits propriétaires, les fermiers, les journaliers l'emportèrent sur les nobles, les bourgeois et les paysans aisés.

Il serait difficile de dire la surface occupée en 1789 par les biens communaux. Beaucoup de communaux anciens avaient été partagés.

[31] G. D'AVENEL : *op. cit.*, p. 216, 217.

La Révolution allait porter un coup décisif à ce qui restait de propriété collective dans les communes, en incorporant à la propriété individuelle cette masse de territoire. Des biens nationaux invendus seront, par ailleurs, versés en bloc dans le patrimoine des communes.

L'Etat administra les bois communaux comme les siens propres ; beaucoup de prairies furent louées par les municipalités. Ce ne devait être que sur une faible portion de ces terrains que devait subsister le droit de jouissance [32].

IV

Exploitation des terres

Le grand propriétaire exploitait très rarement ses terres. Il les louait « par ferme ou métairie d'étendue très variable, le plus souvent médiocre, ou par morceaux isolés de labour, de prairie ou de vignoble ».

Fermage. — D'une manière générale, en 1789, le fermier qu'on trouve à côté du paysan propriétaire n'avait que la stricte rémunération de son travail et l'intérêt de la somme d'argent qu'il avait dépensée.

En calculant la part du propriétaire en blé, elle était alors de 150 litres environ par hectare en moyenne, alors qu'elle était seulement de 96 litres en 1750 et de 113 litres en 1700.

Métayages et terres en location. — A côté du propriétaire rural, il y a aussi le métayer. Arthur Young a jugé sévèrement le métayage auquel il attribue la pauvreté de l'agriculture française. Cependant, la part de l'exploitant dans le produit de la terre avait sensiblement diminué en 1789 par rapport à ce qu'il était plusieurs siècles auparavant.

A Ussel, d'après le Cahier de cette communauté, la réalité était la suivante : la récolte en froment d'un domaine de deux paires de bœufs de labour, évaluée à 80 quartes, était partagée entre le propriétaire et le métayer. Cependant, il fallait auparavant en distraire 20 quartes pour la semence, 8 pour la dîme, 10 pour la rente du seigneur, 3 pour le maréchal-ferrant qui avait réparé les outils aratoires, nécessaires à la culture des terres. Les 39 quartes restant donnaient 19 quartes 2 quartons à chacune des deux parties. Cepen-

[32] Georges d'Avenel : *op. cit.*, p. 222.

dant, le propriétaire devait payer, en seul, 230 livres environ d'impositions royales [33].

Au point de vue de leur produit, les domaines étaient le plus souvent peu considérables.

Il n'y avait qu'un domaine dont le produit allât à 12.000 livres, à Nègrepelisse. Toutes les autres métairies rurales ne produisaient au plus que 3.000 livres, et il y en avait seulement un très petit nombre dont le revenu fût aussi grand.

Des paysans complétaient leurs propriétés par des terres prises en location. Des journaliers qui vivaient principalement de leur salaire louaient également quelque lopin de terre.

V

Les différentes cultures

On ne saurait marquer sur le sol la place d'une ancienne forêt ou un carré de bruyères qui fût remplacé par un champ de blé ou de maïs. On ne saurait compter les changements de culture d'une même terre à travers les siècles, des partis successifs qu'on en a tirés.

On ne peut indiquer le nombre des hectares cultivés par rapport à ceux qui étaient incultes. On ne peut faire connaître aisément la superficie respective occupée par les labours, les prés, les bois, les vignes. Beaucoup de communautés rurales ne disposaient que des cadastres anciens. La dépense en était difficilement faite par les autorités locales et tout recensement foncier était mal vu par les habitants des communes qui redoutaient quelque projet de taxe nouvelle avec semblable tentative.

Les principales cultures autres que le blé, en 1789, étaient : le tabac, la vigne.

Le tabac. — Depuis la mise en ferme de l'impôt établi par Richelieu sur le tabac, le montant de la vente en avait augmenté rapidement [34]. La compagnie des fermiers généraux, qui percevait pour le compte du roi le produit des impôts indirects, tabac, timbre, aides, etc..., comptait à sa tête, en 1789, des financiers de premier ordre [35].

Les tabacs des bords de la Cère et de la Dordogne étaient préférés aux tabacs exotiques.

33 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 344, 345.
34 L. Saint-Marty : *Histoire populaire du Quercy*, p. 178.
35 A. Mathiez : *La Révolution française*, tome I, p. 12.

Les populations quercynoises émirent plusieurs vœux, en 1789, relativement à cette culture. D'après le Cahier de Lalbenque, on devrait permettre aux régions de la France, dont le sol était propre à la production du tabac, d'en cultiver ; le Gouvernement pourrait mettre sur cette récolte un impôt qui lui donnât la même somme que l'afferme lui procurait ; par là, « on éviterait l'exportation d'un argent immense, et les profits inconcevables que les fermiers y font tourneraient à l'avantage du public qui l'achèterait à meilleur prix et sans doute de meilleure qualité ».

A Touzac, on était d'avis que tout propriétaire eût le droit « de faire produire à ses héritages ce qu'il jugerait nécessaire pour sa consommation, entre autres de semer et cueillir du tabac, qu'on ne fournit depuis quelque temps que de très mauvaise qualité, râpé, mouillé, consommé et la plupart du temps pourri, et dont le prix est excessif, et la consommation porte sur les individus de la société » [36].

A Montgesty, on demande la liberté de semer du tabac. « Il nous coûte aujourd'hui 4 fr. la livre, disent les habitants de cette communauté dans leur Cahier, et nous l'aurions peut-être pour moins de dix sols ; il est inconcevable les monopoles qui se font dans la levée de l'impôt qui y est établi. Le plus souvent, celui qui est pour empêcher la fraude est le plus frauduleux, de manière que le profit reste pour le commis qui devrait plutôt être à travailler ou faire travailler le champ qui languit faute d'agriculture... » [37].

A Duravel, on demandait le retour à la liberté pour la vente du tabac. Il y avait là, en effet, d'après le Cahier de cette communauté, une denrée de première nécessité, vu le grand nombre de personnes qui en faisaient usage ; le prix excessif qui en était exigé grevait trop durement « cette classe indigente à qui l'habitude d'en prendre en a fait un besoin ; le tabac vendu était infect et nuisible à la santé » [38].

A Saint-Vincent-Rive-d'Olt, on déclarait que l'on pouvait récolter du tabac et cependant il était interdit d'en cultiver. « Pourquoi contraindre à ce point la liberté des Français ? disait-on dans le Cahier de cette communauté. Nous aurions l'avantage d'en faire des récoltes, nous épargnerions et conserverions à l'Etat l'argent qui, pour se le procurer, passe dans des nations étrangères ; nous épargnerions les frais de régie de cette partie de la ferme royale. » On devait cultiver dans le pays les denrées utiles que pouvait produire

36 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 184, 342.
37 *Ibid.*, p. 247, 248.
38 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 100.

le sol et qu'on allait acheter bien loin ; on ne serait pas ainsi privé « de l'argent considérable qui sortait du royaume », du produit que donnerait la culture de ces denrées, ni du commerce qu'entretiendraient dans le royaume la préparation et la fabrication de ces denrées [39].

Les habitants d'Albas suppliaient le roi de faire distribuer « du meilleur tabac. Le moulu était infâme, et, sur mille carottes, il n'y en a pas une qui ait à peine l'odeur du tabac. Elles n'ont point d'odeur ou sont mauvaises ». On réclamait du tabac comme on en donnait quinze ou vingt ans auparavant. L'entrepôt de Tonneins, en particulier, en fournissait de très bon à cette époque déjà lointaine. En 1789, le tabac donné à Toulouse, à Tonneins et partout était très mauvais. « On en murmure généralement », portait le Cahier de cette communauté, « et on conseille à tous les jeunes gens de ne pas s'y accoutumer ; il est à craindre que peu à peu cette branche de revenu ne se perde pour l'Etat, tout comme on se lasse et on abandonne le vin d'un cru lorsqu'il est mauvais. » [40].

La vigne. — Le greffier en chef de la Cour des Aides à Montauban, Roure, demanda à l'intendant de la généralité l'autorisation de planter des vignes [41]. Cependant, des communes ne favorisaient guère les plantations de vignes ; elles sollicitaient plutôt dans leurs Cahiers la suppression de celles qui étaient plantées, au moins dans les bons terrains.

Les vignobles étaient ruinés en 1789. Cependant, ils ne furent pas tous abandonnés. Les vignes occupaient, malgré tout, de grandes surfaces dans certaines communes.

Les communautés de Bouziès, du Montat, de Vers demandèrent la suppression des vignes plantées dans des terres fertiles, afin de pouvoir produire davantage de blé [42].

D'après le Cahier de Bouziès-Haut, le vin ne se vendait pas, tandis que le prix du blé était très élevé.

Selon le Cahier de Vers et Velles, les plantations faites en vignes, surtout dans les meilleurs terrains, « ont tellement dégradé et affaibli la qualité et la réputation des vins de la côte du Lot, que le commerce de cette partie se trouve entièrement oublié » ; « cette manie générale de plantation porte un préjudice très considérable à toute la province par la diminution énorme de la principale denrée qui est le froment » [43].

39 *Ibid.*, p. 317, 318.
40 *Ibid.*, p. 5.
41 Archives du Lot, C 336.
42 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 21, 202, 355.
43 *Ibid.*, p. 355.

La communauté de Labastide-du-Vert demanda une loi « qui enjoigne à tous les propriétaires d'arracher les vignes plantées dans les meilleurs bas-fonds propres à la culture du blé, et de n'en planter que dans les côteaux ou autres terrains impropres à toute autre culture, pour redonner aux vins du Quercy leur première réputation » [44].

La communauté de Montgesty ne tenait pas à la vigne. On peut lire, en effet, dans son Cahier : « La vigne n'est qu'une sangsue ; elle ne sert aujourd'hui qu'à épuiser le petit grenier du vigneron et à étancher sa soif. Plus les tonneaux sont pleins, moins il en trouve de l'argent ; cependant, l'huissier ou l'employé le forcent d'en compter, et la seule faveur du prix de cette denrée est qu'après beaucoup de recherches, il soit assez heureux pour pouvoir trouver à la vendre. Les années de disette nous traitent avec autant de dureté ; le particulier affamé d'argent en fait, si vous voulez, de cette denrée, mais il ne se laisse, pour tout breuvage, que le secours des rosées du ciel. » [45].

Pomme de terre. — Le Gouvernement préconisait, en 1789, des cultures nouvelles pour augmenter la production. Au nombre de ces cultures était celle de la pomme de terre.

Cette plante était originaire de l'Amérique méridionale. Elle nous vint par l'Espagne. Elle tripla la valeur capitale des terrains dits *ségalas* du Quercy et du Rouergue.

Au moment de la Révolution, la pomme de terre n'était encore qu'une culture tout à fait accessoire et ne pouvait fournir « un appoint sérieux à l'alimentation » [46].

VI

Culture des terres

Dans l'ensemble du pays. — Arthur Young prétend que l'agriculture française ne pouvait rapporter beaucoup faute d'outillage, d'engrais et de cheptel suffisants, qu'elle était arriérée. Cependant, le pays était fertile et l'agriculteur industrieux ; le sol était labouré et bêché de manière régulière, aux époques voulues. On peut même dire qu'à la fin du XVIIIe siècle, la terre était mieux cultivée qu'aux siècles précédents.

[44] *Ibid.*, p. 169.
[45] *Ibid.*, p. 245.
[46] A. Mathiez : *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, p. 9.

Le même auteur condamne la pratique française de l'assolement biennal ou triennal, avec sa conséquence de la jachère qui laisse le sol improductif un an sur deux ou trois. Jusqu'au XVIIIe siècle, en effet, l'assolement traditionnel demeura, dans l'ensemble du pays, « une arche sainte à laquelle on n'osait pas toucher ». Le laboureur était justiciable des tribunaux pour avoir cultivé à contre-temps, contrairement aux usages, une pièce de terre qui lui était confiée. Aux temps modernes, les ordonnances d'intendants défendaient « de labourer les prairies, de planter des vignes, de faire même couper ou manger l'herbe, avant les saisons ordinaires ».

Cependant, ces pratiques sont les plus primitives du monde. La culture biennale du blé, alternant avec les jachères, était un système renouvelé des Grecs et recommandé par Xénophon. Seuls, les bons fonds étaient admis, à la fin de l'Ancien Régime, à l'assolement triennal : deux ans de céréales, froment ou avoine, un an de repos.

Le repos durait même davantage dans les fonds médiocres ou mauvais [47].

En 1789, régnait encore dans la France entière une véritable mystique du blé et du pain. Pendant de longs siècles, le Français avait tremblé de voir manquer cette nourriture essentielle, plus que partout ailleurs, de l'homme. Toute bonne terre était donc mise en blé, terme qui enveloppe les céréales panifiables : froment, seigle et orge.

Mais la céréale épuise le sol : d'où nécessité absolue de le laisser reposer un an sur deux ou trois, ce qui réduit le produit annuel à la moitié ou même au tiers.

« Le remède, écrivait naguère un auteur particulièrement compétent en matière d'Histoire économique, M. Albert Meynier, dans son article sur *La terre et le paysan de la Révolution à l'Empire (1789-1815)*, eût été de restituer continuellement au sol sa force productrice. Mais le seul engrais alors connu était le fumier. Celui-ci était rare parce qu'il y avait peu de bétail, faute de fourrages surtout artificiels, les fourrages naturels étant alors très médiocres. Mais la routine paysanne repoussait obstinément la prairie artificielle substituée au blé pendant les années de jachère... »

Pour que, d'ailleurs, luzerne, trèfle ou sainfoin, ou même simples choux et navets, puissent pousser, il aurait fallu enclore les terres à blé. Or, on les laissait de parti-pris ouvertes, « pour que le bétail pût venir y manger les mauvaises herbes et y laisser son maigre

[47] Georges D'AVENEL : *op. cit.*, p. 231-232.

fumier ». Les clôtures manquaient dans toute une partie de la France. Bien plus, elles étaient sévèrement prohibées, pour que rien ne gênât la divagation des bêtes affamés. Ainsi, tout se tenait dans cette culture. Faute de bétail, de fumier, de clôtures, on ne pouvait compter sur d'abondantes récoltes. Voilà pourquoi, en ce qui concerne le blé, notre économie nationale était si médiocre.

Quant aux fourrages, on n'ignorait pas les prairies artificielles, mais, dans certaines contrées seulement du Nord et du Sud-Est de la France, on en faisait annuellement jusqu'à cinq ou six coupes.

Faute de cette nourriture excellente, le bétail restait peu nombreux et chétif. « D'abord, un dixième seulement était élevé pour la viande, tout le reste était employé aux travaux du sol. Il ne paissait que sur la jachère ou dans les prairies le plus souvent mauvaises. »

Lavoisier estimait, en 1790, dans ses *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé de la Richesse territoriale de la France,* de 1791, le gros bétail à 7.089.000 têtes, dont 4.000.000 de vaches, moitié de ce qu'il est aujourd'hui sur un sol à peu près aussi étendu ; les moutons à 20 milions, plus que de nos jours, mais le mouton, a-t-on dit, est le bétail des pays pauvres ; les porcs à 4 millions, les deux tiers du troupeau actuel.

La consommation de la viande montait à 6 ou 7 onces par personne à Paris, 4 dans les villes, 1 1/2 à la campagne (l'once est de 30 gr. 6). Le poids moyen des bêtes était très inférieur à ce qu'il sera dans les deux siècles suivants.

Pour les plantes textiles, le chanvre était très répandu, mais presque partout cultivé en petites quantités, pour les besoins courants, sauf en Anjou et dans le Maine ; de même le lin, sauf en Bretagne.

Les forêts restaient mal exploitées, faute de bons chemins, et les taillis bien souvent livrés à la vaine pâture. Le déboisement avait été imprudemment favorisé par l'Edit de 1767 sur les défrichements. Et il y avait « un véritable gaspillage de bois de chauffage » : dans les cheminées des villes, on en brûlait beaucoup trop. Aussi, depuis un siècle, son prix ne cessait de monter.

« Tous ces produits, dit M. Albert Meynier dans la même étude, étaient irréguliers et souvent déficitaires. Cela tenait à ce que la culture restait mal comprise et insuffisante. Toutefois, notre agronomie, dans l'ensemble, était passable et le produit de la terre laissait un certain bénéfice, grâce à un petit nombre de cultures riches qui compensaient la pauvreté des autres. » [48].

[48] Revue : *La Révolution française*, 1936, p. 118-121.

Si le Français est gros mangeur de pain, il est aussi grand buveur de vin. La vigne s'accommodait des terrains les plus médiocres et produisait par acre, d'après M. Meynier, « autant de sterlings que le même sol produisait de shillings en Angleterre ».

En 1789 encore, on élevait le ver à soie, mais il n'y avait pas assez de mûriers, « ni de producteurs entendus dans la partie ».

Le tabac rendait beaucoup, trois et quatre fois plus que le blé. L'horticulture était très florissante.

Grâce à ces produits de choix, l'exportation agricole bénéficiait d'une balance favorable de quarante millions de livres par an [49].

En Quercy. — Notre province avait de petits propriétaires routiniers. On pourrait affirmer qu'en 1789, presque toutes les pratiques agricoles du Moyen Age étaient encore suivies par les laboureurs.

Sous le rapport des engrais, le progrès était presque nul. Les fumiers animaux étaient toujours les plus usités. On n'était pas plus avancé à cet égard qu'au XIIIe siècle, et même qu'au temps de Pline ou de Varron. L'insuffisance des engrais était une entrave réelle pour la culture des terres.

Le matériel agricole restait tout à fait défectueux. Les labours étaient toujours donnés au moyen de charrues de différentes sortes et différemment composées, mais dont la plus simple et la plus employée était l'*araigue*, l'*aratrum* des Romains, portant soit une bêche horizontale, soit un fer de lance.

On coupait l'herbe avec la faux, et la paille de froment, de seigle, d'avoine avec la faucille. Le propriétaire coupait mal la paille avec semblable instrument, mais l'usage le voulait ainsi. Il était exigé qu'il ne la coupât trop près de terre, pour ne pas provoquer les réclamations des gens vieux et estropiés, des petits enfants qui envahissaient le champ pour le glanage un jour franc après l'enlèvement de la récolte.

Les charrettes servant à transporter les récoltes par de mauvais chemins étaient grossièrement assemblées. Les essieux presque toujours en bois étaient très lourds. On avait là de bien mauvais véhicules.

Les lourdes pelles dont on faisait usage étaient d'ordinaire en bois ; il y en avait très peu avec une garniture de fer sur le bord.

Quelques exploitations agricoles avaient des ventilateurs à grains. Pour vanner le blé, on le jetait à l'aide d'une pelle à l'encontre du vent.

On cultivait les terres du premier degré, la première année, en

[49] Revue : *La Révolution française*, 1936, p. 121, 122.

froment, et la deuxième en millet ou en fèves. Il y avait trois labourages pour une première année de froment, rarement quatre, y compris celui de la semence ; il fallait trois journées de moisson par quarterée.

Pour les terres du deuxième degré, on les cultivait également la première année en froment et, la deuxième, on les laissait reposer.

Pour les terres du troisième degré, il y avait les mêmes cultures.

VII

Vœux et doléances

Peu de progrès en matière agricole. — L'agriculture n'avait point fait, en 1789, des progrès suffisants.

Il y avait eu, — on ne saurait le contester —, à la fin de l'Ancien Régime, des efforts louables tentés par l'administration royale pour favoriser une transformation profonde de l'agriculture, mais ces efforts avaient échoué en grande partie.

Les Sociétés d'agriculture ne touchèrent qu'une élite de propriétaires cultivés ; elles n'exercèrent pas une influence sérieuse sur la masse des cultivateurs, dans une province comme la nôtre, où l'exploitation agricole était presque uniquement l'œuvre des paysans, même sur les domaines des propriétaires privilégiés.

Le Gouvernement de la Monarchie s'était efforcé d'accroître les ressources agricoles en essayant notamment d'accroître la superficie des terres cultivées, de mettre en valeur les terres incultes.

Mais l'œuvre du défrichement ne réussit que très imparfaitement. Pour sa réussite, on comptait beaucoup sur le partage des biens communaux ; malheureusement, en 1789, il était à peine ébauché.

L'économie rurale et sociale de l'époque explique l'échec partiel de la mise en valeur des terres incultes et l'échec presque total du partage des communaux. « D'une part, dit M. Henri Sée, dans *La vie économique et les classes sociales en France au* XVIII*e siècle,* le paysan dispose de trop peu d'avances, de capitaux, pour défricher les landes, et, d'autre part, l'agriculture est encore trop rudimentaire, les prairies artificielles sont encore trop peu répandues pour que l'on puisse se passer des pâtures communes dans les landes, les prés naturels et même les bois ; et, d'ailleurs, par une sorte de cercle vicieux, les mêmes besoins empêchent l'abolition de la vaine pâture et du parcours, qui mettent le plus grand obstacle à l'extension des prairies artificielles.

« On voit bien nettement aussi les causes d'ordre social qui, à

cette époque, s'opposent aux progrès de l'agriculture. Si les propriétaires privilégiés (nobles et bourgeois) et les paysans les plus aisés sont favorables à la mise en valeur des terres incultes et au partage des communaux, la masse des paysans (petits propriétaires, petits fermiers, journaliers) disposent de trop peu de terre pour se passer des ressources que leur procurent les pâturages communaux. » [50].

Il y avait manifestement une crise agricole. Les *Cahiers* du Quercy en témoignent pleinement.

« L'agriculture languit, lit-on dans le Cahier de Saint-Cernin (Lauzès) ; elle est dans la détresse, elle manque de bras ; la population cependant est grande, mais la corruption l'est plus encore ; nos jeunes gens, au sortir d'une bergerie, se jettent dans les arts et métiers. Qu'en résulte-t-il ? Les plus mauvais ouvriers. Au bout d'un an, ils affichent effrontément le nom de maître ; ils se marient et, ne pouvant ni subsister, ni apprendre à leurs enfants un métier qu'ils n'ont jamais connu, ils en font des bandits qui ne manquent jamais de ravager nos champs, mais bien trop souvent de figurer en place de Grève. Pour remédier à un pareil abus, on voudrait proposer aux Etats d'essayer de ne comprendre au tirement au sort que cette jeunesse méprisable et effrénée, en exceptant le laboureur, le bon manœuvre, l'utile marchand. »

Pour les habitants de Saint-Cernin, l'agriculture paraît être le seul état qui convienne à la France. Toutes les terres sont propres, à un certain degré, à la culture ; elles peuvent produire des denrées et des fruits de toute espèce. Il n'en est pas ainsi pour d'autres pays, dont l'infertilité du sol oblige les habitants « à se livrer aux fabriques et au commerce ».

Les Etats généraux devraient donc donner des encouragements à l'agriculture, « cet état si honorable et si utile ». « Elle mériterait, dit-on dans le même Cahier, pour premier prix de ses travaux, que l'on rejetât l'entière capitation sur les habitants des villes. Ce serait le moyen d'en diminuer insensiblement le nombre en augmentant celui des cultivateurs. N'est-il pas abominable de voir la filouterie, la mollesse, le crime, partager la vie entre la somptuosité de la table et la parure, tandis que l'infortuné laboureur n'a pas du pain à manger ? Puissent nos députés porter aux pieds du trône nos vœux à cet égard et y apporter le ton de la perspective ! Puissent les travaux utiles succéder à ces fabriques, sources inévitables d'un luxe destructeur et de la destruction des mœurs ! » [51].

50 H. Sée : *op. cit.*, p. 119-120 et H. Sée : *Esquisse d'une histoire économique et sociale*, p. 241, 242.
51 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 279.

D'après le Cahier d'Artix, l'agriculture est « le seul état convenable de la France », mais elle est dans la détresse, elle manque de bras « quoique la population soit fort grande ». « En voici la raison », peut-on lire dans ce Cahier : « Les jeunes gens corrompus dès leur plus bas âge désertent les campagnes, abandonnent ceux qui leur ont donné le jour pour aller se réfugier dans les villes et se jeter dans les arts et métiers ; ce n'est pas en vue de se rendre utiles, mais c'est pour se livrer sans aucune retenue à toutes sortes de vices... » Pour mettre fin à tous ces abus et pour favoriser l'agriculture, il faudrait « rejeter l'entière capitation sur les habitants des villes », dont le nombre diminuerait insensiblement ; on verrait bientôt les cultivateurs « s'accroître dans les campagnes » [52].

A La Masse, on déclare que, si on ne trouve pas le moyen d'encourager l'agriculture en allégeant le joug des habitants des campagnes, les terres, déjà trop négligées, ne seront bientôt plus susceptibles « de fournir au paiement de l'impôt » [53].

A Montauban, on demande que, « pour protéger l'agriculture, tous les domestiques de tous les états, sans aucune distinction, ni exception, soient sujets au tirement au sort » [54].

Agriculteur. — A Labastide-Marnhac, on écrit dans le Cahier local : « L'habitant des campagnes a la première prérogative aux bontés paternelles du père commun ; son industrie fait la première fortune de l'Etat, le bien-être de tous les ordres de citoyens ; sa situation offre, depuis l'accroissement des impôts sans nombre, le tableau le plus triste ; il sera mis sous les yeux de l'Assemblée générale : on lui dirá qu'il ne reste au laboureur qu'une vieillesse malheureuse et les larmes pour pain. » [55].

Bourses. — A Frayssinet-le-Gélat, on demande que « les places gratuites destinées aux écoliers pauvres » soient données de préférence à des enfants de la campagne qu'à ceux des villes, « dont le séjour ne leur est pas à beaucoup près si coûteux, dès qu'ils en sont originaires » [56].

Emphytéotes. — A Montauban, on demande « que tous emphytéotes soient reçus au rachat des rentes, censives et de tous droits de directe particulière, moyennant l'indemnité dont le taux sera fixé par l'Assemblée des Etats généraux » [57].

52 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 12.
53 *Ibid.*, p. 186.
54 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 22 (art. 36).
55 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 170.
56 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 151.
57 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 20, 21 (art. 16).

Les communaux. — A Saint-Cirq-Lapopie, on demande le partage des communaux. Les habitants jouissaient « indivisément un bois commun très vaste » et, cependant, ils n'avaient pas le bois nécessaire pour leur chauffage à cause du peu de soin apporté à le conserver. Ils jugeaient ce partage très avantageux pour eux. Le partage est sollicité « par égales portions entre les co-partageants », avec défense « à chacun d'eux de défricher sa portion à peine d'en être privé », parce que si ce bois se défrichait, il aurait sous peu le sort des autres côteaux « que la ravine a réduits au roc » [58].

Défrichement. — Au Montat, les habitants ne veulent pas qu'on défriche davantage le peu de bois qui existait encore, « car on sera bientôt, sans cela, sans bois et sans pâturages ». Mais ils reconnaissent que les biens-fonds plantés en vignes devraient être arrachés, parce qu'ils rapporteraient davantage s'ils étaient semés en blé [59].

A Caniac, on se plaint que des particuliers usurpent et défrichent des landes communales, où les habitants ont droit de pacage pour leurs bœufs et leurs moutons. La communauté y payait, en effet, « en outre d'une forte rente directe, une autre rente bouade (ou bovade), comme usufruitière et usagère d'une grande étendue de terrain-friche appelé devèse » [60].

Côteaux à replanter. — D'après le Cahier de Mercuès, on ne peut se soutenir, dans cette commune, que « par des travaux immenses qu'il faut pour réparer et replanter tous les côteaux ruinés par les ravines pour y faire porter quelque revenu ». Mais les habitants n'étaient pas en état de les faire, « étant d'ailleurs découragés par les impositions et par le peu de produit qu'on en retire » [61].

Ruisseaux. — A Labastide-du-Vert, on demande qu'on n'arrête pas le cours des eaux dans les rivières non navigables ou ruisseaux « par la grande quantité des décombres qu'on y porte » et qu'on n'empiète pas sur l'ancien lit. Il fallait empêcher absolument « la forte dégradation que les débordements causent aux terres qui les bordent » [62].

« La plaine de Caussade, qui annonce le pays le plus fertile », lit-on dans le Cahier de Caussade, « est annuellement ravagée par trois ruisseaux qui, dans des canaux infiniment trop étroits, sont obstrués encore par plusieurs moulins, dont le produit est de beau-

58 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 285.
59 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 202.
60 *Ibid.*, p. 49, 50.
61 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 239.
62 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 168.

coup inférieur aux pertes qu'ils occasionnent. Cette terre trompe huit fois sur dix l'espérance des cultivateurs... Un arrêt du Conseil est vraiment sollicité par cette communauté pour faire remettre (ces) ruisseaux dans la largeur requise et faire enlever, sans indemnité, les moulins plus préjudiciables qu'utiles. » [63].

L'alignement des eaux était « des plus intéressants » pour les habitants de Bélaye. Leurs meilleurs fonds étaient situés le long de ruisseaux, remplis de sinuosités qui en ralentissaient le cours et par là enlevaient le terrain [64].

Alignement des eaux. — La question de l'alignement des eaux avait un grand intérêt pour les habitants de certaines communautés. Le Cahier de Lasbouygues mentionne l'inconvénient présenté par les sinuosités des deux rives de la Séoune qui ralentissaient le cours de ce ruisseau et occasionnaient « des débordements fréquents et destructeurs » [65].

A Montauban, on demande que les moulins sur les petites rivières et les ruisseaux, nuisibles aux propriétés riveraines, soient supprimés, « en ne conservant que ceux indispensablement nécessaires au service public et construits suivant les règlements » [66].

La question de l'eau en temps de sécheresse. — D'après le Cahier de Crayssac, dans cette communauté, il y avait des sources qui tarissaient à la moindre sécheresse et on était, alors, obligé d'aller chercher l'eau à la rivière du Lot ou au ruisseau du Vert, qui se trouvaient à l'extrémité de la paroisse. Il n'y avait que des chemins très difficiles pour s'y rendre. On pouvait faire réparer une source, toute voisine du chef-lieu de la communauté, qui avait été comblée par les ravines du mois de septembre précédent, mais il devait en coûter plus de 300 livres pour la faire réparer, « l'eau se perdant à ne pouvoir en puiser », et les habitants étaient hors d'état de faire cette réparation [67].

Frais de la culture. — D'après le Cahier de Saint-Denis (Catus), le cultivateur devrait vivre plus que jamais dans l'aisance « afin de pouvoir fournir aux frais d'une culture qui est devenue totalement dispendieuse » par les ravages incompréhensibles de fréquentes ravines [68].

(*A suivre*).

63 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 7.
64 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 23.
65 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 195.
66 V. Malrieu : *op. cit.*, p. 23 (art. 41).
67 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 86.
68 V. Fourastié : *op. cit.*, p. 290.

La société peut mettre à la disposition de ses membres les ouvrages suivants :

La vie en Quercy à l'époque moderne, par le ch. Sol, Paris, in-8°, 544 p. ..... 600 fr.
La vie économique et sociale en Quercy aux XVIe et XVIIe s., par le ch. Sol, Paris, in-8°, 500 p. 600
L'église de Cahors sur la fin du IIe empire et sous la IIIe République, par le ch. Sol, Paris, in-8°, 141 p. 300
L'église de Cahors au XVIIIe s. et à l'époque contemporaine, par le ch. Sol, Aurillac, in-8°, 340 p. 300
L'église de Cahors à l'époque moderne, par le ch. Sol, Paris, in-8°, 430 p. 400
Alain de Solminihac et le St-Siège, par le ch. Sol, Aurillac, 185 p. 200
Le vénérable Alain de Solminihac, par le ch. Sol, Paris, 443 p. 300
Lettres et documents, Alain de Solminihac, par le ch. Sol, Paris, in-8°, 750 p. 500
Un des plus grands Papes de l'histoire, Jean XXII, par le ch. Sol, Paris, in-8°, 100 p. 200
Le vieux Quercy. Usages anciens, par le ch. Sol, Cahors, 250 p. 400
Histoire de la Chartreues de Cahors, annotée par le R.P. Dom Albert de St-Avit, Cahors, in-8°, 463 p. 450
La Chartreuse de Cahors. Autrefois et aujourd'hui, par le R.P. Dom Albert de St-Avit, Cahors, 119 p. 200
Analyse des Registres municipaux de la commune de Cahors tenus pendant la Révolution, par A. Combes (3e partie), Cahors, in-8°, p. 449 à 711 300
Cahors. Inventaire raisonné... des archives municipales, 1re partie XIIIe s., par le ch. Albe, Cahors, in-8° 500
En Quercy. Le Pays lotois (Histoire), par M. J. Fourgous, Cahors, in-8°, 142 p. 350
Flous de Randal, pensées patoises, par A. Cazes, Cahors, in-8°, 149 p. 150
Recherches et observations sur le patois du Quercy, par Lescale, Cahors, in-8°, 173 p. 250
Le Cinquantenaire de Gambetta, par le ch. Irague, Cahors, in-8°, 40 p. 100
Tricentaire de la naissance de Fénelon, Cahors, in-8°, 39 p. 100
Un controversiste quercynois, ami de Pascal, Marc-Antoine Dominici (1605-1650), par L.-A. Bergounioux, Paris, in-8°, 833 p. 500
Un précurseur de la Pléiade, Hugues Salel (1504-1553), par L.-A. Bergounioux. Œuvres poétiques, Paris, in-8°, 342 p. 300
Un poète satirique du XVIe s., Guillaume du Buys (1520-1594), par L.-A. Bergounioux, Cahors, in-8°, 283 p. 300

BIENFAITEURS DE LA SOCIETE

M. le Marquis Hébrard de St-Sulpice (†).
M. Ludovic de Valon (†).

Présidents d'honneur

M. G. Monnerville, Président du Conseil de la République.
M. le Chanoine Foissac, ancien Président.

BUREAU DE LA SOCIETE POUR 1956

Président : M. Jean Fourgous, ✻, ✠ I.
Vice-président : Comte L. d'Alauzier, O. ✻, ✠ A.
Secrétaire général : M. J. Calmon, ✻, ✠, ✠ A.
Secrétaire général adjoint : M. R. Prat, ✠ I.
Bibliothécaire : M. Calmon.
Trésorier : M. Pourchet.
Commission du Bulletin : Les membres du Bureau et MM. Iches, Thiery et H. Delfau.
Conseil d'administration : 9 membres élus pour 3 ans et renouvelables par tiers annuellement : MM. le Comte L. d'Alauzier, Bouyssou, Calmon, Fantangié ✻, J. Fourgous, Pourchet, Prat, Thiery, abbé Tulet.
Délégués : à Figeac, M. Roquetanières ; à Gourdon, M. Monsat ; à Martel, M. Faurie ; à Puy-l'Evêque, M. Gipoulou ; à St-Céré, M. Miramon ; à Castelnau-Montratier, M. Valmary ; à Gramat, M. le chanoine Levet.
Commissaire aux « Journées » : M. Pourchet.
Délégué à la Fédération et membre du Conseil des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 4, rue de l'Université à Toulouse : M. L. d'Alauzier.
Adresses : du Président : 10, rue Joachim-Murat, Cahors ;
du Secrétaire général : 3, rue Joachim-Murat, Cahors.
du Trésorier : 18, Av. Ch.-Freycinet, Cahors.

Cotisation

La cotisation des membres de la Société (Résidants ou Correspondants) est fixée à **300** fr. minimum et à **500** fr. pour les membres résidant à l'étranger. Les membres nouveaux paient un droit d'entrée de **100** fr.

Il a été en outre créé, par l'Assemblée générale du 6 décembre 1951, une cotisation de soutien fixée à **500** fr.

Le montant des cotisations doit être adressé **à partir du 1er janvier de chaque année** à la Société des Etudes littéraires et scientifiques du Lot, rue Emile-Zola, Cahors (Lot), chèque postal Toulouse n° 74.112.

Les membres pourront se rédimer de leur cotisation annuelle en versant une somme de **6.000** fr.

La Société ayant la personnalité civile peut recevoir Dons et Legs.

Abonnement

Le service du « Bulletin » est fait à toute personne étrangère à la Société, au taux annuel de **350** francs, adressé au trésorier de la Société.

Séances

Les séances ont lieu normalement le premier jeudi de chaque mois, à l'heure portée dans les notes à la presse ou annoncée lors de la précédente réunion.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin.

Le gérant : L. Parazines.